REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

JUILLET A DÉCEMBRE 1883

Sv III
2

PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET ET DUMOULIN
5, rue des Grands-Augustins.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT.

TROISIÈME SÉRIE. — TOME II.

JUILLET — DÉCEMBRE 1883

PARIS

JOSEPH BAER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

18, RUE DE L'ANCIENNE-COMÉDIE, 18

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, Rossmarkt, 18

1883

Droits de traduction et de reproduction reservés.

918
R45

NOUVELLES EXPLORATIONS

DANS LES

COMMUNES DE PLOZÉVET ET DE PLOUHINEC

(FINISTÈRE)

SÉPULTURES DE L'ÉPOQUE DU BRONZE

Les communes de Plozévet et de Plouhinec sont si riches en monuments mégalithiques et gaulois qu'on est obligé d'y revenir fréquemment.

Du reste, la route qui nous y mène de Pont-l'Abbé est si pittoresque et a des aspects si grandioses que c'est une vraie jouissance de la refaire, si surtout on est favorisé par une belle journée. On a devant soi l'immense horizon de la mer se confondant avec le ciel, encadré d'un côté par la pointe du Raz et de l'autre par celle de Penmarc'h. La grandeur du spectacle n'est-elle pas pour quelque chose dans l'accumulation de nombreux monuments sur ce littoral?

Partant de Pont-l'Abbé pour Plouhinec, à quatre kilomètres de cette première localité on passe, en traversant le bourg de Plonéour, près d'un très beau lec'h cannelé qui se dresse sur la place de l'Eglise. Autour de ce monument on allume encore aujourd'hui un grand feu tous les ans au jour de la Saint-Jean; reste sans doute des traditions païennes.

A 15 mètres à l'est de ce beau monolithe, en construisant une maison, actuellement occupée par un commerce de drap, on trouva, vers 1840, un trésor composé de monnaies gauloises de deux modules et de bijoux en or. Les ouvriers qui firent cette trouvaille, et de qui j'en tiens le détail, se partagèrent ce riche butin, qu'ils vendirent à des horlogers de Pont-l'Abbé et de Quimper.

Après nous être arrêtés un instant, un peu au delà du cimetière, et avoir admiré le magnifique panorama qui se déroule au loin devant nous, continuons notre route. Nous ne tarderons pas, après un trajet des plus pittoresques, à arriver, à mi-chemin entre Plovan et Plozévet, au village du Penker, situé sur le territoire de cette dernière commune.

Mettons pied à terre, après avoir dépassé le village de 200 mètres, et tournons à droite dans la lande avant de descendre au fond du vallon, où nous remarquons un curieux menhir fendu en deux par la foudre. Bientôt nous atteignons un champ vers la moitié duquel nous voyons de grandes pierres enchâssées dans la clôture. Ce sont les pierres de côté du dolmen du Penker, que nous allons explorer avant de continuer notre route vers Plouhinec. Un jour nous suffira pour ce travail.

DOLMEN DU PENKER EN PLOZÉVET.

Ce dolmen, d'une assez triste apparence, a été en partie ruiné, probablement à l'époque où il a été enclavé dans la clôture séparant deux champs voisins. Il ne lui reste plus qu'une table. Toutefois l'intérieur du monument n'a pas été violé et nous allons y retrouver son mobilier primitif, qui n'est pas sans quelque intérêt, ainsi qu'on va le voir.

Le sommet des piliers et la table encore existante émergent à peine de 50 centimètres au-dessus du sol environnant.

Ouvrant une tranchée, de la largeur de la galerie, à 1 mètre en avant de son entrée, et la descendant assez profondément pour pouvoir ensuite pénétrer de plain pied dans le monument, nous venons bientôt nous heurter en S (voir le plan, pl. XIV) à une pierre posée de champ sur la terre glaise formant le fond du monument. Cette pierre est le seuil qu'il faut franchir pour pénétrer à l'intérieur de la chambre. Cette chambre est orientée est et ouest. Son extrémité opposée à l'entrée est légèrement circulaire. Elle était sans doute primitivement recouverte de deux tables. Une seule existait lorsque nous en avons entrepris l'exploration.

Dès en entrant dans la chambre, nous avons recueilli quelques fragments de poterie caractéristique de l'époque des dolmens, et avons constaté de nombreux morceaux de charbon dans presque toute la hauteur de la tranchée.

Le seuil S tranché, nous déblayons la chambre dans toute sa largeur. Dès lors le travail nous devient plus facile. Deux hommes

pourront travailler de front, pendant que deux autres rejetteront les terres en dehors, et qu'un cinquième vérifiera, avec la plus grande attention, si elles ne contiennent aucun objet ayant échappé aux regards des fouilleurs.

Nous ne tardons pas à rencontrer en V, à l'angle sud de la chambre, un va se caliciforme décoré de cinq bandes ornées au pointillé.

Fig. 1. — Vase en terre.

Il est malheureusement brisé par le poids des terres; mais les morceaux recueillis nous ont permis de le reconstituer. Les vases de cette forme, assez communs dans nos dolmens bretons, montrent un art du potier assez avancé. Quoique faits sans le secours du tour, ils sont en général réguliers et d'une pâte très résistante et bien cuite.

Sous ce vase est une grande pierre plate, de 60 centimètres de long sur 50 de large. Nous la relevons avec précaution. Elle recouvre des restes incinérés parmi lesquels nous recueillons quelques fragments d'os mal calcinés. Nous les remuons avec le plus grand soin et nous en sommes récompensé.

Nous relevons en effet, au milieu de ces cendres, deux haches polies, l'une en fibrolithe, l'autre en diorite; une jolie pendeloque en jadéite polie et taillée avec la plus grande habileté; une seconde pendeloque en talc, plus grossière : un petit objet en os, taillé avec une grande adresse, percé en dessous de deux trous permettant de l'enfiler pour un collier, et enfin une admirable pointe de flèche en silex, véritable bijou. Cette pointe est très intéressante par sa forme et je ne sache pas que, jusqu'à présent, une autre pointe de cette forme soit sortie de nos dolmens bretons.

Tel était le mobilier déposé dans la tombe, près des restes incinérés que nous venons de remuer.

Continuons notre exploration et vidons la chambre en avançant vers son extrémité ouest.

Fig. 2. — Hache en diorite.

Çà et là nous recueillons des fragments de poterie ayant appartenu à des vases divers, les uns très grossiers, les autres plus fins, les uns à fond plat, les autres à fond rond, quelques-uns montrant des bourrelets ou oreilles disposées le long du bord. D'assez nombreux éclats de silex sont aussi recueillis pendant ce travail ; parmi eux il faut noter une pièce assez intéressante, sorte de grattoir retouché sur les bords, quoique assez grossièrement taillé. Nos fouilleurs rencontrent aussi fréquemment de nombreux morceaux de charbon tant sur le fond qu'à peu près à toutes les hauteurs dans l'épaisseur de la couche de terre qui remplit la chambre.

Enfin, nous pénétrons sous la table ; et bientôt, vers le milieu de la partie de la chambre encore recouverte, en A (voir le plan), nous trouvons un large dépôt de restes incinérés, parmi lesquels nous recueillons quelques petits fragments d'os. Ce dépôt n'a pas moins de 1 mètre sur 1^{m},20 et 4 centimètres d'épaisseur.

Nous le remuons avec attention et recueillons, dans ces cendres déposées sur la glaise jaune formant le fond de la chambre, un poignard en bronze, lame étroite à soie, portant une raie assez marquée sur la lame, indiquant probablement jusqu'où descendait le manche, sans doute en bois.

Près de ce poignard était une plaque en pierre dure, échancrée aux deux extrémités, polie et taillée avec grand soin, percée à chaque bout d'un trou foré des deux côtés de la plaque, de

façon que chaque trou présente la forme de deux cônes se réunissant par la pointe, vers le milieu de l'épaisseur de l'objet. Cette

Fig. 3. — Lame de poignard en bronze.

plaque est de celles que M. J. Evans qualifie de brassards, et dont il nous donne la reproduction, p. 421 de son livre *les Ages de la pierre*.

Fig. 4. — Plaque en pierre dure.

Notre plaque diffère de celles reproduites par M. J. Evans, en ce qu'elle n'a qu'un trou à chaque extrémité et est plate et non concave.

Ici elle est, comme dans la plupart des trouvailles signalées dans le livre de M. J. Evans, associée à du bronze, et qui plus est, comme dans le tertre tumulaire de Roundway près Devizes, à un poignard en bronze à soie.

Quelle était la destination de cet objet? C'est assez difficile à préciser. Cependant, d'après les relations de M. J. Evans, et la constatation sur le squelette de la position de cette plaque, il est assez présumable qu'elle était destinée à protéger le bras gauche contre le choc de la corde de l'arc au moment de la détente. « Aujourd'hui, dit le chanoine Ingram, à l'appui de son opinion, les archers se servent encore d'un appareil analogue. »

C'est la seconde fois que, dans nos dolmens bretons, je trouve un objet de ce genre.

Le mobilier du défunt dont nous venons de relever les restes incinérés se composait encore d'une jolie pendeloque en silex jaune très transparent, de deux autres petites pendeloques l'une en oligiste et l'autre en quartz, d'un petit polissoir en grès attes-

Fig. 5. — Grattoir en silex.

tant un long usage, de petits grattoirs et enfin de quelques pointes en silex grossièrement taillées.

Continuant notre exploration et vidant entièrement la chambre, nous ne relevons dans ce travail que quelques percuteurs et polissoirs faits avec des galets pris à la grève voisine, et d'assez nombreux fragments de vases plus ou moins grossiers.

La chambre complètement dégagée, nous reconnaissons qu'une partie de ses parois, à son extrémité ouest, sont édifiées en petites pierres maçonnées à sec (voir le plan), et si en B nous constatons une solution de continuité dans cette muraille, cela tient probablement à ce qu'elle aura été démolie lorsqu'on a élevé le talus qui recouvre la paroi sud du monument.

Cette chambre a 1m,95 du fond à la table. Son exploration est intéressante à divers points de vue ; non seulement par les objets qu'elle nous a donnés, mais encore par la constatation, une fois de plus, de la présence du bronze dans nos dolmens bretons ; constatation qui n'est pas aussi rare qu'on pourrait le croire.

Elle permet aussi de dire que les vases de la forme et de l'ornementation de celui ici trouvé doivent, lorsque nous les rencontrons, nous reporter à la fin de la pierre polie ou au commencement du bronze; ce que j'avais toujours pensé à la suite de diverses explorations précédentes.

Ce monument fouillé, je me mis en route pour Plouhinec. Là j'en avais divers autres à visiter.

Si, arrivé au bourg de Plouhinec, on prend le chemin qui, au sud du cimetière, conduit à la mer, on arrive bientôt, près du moulin de Kerdréal, à un vaste plateau aride dominant la grève d'une hauteur de 93 mètres. Une petite partie de ce plateau a été récemment cultivée. C'est celle qui avoisine le plus le village de Kerdréal. Les cultivateurs qui l'ont défrichée m'ont montré de nombreuses pierres plates qu'ils ont retirées de ce terrain. Elles étaient posées de champ en terre, formant de petits coffres en pierre de 60 à 70 centimètres de long sur 40 à 50 de large. Ces coffres, recouverts de pierres plates, renfermaient chacun les restes de plusieurs squelettes jetés là pêle-mêle, semble-t-il, chaque coffre contenant plusieurs têtes. Près de l'un d'eux furent recueillies deux haches en pierre polie; moi-même j'en ai ramassé une à la surface du sol de ce petit champ.

Ces sépultures ne semblent-elles pas indiquer qu'à Plouhinec, comme cela se passe encore chez certains peuples sauvages de l'Océanie, on exposait les défunts en plein air et que, recueillant ensuite leurs restes dépouillés, on les entassait pêle-mêle dans des sépultures préparées pour cela. ?

TUMULUS DE PITÉVIN (PLOUHINEC).

Si, quittant ce terrain où il eût été si curieux de faire des observations précises sur les tombes en place, nous nous dirigeons à l'ouest, nous remarquons, à 100 mètres devant nous, un petit tumulus dit tumulus de Pitévin [1].

Ce tumulus, de 13 mètres de diamètre sur 1m,40 de haut, est dans une position magnifique. Il domine la rade d'Audierne et l'entrée de la rivière le Goyen. Il est impossible de choisir un endroit plus heureusement placé pour dormir du dernier sommeil.

Ce tumulus méritait d'être fouillé; mais pour cela il fallait vaincre la résistance des propriétaires, ce qui ne fut pas facile. La chose

1. Voir le plan, pl. XIV.

réglée, mes fouilleurs font des sondages, et quelques grandes pierres que nous rencontrons nous font supposer diverses sépultures intérieures. Nous ouvrons des tranchées et, après quelques tentatives infructueuses, nous arrivons enfin à mettre à découvert une grande dalle de 1 mètre de large sur 1m,50 de long. Nous nous convainquons facilement qu'elle recouvre une sépulture.

Cette sépulture n'est pas au milieu du tumulus, mais un peu au sud-ouest (voir le plan). La dalle qui la recouvre étant bien dégagée, nous la soulevons avec du secours et quelques bons leviers, et mettons à découvert une belle tombe formée de quatre grandes dalles posées de champ en terre.

Vide de toutes infiltrations, elle contient un squelette couché sur le côté gauche, replié à la hauteur du bassin; si bien que nous supposons que l'inhumation a dû avoir lieu le corps assis, et que c'est en tombant ensuite sur le côté que le squelette a pris la position dans laquelle nous le trouvons. Près du squelette n'était aucun objet.

Nous le relevons avec précaution et en recueillons toutes les parties, en général en assez bon état. Le crâne est très beau. La boite osseuse est très épaisse et l'orbite de l'œil très grand. La ligne âpre des os longs est très développée, et notre savant ami M. de Quatrefages, à qui nous l'avons soumis, n'a pas hésité à le rapprocher du type de Cro-Magnon. Il appartient à une race antique, vivant de chasse et de pêche. Du reste, le pays où nous l'avons trouvé inhumé était particulièrement favorable à ce genre d'existence.

Le squelette est celui d'un homme de haute stature.

Voyons maintenant la sépulture en elle-même.

Creusée jusqu'au tuf du sous-sol, elle a 1m,70 du fond à la table, 1m,30 de long intérieurement et 60 centimètres de large au bout de la tête (voir les plans).

Orientée est-ouest; la tête était à l'ouest, regardant le levant.

Les parois intérieures en sont si bien dressées qu'elles semblent avoir été taillées. En tout cas, dans les extrémités elles sont coupées d'onglet ou entaillées en rond pour s'appliquer exactement les unes contre les autres dans les angles, de manière à empêcher le passage des terres. La table de couverture est également entaillée au droit des dalles qui la supportent et empêchait ainsi toute infiltration.

Cette sépulture est aussi belle que celle du tumulus de Stang-ar-Run en Mahalon (commune voisine), où j'ai recueilli près du squelette un très grossier vase à quatre anses. (Voir les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.)

Nous n'avons pu découvrir d'autres sépultures dans ce tumulus,

et, dans les diverses tentatives que nous avons faites à cet effet, nous n'avons recueilli que quelques éclats de silex grossièrement taillés, parmi lesquels deux petits grattoirs.

A 30 mètres au nord de ce tumulus en est un autre, beaucoup plus petit.

Entreprenant son exploration, les fouilleurs mettent bientôt à découvert, à 40 centimètres au-dessous de son sommet, une petite sépulture absolument vide. Elle ne renfermait que quelques morceaux de charbon et un rognon de silex, parmi une couche de terre noire.

Cette tombe, formée aussi de quatre dalles bien droites, a 1^{m},10 de long sur 70 centimètres de large et 60 centimètres de profondeur. Elle était couverte de deux dalles, dont l'une est aussi légèrement entaillée.

ÉTABLISSEMENT GAULOIS DE KÉLOUER (PLOUHINEC).

Ces deux explorations terminées, dirigeons-nous au sud-ouest vers des terrains vagues situés à environ 100 mètres et sis au midi du village de Kélouër. Ces terrains appartiennent à M. Miossec, avoué à Quimper, qui m'a donné avec empressement toutes les autorisations nécessaires pour les explorer, me souhaitant d'y faire beaucoup de découvertes intéressantes.

Ils forment le sommet d'un coteau descendant au sud, en pente rapide, vers la mer, et à l'ouest descendant par une pente non moins roide au fond d'un vallon où se trouve une abondante source d'eau vive, près de laquelle fut trouvée, quelques jours avant notre visite, une belle hache à talon en bronze. J'en dois la possession à un de mes amis qui voulut bien l'acquérir pour moi.

Le plateau de Kélouër est tout couvert par un vaste établissemen gaulois, le plus important que nous connaissions dans le Finistère, indiquant le séjour prolongé, en cet endroit, de populations fortement établies pour se défendre de toute surprise. L'endroit est, du reste, admirablement choisi. Au nord, du côté des terres on domine au loin la campagne; au sud on est défendu par la mer, et à l'ouest par un vallon profond, au fond duquel est l'abondante source nécessaire à l'approvisionnement de l'établissement.

Le système de défense se compose d'un grand rectangle A protégé par de forts talus en terre mêlée de pierres, d'une hauteur variable de 1^{m},60 à 2 mètres. Dans la partie N.-E. du rectangle, ces talus n'existent plus; une route a été ouverte en ce point.

A l'intérieur de ce rectangle (voir le plan) et aussi à l'extérieur, au sud-est, sont de petits tertres. Nous en avons fouillé quelques-uns; ils recouvrent des restes d'habitations dans lesquels nous avons relevé des meules à concasser le blé, des fragments de poteries grossières, des broyeurs et des percuteurs.

En dehors de cette enceinte rectangulaire, sur la pente qui descend à la mer, sont une série de talus, moins élevés que les précédents, se coupant à angle ou se continuant en lignes courbes. La plupart sont formés extérieurement par de grandes pierres fichées debout en terre et appuyées à l'intérieur par des revêtements en terre. Le long de ces lignes, surtout dans le voisinage de l'enceinte rectangulaire, quelques rares tertres recouvrent eux, aussi, de srestes d'habitations.

A partir du point B descendent vers la mer deux alignements parallèles de grandes pierres fichées debout en terre et formant une allée, un vrai chemin, conduisant à la grève.

Que sont tous les talus E, F, G, H, etc., en forme de courbe? Sont-ce des lignes de défense? Je ne saurais le dire. Je suis cependant plus disposé à y voir des sortes de terrasses destinées à retenir les terres sur les flancs de ce coteau rapide, peut-être pour permettre quelques cultures dans ces terrains arides, cultures faites par les populations cantonnées en cet endroit.

Dans les enceintes M, N, etc., disposées à angles aigus, au milieu desquelles j'ai rencontré des restes de construction, d'où j'ai exhumé des pierres à concasser le blé, des poteries brisées, des clayonnages et des pierres à filet, je crois voir des enceintes protégeant et entourant des postes d'observation.

L'allée B C D, plantée de pierres fichées en terre, descend à la mer, conduisant probablement à un petit havre, sorte de remise et d'abri pour les embarcations des populations de l'établissement. Elle conduisait aussi, peut-être, au lieu spécialement affecté à la sépulture des défunts de ces populations.

La chose est assez vraisemblable, s'il faut croire, comme il y a tout lieu de le faire, ce que m'ont rapporté un grand nombre d'habitants du voisinage, qui m'ont assuré avoir trouvé, à divers reprises, il y a quelques années, au pied de ce coteau, sans cesse rongé par la lame qui tous les ans le dégrade à la base, de nombreux squelettes près desquels ils ont relevé des anneaux et des épingles en bronze. A l'appui de ce récit, il m'a été remis par un habitant de Kélouer un fragment de bracelet, simple anneau en bronze.

Je pensais, malgré ce détail, que près des habitations de l'établis-

sement il ne serait peut-être pas impossible de retrouver quelques sépultures.

Avec une nombreuse escouade d'ouvriers, j'entrepris cette recherche ; mais elle fut vaine.

Je revins à Pont-Croix le soir, après plusieurs jours d'exploration, désireux de trouver une auberge un peu plus convenable que celles de Plouhinec, pour y passer une nuit de repos.

Le lendemain matin, pendant qu'un de mes fouilleurs faisait réparer un accident arrivé à ma voiture, je fus causer avec quelques justiciables assis sur les marches de la Justice de Paix, et que je reconnus pour être du village de Kélouer.

Bien m'en prit. L'un d'eux me dit, en effet, que la veille au soir, après mon départ, un habitant de Kélouer descendant à la grève pour ramasser du goëmon, en passant dans les alignements de notre établissement gaulois, souleva machinalement, avec un croc, une petite pierre, et qu'à son grand étonnement il aperçut dessous le bord d'un vase.

Pensant avoir trouvé un trésor, il voulut, le prenant par le haut, sortir de terre ce pot qu'il croyait tout rempli d'or. La partie supérieure seule vint ; avec son couteau il dégagea et enleva le reste. Mais au lieu du trésor entrevu, ne trouvant que des petits fragments d'os, il se contenta d'emporter chez lui un morceau du vase et rejeta le reste en terre, le recouvrant de la pierre qu'il avait accidentellement soulevée avec son croc.

Comme on le comprend, je revins bien vite à Kélouer, et, m'enquérant du fragment de vase recueilli, je m'en rendis acquéreur et, moyennant une rétribution, je me fis conduire sur le lieu de son extraction.

Arrivé là, je soulevai de nouveau la pierre cachant le dépôt et, vidant avec soin la cachette, je fus assez heureux pour recueillir tous les fragments du splendide et si intéressant vase dont la photographie est ici jointe (planche XIII).

Ce vase n'était autre qu'une urne cinéraire, pleine de restes incinérés, déposée en V (voir le plan). Près du vase, dans la sépulture, formée par quatre pierres posées de champ en terre, étaient quelques éclats de silex, un percateur et deux pierres à aiguiser, dont l'une, régulièrement taillée et polie, est de forme rectangulaire.

De longues recherches faites dans le voisinage, en ouvrant des tranchées en tous sens, ne nous ont rien fait découvrir d'autre.

Cette magnifique urne cinéraire, que j'ai si heureusement sauvée, est faite à la main et sans le secours du tour, quoique régulière et élégante de forme. Elle est d'une terre fine et serrée, recouverte d'un enduit noir. Elle mesure 32 centimètres de haut et 24 centimètres de diamètre dans sa partie renflée.

Son ornementation est d'une richesse et d'un intérêt tout particuliers. La partie supérieure de la panse, immédiatement au-dessous du col, est ornée d'une zone d'arcs au pointillé s'entrecroisant et s'appuyant par leurs extrémités sur des cercles intérieurement décorés de points. C'est une ornementation dont j'ai déjà recueilli plusieurs échantillons parmi les poteries ornées du cimetière gaulois de Kerviltré.

Immédiatement au-dessous de cette ligne, ce vase est décoré d'un large système d'ornementation qui le couvre dans la moitié de sa hauteur. Cette ornementation, toute nouvelle pour nous, et que nous voyons apparaître pour la première fois sur les poteries gauloises de notre région, est d'un intérêt tout particulier. Elle se rattache à une partie de l'ornementation du casque de Berru, et a une grande analogie avec celle des plaques de bronze du bouclier exhumé du cimetière gaulois du Mont-Blanc à Etréchy (Marne), plaques que nous avons publiées dans la *Revue archéologique* en 1878. La reproduction de cette ornementation dans le dessin ici joint de notre urne vaut mieux que toute description; nous y renvoyons le lecteur.

Ce vase appartient certainement à une civilisation qui nous reporte vers la haute Asie, et l'ornementation qui le décore est incontestablement inspirée de l'Orient.

Par quel hasard la retrouvons-nous ici sur une urne ayant servi à recueillir les restes incinérés de quelque habitant de l'établissement gaulois de Kélouer ? L'explication en est assez difficile. Si cependant on admet que les Phéniciens aient connu les mines d'étain du Morbihan, n'y aurait-il pas là un courant qui ait pu porter jusqu'à Kélouer le vase si artistement décoré qui nous occupe ?

Au-dessous de cette grande zone si richement décorée, les flancs de notre urne montrent une large partie unie et enfin, près de la base, une bande ornée d'une grecque, sortes de S entrelacés, que je retrouve sur plusieurs fragments de vases sortis de l'oppidum de Tronoën et du cimetière gaulois de Kerviltré.

Ce vase, par son ornementation, est peut-être un jalon de plus posé sur la grande voie suivie par les migrations descendues des hauts plateaux de l'Asie. A ce titre il a son intérêt.

Ne quittons pas Kéloner, avec notre précieux butin, sans dire que tout l'espace occupé par la station que nous venons d'y visiter est couvert d'éclats de silex, parmi lesquels nous n'avons toutefois pu recueillir aucun instrument digne de grande attention.

Les habitants du voisinage trouvent aussi assez fréquemment des haches en pierre polie, mais il faut les accueillir avec la plus grande méfiance. Ils ne se font pas faute d'en fabriquer et ils ne manquent pas d'une certaine adresse à ce travail de faussaires.

MONUMENT MÉGALITHIQUE DE SAINT-DREYEL EN PLOUHINEC [1].

En partant de Kéloner, nous nous dirigeons dans l'ouest vers le village de Saint-Dreyel, tout à l'extrémité de la vaste commune de Plouhinec, sur le bord de la mer, à l'entrée du port d'Audierne.

On a bien voulu me prévenir qu'en enlevant quelques pierres placées debout en terre on y a mis à découvert des squelettes.

Nous y arrivons bientôt, Saint-Dreyel n'étant pas à plus de deux kilomètres à l'ouest de Kélouer.

Les restes des squelettes trouvés ont été malheureusement dispersés et c'est à peine si je puis en retrouver quelques fragments, encore aux mains des enfants qui s'empressent à nous les chercher un peu partout, si bien que, bientôt, ils m'apportent des os de toute sorte, m'assurant toujours que ce sont des parties des squelettes déterrés les jours passés. Comme je montre peu de crédulité à leurs racontars, ce petit commerce ne tarde pas à prendre fin.

Ces squelettes avaient été découverts en voulant enlever de grandes pierres formant les côtés de quelques-unes des chambres à ciel ouvert que l'on remarque près de la pointe dite de Bec-ar-Lyon, au sud du village de Saint-Dreyel.

A notre arrivée, deux chambres, laissant émerger hors du sol les extrémités de mégalithes formant leurs parois, sont encore intactes. L'une est recouverte d'une table mesurant $2^m,20$ sur $1^m,80$. Ses quatre côtés sont faits par six énormes blocs de granit posés de champ en terre.

Nous relevons à grand'peine la table, qui affleure le sol, et vidons avec soin la chambre, que nous trouvons toute remplie de terre et de pierres, dont quelques-unes très grosses. Au fond de la chambre, sur une sorte de dallage, nous rencontrons un amas de cendre mêlées de charbon, dans lequel nous relevons quelques éclats de

1. Pl. XV.

silex au nombre desquels est une jolie pointe, des percuteurs et de rares morceaux de poterie.

Cette chambre vidée a 1m,85 du fond à la table.

A 10 mètres au sud nous en trouvons une autre, celle-ci sans dalle de recouvrement. Elle a intérieurement 2m,50 sur 1m,60. Nous la vidons. Comme la première, elle est pleine de terre et de pierres. Çà et là, nous y relevons des morceaux de charbon, des éclats de silex, des percuteurs, et nous trouvons enfin, dans un de ses angles, un joli petit vase en terre fine, vase à fond rond artistement fait à la main.

Fig. 6. — Vase en terre fine.

Ainsi ces deux chambres nous ont donné des sépultures par incinération. Que sont donc les squelettes précédemment découverts par les gens du village, dans la troisième chambre en partie détruite par eux, sise à 3 mètres au nord de la première. Sont-ce les squelettes des premiers habitants de la pointe de Bec-ar-Lyon, ceux mêmes qui ont élevé les monuments qui nous occupent, ou sont-ce les squelettes de quelques naufragés venus s'échouer sur ce littoral sauvage, ainsi que cela arrive presque tous les hivers ? Je ne puis me prononcer ; les quelques restes qui m'en ont été soumis sont trop peu de chose pour que je puisse rien dire sur leur antiquité.

Abandonnons la pointe de Bec-ar-Lyon, et allons à 200 mètres au nord-ouest. Là de nombreuses pierres émergent du sol, dans une parcelle dite Parc-ar-Gozec. Nous nous y trouvons en présence d'un important monument mégalithique. Son propriétaire, cultivateur intelligent, ayant assisté, étant marin, à quelques-unes des fouilles de M. Ch. Wiener, dans l'Amérique du Sud, nous autorise facilement à l'explorer. Il vient même à notre aide et engage quelques-uns de ses voisins à en faire autant, si bien qu'avec nos deux fouilleurs habituels, bien dressés à nos recherches, nous avons bientôt un atelier plein de zèle, de trop de zèle même. Il nous faut les prier de se contenter de rejeter au dehors les terres que nos deux fouilleurs re-

mment, sans quoi nos recherches n'aboutiront qu'à un bouleversement sans profit pour nos études.

Attaquant le monument en A, nous y trouvons une solution de continuité qui nous permet facilement d'entrer dans la chambre C (voir le plan, pl. XV).

Cette chambre et presque tout le reste du monument sont encore enveloppés de terres amoncelées, qui semblent indiquer que tout l'ensemble était recouvert autrefois d'une sorte de tumulus.

Dès en pénétrant en A dans la chambre C, qui, si elle a eu un couvercle, n'en a plus aujourd'hui, nos hommes rencontrent des fragments de poteries grossières, caractéristiques de l'époque des dolmens, et des éclats de silex sans grand caractère. En approchant du fond de la chambre, formé par une aire en argile battue, les morceaux de charbon, qu'ils ont déjà remarqué, deviennent plus nombreux.

En arrivant en D nous trouvons, appuyées contre la paroi intérieure de la chambre C, deux pierres *p* et *p'*. Au pied de ces pierres est un large dépôt de cendres, restes incinérés dans lesquels nous distinguons quelques fragments d'os. Ce précieux dépôt avait été soigneusement recouvert d'une pierre plate sur laquelle nous relevons trois pendeloques. Ces pendeloques sont l'une en jadéite, une autre en cristal de roche, la troisième en oligiste.

Fig. 7. — Pendeloque.

Continuant l'exploration de cette chambre, nous recueillons encore des percuteurs, des éclats de silex, quelques fragments de vases grossiers ornés sur les bords de petites encoches faites dans la pâte encore tendre, et aussi divers autres morceaux de poterie, parmi lesquels la moitié d'une écuelle à fond rond, d'une pâte fine et résistante. Tous ces débris de vases appartiennent, du reste, à des poteries faites sans le secours du tour, et caractéristiques de l'époque des dolmens.

Arrivé au point E, nous trouvons une grande pierre debout, sorte de petit menhir dont l'extrémité dépasse le sol environnant. A sa base est un nouveau dépôt de restes incinérés près desquels nous

relevons une hache polie en diorite et un petit grattoir en silex.

Contournant la pierre E pour continuer notre fouille, en la dirigeant vers la chambre B, nous trouvons, sur le fond du monument, un large espace de 60 centimètres carrés de terre glaise calcinée. Cette calcination n'a pu être obtenue que par un feu prolongé en cet endroit. Parmi les cendres très noires qui le recouvrent nous remarquons de nombreux restes de repas, coquilles d'huîtres et de patelles et os d'animaux. Ce dépôt de 10 centimètres d'épaisseur touche une pierre S posée de champ sur le fond du monument et formant seuil pour entrer dans la chambre B que nous allons déblayer.

Dès que nous commençons à la vider, il nous est facile de nous convaincre que, quoique faisant partie du même monument que la chambre C, elle recouvre des restes d'une époque plus récente que celle à laquelle nous reportent les objets recueillis dans la chambre C.

Ici, en effet, nous relevons des restes romains dans toute l'épaisseur de la couche qui remplit la chambre B, fragments de vases en terre noire ou grise, débris de vases samiens. Enfin, sur l'énorme dalle qui fait le fond de la chambre, nous rencontrons, au milieu d'un épais dépôt de cendres, des fragments de statuette de Vénus, un petit clou en fer à tête en pointe de diamant, une fibule en bronze mal conservée, et quatre monnaies romaines, grands bronzes du Haut-Empire dont l'un, un Antonin, est seul lisible.

Cette belle chambre mesure 1^{m},90 sous table. La sépulture pour laquelle les constructeurs du monument l'avaient primitivement édifiée a dû être violée par les Romains, qui s'établirent sur les lieux, où ils ont laissé comme témoignage de leur passage, à 300 mètres au nord-ouest, des constructions aujourd'hui démolies. Ce sont les habitants de ces constructions qui, sans doute, vinrent ici inhumer leurs morts.

Sortons de cette chambre et, dirigeant notre exploration vers le sud, vidons la longue galerie qui était l'accès véritable par lequel ses constructeurs ont pénétré dans le monument pour y enterrer leurs morts.

En E', nous trouvons encore un considérable dépôt de restes de repas, coquilles et os de divers animaux, dents de cheval, de porc, de bœuf et de veau, et un petit bronze, monnaie de Posthume.

Continuons. Bientôt les couches de terre qui remplissent la galerie changent d'aspect, les fragments de poterie que nous recueillons deviennent plus grossiers, ils ne sont plus faits au tour. Enfin,

en V, nous recueillons un vase entier. Il est fait sans le secours du tour, quoique d'une pâte fine. Il est incontestablement de l'époque de la construction du monument. Comme poterie des dolmens, sa forme est intéressante et peu commune.

Près de lui, sur l'aire d'argile qui fait le fond, est un dépôt de 3 centimètres d'épaisseur, occupant toute la largeur de la galerie. Dans ce dépôt, remué avec précaution, nous relevons un anneau, une pince épilatoire et une sorte d'épingle en bronze.

De ces trois objets, recueillis en F, l'anneau, bague très primitive et

Fig. 8. — Anneau de bronze.

de la plus haute antiquité, a son analogue dans ma collection, parmi les nombreux objets en pierre et en bronze exhumés des dolmens et chambres à ciel ouvert du plateau du Souc'h en Plouhinec.

Continuons à vider la galerie d'accès G passant sous les tables T et T', qui reposent sur des murailles maçonnées à pierres sèches (voir le plan).

Nous n'y remarquons, au milieu des terres qui la remplissent, que des morceaux de charbon, quelques percuteurs, une meule à concasser le blé, des éclats de silex parmi lesquels une sorte de grattoir et une petite scie.

L'extrémité sud de cette galerie ne forme plus qu'un couloir allant en se retrécissant et clos à son entrée par un muretin en pierres maçonnées à sec.

Le monument de Saint-Dreyel ne se compose pas seulement de la galerie et des deux chambres que nous venons de fouiller, il se compose encore de trois chambres plus ou moins elliptiques et d'une chambre carrée, ainsi qu'on peut le voir en jetant les yeux sur le plan, le tout se reliant par un corridor à la chambre C, contre la paroi ouest de laquelle il vient buter.

Dans le corridor H de la chambre semi-circulaire I nous recueillons trois petits bronzes des tyrans de la Gaule, Gallien et Posthume; un grand nombre de fragments de poteries romaines, et des morceaux de charbon.

Sortons de cette chambre par l'ouverture laissée en K et, nous engageant dans le corridor L, pénétrons ensuite dans la chambre quasi circulaire M, en franchissant une pierre S' posée de champ et formant seuil.

Déblayant avec soin cette chambre à ciel ouvert M, nous trouvons au point N, déposé sur les galets plats faisant le fond de la chambre, un fragment de crâne assez notable et trois dents humaines, près desquels nous relevons, au milieu d'une terre onctueuse et pleine de charbons, une fusaïole en terre cuite, un poinçon en os, et divers autres petits instruments en os, dont deux sont des hameçons, je pense, et dont trois autres ne sont autres que des pointes de flèche, chose peu surprenante dans une localité où le silex est rare et ne se trouve qu'à l'état de petit galet sur la grève.

Enfin, en O nous rencontrons, adossé à la paroi nord-ouest de la chambre M, un petit coffre, sorte d'urne cinéraire, fait de quatre pierres posées de champ, mesurant intérieurement 30 centimètres carrés, hermétiquement fermé. Après en avoir enlevé le couvercle, nous y reconnaissons un dépôt de restes incinérés.

Ce petit coffre nous rappelle les nombreuses sépultures de ce genre par nous relevées il y a quelques années dans le vaste monument de Pen-ar-Menez en Treffiagat (Finistère), que nous avons publié dans les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Près de cette sorte d'urne cinéraire, nous recueillons quelques fragments de poterie grossière, des percuteurs, une mollette à concasser le blé, et quelques éclats de silex, parmi lesquels un grattoir.

Passons de la chambre M, dans la chambre P. Celle-ci est couverte d'une grande table de 2^{m},20 sur 1^{m},95, affleurant le sol. Cette chambre a trois de ses côtés formés de grands blocs plantés debout en terre et le quatrième par une muraille maçonnée à pierres sèches. Elle est pavée de larges galets plats, pris à la grève, placés sur un fond de sable blanc de carrière ; une fois vidée elle mesure 1 mètre sous table.

Nous n'y avons recueilli que deux grossiers fragments de poterie ornés d'encoches sur le pourtour, une petite pointe et un grattoir en silex Sur le pavé du fond, en R, était un assez large dépôt de cendres de 2 centimètres d'épaisseur, dans lequel nous avons remarqué de nombreux morceaux de charbon.

Explorons enfin la grande chambre semi-circulaire X située à 6^{m},50 à l'ouest de la précédente.

Cette chambre, qui mesure intérieurement $2^m,20$ sur 2 mètres, est encore en partie recouverte d'une table de $2^m,40$ sur $1^m,50$, affleurant le sol.

Comme la précédente, elle est pavée de galets plats et mesure $1^m,10$ sous table. A l'intérieur nous n'avons relevé que deux petites pointes en silex. Du reste, les terres intérieures offrent tous les caractères d'un remaniement.

Si, cette exploration terminée, nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble du plan du monument de Saint-Dreyel, nous ne pouvons en nier l'originalité et l'importance. Il fait supposer le long stationnement sur les lieux d'un centre nombreux de populations primitives qui, d'après notre exploration, commençaient à connaître le bronze.

Notre fouille nous montre de plus que les Romains, établis dans le voisinage, ont utilisé le monument qu'ils avaient près d'eux pour y inhumer leurs morts. Les exemples de ces inhumations successives ne sont pas rares.

Ne quittons pas les lieux sans signaler un marteau-hache, percé d'un trou pour l'emmanchement, recueilli en labourant un champ voisin.

En terminant le compte rendu de cette campagne d'explorations en Plozévet et en Plouhinec, disons de nouveau tout l'intérêt que présentent ces deux communes si riches en monuments de la plus haute antiquité. Formons le vœu que des mesures soient prises pour sauver quelques-uns d'entre eux d'une destruction toujours croissante.

L'un d'eux surtout mérite bien ce soin. C'est le colossal dolmen à galerie qui se trouve au-dessus de l'anse de Poulhan en Plozévet ; ouillé à une date inconnue, il sert aujourd'hui de hangar et des charrettes y sont remisées.

PAUL DU CHATELLIER.

UN

SYMBOLE RELIGIEUX

DE L'AGE DU BRONZE

Les palafittes de l'âge du bronze ont fourni aux musées suisses un certain nombre d'objets en terre cuite, en molasse ou même en bois (Mœrigen) que les archéologues allemands désignent sous le nom de *Halbmond* (croissants). Leurs dimensions varient; ceux du musée de Berne, qui en possède onze exemplaires, mesurent en hauteur de la base à l'*entrecornes* depuis 4 jusqu'à 9 centimètres, et par exception 16. L'entrecorne a de 7 à 15 centimètres de long et de 1 à 3 centimètres de large. Leur base est aplatie ; elle offre généralement peu de surface et par conséquent peu de solidité. Sur l'une et quelquefois sur les deux faces, figurent des dessins en creux ou en relief grossièrement tracés. Ces cornes ou croissants n'ont pas tous la même forme ; les uns représentent exactement le haut d'une tête de taureau ou de vache aux cornes courtes et massives, d'autres offrent une surface plane terminée à ses deux extrémités en crochets ou en bourrelets (fig. 1 et 2). J'ai d'abord hésité à placer ces derniers dans la même classe que les autres; mais, en les comparant tous dans leur ensemble, on trouve tant de formes intermédiaires qu'on ne peut y voir que des reproductions plus ou moins grossières et imparfaites du type original.

Provenance. La plupart des croissants-cornes ont été trouvés dans les palafittes suisses de l'âge du bronze et dans celles du lac du Bourget; on en a découvert un dans le tertre artificiel de l'île des Lapins (lac de Bienne) et trois autres sur l'Ebersberg (canton de Zurich), dans les ruines d'habitations de l'âge de transition de la

pierre au bronze[1]. Golasecca dans l'Italie du nord et Bavay (département du Nord, en France) en ont également fourni quelques-uns.

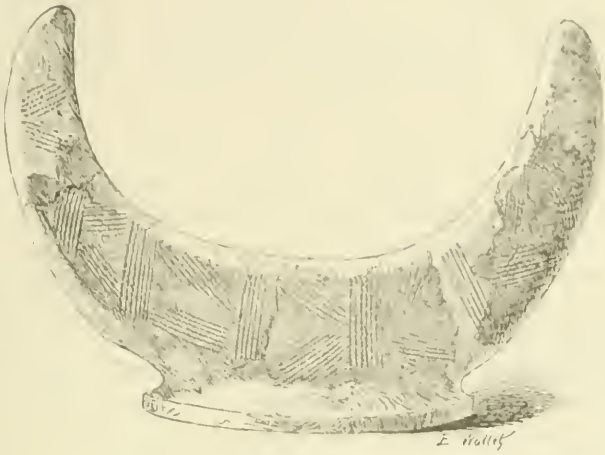

Fig. 1.

On a aussi recueilli par milliers dans les anciennes tombes égyptiennes des objets de cette forme en jaspe ou en pierres précieuses de deux ou trois centimètres de long et qui servaient d'amulettes.

Fig. 2.

1. *Mittheilungen* de Zurich, Vn Beri ht.

Destination. Plusieurs archéologues, feu notre excellent ami Desor en tête, ont prétendu que les croissants-cornes servaient de chevets aux dames de l'âge du bronze pour protéger leur coiffure pendant leur sommeil : à l'appui de cette interprétation on cite les anciens chevets égyptiens, japonais[1] (les *makoura*) et des îles Fidji. Mais nos croissants ressemblent à ces chevets comme le plat à barbe dont se coiffait le chevalier de la Manche ressemble à un heaume du moyen âge, et, à moins qu'on ne les envisage comme des instruments de torture, il faut leur chercher une autre destination. Chez plusieurs, une tête ordinaire d'homme ne pourrait pas s'insérer entre les deux cornes, dans un espace de sept à neuf centimètres ; leur base est souvent si étroite que le moindre mouvement suffirait pour renverser ces prétendus chevets. Le musée de Berne en possède un muni de quatre petits pieds de trois centimètres de haut, trop fragiles pour l'usage qu'on leur supposait ; l'épaisseur de l'entrecorne où devrait reposer la tête est en général de 1 centimètre seulement ; ses bords sont saillants, souvent même ornés de dentelures en biseau, et ne portent aucune trace d'usure ou de frottement ; mieux vaudrait reposer la tête sur le gril de saint Laurent que sur ces prétendus oreillers (les *capezzali* des archéologues italiens), et quelques instants d'essai suffiraient pour guérir à jamais de l'idée que ces objets puissent avoir servi de chevets.

Feu le Dr F. Keller a compris, je crois, la véritable destination de nos croissants-cornes en leur assignant *un rôle religieux*[2], et ils offrent à ce titre un grand intérêt archéologique comme étant les seuls emblèmes de culte qu'aient fournis jusqu'ici les palafittes. Ce sont les modestes représentants d'antiques croyances dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours sous la forme de pratiques superstitieuses et de magie conjuratoire.

Avant que les poètes eussent peuplé l'Olympe de tout un monde de dieux et de déesses, les anciennes populations asiatiques ne connaissaient pas d'autre divinité que la *nature créatrice*, la *force productive* qui anime et remplit l'univers : *magna parens terra* (Ovide);

1. Ces chevets égyptiens mesurent environ 16 cent. en longueur et 19 en hauteur, la profondeur de la concavité est de 4 cent. ; les vignettes qui accompagnent les prières du *Livre des morts* représentent quelquefois une momie la tête appuyée sur son chevet funèbre. Le *makoura* japonais, aujourd'hui cintré, était tout droit et fait de bois ; le cintrage le rend plus doux et on y place d'ailleurs un coussin rond pour y reposer la tête (*Lettres de M. de Vigan à Yokohama*).

2. *Mittheilungen* de Zurich, 1851.

mais, par analogie humaine, rien ne pouvant naître sans l'union des deux principes mâle et femelle, le soleil était pour elles le symbole des sources de la vie, *le père des hommes*, à la fois créateur et destructeur, l'Eternel sans commencement ni fin. La lune, qui reçoit la lumière du soleil pour la renvoyer à la terre, se trouvait ainsi associée à notre planète et représentait avec elle la *puissance qui engendre, qui produit*, sous l'action du soleil, la *reine de la fécondité*, la *mère de toutes choses*.

Le soleil et la terre-lune, principe actif et principe passif, ne constituaient ensemble qu'une seule divinité, une dualité dans l'unité, comme le dit M. Lenormant[1]; aussi les attributs de l'un sont-ils quelquefois transférés à l'autre ou confondus ensemble. L'imagination des peuples ou les inventions des prêtres altéra peu à peu ce culte primitif; les noms, les attributs de la divinité ont varié selon les pays, les langues et le temps; le soleil c'est tantôt Baal, Moloch, Hercule ou Belsamen chez les Assyriens et les Phéniciens, Jupiter Lycæus chez les Arcadiens[2], Saturne en Attique[3], Mithra chez les Perses, Ra chez les Egyptiens[4]; *Nam quod omnes pœne deos dumtaxat qui sub cœlo sunt ad Solem referunt*[5]. C'est ensuite, pour la terre-lune, Isis, Hator, Cérès chez les Egyptiens[6]; Astarté en Phénicie[7]; Séléné, Artémis, en Asie Mineure[8]; Cybèle Rhéa, en Syrie; Io chez les Grecs[9], Aschéra chez les Cananites[10], Baaltis à Byblos; Vénus Mylitta chez les Assyriens[11], Ops en Attique[12], Maia en Italie[13]. A travers ces transformations et ces variétés de noms et d'attributs, on retrouve toujours le culte primitif mais défiguré rendu à la fois au souffle mystérieux de la vie qui anime le monde et à la nature féconde, à cette *omnis parentis deæ cujus numen unicum multiformi specie, ritu vario, nomine multijugo, veneratur...*[14].

1. *La Magie*, p. 118.
1. L'étymologie de ce nom est empruntée au thème *Lux* (*leucos*), qui signifie « lumière » dans la langue pélasgique (Maury, *Relig. primit. de la Grèce*).
3. Macrobe, *Sat.*, I, 10.
4. Uhlemann, *Egypt.*, II, 168.
5. Macrobe, *Sat.*, I, 18.
6. Diodore, I, 11.
7. Mowers, *die Phœnicier*, I, 136.
8. Hérodote, I, 29, et Maury, *Rech. sur la relig. des popul. primit. de la Grèce.*
9. Hérodote, II.
10. Mowers, *die Phœnicier*, I, 560.
11. Hérodote, I.
12. Macrobe, *Sat.*, I, 10.
13. *Id.*, I, 12.
14. Lucien cité par Mowers, *die Phœnicier*, I, 599.

Le taureau, la vache et le bélier étaient consacrés à cette divinité double, soleil et lune-terre; les cornes de vache ou la vache comme grande nourricière formaient le symbole spécial de l'*omnis parentis deæ* sous quelque nom qu'on la désignât; le croissant était confondu avec le symbole de la vache : *Isidis simulacrum bubulis præditum cornibus*[1], pour rappeler, dit Diodore, l'aspect de la lune lorsqu'elle croît et aussi parce que les Egyptiens lui avaient consacré une vache; dans le Rig Véda les feux célestes sont comparés à des vaches (Maury).

« Ce sont ici tes dieux (le veau d'or), ô Israël, qui t'ont fait sortir du pays d'Egypte », dit Aaron aux Juifs toujours disposés à retourner à l'ancien culte sémitique.

Moloch était représenté sous la forme d'un taureau comme emblème de force et de puissance. Bélus figure sur les cylindres assyriens avec des cornes sur la tête; Jupiter Ammon était coiffé de deux cornes de bélier; des taureaux androcéphales gardaient l'entrée des palais de Ninive; Astarté, Artémis et Io à Gaza étaient représentées *avec des cornes de taureau ou de vache*[2]. Annibal consacra à Junon-Artémis une *vache d'or*[3] et Crésus des *vaches d'or*, à Ephèse, en l'honneur de la même divinité[4]. En Thrace, dans l'enceinte de la ville de Philippe, on voit une antique sculpture représentant une divinité à cornes. Dans l'île de Sardaigne, M. Guigniaut signale une image du *dieu Lune*, la tête surmontée de cornes[5], parmi les idoles attribuées aux Phéniciens. La mer d'airain de Salomon consistait en une cuve ronde avec un cordon de têtes de bœufs en airain et quatre groupes de trois taureaux chacun comme supports. M. Schliemann a recueilli à Mycène et à Tirynthe *un grand nombre d'idoles en terre cuite représentant des têtes de vaches*, d'autres en argent *avec cornes d'or*. Des monnaies d'Eubée portent à l'avers une *tête de vache*. On ne peut nier que les cultes orientaux n'aient pénétré en Europe et jusqu'aux rives de la Baltique[6]. — Les Saxons ado-

1. Minutius Félix, *Oct.*

2. Mowers, *die Phœnicier*, II, 67. De là le surnom de Taurique donné à Artémis (Taurikê).

3. Cicéron, *De divin.* I, 24.

4. Hérod., I, 92.

5. Ménard, *Vie privée des anciens.*

6. L'autel de Saintes représente un personnage *accroupi*, la tête surmontée de deux cornes; il est accosté de deux divinités formant avec lui une *triade*. Deux têtes de taureaux ornent la base du siège sur lequel repose le dieu. Dans les Gaules plusieurs divinités sont également représentées dans *l'attitude bouddhique*. M. Ber-

raient sous le nom d'Hercule, le soleil, *quem Græci appellant Apollinem* [1]. — Les Suèves rendaient un culte à *Isis* sous la figure d'un vaisseau (*in modum liburnæ*) parce que celle-ci était venue d'au-delà des mers [2]. — Les Varini, Angli et autres peuples de la Baltique, dit encore Tacite, adorent Herta ou Nerthum, *terram matrem* : « Dans une île de l'Océan est un bois qui lui sert de temple. On y garde son char..... le prêtre y attèle des *génisses* et le suit en grande cérémonie..... puis il la reconduit dans le bois sacré et lave le char dans le lac. »

Les Grecs promenaient ainsi Cybèle sur son char :

La même cérémonie religieuse se célébrait à Rome : «..... Quo Matri deorum pompæ celebrantur..... et carpentum quo vehitur simulacrum Almonis undis ablui perhibetur [3]. »

Les Germains adoraient aussi le soleil sous le nom de Mercure ; ce dieu est souvent adjoint à Maia, Mater Magna, ou à Rosmerta, sur les monuments gallo-romains découverts en France. C'est toujours l'ancien mythe du *principe de vie, se décomposant en deux forces.* C'est encore, dans le Nord, Freia (la lune), l'épouse du soleil Frey ou Oddin, *regnator omnium* [4], qui est aussi le dieu de la force, le Mars des Romains.

Ce mythe primitif s'est peu à peu altéré, émietté : les rayons émanés du foyer de vie, du Créateur universel, se transforment en autant de divinités qui ne sont chacune que la personnification des diverses forces de la nature : *Ita diversæ virtutes solis nomina diis dederunt* [5]. Puis ces mêmes divinités finissent par remplir l'humble rôle de dieux topiques, de dieux lares : « Inter deos penates positos fuisse Jovem, Minervam, Apollinem, Neptunum et Cererem [6] ».

Isis, Junon, Cérès, Déméter, se confondent avec la déesse Fortune

trand pense que les divinités figurées dans cette position et les cornes qui leur sont souvent données comme attributs indiquent une influence asiatique due à d'antiques relations commerciales établies entre l'Orient et l'Occident (*Rev. archéol.*, 1880). — L'Irmensul n'était qu'un tronc de bois consacré au Soleil. — Chez les Irlandais et dans le pays de Galles, on allume encore des feux aux premiers jours de mai en l'honneur de *Beltine* ou *Beltion*, nom corrompu de Bélénus. — La colline de *Sauvabellin* à Lausanne vient de *Sylva Belini*.

1. Grimm, *Myth.*, I, 91.
2. Tacite, *Germ.*
3. Prudence, cité par Grimm, *Myth.*, I, 211.
4. Zeuss, *die Deutschen*, p. 27.
5. Macrobe, *Sat.*, 18.
6. Arnobe cité dans Montfaucon, I, 325.

ou déesse d'Abondance, qui devient elle-même déesse panthée [1]. Bélus (le soleil) partage le même sort : *Belus fortunæ rector* (inscript. de Vaison). La terre cuite de Bavay (fig. 3) dont chaque corne

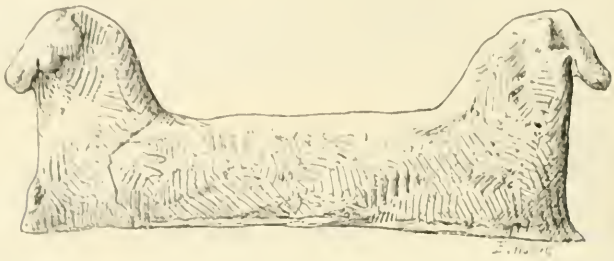

Fig. 3.

est surmontée d'une tête de cheval, animal consacré au Soleil, est encore une représentation panthée, en ce sens qu'elle reproduit à la fois les *cornes-croissants* et le symbole du soleil (la force active et la force passive). C'est alors qu'apparaît cette armée de *Matres* ou *deæ Matrae* (dérivé de *Maia*) dont les noms barbares et non romains figurent sur les inscriptions : « Matribus Pannoniorum, Brittis, etc. » [2]; puis les *bonnes déesses* Rumancha, Maviantincha, Aufania, Mopater, etc.

Pour les divinités mâles ce sont : Latobius, Moristagus, Verjugodumnus, Cernunos, Tarvos, Trigarannus, coiffé de cornes comme le dieu qui figure sur un pilastre à Bayeux. La généalogie de ces divinités topiques est peu connue, mais les *bonnes déesses*, les Matres, restent toujours comme personnification de la terre féconde, la nourricière des hommes. C'est le mythe primitif venu d'Orient et répandu dans toute l'Europe sous des formes et des noms divers. Les sculpteurs gallo-romains ont remplacé les cornes de la bonne déesse par d'autres attributs rappelant toujours cette même idée de la force productive ; ce sont des corbeilles de fruits qu'elle tient sur ses genoux, des chiens, des lapins, animaux renommés pour leur fécondité, une corne d'abondance ou des petits enfants qu'elle porte dans ses bras.

1. Ravaisson, *Rev. archéol.*, t. XXXII.
2. *Jahrbucher der Alterthums-Freunde im Rheinland*, XV.

..... rigidum fera dextera cornu
Dum tenet infregit truncaque a fronte revellit.
Naides hoc, pomis et odoro flore repletum
Sacrarunt, divesque meo bona copia cornu est.

(Ovide, *Métam.*, liv. IX : Achélous).

Mais sous cet épais fouillis de croyances si diverses enfantées par les poètes, l'idée primitive continue à végéter, sinon comme religion officielle, du moins comme superstition populaire, et l'ancien symbole des cornes ou de *la tête de vache* s'est maintenu et se maintient encore à travers les siècles, depuis les temps *ubi Troja fuit* jusqu'à nos jours [1]. Il est devenu une amulette protectrice : en Etrurie et à Rome les jeunes enfants portaient un petit croissant en or ou en bronze suspendu au cou ; encore du temps de Macrobe (ve siècle) on avait coutume en Italie de suspendre *l'effigie de Mania* (*la terre, la bonne déesse*) *à la porte des maisons* pour conjurer un danger. — « *Boum capita et capita vervecum* immolatis et colitis », dit aussi M. Félix aux païens [2]. — Les Franks: « bestiarum..... finxere formas ipsasque ut deum colere..... [3] ». — *Les cornes d'Astarté* sont encore portées en or par les femmes druses. — Dans les villages napolitains on voit *des cornes de vaches ou de béliers* fixées au linteau supérieur des portes de maisons. — On connaît aussi les amulettes napolitaines en corail représentant une main, l'index et le petit doigt levés en forme de cornes et qui doivent protéger celui qui les porte contre les mauvais sorts. — En Savoie les paysans plantent des *cornes de vache* au-dessus de leur porte d'écurie pour défendre le bétail contre les *esprits servants*. — Les têtes de vaches figuraient, il y a peu d'années, sur le faîte des vieilles maisons dans les villages de l'Oberland bernois, et le musée de Berne possède une de ces têtes

1. Le fait suivant prouve l'attachement des populations à leurs vieilles croyances : On sait que le cheval était réputé, dans l'antiquité, animal sacré. Dans le Nord, chez les Estyens, les Vendes, les Sarmates, on le croyait initié aux secrets des dieux, *conscius deorum*. Après s'être nourri de sa chair, on plaçait sa tête au bout d'un pieu ou sur le linteau supérieur des portes de maisons et on lui attribuait des vertus magiques. Cette coutume s'est conservée dans le Lunebourg et le Holstein ; or la retrouve aussi dans le canton des Grisons ; là on voyait encore, il y a peu d'années, dans les villages des montagnes, deux têtes de chevaux sculptées en bois et placées en regard au faîte des toits de maisons.

2. *Octave*, 28.

3. G. de Tours, II, 10.

presque momifiée par l'action prolongée de la fumée et du temps.

Pour en revenir aux lacustres, les stations de l'âge de la pierre et celles du fer n'ont jamais fourni de croissants-cornes en terre cuite; l'emploi de ce *fecundum simulacrum* était peut-être encore inconnu aux populations de cette première époque; quant aux stations de l'âge du fer, on serait tenté de faire coïncider l'absence de ce symbole avec l'invasion de la Suisse par les Helvètes, qui auraient apporté avec eux dans leur nouvelle patrie des croyances religieuses différentes; mais les faits que nous venons de rappeler démontrent au contraire la persistance du vieux culte jusqu'à notre temps; on est donc autorisé à admettre, d'après ce qui se passe encore aujourd'hui, que de vraies cornes de vaches ont remplacé vers cette époque les cornes-croissants en terre cuite et qu'on les fixait au-dessus des portes des huttes comme on continue à le faire dans les provinces napolitaines et comme on le faisait en Suisse jusqu'au commencement de ce siècle.

Rappelons, en terminant, que les petites lunules en bronze si communes dans les stations lacustres du second âge reproduisent le même mythe et servaient d'amulettes qu'on portait sur soi pour éloigner les mauvais sorts.

Baron DE BONSTETTEN.

SYLLOGE VOCABULORUM

AD CONFERENDOS DEMONSTRANDOSQUE CODICES GRAECOS UTILIUM.

RECUEIL DE MOTS POUR SERVIR A LA COLLATION

ET A LA DESCRIPTION DES MANUSCRITS GRECS

(*suite*) [1].

IV CODICIS JAM SCRIPTI FATA.	IV DESTINÉES ULTÉRIEURES DU MANUSCRIT.
Prima manus.	Première main (main ou écriture du copiste lui-même).
Manus secunda, tertia, etc.	Deuxième, troisième... main (main ou écriture de reviseurs, correcteurs, annotateurs).
Corrector, diorthota.	Correcteur, reviseur.
Adnotator.	Annotateur.
Grammaticus.	Grammairien.
—	—
Adnotatio (in margine scripta).	Annotation (marginale).
Adnotatio suppletiva (in margine scripta) [A].	Supplément marginal (rétablissant en marge des mots omis dans le texte).

1. Voir les numéros de mars-avril, mai-juin.

Inscriptio *ou* suscriptio possessoris, emptoris.	Ex libris (masc.) (inscription *ou* souscription de possesseur, d'acheteur).
Furum exsecratio.	Imprécation contre les voleurs.
—	—
Omissus.	Omis.
Additus.	Ajouté.
Insertus.	Inséré.
Folium, semifolium, semifolium dimidiatum in codicem jam confectum insertum.	Feuille, feuillet, demi-feuillet inséré après coup.
Semifolium scriptae paginae superinductum [A].	Placard, nommé plus souvent *carton* (feuillet écrit d'un seul côté et collé sur une page revêtue elle-même d'écriture).
—	—
Adscribere.	Écrire à côté.
Suprascribere.	Écrire au-dessus de la ligne.
Infrascribere.	— au-dessous de la ligne.
Praescribere.	— devant.
Interscribere.	— entre (les lignes).
Superscribere.	Écrire en surcharge.
Rescribere.	Repasser à l'encre (des lettres effacées).
Subscribere.	Écrire au dessous *ou encore* à la fin du manuscrit.
Signum relativum [A].	Signe de renvoi, de référence.
—	—
Mendum.	Faute.
Corrigere.	Corriger (un mot mal copié).
Correctio.	Correction (d'un mot mal copié).
Emendatio.	Correction (d'un texte altéré).
Emendare.	Corriger (un texte altéré).
Factus ex [D].	Fait de...
Mutatus in [D].	Changé en...
Deletus.	Supprimé (effacé artificiellement par tout moyen autre que l'encre ; quand le moyen employé

	ne se discerne pas facilement, *deletus* tout seul est le mot à préférer).
Transversa penna deletus [A].	Biffé (d'un seul trait de plume).
Cancellatus.	Rayé, barré (supprimé au moyen de plusieurs barres ou traits).
Expunctus.	Pointé (en signe de suppression).
Puncto superiore notatus.	Pointé en dessus (en signe de suppression).
Puncto inferiore notatus.	Pointé en dessous (en signe de suppression).
Punctis circumseptus.	Entouré de points (en signe de suppression).
Elutus.	Effacé (par l'action de l'eau, effacé à l'éponge sur un papyrus).
Erasus.	Gratté.
Scriptus in rasura ; superscriptus rasurae.	Écrit sur grattage.
Litterae rescriptae.	Lettres repassées à l'encre.
—	—
Signa critica.	Signes critiques (d'Aristarque, par exemple).
Asteriscus (masc.).	Astérisque (masc.).
Obelus (masc.).	Obèle (masc.).
Obelo notare.	Marquer d'un obèle.
—	—
Scholion (plur. Scholia).	Scholie (fém.) (l'orthographe usuelle *scolie* a l'inconvénient de faire penser à σκόλιον, *chanson de table*).
Catena.	Chaîne (collection d'auteurs qui ont travaillé sur quelque partie de l'Écriture sainte (Littré).
Interpretamentum.	Notule explicative (courte scholie, soit marginale, soit interlinéaire, sans lemme.
Lemma (neut., gen. —atis).	Lemme (masc.) (mot emprunté au texte, servant d'en-tête à

	une scholie.
Scholia marginalia.	Scholies marginales.
Scholia interlinearia [WD].	— interlinéaires
— intermarginalia [WD].	— intermarginales (scholies écrites dans l'espace compris entre les scholies marginales et le texte).
Intermarginale spatium [A].	Marge intermédiaire (comprise entre les scholies marginales et le texte.
Interpolare.	Interpoler (altérer la leçon de première main).
Interpolator.	Interpolateur.
Interpolatio.	Interpolation (action d'interpoler *ou encore* altération du fait d'un interpolateur).

—

Atramentum decoloratum.	Encre décolorée.
Coloris proprietas.	Nuance.
Atramenti proprius color.	Nuance de l'encre.
Atramentum rufum ; rubiginis speciem referens.	Encre rousse ; couleur de rouille.

—

Macula.	Tache.
Maculatus ; maculosus.	Taché ; couvert de taches.
Squalidus.	Sale.
Umore corruptus.	Endommagé par l'humidité.
Situ opertus ; mucore corruptus.	Moisi.
Igni attactus.	Roussi.
Combustus.	Brûlé.
Adustus.	Brûlé sur les bords.
Incisura [A].	Fente (dans le papier); solution de continuité.
Scissura.	Déchirure.
Lacer : laceratus.	Déchiré.
Incisus; semifolium incisum [A].	Fendu ; feuillet fendu (qui a une coupure faite avec un instrument tranchant, et quelquefois avec le style qui a servi à tra-

	cer les lignes rectrices).
Resarcire charta translucida [A].	Réparer (une déchirure, une coupure, avec du papier transparent).
Usu attritus [A]; evanidus.	Oblitéré.
Rescriptus.	Repassé à l'encre (par une main postérieure).
Mutilus.	Mutilé.
Ab initio mutilus [Mfc]; acephalus.	Tronqué au commencement; acéphale.
Decurtatus.	Tronqué à la fin.
Semifolium dimidiatum superiore, inferiore parte recisa [A].	Feuillet diminué de la moitié supérieure, inférieure.
Semifolium dimidiatum in latitudinem [A].	Feuillet coupé en deux du haut en bas (ce qui lui ôte la moitié de sa largeur).
Folium, semifolium vi ablatum.	Feuille, feuillet arraché.
Semifolium abscissum.	Feuillet coupé (qu'on a enlevé en le coupant).
Folium, semifolium absens.	Feuille, feuillet manquant.
Folium, semifolium absens, interrupta numerorum semifoliis inscriptorum serie [A].	Feuillet, feuillet manquant (dont l'absence est attestée par une lacune dans la pagination).
Folium, semifolium absens, continuata nihilominus numerorum semifoliis inscriptorum serie [A].	Feuille, feuillet manquant (dont l'absence n'est pas attestée par une lacune dans la pagination).
Cujus margo truncatus est ad dimidium.	Dont la marge a été diminuée de moitié.
Cujus margo recisus est.	Dont la marge a été coupée après coup.
Semifolium cui margo chartaceus agglutinatus est [A].	Feuillet complété par l'adjonction d'une marge de papier.
Foramen.	Trou.
Perforatus.	Troué.
Erosus.	Rongé.
Adesus.	Rongé sur les bords.
Obrosus; circumrosus; ambesus.	Rongé tout autour.
Anobium paniceum.	Vrillette (coléoptère qui dévore les herbiers et les livres; il

	fait de petits trous ronds auprès desquels il laisse de petits tas de très fine poussière).
Mus.	Rat.
Sorex.	Souris.

—

Conglutinare.	Coller (ensemble).
Glutinator.	Colleur.
Consarcinare ; consuere.	Coudre (ensemble).
Compingere [Mfc].	Relier (un livre).
Compactus.	Relié.
Compactor.	Relieur.
Compactio.	Reliure (action de relier).
Compactura.	Reliure (ouvrage de relieur).
Quaternio trajectus. Folium trajectum.	Quaternion transposé. Feuille transposée.
Folium perverse plicatum [A].	Feuille à feuillets transposés (par suite d'une erreur de pliage).
Invertere (folium).	Retourner (une feuille de papier, de parchemin, etc., de telle sorte que l'écriture se présente à l'envers).
Folium inversum.	Feuille retournée sens dessus dessous.
Imminuere, recidere margines.	Rogner les marges.
Inaurare secturas, frontes.	Dorer les tranches.
Secturae inauratae ; pictae.	Tranches dorées ; peintes.
Latera.	Plats.
Latus sinistrum.	Plat de gauche (celui qui recouvre le commencement du livre).
Latus dextrum.	Plat de droite (celui qui est à la fin du livre).
Tergum compacturae.	Dos de la reliure.
Semifolium intus agglutinatum lateri [A].	Feuillet collé au plat et à l'intérieur.
Semifolium a compactore additum [A].	Garde (feuillet que l'on met à la fin et au commencement des livres).
Semifolium a compactore additum ad caput [A].	Garde du commencement.

Semifolium a compactore additum ad calcem [A].	Garde de la fin.
Taeniola (in usum eorum qui non uno tenore legunt, summo libro inserta).	Signet (petits rubans que les relieurs attachent à la tranchefile du haut d'un livre, pour servir à y marquer un endroit [Littré]).
Angulli plicatura.	Corne (faite au coin d'un feuillet pour tenir lieu de signet).
Operimentum; tegumentum.	Enveloppe *ou* couverture (d'un livre).
Angulorum compacturae tegumenta.	Coins (pour garantir les angles de la reliure).
Operire; tegere.	Couvrir.
Corium; coriaceus.	Cuir, peau; de cuir, de peau.
Sericum: sericeus.	Soie; de soie.
Lignum: ligneus.	Bois; de bois.
Ebur; eboreus.	Ivoire; d'ivoire.
Titulus tegumento codicis inscriptus, impressus.	Titre inscrit *ou* gravé sur la couverture d'un manuscrit.
Ornamenta.	Ornements.
Scutum [Du Cange].	Écusson (d'armoiries).
Offendices (plur. fem.)	Attaches d'un livre.
Claustrum.	Fermoir.
—	—
Semifoliorum notae numerales; semifoliorum notatio.	Numérotation des feuillets (elle est généralement très récente).
Paginarum notae numerales.	Pagination, numérotation des pages (elle est fort rare).
—	—
Medicamen.	Réactif (appliqué aux palimpsestes).
Infusum gallarum [Codex med.].	Infusion de noix de galle.
Sulfuretum potassicum [Codex med.].	Sulfure de potassium.
Sulfuretum ammoniae [ibid.].	Sulfhydrate d'ammoniaque.
Tinctura Giobertina (cyanuretum ferrosopotassicum) [Codex med.].	Teinture de Gioberti (ferrocyanure de potassium).

Solutio acidi tannici [Cod. med.].	Dissolution de tannin.
Mixtura cum sulfocyanureti potassici [id.] I parte; aquae stillatae [id.] XV partibus; acidi muriatici nonnullis guttis.	Mélange de : sulfocyanure de potassium (1 partie); eau pure (15 parties); acide chlorhydrique (quelques gouttes).
Vapores acidi muriatici [id.].	Vapeurs d'acide chlorhydrique.
— ammoniae [id.].	— d'ammoniaque.
— sulfureti ammoniae [id.].	— de sulfhydrate d'ammoniaque (on les fait agir tour à tour sur le parchemin).
—	—
Bibliopola.	Libraire.
Bibliopolium.	Librairie.
Bibliotheca.	Bibliothèque.
Bibliothecae custos.	Bibliothécaire.
— præfectus.	Id.
Bibliothecarius.	Id.
Armarium.	Armoire.
Pluteus.	Pupitre *ou* étagère (E C).
Sub vitro.	En vitrine.
Thesaurus [A].	Réserve (lieu où sont mis à part les mss. les plus précieux, qui ne sont communiqués au public que moyennant certaines conditions ou formalités spéciales).
Catalogus.	Catalogue.
—	—
Codicem inspicere passim.	Parcourir un manuscrit.
— excutere.	Examiner à fond, dépouiller complètement un manuscrit.
— demonstrare(?)	Décrire un manuscrit [1].

1. Les termes *describere*, *depingere*, *effingere*, *repraesentare*, *nobilitare*, ne pouvant être employés dans le sens de *decrire* à cause de l'équivoque, nous nous sommes arrêté à *demonstrare*, comptant sur la bienveillance de nos lecteurs pour nous aider à trouver un terme plus satisfaisant.

Codicem exscribere, transcribere.	Copier un manuscrit.
Codicis scripturam ad verbum exprimere [A].	Exécuter une copie diplomatique (copier textuellement un manuscrit).
Chartam translucidam ad transcribendum codicem adhibere [A].	Calquer un manuscrit.
Codicem conferre.	Collationner un manuscrit.
Conlatio.	Collation.
Conlationem conficere [Pr.].	Exécuter une collation.
Consentire cum...	Être d'accord avec..., donner les mêmes leçons.

—

Typis mandare.	Imprimer (en parlant de l'auteur qui donne un ms. à un imprimeur).
Typis exprimere [OR].	Imprimer (en parlant de l'imprimeur).
Typographia.	Art de l'imprimerie.
Typographium, officina typographica [A. F. D.].	Atelier d'imprimerie.
Typotheta.	Imprimeur.
Anecdotum.	Texte inédit.
Nondum editus.	Inédit.
Publici juris facere.	Publier (p. ex. un texte inédit).
Primum, nunc primum editus.	Publié pour la première fois.
Edere.	Éditer (faire les frais de la publication d'un livre).
Editor.	Éditeur libraire qui publie un livre).
Editio.	Édition.
Editionis procurator [A].	Auteur d'édition (savant qui donne ses soins à une édition).
Editio codicis scripturam ad verbum exhibens.	Édition diplomatique (qui donne tel quel le texte d'un ms.).
Editionem procurare [Weiss].	Procurer une édition (se dit du savant qui en constitue le texte).

Editio iterum, tertium, etc., publici juris facta.	Édition publiée pour la deuxième, pour la troisième fois.
Editio iterum procurata.	Édition procurée pour la 2e fois.
Editio iterum procurata priore emendatior.	Édition procurée pour la 2e fois et corrigée.
Editio critica.	Édition critique.
Editio apparatu critico instructa.	Édition accompagnée d'un appareil critique.
Lectio.	Leçon.
Lectionis discrepantia.	Variante.

ALFRED JACOB.

NOTICE

SUR UNE REMARQUABLE PARTICULARITÉ QUE PRÉSENTE

TOUTE UNE SÉRIE DE

MILLIAIRES DE CONSTANTIN LE GRAND

Il existe sur la voie Aurélienne, entre Cimiez (*Cemenelum*), dans les Alpes-Maritimes, et Arles, et peut-être aussi sur la voie Domitienne, entre cette dernière ville et Lyon, une série de milliaires de Constantin le Grand dont les inscriptions sont toujours uniformément incomplètes, avec cette particularité que la partie effacée exprimait la filiation de cet empereur à l'égard de Maximien Hercule, lequel, par son adoption de Constance Chlore, était devenu le grand-père de Constantin et, plus tard, son beau-père en lui faisant épouser sa fille Fausta.

Maintenant, par quel motif, ou plutôt à quelle occasion, à la suite de quels événements politiques, Constantin, après avoir fait graver l'expression de cette filiation sur toute une série de colonnes itinéraires, se détermina-t-il, plus tard, à la faire marteler? Tel est l'objet et le but de cette notice.

Nous établirons tout d'abord que l'expression de cette filiation a réellement été gravée sur les milliaires dont il s'agit, et ensuite nous rechercherons la cause et les circonstances qui amenèrent Constantin à bannir la mémoire de Maximien Hercule des milliaires sur lesquels il s'en était précédemment honoré.

I

Expression, sur les milliaires de Constantin, de la filiation de cet empereur envers Maximien Hercule, son grand-père adoptif.

Dans la série de milliaires que nous allons faire connaître, les inscriptions portent toutes une même lacune en trois ou quatre lignes et, circonstance remarquable, depuis plus de deux siècles, tous les savants qui ont cherché à compléter ces inscriptions se sont basés sur un autre milliaire ayant une inscription prétendue sans lacune, indiquée à Cabasse (*Pagus Matavonicus*), bourg du département du Var non loin de Brignoles et du Luc. Il représente aujourd'hui, sur l'ancienne *via Aurelia*, la station romaine de *Matavonio* de l'itinéraire d'Antonin, et de *Matavone* de la carte de Peutinger (*a*).

Le milliaire cité existe bien, en effet, dans un petit cimetière abandonné, attenant à l'église du lieu; mais son inscription n'est pas complète; elle offre la même lacune que celle de tous les autres milliaires de la série que nous considérons. La place de l'effaçure est si nette, si bien polie, et le reste de l'inscription est si profondément gravé, qu'il n'est pas possible d'admettre que cette lacune ait une origine moderne, qu'elle soit le résultat de l'usure par vétusté. D'ailleurs, il serait vraiment singulier que la détérioration de l'inscription, si détérioration il y avait, eût porté tout juste sur les mêmes lignes qui manquent à tous les autres milliaires de la série. On peut donc se demander comment il a pu se faire qu'une pareille erreur de fait, si facile à éviter, se soit propagée pendant plus de deux cents ans, soit depuis Peyresc, mort en 1637, jusqu'à ce jour? L'inscription de ce milliaire, supposée complète, a été, en effet, publiée d'après la copie fautive de Peyresc, par Honoré Bouche [1], Fabretti [2], Muratori [3], Orelli [4], Bergier [5], Noyon [6], l'*Almanach du Var* pour

(*a*) Voir, à la fin du mémoire, deux notes (*a* et *b*).

1. *Hist. de Prov.*, t. I, p. 129 et 543.

2. *Inscript. antiq.*, p. 413, n° 359.

3. *Thesaur. Vetur.*, p. 463, n° 7, et p. 2011, n° 6.

4. *Inscript. latinar.* n° 1095. Mais cet auteur prend CONSTANTINI pour CONSTANTII.

5. *Hist. des grands chem. de l'emp. romain.*

6. *Statist. du Var.*

1818, p. 204, et en dernier lieu par Bourquelot [1], Carlone [2], M. Ed. Blanc [3], M. Allmer [4], M. J.-A. Aubenas [5], etc. Nous ne nous chargerons pas d'expliquer ce phénomène, lequel semble témoigner que les savants acceptent volontiers des textes de seconde main alors même que les monuments originaux sont à la portée de tout le monde.

La figure 1 ci-dessous est le dessin aussi soigné que possible du milliaire de Cabasse, que nous avons relevé le 12 octobre dernier. Il est formé par une colonne en calcaire de couleur grisâtre, rompue en deux tronçons qui s'ajustent parfaitement quand on rapproche les deux surfaces de rupture. Ces fragments gisaient à terre pêle-mêle sur un tas de moellons, à quelques mètres d'un autre fragment de milliaire de Probus, et dans un état d'abandon tout à fait regrettable. Du reste, ces colonnes ne sont pas les seules antiquités du pays; celui-ci, au contraire, est fertile en monuments épigraphiques, dont plusieurs sont assez remarquables (b). On y trouve, entre autres, au quartier de Campdumy, le milliaire de Néron découvert, il y a moins d'un siècle, sur le territoire de Brignoles, et que l'on croyait perdu depuis longtemps.

L'expression numérale du quantième de milles romains, qui termine l'inscription du milliaire de Constantin (*Millia passuum*) *trigenta quatuor*, fait connaître la distance de Fréjus au point où le milliaire fut trouvé, ou plutôt, à la position qu'il occupait autrefois le long de la *via Aurelia*. La place fruste, entre la cinquième ligne de l'inscription et la neuvième, a une hauteur de 0m.21. On n'y voit pas la moindre trace des lettres martelées.

La figure 2, ci-dessous, représente le milliaire de la même série situé dans l'île Saint-Honorat, près de Cannes (Alpes-Maritimes). Il fait partie des six colonnes qui supportent le baldaquin de l'*impluvium* de la grande tour romane.

Ce milliaire, qui provient évidemment de la voie Aurélienne, a 1m,10 de hauteur et 0m,40 de diamètre. Il est incomplet à sa partie inférieure, où les trois dernières lignes de son inscription ont disparu

1. *Inscript. antiq. de Nice et de Cimiez*, etc., *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XX de la nouvelle série X; Paris, 1850, tirage à part, p. 144.

2. Ve tiges d'épigraphie, n° 90 (séance générale tenue à Paris, en 1867, par la Société française d'archéol.).

3. *Epigr. antiq. du département des Alpes-Maritimes*, 1re partie, p. 100.

4. *Bull. de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. IV, 1869, p. 159; et aussi *Revue épigraph.*, n° 7, p. 103.

5. *Hist. de Fréjus*, 1881, p. 776.

avec un tronçon de colonne. On voit qu'il manque encore ici les trois lignes qui suivaient la cinquième, et que cette partie en lacune a la même hauteur, environ, que sur le milliaire de Cabasse, soit 0m,25. La pierre dont il est formé est un granit gris blanchâtre comme celui

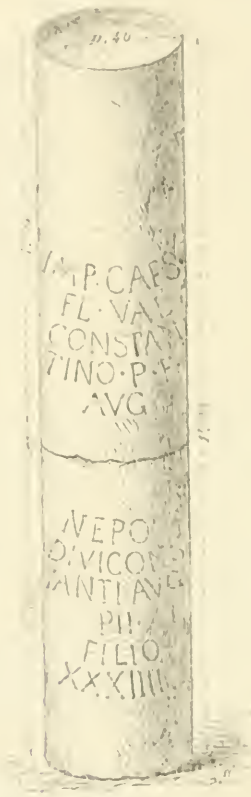

Fig. 1.

de Vallauris dont nous parlerons bientôt. Les cinq autres colonnes qui l'accompagnent ont toutes les mêmes dimensions que notre milliaire. Il y en a une en marbre rose antique, deux autres en porphyre amphibolique gris de l'Estérel (sorte de syénite), tandis que les deux derniers spécimens sont en calcaire gris. Du reste, ces colonnes n'étant incorporées à l'ouvrage que comme vieux matériaux, on peut les prendre pour d'anciens milliaires frustes, à l'exception, bien entendu, de celle de ces colonnes qui est en marbre rose.

En outre de son inscription primitive, le milliaire de Saint-Honorat en contient une autre en l'honneur des empereurs *Valens*, *Valentinianus* et *Gratianus*. Elle occupe la partie supérieure de la colonne, à gauche de la première inscription, mais elle est si peu

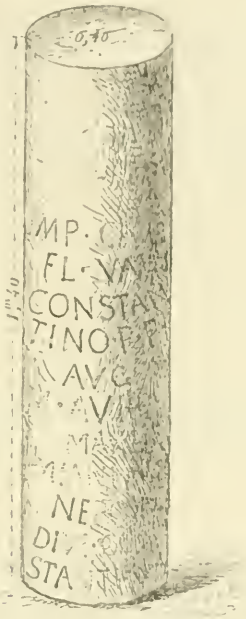

Echelle de 0,05 par Mètre

Fig. 2.

apparente qu'elle avait passé inaperçue jusqu'ici, à l'exception de M. Ed. Blanc qui, dans ces derniers temps, l'a prise pour un texte grec [1]. Quoi qu'il en soit, elle est étrangère à notre sujet [2].

1. *Epigr. antiq. des Alp.-Marit.*, 1878, 1re partie, p. 148, nº 130.

2. Voici la lecture de cette seconde et curieuse inscription, que nous considérons comme inédite :

.....		[VALENTI].
.....LENTINI.....		[VA]LENTINI[ANO].
.. ...TIANO	Que nous restituons de	[GRA]TIANO.
AVGGG	la manière suivante,	AVGGG.
....NO REI...	entre crochets :	BO[NO REI[PVBLICAE].
NATT.....		NAT[IS].
.....III		....III.

Nous verrons bientôt que les inscriptions de tous les milliaires d'une certaine série du même empereur portent la même lacune, laquelle ne saurait être, évidemment, que le résultat d'un martelage officiel qui avait échappé jusqu'ici à toutes les observations dont ces milliaires ont été l'objet.

Quant à la question de savoir ce que contenait la partie en lacune, il est constant que le mot NEPOTI, qui est resté généralement visible au bas des parties martelées, indique assez qu'il s'agissait de l'empereur Maximien Hercule. On sait, du reste, que ces inscriptions avaient été généralement restituées en se basant sur le texte prétendu complet du milliaire de Cabasse, par cette formule:

DIVI·MAXI
MIANI·
AVG·
NEPOTI·

Cette restitution a l'avantage de répondre à une règle bien connue, consistant en ce que les empereurs se sont généralement honorés et

« Aux trois Augustes, Valens, Valentinien et Gratien, nés pour le bonheur de la république . . .III. »

A notre connaissance, Constantin seul avait fait usage de cette formule emphatique. Une première fois sur une médaille et sous cette forme : B. R. P. NAT. (Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles romaines*, t. II, p. 233), et une seconde fois sur la colonne itinéraire de Niégles (Ardèche), dressée sur le bord de la route nationale au hameau du Pont-de-la-Beaume, et dont voici l'inscription relevée par nous peu de jours après sa découverte, en avril 1859 :

IMP. CAES. FL. | VAL. CONSTANTINO | PIO. NO.... CAESARI. CO.... | .....AVG. FILIO | BONO. REI | PVBLICAE | NATO.

Notre inscription des trois empereurs remonte évidemment à une époque où ils régnaient ensemble. Or le jeune Valentinien fut proclamé Auguste par son oncle Valens et son frère consanguin Gratien, qui l'associèrent à l'empire le 17 novembre de l'an 375. D'un autre côté, l'association à trois cessa le 9 août 378 par la fin malheureuse de Valens. C'est donc dans les deux ans et dix mois compris entre ces deux dates que furent exécutés sur la voie Aurélienne les travaux auxquels se rapporte l'inscription dont il s'agit. Du reste, cet exemple n'est pas le seul. On verra plus loin que, sur un autre milliaire de Constantin découvert dans l'Esterel, on trouva encore une autre inscription des trois mêmes empereurs ; ce qui nous amène à cette conclusion inattendue, que, sous le règne de ces Augustes, au lieu d'ériger des colonnes itinéraires le long des grands chemins réparés, on se bornait à faire graver les inscriptions *ad hoc* sur les colonnes encore existantes des précédents règnes.

Citons un troisième exemple : le bénitier de l'église d'Erôme (Drôme) est sup-

glorifiés, sur les milliaires, de leur filiation envers leurs augustes ancêtres divinisés. Mais, d'un autre côté, cette règle a ici l'inconvénient d'être en complet désaccord avec les événements qui se rapportent à la fin tragique de Maximien. On sait, en effet, qu'au mois de février de l'an 310 cet empereur fut contraint par Constantin de se donner la mort, pour le crime vrai ou supposé d'avoir voulu attenter à ses jours. Or on s'est demandé, si dans ces conditions, il était possible d'admettre que Constantin se soit glorifié, sur des colonnes itinéraires, d'être le petit fils du *divin Maximien Auguste?* « En conséquence de ces événements, nous dit M. Allmer, on devrait douter de la justesse des restitutions ci-dessus proposées..... Ces restitutions sont cependant certaines, empruntées qu'elles sont à l'inscription d'une borne de la même route, encore existante dans le cimetière de Cabasse[1]. » On n'ignore pas, maintenant, que ces restitutions ne sauraient être certaines pour avoir été empruntées à une inscription que l'on sait offrir la même lacune.

A notre avis, la vraie difficulté n'est peut-être pas là, et il nous semble qu'elle réside plutôt dans ce qu'il y aurait, sinon d'illogique, du moins d'inusité jusque-là, à voir un empereur se glorifier, sur les monuments publics, d'être le petit-fils d'un autre empereur encore vivant.

porté par une colonne itinéraire dédiée à Constance Chlore, sur le dos de laquelle on a gravé cette seconde inscription :

D. N. VAL..... | ..... | BO..... | NATVS.

que M. Allmer propose de lire : *Dominus noster Valentinianus Augustus, bono reipublicæ natus.* (*Bullet. de la Société. d'archéol. et de statist. de la Drôme*, t. IV, 1869, p. 158.)

On remarquera, dans notre inscription de l'île Saint-Honorat, le mot NATT., écrit avec deux T. On sait que certaines dignités telles que celles d'Auguste, de César, de consul, etc., s'écrivaient en abrégé et au pluriel : *Augg.*, *Cæss.*, *Coss.*, et même que le nombre de consonnes finales était égal à celui des dignitaires, comme on le voit sur notre inscription, où l'on a écrit AVGGG (*Augustorum*) pour trois Augustes. Est-ce que le doublement de la consonne T, dans l'abréviation du mot *natis*, serait ici la marque du pluriel? La chose semble possible quand on songe qu'il s'agit d'une inscription d'une facture tout à fait barbare. Les G sont en caractères cursifs et en forme de faucille.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'auteur de l'*Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes* est le seul qui ait fait mention de cette seconde inscription, seulement il en fait le texte grec suivant :

« MI.... | ΠΑΝΩ | ..... | ΟΚΕΙ | ΑΑΙΙ | ....Η »

1. *Revue épigraphique*, n° 7, p. 103.

Toutefois, si on veut bien considérer que Maximien Hercule offre cet exemple presque unique d'un empereur qui est descendu volontairement du souverain pouvoir pour entrer dans la vie privée, on conviendra sans doute qu'en ce cas Constantin a bien pu s'honorer d'être le petit-fils d'un empereur qui venait, en quelque sorte, de s'illustrer par son mépris de la puissance en descendant du faîte des grandeurs à l'humble condition d'un simple particulier[1], tout comme il se serait glorifié de sa piété filiale envers le divin Maximien Auguste élevé au ciel, conformément à l'usage établi depuis les premiers temps de l'empire, si des circonstances particulières n'étaient venues à l'encontre de cette règle, et la rendre, pour ainsi dire, impossible dans le cas présent.

L'hypothèse que nous venons d'énoncer nous paraissant la seule plausible, nous admettrons que la partie effacée des inscriptions de nos milliaires devait porter ce qui suit :

M · AVREL · VAL ·
MAXI
MIANI · AVG ·
NEPOTI ·

Ce qui est d'ailleurs confirmé par quelques traces de lettres encore apparentes sur la partie martelée du milliaire de l'île Saint-Honorat. Voici, en effet, ce qui se voit sur cette partie de l'inscription : La lettre M, de la première ligne ci-dessus, se devine par quelques traces de jambages à peine visibles. La lettre V, du mot AVREL., est très apparente, tandis que l'A, qui est à sa gauche, peut à peine se discerner. Les lettres R E du même mot sont absolument invisibles, alors que le L qui le termine se voit sensiblement, ainsi que le premier jambage du V qui suit, du mot VAL.

A la seconde ligne, il n'y a d'assez bien apparent qu'un jambage droit, qui paraît appartenir à la lettre M.

A la troisième, quelques traces semblent faire discerner les trois premières lettres MIA, ainsi que l'I qui suit la lettre N, tandis que

1. Aurel. Vict., *De Cæsaribus*, XXXIX, 56. Eutrope, liv. IX. Ces deux contemporains, en rapportant cet événement mémorable, conviennent que Dioclétien, en déposant les rênes du gouvernement, eut la plus grande peine à faire partager sa résolution à Maximien ; mais cette résistance, étant d'ordre purement privé, ne pouvait évidemment rien enlever au côté honorable de l'abdication publique.

cette dernière est absolument invisible, ainsi que les trois lettres AVG, qui terminent la ligne.

Enfin, du mot NEPOTI, qui forme la quatrième ligne, il n'y a de bien apparent que la première lettre N. L'E est à peine visible; mais les quatre dernières lettres n'ont laissé aucune trace.

Il est à remarquer que la disposition des lignes doit très probablement être variable comme le reste de l'inscription.

Voici maintenant le texte restitué du milliaire de Cabasse ou de tout autre de la série, car, ainsi que nous venons de le faire observer, ils ne diffèrent entre eux que par de légers détails portant presque uniquement sur la disposition des lignes. Les parties restituées sont renfermées entre crochets :

IMP · CAES.
FL · VAL ·
CONSTAN
TINO · P · F ·
AVG ·
[M · AVREL · VAL ·
MAXI
MIANI · AVG ·]
NEPO[TI ·]
DIVI · CONS
TANTI[I] · AVG ·
PII ·
FILIO ·
XXXIIII.

En dehors des difficultés concernant les restitutions, ces textes ont encore été assez souvent mal interprétés, et la plupart de ceux qui ont attribué ces monuments à *Constantinus Junior*, fils de *Constantinus Magnus*, ont été induits à erreur par la façon dont est écrit, avec un seul *i*, le génitif de *Constantius*, à la onzième ligne. C'est ainsi qu'au lieu de lire *Constantii*, on a lu *Constantini*. Du reste, voici la lecture du texte et son interprétation complète :

Imperatori Cæsari Flavio Valerio Constantino pio, felici, Augusto,

Marci Aurelii Valerii Maximiani Augusti nepoti, Divi Constantii Augusti, pii, filio.

(Millia passuum) triginta quatuor.

C'est-à-dire : Al'empereur César Flavien Valère Constantin, pieux, heureux, Auguste, petit-fils de Marc Aurèle Valère Maximien Auguste, fils du divin Constance Auguste, pieux. Trente-quatre (mille pas).

Nous ferons encore observer que les auteurs qui attribuent ces milliaires à Constantin le Jeune, fils de Constantin le Grand, commettent une grave erreur [1]; car, Constantin étant mort chrétien, son fils, qui était également chrétien, ne l'aurait pas traité de divin ; conséquemment, il s'agit bien ici de l'expression de la piété filiale de Constantin le Grand envers le divin Constance Chlore, son père, et nullement de Constantin II envers Constantin le Grand [2].

J. P. REVELLAT.

(*La suite prochainement.*)

1. Nous citerons, entre autres, l'auteur anonyme de l'article sur les antiquités inséré dans l'*Almanach du département du Var* pour 1818 ; l'auteur de l'*Epigr. antiq. des Alpes Marit.*, 1re partie, p. 100, n° 64 ; 2e partie, p. 99, n° 175 ; l'auteur de l'*Histoire de Fréjus*, 1881, p. 776.

2. M. Ernest Desjardins a bien voulu nous faire observer que *Constantinus Magnus* ne fut pas, malgré l'édit de Milan, chrétien de fait à partir de 311 ; qu'il fut baptisé trois mois avant sa mort par un évêque arien, et que, néanmoins, il reçut du sénat de Rome les honneurs de l'apothéose (Orelli, 1104 ; Eckhel, *Doctr. nummor. veter.*, t. VIII, p. 463 ; Eutrope, liv. X, ch. VIII) D'après cela on voit que l'épithète de *divus* conviendrait en toute rigueur à Constantin le Grand ; toutefois l'éminent membre de l'Institut a bien voulu convenir que notre raisonnement subsiste et que nous sommes dans le vrai.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 8 JUIN.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Paul Laboulaye remercie l'Académie des marques d'estime et d'affection qu'elle vient de donner à son père.

L'Académie se forme ensuite en comité secret pour discuter les conclusions du rapport de la commission du prix Gobert, l'un des plus importants parmi ceux que l'Institut décerne. Le rapport propose de maintenir cette année encore le premier prix à M. Paul Viollet, auteur d'un ouvrage sur les *Etablissements de saint Louis*, et attribue le second prix à M. Godefroy, pour sa publication commencée d'un grand *Dictionnaire historique de la langue française*.

La discussion a occupé toute la séance. Successivement, MM. Ad. Régnier et N. de Wailly ont attaqué les propositions de la commission et demandé que le premier prix fût attribué à M. Godefroy. Le rapporteur, M. Gaston Paris, a vivement défendu ses conclusions.

La séance redevenue publique, on est allé aux voix. Seize suffrages se sont réunis sur le nom de M. Godefroy; seize suffrages se sont également réunis sur le nom de M. Paul Viollet.

Un second tour de scrutin a donné exactement le même résultat.

L'Académie a décidé de renvoyer un nouveau vote à huitaine.

SÉANCE DU 15 JUIN.

Prix Gobert. — Chacun des concurrents au premier prix Gobert ayant obtenu dans la précédente séance un nombre égal de voix dans deux scrutins successifs, on a dû voter de nouveau aujourd'hui. Sur 36 suffrages, M. Frédéric Godefroy en a obtenu 19 et M. P. Viollet 17. En conséquence, M. Godefroy a été proclamé titulaire du premier prix Gobert. C'est à

M. Giry que le second prix a été décerné, pour sa publication des *Etablissements de Rouen*.

Prix Stanislas Julien. — La commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés pour le concours du prix Stanislas Julien, après avoir pris connaissance des différents travaux présentés, a fixé son choix sur le livre intitulé : *l'Encre de Chine, son histoire et sa fabrication*, d'après des documents chinois, traduits par M. Maurice Jametel, et lui a décerné le prix à l'unanimité.

M. Ch. Robert rend compte de l'état des fouilles de la rue de Navarre. Les ruines ont été visitées aujourd'hui, ajoute M. Robert, par M. Jules Ferry, accompagné de la commission académique.

SÉANCE DU 22 JUIN.

Découverte archéologique. — Non loin de Neufchâteau, dans les Vosges, sur le territoire de Gran (un nom qui rappelle l'Apollon Grannus des Gaulois), on a trouvé depuis longtemps déjà de beaux et nombreux restes, qui attestent l'existence sur ce point d'une ville florissante sous la domination romaine. Marbres, colonnes, chapiteaux, bronzes, statues, monnaies, surtout des monnaies du Haut-Empire, du temps de Vespasien, ont été retirés du sol et sont venus enrichir les collections publiques et privées.

Récemment un archéologue du pays, M. Voulot, correspondant de la Société des antiquaires de France, ayant remarqué que des cubes blancs et noirs étaient mêlés à la terre en certains endroits, ouvrit une tranchée, et, à deux mètres de profondeur, rencontra un pavage en mosaïque. Les fouilles, qui s'annonçaient comme devant être longues, furent achevées grâce à une subvention du ministère de l'instruction publique. Elles ont mis au jour les substructions d'une basilique terminée, comme d'ordinaire, par un édicule demi-circulaire, et dont l'intérieur était entièrement recouvert par un pavage en mosaïque.

Ce pavage mesure 14 mètres 12 cent. de large et dans sa plus grande longueur 18 mètres. Les pieds du public qui venait aux audiences ont usé les cubes blancs plus vite que les cubes noirs, dont la dureté est supérieure. Le centre du monument, où le public n'avait pas accès sans doute, et qui était peut-être protégé par une rampe, n'a pas subi cette usure. On y voit un grand carré aux angles extérieurs duquel sont représentés des animaux. L'intérieur est occupé par quatre arcades, qui pouvaient abriter chacune un personnage. Celle de gauche et la suivante ont seules conservé ces représentations. Dans la première, on voit un homme debout, portant un masque en forme de tête de chien ou de loup. Il a dans la main une houlette et sous le bras une cornemuse. Il semble s'adresser au deuxième personnage, dont il ne reste plus que la moitié.

M. Alex. Bertrand, au même temps qu'il donnait communication d'une note de M. Voulot sur sa découverte, plaçait sous les yeux de l'Académie deux dessins soigneusement exécutés, reproduisant, l'un l'ensemble de la mosaïque, l'autre le grand cartouche central.

Don à l'Académie. — Mmes de Schmidt et Helmholtz, nièces de Mme de Mohl, en exécution d'une intention souvent exprimée par leur tante défunte, viennent d'envoyer à la bibliothèque de l'Institut la correspondance de Fauriel, qui se trouvait parmi les papiers de M. Mohl. Cette correspondance est précieuse, paraît-il, pour l'histoire littéraire et scientifique du commencement du siècle. Mmes de Schmidt et Helmholtz ont joint à leur don le portrait au fusain de Fauriel, par la marquise de Condorcet; enfin elles ont voulu que les bibliothécaires de l'Institut pussent choisir dans la bibliothèque de leur oncle les livres qu'ils jugeront nécessaire d'y prendre. Parmi les papiers, il y a des manuscrits de Wœpcke, l'historien savant et consciencieux des mathématiques.

M. Alex. Bertrand signale la découverte à Ghardimaou (Tunisie) d'une inscription latine mentionnant un « prêtre de la province d'Afrique ».

M. Révillout commence la lecture d'un mémoire sur l'étalon d'argent chez les Égyptiens pendant la période ptolémaïque.

M. Riant est désigné pour lire en séance trimestrielle de l'Institut son mémoire sur la donation d'Orviéto et les établissements latins à Jérusalem pendant le xe siècle. M. Riant présente un rapport sur la publication du tome V des historiens occidentaux des croisades.

SÉANCE DU 29 JUIN.

Le prix biennal de vingt mille francs est décerné par l'Institut sur la présentation d'un candidat faite à tour de rôle par chacune des cinq classes. C'est M. Désiré Nisard, sur la présentation de l'Académie française, qui a obtenu en dernier lieu le prix biennal. Pour la troisième fois, l'Académie française décernait à un de ses membres cette haute récompense; MM. Thiers et Guizot ont été, en effet, lauréats du prix biennal. Les lauréats de l'Académie des inscriptions sont jusqu'à cette heure MM. Jules Oppert et Auguste Mariette.

D'ordinaire, le candidat est désigné avant le commencement de l'été; l'absence du président, M. Léon Heuzey, a fait surseoir à cette désignation. Aujourd'hui, M. Heuzey est de retour de Constantinople et l'Académie procède à la nomination d'une commission de huit membres chargée d'examiner les titres des candidats. Mais, ici, il n'y a point acte de candidature par les intéressés.

Robert de Sorbon, qui a donné son nom à la Sorbonne, était, comme

on sait, chapelain de saint Louis. Ce savant docteur a laissé parmi ses contemporains un renom de liberté de langage et d'indépendance de caractère que M. Hauréau vient de mettre en relief dans un mémoire qu'il communique à l'Académie sous ce titre : *Les Propos de maître Robert de Sorbon*. C'est surtout à Joinville que M. Hauréau emprunte ces propos; il y en a de vifs, de profonds, de sentencieux; presque tous contiennent des allusions aux idées, aux mœurs, aux événements du XIIIe siècle. Là gît le principal intérêt du mémoire de M. Hauréau, qui a obtenu un vif succès.

Concours. — La commission du prix de numismatique avait à se décider entre trois concurrents d'un grand mérite, MM. Madden, Barclay-Head et Percy-Gardner. Elle a partagé le prix entre M. Barclay-Head, pour son *Coinage of Bœotia*, en même temps que pour son catalogue des électrotypes du British Museum, et M. Percy-Gardner pour son *Étude sur les monnaies de Samos*.

Épigraphie. — M. Maspero vient de découvrir à Coptos, sur le Nil, une inscription latine considérable et d'un grand intérêt historique. Il en envoie un estampage à l'Académie par l'intermédiaire de M. Ernest Desjardins. L'inscription donne les noms des soldats qui ont construit ou réparé les citernes de différentes stations de la route qui, à travers le désert, reliait le Nil à la mer Rouge, allant de Coptos à Port-de-Bérénice. Cette route n'avait pas moins de 270 kilomètres et de dix stations. Le texte que vient de découvrir notre savant compatriote nous apprend, en outre, comment on choisissait dans les légions les soldats chargés de commander les équipes de travailleurs.

L'Académie a déclaré la vacance du fauteuil de M. Laboulaye. L'élection de son successeur est renvoyée au troisième vendredi de novembre.

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

PRÉSIDENCE DE M. G. DUPLESSIS.

SÉANCE DU 6 JUIN.

M. Frossard est nommé correspondant à Bagnères-de-Bigorre.

M. de Villefosse communique le texte rectifié de l'inscription de *Zama* (Tunisie). Les corrections portent sur les noms, la filiation et l'état civil du dédicant; elles permettent de faire remonter le texte au moins cinquante ans plus haut que l'année 211, date de la mort de Sévère. La mention du flamine d'Hadrien rappelle en outre que cet empereur avait élevé *Zama regia* au rang de colonie, comme l'atteste une inscription de Rome

M. de Villefosse communique ensuite une inscription trouvée à Ghardimâou (Tunisie) et relative à un *sacerdos provinciæ Africæ* qui était le supérieur élu de tous les prêtres de la province; il entre dans quelques détails sur les charges et la durée de cette fonction.

M. Alex. Bertrand rend compte de la nouvelle visite faite aux arènes de la rue Monge. L'impression a été plus favorable encore que la première fois; il a été décidé que M. le président du conseil des ministres serait invité à venir lui-même se rendre compte de l'importance historique des arènes. La majorité des membres du conseil municipal a compris l'intérêt national qui militait en faveur de la conservation d'un monument du second siècle de notre ère.

M. Saglio présente l'estampage d'une stèle funéraire grecque provenant de Cyzique et conservée au musée Borely à Marseille. Sur l'un des bas-reliefs on voit un homme; près de lui est assise une joueuse de flûte. Dans cette représentation, qui fait suite à un bas-relief où l'on voit un homme accoudé sur un lit, sujet que l'on rencontre si souvent dans les

monuments funéraires, on doit peut-être reconnaître le défunt jouissant des félicités d'une autre vie. Le style des figures et l'inscription gravée sur la stèle ne permettent pas d'en faire remonter l'exécution plus haut que le troisième siècle avant Jésus-Christ.

SÉANCES DES 13 ET 20 JUIN.

M. le docteur Plicque est nommé correspondant à Lezoux (Puy-de-Dôme).

M. l'abbé Thédenat communique une inscription gravée sur un sarcophage conservé au Luc (Var). Cette inscription, assez mutilée, peut être restituée en partie; elle contient un vers de Virgile : (*Vixi et*) *quem dederat cursum fort*(*una peregi*).

M. Bertrand présente à la Société sept têtes en bronze trouvées en 1873 sur le territoire de la commune de la Croix-Saint-Ouen, à six kilomètres de Compiègne, et récemment acquises par le musée de Saint-Germain. Il incline à croire qu'elles sont de travail gaulois et qu'elles remontent à une époque peu éloignée de la conquête.

M. Bertrand présente en outre une série de haches et de boucles provenant du département de l'Aisne et qu'il vient également d'acquérir pour le musée de Saint-Germain.

M. Mowat donne lecture d'un travail de M. Sacaze sur deux fragments d'inscriptions trouvés dans la vallée d'Aran, ancienne dépendance de la *civitas Convenarum*; l'un d'eux contient le nom d'*Ilurberrexio*, qui est probablement celui d'une divinité.

M. Saglio montre un fragment de bijou en or émaillé, représentant saint Joseph portant l'enfant Jésus. Il semble que dans cet ouvrage, qui appartient à la dernière partie du xve siècle, on ait sous les yeux le travail d'un sculpteur s'essayant dans un genre avec lequel il est peu familiarisé et réussissant tout d'abord dans les morceaux exécutés le plus hardiment.

M. Héron de Villefosse communique une inscription découverte à l'Henchir-Belait (Tunisie) par M. Poinssot. C'est un fragment d'une dédicace à Maximus, fils de Maximinus, dont le texte a été effacé en l'année 238, au moment où le vieux proconsul Gordien se fit proclamer empereur.

M. Héron de Villefosse communique ensuite l'épitaphe d'un cavalier d'une cohorte auxiliaire trouvée récemment à Arlaines (Aisne) et conservée au musée de Soissons.

SÉANCE DU 27 JUIN.

M. Chabouillet transmet, de la part de M. Boucher de Molandon, associé correspondant, un exemplaire en bronze de la médaille gravée sous

sa direction et à ses frais, en mémoire de la conservation de la salle des thèses de l'ancienne université d'Orléans.

M. l'abbé Thédenat communique, au nom de M. Leigne, consul de France à Livourne, la photographie de deux chapiteaux historiés, encastrés dans un mur, à Paris. Le premier montre Jupiter entre deux victoires, dont une tient une couronne, l'autre un trophée ; sur le second on voit l'image d'Hippocrate, également placée entre deux victoires.

M. Ramé présente l'empreinte de deux bagues en cuivre, de l'époque mérovingienne, trouvées à Melle (Poitou) et ornées de monogrammes.

Le Secrétaire.

Signé : E. MUNTZ.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— M. Otto Puchstein, envoyé dans le Kurdistan par l'Académie de Berlin, afin de vérifier des indications fournies par l'ingénieur Sester, vient de faire, avec ce dernier, une découverte très intéressante, dont rend compte le rapport présenté à l'Académie dans sa séance du 19 octobre 1882. Il a paru dans ses comptes rendus (*Sitzungsberichte*), accompagné d'une carte spéciale dressée par M. Kiepert.

C'est dans l'ancienne Comagène, au nord de Samosate, entre le Taurus et le coude que l'Euphrate fait là du nord-est au sud-ouest, que ce monument a été découvert, au sommet d'une montagne appelée aujourd'hui *Nemroud-dagh*. Le Nemroud-dagh forme comme le saillant méridional d'une longue chaîne parallèle à l'Euphrate, chaîne qui fait partie du système du Taurus. Il a 2,000 mètres de haut. C'est sur le sommet, dont la forme a été régularisée par des murs de soutènement qui ont permis de ménager de grandes terrasses, que le roi de la Comagène, un Antiochus, fils de Mithridate, s'est construit, vers le milieu du premier siècle avant notre ère, un tombeau magnifique ; l'enceinte de ce tombeau devait être en même temps, dans sa pensée, un sanctuaire où des hommages seraient perpétuellement offerts aux dieux qu'il adorait et aux mânes de ses ancêtres divinisés. Des prêtres avaient été institués par le roi pour accomplir ces cérémonies, et, afin que le culte ne fût pas exposé à s'interrompre, de riches domaines avaient été assignés à ce temple pour que les revenus lui en fussent servis à toujours. C'est ce que nous apprenons par une grande inscription grecque qui a eu tout 237 lignes et que M. Puchstein a très soigneusement transcrite.

Il doit exister, sous les décombres, des caveaux qui n'ont pas encore été retrouvés ; ce que décrit le voyageur, ce sont les figures colossales qui décoraient la terrasse. Là, comme dans les noms des dieux auxquels est consacré ce sanctuaire, il y a partout la trace d'un singulier syncrétisme. Parmi ces dieux on trouve Zeus Oromazdes et Apollon Mithras ; ce prince qui s'intitule, dans le préambule de son inscription, *Philellène* et *Philoromaios*, et qui avait pour mère une princesse du sang des Séleucides, c'est-

à-dire macédonienne, tient, comme le faisaient vers le même temps les rois de Pont, à passer pour le descendant des anciens rois de Perse. Parmi les statues colossales de ses ancêtres qu'il a dressées sur la terrasse figurent celles de Darius fils d'Hystaspe et de Xerxès, désignées et par leur costume oriental et par le nom qui y est inscrit. Même mélange dans la plastique. Si l'exécution est grecque et porte la marque du style de l'époque, les modèles que l'on s'est attaché à imiter sont ceux que fournissait l'art asiatique d'autrefois. Sans les inscriptions grecques partout prodiguées, ici et dans les sculptures rupestres que M. Puchstein a rencontrées sur plusieurs autres points de la même région, on aurait, au moins à distance et avant un examen attentif du faire, l'illusion d'œuvres analogues au guerrier de Nymphi, aux figures de la Cappadoce, à celles de Badian, de Malthaï et de Persépolis ou de Bisoutoun. Les Achéménides étaient alors fort à la mode; des dynasties comme celles de Sinope et de Samosate croyaient se vieillir et se donner plus de prestige en s'attachant à remonter au-delà de la conquête macédonienne; Alexandre et ses lieutenants ne leur paraissaient pas d'assez nobles ancêtres.

La trace de cette même préoccupation se retrouve jusque dans les figures décoratives. Chacune des rangées de ces images d'ancêtres se terminait d'un côté par un lion assis et de l'autre par un aigle debout.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Puchstein, accompagné d'un dessinateur, est reparti pour faire un relevé plus complet du monument et des autres monuments du même art et du même goût qu'il a aperçus dans cette région. Il rapportera de ce voyage les éléments d'un curieux chapitre de l'histoire de l'art grec. Il sera amusant de voir, sur des dessins exacts, comment des élèves des écoles de Rhodes et d'Antioche s'y sont pris pour composer, afin de satisfaire une fantaisie royale, ces pastiches de l'ancien art assyro-persan. Les textes recueillis ne manqueront pas non plus de beaucoup ajouter au peu que nous savons de l'histoire politique et du mouvement des idées dans ces royaumes qui formaient alors comme la marche frontière du monde hellénique.

Le rapport du Dr Puchstein est accompagné de deux planches. L'une est une carte de la Comagène dressée par M. Kiepert sur les notes rapportées par les voyageurs; l'autre est un plan de l'ensemble des constructions de Nimroud-dagh, levé par M. Puchstein. G. P.

—— L'Institut archéologique américain a tenu sa séance annuelle à Boston le 19 mai. On a reçu des renseignements très encourageants sur les recherches que poursuivent les missionnaires de l'Institut à Mexico et dans l'Amérique centrale, et particulièrement sur les travaux de l'expédition d'Assos, qui touchent maintenant à leur fin. Les dernières fouilles ont été faites dans la rue des Tombeaux; on y a découvert beaucoup de sarcophages qui n'avaient jamais été ouverts, dans lesquels ont été recueillis nombre de petits objets d'un grand intérêt, particulièrement quelques

très belles terres cuites archaïques et des vases de verre fort bien conservés. Ces objets seront donnés au musée de Boston.

La séance annuelle du comité directeur de l'École américaine d'Athènes s'est tenue le même jour à Cambridge. On a constaté l'augmentation du fonds destiné à l'entretien de l'école, et reçu les meilleures nouvelles des études et des explorations entreprises par les six jeunes gens qui représentent à Athènes l'institution récemment créée.

—— Nous sommes heureux de voir que les héritiers de M. Ambroise Firmin-Didot n'ont pas abandonné la pensée de continuer et d'achever la grande Bibliothèque grecque-latine qui a fait tant d'honneur à leur maison. Cette bibliothèque vient de s'augmenter d'un nouveau volume, le premier du *Ptolémée* que préparait depuis longtemps le savant éditeurs des *Petits géographes* et des *Fragments des historiens grecs*, Charles Müller. Ce volume contient les trois premiers livres de Ptolémée; les prolégomènes par lesquels il doit s'ouvrir seront donnés plus tard, à la fin de la publication; celle-ci sera accompagnée d'un atlas, qui fera le troisième volume. Nous ne pouvons, pour le moment, que signaler l'abondance du commentaire, qui occupe partout les deux tiers ou les trois quarts de la page. Toute la géographie de l'antiquité est là, résumée et discutée dans les notes savantes et précises de M. Ch. Müller. Comme pour les petits géographes, l'éditeur a renoncé ici au plan suivi dans les autres volumes de la Bibliothèque ; il donne une annotation perpétuelle, critique et historique, du texte qu'il a entrepris de publier.

—— Dans deux articles de la *Gazette des Beaux-Arts*, M. Arthur Rhôné a présenté le *Récit de la trouvaille des momies royales de Deir el Bahari, à Thèbes, faite en* 1881 *par M. Maspero*. On sent partout, dans cette relation, une connaissance et un amour des choses de l'Egypte qui n'étonnent point chez l'ami et l'ancien compagnon de Mariette; le style est vif et coloré; de fidèles dessins, tous faits d'après nature, accompagnent la description. Quand M. Rhôné nous donnera-t-il la seconde partie, depuis longtemps promise, de son *Egypte à petites journées?*

—— M. Gozzadini, qui a déjà rendu tant de services à la science, vient de décrire, dans un mémoire publié par l'Académie des Lincei (1882-1883), d'intéressants monuments trouvés non loin de Bologne, sur le cours du Reno. Son mémoire, qu'accompagnent deux planches exécutées en phototypie, a pour titre : *Di due statuette etrusche e di una iscrizione etrusca, dissotterrate nell'Apennino bolognese*. L'auteur insiste surtout sur trois statuettes de bronze, qui lui paraissent votives et qu'il décrit avec beaucoup de précision; il reproduit une inscription étrusque trouvée au même endroit, et il en discute le sens; il se demande enfin, après avoir rappelé

la fréquence des découvertes faites en cet endroit, si la haute vallée du Reno n'aurait pas été le siège d'une lucumonie étrusque. G. P.

—— Le 22 mars, jour de la naissance de l'empereur, M. Ernest Curtius a prononcé dans l'Aula de l'Université, à Berlin, un discours où l'on retrouve toute son abondance d'idées et sa hauteur de vues. Ce discours a pour titre : *Les Grecs comme maîtres de la colonisation*. L'occasion ne comportait ni longs développements ni notes savantes ; mais c'est une juste et brillante esquisse.

—— M. Auguste Choisy, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu par ses recherches *sur l'Art de bâtir chez les Romains*, vient de donner un intéressant essai de reconstruction d'un monument athénien d'après une inscription découverte l'an dernier à Athènes. Son travail a pour titre : *Etudes sur l'architecture grecque. Première étude. L'Arsenal du Pirée d'après le devis original des travaux.* (In-4°, librairie de la Société anonyme de publications périodiques; deux planches gravées en taille douce.)

M. Choisy commence par faire ressortir dans une courte notice l'importance de l'inscription récemment découverte et il indique les travaux auxquels elle a déjà donné lieu ; il montre de quelle réputation jouissait, dans l'antiquité, le monument qu'il a entrepris de restaurer; il précise ensuite, par une traduction aussi fidèle que possible, le sens littéral du devis qui est, dit-il, « ce que nous appellerions un devis descriptif, devis qui fut expliqué en public à la manière des affiches de nos adjudications ». Des lettres insérées dans le texte de cette description renvoient aux membres de la restitution graphique que M. Choisy a présentée dans les deux planches jointes à son travail.

La seconde partie est intitulée : *Etude des dispositions techniques*. L'auteur y définit l'édifice, qui est « à la fois une promenade publique et un arsenal ». Nous ne pouvons que renvoyer à cette description, qui, éclairée par les planches, est d'une limpidité et d'une sûreté parfaites. La troisième partie, *les Proportions*, est particulièrement curieuse ; elle aboutit à établir ce que M. Choisy appelle la *loi des rapports simples* ; elle s'adresse surtout aux gens du métier; elle est expliquée d'ailleurs par un diagramme inséré dans le texte. Le travail se termine par la liste des mots techniques dont le sens est expliqué ou précisé par l'inscription.

G. P.

—— Nous apprenons au dernier moment que le Conseil municipal de Paris vient de voter l'acquisition des Arènes de Lutèce. Nous ne pouvons que l'en féliciter vivement.

CHRONIQUE D'ORIENT

FOUILLES ET DÉCOUVERTES.

—— Les fouilles de Pergame ont recommencé sous la direction de M. Bohn, qui a déjà pris part aux premières campagnes, et de M. Fabricius, un nouvel arrivé, bien connu par ses publications de documents épigraphiques relatifs à l'architecture grecque. Au mois d'avril, sur le désir exprimé par M. Conze, M. Humann est allé passer huit jours à Pergame, pour mettre en train les travaux d'exploration qu'il a dirigés si longtemps avec tant d'énergie et de succès. L'infatigable ingénieur, à peine revenu à Smyrne, s'est embarqué le 30 avril pour la Comagène avec M. Puchstein, dont le départ avait été retardé jusqu'alors par une maladie assez sérieuse. Les deux voyageurs ont appris, non sans surprise, qu'ils auraient pour compagnons de voyage le directeur du musée de Constantinople, Hamdi-Bey, et un sculpteur ottoman nommé Oskan. Hamdi-Bey, qui montre pour l'archéologie un véritable enthousiasme de néophyte, était arrivé à Smyrne quelques jours auparavant, pour faire connaître à M. Humann la décision du ministre de l'instruction publique qui le chargeait de prendre part à l'expédition de Comagène. Jusqu'à présent, les archéologues étrangers faisant les fouilles en Turquie étaient seuls placés sous la surveillance d'un commissaire ottoman ; il paraît qu'aujourd'hui le gouvernement turc réclame aussi sa part dans l'honneur des découvertes *sans fouilles*, et désire que ses agents ne soient pas devancés par les Européens dans l'exploration des monuments encore inconnus que renferment les parties inexplorées de l'empire. Les archéologues n'ont pas à s'en plaindre : accompagnés d'un haut fonctionnaire turc, ils ne feront peut-être pas de plus belles découvertes, mais ils trouveront meilleur accueil auprès des populations et ne risqueront plus de mourir de faim ni de coucher à la belle étoile. Leur amour-propre de savants n'a pas lieu non plus de s'alarmer, car l'honneur des trouvailles archéologiques appartient moins à celui qui les fait qu'à celui qui les comprend et les fait comprendre.

Hamdi-Bey a quitté Smyrne le 27 avril, trois jours avant M. Humann, pour aller l'attendre à *Saktschè-gosu*, à quarante kilomètres à l'ouest d'*Aintab*. M. Humann l'y a rejoint, avec M. Puchstein, au commencement

du mois de mai. A l'heure où nous écrivons, l'exploration du Nimroud-Dagh est sans doute achevée et les moulages des statues colossales du monument d'Antiochus sont en route pour le musée de Berlin. L'empereur d'Allemagne a donné 35,000 marcs sur son fonds disponible (*Dispositionsfonds*), pour faciliter cette entreprise, qui marquera une date mémorable dans l'histoire de l'archéologie en Asie Mineure.

—— Une partie presque inconnue de la Cappadoce, la Cataonie, a été visitée en 1882 par M. Karolidis de Smyrne et par M. Ramsay accompagné de Sir Charles Wilson, alors consul militaire anglais en Anatolie. En 1881, un artiste français, M. Clayton, avait parcouru la Cilicie et la Cataonie, et, bien que le but de son voyage ne fût nullement archéologique, il avait copié un certain nombre d'inscriptions dont il fit part à M. Waddington. M. Karolidis, le premier, a publié les résultats de son voyage, précédés d'une étude historique et ethnographique, aux frais de l'École évangélique de Smyrne : Τὰ Κόμανα καὶ τὰ ἐρείπια αὐτῶν, ὑπὸ Π. Καρολίδου, ἐν Ἀθήναις, 1882. Μουσεῖον καὶ βιβλιοθήκη Εὐαγγελικῆς σχολῆς. Presque en même temps, M. Ramsay, de passage à Paris, remettait à M. Waddington les inscriptions copiés par Sir Charles Wilson et lui dans la même contrée, et M. Waddington les faisait connaître dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1883, page 125 (février). Comme les copies de M. Karolidis sont très défectueuses, il est fort heureux que MM. Clayton, Ramsay et Wilson aient copié de leur côté, et très bien copié, les inscriptions des environs de Comana. Quatre textes seulement, qui ne paraissent importants ni l'un ni l'autre, ne sont indiqués que par M. Karolidis : ce sont : un fragment de six lignes à *Sikhirlar* (Τὰ Κόμανα, p. 51); une ligne à *Taulousoun*, près de Kaisarièh (p. 66), trois lignes ἐν τῇ κώμῃ Ἀρτητζ' τοῦ Κόστερε (*ibid.*), et un petit fragment dans la même localité. Il est tout à fait impossible de tirer un sens ni même un son quelconque des caractères qu'a reproduits M. Karolidis ; il avoue lui-même ne pas pouvoir reconnaître « si ces inscriptions sont en grec ou en cappadocien ». A deux ou trois exceptions près, les textes qu'il a publiés sont illisibles et il faut véritablement admirer la perspicacité de M. Aristide Foutrier, de Smyrne, qui a réussi, dans un appendice au livre de M. Karolidis, à restituer par conjecture, et presque toujours avec bonheur, les textes qui portent les nos 15, 27, 14, 12, 9, 5, 11, 1, 23, 19 dans la publication de M. Waddington. Tourmenté par ce que Grimm appelait « le démon de l'étymologie », M. Karolidis s'est longuement appliqué à interpréter un texte de cinq lignes gravé sur une gemme découverte, à ce qu'on lui a dit, dans le péribole du temple de Comana. Comme la pierre gravée est aujourd'hui en sa possession, ce texte n'a pas été copié par MM. Ramsay et Clayton, qui n'ont d'ailleurs rien perdu pour l'ignorer. C'est une inscription gnostique que M. Karolidis transcrit ainsi : Ιανασδα — αμοραχθισα — ιλαμασα — βαμαιασα — FEEZX — AEVE. Il y reconnaît « un spécimen unique jusqu'à présent de la langue aryenne parlée en Cappadoce avant que le grec

ne prévalût dans ce pays ». Il est inutile de s'arrêter à son interprétation, dont Pictet, Pott et Curtius ont fourni les éléments, et pour laquelle il fait entrer en ligne des mots sanscrits, zends, grecs, latins et même celtiques. En vérité, ce n'est ni du cappadocien, ni de l'aryen, ni aucune autre langue; ce n'est pas non plus un texte unique. Je possède une cornaline achetée à Smyrne, sur laquelle on lit : ιαναχβα — αμοφαχθι — σαλαμαξα — βαμαιαζα, plus deux mots sur le revers qui ne pourraient être reproduits qu'en fac-simulé. Il me semble avoir vu ailleurs encore des pierres gnostiques portant à peu près la même formule. Si nous sommes entré dans cette explication, c'est de crainte qu'on ne cherche à restituer par conjecture le texte de la pierre de M. Karolidis; sa transcription paraît assez fidèle, mais elle ne signifie rien.

Le véritable mérite de l'ouvrage du professeur de Smyrne consiste dans la description très minutieuse, sinon toujours claire, qu'il fait des ruines de Comana (*Char*) et du temple de la Déesse Nicéphore, Enyo ou Ma. Comana de Cappadoce, comme le montrent plusieurs inscriptions, portait à l'époque impériale le nom de *Hiérapolis*, de même que l'autre Comana, dans le Pont, s'appelait *Hiérocésarée*. M. Karolidis a appris des indigènes que la montagne dominant les ruines s'appelle encore Κουμενεχ-τεπέ, et l'identifie avec le Κομανὸν ὄρος que Photius place, il est vrai, près de Comana dans le Pont. Le temple, dont plusieurs colonnes sont encore debout, serait, suivant M. Karolidès, d'ordre dorique et d'un style très ancien, ἀνάμιξις Ἑλληνικῆς καὶ Ἀσιατικῆς τέχνης. Au-dessous s'étendaient de vastes souterrains qu'il n'a d'ailleurs pas eu moyen d'explorer. Les colonnes, formées de trois ou quatre tambours, ont 0m,90 de diamètre et 4m,10 de haut. M. Karolidis signale les ruines de deux autres temples, une porte colossale avec des montants monolithes hauts de cinq mètres, et un grand théâtre, θέατρον μεγαλοπρεπές. Il serait fort à désirer que ces ruines intéressantes, hier encore tout à fait inconnues, fussent explorées avec soin; la description de M. Karolidis éveille la curiosité plutôt qu'elle ne la satisfait, car la connaissance de l'architecture grecque lui fait malheureusement défaut.

Dans quelques lignes que la *Philologische Wochenschrift* du 16 juin consacre à ce livre, on lit que « la déesse *Bazé* était identifiée à l'Athéné grecque ». Cette assertion se fonde sur une inscription de Comana (Waddington, n° 13) où il est fait mention d'une femme Ἀθηναΐς Σπίτου ἡ καὶ Βάζεις. M. Waddington se contente de dire que cette femme portait un nom grec aussi bien qu'un nom cataonien. Il est peut-être imprudent d'affirmer autre chose, puisque nous n'avons aucune connaissance de la déesse orientale appelée Bazé. Une ville de Βαζίς, aux environs de Tyane en Cappadoce, est mentionnée par Ptolémée (5, 6, 18). M. Karolidis, de son côté, cède à son goût pour l'étymologie en rapprochant Βάζεις d'une racine *zende* signifiant « sacrifier », avec laquelle ce nom propre n'a aucun rapport.

La première partie du livre de M. Karolidis a pour but d'établir l'iden-

tité du nom de la Cataonie et de celui des Hittites ou Khétas ; les ἀμύμονες Αἰθίοπες d'Homère auraient été des Hittites également, habitant non pas l'Éthiopie, mais la Cappadoce. Nous n'entrerons pas dans la discussion de cette ethnographie aventureuse. Depuis les découvertes de MM. Sayce et Dennis, que M. Weber a fait connaître au public smyrniote, on entend parler des Hittites partout, jusque dans les cafés de Smyrne; chacun s'est fait son opinion au sujet de ce peuple mystérieux, et l'on ne peut en vouloir à M. Karolidis de nous avoir fait connaître la sienne.

—— Nous avons décrit, dans une précédente chronique, deux grands sarcophages en terre cuite découverts à Clazomène et transportés par S. E. Hamdi-Bey à Constantinople. Le bruit que l'on a fait autour de ces objets a naturellement déterminé les habitants à continuer leurs recherches, et il n'y aurait pas lieu de s'en plaindre, si la funeste *loi des antiquités* n'avait pour résultat inévitable de faire mutiler ou détruire ce qu'on découvre de plus précieux. Nous savons de source certaine qu'un sarcophage plus beau encore que les deux premiers a été trouvé à Vourla, *qu'on l'a brisé en morceaux pour le vendre en détail à Smyrne*, et que le gouvernement local, informé de la chose, n'a pu confisquer que des fragments incomplets et impossibles à réunir. Quelque surveillance que l'on exerce, il en sera toujours ainsi : le musée de Constantinople ne peut avoir un représentant dans chaque village de l'Asie Mineure, un factionnaire au pied de chaque ruine. Hamdi-Bey est trop intelligent pour ne pas le comprendre, pour ne pas reconnaître que son activité, ses voyages même, rendront toujours moins de servives à l'archéologie que la *loi des antiquités* ne lui causera de dommages. D'autre part, on nous signale des actes de vandalisme qui n'ont même pas pour excuse l'absurdité d'une loi prohibitive. L'Autriche-Hongrie, ayant obtenu un firman pour Lagina, a envoyé un ingénieur sur les lieux pour estimer la dépense à laquelle pourraient s'élever les fouilles et le temps qu'il faudrait y consacrer. Pendant une absence de cet ingénieur, un Turc a brisé en mille morceaux une statue d'Apollon complètement intacte, la tête d'un guerrier en armure et la moitié d'une statue de femme. M. Benndorf, qui doit fouiller à Lagina en automne, perdra son temps s'il veut convaincre les Turcs que les statues de marbre ne contiennent pas d'or à l'intérieur. On ne saura jamais combien de monuments figurés sont tombés victimes de cette croyance absurde et de la loi non moins absurde promulguée en 1874.

—— M. Baltazzi nous a communiqué une copie du journal de ses fouilles en Eolide et divers renseignements d'un grand intérêt que nous donnerons dans notre prochaine *Chronique*. Pour le moment, la sécheresse du sol a forcé d'interrompre les travaux ; M. Baltazzi est parti pour Assos, où il doit procéder au partage des antiquités découvertes par l'expédition américaine de 1882.

—— L'*Ephéméris* d'Athènes annonce que, « sur la proposition de

M. Foncart, directeur de l'École française, le ministère de l'instruction publique en France aurait décrété que l'étude du grec moderne serait obligatoire dans tous les lycées français ». Le *Messager d'Athènes* du 9 juin reproduit cette nouvelle, en souhaitant qu'elle se confirme. L'*Ephémeris* a été mystifiée ; les études grecques sont bien assez malades en France sans qu'on leur porte le coup de grâce par l'introduction du romaïque dans les classes. Si la connaissance du grec ancien facilite l'acquisition du grec vulgaire, la réciproque n'est assurément pas vraie, car la Grèce compterait alors les plus grands hellénistes de l'Europe. Inutile d'ajouter que la proposition dont parle l'*Ephémeris* n'a pas été faite et qu'il est fort improbable qu'elle le soit jamais.

—— D'après l'Ἑστία du 17 juin, M. Cavvadias, en continuant ses fouilles à Épidaure, a déblayé le temple dorique d'Esculape. Il a découvert dix têtes de lions ayant servi de gargouilles, deux statues acéphales d'Esculape et une d'Hygie, une statue virile (ex-voto à Esculape?), enfin des fragments d'une Centauromachie. — La Société française du Laurium a découvert vingt-neuf vases de style primitif qui ont été placés dans la salle de la direction.

La *Philologische Wochenschrift* annonce encore que M. Ant. Miliarakis est parti pour Amorgos et Ios, en vue de continuer son utile ouvrage sur les Cyclades (τὰ Κυκλάδικα, 1874).

—— Le Musée du Louvre vient d'acquérir une collection de cinquante terres cuites provenant presque toutes de Myrina, où elles ont peut-être été découvertes par les paysans antérieurement aux fouilles de l'École française. Comme ces terres cuites sont restées en dépôt chez nous pendant deux mois, nous avons pu les étudier avec le soin qu'elles méritent. La plus belle est un grand danseur analogue à celui qui a été publié par le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VI, pl. VIII, mais d'une conservation encore meilleure. D'autres sont des imitations évidentes des figurines de Tanagre, dont elles reproduisent même la plinthe amincie, tandis que les figurines asiatiques sont généralement posées sur des socles. Une grande terre cuite, représentant une Vénus nue avec un vase à côté d'elle, est signée sur le revers ΑΝΤΙCCΤΙΟΥ, nom qui doit être ajouté à ceux dont la liste a été donnée par M. Pottier et moi (*Bulletin de corresp. hellén.*, t. VII, p. 204). Nous avons vu à Paris une autre statuette de même provenance, que le Louvre n'a pas acquise et qui porte la signature ΙΕΡΩΝΟC, déjà connue par plusieurs figurines signalées dans le *Bulletin*.

SALOMON REINACH.

FEMME TENANT UN SERPENT

BAS-RELIEF GALLO-ROMAIN

DÉCOUVERT A XERTIGNY (VOSGES) ET DÉPOSÉ AU MUSÉE D'ÉPINAL

Les travaux de culture ont récemment mis au jour à Xertigny (Vosges) une stèle gallo-romaine représentant une femme qui tient un serpent (pl. XVII). Le lieu de la découverte est placé dans un petit massif montagneux entre Epinal et la frontière sud du département : ce massif était traversé par une voie romaine conduisant de Saint-Loup à Arches, route que j'ai mentionnée ailleurs [1], et bordée par deux autres voies, d'Arches à Uzemain et d'Arches à Luxeuil. D'après la carte publiée dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges* par son regretté président, le savant M. Maud'heux, il aurait existé une autre voie très voisine, communiquant entre Vioménil et les abords de La Chapelle, et passant au « Pont des Fées ». Quoique je ne puisse affirmer l'existence de cette dernière, j'ai montré, dans nos *Annales* [2], que ce soi-disant *Pont des Fées*, magnifique chaussée en grand appareil romain, n'était autre chose qu'un travail d'art destiné à une voie ancienne. A deux cents pas dudit « Pont » a été exhumée, au commencement du siècle, une statue de déesse-mère, déposée au musée d'Épinal, travaillée tout à fait dans le même style et avec la même facture que le sujet dont nous allons nous occuper, à tel point que le même artiste aurait pu être l'auteur des deux sculptures. Tout ce massif a fourni des antiquités de cette époque reculée. Au siècle dernier déjà, dom

1. *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, année 1882, page 376. Recherches archéologiques aux environs d'Arches en 1882.
2. Année 1881, p. 244.

Calmet nous parle de divers statues et bas-reliefs exhumés sur le territoire de Xertigny, et dont plusieurs au moins, on peut le conjecturer, quoique le tout soit perdu, paraissent avoir représenté des divinités.

Tout récemment encore, j'ai constaté l'existence au bois d'Harsault, contre une voie précitée, et au Clerjus [1], d'ustensiles en pierre inconnus jusqu'ici et que je pense être des meules gauloises destinées à broyer les graines oléagineuses. Un de nos maîtres en archéologie, M. Alexandre Bertrand, qui en a vu des spécimens au Musée des Vosges, les a trouvées fort intéressantes et dignes d'être connues des savants. Tout nouvellement aussi, les travaux du canal ont donné lieu à l'exhumation d'une stèle d'époque gallo-mérovingienne, très curieuse, à deux kilomètres de l'emplacement où l'on a exhumé la sculpture que nous allons décrire.

Celle-ci a été tirée d'un champ qu'il serait très utile de fouiller, car il présente des débris de pierre de taille, tout près de deux emplacements nommés Putegney et le Champ des Saints. Il y sourd une source et on y a reconnu un ancien puits et des fragments de bas-reliefs dont l'un orne encore une porte au hameau de Rasey. La stèle est taillée en assez haut relief dans un bloc de grès bigarré pris sur les lieux. L'œuvre est composée des trois quarts d'une figure en pied, dont le bas n'a pas été retrouvé. Bien que brisée en deux par des travaux d'extraction, elle laisse à peine voir le joint, et la fraîcheur du coup de pointe et du coup de ciseau de l'artiste tient à ce que la partie sculptée était en dessous. Elle est d'une conservation parfaite pour la tête et n'a perdu qu'une faible partie de la draperie, très facile à reconstituer. L'exécution est simple, large et satisfaisante pour la bonne époque romaine à laquelle cette sculpture paraît remonter. Elle a conservé une hauteur de $0^{m},88$ sur une largeur de $0^{m},44$; elle représente une femme d'une quarantaine d'années, à l'air grave sans être sévère. Le personnage est vêtu d'une ample tunique à larges manches, montant jusqu'au cou, dépourvue de ceinture ; la tunique est en majeure partie couverte d'une sorte de large manteau dessinant un grand nombre de plis et enveloppant dans un long ovale la tête et les mains, placées ensemble sous la poitrine. Ces mains tiennent, comme nous l'avons dit, mais sans l'étreindre, un serpent replié, dont la tête, ramenée en avant, regarde le spectateur. La femme est debout, la tête légèrement renversée en arrière, comme

1. La commune du Clerjus touche à celle de Xertigny.

dans l'attitude de la contemplation. La face est encadrée d'une vaste chevelure, dont les mèches très ondulées, d'une façon des plus originales, figurent assez bien, soit par hasard, soit par une intention de symbolisme, les replis d'un reptile[1]. Le profil offre un galbe si particulier que l'auteur avait peut-être eu en vue de reproduire un modèle typique de quelque artiste d'une époque antérieure. Comme dans nombre de statues grecques, le front fait suite au nez, qui est droit et peu saillant; la bouche est très petite; il en est de même des yeux. Le visage est arrondi et un peu joufflu, le cou épais; mais le caractère le plus tranché, c'est la saillie très exagérée du menton divisé par une fossette. Il y a une grande ressemblance entre le menton et la petite bouche de ce personnage et ceux d'une figure publiée par Montfaucon[2]. C'est l'Isis de la gemme qu'il nous donne sous le nom d'Isis et Sérapis. Ce menton et tout ce profil n'offrent pas moins d'analogie avec ceux du grand bronze de Néron; ce qui pourrait peut-être servir à dater l'original que l'auteur de notre sculpture me semblerait avoir imité.

Que faut-il voir dans cette stèle? Si l'on n'en considérait que la forme générale, on devrait y voir plutôt une pierre tombale qu'une divinité. Toutefois, dans les Vosges, les divinités sont souvent représentées en relief sur un fond plat. Je citerai seulement la statue sus-mentionnée de déesse-mère, et tous les Mercures du Donon, dont plusieurs sont aujourd'hui au musée d'Épinal. D'ailleurs on n'aurait jamais vu un personnage humain représenté à cette époque par une femme voilée tenant un serpent (je ne parle pas de Cléopatre et pour cause). Nous avons donc sans doute affaire à une divinité, une sorte d'Hygie ou de Vesta de l'Olympe gallo-romain.

Le Musée lorrain, à Nancy, possède une stèle presque en ronde bosse représentant évidemment le même personnage. Il est debout; le costume est semblable, et il tient devant lui, dans les mains ramenées en avant, un serpent, unique attribut apparent. L'artiste a donc, à n'en pas douter, voulu représenter le même sujet que le nôtre. Toutefois le petit monument de Nancy, qui ne peut représenter

1. J'ai présenté, dès que j'eus aperçu la stèle, un croquis sommaire de ce personnage à la Société nationale des antiquaires de France, et si je vois une grande analogie entre la coiffure du personnage et celle d'une femme représentée sur une pierre tumulaire de Luxeuil, quoique les deux femmes portent une coiffure en forme de serpents, je me range entièrement à l'avis de mes savants confrères, que le monument de Luxeuil doit reproduire un personnage humain.

2. Edition de Nuremberg, 1757, pl. LXXV.

Vesta, est d'un aspect fruste qui ne saurait guère être dépassé, et la tête est à peine reconnaissable ; il fait par là contraste avec le nôtre.

Pour conclure, sans oser dire autre chose, sinon que je serais disposé à voir dans ces deux figures plutôt une sorte d'Hygie qu'une Vesta, je tenais à signaler aux savants spécialistes ces deux sujets, les seuls de ce genre que je connaisse dans une vaste région. Désirant ouvrir un champ nouveau aux recherches des hommes plus compétents que moi, je serai heureux si j'ai réussi à le faire, et si j'ai soulevé un coin du voile qui dérobe encore à nos yeux tant de mystères des sanctuaires gallo-romains.

F. VOULOT.

Epinal, mars 1883.

NOTICE

SUR UNE REMARQUABLE PARTICULARITÉ QUE PRÉSENTE

TOUTE UNE SÉRIE DE

MILLIAIRES DE CONSTANTIN LE GRAND

SUITE [1]

Voici, maintenant, la série de milliaires de Constantin qui ont appartenu à la voie Aurélienne et qui offrent les mêmes lacunes concernant Maximien Hercule.

1.

Milliaire de Nice (perdu).

IMP · CAES ·
FL · VAL · CON
STANTINO....
..... AVG ·
.....
.....
.....
.....
DIV.....
....

1. Voir le numéro de juillet.

Gioffredo, *Nic. civit.*, p. 8 ; par le même, *Stor. dell. Alp.*, ms., p. 40 ; Bonifassi, *Nic. inscript.*, n°s 25 et 26 ; Bourquelot, *Insc. antiq.*, n° 26 ; Carlone, *Vestig. d'épigr.*, p. 60, n° 90 ; Mommsen, *Corpus*, t. V, vol. 2, n° 1107 ; Ed. Blanc, *Epigr. antiq.*, 2e part., p. 99, n° 175 [1].

2.

Tronçon de milliaire de Saint-Jean, à Cagnes (Alpes-Maritimes). Il est en calcaire. Hauteur, 0m,90 ; diamètre, 0m,45.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
...OTI · DIVI · CO
NSTANTI ·
AVG · PII...
.....

Noyon, *Statist. du Var*, p. 254 ; Garcin, *Dict. hist. et topog. de Prov.*, t. II, p. 237 ; Roux, *Statist. départ. Alp.-Marit.*, p. 8 ; Carlone, *Vestig. d'épigr. gréco-massal. et rom.*, p. 62, n° 91 ; *Alman. du Var*, ann. 1824 ; Tisserand, *Hist. de Vence*, p. 9, et *Hist. de Nice*, t. I, p. 38 ; Ed. Blanc, *Epigr. antiq.*, 1re part., p. 99, n° 64.

3.

Milliaire de Vallauris, découvert au golfe Juan en 1834, près du rivage à côté de la Tour de la Gabelle, sur le parcours de la voie Aurélienne. Il est aujourd'hui dans le vestibule de l'hôtel de ville ;

1. La plupart de ces citations ont été prises dans l'*Epigr. antiq.* de M. Ed. Blanc ; Nice, 1878-1879.

c'est un tronçon de colonne en granit gris blanchâtre de $1^m,12$ de hauteur et de $0^m,44$ de diamètre et dont voici l'inscription :

IMP · CAES ·
FL · VAL ·
CONSTAN
TINO · P · F ·
.....
.....
.. ..

Alliez, *Iles de Lérins*, etc., p. 264 ; Tisserand, *Hist. de Nice*, t. I, p. 38 ; Carlone, *Vestig. d'épigr.*, etc., p. 63, n° 94 ; Ed. Blanc, *Epigr. antiq.*, n° 100.

4.

Milliaire de l'île Saint-Honorat. Voir fig. 3.

.....
....LENTINI....
.....TIANO.
AVGGG ·
....NO REI....
.....NATT....
.....III.

IMP.....
FL · VA...
CONSTAN
TINO · P · F ·
AVG ·
.....V.....
...I.....
.....
NE.....

DIV.....
STA.....
.....
.....

Alliez, *Iles de Lérins*, etc., p. 65; Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage*, etc., p. 246; Herzog, *Galliæ Narb. descr. append. epigraphica*, p. 65, n° 307; Carlone, *Vestig.*, etc., p. 40, n° 65; Alex. Bertrand, *Rev. archéol.*, 1869, t. I, novembre; Ed. Blanc, *Epigr. antiq.*, etc., n° 129.

La plupart de ces auteurs indiquent des lettres ou même des mots qui n'existent pas sur la colonne. Herzog ne tient pas compte des lacunes et porte : « Constantino Augusto divi Constanti filio. »

Enfin le dernier, seul, de ces auteurs, fait mention de la seconde inscription, et nous avons déjà vu qu'il en fait un texte grec.

5.

Le milliaire de l'Estérel (perdu) était formé d'une colonne brisée. Il fut mis à jour lorsqu'on répara le grand chemin de Fréjus à l'Estérel, vers 1679.

IMP · CAES ·
FL · VAL ·
CONSTANTI
NO · P · F ·
AVG ·
.....
.....
AVG ·
NEPOTI ·
DIVI · CONS
TANTI · AVG ·
PII ·
FILIO ·
VIII ·

VALENTINIANO
ET VALEN...
GRATIANO
PCS · POS

J. Anthelmy, *Pro unico Eucherio*, 1726; Girardin, *Hist. de Fréjus*, 1729, t. I, p. 16, avec cette note : *Cette colonne est aujourd'hui placée devant le logis de l'Estérel;* J. Aubenas, *Hist. de Fréjus*, 1881, p. 776.

Les quatre dernières lignes font partie d'une deuxième inscription dédiée aux trois empereurs Valentinien, Valens et Gratien, comme celle qui est placée sur le côté du milliaire de l'île Saint-Honorat. En comparant ces deux textes on voit que la quatrième et dernière ligne doit être rectifiée ainsi : AVGGG, et, ensuite, complétée par la formule : *Bono reipublicae natis.*

Quant à l'inscription principale, nous devons faire remarquer que les auteurs cités nous l'ont transmise d'une manière fautive pour ce qui concerne la première ligne, laquelle était scindée en deux comme il suit : CC.H | CAES [1]; mais évidemment c'est en une seule ligne qu'il faut lire : IMP. CAES.

Nous ferons encore une remarque importante, c'est que ce milliaire est le moins incomplet de toute la série. On voit, en effet, que la partie en lacune n'est composée que de deux lignes. Le mot *Aug.*, qui précède celui de *nepoti*, indique bien que le nom effacé était celui d'un empereur ; mais comme cet empereur doit être en même temps le grand-père de Constantin le Grand, on voit que Maximien Hercule ne pouvait pas être désigné plus clairement. D'un autre côté, comme ce mot *Aug.*, qui précède celui de *nepoti*, forme, à lui seul, la huitième ligne de l'inscription, on voit qu'il est infiniment probable que les noms de Maximien devaient être écrits sur deux lignes, ainsi disposées très probablement : M. AVREL. VAL. | MAXIMIANI.

6.

Milliaire des Arcs (Var). Il sert de pilier dans un jardin appartenant à M. Paille.

IMP · CAES ·
FL · VAL ·

1. Les traits verticaux indiquent la disposition de l'inscription par lignes.

CONSTAN
TINO · P · F ·
AVG ·
.....
.....
....
....OTI ·
DI...CONS
TANTI · AVG.
.....
... .

D'après une copie adressée par M. Truc à M. le bibliothécaire municipal de Draguignan. Le même, *Réponse à MM. Liotard, Rossi et Aube, au sujet du Forum Voconii*, in-8°, Draguignan, 1865, p. 31.

7.

Milliaire de Cabasse (voir fig. 1).

IMP · CAES ·
FL · VAL ·
CONSTAN
TINO · P · F ·
AVG ·
.....
.....
.....
NEPO.....
DIVI · CONS
TANTI · AVG ·
PII ·
FILIO ·
XXXIIII ·

Le milliaire de Cabasse, nous l'avons déjà dit, a été publié un

grand nombre de fois depuis plus de deux siècles, et toujours avec une inscription supposée complète. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit de cette erreur persistante.

Nous allons maintenant passer aux milliaires qui proviennent de la rive gauche du Rhône, d'Arles à Lyon.

8.

Milliaire de Grignan (Drôme). Il est formé d'une colonne tronquée à sa partie inférieure, en granit presque noir, de 1m,04 de hauteur et de 0m,22 de diamètre. Il a longtemps servi de support au bénitier d'une des chapelles du cimetière (Notre-Dame de Beaulieu). Au commencement du siècle, il fut placé à l'angle de la tour de la Grande-Horloge, où il a servi de chasse-roue jusqu'en 1830 environ, époque à laquelle il fut transporté au quartier du Rozet, dans le domaine de M. le baron de Salmon, appartenant aujourd'hui à M. Martin. Sur l'emplacement des 5e, 6e et 7e lignes formant la lacune, on voit ici les traces très apparentes du martelage et, conséquemment, que cette partie de l'inscription a été effacée à dessein. Voici cette inscription :

IMP · CAES ·
FL · VAL ·
CONSTANTINO
P · F · AVG ·
.....
.....
.....
NEPOTI · DIV...
CONSTANTI ·
AVG · PII ·
FI///IO ·
.....

Delacroix, *Statist. du départ. de la Drôme*, nouv. édit., in-4°, Valence-Paris, 1835, p. 517 (à la 8e ligne, NERONI); Denis Long, *Recherches sur les antiq. rom. du pays des Vocontiens*, t. II de la 2e série des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des*

inscript., etc., 1849 ; Allmer, sur les renseignements de l'abbé Fillet, *Bull. de la Soc. d'archéol.*, etc., de la Drôme, 1869, t. IV, p. 158.

Il nous paraît probable que ce milliaire dut être apporté de Provence, et, conséquemment, qu'il pourrait bien avoir appartenu à la voie Aurélienne. M. le comte de Grignan a longtemps exercé les fonctions de lieutenant général dans cette province à une époque où les grands seigneurs aimaient à orner les parcs de leurs châteaux de monuments antiques, et particulièrement de colonnes itinéraires. Nous nous bornerons à citer deux exemples. Le milliaire de Néron, découvert en 1745 sur la direction de la voie Aurélienne, près de Tourves (Var), que M. le comte de Valbelle fit transporter dans le parc de son château, où on le voit encore aujourd'hui, bien que ce parc ait subi, depuis, bien des vicissitudes. « On cherchera un jour ses vestiges, dit Papon, comme on cherche les débris des beaux monuments romains. » L'historien de la Provence fut bon prophète : le touriste qui, de nos jours, voyage dans cette partie du midi de la France, se détourne parfois d'assez loin pour venir admirer les lambeaux qui subsistent encore de cet ancien parc.

En second lieu, nous citerons d'après M. Auguste Pelet, le parc du château du Teillan, près de Massillargues (Gard), où l'on voit encore six milliaires de la voie Domitienne [1].

Le milliaire de Grignan pourrait encore provenir des vestiges de la voie romaine qui longeait la rive gauche du Rhône, car il est infiniment probable qu'il n'a pas été trouvé dans la localité où il est de nos jours.

9.

Milliaire découvert en 1751, à Vienne (Isère), à 50 mètres du Rhône ; il est aujourd'hui au musée de Lyon.

IMP · CAES ·
FL · VAL ·
CONSTANTINO ·
P · F ·
AVG ·
DIVI ·

1. *Colonnes itinér. exist. encore sur l'antique voie Domit.*, Nîmes, 1855, p. 26.

CONSTANTI ·
AVG ·
PII · FILIO ·

Nous citons ce milliaire d'après M. Boissieu (*Descript. des inscript. antiq. de Lyon*, 1846-1854, p. 372), mais nous ignorons s'il existe ou non une lacune entre les 5e et 6e lignes, l'auteur n'ayant mis qu'un seul interligne. Au cas donc où cette inscription aurait été fidèlement copiée, il faudrait admettre une nouvelle série de milliaires de *Constantinus Magnus* différente de celle que nous considérons.

10.

Nous citerons encore un milliaire de Constantin ayant longtemps servi de chasse-roue au coin de l'écurie d'une auberge de la rue des Asperges, à Lyon. En voici l'inscription :

IMP . CAES ·
FL · VAL ·
CONSTANTI....
P · F ·
.....

Boissieu, *Descript. des antiq. de Lyon*, 1846-1854, p. 372.

Maintenant, si nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble de cette série, nous verrons que, sur dix milliaires, il y en a d'abord deux, les numéros 3 et 10, qui sont par trop incomplets pour qu'ils puissent témoigner dans un sens ou dans l'autre. Ensuite, un troisième, le n° 2, qui prouve, tout au moins, que l'expression de la filiation de Constantin envers son grand-père adoptif y a été gravée, puisque une partie du mot *nepoti* s'y voit encore. Enfin, un quatrième, le numéro 9, qui ne saurait, en l'état du moins, être invoqué ni pour ni contre.

Il reste donc six milliaires qui témoignent d'une façon absolument certaine que la même phrase a été martelée expressément sur tous. Or, comme il s'agit ici de toute une série de milliaires du même empereur, l'idée d'une suppression officielle faite après coup s'impose forcément, car il n'est pas possible de mettre sur le compte de l'usure par vétusté et du hasard une effaçure qui se répète sans

exception et de façon à supprimer toujours les mêmes mots. On peut donc conclure que Constantin, après s'être glorifié d'être le petit-fils de Maximien Hercule, renonça par la suite à cet honneur et en fit supprimer l'expression sur les monuments publics.

Nous allons essayer de déterminer l'époque de l'érection de cette série de milliaires, ce qui nous obligera nécessairement, pour lier les faits, de relater quelques dates connues.

On n'ignore pas que c'est le 1er mai de l'an 305 que Dioclétien et Maximien se démirent de la souveraine puissance et parurent en habits de particuliers, le premier à Nicomédie et le second à Milan, et que l'année suivante Maximien reprit le titre d'empereur à Rome, où son fils Maxence venait de se faire reconnaître Auguste (28 octobre 306). Mais, évidemment, ce ne saurait être à cette première période d'abdication qu'a voulu faire allusion Constantin sur les milliaires dont il s'agit ; car, d'un côté, il n'était pas encore Auguste, et, de l'autre, il aurait traité son père, encore vivant, de *Divus*.

En poursuivant la série des événements de cette époque, nous trouvons que Constance Chlore meurt le 25 juillet de l'année 306 et que presque aussitôt son fils Constantin lui succède ; que Maximien le décore du titre d'Auguste en lui faisant épouser sa fille *Fausta*, et qu'il se dépouille de nouveau de la pourpre l'an 307, mais, hélas ! pour la reprendre une troisième fois bientôt après, soit vers l'année 309 très probablement. Cette seconde période d'abdication se trouvant remplir les conditions exigées par le texte des inscriptions, il est infiniment probable que l'érection de notre série de milliaires eut lieu pendant son cours, soit entre les années 307 et 309.

Nous allons maintenant passer à la deuxième partie de notre travail, c'est-à-dire à la recherche des événements qui amenèrent Constantin à bannir des monuments publics la mémoire de Maximien.

J. P. REVELLAT.

(*La suite prochainement.*)

LETTRE A M. EGGER, MEMBRE DE L'INSTITUT

SUR DEUX

INSCRIPTIONS GRECQUES INÉDITES

DE LA RUSSIE MÉRIDIONALE

Odessa, le 10/22 avril 1883.

Monsieur,

Fidèle à mon engagement, j'ai l'honneur de vous envoyer deux inscriptions grecques, dont vous trouverez le texte dans le mémoire ci-joint, tiré du treizième volume des *Mémoires de la Société d'Odessa*, actuellement sous presse. Toutes les deux ont été trouvées en 1881 et appartiennent, l'une à la ville de Chersonèse, l'autre à l'ancienne Tyra. Vous jugerez de leur importance par les nouveaux détails historiques qu'elles renferment. C'est en déblayant le terrain autour d'un ancien aqueduc, dans la rue principale de Chersonèse, que l'on a découvert la première. Elle est gravée sur un piédestal de marbre, de 34 centimètres de hauteur sur 67 1/2 de largeur, percé de deux trous où étaient attachés les pieds de la statue. L'endroit où il gisait (au coin de la rue principale et de la troisième transversale qui conduit, comme l'on suppose, à l'ancienne place publique où l'on a déterré, en 1880, le décret sur Diophante) nous porte à croire qu'il occupait sa place primitive. Le marbre est brisé par dessous en cinq morceaux. L'inscription contenant l'énumération des services rendus à la patrie par Ariston, fils d'Artinas, est divisée en dix parties, placées chacune dans une couronne d'olivier. Le musée de notre Société en possède une autre semblable, publiée par Bœckh (*C. I. G.*, II, n° 2097) et Kœhne (*Histoire et antiquités de la ville de Chersonèse*, en russe, Saint-Pétersbourg, 1848, p. 84). L'in-

térêt cependant que nous présente l'inscription nouvelle est beaucoup plus grand, à cause des nouveaux renseignements qu'elle nous donne sur l'état politique de Chersonèse et sur ses magistratures autonomes, vers le milieu du IIe siècle après J.-C. C'est à cette époque que la statue en l'honneur d'Ariston doit avoir été érigée, comme le prouvent les ambassades dont il fut chargé, pour négocier des traités d'alliance auprès de Rhœmétalcès, dans lequel on reconnaît aisément Tibérius Julius Rhœmétalcès, le seul roi de ce nom connu dans la liste des rois du Bosphore, qui a régné sous Adrien et Antonin, depuis l'an 131 jusqu'à l'an 153 de notre ère (Mionnet, *Suppl.*, t. IV, p. 508, 509). Il n'est pas moins sûr que l'empereur auprès duquel Ariston fut envoyé solliciter la liberté en faveur de Chersonèse ne saurait être qu'Adrien, dont le premier soin, après son avènement au trône, fut de maintenir la paix en abandonnant quelques conquêtes récentes, et de régler les relations avec les nations barbares, en déterminant les frontières de l'empire. La politique de l'empereur et le changement du système de l'administration dans les provinces qui dut en résulter ne pouvant être inconnus aux Chersonésites, il est bien probable qu'ils s'empressèrent de faire leurs démarches à Rome pour se soustraire à l'incertitude sur leur sort futur. Ce qui semble ajouter plus de poids à cette opinion, c'est qu'après la mort de Cotys II, roi du Bosphore, ils ne pouvaient pas savoir quelle décision l'empereur prendrait à leur égard, et ils avaient à craindre qu'il ne les soumît au pouvoir des rois du Bosphore, qui, depuis Mithridate VI, n'avaient pas renoncé à faire valoir leurs droits sur les villes grecques de la presqu'île Taurique. Cet état incertain des Grecs n'est pas resté inaperçu des contemporains. Arrien, en dédiant à Adrien son Périple du Pont-Euxin, dit qu'il a été poussé à composer cet ouvrage par la mort de Cotys, et qu'il s'empresse de présenter à l'empereur la description des côtes de cette contrée, afin que celui-ci connaisse tous les lieux quand il songera à prendre quelques dispositions concernant le royaume du Bosphore. Nous savons qu'Adrien investit Rhœmétalcès du titre de roi, comme le prouve une inscription dans laquelle ce prince s'appelle τὸν εὐεργέτην καὶ ἴδιον κτίστην (v. Bœckh, *C. I. G.*, II, n° 2108). Quant aux Chersonésites, ils réussirent à conserver leur liberté, c'est-à-dire l'autonomie, qui fut confirmée par l'empereur après six ans d'attente, retard dont nous pouvons chercher la cause dans les voyages d'Adrien, qui parcourait sans cesse son vaste empire, pour en surveiller l'administration, surtout au commencement de son règne. J'ai expliqué le mot liberté par celui d'autonomie, car il est

juste de croire que l'ambassade d'Ariston ὑπὲρ τᾶς ἐλευθερίας, après tout ce que j'ai exposé, n'avait eu d'autre but que d'obtenir de l'empereur la sanction des anciens privilèges des Chersonésites, ce qui devait leur servir de sauvegarde contre les prétentions des rois du Bosphore, en les laissant dans l'ancienne dépendance de l'empire. On sait que la ville de Chersonèse jouissait déjà de la liberté, probablement depuis la chute de Mithridate VI, ce que semblent signifier les paroles de Pline, qu'elle obtint sa liberté *a Romanis*, c'est-à-dire au temps de la république (Plin., *H. N.*, IV, 26). Nonobstant ce privilège, Dioclétien appelle les Chersonésites, en leur assurant la liberté, γνησίους ὄντας ὑπηκόους τῆς Ῥωμαίων βασιλείας (Const. Porphyr., *De administr. imp.*, LIII); et Procope, en parlant de la ville de Chersonèse, dit qu'elle dépend des Romains depuis les temps anciens : Ῥωμαίων κατήκοος ἐκ παλαιοῦ ἐστι (Procop., *Bell. Goth.*, IV, 5). Ainsi l'ἐλευθερία n'accordait à la ville que le droit de se gouverner par ses propres magistrats, selon les lois du pays, ne l'affranchissant point de la dépendance de Rome. Elle n'excluait non plus ni le stationnement des troupes romaines, ni le payement des impôts au trésor impérial. On octroyait ces derniers privilèges à part, et on les nommait chez les Romains *immunitas*, chez les Grecs ἀτέλεια. Ce n'est que beaucoup plus tard que les Chersonésites obtinrent l'immunité des impôts de l'empereur Dioclétien, en récompense des services rendus aux Romains pendant la guerre contre les Bosporaniens; et ce privilège, ainsi que la liberté, furent confirmés par Constantin le Grand pour les mêmes services (Const. Porphyr., *De adm. imp.*, LIII). Quant au stationnement des troupes, qui est attesté par l'inscription d'Aurèle Salvien, trompette de la onzième légion nommée Claudia, et par d'autres fragments trouvés dans l'emplacement de Chersonèse (v. les *Mémoires de la Société*, t. XI, p. 1, 2), il paraît que cette ville en fut affranchie sous Adrien, à moins qu'on ne veuille croire qu'elle fut évacuée par les Romains pour des raisons inconnues, car autrement elle n'aurait pas eu besoin de conclure des traités d'alliance avec Rhoemétalcès.

Outre ces détails que nous fournit l'inscription, sur l'état politique de Chersonèse vers le milieu du IIe siècle de notre ère, elle nous fait connaître pour la première fois quelques magistratures autonomes de cette ville, telles que la προδικία, la νομοφυλακία, la δαμιοργία et la διοίκησις. Les fonctions des deux premiers magistrats sont assez connues, mais on ne pourrait pas en dire autant du troisième. D'après Hésychius, les δαμιοργοί étaient des magistrats chez les Doriens : οἱ ἄρχοντες τὰ δημόσια πράττοντες, semblables aux démarques des Athé-

niens, qui surveillent les lois et l'exécution des décrets du peuple. D'après Otfried Müller (*Dor.*, 2, p. 14), 599), leur principal emploi chez les Achéens fut de conférer avec le peuple. Le même savant les compare, dans l'ancienne Argos, aux magistrats appelés δήμου προστάται. On connaît aussi l'opinion énoncée par Dissen, qui, dans ses notes explicatives sur Pindare, croit voir dans les damiurges des magistrats revêtus d'un caractère sacré, élus à perpétuité pour diriger les affaires de la religion (Dissen, *Explic. Pindar.*, p. 378). Nous sommes tentés de voir le même caractère dans cette magistrature, en supposant que les statues mentionnées dans l'inscription étaient celles des dieux. En ce cas, pour expliquer le participe δαμιοργήσας, par lequel on a désigné un emploi passé, il faut aussi supposer que le monument en l'honneur d'Ariston fut érigé après sa mort. La haute dignité des damiurges est attestée par Thucydide (V, 47), et une lettre de Philippe de Macédoine, citée chez Démosthène (*De cor.*, p. 280), où ils sont appelés magistrats chez les Éléens, les Mantinéens et les Péloponésiens. Chez les Cnidiens ils étaient éponymes (v. Bœckh, *C. I. G.*, II, n° 2654; Franz., III, IV, p. XIV, n°s 79, 103). La leçon δαμιοργοί au lieu de δαμιωργοί et δαμιουργοί n'est pas sans exemple (v. Bœckh, *C. I. G.*, I, n°s 1542 et 1567).

Parmi les magistratures qu'avait exercées Ariston, nous trouvons encore la διοίκησις, ou l'administration des revenus de la ville, comme nous l'apprenons par l'éloge qui est ajouté : φωτίσαντα χρήματα τᾷ πόλει, ce qui nous fait penser au ταμίας τῆς διοικήσεως (Pollux, VIII, 113), ou à l'ἐπιμελητὴς τῆς κοινῆς προσόδου, ou au ταμίας τοῦ δήμου.

Le dernier éloge, πολιτευόμενον καλῶς, se rapporte à l'activité utile et honorable d'Ariston dans toute sa carrière politique. Il n'est pas rare de trouver dans les inscriptions des éloges de ce genre. (V. Bœckh, *C. I. G.*, I, n° 1124 : καὶ τὰ ἄλλα καὶ λόγοις καὶ ἔργοις πολιτευσάμενον ἄριστα καὶ φιλοτειμότατα ; cf. 1374, 3847, ἁγνῶς καὶ φιλαγάθως καὶ ἐπιφανῶς ἀεὶ πολιτευσάμενον.)

Dans la première ligne de notre inscription, où nous lisons Ἀρίστωνα Ἀρτίνα, il faut suppléer Ἀρίστωνα τοῦ Ἀρτίνα ; l'accusatif dépend du verbe sous-entendu ἀνέστησεν (ὁ δῆμος) ou ἀνέστησαν (ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος).

L'inscription que nous avons citée au commencement de notre mémoire est rédigée de la même manière. On y lit : ὁ δᾶμος Ἀγασικλῆ κτλ. (*C. I. G.*, II, n° 2097). Le nom du sculpteur Κηφισόδοτος prouve son origine ionienne. Voir les formes doriennes Καφισόδωρος (Bœckh, *C. I. G.*, I, 1574, 1577, 1578; Καφισίων, I, 1572, 1580; Καφίσιος, nom d'un mois dans l'île de Cos).

L'inscription de Tyra (n° II), la seconde que l'on connaisse de cette ville jusqu'à présent, a été trouvée la même année à Tchobroutchi, village situé sur la rive gauche du Dniester, dans le gouvernement de Cherson, district de Tyraspol, à cent kilomètres environ de la ville d'Akkerman, où l'on s'accorde à placer l'ancienne Tyra, par un paysan qui creusait un fossé autour de sa maison. Elle est gravée sur une dalle de marbre de 1m,42 de hauteur, sur 89 centimètres de largeur et 17 d'épaisseur. La pierre étant brisée en plusieurs morceaux dont on n'a pas retrouvé ceux de la partie supérieure, il nous manque presque la moitié du décret, contenant l'énumération des services rendus à la ville par un de ses citoyens. J'ai tâché de faire quelques suppléments dans le texte, et d'en remplir quelques lacunes, où cela m'a paru possible. C'est ainsi qu'au commencement du décret j'ai suppléé ἐπειδὴ Κοκκήϊος, en rétablissant aussi ce nom dans la ligne 13, parce que dans cette ligne, après δεδόχθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, où devait se trouver un nom, on voit sur la pierre la lettre K et la moitié de la lettre ο; tandis que dans la ligne 16 le sénat fait transmettre le décret à Κοκκήϊος Οὐάλενς, qui n'a pu être qu'un des proches parents du citoyen dont on récompensait les services. C'était probablement son père, comme j'ai restitué ce mot, pour deux raisons : 1° parce qu'après τω on trouve sur la pierre une ligne verticale appartenant à une lettre à demi ébréchée, ce qui nous empêche de remplir par υἱῷ ou ἀδελφῷ, ou d'une autre manière; 2° parce que le mot qui manque n'était composé que de cinq lettres. Dans la ligne 14, où il y a une lacune de trois lettres, je crois pouvoir suppléer (ὅπλ)ῳ ἐπι(χρύσῳ), sans être cependant en état de décider si les lettres επι sont une abrévation, ou si ce mot est tronqué par l'inadvertance du graveur. Enfin, quant au supplément dans les lignes 5 et 6, θειότ(ατος Αὐτοκράτω)ρ ηὔξησε, je l'ai fait en pensant à l'immunité des droits de douane, accordée à la ville de Tyra par l'empereur Commode, et confirmée en l'an 201 par Septime Sévère (v. l'inscription chez Mommsen, *C. I. L.*, III, 1, p. 147; *Mémoires de la Société d'Odessa*, t. II, p. 416; Bruun Tchernomorïe, I, p. 11). Le verbe ηὔξησε s'applique mieux que tout autre à cette faveur impériale, qui augmenta la richesse et le bien-être de la ville C'est pour solliciter ce privilège que Coccéius aura été envoyé auprès de Commode, et c'est après avoir réussi qu'il est devenu εὔχρηστος τῇ πατρίδι. Le décret en son honneur fut redigé à Tyra, sous le consulat de l'empereur Commode et d'Antistius Burrhus, c'est-à-dire sous le troisième consulat de Commode, cinq jours avant les calendes de mai, soit le 27 avril. La date de l'avènement au trône de cet empe-

reur, le 17 mars de l'an 180 après J.-C., étant connue, on voit que la troisième année de son règne commença le 17 mars de l'an 182, et que c'est à cette année qu'il faut rapporter la rédaction du monument mentionné. Nous devons observer ici que le nom latin Commodus apparaît dans les inscriptions grecques sous deux formes différentes : Κόμοδος (v. Boeckh, *C. I. G.*, I, nos 1736, 1720) et Κόμμοδος (*ibid.*, I, 353, 1078). Lucius Antistius Burrhus, le beau-frère de Commode, marié à la fille de Marc-Aurèle, fut consul avec l'empereur depuis l'an 181 ; mais, accusé de vouloir s'emparer de la souveraineté, il périt assassiné en l'an 189 (Æl. Lamprid., *Commodus*, VI).

Non contents d'avoir indiqué la date selon l'usage des Romains, les Tyraniens ont marqué aussi l'an, le mois et le jour d'après leur calcul. Pour marquer le premier, ils ont indiqué, outre le nom de l'archonte éponyme, Théodore fils de Boëthus, l'an 125 de leur ère, correspondant à l'an 182 après J.-C., troisième consulat de Commode. Ils ont procédé de la même manière dans l'autre décret connu, où sont indiqués les consuls romains de l'an 201 après J.-C. : Mucien et Fabien, l'an de l'ère tyranienne 145, et l'archonte éponyme Publius Ælius Calpurnius : ἀνεστάθη ἐπὶ Μουκιανοῦ καὶ Φαβιανοῦ ὑπάτων, ἐν τῷ ϛμρ ἔτει, ἀρχῆς Π. Αἰλίου Καλπουρνίου. P. Becker, en expliquant ce passage, ne doute point que ce Calpurnius ne fût Romain d'origine et gouverneur de la Dacie (v. *Mémoires de la Société d'Odessa*, t. II, p. 469) ; Mommsen le prend avec raison pour le chef de la ville (Mommsen, *C. I. L.*, III, 1, p. 147), sans pouvoir toutefois nous dire son titre véritable, tandis que nous apprenons par notre inscription qu'il s'agit ici de l'archonte éponyme qui, dans la ligne 22, est appelé πρῶτος ἄρχων. En mettant en comparaison les années de l'ère de Tyra avec celle de Rome, on voit qu'elle fut établie en l'an 58 après J.-C. ; mais, faute de témoignages anciens, nous serons toujours dans l'incertitude sur son origine, soit que nous partagions l'opinion de Mommsen, qui la met en rapport avec la réduction du territoire de Tyra en province romaine, soit que nous supposions, avec plus de vraisemblance, qu'elle fut établie par les Tyraniens en reconnaissance de quelque faveur accordée à leur ville par Néron. On sait que les Grecs possédèrent de tout temps les bonnes grâces de cet empereur, ce qui est attesté par Suétone, d'après lequel il a plaidé les causes des Rhodiens et des Iliens, avant son avènement au trône (Suét., *Nero*, VII).

Outre l'an de l'ère, on a indiqué sur l'inscription le 30 du mois d'Artémision et la date romaine correspondante, le 5 avant les ca-

lendes de mai, ou le 27 avril. Ces détails, ajoutés à ceux que nous donne l'autre inscription de Tyra, nous mettent à même de rétablir le calendrier de cette ville, avec beaucoup de probabilité. A en juger par le nom d'Artémision et celui de Lénæon, déjà connus antérieurement, les Tyraniens se servaient du calendrier des Grecs de l'Asie, qu'ils avaient apporté de Milet, leur métropole. On apprend les noms des douze mois asiatiques, l'ordre dans lequel ils étaient rangés et le nombre des jours de chacun d'eux, par les deux calendriers de Florence et de Leyde. Sous l'empire, d'après Ideler (*Handbuch der mathem. und techn. Chronologie*, Berlin, 1825), ils se succédaient dans l'ordre suivant :

Les mois.	Leur commencement.	Le nombre des jours.
1. Καισάριος.	Le 24 septembre.	30
2. Τιβέριος.	24 octobre.	31
3. Ἀπατούριος.	24 novembre.	31
4. Ποσιδαών.	25 décembre.	30
5. Λήναιος ou Ληναιών.	24 janvier.	29
6. Ἱεροσέβαστος.	22 février.	30
7. Ἀρτεμίσιος ou Ἀρτεμισιών.	24 mars.	31
8. Εὐαγγέλιος.	24 avril.	30
9. Στρατόνικος.	24 mai.	31
10. Ἑκατόμβαιος.	24 juin.	31
11. Ἄντεος.	25 juillet.	31
12. Λαοδίκιος.	25 août.	30

On est cependant bien surpris, en comparant le commencement de Lénæon et d'Artémision, qui résulte des dates respectives marquées sur nos inscriptions, avec ce que nous présente la table citée. Suivant l'inscription antérieurement connue, le 8 de Lénæon correspond au 17 février ; par conséquent, le 1er de ce mois coïncide avec le 9 février, tandis que le calendrier le fait coïncider avec le 24 janvier. Il y a donc une différence de 17 jours. D'après l'inscription nouvellement découverte, le 30 d'Artémision correspond au 27 avril, par conséquent ce mois commençait le 29 mars ; tandis que, sur la même table, son commencement est indiqué le 24 mars, ce qui fait 5 jours de différence. Nous y trouvons, en outre, entre les mois de Lénæon et d'Artémision, un mois appelé Ἱεροσέβαστος, dont la durée était de 30 jours. Cependant si nous comparons la fin de Lénæon,

qui coïncide avec le 9 mars, en supposant que sa durée fût de 29 jours, avec le commencement d'Artémision, qui correspond, suivant notre inscription, au 29 mars, il ne restera, pour le mois Ἱεροσέβαστος, que 19 jours. Il n'est pas douteux qu'un mois de si courte durée n'a jamais existé. P. Becker, qui a copié et expliqué le premier l'inscription de Korotnoïé, a déjà observé que la date indiquée dans le décret ne s'accordait pas avec le calendrier, ce qui lui fit supposer que la lettre qu'il avait prise pour un H ou le nombre 8, pourrait être un M, abréviation du mot μηνός; mais cette leçon lui a paru hasardée, à cause de la ligne horizontale désignant le nombre, qu'on voit distinctement sur la pierre au-dessus de H (v. Becker, *Mém. de la Société d'Odessa*, t. II, p. 466). Malheureusement, il nous est impossible en ce moment de vérifier sa copie, à cause de la reconstruction de notre Musée, quoique nous soyons persuadé que la discordance entre les dates dans les deux inscriptions, et la brièveté du mois de Ἱεροσέβαστος qui en résulte, sont la suite d'une mauvaise leçon. Pour le prouver, il suffit de rétablir le calendrier de Tyra à l'aide des dates correspondantes de l'inscription nouvelle, en observant l'ordre des mois et le nombre de jours de chacun d'eux, qui sont indiqués dans le calendrier.

Les mois.	Leur commencement.	Le nombre des jours.
1. Καισάριος.	Le 29 septembre.	30
2. Τιθέριος.	29 octobre.	31
3. Ἀπατούριος.	29 novembre.	31
4. Ποσιδαών.	30 décembre.	30
5. Λαναιών.	29 janvier.	29
6. Ἱεροσέβαστος.	27 février.	30
7. Ἀρτεμισιών.	29 mars.	31
8. Εὐαγγέλιος.	29 avril.	30
9. Στρατόνικος.	29 mai.	31
10. Ἑκατόμβαιος.	29 juin.	31
11. Ἄντεος.	30 juillet.	31
12. Λαοδίκιος.	30 août.	30

On voit par cette table que le 19 février de l'année julienne ne peut pas coïncider avec le 8 (H) de Lénæon, parce qu'il correspond au 20, que les Grecs désignent par la lettre K. Il y a donc tout lieu de soupçonner l'erreur de Becker, provenant de la facilité avec laquelle les lettres H et K peuvent être confondues, surtout quand

elles sont endommagées sur la pierre. Mais on observe encore, dans la même table, une autre singularité, c'est que le commencement des mois ne s'accorde point avec le calendrier; le premier jour de Καισάριος, qui était le premier jour de l'an, correspond au 29 septembre, au lieu du 24 du même mois, ce qui fait une différence de 5 jours. On est d'autant plus surpris de trouver cette différence, quand on réfléchit que l'année, chez les Grecs de l'Asie, d'après ce que nous disent les chronologues, commençait avec l'équinoxe d'automne; et on ne saurait l'expliquer, à moins qu'on ne veuille mettre le premier jour de l'an des Tyraniens en rapport avec leur ère.

Dans les lignes 22, 23 et 24, il est fait mention du premier archonte et de trois autres qui ont signé le décret. Il y avait donc à Tyra quatre archontes, dont le premier était éponyme. Le même nombre de ces magistrats est mentionné à Tanais (v. le *Compte rendu de la Commission archéologique de* 1853, p. 96) et à Orciste (v. Franz, *C. I. G.*, III, *Add. corr.*, n° 3822). Ainsi, l'hypothèse de P. Becker, qui en a supposé cinq, est dépourvue de tout fondement (Becker, ouv. cité, p. 464). Nous ferons remarquer à cette occasion que le titre de Πρωτεύων, que portent chez Constantin Porphyrogénète les chefs de Cherson, n'a d'autre signification que celle de πρῶτος ἄρχων (Const. Porphyr., 53), comme celui d'ἀρχοντεύων du marbre d'Olbia. Le titre de γραμματεὺς τῆς πόλεως, dans la ligne 16, est équivalent à celui de γραμματεὺς τῆς βουλῆς. Il n'appartient pas exclusivement à Tyra, car nous le trouvons ailleurs (v. Bœckh, *C. I. G.*, n° 3858). Les signatures des sénateurs nous présentent un mélange de noms grecs et romains, ce qui ne doit pas nous étonner, puisque la Mœsie, à laquelle appartenait la ville de Tyra, était une station militaire, où les Romains entretenaient toujours des forces considérables. Le nom grec Βόηθος se trouve aussi chez Bœckh, *C. I. G.*, I, 266; Franz, n° 6998. Le nom Ασθένης sous la forme Ασθένης, Bœckh, *C. I. G.*, II, p. 3. Le nom barbare Ζούρη nous rappelle ceux des villes de la Ζουρόβαρα (*Tabula Peuting.*) et Ζιτίδανα. Μόκκα nous fait penser aux noms gaulois et celtiques *Tocca, Docca, Vocca, Pocca* (v. *Cod. inscr. roman. Danubii et Rheni*, n°s 12, 207, 1449, 1454, 2053, 3300). A la même analogie semblent se rapporter aussi Πίσκα et Σῶμα. Il est à regretter que le nom étrange Πιτφαρ... ne se soit pas conservé en entier.

Comme appendice, j'ajouterai encore à ce mémoire quelques remarques concernant les lieux où les deux inscriptions ont été trouvées. Aucune d'elles n'a été déterrée à Akkerman, où les archéologues s'accordent à placer l'ancienne Tyra; mais toutes les deux à

une distance de cent kilomètres environ de cette ville, sur la rive gauche du Dniester. Comment devons-nous expliquer cette circonstance assez singulière? Quand et par qui ces pierres ont-elles été transportées en ces lieux? Et n'avons-nous peut-être pas tort de placer Tyra à Akkerman, au lieu de le chercher à la place indiquée par nos deux inscriptions? Un de nos savants distingués, Philippe Bruun, a énoncé, à l'occasion de la trouvaille dans le village de Korotnoïé, une hypothèse inadmissible, en supposant l'existence de deux villes du nom de Tyra, dont l'une, qu'il croyait avoir été fondée après la destruction de l'ancienne près d'Akkerman, quelque temps après Vespasien, se serait trouvée près du village mentionné, situé, à ce qu'il prétendait, sur l'île de Tyragètes, pays entre le Dniester et le Koutchourgane, présentant l'aspect d'une île pendant les grandes eaux. On ne peut pas non plus partager l'opinion de Mommsen, qui, pour expliquer l'éloignement du lieu où l'inscription a été trouvée, dit que la pierre a été posée par les Tyraniens, pour marquer les limites jusqu'où s'étendait leur immunité des droits de douane. Sans discuter les opinions citées, je ferai observer : 1° que les deux inscriptions ont été déterrées dans des villages éloignés de neuf kilomètres l'un de l'autre; 2° que les fragments qui manquent n'ont pu être retrouvés; 3° qu'on n'a trouvé jusqu'à présent sur les lieux où les pierres furent découvertes ni décombres, ni monnaies, ni morceaux de vaisselle cassée, ni autres preuves de l'existence d'une ville; 4° que le transport par eau étant facile, nous avons tout droit de croire que les pierres ont été transportées par les Moldaves qui, pendant la domination turque, s'étaient établis sur la rive gauche du Dniester, d'autant plus que ce sont eux qui étaient chargés de fournir, avec leurs galères, du bois de construction et de chauffage pour les forteresses turques. Les villages de Korotnoïé et de Tchobroutchi sont jusqu'à nos jours habités par les Moldaves.

Agréez, Monsieur, mes respects les plus distingués.

LADISLAS JURGIEVITCH.

I

Ἀρίστονα Ἀρτίνα τὸν φιλόπατριν.

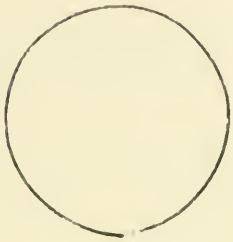

Πρεσβεύοντα ὑπὲρ τᾶς ἐλευθερίας (π)οτὶ τὸν ὀδὸ(ν) Σεβαστο(ῦ) ἑξαετί(αν) κ(ατ)α(π)οδαμῶντα.

Προδικήσαντα (κ)α(λῶς).

Νομοφυλα(κή)σαντα.

Δαμ(ι)οργήσαντα καλῶς.

Πρεσβεύσαντα ποτὶ βασιλέα Ῥοιμητά(λ)καν, περὶ συμμαχίας (καὶ) ἐπιτετ(ευ)γό(τ)α.

(Ἱε)ρατεύσα(ν)τα καλῶ(ς) καὶ (εἰ)κόνι(α) γα(ρι)σά(μενον).

Διο(ικ)ήσαντα καὶ φωτί(σ)α(ντα) χρήματα (τ)ᾷ πόλει.

Πρεσβ(ε)ύσαντα ποτὶ βασιλέα Ῥοιμητάλκαν τὸ δεύτερον καὶ ἐπιτετευ(γό)τα.

Δαμιοργήσαντα καὶ εἰκόνι(α) τελ(έσαντα).

Πολιτευ(ό)μ)ε(ν)ον καλῶς.

Κη(φισ)όδοτος (ἐ)π(ό)ησε.

II

(Ἐπειδὴ Κοκκήϊος). . . . .

. . . . . .

κ

σει

χρήσ(ι)μος. . .εὔχρηστος ἐγένετο τῇ πατρίδι), (δ)

5. θειότ(ι)ατος. . . . . Ῥωμαίων αὐτοκράτω)

ρ ηὔξησε (τὴν πόλιν ἡμῶν)

εις τὰ κατε

να ἡμεῖν ἐθι
διὰ τῆς τῶν δ
10. παρὰ τοὺς ηγο (τῷ δήμῳ)
συμφερόντω(ν) (ὠφελίμου ἀν)
δρὸς γεγονο τος ρδε-)
δόχθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ Κ οκκήϊον
νον τετειμῆσθαι χρυσῷ στεφάνῳ καὶ (ὅπλ)ῳ ἐπι(χρύσῳ)
15. τό τε ψήφισμα τελειωθὲν ὑπὸ τοῦ γραμμ(ατέως)
τῆς πόλεως Οὐαλεείου Ῥούφου δοθῆναι τῷ (πατρὶ)
αὐτοῦ Κοκκηΐῳ Οὐαλέντι καὶ τὸ ἀντίγραφον ἀ(ποτε)-
θῆναι εἰς τὰ δημόσια. Ἐγένετο ἐν Τύρᾳ πρὸ. Ε. Καλανδῶν Μα
ίων. Αὐτοκράτορι Κομόδῳ τὸ Γ. καὶ Ἀντιστίῳ Βούρ-
20. ρῳ ὑπάτοις. ὡς δὲ Τυράνοι ἄγουσιν, ἔτους ΕΚΡ, ἀρχόν-
των δὲ τῶν περὶ Θεόδωρον Βοήθου, μηνὸς Ἀρτεμισι-
ῶνος Λ. Ἐσφραγίσαντο · Θεόδωρος Βοήθου πρῶ-
τος ἄρχων. Καῖσαρ Ζούρη ἄρχων. Λαισθένης Μόκκα
ἄρχων. Αἴλιος Λούκιος ἄρχων. Οὐαλεριανὸς Πον-
25. τικοῦ εἰσηγητής. Τιβ. Κλαύδιος Ἀν(τέρωτο)ς. Σ(ε)πτού-
μιος Ἱεροσωντος. Πίδανος Πτραρ. . . . . ος
Βασσιανοῦ Ἱερώνυμος Ἀρ(τ)εμιδώ(ρου). Θεόδ(ωρος Θεο)
δώρου. Χρύσιππος Χρυσίππου. Νίγερ Ἀρτεμιδώρου. Μα
κάριος Ἀρτεμιδώρου. Διονυσόδωρος Ἀχιλλαίου.
30. Λούκιος Σατορνίλου. Φιλόκαλος Φιλοκάλου. Διο-
νύσιος Πίσκα Ἡρακλέων Σῶμα. Δέλφος Δέλφου.
Οὐαλέριος Ῥοῦφος γραμματεὺς ἐτελειώσατο
ψήφισμα.

OBSERVATIONS SUR LA CHRONOLOGIE

DE

QUELQUES ARCHONTES ATHÉNIENS

POSTÉRIEURS A LA CXXII^e OLYMPIADE [1]

La dernière liste des archontes athéniens qui ait été publiée est celle qu'a dressée M. Gelzer, dans la cinquième édition des *Griechische Staatsalterthümer* de K.-F. Hermann, procurée par B. Stark en 1875. Pour l'époque postérieure à la 122e olympiade (292 av. J.-C.), l'auteur allemand a suivi presque partout les deux ouvrages de M. Dumont, l'*Essai sur la chronologie des archontes athéniens* et le *Nouveau Mémoire* (1870, 1874). Depuis 1875, la publication du *Corpus inscriptionum atticarum* et surtout les fouilles de l'Ecole française d'Athènes à Délos ont complété et modifié sur bien des points la liste de M. Gelzer; celle que doit donner prochainement M. Hug dans la sixième édition, actuellement sous presse, des *Staatsalterthümer* de Hermann, marquera sans doute un progrès notable sur les travaux précédents. En 1873 [2], M. Dumont avait déjà rendu très vraisemblable qu'à partir de 166 avant J.-C., époque à laquelle Délos fut concédée à Athènes par les Romains [3], les archontes nommés dans les inscriptions de cette île étaient les archontes athéniens et non des archontes locaux, comme l'avaient pensé Corsini (*Fast. hellen.*, I, p. 370), Bœckh (*C. I. G.*, n° 2270), Westermann (art. *Archonten* dans la *Realencyclopædie*) et Bursian (*Geogr. Griechen-*

1. Lues à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 3 août 1883.

2. Dumont, *la Chronologie athénienne à Délos*; *Rev. archéol.*, 1873, vol. XXVI, p. 256.

3. Il y a quelque incertitude sur cette date; v. Homolle, *Bull. de corr. hellén.*, II, p. 582; IV, p. 183; Hertzberg, *Gesch. Griechenlands*, p. 84, note 60.

lands, II, p. 457). Cette conclusion est aujourd'hui tout à fait incontestable, et il serait à peine besoin de la rappeler si, dans le volume du *Corpus inscriptionum atticarum* publié en 1878, M. Dittenberger ne l'avait de nouveau révoquée en doute[1]. Il est vrai qu'au moment où ce volume du *Corpus* s'imprimait, M. Homolle n'avait pas publié les inscriptions découvertes dans sa première campagne de fouilles à Délos, et la théorie de Bœckh, bien que difficile à soutenir, n'était pas définitivement écartée comme elle l'est aujourd'hui.

Les nouvelles inscriptions de Délos, sur lesquelles se fondent les considérations chronologiques que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie, appartiennent à deux groupes différents. Les unes ont été trouvées en 1881, dans les fouilles que M. Hauvette-Besnault a pratiquées sur la terrasse des temples étrangers : elles ont été publiées par lui dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VI, p. 295-352 et p. 470-503. Les autres ont été découvertes par moi en 1882 sur la rive gauche de l'Inopus, à l'endroit où s'élevaient autrefois les temples d'Hercule et des Cabires : je les ai publiées dans le *Bulletin*, t. VII, p. 329-373. Toutes ces inscriptions, comme les monuments où on les a trouvées, appartiennent à la fin du second et au commencement du premier siècle av. J.-C.; c'est donc à cette époque que nous devons rapporter les archontes qui sont mentionnés dans ces documents.

Parmi les inscriptions que j'ai découvertes se trouve une série de textes remarquables, gravés sur des blocs de marbre se faisant suite, et qui semblent non seulement dater de la même époque, mais être l'œuvre d'un même lapicide. Ce sont des médaillons de rois étrangers consacrés aux dieux par un prêtre des Cabires et de Neptune, Hélianax fils d'Asclépiodore, Athénien. La date approximative du groupe tout entier peut être fixée avec assez de précision. L'une des dédicaces (*Bull. de corr. hellén.*, VII, p. 346) est en l'honneur d'Antiochus Grypus, assassiné en 96; elle doit donc être antérieure à cette date et postérieure tout au moins à 125, époque où commence le règne de ce prince. A la date extrême de 125, on peut d'abord substituer celle de 120, puisque Mithridate le Grand, qui monta sur le trône en cette année, est nommé dans une dédicace du même groupe (*Bull. de corr. hellén.*, VII, p. 355). Comme Mithridate n'avait alors que douze ans, cette date elle-même est trop élevée, et l'on peut affirmer avec toute confiance que le groupe dont il s'agit se place entre 111 et 96 avant J.-C. Les autres inscriptions trouvées au même

1. *C. I. A.*, t. III, commentaire du n° 1014.

endroit et dédiées par des prêtres autres qu'Hélianax, sont antérieures aux précédentes, mais d'un petit nombre d'années seulement.

Cela posé, voici les données nouvelles que fournissent à la chronologie des archontes les inscriptions découvertes par M. Hauvette-Besnault et par moi.

I

ARCHONTAT DE MÉTON.

Cet archonte, inconnu jusqu'à présent, est nommé dans l'inscription suivante, trouvée par moi près du temple des Cabires : Ἀρίστων Ἀρίστωνος Στειριεὺς ἱερεὺς γενόμενος Θεῶν μεγάλων Διοσκόρων Καβείρων ἐν τῶι ἐπὶ Μέτωνος ἄρχοντος ἐνιαυτῷ[1]. L'archontat de Méton doit se placer aux environs de 110 av. J.-C., probablement à une date un peu antérieure. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de restituer le nom de Méton dans la liste d'éponymes athéniens publiée par Pittakis (Ἐφήμ. ἀρχ., n° 578) et par M. Dumont (*Nouv. Mémoire*, p. 13), où la ligne 8 de la première colonne présente les lettres suivantes :

ΕΠΙ...ΩΝΟΣ

En effet, l'archonte Aristoxène, dont le nom précède, appartient probablement à l'an 67 av. J.-C.

II

ARCHONTATS DE LYKISKOS, DE DIONYSIOS ET DE DIOTIME.

L'inscription que nous venons de citer est exactement semblable, sauf les noms propres, à l'inscription n° 2296 du *Corpus inscriptionum græcarum*, datée du nom d'un archonte Dionysios, successeur de Lykiskos : Γάϊος Γαίου Ἀχαρνεὺς... εἰς τὸν ἐπὶ Διονυσίου τοῦ μετὰ Λυκίσκον ἄρχοντος ἐνιαυτὸν. Cette indication peu commune, ajoutée au nom de Dionysios, s'explique par ce fait qu'il a existé, vers la même époque, au moins un autre archonte du même nom, Dionysios successeur de Paramonos, dont il sera question plus loin.

1. *Bull. de corr. hellén.*, t. VII, p. 340.

Bœckh (*C. I. G.*, 2276), guidé seulement par son instinct épigraphique, — il ignorait même que ces personnages fussent des archontes athéniens, — avait placé Dionysios et Lykiskos vers 170 av. J.-C. La date que leur assignent MM. Dumont et Gelzer est plus basse de 165 ans; elle se fonde sur un monument épigraphique dont la découverte, postérieure au *C. I. G.*, a donné lieu à de nombreuses discussions. En 1860, l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική a publié (n° 3793) un fragment d'époque romaine renfermant une liste de noms sur cinq colonnes. M. Dumont a reconnu que les personnages énumérés étaient des archontes athéniens, et comme les deux premiers noms de la première colonne sont Lykiskos et Dionysios, il a conclu avec toute raison que les archontes nommés dans l'inscription de Délos (*C. I. G.*, n° 2296) étaient bien des archontes athéniens. L'étude qu'il a faite de ce texte (*Essai*, p. 57; *Nouv. Mémoire*, p. 52) l'a conduit à la conclusion que ces magistrats avaient exercé leur charge dans les années 8 et 7 av. J.-C. M. Dittenberger, rééditant et discutant le même texte (*C. I. A.*, III, 1014), combat tous les résultats obtenus par M. Dumont, et énonce, en terminant, une hypothèse qu'il est inutile de réfuter aujourd'hui : *Quare aliquando mihi in mentem venit fortasse demarchos pagi alicujus Attici hic perscriptos esse.* Avant même la publication du troisième volume du *Corpus*, M. Dumont, lisant en épreuves le *Commentaire* de M. Dittenberger, prouva une fois de plus, et d'une manière décisive, que les magistrats énumérés étaient bien des archontes athéniens (*Bull. de corr. hellén.*, t. I, p. 36). M. Carl Curtius, dans le *Jahresbericht* de Bursian (1878, p. 14), donna aussitôt raison à M. Dumont contre M. Dittenberger. Ce fait une fois acquis, il restait à discuter les dates assignées par le *Nouveau Mémoire* aux archontes Lykiskos et Dionysios. C'est ce que personne, à ma connaissance du moins, n'a encore fait. M. Hauvette-Besnault, publiant une inscription de Délos où les noms de ces archontes se rencontrent encore (*Bull. de corr. hellén.*, t. VI, p. 486), adopta les dates indiquées par M. Dumont et le *Lehrbuch*. Ces dates sont inadmissibles : elles sont trop basses d'environ un siècle. Voici les preuves que nous pouvons fournir à l'appui de cette assertion :

1° En 8 et 7 av. J.-C., Délos était à peu près déserte; d'ailleurs, l'excellente exécution des inscriptions portant les noms de ces archontes, notamment de celle qu'a publiée M. Hauvette-Besnault, défend absolument de les rapporter à une époque aussi basse.

2° Nous avons publié (*Bull. de corr. hellén.*, VII, p. 337) une inscription de Délos trouvée près du temple des Cabires et ainsi conçue :

Ἡραῖος Ἀπολλοδώρου Σουνιεὺς ἱερεὺς γενόμενος Θεῶν μεγάλων καὶ Διοσκόρων καὶ Καβείρων ἐπὶ ἐπιμελητοῦ τῆς νήσου Ἡγησίου τοῦ Φιλοστράτου Θυμαιτάδου καὶ τῶν ἐπὶ τὰ ἱερὰ Ἑστιάου τοῦ Ἑστιάου Σφηττίου καὶ Ἀρχικλέους τοῦ Ἀρχικλέους Λακιάδου καὶ ἱερέως τοῦ Ἀπόλλωνος Ἄρεως τοῦ Ἄρεως Κηφισιέως. La forme des lettres, leur écartement et leurs dimensions indiquent clairement le IIe siècle av. J.-C. Si l'on rapproche ce texte du n° 2296 du *C. I. G.*, on remarquera que les Dioscures et les Cabires sont réunis dans le nôtre, tandis qu'ils sont identifiés dans celui du *Corpus* : ἱερεὺς γενόμενος Θεῶν μεγάλων Διοσκόρων Καβείρων. L'inscription du *Corpus* paraît donc être un peu plus récente ; c'est également ce que laisse supposer la mention des épimélètes οἱ ἐπὶ τὰ ἱερὰ dans notre texte et celle du prêtre d'Apollon. Enfin, Διόσκοροι au lieu de Διόσκουροι est la forme attique au témoignage de Phrynichus (p. 235), tandis que l'inscription publiée par Bœckh porte Διόσκουροι. Si donc, comme nous le pensons, notre texte remonte au moins à 145 av. J.-C., l'inscription du *Corpus* qui mentionne l'archonte Dionysios sera de vingt ou trente ans postérieure ; mais la similitude des formules empêche de la faire descendre jusqu'en l'an 7 av. J.-C.

3° L'inscription mentionnant l'archonte Dionysios successeur de Lykiskos, publiée par M. Hauvette-Besnault, est datée approximativement par les textes du même groupe qui ont été trouvés tout auprès ; or ceux-ci se placent pour la plupart dans l'intervalle compris entre 99 (archontat de Théodosios) et 121 (archontat de Jason). Le style et les caractères épigraphiques sont d'ailleurs les mêmes.

4° La liste d'archontes publiée par Pittakis dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική (n° 3793) mentionne, après Lykiskos et Dionysios, Théodoridès et Diotime. Le nom de ce dernier archonte s'est rencontré dans une inscription éphébique de Délos que j'ai trouvée au même endroit et publiée dans le *Bulletin*, t. VII, p. 370. Les commentaires dont j'avais accompagné cette inscription n'ayant point paru, je n'ai pu encore en signaler l'importance pour la chronologie des archontes athéniens.

L'archonte Diotime dont il est question ne peut être celui de l'an 286 av. J.-C., car la paléographie de notre texte interdit de le faire remonter jusqu'au IIIe siècle. Mais s'il fallait accepter les conclusions du *Nouveau Mémoire* et du *Lehrbuch*, ce texte, contemporain du second Diotime, serait de l'an 5 av. J.-C. C'est ce qui est tout à fait inadmissible : à cette date, il n'y avait pas de concours éphébiques à Délos, puisqu'il n'y avait presque plus d'habitants,

et d'ailleurs la paléographie de ce document est identique à celle des inscriptions trouvées dans le voisinage qui appartiennent au second siècle av. J.-C.[1]. Par conséquent, l'archonte Diotime doit se placer vers 101, et les archontes Dionysios et Lykiskos, ses prédécesseurs presque immédiats, vers 103 et 102 av. J.-C.

5° M. Lebègue a publié (*Recherches sur Délos*, p. 163 et 165) deux inscriptions trouvées sur le Cynthe, dont l'une porte le nom de l'archonte Diotime et l'autre paraît contenir celui de Dionysios. Celles des inscriptions découvertes au même endroit que l'on peut dater avec certitude appartiennent aux années 117-81 (n° XI, p. 157) et 98 (n° X, p. 156). Il y a donc là un argument nouveau pour faire attribuer au même intervalle les archontats de Diotime, Dionysios et Lykiskos.

6° D'autres indices tout à fait concordants sont fournis par les inscriptions des sanctuaires étrangers. Le prêtre des Cabires, dans le n° 2296 du *Corpus*, est Γάϊος Γαΐου Ἀχαρνεύς; or ce personnage figure sur une liste de prêtres de Sérapis à Délos, publiée par M. Hauvette-Besnault, *Bull. de corr. hellén.*, t. VI, p. 350. Son nom y est suivi de six autres dont le dernier est Σωσίων Οἰναῖος. Ce Sosion est d'ailleurs nommé, en qualité de prêtre, dans une dédicace de même provenance en l'honneur d'un roi Nicomède et du peuple athénien (*Bull. de corr. hellén.*, VI, p. 337), dédicace qui doit être antérieure à 88, époque de la défaite de Nicomède III par Mithridate. Une autre inscription de Délos en l'honneur du roi Nicomède (*C. I. G.* n° 2279) est attribuée par Bœckh aux années 89-86, avant la prise de Délos par les généraux de Mithridate. En supposant les prêtres de Sérapis annuels, ce qui paraît avoir été le cas, Γάϊος Γαΐου a dû exercer la prêtrise en 95 av. J.-C. au plus tard, et probablement huit ou dix ans auparavant. Cette seule preuve suffirait à démontrer que Lykiskos et Dionysios, contemporains de Γάϊος Γαΐου, ne pouvaient être archontes, à Athènes, quatre-vingt-dix ans après la prêtrise de ce personnage; il n'existait d'ailleurs, en l'an 7 av. J.-C., aucun roi du nom de Nicomède. Γάϊος Γαΐου figure encore à titre de prêtre dans une inscription des sanctuaires étrangers (*Bull. de corr. hellén.*, VI, p. 324), inscription où l'on trouve aussi le nom de Séleucus, fils d'Andronicus de Rhamnus ; or ce Séleucus est mentionné sur la

1. Une autre inscription éphébique de Délos (*Bull. de corr. hellén.*, III, p. 37) mentionne l'archonte Apollodore (86 avant J.-C. suivant M. Dumont, 55-42 suivant M. Koelher), que nous croyons antérieur à 88. L'inscription éphébique *C. I. G.* n° 2309 a été faussement attribuée à Délos.

liste des prêtres de Sérapis (*Bull. de corr. hellén.*, VI, p. 350), quatre lignes plus loin que Γαΐος Γαΐου.

7° Enfin, nous devons nous demander s'il y a moyen de concilier nos conclusions avec la liste d'archontes athéniens étudiée par M. Dumont. La chose nous paraît fort simple. Les deux premières colonnes de l'inscription du Varvakéion contiennent, la première les noms de Lykiskos et de Dionysios suivis de six autres, la seconde celui de Μήδειος suivi de deux autres et du mot ἀναρχία, indiquant une année sans archontes. Or rien n'empêche d'admettre avec Bergk (*Rheinisches Museum*, t. XIX, p. 605) que l'ἀναρχία de la seconde colonne indique l'année de la prise d'Athènes par Sylla (86). Ceci oblige, si l'on tient compte des noms intermédiaires, de placer Lykiskos et Dionysios au plus tard en 97 et 98 ; nous disons *au plus tard*, parce que la liste athénienne est un fragment et qu'il a pu se perdre un certain nombre de noms en haut de la deuxième colonne et en bas de la première. Comme les années 96-101 sont occupées par des archontes dont la date et les noms sont aujourd'hui certains, il faut reculer Lykiskos jusqu'en 103 et Dionysios jusqu'en 102 avant J.-C. [1].

III

ARCHONTAT DE DIONYSIOS ὁ μετὰ Παράμονον.

M. Dumont a pensé (*Essai*, p. 120) que cet archonte devait être postérieur à 172 avant J.-C. et antérieur à 100. Une remarque de M. Kœhler (*C. I. A.* II, p. 280) prouve d'une manière certaine qu'il est à peu près contemporain d'Agathoclès. Or, d'après M. Kœhler, dont nous examinerons l'opinion plus loin, Agathoclès aurait été archonte vers 64. Il nous semble impossible de faire descendre jusqu'à cette date les archontats de Paramonos et de Dionysios.

En effet, le fait seul qu'on a distingué ce dernier archonte d'un homonyme au moyen d'une désignation particulière, paraît prouver qu'il est à peu près contemporain de Διονύσιος ὁ μετὰ Λυκίσκον, c'est-à-dire de la fin du second siècle. S'il y avait eu un intervalle de quarante ans entre les deux archontes Dionysios, les auteurs des docu-

1. M. Dumont avait placé l'archonte Zénon, mentionné sur la même liste, en 42 ap. J.-C. Mais M. Dittenberger a pensé (*C. I. A.*, III, n° 1014) qu'il était antérieur à l'an 38, et le *Lehrbuch* le place en 54. Suivant notre interprétation, il faudrait le placer au plus tôt en 89 av. J.-C., mais on pourrait le faire descendre plus bas eu égard à l'état de mutilation de la liste.

ments épigraphiques n'auraient pas cru nécessaire de prévenir une confusion. Ce résultat *a priori* est pleinement confirmé par les inscriptions. Sosion d'Omae, que l'on trouve sur la liste des prêtres de Sérapis (*Bull. de corr. hellén.*, t. VI, p. 350), six ans après Γαΐος Γαΐου, contemporain lui-même de Διονύσιος ὁ μετὰ Λυκίσκον (*C. I. G.*, n° 2296), figure en qualité de prêtre dans une autre inscription (*Bull. de corr. hellén.*, VI, p. 338), sous l'archontat de Paramonos. Donc Paramonos et son successeur Dionysios vivaient à la même époque que Dionysios successeur de Lykiskos, c'est-à-dire, comme nous croyons l'avoir établi, dans les dernières années du second siècle. Ce qui empêche de préciser davantage, malgré le nombre des documents dont nous disposons, c'est que Γαΐος Γαΐου est prêtre des Cabires dans l'inscription du *Corpus* n° 2296 et prêtre de Sérapis dans la liste publiée par M. Hauvette; or nous ne connaissons pas la relation qui pouvait exister entre ces deux sacerdoces à Délos.

L'inscription de Sosion sous l'archontat de Paramonos pouvait, *a priori*, être attribuée à cette époque, tant à cause du caractère de la gravure que parce qu'une inscription voisine et analogue (*Bull. de corr. hellén.*, t. VI, p. 342) se place entre 117 et 81 av. J.-C. M. Hauvette-Besnault a encore publié une inscription de même provenance (*Bull. de corr. hellén.*, t. VI, p. 347), où l'on lit : ἱερεὺς γενόμενος ἐν τῷ ἐπὶ Θε... ἄρχοντος ἐνιαυτῷ. Dans la liste des archontes des deux derniers siècles avant notre ère, trois seulement, à savoir Théodosios, que l'on place avec certitude en 99 [1], Théodoridès, prédécesseur de Diotime [2], et Théophémos, archonte en 61, pourraient convenir à la restitution de cette ligne. Mais la date de 61 est certainement trop basse, tandis que celles de 99 ou 101 conviennent parfaitement.

Enfin, un archonte nommé simplement Dionysios paraît dans une inscription du Sérapiéion (*Bull. de corr. hellén.*, t. VI, p. 491). Il est impossible de dire s'il est identique à l'un des précédents ou s'il faut admettre un troisième archonte homonyme; mais la première hypothèse nous paraît la plus probable.

1. Homolle, *Bull. de corr. hellén.*, t. VI, p. 190.
2. Dumont, *Nouveau mémoire*, p. 52, n° 62, ligne 3.

IV

ARCHONTAT D'AGATHOCLÈS.

J'ai publié dans le *Bulletin* (t. VII, p. 364) une inscription en grandes lettres ornées et gravées avec soin qui se lit sur un fragment d'architrave surmonté d'une moulure. Ce fragment a fait partie du sanctuaire des Cabires d'où proviennent les textes que j'ai publiés en l'honneur des princes étrangers. L'inscription est la dédicace du temple par le prêtre Hélianax, Θεοδότου τοῦ Διοδώρου Σουνιέως étant épimélète de l'île.

Ce Théodote fils de Diodore est un personnage connu. Nous possédons un décret relatif aux éphèbes d'Athènes qui a été proposé par lui sous l'archontat d'Agathoclès (*C. I. A.*, II, 470, p. 266). D'autre part, l'archonte Agathoclès ainsi que Théodote lui-même sont nommés dans un décret du peuple athénien, reproduit par Josèphe (*Antiq. judaïques*, XIV, VIII, 5). Enfin, Théodote fils de Diodore a été prêtre d'Aphrodite Syrienne à Délos. Il figure en cette qualité dans une dédicace à Adad, Atargatis et Esculape (*Bull. de corr. hellén.*, t. VI, p. 498), dédicace datée par ces mots : ἐπὶ ἱερέως Θεοδότου τοῦ Διοδώρου Σουνιέως.

Il semblerait que l'inscription éphébique et le texte de Josèphe dussent fournir une date tout à fait précise pour l'archontat d'Agathoclès. La question est malheureusement fort compliquée, comme nous le ferons voir plus loin. Notre inscription de Délos prouve toutefois, — et c'est là un point essentiel, — qu'Hélianax et Théodote, par suite Agathoclès et Hélianax, sont contemporains ; en outre, comme la dédicace du temple est nécessairement antérieure aux dédicaces qu'il renfermait, et que ces dernières se placent entre 110 et 96 av. J.-C., nous sommes autorisés à mettre l'épimélétat de Théodote en 45 av. J.-C. ou quelques années auparavant.

Josèphe raconte que César, pendant la guerre d'Égypte, eut beaucoup à se louer d'Antipater, épimélète des Juifs, qui amena, sur l'ordre d'Hyrcan, 3000 hommes de renfort au secours de Mithridate de Pergame, auxiliaire des Romains. En récompense, César confirma Hyrcan dans sa dignité de grand pontife et donna à Antipater la procuratelle de la Judée, avec permission de faire reconstruire les murs de Jérusalem. Suit un sénatus-consulte [1] qui n'est évidem-

1. Josèphe, éd. Dindorf, XIV, VIII, p. 226.

ment pas à sa place, parce qu'il ne se rapporte pas à ce qui précède. Le texte de Josèphe continue ainsi[1] : Ἤρατο δὲ καὶ παρὰ τοῦ τῶν Ἀθηναίων δήμου τιμὰς Ὑρκανός, πολλὰ χρήσιμος γενόμενος εἰς αὐτούς, ἔπεμψαν τε ψήφισμα γράψαντες αὐτῷ τοῦτον ἔχον τὸν τρόπον· Ἐπὶ πρυτανέως καὶ ἱερέως Διονυσίου τοῦ Ἀσκληπιάδου, μηνὸς Πανέμου πέμπτῃ ἀπίοντος, ἀπεδόθη τοῖς στρατηγοῖς ψήφισμα Ἀθηναίων, ἐπὶ Ἀγαθοκλέους ἄρχοντος... ἐπειδὴ Ὑρκανὸς Ἀλεξάνδρου, ἀρχιερεὺς καὶ ἐθνάρχης τῶν Ἰουδαίων κ. τ. λ.... δέδοκται δὲ καὶ νῦν, Θεοδοσίου τοῦ Θεοδώρου Σουνιέως εἰσηγησαμένου κ. τ. λ. M. Dumont (*Essai*, p. 29) a corrigé avec certitude Θεοδοσίου τοῦ Θεοδώρου en Θεοδότου Διοδώρου Σουνιέως, nom donné par l'inscription éphébique *C. I. A.* II, n° 470, et par les deux textes de Délos découverts depuis.

Si le décret athénien cité par Josèphe était à sa place dans le texte, il faudrait le placer postérieurement à l'année 46 av. J.-C., c'est-à-dire sous Hyrcan II (69-40), après la guerre de César en Égypte. C'est ce que notre inscription rend tout à fait inadmissible, car Théodote ne pouvait pas être épimélète de Délos vers 110 et introduire une résolution à Athènes après 46. Le style de l'inscription éphébique, évidemment antérieure à 46, avait déjà fait soupçonner que le décret cité par Josèphe ne se rapporte pas à Hyrcan II[2] ; cela est maintenant tout à fait certain. Or, comme nous avons toute raison de croire que le décret en lui-même est authentique, force est de le rapporter à Hyrcan Ier (136-106), ce qui concorde parfaitement avec la date que nous attribuons au groupe d'inscriptions d'Hélianax.

Quatre opinions différentes se sont produites sur la date de l'archontat d'Agathoclès[3] : 1° Corsini, suivi par Meier, MM. Dittenberger, Grasberger, Dumont, Eustratiadis, place Agathoclès vers 132 av. J.-C. ; 2° Keil, Schœmann, Ritschl, veulent qu'il ait été en

1. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, 8, 14, Dindorf.

2. Suivant M. Koehler (*C. I. A.*, II, p. 266) le texte du passage de Josèphe autorise à croire que l'historien ne s'est pas trompé et que s'il insère le décret athénien à cet endroit c'est à titre de parenthèse, avec la conscience qu'il ne date pas de la même époque : *Josephus autem ipse quum dicit : ἤρατο κ. τ. λ. satis significasse mihi videtur se decretum Atheniensium praeter temporis ordinem inseruisse.* Nous ne pouvons partager cette opinion. Josèphe s'est probablement trompé en choisissant dans la collection de textes relatifs aux Juifs qu'il avait fait copier à Athènes et ailleurs. Les copies de ces documents, on l'a reconnu depuis longtemps, étaient fort défectueuses et pouvaient être mal classées. M. Koehler maintient que le décret se rapporte à Hyrcan II ; nous espérons que notre démonstration convaincra du contraire ceux qui ne voudront pas admettre deux archontes Agathoclès.

3. V. les renvois aux passages des auteurs modernes dans le *Bull. de corr. hellén.*, V, p. 255.

charge cent ans plus tard, entre 47 et 40 av. J.-C.; 3° MM. Kœhler, Mendelssohn et Latischeff[1] a lmettent une date intermédiaire, entre 62 et 69.

De ces trois opinions, il semble que les deux dernières sont définitivement écartées par notre inscription, à moins qu'on ne veuille reprendre avec Westermann et Grasberger l'hypothèse, justement combattue par M. Dumont, de deux archontes nommés Agathoclès. Au contraire, l'opinion de M. Dumont concorde assez bien avec les données de notre texte, et il devient possible dès lors de placer aux environs de 115 la dédicace du temple de Délos sous l'épimélétat de Théodote.

Dans le document éphébique de l'archontat d'Agathoclès (*C. I. A.*, II, n° 470, p. 267, l. 33), il est question d'un cosmète Εὔδοξος Εὐδόξου Ἀρχεδούσιος, qui est très probablement identique à l'éphèbe Εὔδοξος Εὐδόξου nommé dans l'inscription *C. I. A.*, II, n° 466 (p. 226, col. 2, l. 76). Comme cette dernière inscription date environ de 150 av. J.-C., M. Kœhler, qui place Agathoclès vers 64, ne peut pas admettre l'identité des deux personnages; si au contraire, comme nous croyons l'avoir rendu très vraisemblable, Agathoclès était archonte vers 132-129, rien n'est plus naturel que de retrouver à cette date, en qualité de cosmète, un citoyen qui était éphèbe dix-huit ans auparavant.

Les considérations qui précèdent ne pouvaient guère aboutir à la fixation de dates précises; en général, cela n'est possible que là où l'on parvient, comme l'a fait M. Homolle (*Bull. de corr. hellén.*, t. V, p. 181), à établir un synchronisme entre un archonte athénien et un consul de Rome. Mais, en une matière si difficile, l'essentiel est de circonscrire peu à peu le champ des possibilités, de grouper ensemble les magistrats qui ont rempli leurs charges vers la même époque ; il suffit ensuite d'une découverte heureuse qui fixe exactement la date de l'un d'eux pour que la chronologie des autres s'établisse définitivement du même coup.

SALOMON REINACH.

1. *Ibid.*, p. 255.

LES

HUITRES NOURRIES EN EAU DOUCE

DANS L'ANCIENNE AQUITAINE

(PROBLÈME D'ARCHÉOLOGIE ET DE ZOOÉTHIQUE).

La Charente, aux allures maintenant si calmes, a dans les premiers temps de notre période géologique roulé d'énormes quantités de cailloux, qui, amenés du plateau central sur nos contrées par une précédente révolution, furent alors repris par de nouveaux courants diluviens et en partie entraînés dans les vallées. Ces dépôts de galets et de graviers, qui emplissent l'ancien lit du fleuve, large parfois de plus d'un kilomètre, sont, dans notre région de pierres tendres, une précieuse ressource pour les agents voyers, qui en certains cantons n'en ont même pas d'autre.

Partout où des carrières ont été ouvertes dans ces alluvions anciennes, épaisses de plusieurs mètres, on a trouvé des débris d'animaux d'espèces éteintes, dont quelques-uns, comme le mammouth, ont assisté, fort indifférents du reste, à l'apparition de l'homme, qui venait engager avec eux la lutte pour la vie et devait, plus peut-être que toute autre cause, contribuer à leur disparition.

Aux Grands-Maisons, sur la rive droite, un peu au-dessous de Jarnac, l'exploitation du gravier a fait découvrir des vestiges moins anciens, mais d'un intérêt d'autant plus sérieux qu'ils nous mettent en présence de plus d'un problème difficile à résoudre.

Le sol, partout nivelé par la culture, y est, sur une étendue de plusieurs hectares, jonché de fragments de poteries, de tuileaux et autres débris attestant qu'il y a eu là un groupe d'habitations. Toutes les constructions sont depuis longtemps détruites et les fondations mêmes ont été arrachées ; mais le sous-sol est une véritable mine archéologique. Depuis trente ans que dure l'exploitation du

gravier, elle a amené la découverte d'un nombre infini d'objets, qui, après avoir un instant satisfait la banale curiosité des terrassiers, ont été dispersés, brisés ou jetés avec les matériaux destinés à l'empierrement des routes. Venu trop tard pour sauver la plupart de ces trouvailles, mais encore à temps pour faire des constatations utiles, je n'ai été en rapport avec les ouvriers que pendant les dernières années des travaux, et de chacun de mes fréquents voyages j'ai, avec le regret des choses perdues, rapporté des objets variés et curieux qui forment aujourd'hui une collection de plusieurs centaines de pièces.

Indépendamment de ces restes dont chacun a en soi son intérêt, il y en a d'une nature différente, sans valeur en eux-mêmes, dont la présence à Jarnac et l'état où on les y trouve soulèvent une question plus ardue, que je crois avoir à demi résolue.

J'avoue que j'ai été assez longtemps réfractaire à ma propre conclusion, et ce n'est que devant l'impossibilité de m'y soustraire que je me décide à la donner ici pour appeler sur le problème dont il s'agit l'attention des archéologues et des naturalistes, qu'il intéresse également.

Deux tranchées perpendiculaires l'une à l'autre ont fait paraître, en l'entamant, une couche d'huîtres, dont il n'est plus possible de reconnaître l'étendue, mais qui n'a pas moins de vingt mètres dans un sens et de huit ou dix dans l'autre, soit une superficie d'environ deux cents mètres carrés. Il y a çà et là des vides dans cette assise, qui, d'autre part, se compose rarement de plus de quatre ou cinq paires de coquilles. Tous les sujets sont adultes. Les deux valves ont presque toujours conservé leur rapport naturel, comme si elles étaient encore réunies par leur ligament. On ne saurait à cet égard les confondre avec d'autres coquilles qui se trouvent éparses ou par petits tas dans le sous-sol voisin et qui ont évidemment livré leur contenu à la consommation. Dans le banc dont il s'agit la chair du mollusque, lavée et entraînée, a fait place à un peu de terre, introduite par l'infiltration des eaux et mêlée de carbonate de chaux produit par la décomposition du test.

Ce dépôt est recouvert par une mince alluvion de sable calcaire et une couche de soixante à soixante-quinze centimètres de terre végétale. Mêlés aux coquilles et parfois au-dessous, on trouve des tuileaux et des morceaux de poteries. Le tout repose sur environ trente centimètres de terres argileuses rapportées, au-dessous des-

quelles sont les alluvions anciennes, composées de deux mètres de sables et de trois mètres de gravier.

Ces mollusques ont été apportés vivants là où ils sont ; personne de ceux qui les ont vus ne le conteste.

Ils ont été déposés pendant ou après l'occupation romaine ; les tuiles et les poteries, incontestablement romaines, qu'on trouve au-dessous en sont la preuve.

Comment y ont-ils été apportés ?

L'explication courante est qu'ils auraient été entraînés de la côte par un raz de marée.

Ce raz, choisissant sur le littoral des huîtres exclusivement adultes, les roulant pendant vingt-cinq lieues sans les endommager, les remontant à cinq ou six mètres au-dessus du niveau du fond de la rivière et les déposant sur un espace circonscrit, sans en laisser en aval, si ce n'est à Saintes, et sans en porter une seule en amont, serait un raz assurément extraordinaire. D'après un géologue qui a publié sur les huîtres de Jarnac une note dans un recueil sérieux [1], cette marée aurait été, en effet, un véritable cataclysme. Les populations de l'Ouest en garderaient encore le souvenir, et la tradition, d'ordinaire si peu soucieuse des dates, serait cette fois d'une précision presque suffisante : c'est « du sixième au septième siècle que le territoire alors occupé par les Pictons et les Santons aurait été entièrement ravagé par une submersion subite et générale », qu'il faudrait attribuer à une « oscillation fortuite et momentanée du sol ». Au dire de l'auteur, le lieu qui nous occupe et les environs furent « entièrement recouverts par les flots, à l'exception des hauteurs de Jarnac et de Chassors, qui ont dû former deux îlots ».

A en juger par cet étiage la ville de Saintes et les nombreux établissements gallo-romains de la basse Saintonge auraient été un moment sous les eaux, et le flux, qui d'ordinaire n'atteint pas Cognac, aurait cette fois monté jusqu'au pied d'Angoulême. Et pourtant l'épouvantable catastrophe, dont le souvenir si précis se serait gardé dans les esprits, n'aurait laissé de trace ni sur le sol ni dans l'histoire.

Je crois qu'il faut chercher une autre explication au gisement d'huîtres de Jarnac, d'autant que celle-là est encore plus inapplicable à d'autres dépôts analogues, bien constatés, et qui sont même assez nombreux pour qu'un auteur, voyant ces mollusques toujours

1. M. L. Boutillier, *Bulletin de la Soc. géolog. de France*, 3e série, t. IV, p. 28.

associés à des vestiges gallo-romains, ait eu l'idée que les gens de ce temps s'en servaient comme fondant pour traiter les métaux [1].

Des couches d'huîtres ont été signalées notamment à Bordeaux, à Saintes, à Avranches, à Poitiers et à Clermont. Il est évident que ce n'est pas un raz de marée qui a porté ces coquillages à quatre-vingts et jusqu'à quatre cents mètres d'altitude.

Ils ont été apportés intentionnellement.

A propos des huîtres de Clermont on a supposé qu'elles avaient été destinées à conserver, par leurs sels, des viandes qu'on aurait étendues dessus. Du sel pur eût été d'un transport plus facile et moins coûteux, en même temps que d'un effet moins douteux.

A Avranches on a fait une constatation d'une grande importance pour la solution du problème, et d'autant plus probante que celui qui l'a faite n'a pu en tirer aucune conclusion. Sous les huîtres « se trouvait, dit-il, une couche de terre très noire, et encore au-dessous une autre couche, parfaitement horizontale, d'un mastic, ciment ou autre matière blanche de trois centimètres d'épaisseur [2] ».

Evidemment les huîtres étaient dans un bassin étanche, et la couche de terre noire gisant au fond semble annoncer un mélange de matières organiques provenant vraisemblablement de la décomposition de ces animaux.

A Jarnac le fond du réservoir consistait en un simple lit d'argile, qui, après l'abandon de l'établissement, a dû être assez vite délayé, percé et en partie entraîné par les eaux pluviales à travers les couches de graviers sous-jacentes, mais dont il reste cependant sur plusieurs points des traces reconnaissables.

Ces réservoirs paraissent donc avoir été destinés à nourrir ou tout au moins à conserver des huîtres, soit dans de l'eau de mer apportée à cet effet, soit dans de l'eau douce artificiellement préparée.

Le transport de l'animal à quelques centaines de lieues était une difficulté que les Romains avaient résolue, malgré l'imperfection des moyens de communication, bien moins développés chez eux que l'art de manger. Sous l'empire, les huîtres de la Gaule et même celles de la Grande-Bretagne figurent sur les bonnes tables de Rome, et pendant la guerre des Parthes Apicius envoie à Trajan des huîtres qui, après un trajet de mille lieues, arrivent en Perse aussi fraîches que si on venait de les tirer de la mer. En transporter au centre de la Gaule n'était donc pas une difficulté. Mais arrivé à

1. *Bulletins de la Soc. des antiquaires de l'Ouest*, 1838, p. 111.
2. *Ibid.*, 1844, p. 95.

destination et déposé dans le vivier, comment le mollusque y était-il conservé ?

L'hypothèse qu'on aurait apporté avec lui de l'eau de mer à d'aussi grandes distances et en quantité suffisante paraît improbable, même quand on n'oublie pas qu'il s'agit de Romains de la décadence ou d'un peuple qui s'est mis à leur niveau.

Quant à l'hypothèse elle-même que les Romains ou les Gaulois romanisés aient su conserver des huîtres en eau douce, il ne faudra l'écarter que si elle se trouve en opposition absolue avec les conditions d'existence de l'espèce. C'est aux naturalistes de résoudre expérimentalement la question, et s'il est téméraire de la poser, ce n'est pas un archéologue qui aura eu le premier cette témérité. On lit dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de d'Orbigny : « Il est à remarquer que les bancs d'huîtres s'établissent particulièrement non loin de l'embouchure des ruisseaux et des rivières. On a également observé que ces animaux se montrent en plus grande abondance non loin des sources sous-marines. Il serait possible que certaines espèces sentissent le besoin d'une eau moins salée et vécussent de préférence dans les eaux légèrement saumâtres... Un observateur, qui pendant longtemps s'est occupé des mœurs des huîtres et qui a publié des faits intéressants, espère pouvoir faire vivre ces animaux dans les eaux douces et les mettre ainsi sous la main des consommateurs [1]. »

Les Romains ont dû connaître cet art, qui, oublié depuis, a été recherché par un naturaliste de nos jours.

Ceux de leurs ouvrages qui nous ont été conservés ne nous donnent que peu de lumière sur ce sujet ; mais il faut ajouter que les traités didactiques dans lesquels on pourrait espérer trouver des renseignements sont tous antérieurs au temps de décadence où furent faits nos viviers et pendant lequel les peuples de la Gaule ne connaissaient plus guère d'autre préoccupation que celle d'un bien-être dont les étonnants progrès masquaient ou faisaient oublier les dangers les plus prochains.

Il est inutile de consulter Caton. Varron, qui déjà regrette la frugalité antique, nous apprend que de son temps on ne se contentait plus de viviers d'eau douce, dont le produit pouvait faire vivre de petites gens : aux grands il fallait de vastes bassins alimentés par la mer et pour l'entretien desquels ils se ruinaient [2]. Mais ces réser-

1. *Dictionnaire d'histoire naturelle*, art. *Huître*, par Deshayes.
2. Varro, *De agricultura*, lib. III.

voirs, dont quelques-uns coûtaient plusieurs millions de sesterces et où parfois chaque espèce de poisson était parquée à part et avait même sa station d'été et sa station d'hiver, paraissent avoir été tous en communication avec la mer. Columelle, qui décrit ces viviers, les place sur le littoral ; mais il prétend, en outre, qu'on était parvenu à garder du poisson de mer dans l'eau douce [1]. Il n'est, tout au moins, pas étonnant que les Romains aient tenté la même expérience pour un mollusque dont ils étaient grands appréciateurs et qui préfère naturellement, comme ils l'avaient déjà remarqué, les eaux médiocrement salées.

Pline dit même que les huîtres se plaisent dans les eaux douces [2], mais cette expression paraît avoir eu pour lui un autre sens que pour nous et doit désigner l'eau saumâtre de l'embouchure des rivières.

De même les étangs d'eau douce où, d'après Ausone, on engraissait les huîtres en Médoc [3], ne devaient guère différer de nos parcs, quoique le mollusque préféré fût alors l'huître blanche.

On ne sait si c'est au transport dans ces parcs que Pline fait allusion lorsqu'il dit que les voyages ne déplaisent pas aux huîtres et qu'elles aiment, au contraire, à être transférées dans des eaux inconnues [4], ou bien s'il s'agit de voyages comme ceux que leur faisait faire Apicius et qui supposent des moyens de conservation qui n'étaient vraisemblablement qu'une application de ceux employés dans les viviers. Dans ce cas, ces eaux que l'animal ne connaît pas ou auxquelles il n'est pas habitué ne seraient autres que celles de bassins comme ceux de Jarnac et d'Avranches.

Quoi qu'il en soit, le fait de ces viviers subsiste et nous ne voyons pas quelle autre explication il pourrait comporter.

A notre avis, les riches gallo-romains avaient à côté de leurs demeures, dans les villes ou à la campagne, des réservoirs à huîtres,

1. « Harum studia rerum majores nostri celebraverunt, adeo quidem, ut etiam dulcibus aquis marinos clauderent pisces. » Columella, *De re rustica*, lib. VIII.

2. « Gaudent dulcibus aquis et ubi plurimi influunt amnes, pelagia parva et rara sunt. Gignuntur tamen et in petrosis, carentibusque aquarum dulcium adventu. » Plinius, *Historia natur.*, lib. XXXII, cap. XXI.

3. « Ostrea... quæ Medulorum
Dulcibus in stagnis reflexi maris æstus opimat
Accepi.. »

Ausonius, *Opera*, Epist. VII.

4. « Gaudent et peregrinatione transferrique in ignotas aquas. » Plinius, *Hist. nat.*, lib. XXXII, cap. XXI.

dont l'approvisionnement devait être renouvelé soit par des bateaux aménagés exprès, soit par d'autres moyens de transport.

Ces réservoirs ont dû être fort nombreux ; mais on n'a remarqué que ceux où il était resté des huîtres. Le nombre de ces derniers est déjà assez considérable, et si l'attention des archéologues était attirée de ce côté on en constaterait certainement beaucoup d'autres.

Ces huîtres et l'état dans lequel on les trouve nous obligent à nous poser une dernière question : comment se fait-il que les propriétaires de ces bassins y aient laissé périr les mollusques qu'ils s'étaient procurés à si grands frais ?

La consommation devait, pour les Gallo-Romains, comme pour nous, être interrompue en été ; or il est probable que les viviers qu'on trouve garnis ont été abandonnés à cette époque de l'année par suite d'événements fortuits, comme le soulèvement des Bagaudes ou les invasions du IIIe au Ve siècle, alors que les villes, comme Poitiers, démolissaient leurs plus beaux monuments pour se construire à la hâte des remparts et que les campagnes sans défense étaient ravagées par les barbares.

Pour les bassins situés dans les vallées, comme celui de Jarnac, et ce devait être le plus grand nombre, on peut supposer aussi qu'ils ont été détruits par une inondation. Le cataclysme marin dont on a parlé est imaginaire ; ce qui est certain c'est que la Charente depuis l'époque romaine a encore momentanément et à plusieurs reprises occupé cette partie de son ancien lit, comme en témoignent de minces couches d'alluvions sableuses superposées aux huîtrières. Le vivier, comblé peut-être par un de ces débordements, aurait ensuite été abandonné.

A. F. LIÈVRE.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 6 JUILLET.

Le prix biennal. — La plus grande partie de la séance a été occupée par un comité secret dans lequel l'Académie a entendu le rapport de la commission chargée de lui présenter une liste de candidats au prix biennal de 20,000 francs. On sait que l'Institut tout entier est appelé plus tard à voter sur la même liste que lui présente à son tour l'Académie.

Le candidat mis en première ligne est M. Paul Meyer, professeur au Collège de France et directeur de l'École des chartes. M. Meyer a publié des travaux très estimés sur les idiomes et l'histoire littéraire du Midi de la France durant le moyen âge.

Le candidat présenté en seconde ligne est M. Gaston Maspero, professeur de langue et de littérature égyptiennes au Collège de France. M. Maspero, le plus brillant disciple du vicomte Emmanuel de Rougé, a succédé à son maître dans les chaires du haut enseignement. Ses travaux d'égyptologie dénotent un sens critique très développé et une vaste érudition spéciale. Sa thèse de doctorat, relative à la littérature épistolaire des anciens Égyptiens, a été fort remarquée. M. Maspero est momentanément absent de France ; il remplit en Egypte les importantes fonctions confiées jadis au regretté Mariette : il est directeur général des fouilles.

Antiquités celtiques. — Il existe dans la Loire-Inférieure, entre Nantes et Saint-Nazaire, une série de monticules presque continus et dont la légende locale attribue l'origine à des travaux exécutés par les Gaulois. Ces *mardelles*, suivant une opinion assez accréditée, auraient été élevées pour servir de frontière et de rempart entre deux tribus voisines et hostiles l'une à l'autre. M. Alexandre Bertrand présente à l'Académie un mémoire de M. René Kerviler qui traite de l'origine des *mardelles gauloises* qui s'étendent de Nozay à Saint-Mars-la-Jaille, sur une longueur d'environ sept lieues. Les fouilles qu'il a pratiquées ont mis hors de doute que ces monticules et ces excavations proviennent d'une ancienne exploitation de

mines de fer, exploitation qui a dû cesser vers le temps de la conquête romaine.

SÉANCE DU 13 JUILLET.

M. Wallon donne lecture du rapport sur les travaux de l'Académie pendant le premier semestre de l'année 1883.

Ce rapport sera publié par le *Journal officiel*.

Concours des antiquités nationales. — Au nom de la commission des antiquités nationales, M. Alex. Bertrand fait connaître le résultat du concours.

Les trois médailles d'or ont été décernées :

La première à M. Beautemps-Beaupré, auteur des *Coutumes d'Anjou et du Maine*;

La seconde à M. Pélicier, archiviste de la Marne, auteur d'un *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu* (1483-1491);

La troisième à MM. Aug. et Em. Molinier, éditeurs d'une *Chronique normande du quatorzième siècle*, publiée pour la Société de l'histoire de France.

Les six mentions honorables ont été décernées :

La première à M. d'Arbaumont (*La vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron*; *Cartulaire du prieuré de Saint-Étienne de Vignory*; *Armorial de la chambre des comptes de Dijon*);

La seconde à M. Joret (*Les caractères et l'extension du patois normand*);

La troisième à M. Loriquet (*Tapisseries de la cathédrale de Reims*);

La quatrième à M. le docteur Barthélemy (*Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*);

La cinquième à M. l'abbé Albanès (*Histoire de Roquevaire et de ses seigneurs au moyen âge*);

La sixième à M. du Beurg (*Histoire du grand prieuré de Toulouse et de diverses possessions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France*).

Dans la même séance, l'Académie décide qu'elle présentera pour le prix biennal de 20,000 francs, dans la prochaine séance trimestrielle des cinq classes de l'Institut, M. Paul Meyer, directeur de l'École des chartes.

Cette décision a été prise par 13 voix; 11 autres s'étaient portées sur M. Maspero, professeur au Collège de France et directeur du Musée de Boulaq et des fouilles en Égypte.

SÉANCE DU 20 JUILLET.

Antiquités romaines. — M. Edm. Le Blant a reçu de MM. de Nolhac et Diehl, membres de l'École française, et de M. Descemet, son bibliothécaire, des renseignements sur le résultat des fouilles entreprises par la com-

mission municipale archéologique aux environs de l'église de la Minerve.

Vers la fin du mois de juin, un particulier, qui pratiquait une fouille non loin de l'abside de l'édifice, exhuma un sphinx de granit rose, long de 1m,20, et qui fut reconnu pour un de ces objets d'imitation qu'on fabriquait à Rome sous les Antonins. Cette trouvaille donna l'éveil, et la commission municipale se mit à explorer le sol de l'impasse Saint-Ignace. Cette exploration a mis au jour un sphinx de granit noir, avec cartouche royal; deux cynocéphales, également avec cartouches royaux; un piédestal de travail grec; un obélisque de granit rose, portant le cartouche de Ramsès II; enfin une base de belle colonne de style oriental.

On croit avoir rencontré l'*Isæum* (sanctuaire d'Isis) de la neuvième région de Rome.

Sceaux byzantins. — M. Gustave Schlumberger communique une note relative à cinq sceaux byzantins. Le premier porte le nom de « Gabriel, exousiocrator d'Alanie ». Les Alains formaient dans le Caucase une nation puissante, qui se vantait de pouvoir fournir une armée de 300,000 cavaliers. Leurs princes avaient le titre magnifique d'*exousiocrator*, supérieur à celui d'*exousiate*, que l'on retrouve ailleurs dans la chancellerie de Constantinople ; l'*exousiocrator* est le délégué de la puissance impériale. La bulle destinée à sceller les lettres adressées par l'empereur au prince des Alains valait deux sous d'or et portait une légende où, s'adressant au prince, l'empereur le qualifie de « Mon fils spirituel ». Le sceau a été acquis par M. Schlumberger dans un bazar de Constantinople ; il paraît dater du dixième ou du onzième siècle.

Le deuxième sceau est celui de « Michel, vestarque byzantin et duc de Vaskouraçan ». Le Vaskouraçan formait la province la plus considérable de l'Arménie orientale. Le dynaste Michel a vécu probablement au dixième siècle.

Le troisième sceau est celui de « Théophrano Moussalon, archontissa (princesse) de Russie ». C'est sans doute la femme d'un des princes, descendants de Rurik, qui régnèrent sur les Moscovites ; elle était originaire de Constantinople, et, sans appartenir à la maison impériale, elle sortait d'une famille considérable, qui a laissé plus d'une trace dans l'histoire. Le sceau est du onzième ou du douzième siècle; c'est un monument curieux et le plus ancien peut-être qui mentionne les relations de la cour de Constantinople avec la Russie.

Le quatrième sceau est celui de « Pierre, archonte (prince) de Dioclée (Montenegro) »; il remonte au commencement du onzième siècle.

Le cinquième est celui de « Trasmonde, roi des Vandales », qui régna en Afrique de 496 à 523. C'est l'unique sceau connu, jusqu'à ce jour, d'un roi vandale.

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

PRÉSIDENCE DE M. G. DUPLESSIS.

SÉANCE DU 4 JUILLET.

M. Egger présente, de la part de M. Choisy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, un mémoire sur l'arsenal du Pirée.

M. Mowat communique une inscription grecque conservée au musée d'Avignon et inexactement publiée par Mérimée. Cette inscription est consacrée à la mémoire de Tibérius Claudius Antipater, fils de Draco, de la tribu Quirina, originaire de Paléopolis, par sa fille Claudia Mnasagora et par sa femme Théonis Fuscia.

M. de Villefosse fait observer que le musée d'Avignon contient un certain nombre de monuments provenant de la collection Nanni, de Venise. Il est possible que l'inscription communiquée par M. Mowat se rattache à cette collection. Peut-être aussi a-t-elle été acquise à Marseille, où le musée d'Avignon a fait plusieurs acquisitions.

M. Egger insiste sur certaines particularités tendant à faire croire que cette inscription est d'origine dorienne.

M. Saglio présente une plaque d'émail sur laquelle il croit reconnaître le portrait du cardinal d'Amboise.

M. l'abbé Thédenat communique, d'après un manuscrit du président Bouhier, une inscription funéraire métrique trouvée à Chanac, bourg du Gévaudan, aujourd'hui dans le département de la Lozère, et qui renferme un vers de Virgile :

Dum memor ipse mei, dum spiritus hos regit artus.

(*Enéide*, liv. IV, v. 336.)

(*La suite au prochain numéro.*)

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— Nous recevons la lettre suivante :

Niort, le 30 juillet 1883.

Monsieur le Directeur,

La *Revue archéologique* de mars-avril 1883 contient une lettre de M. Ad. Caillé, relative à une découverte de géologie géographique faite à Niort. Cette lettre, qui a déjà paru au commencement d'avril dans la *Revue de l'Ouest*, a donné naissance à une série de notes archéologiques et géologiques, et a fourni matière à une polémique à peine terminée aujourd'hui.

L'opinion de M. Caillé a trouvé plusieurs contradicteurs dans notre pays, et *quorum pars fui* [1].

S'il est vrai que dans les terrassements opérés dans la nouvelle rue du Port on ait rencontré des huîtres entières, il faut aussi dire qu'on a trouvé non pas seulement un banc d'huîtres, mais des couches d'huîtres entières et bien conservées. A côté des huîtres et souvent entre les couches les ouvriers ont recueilli des débris nombreux de tuiles à rebord, de poteries rouges et noires, des monnaies gauloises santones et romaines d'Auguste, Tibère, Néron et Vespasien. Un fragment de colonne a été aussi trouvé, ainsi que des appareils petits et moyens. Enfin, en creusant pour établir les fondations de plusieurs maisons, on a mis à découvert des substructions.

Tous ces vestiges gallo-romains ne viennent-ils pas montrer la vanité de l'opinion longtemps admise en Poitou, que le territoire niortais aurait été recouvert par les eaux de la mer jusqu'au VIe siècle, ainsi que cherche à le prouver M. Caillé.

Déjà B. Fillon s'était élevé contre cette théorie généralement acceptée

1. *Niort et la mer*, par Émile Breuillac. L. Clouzot, 1883.

il estimait que le *Sinus Santonum* ne devait pas s'avancer plus loin que l'île de Maillezais à l'époque gallo-romaine.

M. Abel Bardonnet, le savant regretté dont la Société de statistique déplore la perte, partageait l'opinion de B. Fillon. Le premier il a rendu compte des traces de l'occupation romaine dans les terrains du port[1]. Il trouvait le passage des hommes là où l'on voulait montrer le passage de la mer, et les dépôts d'huîtres lui semblaient artificiels; il les comparait à ceux découverts cette année à Saintes, près des Arènes[2].

Le P. C. de la Croix vint aussi visiter les terrains fouillés. Le savant jésuite n'hésita pas à se prononcer contre l'avis de M. Caillé. Voici son opinion formulée à la séance des Antiquaires de l'Ouest :

« A propos d'une brochure intitulée : *Niort et la mer*, de M. Emile Breuillac, notre confrère, le R. P. de la Croix expose qu'on a rencontré à Niort, dans la partie basse de la ville, non loin du pont Main, les restes d'une chaussée romaine et des substructions qui paraissent dater du IVe ou Ve siècle. On a trouvé des aires d'habitation du genre de celles qui ont été découvertes à Saint-Hilaire de la Celle, à Poitiers. Sur une couche d'huîtres de 14 à 16 cent. de hauteur et une aire de béton en mauvais matériaux et au-dessus du béton s'étend une couche de sable d'alluvion qui n'offre au goût rien de salé. D'où le P. de la Croix conclut que ces alluvions proviennent non de la mer, mais d'un ou de plusieurs débordements de la Sèvre qui auraient eu lieu après les dévastations des barbares. Quant aux huîtres, elles devaient être employées, dit-il, dans les fondations des édifices, comme mode d'assolement ou de drainage. On sait d'ailleurs que les huîtres entières résistent à une très forte pression.

« Ces découvertes ont une très haute importance, en ce qu'elles prouvent que Niort a été une ville romaine. » (*Courrier de la Vienne.*)

La conclusion donnée par le P. de la Croix se fortifie par d'autres découvertes gallo-romaines faites en 1865 dans des jardins peu éloignés des terrains nouvellement fouillés[3].

Nous ajouterons, enfin, que dès 1840 une voie romaine traversant la Sèvre a été signalée à dix kilomètres en aval de Niort[4].

Nous ne pensons donc pas être téméraire en soutenant qu'à l'époque gallo-romaine la mer ne baignait plus le territoire niortais. Peut-être à une époque antérieure l'Océan a-t-il recouvert la partie basse de Niort. Assurément il n'y était plus au VIe siècle[5].

EMILE BREUILLAC.

1. *Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, janvier-mars 1882, page 18.

2. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, IVe volume, 2e livraison.

3. *Histoire de la ville de Niort*, L. Favre, p. 15.

4. *Revue littéraire de l'Ouest*, 1839-40.

5. Voir dans le présent numéro l'article de M. A. F. Lièvre sur le même sujet.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1883 :

Janvier et février, deux feuilles : Séances des 15, 22, 29 décembre 1882. — Stevenson, *Fouilles de Palestine*.

Mars, deux feuilles : Séances des 26 janvier, 9, 16 et 23 février. Helbig, *Fouilles de Vulci*. — Mau, *Fouilles de Pompéi*.

Avril, 2 feuilles : Séances des 2, 9, 6 et 30 mars. — Mau, *les Fouilles de Pompéi*. — G. Henzen, *Inscriptions du pont de Kiachta dans la Commagène* (textes en l'honneur de Septime-Sévère, de Julia Domna, de Caracalla et de Géta; la rivière, un affluent de l'Euphrate voisin de Samosate, s'appelait Chabina; les inscriptions paraissent être de l'an 200). — Bibliographie : A. Mau, *la Villa ercolanese dei Pisoni, i suoi monumenti e la sua bibliotheca, ricerche e notizie per Domenico Comparetti e Giulio de Petra, con XXIV tavole*; Torino, 1883. (Renonçant à parler de la partie philologique, consacrée à la description des papyrus d'Herculanum par M. Comparetti, M. Mau s'occupe surtout des hypothèses qui ont fait attribuer aux Pisons, par M. Comparetti, la propriété de la villa, et qui lui ont fait reconnaître le buste de L. Calpurnius Piso et celui de Gabinius dans deux têtes de bronze où la majorité des archéologues incline plutôt à voir les portraits de deux personnages alexandrins. De la critique de M. Mau, il résulte que ces hypothèses sont des plus hasardées et ne soutiennent pas l'examen.)

Mai, une feuille : Séances des 6, 13 et 20 avril. — *Fouilles d'Orvieto*, lettre de M. Ricardo Mancini à M. G. Henzen. — *Fragments de vases de style géométrique dans le territoire de Tarente*, lettre du professeur Luigi Viola à M. Helbig. — G. Henzen, un fragment des Actes des Frères arvales. — E. Pais, observations épigraphiques.

— *Bulletin de correspondance archéologique*, n° VI, juin 1883 (deux feuilles) :

Helbig, *Fouilles de Corneto*. — A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). — G. Henzen, *Diplôme militaire de l'empereur Domitien appartenant au musée de Pesth*. — Fabricius et Wissowa, *Sur une statue du musée Torlonia*. — Lettre de M. Tarantini à M. Helbig.

— Παρνασσός, mars 1883, section archéologique :

Politis, *Bas-relief d'Athéné Hippia* (ce bas-relief a été trouvé dans les fouilles qui se font maintenant à l'Acropole, à l'est du Parthénon; il représente Athéné sur un char qu'elle conduit). — Dragatsis, *Antiquités du Pirée* (bas-relief qui représente une jeune femme montée sur un bouc qui l'emporte; un amour vole au-dessus de la scène; planche à la fin du cahier).

Nouvelles des fouilles de l'Acropole (une tête d'Athéné de l'époque archaïque finissante; un torse de la même divinité, avec vives traces de couleurs, etc.).

Ouverture d'une nouvelle salle du musée de la Société archéologique, celle des vases.

La Société archéologique reprend les fouilles d'Eleusis et celles d'Epidaure.

On construit décidément à Olympie un musée où seront déposés les monuments trouvés dans les fouilles; les plans en sont fournis par l'architecte allemand Adler.

Vase archaïque acquis par la Société archéologique, qui représente Actéon déchiré par ses chiens.

Découverte, à Eleusis, d'un bas-relief funéraire.

— — Le numéro d'avril du *Parnassos* contient, entre autres articles, les suivants :

Spathakis, *Sur l'éducation et l'instruction d'Alexandre le Grand.* — Hiliopoulos, *Sur le sol cultivable de l'Attique.*

La section archéologique est moins riche cette fois-ci que d'ordinaire. Nous n'y trouvons que quelques notes de M. Dragatsis sur différentes inscriptions, d'ailleurs de peu d'importance, qui ont été découvertes au Pirée.

— — *Archæologische Zeitung*, 1882, 4e cahier :

P. Wolters, *Terres cuites de Tarente au musée académique de Bonn*, planches XIII et XIV. (Une partie de ces terres cuites, les plus anciennes, paraissent se rattacher au groupe des représentations connues sous le nom de *repas funéraires*. On en trouverait la forme la plus ancienne dans quelques-uns des fragments de Tarente.) — A. Furtwængler, *Von Delos.* (Intéressant rapport sur la série des sculptures archaïques qui ont été découvertes à Délos par les fouilles de l'École française et qui sont aujourd'hui réunies à Myhonos. Remarques curieuses sur les deux grands fragments de l'Apollon des Naxiens qui gisent encore à terre à Délos. M. Furtwængler ne croit pas que les statues qui ont été trouvées dans les restes du temple, marqué H sur son plan, aient jamais appartenu à un fronton; il y voit les restes d'un groupe qui servait d'acrotère central au fronton, et il reproduit à ce propos, dans la planche XV, un curieux acrotère de Cervetri, une figure ailée en terre cuite. Les sujets des groupes des deux acrotères déliens, dont M. Furtwængler donne une esquisse restaurée, auraient été l'enlèvement de Borée par Orithie, et celui de Kephalos par Eos. En comparant ces sculptures au monument dit *des Nérèides* en Lycie et à la Victoire de Paeonios, M. Furtwængler cherche à établir qu'elles datent de 430 ou 420 environ avant notre ère. L'article se termine par des observations sur quelques autres débris de la période classique.) — A. Michaëlis, *Un dessin original du Parthenon, de Cyriaque d'Ancône* (pl. XVI). — M. Fraenkel, *Inscriptions archaïques.* — Purgold, *Trois inscriptions archaïques.* — *Nouvelles.* Résumé des séances de la Société archéologique de

Berlin (novembre et décembre). Chronique de la fête de Winckelmann — Table de l'année.

—— *Archæologische Zeitung*, 41e année, 1er cahier de 1883 :

P. J. Meier, *Nouvelles coupes de Duris au musée de Berlin* (pl. 1-4). — G. Kieseritzky, *l'Apollon Stroganoff* (pl. 5). — A. Kalkmann, *Représentations du mythe d'Hippolyte* (pl. 6-8). — Mélanges : K. Lange, *le Fragment d'un Laocoon au musée de Naples* (bois dans le texte). — Ch. Belger, *l'Étrangleur de lion sur la frise du grand autel de Pergame* (deux vignettes) ; *la Question de la blessure du Gaulois mourant*. — H. Luckenbach, *Silène agenouillé*. — A. Furtwængler, note sur la page 324 de l'*Archæologische Zeitung*, 1882. — Rapports : *Acquisitions du musée royal dans l'année* 1882. I. *Collection des sculptures et des moulages* (A. Conze). — *Séances de la Société archéologique de Berlin*, janvier à avril 1883. — *Rapport sur les travaux et les publications de l'Institut archéologique en* 1882.

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, mars et avril 1883 :

P. Foucart, *Inscriptions de clérouques athéniens d'Imbros* (décrets en l'honneur d'un polémarque, d'Athénodoros, d'un clérouque; dédicaces aux grands dieux, à Xermès; décret en l'honneur du prêtre d'Orthannès). — G. Schlumberger, *Sceaux byzantins; les églises, les palais, le cirque de Constantinople*. — B. Haussoullier, *Inscriptions de Delphes, fragments d'une liste des proxènes rangés par ordre géographique*. — E. Pottier et S. Reinach, *Fouilles dans la nécropole de Myrina* (suite); IV, *Inscriptions sur les figurines de terre cuite*. — L. Duchesne, *les Nécropoles chrétiennes de l'Isaurie;* III, *Koryeos*. — B. Laticheu, *Inscriptions de Ténos*. — Th. Homolle, *Inscriptions archaïques de Délos*. — W. M. Ramsay, *Unedited inscriptions of Asia Minor*: I, *Pamphylia*; II, *Lycia*. — *Variétés*. Ar. Fontrier, *Inscription métrique de Smyrne*. M. C., *Signature du céramiste Teisias*. Am. H. B., *Inscription de la mosaïque de Délos*. Pl. VIII, IX, XV, XVI, *Terres cuites de Myrina*.

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, 1883, livraisons de mai et de juin :

W. H. Waddington, *Inscriptions de Tarse*. — Max Collignon, *Stele funéraire attique représentant une scène de palestre*. — W. M. Ramsay, *United inscriptions of Asia Minor;* III. Phrygia; IV, Lycaonia; V, Cappadocia; VI. Cilicia. — S. Reinach, *Fouilles de Délos, l'Inopus et le sanctuaire des Cabires*. — A. Dumont, *Du style géométrique sur les vases grecs*. — E. Dragoumis, *Quelques remarques à propos des inscriptions chorégiques de Délos*. — P. Foucart, *le Culte de Pluton dans la religion éleusinienne*. — M. Dubois, *Lettre de l'empereur Hadrien au conseil et au peuple d'Astypalæa*.

— N° VII, juillet 1883 :

P. Foucart, *Décret des amphictyons de Delphes.* (M. Foucart réunit dans cet article plusieurs textes inédits, relatifs à l'amphictyonie de Delphes. On remarquera surtout le n° 6, qui est de l'année 178-7 avant Jésus-Christ. Il prouve que M. Acilius, après sa victoire sur les Étoliens en 190, avait enlevé à ce peuple les voix qu'il possédait au conseil amphictyonique. L'auteur de l'article termine par d'intéressantes observations sur les variations que subit la composition du conseil.) — E. Pottier et S. Reinach, *Appliques de bronze appartenant à des vases de Myrina* (pl. IV et V). — P. Paris, *Inscriptions de Sébaste.* — M. Collignon, *Course d'apobate sur un bas-relief attique* (pl. XVII). — S. Reinach, *Fouilles de Délos*; I, Temple des Posidoniastes; II, Statues; III, Inscriptions.

—— Nous apprenons avec plaisir que les fouilles américaines ont été reprises à Assos au mois de février 1883, et qu'elles occupent quarante ouvriers. Elles ont amené déjà des résultats intéressants; on dégage l'Agora et l'on achève le déblayement de la rue des Tombeaux.

—— *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, volume 37, livraison 1 (1883) :

D.-H. Müller, *Contributions critiques à l'épigraphie de l'Arabie méridionale* (propose différentes corrections et rectifications dans les inscriptions himyarites publiées récemment par MM. J. et H. Derenbourg dans le *Journal asiatique*[1]. — O.-A. Danielsson, *l'Introduction du Mahâbhâchya.* — H. Oldenberg, *l'Ancien Akhyâna indien* (questions touchant la métrique indienne considérée comme critérium chronologique). — G. Bühler, *Commentaires sur les inscriptions d'Asoka* (conférez les études de M. Senart sur le même sujet, en cours de publication dans le *Journal asiatique*, d'après des photographies et des estampages du texte des édits gravés sur le rocher et sur les piliers). — R. Roth, *Solution d'une énigme dans le Véda.* — F. Teufel, *Châh Tahmâsp I* (notice sur un manuscrit persan contenant l'histoire du règne de ce prince). — E. Nestle, *Sur l'étymologie de* Θέος (d'après un passage de Jacques d'Édesse, auteur syriaque du VIIIe siècle). — Bibliographie : H. Kern, *les Peuples malais polynésiens.* Praetorius, Baethgen, Klatt, notes sur diverses publications récentes relatives à *l'Abyssinie, le Mandéen, les Inscriptions sinaïtiques, l'Inde.*

Un fascicule spécial de 222 pages contient le Rapport général sur les progrès des études orientales en 1880. La Société orientale allemande a pris le sage parti de confier, pour ce rapport, l'examen de chaque grande branche de l'orientalisme à un savant spécialiste; c'est un exemple qu'il serait désirable de voir suivi par notre Société asiatique. C. C. G.

1. Avril, mai et juin 1882, p. 361 et sq.

—— *Bullettino di archeologia cristiana* di G. B. de Rossi, 4e série, 1re année, n° 4 :

I. Verre remarquable qui représente le temple de Jérusalem. — § 1. La vue du temple de Jérusalem. — § 2. La vue du temple de Jérusalem telle que la donne le verre judæo-romain comparée à d'autres monuments. — § 3. De l'inscription grecque et de l'âge du monument que nous venons d'expliquer.

II. Procès verbaux des séances de la Société d'archéologie chrétienne à Rome (du 27 nov. 1881 au 26 févr. 1882).

III. Nouvelles. Continuation des découvertes dans la crypte historique et dans les galeries adjacentes du cimetière de Saint-Hippolyte. — Sélinonte, monuments chrétiens.

—— *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, 11e année, n° 1, janvier-mars :

I. Guidi, *Appendice à l'article sur une inscription grecque de Corcyre*, qui appartient au moyen âge et qui a été publiée dans l'année 1881, p. 180-196). — R. Lanciani, *la Basilica Matidies et Marcianes* des catalogues (pl. 1-2). — C. L. Visconti, *De deux statues togées représentant des personnages qui donnent le signal des jeux du Cirque* (pl. 3-4).

—— M. Choisy poursuit le cours de ses intéressantes études sur l'architecture grecque. Après avoir restitué, dans un premier cahier, qu'accompagnent deux planches, l'*Arsenal du Pirée*, connu sous le nom d'*Arsenal de Philon*, il entreprend aujourd'hui, dans un second fascicule, de rétablir les murs d'Athènes, tels qu'on peut se les représenter d'après une inscription à peu près contemporaine de celle qui a trait à l'arsenal, c'est-à-dire d'après un texte qui date de la seconde moitié du IVe siècle avant notre ère. Cette seconde étude, qui a pour titre *les Murs d'Athènes d'après le devis de leur restauration*, fait honneur, comme la première, tout à la fois au savoir de l'helléniste et à la pénétration de l'architecte. Une planche a suffi pour figurer cette construction très simple, en briques sur un soubassement de pierre. (Librairie de la Société anonyme de publications périodiques, 13-15, quai Voltaire.)

CHRONIQUE D'ORIENT

FOUILLES ET DÉCOUVERTES.

—— Dans une lettre datée du 3 juin dernier, M. Démosthène Baltazzi a bien voulu nous donner des détails complémentaires sur les fouilles entreprises par lui, au nom du gouvernement turc, sur les bords du golfe Eléatique en Eolide[1]. On se souvient peut-être qu'en annonçant ces fouilles à nos lecteurs nous avons cru pouvoir féliciter M. Baltazzi du soin et de la méthode, c'est-à-dire des préoccupations scientifiques, qu'il portait dans ses explorations. Les renseignements que nous reproduisons aujourd'hui prouvent que ces éloges étaient mérités et que l'archéologie de l'Eolide est en de bonnes mains.

L'emplacement de l'ancienne Cymé, qu'on appelle actuellement *Namourt*, n'est presque pas habité, et des plantations récentes de vignobles y rendent les fouilles presque impossibles. Mais le village de *Tchakmakli*, situé sur la route de Phocée à cinq cents mètres environ de Namourt, contient différentes antiquités provenant de la cité éolienne; nous nous souvenons d'y avoir vu souvent des têtes en terre cuite et des pierres gravées d'un excellent travail. M. Baltazzi nous écrit qu'il a pu y recueillir un bas-relief en marbre blanc, haut de 0m,39 et large de 0m,35, représentant un cavalier tenant d'une main une patère et de l'autre la bride de son cheval. Le cheval est dans l'attitude de la marche et ressemble exactement à celui qu'on trouve figuré sur les monnaies de Cymé. Derrière le cavalier se tient un guerrier armé d'un bouclier. Ce bas-relief, qui est d'une bonne exécution, a été expédié au musée de Constantinople.

Entre Nouvelle-Phocée et Cymé, on a découvert l'emplacement d'une ville antique avec des restes de fortifications. On l'appelle dans le pays Παλαιό' Χωρίο'. M. Baltazzi se propose d'y opérer quelques sondages. Il est encore difficile d'identifier cet emplacement avec une des cités éoliennes dont parlent les anciens; M. Baltazzi est tenté d'y reconnaître Larissa, surnommée *Phriconis*, et cette hypothèse, que rien n'est venu confirmer jusqu'à présent, s'accorderait assez bien avec les textes. En effet, Strabon (XIII, p. 621) dit que Larissa est située περὶ τὴν Κύρην, et le fait

1. Voir notre *Chronique d'Orient*, dans la *Revue* de mai-juin 1883, p. 362 et suiv.

qu'elle fut assiégée sans succès par Thymbron donne à penser qu'elle possédait des fortifications importantes. Les cartographes modernes ont placé Larissa assez loin dans l'intérieur, entre Phocée et Néonteichos ; mais toute la géographie comparée de l'Eolide est fort incertaine, et l'on doit s'attendre à ce que des fouilles et des trouvailles de monnaies modifient considérablement bien des opinions reçues à cet égard.

Qu'on me permette ici une parenthèse. Mon savant ami M. Sayce, dans le *Journal of Hellenic Studies* (vol. III, n° 2, p. 218-227), a donné, sous le titre d'*Explorations in Aeolis*, le récit d'une excursion que j'ai eu le plaisir de faire avec lui en 1881 dans les environs d'Ali-Aga. M. Sayce est d'accord avec moi (*Bulletin de corresp. hellén.*, 1881, p. 136) en plaçant Aegae à *Nimroud Kalessi*, où des ruines importantes ont été explorées en 1882 par M. Clerc, et non à *Guzel-Hissar*, où l'indique la carte de Kiepert. Mais il veut identifier avec cette dernière localité une ville nommé Adae, tout en signalant comme plausible l'hypothèse que je lui avais communiquée, d'après laquelle Adae devait se trouver entre Ali-Aga et Cymé, dans la presqu'île d'*Arap-Chiflik*. Or la ville d'Adae n'est mentionnée que dans un passage de Strabon (XIII, p. 621, p. 531, Didot) qui ne permettrait pas de la chercher ailleurs qu'entre Myrina et Cymé : ἀπὸ τῆς Κύμης εἰσὶν Ἄδαι, εἶτ' ἄκρα μετὰ τετταράκοντα σταδίους, ἣν καλοῦσιν Ὕδραν.... εἶτα πολίχνιον Γρύνιον κ. τ. λ. Mais les recherches que j'ai faites dans la presqu'île d'Arap-Chiflik, en compagnie de M. Foucart et de M. Baltazzi, pour découvrir l'emplacement d'une ville antique, ont été complètement vaines, et je crois qu'il faut effacer le nom d'Ἄδαι des répertoires de géographie ancienne. C. Müller a déjà dit, dans son index du Strabon de Didot : « Sin ignotus orae locus memoratur, quaeritur an non Ἁλαί, frequens locorum maritimorum nomen, legendum sit. » Toute la côte entre Myrina et Phocée est encore couverte de salines, que l'on appelle ἅλες, ἁλαί, ἁλίκαι, ἁλυκίδες [1]. Il me semble donc presque certain que la ville d'Adae n'a jamais existé et que Strabon a voulu simplement parler de salines situées dans les environs de Cymé.

M. Baltazzi a fouillé à Guzel-Hissar huit tombeaux creusés dans le tuf et recouverts de plaques. L'un d'entre eux contenait une petite croix byzantine en bronze, avec un trou de suspension. Ceci nous confirme dans l'opinion que le village actuel de Guzel-Hissar date tout au plus de l'époque byzantine et que les inscriptions qu'on y a trouvées (Μουσεῖον τῆς Εὐαγγελικῆς Σχολῆς, 1873-1875, p. 125) ont été apportées de Cymé ou de Myrina. Dans le cimetière de Guzel-Hissar, M. Baltazzi a découvert un autel antique en marbre orné de bucrânes et de guirlandes, portant une inscription, dont il a bien voulu m'envoyer l'estampage. On y lit seulement :

1. Cf. Hermann-Blümmer, *Lehrbuch der Griechischen Privatalterthümer*, 1882, p. 12, note 3. Ἁλαί dans le sens de salines manque dans les dictionnaires, mais la langue moderne a conservé ce mot.

ΣΥΝΦΕΡΟΥΣΑ ΚΑΗ

Le nom de Συνφέρουσα, que je me souviens d'avoir déjà rencontré, manque dans le *Wörterbuch der griechischen Eigennamen* de Pape-Benseler; mais on y trouve le masculin Συνφέρων, lu sur une monnaie de Cymé par Mionnet (*Suppl.* VI, 16).

A Doumanli-Dagh (cf. la *Revue* de mai-juin 1883, p. 362), M. Baltazzi a trouvé une stèle funéraire avec une inscription, dont il m'envoie l'estampage. C'est un nom propre, ΔΗΜΕΑ, en caractères de l'époque macédonienne ou romaine.

Nous avons annoncé que dans les fouilles qu'il a faites à *Tchandarli*, l'ancienne Pitane, M. Baltazzi a découvert des fragments de poterie archaïque. Il nous a fait parvenir depuis des calques soignés de ces objets. L'un d'eux est un petit aryballe à fond jaune clair, avec des dessins en brun-rouge très foncé représentant quatre guerriers marchant en file, de style très archaïque. Chaque guerrier porte une lance et un grand bouclier qui cache tout le milieu de la figure. Le bouclier est décoré à l'intérieur d'un cercle blanc en guise d'épisème et d'une rangée de points blancs disposés en circonférence autour du cercle central. Le fragment de grand vase portant un cerf paraît fort intéressant. L'animal est peint en brun-rouge et en blanc alternants; entre la ramure et le cou étendu (le cerf est représenté paissant) se voit l'ornement improprement appelé *Srastika*. Une rangée de méandres encadre la figure sur la droite. C'est là un spécimen de poterie protocorinthienne qu'il est fort curieux de rencontrer en Eolide, et qui remonte sans doute au VIIe siècle avant notre ère. En fait de terres cuites, on n'a trouvé à Pitane qu'une Vénus nue à sa toilette, type fréquent dans la nécropole de Myrina. Un des tombeaux ouverts à Pitane contenait une monnaie en bronze de cette dernière ville, portant la légende MYPI, Apollon lauré, le *diota* et la lyre.

M. Baltazzi nous envoie le journal très détaillé des fouilles qu'il a exécutées à Doumanli-Dagh du 20 avril au 7 mai 1883. Il a ouvert cent deux tombeaux, longs en moyenne de 2 mètres, larges de 0^m,50 et profonds de 0^m,40 à 1^m,80. Presque tous étaient recouverts de plaques en granit très épaisses; un assez grand nombre ne contenaient aucun objet. Nous détachons de ce journal les indications qui peuvent présenter de l'intérêt.

1. Long. 2^m,10, larg. 0^m,50, prof. 1^m,50, 4 plaques. Sans ossements. Trois bouteilles en terre, communes.

2. Long. 2 mètres, larg. 0^m,50, prof. 1^m,50; 5 plaques. Sans ossements. Miroir de bronze, trois clous en fer, trois bouteilles communes, une monnaie de Cymé (partie antérieure de cheval, vase monotome).

6. Long. 2^m,10, larg. 0^m,60, prof. 1^m,80; 4 plaques. Strigile en bronze du côté de la tête.

12. Long. 2^m,15, larg. 0^m,55, prof. 1^m,45; 5 plaques. *Sur les plaques*, une fiole en verre de l'espèce dite *porcelaine de Rhodes*. Dans l'intérieur,

deux petits pots communs avec une anse, cinq fioles en *porcelaine de Rhodes*, un petit miroir (nous avons rencontré la *porcelaine de Rhodes* dans les nécropoles de Myrina et de Cymé).

16. Long. 2m,90, larg. 0m,60, prof. 0m,60; 4 plaques. Débris en terre cuite (un coq et un chien) et 3 petits vases *samiens* (poterie très fréquente dans la nécropole de Myrina).

18. Long. 2m,05, larg. 0m,45, prof. 0m,55; 3 plaques. *Sur les plaques*, débris d'ossements. A l'intérieur, du côté de la tête, 4 fioles en verre, 1 miroir en bronze, 1 chaîne et des clous en bronze, 1 monnaie de Cymé, 1 anneau, 2 crochets en argent(?) et 1 en bronze.

20. Long. 1m,75, larg. 0m,45, prof. 0m,45; 3 plaques. Deux petits vases communs avec anses aux pieds du mort.

22. Long. 1m,75, larg. 0m,55, prof. 0m,45; 4 plaques. Fiole en *porcelaine de Rhodes*, deux bouteilles communes.

23. Amphore *sans ossements*. Une terre cuite représentant un chien du type caniche, couché sur un piédestal haut de 0m,06, avec des traces de peinture blanche. La hauteur totale est de 0m,10. Sur le haut de la base, on lit la signature ΦΙΛΙΠΠΟΥ. (Pour les terres cuites de l'Eolide signées de noms de fabricants, cf. *Bulletin de corresp. hellén.*, 1883, p. 204 et suiv. La signature Φιλίππου ne s'est pas encore rencontrée.)

30. Long. 2 mètres, larg. 0m,50, prof. 0m,50. Une lampe en terre cuite et une aiguille en bronze.

34. Long. 1m,80, larg. 0m,50, prof. 0m,45. 2 bronzes de Cymé, 1 miroir carré en bronze, 1 aiguille.

35. Long. 2m,10, larg. 0m,52, prof. 0m,50. Un vase *samien*, un fragment en fer, une feuille d'or.

45. Long. 2m,10, larg. 0m,45, prof. 0m,55. Une bague en bronze, un vase en terre cuite.

57. Long. 1m,50, larg. 0m,35, prof. 0m,40. Fragments de diverses figures en terre cuite : un éphèbe tenant une grappe de raisin vers laquelle s'élance un coq (haut. 0m,13); une abeille peinte en rouge (haut. 0m,03)[1]; un buste d'éphèbe, le bras droit levé (haut. 0m,04); un grotesque acéphale accroupi (haut. 0m,05).

93. Long. 2 mètres, larg. 0m,60, prof. 0m,50. Un masque de femme en terre cuite (haut. 0m,06). A côté, une chambre funéraire, longue de 5 mètres, large de 2m,60, haute de 0m,85, dallée en briques de 0m,30 sur 0m,15. Sur une pierre, l'inscription ΔΗΜΕΑ.

94. Long. 1m,10, larg. 0m,35, prof. 0m,40. Un vase avec une anse et un fragment de feuille d'or.

98. Long. 2m,20, larg. 0m,50, prof. 0m,50. Un petit miroir argenté.

1. Nous n'avons jamais rencontré d'abeilles en terre cuite dans les nécropoles de Myrina et de Cymé; si l'indication de M. Baltazzi est exacte, le fait est intéressant à constater. On sait que l'abeille passe pour un attribut de Dionysos Brisaios (Lenormant, *Dict. des antiquités* de Saglio, t. I, p. 621 *b*).

102. Long. 1m,20, larg. 0m,65, prof. 0m,65. Un vase *samien* brisé ; une tête de femme drapée.

M. Baltazzi nous a communiqué encore deux estampages d'une inscription découverte à Cymé, sur une stèle brisée en haut et à droite, haute de 0m,30 sur 0m,16 de large. Les caractères sont très distincts, petits et appartiennent au commencement de l'époque macédonienne. L'état de mutilation du marbre rend la restitution assez difficile : nous nous proposons, du reste, de republier ce texte en caractères épigraphiques, ainsi que d'autres inscriptions de Cymé et des environs que nous avons recueillies avec M. Pottier au cours de notre séjour en Eolide. Il nous suffira de donner ici une transcription en cursive, avec les restitutions les plus simples : la lecture n'offre nulle part d'ambiguité.

ενι. . . . . .
ὁ δῆμος ὁ Βαρ[γυλιητῶν]
ἕνεκεν καὶ δικαιοσύνης
τῆς πόλεως ἀναγράψαι δ[ὲ]
5 αὐτῶν μετὰ τῶν ἄλλω ν προξένων ;]
τὸ ψήφισμα ἐν στήλη ι λιθίνηι]
καλέσαι δὲ αὐτοὺς κα[ὶ]...
συνεῖναι μετὰ τοῦ ἱερ[έως ;]
Ἑλέσθαι δὲ καὶ ἄνδρα
10 Καὶ ἀναγγελλοῦντα Κυμα[ίοις]
δοῦναι δὲ καὶ τὸ ἀνάλωμ[α]
Μήνιον τῶν ταμιῶν περ...
γένηται κατὰ τὰ γεγρα[μμένα]
παρὰ μὲν ἡμῖν τὸν ἀγῶ[να]
15 παρὰ δὲ Κυμαίοις ἀξίως
τὸν δῆμον τὸν Κυμαίων
ἐν Διονυσίοις καὶ διὰ στε[φανῶσαι ;]
Ὁ Βαργυλιητῶν εἰρε...

Fragment d'un décret du peuple de Bargylia en Carie, en l'honneur du peuple de Cymé.

Les Διονύσια de Bargylia sont déjà connus (Newton, *Cnidus*, t. II, p. 802). A côté des formules ordinaires des décrets de proxénie, ce texte en présente d'autres dont l'explication est plus malaisée. Je ne sais comment interpréter le mot ΕΙΡΕ qui termine la dernière ligne, et qui est très lisible sur les deux estampages.

—— Le dernier fascicule du *Bulletin de correspondance hellénique* (juillet) contient un article de M. Collignon sur un intéressant bas-relief de

l'époque attique, reproduit en héliogravure d'après une photographie de M. Stillmann (pl. XVII). Ce bas-relief, représentant une *Course d'apobate*, a été découvert en 1880 par M. Bohn, l'auteur de la belle monographie *die Propyläen*, 1883, et signalé à ce moment dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1880, p. 415. Il était encastré dans le mur récent à droite de la porte dite *de Beulé* et, pour ne pas détruire toute la muraille, on l'a laissé en place. Le sujet est le même que celui du bas-relief de la *scala* d'Oropos, publié par Welcker, *Alte Denkmæler*, II, pl. IX, 15, et dans les *Monumenti dell' Instituto*, IV, 5. Welcker avait cru y reconnaître Amphiaraüs, opinion justement réfutée par M. Körte (*Mittheilungen*, III, 410). L'ἀποβάτης porte un casque et tient un bouclier, comme il est dit dans le passage d'Eratosthène, *Catasterismi*, 13[1]. Le style présente de frappantes analogies avec celui de la frise de Parthénon[2].

—— M. W. M. Ramsay nous écrit d'Ushak à la date du 12 juillet, pour nous communiquer des renseignements sur la tournée de quatre semaines qu'il vient de faire en Phrygie. Nous y reviendrons dans notre prochaine *Chronique*.

SALOMON REINACH.

1. Παραβάτην ἀσπίδιον ἔχοντα καὶ τριλοφίαν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς. Ce texte, qui a échappé à M. Collignon, est signalé par Boeckh à Otfried Müller dans une lettre du 1er février 1830 (*Briefwechsel zwischen August Bœckh und Karl Otfried Mueller*, Leipzig, 1883, p. 272).

2. M. Collignon (*art. cité*, p. 459) se fonde sur le texte d'un lexicographe (Bekker, *Anecdota*, p. 426) pour exprimer l'opinion que l'apobate est au moment de remonter sur le char. Mais ce texte dit simplement que l'apobate se servait de la roue du char pour y monter comme pour en descendre, ἅμα διὰ τοῦ τρόχου ἀνέβαινον καὶ πάλιν κατέβαινον. M. Stillmann, qui a étudié ce petit problème, nous écrit : « Il me paraît certain que l'apobate est en train de *descendre* du char. Il jette son pied gauche en avant pour prendre un point d'appui et amortir l'impulsion que le véhicule a imprimée à son corps. Pour s'en assurer, on n'a qu'à descendre du marche-pied d'un omnibus en mouvement, on prendra instinctivement la même position que le guerrier du bas-relief de l'Acropole. » Nous sommes porté à partager l'opinion de M. Stillmann, après avoir répété son expérience.

BIBLIOGRAPHIE

Les Protohelvètes ou les premiers colons sur les bords des lacs de Bienne et de Neuchâtel, par Victor Gross. Paris, J. Baer, 1883, in-4° de 115 pages et 33 planches phototypées.

Le livre dont nous venons de transcrire le titre est destiné à rendre de grands services aux archéologues qui étudient les vestiges, aujourd'hui nombreux, des temps antiques pour lesquels les traditions historiques font défaut. Les phototypies qui accompagnent le texte et qui donnent la représentation exacte de près de mille objets, forment à elles seules un précieux album, d'où la fantaisie et l'interprétation conjecturale sont complètement écartées. Cet album, à lui seul, serait un recueil précieux; hâtons-nous de dire que le texte du docteur Gross ne fait qu'ajouter une grande valeur à ces belles planches; l'infatigable archéologue sait être précis, sobre et toujours en garde contre les écarts de l'imagination. Cette réserve est une véritable vertu chez les archéologues, principalement chez ceux qui s'occupent spécialement d'antiquités dites préhistoriques, et cette vertu est rare.

Depuis plusieurs années, les savants suisses étudient les ruines de ces agglomérations d'habitations construites sur pilotis au-dessus des eaux de leurs lacs; depuis 1872, les travaux entrepris pour rectifier des cours d'eau et assécher des marais ont fait baisser le niveau de certains lacs et permis aux savants de faire des fouilles méthodiques et des recherches directes.

Les conclusions que M. le docteur Gross propose, à la suite de ses études, sont celles-ci : Les habitations lacustres peuvent avoir duré depuis l'an 3000 avant Jésus-Christ jusqu'au VIIIe ou au IXe siècle ; les hommes qui les construisaient, d'une race au moins égale aux hommes actuels, vivaient dans leurs cabanes lacustres et ensevelissaient leurs morts sur le rivage. On n'a pas eu la chance de retrouver en Suisse des débris qui permissent de reconstituer ces habitations, mais l'auteur rappelle que M. Frank a été plus heureux en Wurtemberg; là on a pu constater que l'habitation, dans un quadrilatère de 10 mètres sur 4, était formée de deux compartiments, communiquant par une passerelle : le foyer était dans le premier.

M. Gross admet trois époques bien caractérisées : la pierre, le bronze et le fer; entre chacune de ces époques il y a une période de transition. Sur les lacs de la Suisse, les habitations de l'époque de la pierre sont les

plus nombreuses, les moins importantes comme agglomération, les moins éloignées du rivage. A l'époque des métaux, les groupes de huttes sont beaucoup moins nombreux, beaucoup plus importants comme agglomération d'habitants, sensiblement plus éloignés de la terre ferme.

L'époque de la pierre doit être elle-même subdivisée en trois périodes. Pendant la première, on ne trouve que des objets en pierre du pays; les haches sont de petites dimensions ; la poterie, des plus grossières. Pendant la seconde période, les haches sont polies avec soin, quelquefois perforées; la poterie présente quelques traces d'ornementation. Il est à remarquer que l'on employait alors des pierres d'origine étrangère ; M. Gross pense que ces pierres, venues de très loin, étaient apportées par le commerce, et que ce commerce cessa lorsque l'on commença à se servir du cuivre pur, au moyen duquel on fabriquait des objets qui, par leurs formes, n'étaient pas sans analogie avec leurs similaires en pierre. — Pendant la troisième période, l'usage de la pierre étrangère devient très rare ; on commence à recueillir des armes et des instruments en cuivre pur, des outils en bois et en os; la poterie est singulièrement perfectionnée.

Vient ensuite l'époque du bronze, pendant laquelle M. le docteur Gross admet concurremment les procédés de la fonte et du martelage, suivant la nature des objets à fabriquer; il reconnaît néanmoins que le fondeur a dû commencer dès la troisième période de l'époque de la pierre, alors que l'on employa le cuivre pur. Les objets décrits dans le texte et reproduits sur les planches forment une collection des plus curieuses ; l'auteur, en présence des nombreux moules qu'il avait retrouvés, conclut que les armes et les objets en bronze recueillis dans les lacs ont été fabriqués sur place et ne proviennent pas d'importations. — Il n'aborde pas l'époque du fer, dont on constate seulement des traces dans l'époque du bronze, parce que ce métal a été signalé exclusivement à la Tène, où des fouilles sont entreprises en ce moment ; on n'est pas encore d'accord, d'ailleurs, sur la question de savoir si la Tène est véritablement une station lacustre.

N'oublions pas, dans ce résumé un peu aride du bel et utile ouvrage du docteur Gross, de signaler le soin avec lequel il explique les procédés de fabrication des haches en pierre et des objets en bronze. Après avoir lu ce livre et avoir étudié les planches, on se trouve en face de plus d'un problème dont la solution est encore à trouver. Et d'abord, par la comparaison avec les produits d'autres fouilles, la date approximative de ces villages lacustres — le mot « cité » me semble un peu pompeux. — Chacune de ces trois époques représente-t-elle une population homogène, ou indique-t-elle la superposition de plusieurs immigrations ? Quand a-t-on renoncé à l'habitude de vivre dans des habitations sur pilotis, isolées de la terre, et quelle est la race qui a pris l'initiative de ce changement ? Quelle est la civilisation qui a succédé aux Protohelvètes ?

Nous ne doutons pas qu'au delà du Rhin l'édition allemande du livre dont nous venons de parler, déjà recommandée par M. le docteur Virchow, ne reçoive un aussi bon accueil qu'en France. A. DE BARTHÉLEMY.

Collection des monuments épigraphiques du Barrois, par M. L. Fon Maxe-Werly (extrait des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*); vol. in-8, de 95 pages. Paris, Champion.

Sous ce titre, M. L. Maxe-Werly vient de consacrer à son pays une intéressante étude. Il passe en revue les textes lapidaires et les inscriptions plus concises qui se lisent sur des plaques de métal, des fragments de verre, des vases en terre, des bagues et des fibules; il étudie ensuite les nombreux cachets d'oculistes trouvés à Nasium; enfin, il termine par un chapitre assez long, consacré aux monuments faux ou douteux.

Nous avons remarqué dans la première partie, consacrée aux monuments lapidaires de l'époque romaine, une nouvelle dissertation sur une inscription du musée de Bar-le-Duc, dont l'auteur s'était déjà occupé dans cette *Revue*[1]; ce texte, gravé sur un pilastre, est ainsi conçu : MOGONVS INVCIIINVO.

Une inscription trouvée à Fains mérite également l'attention. En voici le fac-similé réduit :

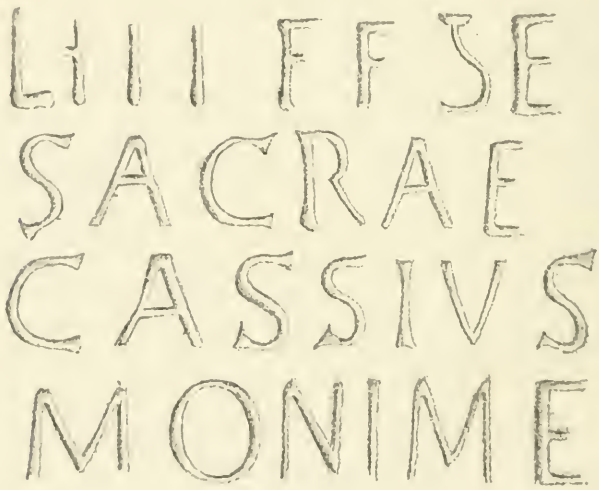

La première ligne est encore à interpréter.

L'auteur rapporte, dans sa première partie, qu'on lisait : AD PORTAM AD INFERNVM sur une pierre qui recouvrait un puits rempli d'ossements humains. M. L. Maxe-Werly ne se fait pas le garant de cette lecture qui lui a été fournie par M. Denis, mais il eût mieux fait, à notre sens, de réserver cette inscription pour le chapitre des monuments inventés.

1. Année 1876, p. 399.

Dans la seconde partie est décrit un disque de plomb ayant servi à fermer un vase en verre rempli d'ossements calcinés; cette plaque porte en caractères gravés à la pointe :

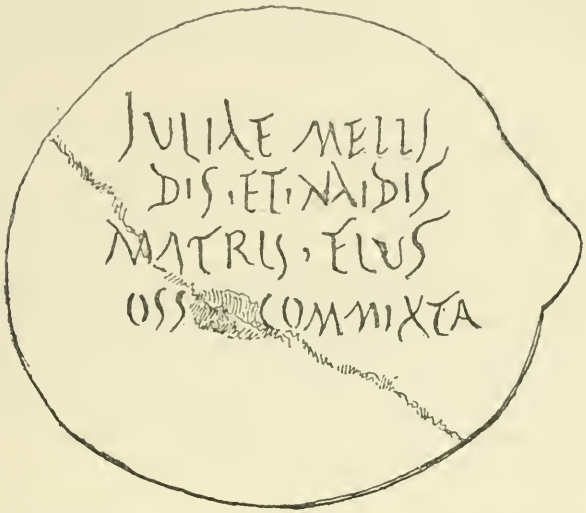

Juliae Mellidis et Naidis matris ejus ossa commixta.

Parmi les verres épigraphiques qui ont pris place dans la troisième partie, on remarquera un fragment colorié, évidemment d'importation étrangère, comme beaucoup d'autres vases trouvés en Gaule. Au lieu des mots (Ο ΝΕΙΛΟ Σ) que M. Denis de Commercy lisait sur ce fragment et où il voyait une allusion au Nil et à l'Égypte, il y a tout simplement le nom d'un potier bien connu, ΝΕΙΚΩΝ ΣΙΔΩ (νιος). On sait que la ville de Sidon produisait des verreries estimées; Pline la qualifie d'*artifex vitri*[1].

Un débris de poterie noire vernissée présente le texte suivant :

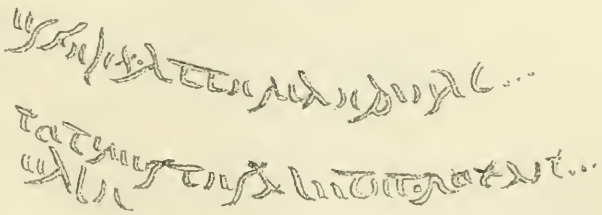

1. *Nat. hist.*, l. V, c. XXII; édit. Didot, t. I, p. 222.

M. L. Maxe-Werly y reconnaît une dédicace familière dont l'auteur, *Ta'inus*, porte un nom déjà connu par les monnaies gauloises.

On peut citer encore parmi les antiques exhumés à Naix, une bague avec la légende : VIVAS MI(*hi*) DIV, une fibule portant en relief : [D]VRNACVS, et une autre fibule sur laquelle on lit en pointillé : VROR AMORE TVO. Il est à remarquer que le second V, dans le dessin de la p. 57, a une forme toute moderne; il est probable que c'est le résultat d'une erreur de copie.

Un article important donne l'inventaire des cachets d'oculistes recueillis de 1807 à 1830 sur le territoire de l'antique Nasium.

Le chapitre des inscriptions fausses est d'une certaine étendue. M. L. Maxe-Werly a disséqué plusieurs de ces *spuriæ* acceptées par les meilleurs épigraphistes, et a montré comment elles étaient composées de lambeaux pris dans des inscriptions authentiques.

Nasium avait été, sous les Romains, la ville la plus importante de la contrée; aussi tenait-on, en Lorraine, à faire figurer sur des monuments son nom, qui ne se rencontre que dans la Géographie de Ptolémée et dans les documents officiels du IVe siècle, Itinéraire et Notice des provinces. Parmi les pseudo-antiques décorés du nom de Nasium, nous citerons une inscription inventée en 1842 par un amateur de Ligny-en-Barrois, suivant une dangereuse mode qui a duré trop longtemps :

TEN M
QIA FVG ET
REVOC M AD
COLLIVM IN
NASIV

Cette inscription, présentée par une revue locale comme ayant été lue sur une plaque de bronze, avait attiré l'attention de Duchalais. Cet archéologue, reconnaissant une plaque d'esclave dans ce monument supposé, avait ainsi développé l'inscription :

TEN[E] M[E]
Q(V)IA FVG[I] ET
REVOC[A] M[E] AD
COELIVM IN
NASIV[M]

Il lui consacra un article[1]; divers épigraphistes, sur la foi de Ducha-

1. *Revue de la Meuse*, t. II, p. 143.

lais, ont admis de confiance le texte précédent et l'ont mentionné dans leurs ouvrages.

M. L. Maxe-Werly fait voir comment ce texte a été composé au moyen d'anciennes plaques d'esclaves. Il rappelle que ces petits monuments n'ont été jusqu'à ce jour rencontrés qu'à Rome, ainsi que l'a constaté M. de Rossi dans un beau travail reproduit par le *Bulletin d'archéologie chrétienne*[1].

L'auteur profite de l'occasion pour faire une dissertation sur les objets antiques connus sous le nom de plaques d'esclaves. Si les esclaves ayant déjà tenté de fuir ont pu subir l'étreinte de solides morceaux de bronze rivés à leur cou, comme l'est de nos jours l'anneau passé à la jambe d'un forçat, ils se seraient rapidement débarrassés de légères feuilles de métal faciles à déchirer, et de disques de bronze ou d'ivoire comme ceux que l'on conserve au Cabinet des médailles et qui étaient pourvus d'une fragile bélière servant à les suspendre au cou. M. L. Maxe-Werly propose de reconnaître dans ces objets des plaques destinées aux chiens; cette hypothèse est très ingénieuse, mais les chiens n'étaient pas les seuls animaux pour lesquels ces étiquettes dénonciatrices ont dû s'employer; on a pu les attacher également au harnais des chevaux. J'ignore si cette théorie est nouvelle, mais je la signale en toute confiance à l'attention du lecteur.

En résumé, la monographie que vient de publier M. L. Maxe-Werly se recommande par une excellente méthode et par des interprétations sérieuses, dans lesquelles la part de l'hypothèse a été restreinte autant que possible.

P. Charles Robert.

Inscriptions gallo-romaines découvertes dans le département des Landes, par M. Emile Taillebois, archiviste de la Société de Borda. In-8, 24 pages, 1 planche ; Dax, J. Justère, 1882 (extr. des *Mémoires du Congrès scientifique de Dax*).

Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, par M. Émile Taillebois, archiviste de la Société de Borda. In-8, 56 pages ; Dax, J. Justère, 1883 (extr. des *Mémoires du Congrès scientifique de Dax*).

En 1881 M. Taillebois publiait un mémoire intitulé : *Epigraphie dacquoise*, que nous avons signalé dans cette *Revue* (février 1881). Avec une bonne grâce parfaite, l'auteur a tenu compte des observations dont son travail avait été l'objet dans notre compte rendu, et aussi des conseils amicaux de quelques savants. Il l'a repris, amélioré et complété, et sous cette forme nouvelle il peut aujourd'hui le présenter comme le recueil des monuments épigraphiques du département des Landes, comprenant les douze inscriptions qui, par leur provenance ou par leur contexte,

1. Année 1874, p. 41 et suiv.

ressortissent à la cité des *Tarbelli*. Dans ces conditions, je n'ai pas à en répéter l'éloge. Je ne me permettrai donc qu'une remarque sur les additions faites au travail primitif. J'y trouve le fragment d'inscription

OS·
MAIIS

qui me paraît l'épitaphe non d'un consul, et encore moins d'un proconsul, comme le pense M. Taillebois, mais celle d'un chrétien, datée par un consulat antérieur à 377, si réellement une lettre C, détruite aujourd'hui, a été lue avant le groupe OS ; auquel cas cette inscription mutilée n'en serait pas moins d'un intérêt exceptionnel. Peut-être cependant faut-il ne voir dans les lettres OS qu'un reste du mot *depositio*. Une simple question : a-t-il donc été impossible d'obtenir des renseignements précis auprès de M. Dutiné, l'éditeur responsable d'une inscription introuvable IOVI·O·M·ET·GEN | AVG·SACRVM | FIGVLI ?

Outre cette monographie épigraphique, et à l'occasion du congrès scientifique de Dax, M. Taillebois a composé un excellent inventaire des monuments numismatiques de la Novempopulanie. Il le divise de la manière suivante :

Période autonome. — Domination romaine. — Période wisigothe. — Période mérovingienne. — Période carolingienne. — Période capétienne. — Monnaies royales. — Papiers-monnaie. — Monnaies féodales, duché d'Aquitaine. — Evêché d'Agen. — Comté de Comminges. — Comté de Bigorre. — Comté de Fezenzac. — Comté d'Armagnac. — Vicomté de Lomagne. — Vicomté de Fezenzaguet, comtés d'Astarac et de Pardiac. — Vicomté de Béarn. — Seigneurie de Lescun. — Royaume de Navarre. — Médailles, méreaux, jetons, poids monétiformes.

Suivant l'occurrence, les indications sont positives ou négatives; le chercheur sait donc immédiatement à quoi s'en tenir sur telle ou telle partie de la numismatique de la Guyenne depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes. Le travail de M. Taillebois est donc fort utile et commode à consulter. Nous l'engageons néanmoins à se tenir en garde contre le système qui consiste à identifier, bon gré mal gré, les noms inscrits sur des monnaies gauloises avec ceux des chefs mentionnés par César. Il nous est également impossible d'admettre que la légende COVS signifie *Couserani* pour *Consorani*, sous prétexte que le mot écrit « Conserans » se prononce en même temps *Couserans* dans la localité.

ROBERT MOWAT.

Mémoire sur les découvertes de Sanxay, par le P. DE LA CROIX. Paris, Union générale de la librairie.

Sous ce titre, le P. de la Croix, à qui le monde scientifique doit déjà la

découverte de l'*hypogée martyrium* de Poitiers, vient de publier à l'*Union générale de la librairie*, 11, rue de l'Abbaye, à Paris, une brochure des plus intéressantes sur la découverte des antiquités de Sanxay. Ces antiquités consistent principalement en un temple, un bâtiment et un théâtre de vastes dimensions. Ce sont les ruines romaines les plus considérables découvertes à notre époque. Au point de vue de l'archéologie et de notre histoire nationale ces magnifiques débris ont attiré depuis longtemps l'attention de l'Etat, qui se fait un devoir d'assurer la conservation de tout ce qui se rapporte à l'histoire nationale de la France. X.

Catalogue des figurines antiques de terre cuite du musée du Louvre, par Léon Heuzey, conservateur des antiquités orientales, membre de l'Institut; in-18, 1882.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un Catalogue archéologique du musée du Louvre. Plus d'une fois les visiteurs ont pu s'étonner de ne pas avoir sous la main un guide qui leur permît de comprendre et d'apprécier les objets rassemblés dans les vitrines, et, de leur côté, les archéologues réclamaient l'inventaire exact des richesses céramiques que contient notre musée. L'administration du Louvre veut prouver sa bonne volonté envers le public et son zèle pour la science en comblant cette lacune; nous ne pouvons que l'en féliciter. C'est à l'initiative du savant conservateur des antiquités orientales, M. Heuzey, que nous devons le premier volume d'un *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du musée du Louvre* (Paris, Impr. réunies, 1882), qui suit de près et complète la belle publication de planches gravées faite par les soins du même auteur (*Les figurines antiques de terre cuite du musée du Louvre*, avec planches gravées par A. Jacquet; Paris, Morel). La lecture de ce petit volume prouve amplement que le public n'a rien perdu à attendre. L'auteur fait d'ailleurs remarquer que notre musée est le premier en Europe à commencer la publication méthodique de ses terres cuites.

Malgré un titre et un format très modestes, l'ouvrage de M. Heuzey n'est pas autre chose qu'une « histoire de la plastique ancienne par les petites images de terre cuite ». Ce premier volume nous montre les débuts et le développement de ce genre de céramique dans les pays orientaux. Les terres cuites phéniciennes, cypriotes, rhodiennes, sont beaucoup moins connues du public que les figurines grecques de Tanagra; mais on se rend compte, avec le livre de M. Heuzey, qu'elles sont peut-être plus importantes dans l'histoire de l'art.

L'auteur a dû d'abord, au prix de comparaisons minutieuses et patientes, classer et cataloguer les nombreux fragments du musée. Ce premier travail terminé (et ce n'était pas le moins délicat), il a pu étudier successivement les terres cuites en Égypte, en Assyrie, en Babylonie et en Chaldée, en Phénicie, dans les îles de Chypre et de Rhodes.

L'Egypte est le berceau de cette industrie, comme celui de tous les arts; mais on y a surtout fabriqué un genre de figurines qu'on nomme

improprement *porcelaines*, *faïences égyptiennes*, et que M. Heuzéy range avec raison dans la classe des terres cuites *vernissées*. Ce qu'elles présentent de plus intéressant est une série d'images religieuses où M. Heuzey reconnaît le prototype de certaines figures grecques. Du type d'Isis allaitant le petit Horus dérivent les déesses courotrophes; de la même déesse associée à sa sœur Nephthys, l'union de Déméter et de Koré; d'Horus se tétant le doigt, Harpocrate, dieu du silence; de l'épervier à tête humaine, la Harpye et la Sirène. M. Heuzey s'empresse d'ajouter que tous ces rapprochements n'ont pas « la valeur de faits démontrés »; mais ce sont là des aperçus ingénieux et féconds qui font entrevoir l'intime union de l'Egypte et de la Grèce dans l'histoire de la plastique et l'originalité du génie grec dans la manière dont il transforme les types orientaux.

En Assyrie, nous retrouvons encore le type des idoles grecques primitives dans ces maquettes grossières à bec d'oiseau qui sont modelées à la main. Dans les figurines de Babylonie et de Chaldée, M. Heuzey signale un caractère oriental et archaïque, analogue au style égyptien, « qui doit faire réfléchir les archéologues ». Car jusqu'à présent on les considérait comme étant de basse époque. M. Heuzey les croit au contraire produites par un art fort ancien, qu'il est intéressant de comparer avec les statues de diorite récemment découvertes par M. de Sarzec. L'auteur montre encore, par les mêmes rapprochements heureux avec l'art grec, que l'image de la Vénus nue était, dès la plus haute antiquité, familière aux peuples de l'Orient; certain type, qui représente la déesse sous une forme grossière ou indécente, s'est idéalisé et purifié au contact du génie grec, à tel point que, « par un miracle de l'art, le geste éhonté des anciennes déesses orientales deviendra, dans l'Aphrodite grecque, l'expression même de la pudeur ». Plus loin, il nous explique l'origine des poupées nues articulées, fréquentes dans les tombeaux grecs, et qui paraissent se rattacher par une antique filiation aux figures de l'Aphrodite-Artémis babylonienne. Ailleurs, c'est le repas funèbre où la figurine a l'attitude donnée aux dieux dans les festins sacrés ou dans les lectisternes d'origine orientale.

Le chapitre sur la Phénicie est un des plus intéressants et des plus importants pour l'histoire de l'art. Il résume et complète le peu que nous savons sur ces navigateurs actifs et industrieux, qui se sont faits partout les agents de la civilisation orientale. M. Heuzey établit, avec ses simples figurines de terre cuite, un fait capital qu'on entrevoyait déjà, mais qui n'avait pas encore été démontré par des preuves aussi palpables. C'est que le génie des Phéniciens est resté enfermé dans les bornes de leur commerce maritime et qu'ils n'ont rien inventé en art. Ils ont subi l'influence de l'Assyrie, qui apparaît dans les terres cuites les plus anciennes; c'est le style *pseudo-assyrien*. L'influence égyptienne a laissé sa trace dans une série de divinités où le dieu Bès, nain grotesque, tient une grande place; c'est le style *pseudo-égyptien*. Enfin, une troisième catégorie, composée de déesses assises ou debout, présente tous les caractères de l'*ar-*

chaïsme grec. L'opinion généralement admise est qu'il faut chercher dans les œuvres phéniciennes les premiers tâtonnements d'un art primitif qui, transmis par les Phéniciens aux Grecs, se serait perfectionné entre les mains de ces derniers. M. Heuzey contredit hardiment cette thèse, et, selon nous, introduit une idée nouvelle et juste, dont on n'a pas tenu assez de compte dans l'histoire des origines de l'art grec. C'est ce qu'il appelle l'*action en retour* de l'archaïsme hellénique. Ce sont les Phéniciens qui se sont faits les élèves d'une école purement hellénique qui florissait au VIe siècle dans les colonies d'Asie Mineure. Les terres cuites rhodiennes achèveront de démontrer ce fait important.

La même idée domine dans le chapitre consacré à l'île de Chypre, et là nous sommes heureux de nous rencontrer avec le savant conservateur du Louvre pour attribuer à cette *action en retour* le style de certains monuments qu'on a trop longtemps considérés comme les prototypes des formes grecques (V. un article sur les hypogées doriques de Néa-Paphos, dans le *Bullet. de corr. hellén.*, IV, p. 497-505). Dans une introduction très détaillée, M. Heuzey démontre que dès le VIIIe siècle environ la civilisation hellénique a pénétré dans l'île. «Le style cypriote n'est en somme, comme l'ancien style étrusque, qu'une branche de l'archaïsme grec. » Mais les Cypriotes restent plus que les Phéniciens attachés aux traditions orientales. Les coiffures, les costumes sont asiatiques. Aux époques les plus avancées, on trouve des retours imprévus vers les formes orientales. En résumé, M. Heuzey caractérise ainsi les différentes phases de l'histoire de Chypre : 1° Existence à Chypre d'une population compacte de race grecque refoulant de très bonne heure les anciens habitants de race orientale, probablement syrienne; 2° influence de l'Égypte et surtout de l'Assyrie, s'exerçant par l'intermédiaire des Phéniciens; 3° contagion de la civilisation hellénique, pénétrant dans l'île dès le VIIIe siècle environ et y devenant peu à peu dominante; 4° persistance de l'élément oriental et phénicien, dont l'influence reste considérable jusqu'à la conquête macédonienne. — Au courant de l'étude qu'il fait des diverses fabriques de l'île, M. Heuzey trouve encore un argument pour prouver l'importation du style hellénique à Chypre. C'est qu'après les ébauches enfantines de la fabrique locale de Kittion, on voit apparaître sans transition, sur le même point, une fabrique grecque supérieure à toutes celles qu'on a rencontrées jusqu'ici. C'est le beau style du IVe siècle transporté de toutes pièces sur la terre cypriote par des artistes venus de Grèce. On y voit aussi que les nouveaux venus, par cet esprit d'assimilation si remarquable chez leur race, s'ingénient à conserver les types de la religion locale. Ce n'est pas un Olympe grec complet qu'ils représentent; c'est surtout le cycle d'Aphrodite et de Déméter. Ils associent, avec un rare bonheur, l'esprit oriental à la sublime pureté des formes grecques.

Nous arrivons à l'île de Rhodes, où M. Heuzey constate une originalité d'exécution beaucoup plus grande dans les terres cuites. Rhodes est, en effet, la forteresse avancée du monde hellénique du côté de l'Orient. Dès

l'antiquité la plus haute, il est question des artistes rhodiens qui fabriquent des statues merveilleuses, semblables à des êtres animés. C'est vers le XIe siècle avant notre ère que les colons doriens s'établissent dans l'île. Ils y trouvent des traditions phéniciennes fortement établies ; mais ils apportent avec eux un génie capable de transformer rapidement les éléments étrangers. En effet, les plus anciennes statuettes, en terre vernissée, portent la marque du style égyptien, venu par la Phénicie. Mais dans les terres cuites proprement dites, comme dans les vases peints et les bijoux d'or, on reconnaît un style primitif qui va progressant peu à peu. Il n'y a pas là de transition brusque, de « coupure ». On assiste au complet développement des formes, depuis les rudes essais d'une industrie naissante jusqu'à l'épanouissement des formes grecques archaïques. Les visages prennent ce sourire forcé et cette obliquité exagérée des yeux qui sont un trait de l'ancien style hellénique ; les chevelures se divisent en longues boucles à la mode grecque ; ce qui est plus caractéristique encore, on essaye de rendre les ondulations des draperies, le relief des plis. Tous ces détails prouvent un art créateur et original. Loin donc d'attribuer à l'influence phénicienne la formation de l'art rhodien, M. Heuzey pense que les Phéniciens, facilement épris des productions étrangères, se sont faits les élèves des Grecs à cette époque. Ainsi s'explique pourquoi l'on trouve en Phénicie des figurines tout à fait semblables à celles de Camiros. On entrevoit à Rhodes une grande école grecque primitive, à laquelle se rattachent en plastique les figures assises de la voie des Branchides et la statue de Samos récemment découverte par M. P. Girard. Là semble être la source de l'archaïsme grec.

On voit combien de questions délicates et intéressantes soulève l'étude de M. Heuzey, avec quelle sûreté de méthode il essaye de résoudre ces difficiles problèmes qui touchent aux origines mêmes de l'art grec. Deux idées fécondes sont particulièrement mises en relief : la transformation des types orientaux dans les figures grecques et l'action en retour de l'archaïsme hellénique.

Ce premier volume fait vivement désirer que l'auteur nous donne bientôt la suite de l'ouvrage et aborde avec la même pénétration de critique les figurines de la Grèce proprement dite. Il prouve en même temps que la besogne des catalogues, trop souvent considérée comme aride et peu profitable, devient au contraire une étude de goût et de haute érudition entre les mains d'un homme compétent. E. POTTIER.

EXPLORATION

DES

TERRAINS TERTIAIRES DE THENAY

LES SILEX QUI EN PROVIENNENT PORTENT-ILS DES TRACES DE TRAVAIL HUMAIN?

Rapport à M. Alexandre Bertrand [1].

Mon cher Directeur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission dont vous m'avez chargé à Thenay.

A mon arrivée à Pont-Levoy, je me suis mis en rapport avec M. l'abbé Bourgeois, je lui ai communiqué le but de ma mission, en lui demandant quelques renseignements sur l'emplacement qu'il serait préférable de fouiller.

J'ai trouvé chez lui l'accueil le plus aimable et il a voulu me conduire lui-même à Thenay.

M. l'abbé Bourgeois m'a fait voir divers emplacements où il avait recueilli des silex, tant sur une berge de la route où les silex sont apparents que dans les tranchées ouvertes dans le sol par ses soins.

J'ai de concert avec lui choisi l'emplacement qui m'a paru le plus

1. Ce rapport a été écrit il y a dix ans. J'ai eu l'occasion de l'analyser dans mon cours de l'Ecole du Louvre, le vendredi 16 décembre 1882. Mes auditeurs ont pensé qu'il était utile de le publier. Je me rends à leur avis. Voir, pour complément de renseignements sur la question, la note de M. A. Damour insérée dans le numéro de décembre 1882 de cette même Revue, page 359; note ayant pour titre : *Les silex du terrain tertiaire de Thenay.* ALEXANDRE BERTRAND.

favorable. Cet emplacement est situé au bord du plateau dominant une pente qui doit appartenir à l'ancien lit d'un fleuve ou représenter les bords escarpés d'un ancien lac.

Le terrain fouillé a les dimensions suivantes : 3m,40 de hauteur et 5 mètres sur 3 mètres de surface, ce qui donne 51 mètres cubes de terre remuée.

Cet emplacement est peu éloigné des points où M. l'abbé Bourgeois avait recueilli précédemment des silex.

La coupe se divise en onze couches horizontales de dimensions diverses que je vais examiner successivement de haut en bas. (Voir pl. XVIII et XIX.)

PREMIÈRE COUCHE.

Terre végétale, 20 centimètres d'épaisseur, contenant un certain nombre de pierres calcaires amenées à la surface par le travail de la charrue.

DEUXIÈME COUCHE.

Marne blanche renfermant une très grande quantité de gros rognons calcaires de 15 à 20 centimètres de diamètre, dont nous avons déjà trouvé les traces dans la couche précédente; cette couche est de 42 centimètres d'épaisseur.

TROISIÈME COUCHE.

Lit de marne pure légèrement verdâtre, d'une épaisseur de 12 centimètres. Je n'ai trouvé dans cette couche aucune trace de pierre quelconque.

QUATRIÈME COUCHE.

Autre couche de marne de 46 centimètres d'épaisseur, d'une couleur roussâtre. Les pierres y reparaissent en petite quantité et sont de dimensions moindres que dans les couches 1 et 2.

CINQUIÈME COUCHE.

Lit de calcaire de 12 centimètres seulement d'épaisseur, qui se

délite en deux couches, et se détache en morceaux de 6 centimètres d'épaisseur et de 20 à 30 centimètres de longueur.

SIXIÈME COUCHE.

Marne rousse d'une épaisseur de 50 centimètres, dans laquelle il n'y avait que quelques petits calcaires.

SEPTIÈME COUCHE.

Lit de rognons calcaires assez arrondis, d'une grosseur de 12 à 13 centimètres.

HUITIÈME COUCHE.

Je me retrouve de nouveau en présence d'une couche de marne rousse de 55 centimètres d'épaisseur : les pierres reparaissent, elles sont de moyenne grosseur.

NEUVIÈME COUCHE.

Apparaît une espèce de gros pavage formé par des rognons calcaires de 30 à 50 centimètres sur 20 centimètres d'épaisseur.

DIXIÈME COUCHE.

C'est dans cette dixième couche que nous rencontrons les silex pour la première noyés fois, dans une espèce de marne sablonneuse de 35 centimètres d'épaisseur et d'une couleur roussâtre ; les silex sont brisés en fragments et de dimensions diverses, beaucoup paraissent brûlés. Dans un des rognons calcaires qui couvrent cette couche un morceau de silex était enchâssé ; j'ai voulu casser le morceau de calcaire pour garder le silex en place, mais je n'ai pu réussir ; le coup que j'ai porté l'a fait sortir de sa place.

ONZIÈME COUCHE.

La onzième et dernière couche, d'argile verte très grasse, d'une épaisseur de 35 centimètres, est celle qui contient la plus grande quantité de silex également cassés ; beaucoup sont craquelés. Quelques-uns de ces derniers reposaient sur le fond de la couche. Le fond

de cette dernière couche était formé d'une épaisseur de résidus de silex calcinés, d'esquilles, et de débris calcaires ayant une épaisseur de 10 à 12 centimètres ; le tout formait un amalgame avec l'argile, qui lui donnait l'aspect d'une aire.

Je crois que cette couche de résidus est le résultat du choc des silex les uns contre les autres, occasionné par un grand courant d'eau qui les a entraînés là où nous les trouvons. Ces résidus sont pour la plupart rouges ou roses, couleur qu'ils prennent quand ils ont passé par le feu.

J'ai fait percer cette couche de résidus, et creuser jusqu'à 80 centimètres plus bas que les silex sans pouvoir traverser la couche argileuse. Cette petite fouille n'a produit que quelques mauvais rognons calcaires.

Les silex recueillis par moi ne portent aucune trace de percussion. Le percuteur fait des éclats avec bulbe très reconnaissables, qui ne m'auraient pas échappé : or j'ai recherché en vain la trace d'un seul bulbe sur une masse de cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf silex qui ont passé un à un par mes mains.

Je crois, après cet examen, pouvoir dire que nous ne sommes pas en présence d'un atelier. Dans un atelier on trouve toujours des fragments ou des nucléus qui représentent ce qui reste des silex, après les éclats obtenus à l'aide des percuteurs ; ici on ne retrouve ni percuteur, ni nucléus.

La cause du brisement des silex ne me paraît d'ailleurs pas être un choc volontaire ; elle est due, suivant moi, à l'action du feu ou d'un changement de température. Ceux qui proviennent de mes fouilles l'indiquent d'une façon incontestable.

J'ai fait des expériences avec le feu sur les silex afin de me rendre un compte exact de l'effet que produisait la chaleur sur les silex. Je les ai chauffés à différents degrés, puis saisis par le froid, qui les a fait éclater.

Les éclats obtenus ainsi étaient en tout semblables à ceux de mes fouilles.

1. — J'ai fait des expériences avec le percuteur sur les mêmes silex, et, quoique manquant d'expérience et d'adresse pour ce genre de travail, j'ai obtenu des éclats avec bulbe qui m'ont laissé des nucléus. Les pierres dont je me servais comme percuteurs conservaient des traces blanchâtres très visibles des chocs qu'elles avaient donnés.

D'ailleurs ce travail a un aspect bien différent, les cassés ne ressemblent en rien à celles des silex de mes fouilles.

2. — Quelques fragments qui n'ont été que très peu brûlés sur les angles ont un aspect de percuteur à première vue, mais en y regardant bien on remarque une grande quantité de cavités granuleuses faites par le départ de petites parcelles de silex qui, je suppose, se trouvaient plus rapprochées du feu. On peut s'en rendre compte facilement. Le fond de tous ces petits éclats est luisant; le percuteur au contraire est mat à l'endroit où il a frappé, ce qui peut faire reconnaître parfaitement la différence qui existe entre un percuteur et un silex brûlé sur ses angles.

J'ai trouvé quelques silex qui ont sur leurs tranchants des ébréchures, généralement très petites. On en trouve exceptionnellement d'un peu plus grandes, de ci, de là, sur les silex, mais sans suite de continuité; elles sont disposées à droite et à gauche des tranchants sur la plupart des silex. Il n'y a que des chocs sur les tranchants qui puissent produire des éclats disposés de cette façon. Ces ébréchures n'ont aucunement le caractère d'ébréchures intentionnelles.

J'ai fouillé sur trois autres points, où j'ai trouvé la même couche d'argile verdâtre et des silex noirs cassés de la même façon. Ces trois petites fouilles étaient éloignées de la grande, la première de 10 mètres, la seconde de 40 mètres et la troisième de 120 mètres environ.

J'ai cherché avec la plus grande conscience là comme précédemment les traces d'un travail de main d'homme, je n'ai trouvé que des silex qui n'ont aucune forme d'outil.

Tous ceux qui avaient de petites ébréchures je les ai mis de côté afin qu'ils puissent être examinés.

3. — Tout ce que j'ai pu constater ce sont des silex en assez grand nombre ébréchés ou émoussés sur leurs bords comme seraient des cailloux qui ont été bousculés ou roulés. Non pas que je veuille les comparer aux silex qu'on trouve sur la plage du Tréport, que nous avons examinés ensemble; car ceux-là sont roulés tous les jours, et par conséquent très usés sur les angles; toutefois les ébréchures qui existent sur les angles n'ont pu se faire qu'à l'aide de chocs assez forts ou de pressions assez puissantes. La disposition de ces ébréchures indique parfaitement qu'elles sont purement accidentelles. On remarque sur toutes les parties d'angle de petits éclats qui forment l'ébréchure; ces éclats sont à cheval sur l'angle, c'est-à-dire

éclatés à droite et à gauche, ce qui indique bien qu'ils sont le produit de chocs ou de pressions successives sans méthode voulue et purement accidentels.

Si on pouvait reconstituer la topographie tertiaire de Thenay, il se pourrait que bien des hypothèses fussent réduites au silence; en tout cas, tous les dires problématiques sur la venue des silex où nous les trouvons ne sont certainement pas justifiées.

Mais si ces mêmes silex avaient été brûlés volontairement comme le croit M. l'abbé Bourgeois il y aurait des foyers çà et là sur le plateau, près desquels on retrouverait du charbon, matière indestructible. Dans ces foyers il y aurait des masses considérables de débris de silex. Eh bien, rien de tout cela. Au contraire, dans toute l'étendue du plateau tertiaire, nous trouvons les silex répartis sur une épaisseur de 70 centimètres.

Nous avons dit que cette couche de marne de 70 centimètres où se trouvent les silex prétendus travaillés arrive à l'affleurement d'un versant qui devait être le lit d'un grand cours d'eau à l'époque tertiaire; dans le fond de ce lit coule encore actuellement un petit ruisseau.

On a le droit de conjecturer que le mouvement des eaux torrentielles a entraîné les silex et les a rejetés sur le bord du cours d'eau et jusque sur les berges. Quelques-uns de ces silex étaient calcinés, et par conséquent beaucoup moins résistants; ce sont ceux là qui se sont désagrégés et ont produit la grande quantité de petits résidus constatée au fond de la couche : ces résidus sont si nombreux qu'ils donnent à la couche d'argile l'aspect d'un véritable pouding.

Cette couche de résidus n'a pu être produite que par un grand et rapide courant d'eau. On pourra les examiner au musée.

M. l'abbé Bourgeois croit que si l'action du feu est bien constatée il y a là une preuve certaine de la présence de l'homme.

Je crois à l'action du feu sur les silex, mais cela ne prouve pas la présence de l'homme.

Pour que le feu éclate, dans des bois de bruyères, d'ajoncs, de genêts ou de grandes herbes sèches, il suffit de la foudre[1]. Un pareil

1. L'incendie produit par la foudre est un fait moins rare qu'on ne serait tenté de le croire. Des faits tout récents, recueillis dans les journaux, en font foi. Voir 1° *la République française*, numéro du 11 juin 1883, annonçant la destruction par la foudre à Manchester, de grands magasins de coton; 2° *le Voltaire*, numéro du 9 juillet 1883, où nous lisons que « le feu du ciel est tombé sur l'église de Berthès, arrondissement de Bazas, et l'a incendiée. Il n'en reste plus que les murs. »

(*Note additionnelle de l'auteur.*)

incendie allumé par la foudre a très bien pu brûler les cailloux qui se trouvaient près de la surface du sol, et échauffer assez fortement le sol pour que ceux qui n'en étaient pas trop éloignés aient été assez chauffés pour éclater, tout en étant à l'abri de la violence du feu. Ce qui expliquerait pourquoi nous avons des silex calcinés et d'autres éclatés également par la chaleur, mais non calcinés par un feu violent et direct comme beaucoup de pièces en portent la trace.

Comment admettre que les hommes qui avaient le silex à profusion n'auraient pas eu l'idée de faire des éclats avec les rognons de silex ou même les briser sans méthode en les frappant tout simplement l'un contre l'autre, ce qui leur aurait donné des éclats bien supérieurs à ceux qu'on leur attribue, et un silex plus résistant que celui qui a été brûlé.

Voilà qui paraît bien surprenant; eh bien, ces mêmes hommes on les fait les inventeurs du travail le plus fin, de la fine retouche ou retaille, ce travail que l'on regarde à toutes les époques de la pierre comme le travail le plus perfectionné. Ce système me paraît le renversement de toute logique.

4. — Mais laissons là les hypothèses. Parlons des silex que nous avons en si grand nombre entre les mains. Nous les avons examinés avec la plus grande attention et nous croyons pouvoir affirmer que les ébréchures qui existent sur ces silex, sans exception aucune, sont, comme nous l'avons déjà dit, purement accidentelles; elles ont été occasionnées par des chocs qui ont déterminé les petits éclats qui s'y voient. La disposition des éclats à droite et à gauche des tranchants ou angles des silex prouve assez, nous le répétons, qu'ils ont été produits par des chocs de pur hasard, où la main de l'homme n'est pour rien. — Ajoutons que les fouilles faites par M. l'abbé Bourgeois et les miennes n'ont produit aucune pièce qui ait le volume ou la forme d'une arme ou d'un outil, pouvant servir à quoi que ce soit.

M. l'abbé Bourgeois m'a fait voir une carrière à silex à une petite distance de mes fouilles; il m'a dit que l'on tirait le silex de cet endroit à l'époque tertiaire; mais lorsque j'ai eu en mains les pièces provenant de mes fouilles, je me suis demandé si c'étaient bien là les outils qui pouvaient servir à faire l'ouverture de la carrière pour en extraire les rognons. Il est certain que ces silex n'ont pas pu servir à faire ce travail, pas plus qu'à l'extraction des silex de la carrière. Il eût fallu pour cela des outils d'une tout autre puissance. Il est matériellement impossible que l'on puisse faire un travail semblable même avec les plus beaux spécimens qui nous ont été présentés à

titre de pièces de choix et comme des types du travail de l'homme tertiaire de Thenay.

On ne peut s'arrêter ,même un instant, à une pareille hypothèse.

Lorsque mes fouilles ont été terminées à Thenay, M. l'abbé Bourgeois m'a demandé si j'étais bien convaincu de la présence de l'homme. Je lui ai dit qu'après avoir examiné avec le plus grand soin tous les silex provenant de mes fouilles, les petits comme les gros, j'étais moins convaincu que jamais, n'ayant pu trouver sur les silex aucune trace d'un travail voulu et fait de main d'homme, ni dans les casses des gros silex non plus que dans les ébréchures qu'on prend pour des retouches faites de main d'homme.

Je n'ai pas caché à M. l'abbé Bourgeois que j'aurais préféré pouvoir lui dire que j'étais de son avis; mais en matière de science la complaisance n'est pas permise, et j'ai dû ne pas lui laisser ignorer que mes fouilles, à mes yeux, parlaient hautement contre sa manière de voir.

Agréez, je vous prie, mon cher Directeur, l'assurance de mon profond respect.

ABEL MAITRE.

1er juillet 1873.

Depuis 1873 aucun fait nouveau n'est venu infirmer les conclusions de ce rapport. Ces traces de la main de l'homme sur les silex de Thenay sont de plus en plus contestées par les hommes de science. Il n'est même pas bien sûr, aujourd'hui, que ces silex aient subi l'action du feu. M. Damour, si compétent en pareille matière, après avoir examiné avec soin la collection du musée de Saint-Germain, déclare que l'altération constatée à la surface de ces silex, même les craquelures, peuvent s'expliquer par des causes naturelles autres que l'action du feu. S'il n'en faut pas conclure que l'homme n'existait pas à l'époque tertiaire, il faut avouer au moins que les preuves de son existence doivent être cherchées ailleurs.

ALEXANDRE BERTRAND.

1er septembre 1883.

UN

GLAIVE EN BRONZE

DATÉ

DU XIVe SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

Longpérier, en 1875, lisait à l'Académie des inscriptions une note concernant les représentations de figures humaines en bronze les plus anciennes que nous connaissions.

Après avoir cité la Canéphore[1] trouvée à Afadj, près des bords de l'Euphrate, sur le vêtement de laquelle est tracée une longue inscription cunéiforme lue par M. Jules Oppert, qui y reconnaît les noms du roi Koudourmapouk et de son fils, l'illustre académicien faisait remarquer que ces rois appartenaient à la dynastie sémitique de Babylone et que le règne de Koudourmapouk, qui prend le titre de roi des Sumirs et des Acadj, pouvait être placé vers le XXe siècle avant notre ère, environ 2100 ans av. J.-C. d'après M. F. Lenormant. — Longpérier ajoutait que cette statuette de bronze n'était pas la plus ancienne qu'il pût signaler à l'attention de l'Académie. Koudourmapouk était contemporain des rois pasteurs. Or, ajoutait-il, dans une collection d'antiquités égyptiennes envoyée à Paris par M. Gustave Posno, j'ai pu étudier deux figures de bronze, remarquablement bien conservées, qui sont d'une époque sensiblement antérieure à celles des Pasteurs.

« Dans ces deux statuettes les muscles des bras et des jambes, les rotules sont exprimées avec un soin, une vérité qui dénotent un âge fort reculé. On n'y peut méconnaître l'art antérieur au second em-

1. Cette statuette appartient au Louvre et y est exposée dans la vitrine centrale de la salle des bronzes. Longpérier l'a représentée pl. I du *Musée Napoléon III*.

pire »[1] (ce qui nous reporte à 3000 ans environ av. J.-C.). Les statuettes égyptiennes précéderaient donc de mille ans la statuette d'Aradj. « Nous devons en conclure, continuait Longpérier, que, contrairement à ce que nous pensions il y a quelques années, l'Égypte, pour la fonte des figures comme pour la sculpture de la pierre et du bois, conserve la priorité. Nous pouvons constater, de plus, que la première figure de la collection Posno, celle qui est certainement la plus vieille image de l'homme exécutée en bronze que nous connaissions, est fort supérieure en style et modelé à la Canéphore asiatique d'Aradj, monument qui, consacré à une déesse par un roi, doit être considéré comme un très bon échantillon de l'art dans l'Asie occidentale. »

Les belles découvertes de M. de Sarzec dans les environs de Bassora ont fait entrer depuis au Louvre une série de bronzes, statuettes et ustensiles remontant à une date voisine de celle de la statuette d'Aradj.

A côté de ces trois séries, les deux statuettes de la collection Posno, la Canéphore d'Aradj, les bronzes du temple de Tellou (fouilles de Sarzec), il nous a paru intéressant de placer une arme de bronze portant inscription et remontant à une époque, il est vrai, un peu plus récente, mais qui n'en est pas moins, croyons-nous, la plus ancienne arme de bronze *datée*.

Il s'agit d'une ancienne épée assyrienne de bronze exposée au British Museum en 1875, et dont un bon dessin a été donné à cette époque dans l'un des fascicules de la Société anglaise d'archéologie biblique[2].

Cette épée, dit la notice qui l'accompagne, fut trouvée en Mésopotamie, entre les mains d'Arabes qui déclarèrent ne pas connaître le lieu précis de la découverte. Elle porte, en caractères cunéiformes, l'inscription suivante, suffisamment significative et que M. Jules Oppert lit ainsi (pl. XX) :

Palais de Ben-nirar, roi des Légions, fils de Pudiel, roi d'Assyrie, fils de Bel-nirar, roi d'Assyrie.

Cette légende est reproduite trois fois sur l'arme :

1° Sur le plat de la lame à l'intérieur ;

1. Ces deux figures ont été récemment acquises par le Louvre.

2. Voir *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, vol. IV, p. 347 (année 1876).

2° Sur le plat à l'extérieur en deux lignes ;

3° Sur le dos de la lame.

Or nous connaissons les trois monarques cités : les assyriologues font remonter leurs règnes de 1375 à 1300 avant J.-C.

L'épée était probablement placée entre les mains d'une statue. A quel dieu était-elle consacrée ? Rien ne nous l'indique.

Cette épée appartient au colonel Hanbury ; c'est lui qui en 1875 l'avait prêtée pour une exposition publique.

Les dimensions d'après l'article précité sont :

Longueur de la lame, 16 pouces anglais.

Longueur de la poignée, 5 pouces 3/8.

Longueur totale, 21 pouces 3/8.

Largeur de la lame à la base de la poignée, 1 pouce 7/8.

La poignée était richement travaillée et enchâssée dans de l'ivoire.

Nous ignorons s'il existe d'autres épées de bronze dont la date puisse être ainsi déterminée avec précision. Nous serions heureux que l'un de nos lecteurs pût nous en signaler d'autres exemples.

(*Note de la Direction.*)

NOTICE

SUR UNE REMARQUABLE PARTICULARITÉ QUE PRÉSENTE

TOUTE UNE SÉRIE DE

MILLIAIRES DE CONSTANTIN LE GRAND

SUITE [1]

II

Causes et circonstances qui déterminèrent Constantin à faire marteler sur les inscriptions des colonnes itinéraires l'expression en vertu de laquelle il se glorifiait d'être le petit-fils de l'Auguste Maximien Hercule.

Ceux qui avancent qu'à la mort de Maximien, Constantin aurait fait abattre les statues de cet empereur et effacer ses noms des monuments publics se trompent. Soupçonné d'avoir faussement accusé son beau-père d'assassinat contre sa personne, Constantin chercha, au contraire, à donner le change à l'opinion pour mieux dissimuler son insatiable ambition. On sait, en effet, qu'il n'oublia rien pour venir à bout de ses vastes desseins, ne voulant pas moins, au dire d'un contemporain, que se rendre maître de tout l'univers : « *Constantinus tamen, vir ingens, et omnia efficere nitens* quæ animo præparasset, *simul principatum totius orbis affectans* [2]... » ; et c'est ainsi qu'après avoir réduit Maximien à l'odieuse extrémité de s'étrangler dans une prison de Marseille, loin d'exercer la moindre

1. Voir les n^os de juillet et août.
2. Eutrope, liv. X, ch. IV. Beauvais, *Hist. abrég. des emp.*, t. II, p. 209.

vengeance contre sa mémoire, il semble résulter, au contraire, du silence des historiens sur les suites de cet événement et de l'attitude pacifique de Constantin à l'égard de son beau-frère Maxence, qui faisait rendre par le sénat de Rome les honneurs de l'apothéose à son père, que Flavius continua par politique, sinon, peut-être, de se glorifier encore de la mémoire de Maximien, tout au moins d'en conserver l'expression sur les monuments publics sur lesquels il s'en était précédemment honoré.

Les historiens contemporains, Aurélius Victor, Eutrope, etc., ne nous donnent que fort peu de détails sur les événements mémorables de ces temps troublés par de fréquentes invasions, de nombreuses séditions et particulièrement par la pluralité des maîtres qui tyrannisaient la république, pour nous servir d'une expression du temps, en se jalousant et se disputant le pouvoir.

D'un autre côté, le peu de liberté qui régnait alors ne permettait guère aux historiens de l'époque, et particulièrement à Aurélius Victor, qui écrivait en ces temps-là mêmes, de nous transmettre toute la vérité sur les événements qui s'accomplissaient en quelque sorte sous leurs yeux. Un seul fait suffira pour justifier cette assertion. C'est ainsi, par exemple, qu'en parlant de la mort violente du César Crispus, l'historien se borne à nous dire : *Quorum quum natu grandior, incertum qua causa, patris judicio occidisset...*[1]. C'est-à-dire qu'on ne savait pourquoi l'aîné des fils de Constantin avait été mis à mort par ordre de son père. Or, comme personne, au contraire, n'ignorait cette cause, c'est le cas de le répéter, il n'y a de pire ignorant que celui qui ne veut rien savoir.

Telles sont les principales causes de la pénurie des renseignements historiques de ces temps ; c'est la nuit du moyen âge qui commence.

Constantin, une fois débarrassé de Maximien, n'attendait plus qu'une occasion favorable pour tomber sur son beau-frère Maxence ; mais celui-ci la lui fournit bientôt, et on sait comment ce farouche tyran trouva la mort le 28 octobre 312, juste six ans, jour pour jour, après avoir été salué Auguste : son armée étant vaincue par celle de

1. Aurel. Vict., *De Cæsaribus*, c. XLI. — Nous n'ignorons certes pas que, dans son *Epitome* (c. XLI), le même auteur est un peu moins réservé. Il dit que Constantin ordonna la mort de son fils Crispus à l'instigation de sa femme Fausta : *Fausta conjuge, ut putant, suggerente, Crispum filium necari jubet* ; mais tout cela n'est encore qu'une faible partie de la vérité, puisqu'il s'agit du même crime dont Phèdre avait accusé autrefois Hippolyte.

Constantin, il fuit vers la ville ; mais en traversant le Tibre, il tombe dans le piège même qu'il avait tendu à son ennemi sur le pont Milvius. Le poids de sa cuirasse aidant, on ne put le retirer vivant de la vase où il s'était enfoncé.

On ne saurait s'imaginer, au rapport d'Aurélius Victor, quels furent à sa mort les transports de joie et d'allégresse du sénat et du peuple romain, tant ils avaient eu à souffrir de ce tyran. *Hujus nece incredibile quantum latitia gaudioque senatus ac plebes exsultaverint*[1].

Ensuite, le sénat reconnaissant dédia à Constantin tous les somptueux édifices que Maxence avait élevés, comme le temple et la basilique de Rome. *Adhuc cuncta opera, quæ magnifice construxerat, Urbis fanum, atque basilicam, Flavii meritis Patres sacravere...*[2].

Comme on le voit, la façon de proscrire la mémoire des empereurs était changée : dans le haut-empire, on s'était contenté d'abattre leurs statues et d'effacer leurs noms inscrits sur les monuments publics ; tandis qu'ici, après avoir abattu les statues de Maxence et effacé ses noms sur les monuments publics qu'il avait érigés, on dédia ceux-ci à Constantin en y inscrivant ses noms et ses titres.

Cette exaltation populaire avait pris, à Rome surtout, un tel caractère d'intensité, que la proscription de la mémoire du fils devait fatalement entraîner celle du père. On ne pouvait avoir oublié, en effet, que si Maximien avait repris la pourpre pour seconder et affermir la tyrannie de Maxence, c'était aussi par ambition personnelle, puisqu'il avait essayé de déposséder ce dernier et qu'il fit pour cela une harangue aux troupes, qui n'y répondirent que par des injures et par des cris d'indignation[3]. On ne pouvait avoir oublié, non plus, que, sous prétexte d'avoir été chassé par son fils, il s'était retiré dans les Gaules et qu'il avait fomenté une sédition contre Constantin dans son propre palais, et qu'une mort ignominieuse avait été le juste châtiment de ce sanguinaire et détestable ambitieux. En fallait-il davantage, dans un moment d'indignation populaire, pour effacer toute distinction entre ces deux tyrans qui s'étaient rendus aussi odieux l'un que l'autre ? Nous ne le pensons pas, et, pour tous ces motifs et bien d'autres que nous pourrions développer, nous nous croyons fondé à considérer le ban-

1. *De Cæsaribus*, XL, 24.
2. *Ibid.*, XL, 26.
3. Eutrope, liv. X.

nissement de la mémoire du fils comme ayant entraîné fatalement le bannissement de la mémoire du père, et, dès lors, nous admettons comme établi que c'est à la suite des événements politiques qui furent la conséquence de la mort de Maxence, que l'heureux Constantin, l'idole du jour, s'empressa, très vraisemblablement en vertu d'un sénatus-consulte, de faire effacer sur les monuments publics l'expression de sa filiation envers Maximien Hercule, dont il s'était précédemment glorifié.

Nous terminerons ces considérations par un trait que nous a conservé Aurélius Victor, et qui peut donner une idée de l'ombrageuse jalousie de Constantin, qu'un rien excitait, surtout vers cette époque de sa vie. C'est ainsi, par exemple, qu'il s'offusquait entre temps de voir le nom de Trajan inscrit avec honneur sur une foule de monuments, et que, pour ce motif, il qualifiait cet empereur de *pariétaire*. *Hic Trajanum herbam parietariam, ob titulos multis ædibus inscriptos, appellare solitus erat*[1].

III

Comme conclusion de ce travail, nous rappellerons, d'une part,

Que les milliaires de Constantin le Grand érigés sur la voie Aurélienne et sur d'autres, très vraisemblablement entre les années 307 et 309, c'est-à-dire pendant la période de la seconde abdication de Maximien, portaient tous l'expression que l'on connaît de sa glorification filiale à l'égard de cet empereur[2], son grand-père adoptif;

D'autre part,

Qu'à la chute de Maxence, le 28 octobre 312, la mémoire de cet empereur et celle de son père Maximien ayant été proscrites, Constantin se trouva nécessairement dans l'obligation de mettre d'accord ses actes officiels avec les événements politiques qui venaient de s'accomplir d'une façon si éclatante à Rome, et c'est ainsi qu'il dut s'empresser de faire marteler l'expression de cette glorification filiale sur la série de milliaires où il s'en était précédemment honoré.

1. *Epitome*, XLI.

2. L'expression de cette glorification pourrait bien avoir été le prix de cette nouvelle abdication, que Constantin ne dut pas obtenir sans peine.

Telle est l'explication de la lacune que présentent les inscriptions des colonnes itinéraires érigées par Constantin pour témoigner à la postérité de travaux exécutés sur les grands chemins de l'empire romain, entre les années 307 et 309.

J. P. REVELLAT.

Cannes, le 15 novembre 1882.

NOTES

(*a*) On avait longtemps cherché la station de la *Via Aurelia* nommée *Matavonio* sur les itinéraires, et *Matavone* sur la carte de Peutinger. Après plusieurs hypothèses, d'Anville se détermina pour Vins, village compris entre le Luc et Brignoles, quand, sur la fin du siècle dernier, M. Gérard, botaniste distingué et médecin à Cotignac, découvrit dans le village même de Cabasse, assez éloigné vers le nord de la direction qu'on supposait à la voie Aurélienne, une inscription bien conservée, faite par les habitants du *Pagus Matavonicus* pour souhaiter la santé à Caligula. Cet important monument, gravé sur une pierre moulurée, mit fin à toute discussion en prouvant qu'il fallait placer Matavonio au village de Cabasse ou dans ses environs. Malheureusement la copie que fit M. Gérard de cette inscription est très fautive, et comme c'est celle qui servit à Papon et à bien d'autres, il en résulta qu'on n'en eut pas de meilleure jusqu'en 1818, époque à laquelle un anonyme en donna une de parfaitement exacte sinon correcte, dans l'*Almanach du Var* pour cette même année; mais le sens qu'il en tira est absolument inadmissible :

Pagus Matavonicus Germanico Augusto, pro salute
Caii Cæsaris Germanici filii[1].

Le moindre défaut de cette leçon est de faire du César Germanicus un Auguste, car si, pour éviter cette hérésie, on fait rapporter le mot AVGVST., comme cela convient d'ailleurs, à *Caii Cæsaris*....., on tombe dans une autre qui consiste en ce que les habitants du *Pagus Matavonicus* souhaitent, à Germanicus, la santé pour son fils, *Caius* César Auguste....., alors que ce même Germanicus était déjà mort depuis dix-huit ans lorsque son fils fut proclamé Auguste à la mort de Tibère.

E. Garcin[2] et Noyon[3] ayant adopté cette même leçon, ont puissamment contribué à répandre cette singulière interprétation, qui tient évi-

1. *Almanach du Var*, pour 1818, p. 205-212.
2. Dictionn. histor. et topogr. de la Provence, Draguignan, 1835, t. I, p. 270.
3. Statistiq. du départem. du Var, Draguignan, 1846, p. 23.

demment à une incorrection du texte original, consistant en ce que l'on a gravé un O au lieu d'un I dans l'intérieur du C qui termine le mot GERMANIC, à la troisième ligne de l'inscription originale, dont nous donnons ci-dessous (fig. 3) un dessin exact.

Dans ces derniers temps, M. le baron Bonstetten[1] a fait de ce monument propitiatoire une borne milliaire, tout en supprimant la difficulté dont il s'agit, n'ayant pas aperçu le petit O qui se trouve dans le C de la troisième ligne. En opérant, sur le texte, la rectification que nous proposons, l'interprétation de ce monument ne saurait plus offrir la moindre difficulté.

Echelle de 0,08 par Mètre

Fig. 3.

PRO·SALVTE· | C·CAESARIS · GERMAN· |
F · GERMANICI AVGVST· | PAGVS · MATAVONICVS ·

Pro salute Caii Cæsaris Germanici, filii Germanici, Augusti Pagus Matavonicus.

Les médailles de cet empereur prouvent que le sénat lui conféra le surnom de Germanicus à la suite de sa ridicule campagne contre les Germains, que Suétone a si bien décrite au chapitre CXLIII... de la Vie de cet empereur.

La pierre est en calcaire de la localité. Elle a 0m,58 sur 0m,61 de largeur; elle est couronnée par une corniche de 0m,20. Ce curieux monument n'a pas été découvert dans la bâtisse de l'église du lieu, comme l'assure Papon; il occupe encore la même place qu'il avait lorsqu'il fut trouvé par M. Gérard. Il est encastré, sens dessus dessous, sur le pare-

1. *Carte archéologique du département du Var*, Toulon, 1873, p. 13.

ment d'un mur, au bas de l'angle S.-O. de la maison Gérard, sise le long de la rue du Saint-Esprit, à Cabasse.

L'importance de ce monument demanderait, ce nous semble, qu'il fût acquis pour être conservé quelque part, et de préférence, dans la localité même; car il peut être vendu à des étrangers ou même être détruit par ignorance ou par malveillance; cela s'est vu ailleurs, à Fréjus, par exemple.

(*b*) Dans ce même cimetière se trouve un petit autel votif qui servait autrefois de piédestal à une croix. Ce monument a 1m,30 de haut sur 0m,46 × 0m,32 d'équarrissage. Comme à l'ordinaire, il est décoré d'une corniche de 0m,10 à son couronnement et d'une autre de 0m,20 à sa base. Le foyer supérieur a 0m,18 × 0m,18 sur 0m,08 de profondeur.

L'inscription suivante est gravée sur l'une des grandes faces :

M·R· | M·IVLIVS· | IANVARIVS· | V·S·L·M· [1]

M. R. Marcus Julius Januarius votum solvit libens merito.

La divinité à laquelle le vœu est adressé étant inconnue et représentée par les deux sigles M et R, on ne peut que faire des hypothèses. Ici il est infiniment probable que la première lettre M est l'initiale du nom de la divinité, tandis que la lettre R doit être l'initiale de son surnom. On sait, en effet, que les dieux topiques des Gaulois, lorsqu'ils furent rapportés à la mythologie romaine sous Auguste, empereur et grand pontife, durent prendre un surnom pour les distinguer des types romains.

On sait aussi qu'on trouvait sur le parcours des voies romaines de nombreux temples et autres lieux de dévotion où le dieu Mars était le plus souvent adoré, et chaque fois avec un surnom différent. C'est ainsi, par exemple, que sur le littoral des Alpes-Maritimes on avait :

Marti Olloudio, Marti Vintio, Marti Cemenelo, etc.

Dans la commune de Saint-Andéol-en-Quint, près de Die (Drôme), il y a, au hameau de Saint-Étienne, un autel votif encastré dans un mur, lequel fut érigé au dieu Mars Rudianus. En voici l'inscription :

DEO MARTI· | AVG· | RVDIANO· | CVRATOR | ES
CVRAVER | VNT ·

Si ce monument était plus rapproché de Cabasse, les initiales de notre autel conviendraient à ce *Mars Rudianus*. Il y aurait lieu de faire quelques recherches dans le pays pour s'assurer si on n'y rencontrerait pas, quelque part, un quartier portant le nom de Marti, de Martin, de Saint-Martin, etc., car, sur dix localités où l'un de ces noms ou tout autre ap-

1. La lettre L doit être surmontée d'un I.

prochant est attaché, il y en a la moitié au moins qui rappellent le culte du dieu Mars.

La divinité dont il s'agit pourrait encore être *Mercure*, *Minerve*, etc.

Enfin, il pourrait bien se faire aussi que cette divinité représentée par M· R· fût un dieu topique gaulois, tel que *Matavonicus R*..... A Grasse il y a une pierre votive à une divinité celtique du nom de *Majurrus*. Bref, il est à craindre qu'on ne puisse sortir des hypothèses si on ne parvient à découvrir un autre texte épigraphique où les noms de la divinité ne seraient plus abrégés et auraient les mêmes lettres initiales.

Au cas où ce petit monument serait inédit, comme j'ai tout lieu de le croire, je me ferais un plaisir autant qu'un devoir d'en reporter l'honneur aux savants en compagnie desquels je l'ai relevé et dessiné le 12 octobre dernier, MM. Léon Palustre, président de la Société française d'archéologie, Héron de Villefosse, conservateur des Antiquités grecques et romaines du musée du Louvre, et l'abbé Thédenat, de Paris.

J. P. R.

L'ORFÈVRERIE D'ÉTAIN

DANS L'ANTIQUITÉ

(SUITE) [1].

I

Il serait difficile de connaître la matière dont était fait le premier calice, celui-là même qui servit à Jésus lors de la Cène. Il n'est pas non plus facile de dire la matière dont étaient composés les calices que les apôtres employaient pour dire la messe.

S'il faut en croire Honorius d'Autun [2] les premiers calices furent de simples vases de bois ; cette assertion est combattue par Pellicia [3] et par Moroni [4], qui croient qu'ils furent en verre. Leur opinion a été également contredite ; mais les contradicteurs n'apportent pas plus de preuves à l'appui de leur propre dire que ces deux théologiens n'en ont fourni pour établir le leur. Ces contradicteurs se sont contentés d'exposer qu'on ne pouvait en rien affirmer de quelle matière furent fabriqués les premiers calices [5]. — A notre sens, étant donnée la pau-

1. V. la *Revue*, t. XLIII, p. 226-237, et nos de janvier-février, mars-avril 1883.

2. *Gemma animæ*, lib. I, cap. LXXXIV. Patrologie latine, collection Migne, t. 172, p. 574.

3. Aurelius Pellicia, *De christianæ ecclesiæ primæ mediæ et novissimæ politia libri sex*. Cologne, 1829, 2 vol. in-8, tome I, lib. II, cap. VII, § 1, p. 144.

4. *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*. V° *Calice*.

5. Bona, *De rebus liturgicis*. Paris, 1675, in-4°, p. 294.

Krazer, *De apostolicis nec non Ecclesiæ occidentalis liturgis*. Augusta Vindelicor., 1786, in-8°, p. 197 et 200.

L'abbé Godard, *Cours d'archéologie sacrée*. Paris, 1854, 2 vol. grand in-8, t. II, p. 258.

vreté de Jésus et de ses disciples, le calice qui servit à la Cène ne devait pas être en matière précieuse [1].

Le verre, le bois, comme le bronze, le cuivre ou l'étain même, pouvaient être employés en Palestine pour les vases usuels dans les repas. N'est-il pas dès lors vraisemblable que l'une ou l'autre de ces matières soit entrée dans la confection du premier calice ?

Les apôtres, en se dispersant à travers le monde, en Occident, alors centre de la civilisation, comme dans les pays les plus barbares, durent, suivant les contrées et selon les ressources dont ils pouvaient disposer, se servir de matières différentes. Il y a, dans tous les cas, un fait certain, c'est que, même au temps des plus rigoureuses persécutions, les objets du culte ont été très souvent en matière précieuse [2], en Italie du moins ; car dans les pays barbares nous retrouvons, à toutes les époques de l'antiquité chrétienne, l'emploi pour le culte des matières les plus diverses.

Ainsi au IIIe siècle le pape Zéphirin prescrivait l'usage de patènes de verre [3], et Sévérinus Binnius, commentateur de sa vie, déclare

1. Benoît XIV (*De sacrosancto missæ sacrificio; Opera omnia*, t. VIII, p. 12; Prato, 1843, 17 vol. in-4°) cite, en la discutant, l'opinion d'un certain Jean Dongtheus, protestant, qui est de l'avis de Krazer et de Bona.

Diverses opinions ont été émises sur le calice de la Cène par les théologiens dans leurs discussions liturgiques : mais, comme elles ont toutes été présentées sans preuve aucune à l'appui, nous avons pensé qu'il fallait les mettre de côté (voir entre autres, pour la description du calice en question, Fagundez, *Tractatus in quinque ecclesiæ præcepta*, lib. III, cap. XXI. Lyon, 1626, in-fol.)

2. L'abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*. V° *Calice*.

Prudent, *Peri stephanon*. Collection Migne, t. LIX, p. 340.

Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, cap. XXXVIII. Paris, Ruinart, 1699, in-fol., p. 892.

Pierre Lebrun, *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe*. Paris, 1677, 4 vol. in-8°, t. III, p. 38.

Dom Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*. Rouen, 1700, 3 volumes in-4°, tome I, page 306.

Du Saussay, *Panoplia sacerdotalis*. Paris, 1653, 3 vol. in fol., t. I, p. 199.

3. Bona, *op. cit.*, p. 255.

Benoît XIV, *op. et loc. cit.*, p. 12.

Grandcolas, *L'ancien sacramentaire de l'Eglise*. Paris, 1699, in-8°, p. 94.

Saint Thomas d'Aquin, *Summa theologica*, pars III, quæst. 83, art. III, ad 6; *Opera omnia*. Paris, 1882, t. V, p. 521.

Baronius, *Martyrologium Romanum*. Rome, 1630, in-fol., p. 385 à 387.

Laymann, *Opera*. Lyon, 1681, in-fol., lib. V, tract. V, cap. VI, p. 12.

L'abbé Martigny, v. *Calice*.

Moroni, v. *Calice*.

Bartholomæus Gavantus, *Thesaurus sacrorum rituum*. Venise, 1651, in-4°, p. 68.

Aurel. Pellicia, *op. et loc. cit.*, p. 144.

positivement que les calices à cette époque étaient aussi en verre [1]. Nous n'avons pas à entrer ici dans l'histoire des calices de verre ou de toute autre matière. Il nous suffira de dire que l'usage du verre fut bientôt prohibé à Rome [2].

Dans les pays du nord tels que la Germanie, la Gaule et la Bretagne, les premiers calices furent sans doute, comme ceux des apôtres, en matières différentes. Rien n'est toutefois venu nous le démontrer. Mais les textes et les documents relatifs aux siècles suivants, et que nous allons citer, mentionnent des usages qui devaient évidemment dater d'une époque antérieure. Dans tous les cas ce n'est qu'à partir du IIIe siècle que nous avons quelques preuves à invoquer.

Et d'abord les paroles si connues et si souvent citées de saint Boniface, évêque de Mayence : « Autrefois les prêtres étaient d'or et les calices de bois, maintenant les prêtres sont de bois et les calices d'or [3] », prouvent l'existence des calices de bois. La vie de saint Benoît d'Aniane, écrite par son disciple Ardon, nous apprend que le saint offrait le saint sacrifice de la messe dans un calice de bois [4]. Mais un synode tenu à Rouen en 1074 en proscrivit l'usage pour le nord de la France [5].

1. Labbe, *Sacrosancta concilia*. Paris, 1671, grand in-folio, tome I, p. 602 et 603.

2. Wallafrid Strabon, *De rebus ecclesiasticis*, cap. XXIV; reproduit dans le *De divinis Ecclesiæ officiis* d'Hittorp, Cologne, 1568, in-fol., p. 410.

Bartholomæus Gavantus, *op. cit.*, p. 68.

Saint Thomas d'Aquin, *loc. cit.*, p. 521.

Krazer, *id.*, p. 197.

Laymann, *id.*, p. 12.

3. Durandi, *De ritibus Ecclesiæ catholicæ*. Rome, 1591, in-8°, p. 51.

Décret de Gratien. Lyon, 1560, in-fol., pars III, *De consecratione*, dist. I, p. 1862.

Wallafrid Strabon, *op. cit.*, p. 410.

L'abbé Barraud, *Note sur les calices et les patènes*. *Bulletin monumental*, t. VIII.

Bona, *loc. cit.* p. 255.

Laymann, *loc. cit.*, p. 12.

L'abbé Godard, *Cours d'archéologie sacrée*, p. 239.

4. Dom Martène, *De antiquis monachorum ritibus*. Lyon, 1690, in-4°, p. 234.

Acta sanctorum in sæculorum classes distributa, sæculum IV, pars I. Paris, 1677, grand in-folio, p. 198.

L'abbé Godard, *Cours d'archéologie sacrée*, *loc. cit.*

Krazer, *op. et loc. cit.*, p. 198.

5. Labbe, *Sacrosancta concilia*, tome X, p. 310 à 312.

Le verre servit aussi en Bretagne [1] et dans les Gaules [2]. Saint Grégoire de Tours [3] et Flodoard [4] le rapportent dans leurs chroniques, toutes deux contemporaines. Nous en avons encore d'autres témoignages dans la vie de différents saints, et notamment dans celle de saint Benoît d'Aniane dont nous venons de parler [5].

La corne était employée en Norwège [6]. Son usage fut probablement de peu de durée, car le concile de Calchut tenu en Angleterre en 837, sous le pape Adrien, la prohibe en ces termes : « Nous défendons de fabriquer des vases sacrés avec de la corne de bœuf, parce que la corne est faite de sang » (*ne de cornu bovis calix aut patena fieret ad sacrificandum, quod de sanguine sunt*) [7]. On en usa également dans les Gaules, ainsi que le prouvent l'histoire du roi Robert le Pieux [8] et une charte de Philippe-Auguste de 1180 [9].

La pierre fut aussi adoptée pour la confection des vases sacrés.

1. Dom Martène, *De antiquis monachorum ritibus, loc. cit.* Il parle des moines de Winoch qui encore au xe siècle se servaient de calices en verre. Voir sur le même sujet : l'abbé Godard, *Cours d'archéologie sacrée*, t. II, p. 240; Krazer, *op. et loc. cit.*, p. 197.

Surius (*De probatis sanctorum historiis*, 6 nov., Saint Winoch, t. VI, p. 131) raconte le miracle d'où serait né l'usage du calice en verre chez ces moines. Un dimanche, il n'y avait pas de calice pour dire la messe; on prit alors un vase en verre cassé, on le lava et, pendant qu'un frère le rinçait, il se ressouda de lui-même. L'on s'en servit toujours depuis pour célébrer le saint sacrifice.

2. Mabillon, *Vetera analecta.* Paris, 1676, 4 vol. in-8°, t. II, p. 241.

Saint Jérôme, Patrologie latine, collection Migne, p. 1085. *Lettre à Rusticus sur Saint Exupère de Toulouse.*

3. Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, cap. xxiv, p. 775.

De miraculis sancti Martini, lib. LV, cap. LV, p. 1121.

4. Dom Guill. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, d'après Flodoard. 1666, 2 vol. in-fol., t. I, p. 370.

5. Baronius, *Martyrologium Romanum*, 7 août.

Grancolas, *L'ancien sacrementaire*, p. 94.

L'abbé Godard, *Cours d'archéologie sacrée*, p. 239.

L'abbé Martigny, v. *Calice.*

Benoît XIV, *De sacrosancto missæ sacrificio, loc. cit.*

Pellicia, *op. et loc. cit.*, p. 144.

6. Bartholinus, *De medicina Danorum domestica*, Haffniæ, 1666, in-12, p. 343. L'auteur nous dit que le calice y fut fait à l'origine en forme de corne et qu'il en a vu de semblables.

7. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova collectio.* Venise, 1778, t. XII, p. 942.

8. Collection des historiens de France. Paris, 1818, imprimerie royale, t. X, p. 106. Helgaud scripsit.

9. Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* (v. *Cochlear*) : *asserebat sibi a priore paredi deberi scyphum corneum cum duobus cochleariis corneis* (ex chartulario Cluniacense).

Après avoir vu saint Théodore l'archimandrite, en Orient [1], consacrer dans un calice de marbre, nous retrouvons en Occident, dans les pays qui nous occupent, l'emploi fréquent de calices en onyx, en sardoine, en cristal de roche et généralement en pierres de prix [2].

La faïence, le cuivre, le plomb servirent de même, si l'on en croit les conciles prohibitifs de Reims et de Tribur [3].

Tout ce qui précède démontre donc que les diverses matières que nous avons indiquées en commençant furent employées dans le nord de l'Europe pour la confection des vases sacrés. Ce ne fut qu'au Xe siècle qu'elles disparurent, à l'exception de l'or, de l'argent et de l'étain [4].

L'étain dut être employé à la fabrication des calices et des patènes dès les premiers temps de l'Eglise aussi bien que les autres matières dont nous venons de parler sommairement. Nous ne trouvons pas, il est vrai, de texte plus ancien que celui du concile de Reims [5] qui

1. Surius, *De probatis sanctorum historiis*. Coloniæ Agrippinæ, 1578, in-fol., 22 avril, t. II, p. 842.

2. Bona, *De rebus liturgicis*, p. 256.

Abbé Gareiso, *l'Archéologue chrétien*, t. I, p. 207.

Mabillon, *Vetera analecta*, t. II, p. 241.

Lebeuf (*Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*. Paris, 1868, 2 vol. in-4°, t. I, p. 139), à propos de la vie de saint Didier, dix-neuvième évêque d'Auxerre, raconte le don que fit la reine Brunehaut, en l'année 602, à l'église d'Auxerre, d'un très beau calice en onyx garni d'or.

Leo Ostiensis, *Chronica sacri monasterii Cassinensis*. Paris, 1668, in-fol., p. 421.

3. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IX, p. 451; t. I, p. 602 et 603. — Mansi, *Sacrorum conciliorum nova collectio*, t. XXII, p. 844. — Grancolas, *op. cit.*, p. 94 et 95. — Baronius, *op. et loc. cit.*, p. 386. — Bona, *id.*, p. 256. — Laymann, *id.*, p. 12. — Réginald, *Pénitentiel*, 2 vol. in-fol., Mayence, 1622, t. I, p. 559. — Krazer, *op. et loc. cit.*, p. 199. — Bartholomæus Gavantus, *id.*, p. 68. — Moroni, v. *Calice*.

4. Ivo, *Decretum*, Louvain, 1561, in-fol., p. 78. — Fagundez, *Tractatus in quinque Ecclesiæ præceptis*, lib. III, cap. XXI, Lyon, 1626, in-fol., p. 10. — *Décret de Gratien*, *loc. cit.* — Cardinal de Lugo, *De sacramento Eucharistiæ*. Lyon, 1652, in-fol., p. 536. — Du Saussay, *Panoplia sacerdotalis*, *loc. cit.*, p. 199.

Casali, *De veteribus sacris christianorum ritibus*. Rome, 1647, in-fol., p. 86.

Aversa, *De Eucharistiæ sacramento*. Bologne, 1642, in-4°, p. 275. — Bona, *op. et loc. cit.*, p. 256. — Krazer, *id.*, p. 199. — Réginald, *id.*, p. 559. — Saint Thomas d'Aquin, *id.*, p. 522.

5. Ce concile aurait eu lieu en 803 ou 813, sous le pape Léon III (Aversa, *De Eucharistiæ sacramento*, p. 275; Laymann, p. 12; Réginald; p. 559. Bartholomæus Gavantus, *Thesaurus sacrorum rituum*, p. 68; saint Thomas d'Aquin, *Summa theologica*, *loc. cit.*, p. 571, Grancolas, *L'ancien sacramentaire*, p. 95). Le cardinal Bona soutient d'autre part qu'il ne fut pas question de vases sacrés au concile de Reims, mais dans une autre réunion d'évêques de cette même époque, dont il ne précise ni le lieu ni la date (*De rebus liturgicis*, *loc. cit.* p. 251). C'est

fasse mention de l'étain ; néanmoins ce document, joint aux propriétés sanitaires du métal, nous permet d'affirmer que dès le commencement du christianisme l'étain fut adopté à l'égal des autres matières. Les conciles prohibitifs que nous étudierons plus loin viendront d'ailleurs nous fournir de nouveaux arguments à l'appui de l'usage de l'étain dans la fabrication des objets du culte.

Mais avant de traiter des calices en étain nous voulons d'abord expliquer ce qu'étaient les calices, leur rôle et leur forme dans la primitive Église.

Les calices en dehors de ceux d'un usage extraordinaire [1], pouvaient se réduire à trois sortes.

D'abord le calice du célébrant. Il est toujours à peu près de la même forme ; les trois données suivantes en fournissent le principe : coupe plus ou moins évasée, un nœud ou une tige au-dessous et enfin le pied [2]. Quelquefois on y adaptait des anses, comme le montrent les monnaies de Dagobert et de Caribert [3], d'où la preuve qu'en Gaule aussi bien qu'à Rome on se servait des calices ansés.

Puis venaient les calices *ministériels* [4] (ministeriales). On entendait par là ceux dans lesquels on versait le vin consacré pour faire

en vain, en effet, que nous avons cherché le concile qui nous occupe dans les recueils de Labbe et de Mansi. L'histoire de Reims par Flodoard (*Histoire ecclésiastique de Reims*, publiée par l'Académie de Reims, 1854, 3 vol. in-8) n'en fait pas plus mention que celle de Marlot (*Metropolis Remensis historia* de Dom Guill. Marlot ; Insulis, 1666, 2 vol. in-fol.). Ce dernier auteur pense avec Bona que le canon dont s'agit émane d'un concile d'une autre ville. Enfin Sirmond, dans ses *Concilia antiqua Galliæ* (Paris, 1629, 3 vol. in-fol.), cite bien un concile de Reims tenu en 813, sous Charlemagne, mais aucune des dispositions édictées par ce concile ne s'applique aux vases sacrés.

1. On pourrait classer dans cette espèce de calices les calices baptismaux (abbé Barraud, *op. cit.*, p. 2).

2. L'abbé Texier, *Dictionnaire d'orfévrerie chrétienne*, v. *Calice*, p. 300.

L'abbé Barraud, *Notice sur les calices et les patènes*. Caen, 1842, in-8, p. 14.

3. Leblanc, *Traité historique des monnaies de France*. Paris, 1690, in-4°, p. 39, 42 et 50.

Bouteroue, *Recherches curieuses des monnoyes de France*. Paris, 1696, in-fol., p. 251-253.

Mabillon, *De azymo et fermentato*, c. VIII. Paris, 1674, in-8°, p. 71.

4. Du Cange, *Glossaire*, v. *Calice*.

L'abbé Martigny, v. *Calice*.

Du Saussay, *Panoplia sacerdotalis*, lib. VIII, c. XIV, art. 2.

L'abbé Texier, v. *Calice*.

L'abbé Barraud, *op. cit.*, p. 2, 12 et 13.

communier ensuite les fidèles. Ils étaient quelquefois considérables et avaient en général des anses, pour permettre aux prêtres et aux diacres de les porter plus facilement [1].

En troisième lieu il faut citer les calices d'ornementation [2]. Ceux-ci étaient énormes. Charlemagne en offrit un à la basilique de Saint-Pierre qui pesait 58 livres [3]. Ils avaient presque tous aussi des anses, qui servaient à les suspendre au-dessus de l'autel au moyen de chaînes [4].

On distinguait encore parmi les calices les *majores* [5] et les *minores* [6], désignés ainsi d'après leur grandeur, et on appelait *calices offertorii* [7] les coupes dans lesquelles les chrétiens faisaient leurs offrandes à l'église.

Aux premiers siècles du christianisme, la communion était distribuée aux fidèles sous les deux espèces. Le pain consacré était conservé comme nous le verrons plus tard dans différents objets, tandis que le vin était mis dans les calices ministériels [8]. Quelquefois il y avait plusieurs de ces calices sur l'autel [9].

Mais là se pose une question.

Comment les fidèles puisaient-ils le vin dans les calices ministé-

1. Du Cange, *vide supra*.
L'abbé Texier, *id.*
Annales bénédictines, t. II, p. 453.
L'abbé Barraud, *op. cit.*, p. 2, 13 et suivantes.
D. Mabillon, *Musæi Italici*. Paris, 1724, in-4°; *ordo I*, n° 16, p. 12; *ordo II*, n° 10, p. 48; *ordo III*, n° 15, p. 58.
2. L'abbé Barraud, *op. cit.*, p. 2.
Du Cange, v. *Calice*.
3. Anastase le Bibliothécaire, *Liber pontificalis*. — Patrologie Migne. *Vie de Léon III*, t. CXXVIII, p. 1218.
4. D. Mabillon, *De azymo et fermentato*, c. VIII, p. 72 et suivantes.
L'abbé Barraud, *op. cit.*, p. 2.
Anastase le Bibliothécaire, Collection Migne, *Liber pontificalis*, t. CXXVIII, p. 1311.
5. Du Cange, v. *Calice*.
Abbé Texier, v. *Calice*.
Abbé Martigny, *id.*
6. Mêmes sources que dans la note qui précédente.
7. *Idem*.
8. L'abbé Corblet, *Essai historique et liturgique sur les ciboires*. Paris, in-8, 1858, p. 69.
9. Mabillon, *Museum Italicum*. Paris, 1687, 2 vol. in-4°, t. I, p. 329.
Anastase le Bibliothécaire, *Liber pontificalis*. Collection Migne, t. CXXVII, p. 1547 et 1548.
L'abbé Barraud, *op. cit.*, p. 2 et 3.

riels que leur offraient les prêtres? Plusieurs solutions se présentent. La première, donnée par le P. Secchi [1], consisterait à voir dans les nombreux verres trouvés dans les catacombes des calices appartenant à chaque fidèle et dans lesquels on leur versait quelques gouttes du vin consacré. Ainsi serait expliquée la grande quantité des verres retrouvés dans les catacombes.

Quelque vraisemblable que puisse être cette opinion, Krazer la met en doute avec beaucoup de justesse [2]. Il ne croit pas que des verres en aussi grande quantité aient pu être des calices privés et pense que c'étaient plutôt des vases à boire pour les repas ordinaires. Cette seconde opinion n'est certainement pas moins sérieuse que la première, et nous laissons à d'autres le soin de trancher la question.

Il existe une autre explication de la façon de communier des premiers temps, donnée par Lindanus [3] et acceptée par l'abbé Texier [4]. Chaque fidèle, au lieu d'un verre, aurait eu un chalumeau et aurait puisé quelques gouttes au vase. Ou bien le chalumeau se trouvait adapté et soudé au calice, ou bien encore, simplement mis dans le liquide consacré au moment de la communion. Du Cange [5] fournit un texte important à l'appui de cette opinion.

Un bas-relief de la cathédrale de Monza donne les dessins d'une certaine quantité de calices conservés dans le trésor de la reine Théodelinde [6]. Ajoutons-y les deux calices, déjà cités, qu'on voit sur les monnaies de Caribert et de Dagobert. Ce sont là, je crois, les plus anciens types connus de calices.

A côté de ces types nous avons un bas-relief, reproduit par Ciampini [7], qui d'après l'abbé Martigny [8] représente un calice à anses. Ce vase est à panse développée, avec un col assez resserré et une ouverture de la largeur de la panse. Deux anses en S s'adaptent au centre de la panse et au bord de l'extrémité supérieure.

1. *Annali delle scienze relligiose*, t. XIII. Rome, in-8, 1841, p. 30 et suivantes (*Memoria di archeologia christiana per la invenzione del corpo e pel culto di S. Sabiniano martire*).

2. Krazer, *op. cit.*, p. 200, notes.

3. *Panoplia evangelica*. Paris, in-12, p. 341.

4. V. *Calice*, *Tuyau*.

5. Glossaire, v. *Fistula*, *Canna*, *Calamus* (*Diaconus tenens fistulam intra calicem, propinabat sanguinem fidelibus ut quisque admoto ore sugeret de calice ex alio fistulæ capite*).

6. Frisi, *Memoria della chiesa Monseze*. Milan, 1776, 2 vol. in-4°, t. II, p. 78, pl. IV et finale.

7. *Vetera monumenta*. Rome, 1690, 2 vol. in-4°, t. II, p. 90 et 96.

8. *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, v. *Messe*, p. 464.

Si nous quittons l'Italie pour venir en Gaule et en Germanie, à l'exception des médailles dont il a été question, nous ne trouvons jusqu'au IXe siècle qu'un seul type de calice, celui de saint Éloi, autrefois conservé à Chelles[1]. Il est très profond, mais devait être, malgré sa dimension, un calice d'officiant. Du reste, peut-être même à Paris au VIIe siècle ne communiait-on plus sous les deux espèces[2].

Il serait donc, nous le croyons du moins, presque impossible de reconstituer les objets du culte en Gaule et en Germanie lors de la conversion de ces contrées au christianisme.

Les quelques textes que nous avons ne nous permettent pas de faire l'historique complet des calices d'étain à l'origine; ils nous signalent seulement leur existence à des époques éloignées les unes des autres.

Le concile de Reims dont nous n'avons pu trouver la date (voir p. 160) prohibe, au dire d'Aversa et de Baronius, toute espèce de matières pour la confection des calices différentes de l'or, de l'argent et de l'étain, autorisé seulement pour les églises pauvres. L'autorité de Gratien, qui rapporte non seulement le texte du concile de Reims, mais cite même le numéro d'ordre du chapitre (ch. VI), nous paraît également concluante pour établir l'authenticité du concile et de ses décrets. Le cardinal de Lugo, nous l'avons déjà vu, n'a pas hésité à l'accepter, et le cardinal Baronius la considère aussi comme certaine. Dans tous les cas, les canons du concile de Tribur (895) sont venus confirmer ceux du concile de Reims, et Labbe et Mansi[3] les reproduisent en entier. Il y est décidé, comme dans la rubrique de la messe[4], que par des raisons de haute convenance l'or et l'argent

1. Du Saussay, *Panoplia sacerdotalis*, t. I, p. 200.

2. On ne peut guère exactement indiquer l'époque de la disparition de la communion sous les deux espèces; cet antique usage tomba insensiblement en désuétude sans qu'aucune règle fût précisément édictée à cet égard. Cependant le concile de Constance en 1414 et celui de Bâle en 1431, confirmés tous deux plus tard par celui de Trente en 1545, parlent de l'abolition de la pratique des premiers temps (Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. XII, p. 99 et 600; t. XIV, p. 804). L'abbé Corblet opine dans son *Essai sur les ciboires*, p. 5, que l'usage de communier sous les deux espèces a duré jusqu'au XIIIe siècle.

3. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IX, p. 451.

Mansi, *Sacrorum conciliorum nova collectio*, t. XIX, p. 322.

4. Quarti, *Rubrica Missalis Romani*. Rome, 1674, in 4°, p. 172 et suivantes.

N. B. — La rubrique de la messe, dont on ne saurait préciser l'origine, fut rédigée pour la première fois, dans le Pontifical imprimé à Rome en 1485, par Burcard, maître des cérémonies sous le pontificat d'Innocent VIII et d'Alexandre VII. — Le pape Pie V l'inséra dans le *Missel*.

doivent être seuls employés pour les calices, et que lorsque la coupe du calice est en argent elle doit même être dorée. Toutes les autres matières, sauf l'étain, sont prohibées. En cas de nécessité il est toujours permis de se servir de ce dernier métal [1]. Ces règles sont universellement prescrites par les théologiens et considérées aujourd'hui dans tout le monde catholique comme absolues.

Au dire de certains théologiens la pauvreté seule est la raison qui fait permettre l'étain [2] et encore il faut, autant qu'on le peut, que la coupe soit dorée [3]. C'est peut-être pour cette raison qu'un règlement statutaire des corporations de potiers d'étain, qui paraît avoir été appliqué avec une grande sévérité, aura été formulé. Ce règlement ne permet la dorure de l'étain que pour les seuls objets destinés au culte [4].

Saint Benoît d'Aniane, au dire d'Ardon, son historien et son disciple, se servit non seulement de calices en bois et en verre, mais aussi de calices en étain [5]. Plus tard, en Allemagne et en Suisse, on a eu des calices d'étain portant un petit tube ou siphon par lequel les fidèles aspiraient pour communier sous l'espèce du vin. Lindanus [6], qui raconte le fait, a vu conserver encore un certain nombre de ces calices dans l'église de Boswaelrt chez les Frisons (Hollande).

L'emploi des calices en étain eut de nombreuses vicissitudes. Tandis qu'en France il paraît avoir été d'un usage constant jusqu'à l'époque de la Révolution [7], en Angleterre il fut prohibé à plusieurs

1. Quarti, *op. cit.*, p. 173.
Guill. Durand, *Rationale divinorum offiziorum*, p. 18.
Ivo, *Decretum*, p. 78.
Cardinal de Lugo, *op. cit.*, p. 536.
Du Saussay, *Panoplia sacerdotalis*, t. I, p. 199.
Aversa, *De Eucharistiæ sacramento*, p. 275.
Laymann, *op. cit.*, p. 12.
2. Mêmes sources qu'à la note précédente.
3. Fagundez, *op. cit.*, p. 10.
Quarti, *Rubrica*, p. 173.
Guill. Durand, *Rationale*, p. 19.
Aversa, *De Eucharistiæ sacramento*, p. 275.
4. *Statuts, ordonnances et privilèges des maîtres potiers d'étain de Paris, confirmés par le roy Louis XIII.* Paris, 1742, in-8°, p. 15.
5. *Annales bénédictines, sæculum IV*, t. I, p. 198.
6. Lindanus, *Panoplia evangelica*, p. 342.
7. L'abbé Barraud, *op. cit.*, p. 6.
Mgr Affre, *Traité de l'administration temporelle des paroisses*. Paris, 1839, grand in-8° p. 218.

reprises, comme, par exemple, dans le concile de Westminster[1] tenu sous l'archevêque Richard de Cantorbéry, successeur de saint Thomas, où il fut expressément défendu à tous les évêques de consacrer des calices d'étain. Nous voyons, au contraire, le concile d'Albi en 1254[2], et celui de Nîmes en 1252[3], laisser tous pouvoirs aux évêques et aux prêtres pour employer l'étain dans les cas de pauvreté.

Mais tandis que les conciles laissaient une grande liberté, certaines mesures restrictives étaient parfois prises par certains statuts locaux, comme le prouve le texte des statuts du diocèse de Saint-Flour rapporté par Du Cange[4].

En Italie, si les édits défendaient l'usage de l'étain ils avaient peu force de loi, ainsi que le démontre un inventaire du XIIIe siècle qui décrit le mobilier d'une église. Cette pièce est conservée dans l'*Italia sacra* d'Ughello. On y trouve désignés un calice d'étain avec sa patène et un autre calice ancien également d'étain mais dont la patène était perdue[5]. D'après ce texte, non seulement le calice d'étain était en usage en 1284, mais encore cet usage était assez ancien et assez répandu.

Les motifs qui ont fait proscrire les autres matières et conserver l'or, l'argent et l'étain sont faciles à comprendre; d'ailleurs ils ont été donnés par de nombreux théologiens.

Le bois, la pierre et l'ivoire, étant poreux, absorbent une partie des matières consacrées[6]; le verre est excessivement cassant et expose par conséquent les saintes espèces à être répandues[7]. Le cuivre, le

1. *Rogerii Hovedeni annalium pars prior et posterior*, reproduites dans les *Rerum Anglicarum scriptores post Bedam præcipui*. Francfort, 1601, in-fol., p. 544.

2. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. XI, p. 731.

Mansi, *Sacrorum conciliorum nova collectio*, t. XXIII, p. 844.

3. *Gallia christiana, ecclesia Nemausensis*, t. VI, p. 446.

D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*. Paris, 1717, 5 vol. in-fol., t. IV, p. 1139.

4. V. *Peutrum*, Stat. S. Flori mss. fol. 58. « Interdicimus ne quisquam cum calice ligneo vel vitreo, vel stagneo, vel plumbeo, vel de peutre, vel de auricalco, vel de electro, infra fines diœcesis nostræ ulterius celebrare præsumat. »

5. Ughello, *Italia sacra*. Rome, 1669, 7 vol. in-fol., tome VII, p. 611 (Salernitani archiepiscopi : Matthæus de Porta). « Calice uno de stagno cum patena et calice uno alio vetusto de stagno sine patena. »

6. Quarti, *op. cit.*, p. 174.

Guill. Durand, *Rationale divinorum officiorum*, p. 20.

Dom Claude de Vert, *Explication des cérémonies de l'Eglise*, t. IV, p. 225.

7. Dom Claude de Vert, *op. cit.*, t. IV, p. 225.

Quarti, *op. et loc. cit.*, p. 174.

Guill. Durand, *id.*, p. 20.

bronze, le fer et le plomb prennent souvent au contact du vin une oxydation qui en décompose certaines parties et pourrait, en altérant le liquide, occasionner des vomissements ou du dégoût (*vomitum provocant*)[1].

L'étain employé pour les calices a eu son symbolisme dans la liturgie, de même que l'or et l'argent. Voici comment s'exprime sur ce sujet Guillaume Durand, évêque de Mende, qui écrivait au XIIIe siècle[2] :

« Le calice d'étain est le signe de la faute et de la punition, car l'étain tient le milieu entre l'argent et le plomb, et, bien que la chair du Christ n'ait pas été de plomb, c'est-à-dire pécheresse, elle a été cependant semblable à la chair sujette au péché. Et, bien qu'elle n'ait pas été d'argent, c'est-à-dire passible à cause de ses fautes, elle fut cependant passible pour notre faute, car il porta lui-même nos faiblesses[3]. »

A partir du commencement du moyen âge on retrouve les calices d'étain d'un usage constant dans l'Église. Jusqu'à la Révolution on s'en sert dans les églises pauvres. Tous les inventaires d'églises et d'abbayes que l'on consulte en signalent continuellement l'existence. Le seul point qu'il serait important d'éclaircir serait de savoir si le calice d'étain était un calice exceptionnel ou si au contraire il était d'un usage courant. Pour nous, après l'examen des textes, que nous ne citerons pas ici parce que la plupart sont d'une époque beaucoup trop récente, nous croyons pouvoir conclure que l'usage de l'étain était réglé non par des ordonnances générales pour la France, mais par des autorités ecclésiastiques locales, et par conséquent que presque chaque diocèse avait des usages différents sur ce point[4].

1. Aversa, *De Eucharistiæ sacramento*, p. 275.
Laymann, *op. cit.*, p. 12.
Réginald, *Pénitentiel*, t. II, p. 559.
Bartholomæus Gavantus, *Thesaurus sacrorum rituum*, p. 68.
Dom Claude de Vert, *op. cit.*, p. 225 du t. IV.
Quarti, *op. et loc. cit.*, p. 174.
Guill. Durand, *id.*, p. 20.
Ivo, *Decretum*, p. 78.
Fagundez, *op. cit.*, p. 10.
2. *Rationale divinorum officiorum*, p. 18.
3. *Stanneus innuit similitudinem culpæ et pœnæ. Stannum enim est medium inter argentum et plumbum et caro Christi, licet non fuerit plumbum, id est peccatrix, fuit tamen carni similis peccatrici ; et licet non fuerit argentum, id est passibilis propter suam culpam, fuit tamen passibilis propter nostram culpam quia langores nostros ipse tulit.*
4. *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne*,

II

La liturgie place toujours à côté des calices les patènes, tant à cause de l'emploi semblable de ces deux objets que par leur rapprochement constant.

Les patènes n'avaient pas dans l'origine la forme qu'elles ont de nos jours ; elles étaient souvent fort grandes et presque toujours assez creuses. Il y en avait quelquefois de très ornementées, toutes recouvertes de pierreries et de ciselures, mais il est probable que dans ce cas elles ne servaient qu'à la décoration des autels et n'étaient plus un objet ordinaire du culte [1].

Les patènes furent toujours de la même matière que le calice avec lequel elles étaient consacrées. Les conciles prohibitifs réduisirent naturellement à l'or, à l'argent et à l'étain le nombre des matières dont on devait les fabriquer, et lorsqu'elles étaient en étain fallait-il encore qu'elles fussent dorées sur le dessus comme la coupe du calice [2].

Le ciboire et l'ostensoir n'existaient pas dans les premiers temps

année 1865. Meaux, grand in-8°, p. 77. Inventaire des meubles, linges, ornements et joyaux de l'église de Saint-Étienne de Brie-Comte-Robert (1454).

Mémoires de la Société archéologique de Touraine. Tours, 1855, in-8°, tome VII, p. 200. Inventaire des biens meubles de l'église paroissiale « Monsieur saint Pierre » de Bueil (24 mai 1564).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, 1875, tome II, p. 183. Inventaire d'objets mobiliers afférents au culte et dépendant du prieuré de Bergerac (1527).

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome VI, p. 126. Inventaire des meubles, vases et vêtements sacrés de la cathédrale de Genève (17 août 1535).

Annales du cercle archéologique de Mons, tome XII, p. 253. Inventaire des vases sacrés, ornements, etc., de la chapelle Saint-Jacques à Ath (1772).

Messager des sciences et des arts de Belgique, 1880, p. 253. Inventaire des meubles, effets, linges, livres, etc., et généralement de tous objets existant le 23 nivôse an V à l'abbaye de Valducque, département de la Dyle.

1. L'abbé Barrand, *op. cit.*, p. 14 et suiv.

L'abbé Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, v. *Patène*.

L'abbé Martigny, v. *Patène*.

Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, v. *Patena*.

2. Quarti, *op. cit.*, p. 175.

Guill. Durand, *op. cit.*, p. 21.

Fagundez, *op. cit.*, p. 22

de l'Eglise; le pain consacré était alors conservé dans des corbeilles [1] ou dans des pyxides de verre, de bois, de pierre et de toute espèce d'autres matières [2], et nous ne croyons pas qu'aucune pièce d'orfévrerie servit à cet usage d'une façon un peu constante avant le xe siècle. Le vase destiné à la conservation de l'eucharistie prit ensuite la forme d'une tour, d'où il tira aussi son nom, *turris*. La forme en tour est signalée dès le vie siècle [3]. Il en fut fabriqué aussi en forme de colombes et l'usage en est également fort ancien [4]. Les canons du concile de Reims étaient, selon toute vraisemblance, depuis longtemps en vigueur lorsque le ciboire consista en une coupe à couvercle (xiie siècle environ) [5]. Nous avons cependant rencontré de nombreux ciboires en cuivre ou en bronze dorés à l'intérieur. (Voir au Louvre le ciboire signé : Alpaïs; galerie d'Apollon, n° D. 125.) Il dut y avoir des ciboires en étain au moyen âge, comme il y en eut plus tard sous la renaissance, ainsi que le démontre la pyxide de la collection Sauvageot conservée au musée du Louvre.

Les burettes étaient faites d'une matière correspondant à celle du calice. Comme le vin qui y est conservé n'est pas encore consacré, il était inutile qu'elles fussent d'or ou d'argent. Elles furent souvent en étain, mais, comme elles ont donné lieu à moins de controverses que les calices, on en trouve plus rarement des traces [6].

Nous avons cependant recueilli quelques documents qui établissent l'existence continue des burettes d'étain.

Le premier de ces documents en ordre chronologique est le *Capitulare Aquisgranense*, inventaire général des biens ecclésiastiques et

1. Saint Jérôme, *Epist. ad Rustic.*, *loc. cit.*, p. 1085.
2. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, t. X, cap. xxxi, *op. cit.*, p. 847.
D. Martène, *Voyage littéraire*. Paris, 1717, in-4°, p. 183.
L'abbé Corblet, *Essai sur les ciboires*, p. 48 et 49.
3. L'abbé Texier, v. *Tour*.
Grégoire de Tours, *Histor. Franc.*, lib. X, c. xxxi, vide supra.
Flodoard, *Histoire ecclésiastique de Reims*, livre II, ch. vi.
4. L'abbé Martigny, v. *Colombe eucharistique*.
Du Cange, v. *Columba*.
Pellicia, *op. cit.*, t. III, p. 57.
L'abbé Corblet, *Essai sur les ciboires*, p. 54 et suiv.
5. L'abbé Texier, v. *Ciboire*.
L'abbé Corblet, *op. cit.*, p. 60.
6. L'abbé Migne, dans son Encyclopédie théologique (t. VIII, *Origines et raisons de la liturgie catholique*, Paris, 1844, in-4°, p. 188), fait dériver le nom de *burette* du vieux mot *buirette*, dérivant de *buye* ou *bus*, parce que ces vases auraient été faits de ce bois.

séculiers de l'empire de Charlemagne dressé en 812. Il parle d'une burette d'étain au milieu du dénombrement des objets du culte de l'île de Stephanswert, sur la Meuse, diocèse de Trèves, où une abbaye bénédictine avait été construite en l'honneur de saint Michel archange par un moine du nom de Landfred [1].

De l'époque de Charlemagne nous passons au XIIe siècle, où une chronique rapportée par les annales bénédictines, racontant l'incendie de l'église de Saint-Urbain près de Cologne [2], nous apprend que dans une niche placée derrière le maître-autel et où se trouvait la réserve eucharistique conservée pour les malades, il y avait, en outre des objets contenant les espèces consacrées, une burette d'étain. Cet incendie eut lieu en l'année 1142. A quoi il faut ajouter une citation de Du Cange [3], extraite d'un manuscrit du monastère de Saint-Théofrède, en Suisse, et paraissant être de la même époque, où il est fait mention aussi de burettes d'étain.

Du reste, il n'est pas rare de rencontrer des burettes en étain de l'époque de la renaissance. Et comme au XVIe siècle on était beaucoup plus difficile sur le choix des matières destinées à l'orfèvrerie religieuse que pendant les temps barbares, nous devons conclure que l'emploi de l'étain remontait à une date ancienne et n'était que le résultat de la tradition [4].

Signalons en dernier lieu les vases ou ampoules destinés à renfermer le saint-chrême [5].

1. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*. Hanovre, in-fol. ; *Leges*, tome I, p. 176. — Eccard, *De rebus Franciæ orientalis*. Würtzbourg, 1629, in-fol., tome II, p. 902.

2. Abbé Texier, v. *Custode eucharistique*, d'après les *Annales bénédictines*, sæcul. XII.

3. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, v. *Cochleare*. Tabularium monasterii S. Theofredi in Velaunis : *Vinearia stagnea id est ampullæ vinum et aquam continentes, vasa quoque lignea tornatili opere facta, quibus oblata servantur cum cochleari argenteo quo in patena ponuntur.*

4. Des inventaires d'une date plus récente que ceux que nous venons de citer, nous signalent des burettes d'étain, qui selon toute vraisemblance existaient depuis longues années dans les églises et chapelles où on les avait trouvées, et se rapportaient au moyen âge. *Annales du cercle archéologique de Mons*, tome XII, p. 253 : Inventaire des vases sacrés, ornements, etc., de la chapelle de Saint-Jacques à Ath en 1772 ; tome XIV, p. 267 : Inventaire du mobilier de l'abbaye de Cambron au XVIIIe siècle. Dans un des chapitres suivants nous aurons l'occasion de parler des burettes d'étain aux XIIIe, XIVe et XVe siècles.

5. De quoi se composait le saint-chrême, et quel était son âge ? Il y en avait deux sortes, nous dit Du Cange, v° *Chrisma*. « Duplex est : aliud enim idque principale appellatur in Pontificali M. S. Senonensis Ecclesiæ, et eo unguntur qui ba-

Dans les inventaires on en rencontre qui sont aussi en étain [1]. L'histoire de ces objets doit être certainement la même que celle des burettes d'étain et selon, toutes apparences ils remontent aussi à une haute antiquité.

GERMAIN BAPST.

(*La suite prochainement.*)

ptizantur in vertice, et qui confirmantur in fronte, denique qui ordinantur ; alterum vero est simplex oleum ab episcopo consecratum, quo unguntur catechumeni in pectore et scapulis et in fronte, antequam abluantur. Infirmi quoque et energumenei eodem oleo unguntur. »

1. *Inventaire des meubles, vases, etc., de la cathédrale de Genève* (1535), déjà cité. — *Inventaire des biens meubles, de Saint-Pierre de Bueil* (1564), également cité. — Trésor de la cathédrale de Bourges (1537). — *Mémoires* de la Société des antiquaires de France, 3e série, tome IV, p. 229.

INSCRIPTIONS GRECQUES

DÉCOUVERTES EN ÉGYPTE

Les découvertes archéologiques de M. Maspero se multiplient avec tant de rapidité que j'ai beaucoup de peine à tenir l'Académie [1] au courant de celles qui concernent l'épigraphie gréco-égyptienne, indépendamment des monuments démotiques et hiéroglyphiques, dont il se réserve l'explication. Deux nouveaux envois méritent d'être communiqués à la savante compagnie. Faits à un mois de distance, outre la nouvelle copie du décret de Canope que j'ai publiée dernièrement, ils sont accompagnés des deux lettres suivantes. Voici la première :

Menshièh, le 1er février 1883.

Monsieur,

Des maladies suivies malheureusement d'un deuil m'ont empêché de répondre à votre lettre. J'ai réussi pourtant à quitter le Caire, il y a dix jours, et les soucis du voyage m'ont permis de reprendre mes occupations.

J'ai des copies de cinq inscriptions du Musée, qui sont égarées en ce moment parmi mes papiers, mais que je retrouverai avant peu. Pour le moment, je vous envoie : 1° Une photographie de la partie grecque du décret bilingue que j'ai découvert près de Tell-Ramsis en 1881, et qui n'est qu'un double du décret de Canope ; 2° la copie de deux inscriptions que j'ai trouvées ce matin même à Menshièh.

En passant devant Menshièh, j'avais été frappé de la grandeur des tells sur lesquels s'élève la ville moderne et de la beauté des quais antiques d'appareil grec qui, sur une longueur de six ou huit cents mètres, courent

1. Ces inscriptions ont été communiquées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 13 avril 1883.

devant les premières maisons et servent encore de quais aux barques d'aujourd'hui. Ce matin, je me suis arrêté, et j'ai parcouru dans tous les sens les ruines de l'ancienne Ptolémaïs.

Les parties où il y aurait chance de trouver quelque chose sont recouvertes par la ville moderne. Au sud, j'ai trouvé la dédicace que je vous envoie copiée au crayon et qui est gravée sur une pierre trop lourde pour qu'on pût l'enlever sans trop de frais. Plus haut, j'ai remarqué un fragment d'entablement de style grec, en granit gris, formant angle, et des débris de colonnes en granit rose, ainsi que des pierres de forte taille en calcaire blanc, marquant tant bien que mal le tracé d'une chambre. Il y avait là évidemment un temple ou un ensemble de temples. La lettre *a* vous donne la forme de la pierre sur laquelle est l'inscription A. C'est un dessus de porte de temple d'environ 1m,80 de long dans son état actuel. Au-dessus de l'inscription grecque, quelques traces rouges semblent indiquer une série d'ornements et peut-être des hiéroglyphes. Après avoir copié l'inscription j'ai fait retourner le bloc de manière à protéger la partie inscrite de l'attaque des fellahs. L'inscription n'est pas dans Letronne, et je la crois inédite.

En courant la ville, j'ai trouvé et acheté pour le musée un tronçon de petite colonne en granit noir paraissant avoir servi de support à un autel et portant l'inscription copiée à l'encre. C'est un tarif réglant l'entrée au temple des hommes et des femmes ; à la ligne 7-8, il me semble qu'on peut supposer qu'il s'agit des hommes, τοὺς δ' ἄ[νδρας], se relevant de de cohabiter avec une femme... ἀπὸ γυναικὸς, et voulant entrer ; l'article suivant traiterait des femmes dans la même position, τὰς δὲ γυναῖκας, etc., puis des femmes enceintes ou nourrissant l'enfant, etc.; mais vous jugerez de cela mieux que moi.

J'ai mis quatre croquis représentant : 1° la forme du fragment ; 2° le développement de la portion du fragment où se trouve l'inscription ; 3° le diamètre du fragment ; 4° le développement de la restitution de toute la colonne telle qu'elle devait être avant d'être brisée. Cela vous permettra peut-être de restituer le texte ; la partie écrite comprise entre les deux ornements était d'après ces données de 0m,20, dont 0m,15-0m,16 subsistent encore.

Je sais bien l'utilité des estampages ; mais la plupart des pierres sur lesquelles sont gravées les inscriptions grecques sont tellement endommagées, que le contact du papier mouillé risquerait de les détruire entièrement. L'inscription A d'aujourd'hui n'a pu être estampée à cause de la terre qui remplissait les lettres ; il aurait fallu pour la nettoyer un temps que je n'avais pas. L'inscription sur le tronçon de colonne présente si peu de creux que mes papiers à estampages, destinés à prendre des inscriptions à relief épais, n'ont pas réussi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

G. MASPERO.

Aux indications données dans la lettre de M. Maspéro nous ajouterons quelques observations particulières.

1.

Calcaire compact. Les deux parties de l'inscription sont sur la même ligne et sont séparées par un ornement architectural.

ΝΤΗΙΕΠ
ΝΕΣΚΑΙΤΟΠΡΟΣΟΝΙΣΙΕΙΟΝ
ΚΑΙΤ...ΕΚΤΟΣΤΕΙΧΟΥΣΤΗΣΠΟ
ΙΣΙ.ΑΙΤΟΙΣΣΥΝΝΑΟΙΣ
ΣΠΛΗΙ..

ΤΑΚΩΜΙΑΙΤΟΙΕΡΟΝΚΑΙΤΑΣΥΙ.ΙΚΥΡΟΝ
ΚΑΙΤΟΥΣΠΡΟΣΟΝΤΑΣΨΙΛΟΥΣΤΟΠΟΥΣ
ΛΕΩΣΒΩΜΟΝΑΡΒΑΚΤΕΙΚΑΙΕΡΑΚΙΘΕ
⌊ΛΓ ΦΑΜΕΝΩΘ Γ

ἐ]ν τῇ ἑπ-	ταχωμίᾳ τὸ ἱερὸν καὶ
νες καὶ τὸ προσὸν Ἰσίειον	καὶ τοὺς προσόντας ψιλοὺς τόπους
καὶ τ[ὸν] ἐκτὸς τείχους τῆς πό-	λεως βῶμον Ἀρβάκει καὶ Ἱεράκι θε
Ἴσι καὶ τοῖς συνναόις	L λγ' φαμενὼθ γ'

Cette inscription, malheureusement incomplète, contient la dédicace d'un temple à Isis et un autel extérieur aux dieux ΑΡΒΑΚΤΕΙΚΑΙΕΡΑΚΙ. Il y a là probablement une faute. On connaît un dieu égyptien nommé Ἄρβακις qui est ordinairement joint à l'épervier, d'où il faut lire Ἀρβάκει καὶ Ἱεράκι. Le mot ἑπταχωμία est nouveau. Il signifie un ensemble de sept bourgs ou quartiers de l'ancienne ville de Ptolémaïs. Le temple d'Isis avoisinant, τὸ προσὸν Ἰσίειον, et les trois προσόντας ψιλοὺς τόπους, les lieux qui y touchent, c'est-à-dire les lieux nus, sans les constructions. ΑΡΒΑΚΕΙ ΚΑΙ ΙΕΡΑΚΙ devrait être ainsi complété : ΚΑΙ ΙΕΡΑΚΙ ΩΡΩ, car Ἄρβακις est un mot égyptien signifiant Horus épervier. Cette inscription signifie donc en deux langues : « à Horus épervier et à l'épervier Horus. » Ce nom d'Horus

est souvent écrit aussi ΑΡΒΗΧΙΣ avec Χ. (Voyez les papyrus du Louvre nos 34 et 60 *bis*.)

La date, le 3 phaménoth de l'an 33, doit s'appliquer au règne de Philadelphe.

Nous parlerons plus loin du n° 2. Voici la seconde lettre de M. Maspero :

Louxor, le 18 mars 1883.

Cher Monsieur,

Je vous envoie un nouveau relai d'inscriptions, dont trois sont inédites, et la quatrième n'est connue, je crois, que par une mention faite en passant.

J'ai trouvé le n° 1 moi-même dans une des maisons antiques de Coptos. Elle était dans une sorte d'atrium en briques, dont les murs étaient rasés jusqu'à un pied environ du sol. La cassure à la deuxième et à la troisième ligne est une cassure naturelle de la pierre que le graveur a évitée. La longue martelure à la ligne 4 a été polie dans l'antiquité, et par conséquent est intentionnelle: peut-être avait-on passé un titre du personnage et il a fallu effacer ce qui était déjà écrit pour rétablir le titre en son entier. Je pense que cette hypothèse est la vraie d'après l'aspect de la pierre, et qu'on a devant soi un *repentir* du graveur. Les lettres du nom Δίδυμος Θεῶνος ῥήτωρ sont plus grosses que les autres lettres comme je l'ai indiqué. A l'avant-dernière ligne le Ο de αὐτοκράτορος enferme un gros point qui lui donne l'air d'une pupille d'œil. Dans Καίσαρος qui suit, il y a bien Ε, mais le trait qui change le C en Ε est accidentel : le ciseau a échappé des mains du graveur. Enfin, le graveur a serré les lettres à la fin de plusieurs lignes. Les débris de lettres dans le martelage sont tout ce qui est visible des mots effacés.

Le n° 2 a été copié par M. Urbain Bouriant, tandis que je faisais enlever l'inscription n° 1. Cette inscription a été signalée, il y a trente ans, par M. Harris, et se trouve indiquée dans le Guide Murray. Je ne me rappelle pas l'avoir vue publiée, et comme je n'ai pas ici le *Corpus* je vous l'envoie à tout hasard. Les lettres sont du même type que celles de l'inscription précédente. M. Bouriant est de la nouvelle école du Caire.

Le n° 3 provient de Coptos. Je l'ai acheté, et plusieurs personnes qui l'avaient vu avant moi en ont pris copie; je crois donc que vous ferez bien de le publier au plus tôt. L'inscription est des plus intéressantes, et je ne serais pas étonné que l'Apollonios en question ne fût l'amiral Apollonios qui avait découvert certaines îles portant son nom et mentionnées dans les Périples de la mer Erythrée. Je ne saurais rien vous dire à ce sujet, car je n'ai ici que des livres égyptiens, et il est possible que je confonde le nom d'Apollonios avec un autre du même genre. Il me semble aussi que Letronne mentionne une inscription analogue.

Le n° 4 a été acheté par moi dans le bazar d'Assouan, où il servait de dossier à un banc de pierre de boutique. Il est possible que d'autres l'aient vu et copié avant moi. L'inscription grecque a été gravée sur martelage, et il me semble que l'inscription martelée était en hiéroglyphes; il se pourrait donc que la statue royale ne fût pas une statue de Ptolémée. Le style des pieds indique les derniers temps de l'époque saïte ou le commencement de l'époque ptolémaïque.

Dès que je serai au Caire je ferai les vérifications que vous me demandez.

Je vais quitter Louxor dans sept à huit jours. J'ai recueilli environ cent cinquante *ostraca* grecs : mais c'est là, je crois, un sujet dont vous ne vous occupez pas. Au cas où vous les désireriez, il faudrait les faire photographier, ce qui vous reviendrait assez cher. Je compte recueillir en route un nouveau lot d'inscriptions. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout cela va au Musée. Il n'y a que l'inscription n° 2 que j'ai dû laisser en place, pour cette année du moins, faute de m'être muni des pouvoirs nécessaires pour démolir le parapet du pont où elle est encastrée.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

G. MASPERO.

1.

Calcaire blanc. Coptos. Ruines de la ville antique. — Le 5 février 1883.

ΥΠΕΡΤΗCΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟCΚΑΙCΑΡΟCΝΕΡΟΥΑΤΡΑΙΑΝΟΥCΕΒΑCΤΟΥ
ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥΔΑΚΙΚΟΥΚΑΙΤΟΥΠΑΝΤΟCΟΙΚΟΥΑΥΤΟΥ ΙCΙΔΟC
ΕΝΑΤΡΙΩΙΤΟΞΟΑΝΟΝΚΑΙΤΟΝΝΑΟΝΚΑΙΤΑΠΕΡΙΑΥΤΟΠΑΝΤΑ
ΕΠΙΗΓΕΜΟΝΟCCΥ.....ΥΜ.....ΚΑΙΕΠΙCΤΡΑΤΗΓΟΥΠΟΜΠΗ
ΙΟΥΠΡΟΚΛΟΥΚΑΙΠΑΡΑΛΗΜΠΤΟΥΚΑΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥΚΛΑΥΔΙΟΥ
ΧΡΥCΕΡΜΟΥ · ΔΙΔΥΜΟCΘΕΩΝΟCΡΗΤΩΡΑΝΕΘΗΚΕΝ
ΕΤΟΥC · Ζ̄ · ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟCΚΑΙCΑΡΟCΝΕΡΟΥΑΤΡΑΙΑΝΟΥ
CΕΒΑCΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥΔΑΚΙΚΟΥ ΘΩΘ Ā

Ὑπὲρ τῆς αὐτοκράτορος Καίσαρος Νερούα Τραϊανοῦ σεβαστοῦ
Γερμανικοῦ, Δακικοῦ, καὶ τοῦ παντὸς οἴκου αὐτοῦ τύχης Ἴσιδος
ἐν ἀτρίῳ τὸ ξόανον καὶ τὸν ναὸν καὶ τὰ περὶ αὐτὸν πάντα
ἐπὶ ἡγέμονος Συ....υμ..... καὶ ἐπὶ στρατηγοῦ Πομπη-
ίου Πρόκλου καὶ παραλήμπτου καὶ στρατηγοῦ Κλαυδίου
Χρυσέρμου · Διδυμος Θεῶνος ῥήτωρ ἀνέθηκεν

ἔτους ζ' αὐτοκράτορος Καίσαρος Νερούα Τραιανοῦ
σεβαστοῦ Γερμανικοῦ, Δακικοῦ, θοὺ ά.

Cette inscription est la dédicace d'un monument élevé en faveur de Trajan. Il est évident que le mot τύχης a été oublié, sans doute par le lapicide, avant Ἴσιδος, indiqué qu'il était par l'article du commencement τῆς, et comme on le trouve dans d'autres inscriptions analogues. Les autres formules étaient ὑπὲρ σωτηρίας ou simplement ὑπὲρ αὐτοκράτορος comme dans l'inscription suivante. Le mot ἀτρίῳ écrit en caractères grecs n'est pas commun. Les mots καὶ τὰ περὶ αὐτὸν πάντα figurent dans deux inscriptions publiées par Letronne[1] et contenant deux dédicaces de temple du règne d'Adrien. L'habile critique s'exprime ainsi : « Épaphrodite a construit le temple et tout ce qui en dépend. La pensée est claire : καὶ τὰ περὶ τὸν ναὸν πάντα revient à la formule latine *cum suis ornamentis* ou *cum marmoribus et omni cultu*, et s'entend d'édifices entièrement achevés. Sir Gardner Wilkinson a cependant remarqué que les deux temples n'ont jamais été finis. » Ne pourrait-on pas traduire « et tout ce qui est autour du temple »? L'expression καὶ τοὺς περὶ αὐτὸν ψιλοὺς τόπους de l'inscription citée plus haut justifierait cette interprétation.

L'orthographe παραλήμπτου pour παραλήπτου se retrouve dans une autre inscription publiée par Gau[2] : Ἀσκληπιάδης παραλήμτη. Letronne a traité longuement du sens de ce mot dans le *Journal des Savants*, 1825, p. 263.

Le rhéteur Didyme, fils de Théon et qui a dédié le temple à Isis, ne figure point parmi ceux dont le nom s'est conservé. Aucun des Didyme connus ne peut être identifié avec le nôtre. Le monument est daté de l'an 7 de Trajan.

2.

Inscription encastrée dans le parapet du pont de Coptos.

ΥΠΕΡΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟϹ
ΚΑΙϹΑΡΟϹΝΕΡΟΥΑ

1. *Inscr. d'Ég.*, t. I, p. 153.
2. *Antiq. de la Nubie*, p. 19.

ΤΡΑΙΑΝΟΥϹΕΒΑϹ
ΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ
ΔΑΚΙΚΟΥΚΑΙΤΟΥ
ΠΑΝΤΟϹΟΙΚΟΥΑΥ
ΤΟΥΙϹΙΔΙΤΗΧΩ
ΜΑΤΟϹΘΕΑΜΕΓΙϹ
ΤΗΙΒΑΛΒΙΛΛΟϹ
ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥΑΝΕ
ΘΗΚΕΝΕΠΑΓΑΘ
ΩΙ|ΗΠΑΧΩΝ
ΚΓ

Ὑπὲρ αὐτοκράτορος
Καίσαρος Νερούα
Τραϊανοῦ Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ
Δακικοῦ καὶ τοῦ
παντὸς οἴκου αὐ
τοῦ Ἴσιδι τῇ χώ-
ματος θεᾷ μεγίστῃ Βάλβιλλος
Ἡρακλείδου ἀνέ-
θηκεν ἐπ' ἀγαθῷ L ἡ παχὼν
κγ'

« Pour l'empereur César Nerva Trajan Auguste Germanique Dacique et toute sa maison, à Isis la très grande déesse de la jetée, Balbillus fils d'Héraclidès pour le bien, l'an 8, de pachon le 23. »

C'est là encore une dédicace d'un monument élevé l'année suivante, l'an 8, en faveur de Trajan. L'auteur de cette dédicace, nommé Balbillus, fils d'Héraclide, est probablement le petit-fils du célèbre Balbillus qui a été si longtemps préfet de Rome.

3.

Coptos, le 9 février 1883. Calcaire jaune.

ΘΕΟΙΣΜΕΓΑΛΟΙΣΣΑΜΟΘΡΑΞΙ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΣΩΣΙΒΙΟΥ
ΘΗΡΑΙΟΣΗΓΕΜΩΝΤΩΝ
ΕΞΩΤΑΞΕΩΝΣΩΘΕΙΣ
ΕΓΜΕΓΑΛΩΝΚΙΝΔΥΝΩΝΕΚ
ΠΛΕΥΣΑΣΕΚΤΗΣΕΡΥΘΡΑΣ
ΘΑΛΑΣΣΗΣ
ΕΥΧΗΝ

Θεοῖς μεγάλοις Σαμόθρᾳξι
Ἀπολλώνιος Σωσιβίου
Θηραῖος, ἡγεμὼν τῶν
ἔξω τάξεων σωθεὶς
ἐγ μεγάλων κινδύνων ἐκ-
πλεύσας ἐκ τῆς Ἐρυθρᾶς
θαλάσσης.
Εὐχήν.

« Aux grands dieux de Samothrace, Apollonius, fils de Sosibius, de Théra, commandant des troupes extérieures, ayant été sauvé de grands dangers pendant sa navigation dans la mer Rouge. Par suite d'un vœu. »

Cette inscription concerne un certain Apollonios qui aurait été, suivant M. Maspero, un amiral de ce nom mentionné dans le Périple de la mer Erythrée.

Les grands dieux de Samothrace rappellent une légende d'Orphée, laquelle vient expliquer la dédicace de notre inscription. Diodore de Sicile[1] raconte « qu'à peine les Argonautes s'étaient remis en

1. Lib.

mer, qu'une nouvelle tempête les assaillit, et comme les principaux d'entre eux désespéraient déjà de leur salut, Orphée, le seul de tous ces navigateurs qui fût initié, fit pour conjurer l'orage un vœu solennel aux dieux de Samothrace. A l'instant les vents cessèrent de souffler, deux étoiles tombant du ciel vinrent se placer sur la tête des Dioscures, au grand étonnement des voyageurs, et tous reconnurent qu'ils devaient à une providence particulière des dieux d'échapper au danger qui les menaçait. Aussi depuis, la tradition de cette heureuse délivrance s'étant transmise d'âge en âge, les navigateurs surpris par la tempête sont dans l'usage d'adr sser leurs prières aux dieux de Samothrace. »

Je ne connais pas l'amiral Ammonius dont parle M. Maspero. Ce nom était très commun alors en Egypte. La fonction militaire dont il est ici question, ἡγεμὼν τῶν ἔξω τάξεων, commandant des troupes extérieures, était naturellement exercée par des Grecs, comme l'indique le nom de ceux qui en ont été investis. Elle consistait à surveiller les côtes de la mer Rouge entre Coptos et Bérénice. Coptos est sur un canal qui communique avec le Nil, à cinq lieues d'*Apollonis parva*, *Kous*. Cette ville était le grand entrepôt du commerce qui se faisait par une route que Ptolémée Philadelphe rendit praticable dans l'espace de 257 milles au travers d'un pays aride et désert jusqu'au port de Bérénice. On transportait des marchandises sur des chameaux, de la mer Rouge à Coptos et de là par le Nil à Alexandrie. C'est là, à Coptos, que notre Ammonius s'était réfugié après avoir échappé aux dangers de sa navigation. Quant à la mer Erythrée, il ne s'agit pas ici de la mer qui va rejoindre le golfe Persique. C'est une confusion qui a été faite très souvent, comme l'a fait observer Letronne[1]. On sait en effet que le nom de *mer Erythrée*, qui comprenait, en général, l'océan extérieur au midi de l'Asie, désignait en même temps les deux golfes qui en étaient formés, à savoir l'Arabique et le Persique. Ici *mer Erythrée* désigne la mer Rouge comme dans presque toutes les inscriptions gréco-égyptiennes où ce terme se rencontre.

Le voyageurs échappés aux dangers d'une expédition lointaine employaient souvent la formule σωθεὶς ἐκ qui se retrouve dans plusieurs de ces inscriptions.

1. *Inscr. d'Eg.*, t. II, p. 247.

4.

Acheté dans le bazar de Syène, le 10 mars 1883.

ΒΑΣΙΛΕΑΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝΘΕΟΝ
ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΑΙΣΙΣΚΑΙΩΡΟΣ

Βασιλέα Πτολεμαῖον θεὸν
Φιλομήτορα Ἶσις καὶ Ὧρος

Cette inscription, mentionnant le nom de Ptolémée Philométor et ceux des deux divinités Isis et Horus, ne contient que les deux premières lignes. Ce commencement, avec le nom du roi à l'accusatif, est insolite. Il est difficile de deviner la suite. On remarquera le Γ avec le jambage de droite plus court que celui de gauche, l'Α avec la barre du milieu brisée et l'Ο plus petit que d'habitude.

A la suite du n° 4, le dessin de M. Maspero contient le fragment d'un piédestal sur lequel sont représentés deux pieds, celui de gauche en avant, celui de droite en retrait. Ce fragment est accompagné de la note suivante : « Granit gris. Base de statue égyptienne ; les pieds seuls subsistent; celui de gauche, à peu près intact; celui de droite, à moitié brisé. La statue représentait le roi debout marchant à l'égyptienne. Grandeur naturelle. »

J'arrive maintenant au n° 2 de la première lettre de M. Maspero.

2.

Basalte noir. Acheté à Menshièh chez un teinturier.

ΤΟΥΣΕΙΣΙΟΝΤΑΣΕΙΣΤ
ΑΓΝΕΥΕΙΝΚΑΤΑΥΠΟΚΣ
ΑΠΟΠΑΘΟΥΣΙΔΙΟΥΚΑΙ
ΗΜΕΡΑΣ·Ξ ΑΝΑΠΑΛΛ
ΧΗΕΚΤΡΩΣΜΟΥΣΥΝ
ΤΕΤΟΚΥΙΑΣΚΑΙΤΡΕΦΟΥΣΗΣ
ΚΑΙΕΑΝΕΧΘΗ ΙΔ ΤΟΥΣΔΕΑ

ΑΠΟΓΥΝΑΙΚΟΣ $\overline{\text{Β}}$ ΤΑΣΔΕΓ
ΑΚΟΛΟΥΘΩΣΤΟΙΣΑΝΔΡΑΣ
ΑΝΕΚΤΡΩΣΜΟΥ $\overline{\text{Μ}}$
ΤΗΝΔΕΤΕΚΟΥΣΑΝΚΑΙΤΡΕ
ΕΑΝΔΕΕΧΘΗΤΟΒΡΕΦΟ $\overline{\text{Σ}}$
ΑΠΟΒΑΤΑΜΗΝΙΩΝΞ
ΑΝΔΡΟΣ $\overline{\text{Β}}$ ΜΥΡΣΙΝΗΝΔΕ

τοὺς δὲ εἰσιόντας εἰς τ[ὸ]
ἁγνεύειν κατὰ ὑποκ
ἀπὸ πάθους ἰδίου καὶ
ἡμέρας ζ' ἀναπαλλ
χ̣η ἐκτρωσμοῦ συν
τετοκυίας καὶ τρεφούσης
καὶ ἐὰν ἐχ̣θῇ (?) ιδ' τοὺς δὲ ἄ[νδρας
ἀπὸ γυναικὸς β', τὰς δὲ γ[υναῖκας
ἀκολούθως τοῖς ἀνδρασ[ιν
αν ἐκτρωσμοῦ μ
τὴν δὲ τεκοῦσαν καὶ τρέ[φουσαν
ἐὰν δὲ ἐχ̣θῇ τὸ βρέφος
ἀπόβατα μηνιῶν ξ'
ἀνδρὸς β' μυρσίνην δὲ

Nous avons réservé cette inscription pour la fin parce qu'elle nous paraît de beaucoup la plus importante. Il s'agit du tronçon de la petite colonne de granit noir paraissant avoir servi de support à un autel et portant une inscription dont toute la moitié manque à droite. Cette inscription présente un grand intérêt; les mots qui restent suffisent pour montrer toute la valeur du monument. M. Maspero a très bien déterminé le sens général. Elle jette un jour tout nouveau sur une partie de l'ancienne civilisation égyptienne, au point de vue de la police. Beaucoup de renseignements épars et isolés avaient fixé l'attention de quelques égyptologues qui n'étaient pas encore parvenus à les rattacher à des faits connus. Ce document permet de comprendre certaines particularités curieuses sur les mœurs de la société égyptienne et rappelle beaucoup de prescriptions égyptiennes ou hébraïques. Il faut noter spécialement la ligne 13, où il est ques-

tion du temps des règles. Chez les Juifs (*Lévit.*, xv, 19 et passim) les femmes étaient enfermées tout ce temps dans un local spécial. Il en était de même chez les Égyptiens, ainsi que l'a montré M. Révillout[1].

Le chiffre 60 jours indique le moyen terme entre 40 et 80, indiqué dans le *Lévitique* (ch. xii) pour que la femme revienne à son état normal.

Cette inscription doit être du temps de Ptolémée Philadelphe, car les amendes sont fixées en drachmes d'argent. Le chiffre de deux drachmes deux fois répété s'applique soit aux hommes se retirant d'auprès d'une femme, soit aux femmes se relevant d'auprès d'un homme, lorsqu'après cela ils (ou elles) pénétraient dans le temple ; il n'est pas admissible qu'il s'agisse ici de deux drachmes de cuivre. Les femmes qui entraient dans le temple pendant leurs règles devaient payer 60 drachmes. On trouve aussi une amende de 40 drachmes après un avortement. Il ne s'agit sans doute pas d'un avortement volontaire, car dans les deux passages où le mot ἐκτρωσμός se présente, il est immédiatement suivi de la mention des femmes qui ont accouché d'un enfant vivant et le nourrissent (lignes 6-7 et 10-11); l'amende, il est vrai, dans ce dernier cas n'est que de 14 drachmes. Mariette, dans son volume intitulé *Catalogue des monuments d'Abydos*, parle d'un fait curieux. Il a trouvé dans la nécropole des *Pallacides* d'Abydos un très grand nombre d'avortons. La réputation des Pallacides n'est plus à perdre, mais les médecins ont depuis longtemps remarqué que les filles publiques avortaient très fréquemment; il ne faudrait donc pas conclure, de cette fréquence des avortons, des accouchements volontaires. M. Révillout a signalé le premier un fait analogue, nous voulons parler de la mention des avortons que l'on trouve si souvent dans les contrats démotiques de Memphis[2]. Nous espérons que le savant égyptologue voudra bien entreprendre un travail d'ensemble sur cette curieuse inscription. Il avait eu la complaisance de me communiquer quelques notes très intéressantes sur les différents faits mentionnés dans ce document. Je m'en suis servi discrètement dans ce qui précède, lui laissant le soin de traiter à fond le sujet. J'ai respecté surtout ce qui touche à la question des drachmes parce que ses recherches constituent une véritable découverte, dont tout l'honneur doit lui revenir. Les

1. *Chrestom. dém.*, p. 144 et suiv., et p. 234, 249 de la *Rev. Eg.*, p. 5 et suiv.

2. Le travail de M. Révillout sur les tarichantes et les choachytes, travail extrait de la *Zeitschrift* de Lepsius, et la *Rev. Eg.*, 11e année, n° 111, pl. XXXIV et suiv.

détails que nous avons donnés plus haut suffisent pour montrer l'importance du monument nouvellement découvert par M. Maspero. Ce dernier ajoute à la suite de la copie de l'inscription : « J'ai trouvé près de l'inscription n° 1 des fragments de basalte identiques d'aspect. Il y a donc des chances pour que ce fragment vienne du même temple. » Il serait à désirer qu'il tâchât de retrouver l'autre morceau qui contenait la partie droite de l'inscription. Cette espèce de règlement de police d'un genre très singulier est tout ce qu'il y a de plus rare, on peut même dire qu'on n'en connaît pas un pareil. Quelle conquête pour la science si on pouvait se procurer dans son entier ce précieux monument épigraphique ! Ce premier succès doit encourager M. Maspero dans des recherches ultérieures.

E. MILLER.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 27 JUILLET.

Archéologie. — M. de Witte, par l'intermédiaire de M. Pavet de Courteille, communique une note sur un précieux groupe en bronze qui est dans sa collection. Il a été trouvé en 1866 à Roye (Somme); il est aussi remarquable par l'exécution que par le sujet. Voici en quelques mots sa description :

Le groupe a dix-huit centimètres de hauteur ; il nous montre Hermès (Mercure) jeune, entièrement nu, portant sur son bras gauche le petit Dionysos (Bacchus). Le travail est grec. Le groupe rappelle par sa composition le fameux groupe en marbre d'Olympie. L'enfant est nu jusqu'à la ceinture ; une draperie, qui couvre la partie inférieure du corps, cache les jambes et les pieds. Il tient à la main un objet qui est une fleur ou un fruit. Les chairs, les muscles, les cheveux, les traits d'Hermès sont traités avec un soin extrême. On est tenté de croire, ajoute M. de Witte, dont la compétence est grande en pareille matière, que l'habile auteur de ce groupe avait sous les yeux la célèbre statue attribuée à Praxitèle, qu'il s'est inspiré de cette belle œuvre et qu'il a cherché à la reproduire.

En son nom et au nom de M. R. Cagnat, M. Saladin, architecte, communique un rapport sur la mission archéologique qu'il a remplie en Tunisie avec M. Cagnat, du mois de novembre 1882 à la fin d'avril 1883. Nos compatriotes ont visité Lamta (ancienne *Leptis Parva*) : ils y signalent une dizaine de tombes recouvertes d'une mosaïque tantôt en cubes de verre, tantôt en cubes de marbre. C'est une œuvre chrétienne ; c'est la première fois qu'on trouve la mosaïque employée comme dallage funéraire.

A Heïtla (ancienne *Suffetula*), ils ont étudié un ensemble de trois temples juxtaposés, tétrastyles (à quatre colonnes de façade) et pseudo-périptères ; ils ont retrouvé les vestiges d'un édifice, probablement avec scène, qui n'est pas antérieur à Dioclétien.

Ils ont parcouru le pays compris entre Heïtla, Tébessa et Gafsa, aujour-

d'hui privé d'eau et presque désert, mais fertile et très habité sous la domination romaine. Le rapport de MM. Cagnat et Saladin décrit sommairement, pour cette région, les ruines de Feriana, de Kasvin, où subsistent les restes intéressants d'un petit mausolée, de Haouch-Kima, de Henchir-Zaath, de Henchir-Brichou. MM. Cagnat et Saladin se sont arrêtés enfin à Haidra (anc. *Colonia Flavia Augusta Emerita Ammædara*); leur rapport en décrit les ruines; il donne quelques inscriptions chrétiennes, dont l'une contient les premiers mots du *Gloria in excelsis*; il parle d'un mausolée, d'un arc de triomphe, d'églises en ruines et de tombes très caractéristiques.

L'expédition de MM. Cagnat et Saladin est une des plus fructueuses pour la science parmi les explorations qui ont eu lieu récemment en Tunisie.

M. Ernest Renan fait hommage à ses confrères du deuxième fascicule du *Corpus* des inscriptions sémitiques. Il contient les inscriptions phéniciennes recueillies en Egypte, en Grèce, à Malte, en Sicile, en Sardaigne, en Italie, et parmi ces dernières l'inscription aujourd'hui fameuse de la coupe dite de Palestrina. M. Renan se plaît à reconnaître les services rendus par M. Philippe Berger à la commission du *Corpus* pour la publication de ce fascicule comme pour celle du précédent. Il annonce la prochaine publication de la première livraison de la partie araméenne du *Corpus*, confiée à M. de Vogüé. Ainsi s'avance, avec toute la célérité possible, vu les difficultés multiples d'un travail très délicat et très ardu, cette œuvre imposante, à laquelle M. Renan a attaché son nom d'une manière si magistrale et qui doit honorer la science française.

M. Michel Bréal achève la lecture de son mémoire sur la force du mécanisme grammatical.

M. Victor Guérin lit une étude sur les populations druses et maronites du Liban.

SÉANCES DES 3, 10 ET 17 AOUT.

Épigraphie. — M. Schwab communique le déchiffrement d'une inscription judéo-chaldéenne, tracée sur une terre cuite, en forme de bol, découverte près de Hilla, en Babylonie. Elle est conservée au British Museum. Les cinq lignes qu'elle contient forment cinq cercles concentriques. L'inscription est ainsi conçue : « Salut du ciel pour (donner) la vie du seuil d'Aschir Mehadiond... au nom de l'Eternel, le Saint, le Grand Dieu d'Israël, dont la parole, aussitôt qu'énoncée, est exécutée. » Suit un verset du *Cantique* (III, 7), relatant la garde du lit de Salomon; puis vient la bénédiction sacerdotale mosaïque (*Nomb.*, VI, 24-26); enfin, après la formule finale ordinaire : « Amen, amen, selâh » se lit un verset devant servir de préservatif contre les maléfices des démons; il est tiré d'Isaïe

(XLIV, 25). Par la forme des caractères et surtout par la disposition des lignes, ce texte peut être attribué au sixième siècle de notre ère.

Chronologie athénienne. — M. S. Reinach lit une étude intitulée : « Observations sur la chronologie de quelques archontes athéniens postérieurs à la 120e olympiade. » La fixation de la liste des archontes athéniens, dont la mention sert à dater beaucoup de documents, est d'une grande importance pour la chronologie et l'histoire de la Grèce. La dernière liste, dressée en 1875 par M. Gelzer, peut être complétée et corrigée sur beaucoup de points à l'aide des inscriptions découvertes par les membres de l'École française d'Athènes à Délos. L'étude de M. Reinach a pour but de faire servir à cet effet les textes recueillis par M. Hauvette-Besnault et, en 1882, par l'auteur lui-même.

Les arènes de Paris. — M. Maximin Deloche fait connaître à l'Académie la décision du conseil municipal de Paris, portant que le terrain renfermant une grande partie des ruines des arènes de l'ancienne Lutèce serait acquis par la ville. Déjà, ajoute-t-il, les délégués de l'Académie ont, conjointement avec notre confrère M. Henri Martin, président du comité de conservation de ces intéressants débris, remercié M. le président du conseil municipal de la généreuse résolution de cette assemblée. Mais, puisque l'Académie, par l'organe de son bureau, a officiellement écrit à M. le préfet de la Seine pour lui exprimer ses vœux, il paraît à propos qu'elle adresse, dans la même forme, à ce magistrat l'expression de sa gratitude. Les membres du conseil, en particulier MM. Aristide Rey, Cernesson, de Ménorval, etc., etc., qui ont défendu dans cette circonstance la cause embrassée par l'Académie, se sont plu à reconnaître que l'autorité de la compagnie et son intervention avaient grandement contribué à cet heureux résultat.

Géographie ancienne. — M. Strecker a marqué sur une carte de 1869 les noms terminés en *anda* et *andos* de huit localités situées entre Trébizonde et Gumushkane. Les noms en *anda* ne sont nulle part plus fréquents que dans l'Albanie d'Europe ; ils sont très nombreux sur la côte occidentale de l'Asie Mineure, mais on n'en trouve guère au-delà de l'Halys. De l'étude des noms signalés par M. Strecker, il semble résulter que les tribus qui ont, dans la haute antiquité, peuplé le nord-ouest de la Grèce et l'Illyrie, ont envoyé des colonies jusqu'au pied du Caucase.

M. Benloew, qui déjà avait été frappé de certaines analogies entre la langue albanaise et les idiomes caucasiques, croit reconnaître dans les premiers habitants des huit localités susdites une population de mineurs occupés à l'extraction de l'argent, du plomb et du cuivre dans une région de tout temps célèbre par l'industrie métallurgique. Il croit de même avoir trouvé le sens des terminaisons *ouson*, *ousou*, etc., qui caractérisaient les noms peu connus de quelques endroits situés autour de Kaisa-

rieh, en Cappadoce. La ville, comme le territoire dont elle était le chef-lieu, paraît avoir été occupée jadis par une population sémitique. Les terminaisons *ouson*, *ousou*, auraient, d'après M. Benloew, une origine sémitique ; elles signifieraient *place* ou *tour fortifiée*. M. Benloew s'efforce d'établir cette étymologie à la fois par des données ethnographiques empruntées à Strabon, et par des preuves empruntées à la construction des mots hébraïques. Les noms en *ouson*, *ousou*, sont : Tablouson, Arlousou, Achmoson, Dirmoson, Sinason, etc. Les noms en *andos* sont : Jerandos, Serandos, Liverdandos, Nassorando, Segarando, Niri-ando, Palganando, Robalando. Les noms des deux séries ont été communiqué à M. Benloew par M. Kiepert.

Egyptologie. — M. Maspero, directeur général des fouilles en Égypte, rend compte à l'Académie des résultats de ses recherches durant l'année qui vient de s'écouler.

Un curieux tombeau de la onzième dynastie, trouvé à Thèbes, a été apporté au musée de Boulaq. A Saqqarah, on a découvert une tombe, remontant à la sixième dynastie, avec une voûte destinée à empêcher l'effondrement du couvercle et une décoration analogue à celle du tombeau thébain. On connaît l'opinion souvent exprimée de Mariette : l'éminent archéologue était convaincu qu'entre la sixième et la onzième dynastie il existe une lacune dans les monuments de l'Egypte, d'où résulte un hiatus étrange pour l'histoire et la chronologie de ce pays. C'est une sorte d'éclipse brusque, prolongée, inexpliquée, inexplicable peut-être, laquelle, à un moment donné, cesse tout à coup d'une manière non moins mytérieuse. Mariette en concluait que l'art thébain s'était, durant cet intervalle, développé isolément. Cette conclusion est singulièrement affaiblie par la comparaison des deux monuments recueillis cette année par M. Maspero, à Thèbes d'une part, à Memphis d'autre part. Placés chacun à l'extrême limite de la lacune dont il s'agit, ils n'en montrent pas moins, aux yeux les moins prévenus, des traits communs qui attestent un développement commun et général de l'art aux deux pôles du monde égyptien pendant cette période.

Il faut signaler encore à Thèbes la découverte d'un sarcophage avec inscription à l'encre noire et à l'encre rouge. On s'est assuré qu'il avait été publié par M. Lepsius ; bien plus, qu'il avait passé sous les yeux des savants français en 1799. Il a été transporté au musée de Boulaq. Ce sarcophage provient d'un tombeau qui a servi dans l'antiquité d'église chrétienne. Les tombeaux thébains sont creusés, comme on sait, dans le roc ; ils se composent principalement d'un long couloir de trente à quarante mètres, aboutissant à la chambre funéraire. Avant de parvenir à cette chambre, le couloir traverse un caveau à cheval sur lui, pour ainsi dire. Plus d'une fois, les chrétiens ont profité de ces dispositions pour transformer ces grottes en églises. Voici comment : le couloir était muré à une certaine distance du caveau, de façon à former avec lui les quatre bran-

ches d'une croix. Le tombeau dont il s'agit devint ainsi une église dont les parois ont reçu, sous forme d'inscriptions coptes, des passages des homélies de saint Basile et de saint Cyrille, des fragments liturgiques. On y a recueilli cinq stèles également couvertes d'inscriptions pieuses. L'église ne dura pas longtemps : elle fut ruinée par un éboulement de la montagne, qui paraît avoir surpris plusieurs personnes. M. Maspero y a recueilli, en effet, des ossements humains et une tunique de cuir tachée de sang, semblable à celle que portaient les solitaires de la Thébaïde.

A Philæ, M. Maspero a pu explorer les ruines de deux anciens couvents chrétiens voisins des cataractes. Il y a trouvé une vingtaine de tombes, dont deux appartiennent à des évêques inconnus de Philæ. Sur ce point, de nouvelles recherches sont à faire; il existe des restes d'autres couvents. Malheureusement, les explorations y sont difficiles, à cause de la répugnance des ouvriers arabes à passer la nuit dans ces parages.

En somme, les découvertes accomplies jusqu'à ce jour dans cette direction prouvent qu'il y a en Égypte les matériaux d'un musée copte qui serait précieux pour l'histoire de l'Église.

Des fouilles ont été exécutées, non sans succès, dans des localités où l'on n'en fait plus aujourd'hui. A Coptos, M. Maspero a exhumé des inscriptions grecques et latines, et dégagé les restes du grand temple, aussi considérable par ses dimensions que celui d'Edfou et consacré au dieu Khem ithyphallique. A Denderah, notre compatriote a trouvé une avenue de sphinx dont plusieurs étaient encore en place, mais une avenue minuscule, les sphinx ne mesurant que 50 centimètres environ de longueur. A l'extrémité, il y avait un sphinx grec ; la forme en est connue : c'est un lion assis, les pattes de devant dressées; il a la tête d'une jeune fille; la chevelure est disposée en quatre plaques sur la tête.

En résumé, cette campagne a produit environ deux cents monuments nouveaux, d'origine copte ou pharaonique ; plus de huit cents ostraca (tessons avec inscriptions) dont les lieux de provenance sont connus; enfin, deux tombes d'une grande valeur pour élucider un problème historique et chronologique.

M. Maspero a reçu les félicitations du président, M. Alfred Maury, au nom de l'Académie, qui a écouté avec le plus vif intérêt l'exposé du savant égyptologue.

M. Robiou fait donner communication d'un mémoire sur la date de l'exode d'après les données de la Bible et les renseignements puisés dans les monuments égyptiens.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— Nous signalerons à nos lecteurs, comme vraiment curieux et intéressant, un travail de M. Alfonso Rubbiani, qui a pour titre : *L'Agro dei Galli Boii* (*Ager Bojorum diviso ed assegnato ai coloni romani* (*anni* 567-571 *di Roma*). Il est extrait des *Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, troisième série, vol. I, fascic. 2, 1883. En étudiant, surtout dans des cartes à très grande échelle qui ont été dressées au siècle passé, les limites des champs dans la plaine de Bologne et les chemins qui les traversent, M. Rubbiani arrive à retrouver sur le sol la trace encore presque partout sensible des divisions tracées par les *agrimensores* romains au moment où ceux-ci partagèrent aux colons latins la meilleure partie du territoire conquis sur les Boïens ; il y reconnaît le *Kardus maximus* et le *Decumanus maximus*, c'est-à-dire les deux grandes voies, de largeur inégale, qui, se coupant à angle droit, partageaient en quatre rectangles chacun des territoires divisés en un certain nombre de ces lots égaux que l'on assignait aux colons ; c'est ce que démontre la carte, très soigneusement dressée, qu'il a jointe à son mémoire. Celui-ci sera consulté avec fruit par tous ceux qui désormais auront l'occasion de s'occuper des *Gromatici veteres*, et qui voudraient étudier les procédés et les habitudes de l'arpentage romain.

—— Le *Bulletin de correspondance africaine* de 1882, fascicule 5, septembre et octobre 1882, renferme les articles suivants :

R. de La Blanchère, *Monnaie d'or de Ptolémée, roi de Mauritanie, avec reproduction photographique*. — E. Masqueray, *Sour Djouab* (Rapidi), *Ain Bessem, Ain-bou Dib*, avec planche dans le texte. — R. de La Blanchère, *Inscriptions de Gummgus*. — E. Masqueray, *le Foir des Aoudad Zeran et le Fely près Kenchela*. — Bibliographie. — Planche : plans et inscriptions de Rapidi.

—— La *Revue lyonnaise* du 15 juin 1883 contient la suite des curieux

articles de M. L. Niepce sur *les Chambres de merveilles ou cabinets d'antiquités de Lyon, depuis la Renaissance*. L'auteur décrit, dans cet article, les cabinets *Gaspard de Monconys* (1665-1700), *Dufour* (1622-1665), *Mascrany* (1675), *Ottavio Mei, Pianello de Lavalette, Spon* (1647-1685), *La Chaize* (1624-1709).

—— L'École française de Rome continue, par les soins de son nouveau directeur, M. E. Le Blant, la publication si intéressante qu'avait fondée et mise en si bonne voie M. Geffroy. Nous avons sous les yeux, réunis en un seul cahier, les deux premiers fascicules de l'année 1883 des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. Ils présentent toujours une grande variété et témoignent de la curiosité et de l'activité scientifique des membres de l'École.

Paul Durrieu, *Notice sur les registres angevins en langue française conservés dans les archives de Naples*. — E. Le Blant, *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne*. — Ch. Grandjean, *Recherches sur l'administration financière du pape Benoît XI*. — Louis Lefort, *Chronologie des peintures des catacombes de Naples*. — Cam. Jullian, *A propos du manuscrit Bianconi de la Notitia dignitatum*. — C. Jullian, *la Villa d'Horace et le Territoire de Tibur*. (Prouve, par le témoignage des inscriptions, que la partie de la Sabine où se trouvait la villa d'Horace dépendait de Tibur, en sorte que, dans la vallée de la Digentia, le poète était sur le territoire de Tibur; c'est ce qui lui a fait parfois attribuer une seconde villa tiburtine, qu'il n'a jamais possédée.) — Ch. Diehl, *la Colonie vénitienne à Constantinople à la fin du* XIVe *siècle*. — Ch. Grandjean, *Note sur l'acquisition du droit de cité à Sienne au* XIVe *siècle*.

Le IIIe fascicule (mai 1883) contient :

Camille Jullian, *le « Breviarium totius imperii » de l'empereur Auguste*. — Louis Lefort, *Chronologie des peintures des catacombes de Naples*. — P. de Molhac, *la Bibliothèque d'un humaniste au* XVIe *siècle; Catalogue des livres annotés par Muret*. — L'abbé L. Duchesne, *la Succession du pape Félix IV*.

CHRONIQUE D'ORIENT

FOUILLES ET DÉCOUVERTES.

—— Tous ceux qui s'occupent de la géographie ancienne de l'Asie Mineure connaissent les importantes découvertes que M. W. M. Ramsay y a faites depuis trois ans, tant dans les environs immédiats de Smyrne qu'en Lydie, en Galatie et surtout en Phrygie. Voyageur infatigable, parlant avec aisance le grec moderne et le turc, très bien préparé d'ailleurs par ses études à Oxford et en Allemagne, où il a suivi les cours de MM. Sayce et Bentley, M. Ramsay a rendu non moins de services par ses publications de textes et de monuments que par les relevés topographiques partiels qu'il a exécutés dans des régions encore mal connues. Nous ne pouvons donner ici la liste complète des travaux qu'il a disséminés, sans doute pour les réunir un jour, dans les revues anglaises, françaises et allemandes; le *Journal of hellenic studies* n'a pas eu, depuis sa fondation, de collaborateur plus assidu que lui, et le *Bulletin de correspondance hellénique*, organe de l'École française d'Athènes, a publié sous sa signature plusieurs articles très remarqués [1]. Après avoir voyagé, pendant deux ans, en compagnie de sir Charles Wilson, alors consul militaire britannique en Asie Mineure, M. Ramsay s'est mis en route cette année avec M. Sterrett, membre de l'École américaine d'Athènes. Grâce à une lettre détaillée qu'il nous a adressée d'Ushak, le 12 juillet dernier, nous sommes en mesure de renseigner nos lecteurs sur l'itinéraire qu'il a suivi et les principales découvertes qu'il a faites dans la première partie de cette nouvelle campagne.

Le 6 juin dernier, les voyageurs quittèrent la station du chemin de fer à *Serai Keui* et visitèrent le site de Tripolis, près de *Yénidjé*, où se trouvent des ruines considérables et les restes d'un théâtre. A Yénidjé, ils prirent copie d'une inscription portant le nom de Μακεδονὶς Τρίπολις. De là, ils partirent à la recherche des ruines qu'Arundel a signalées à six heures de chemin environ à l'ouest nord-ouest d'Yénidjé, à *Alamsalam*

1 T. VI, p. 303-320; t. VII, p. 15-28; p. 248-278; p. 297-328. Voir aussi *Mittheilungen des deutschen Instituts in Athen*, t. VII, p. 126-144; t. VIII, p. 71-78; *Journal of the Royal Asiatic Society*, t. XV, etc.

et *Ikajik-Hissar* : ils ne trouvèrent que des restes insignifiants, datant du moyen âge, avec quelques inscriptions byzantines. M. Ramsay pense cependant que le nom d'*Alamsalam* peut être un reste de l'ancien nom *Sala*; les monnaies de Sala sont assez communes et dans les *Notitiae Episcopatuum* on trouve le nom de cette ville parmi les évêchés de Lydie. Ptolémée la place dans le sud de la Phrygie, auprès de Gazéra (V, 2, 626).

« De là, poursuit M. Ramsay, nous passâmes en Phrygie, pour explorer le cours du Méandre depuis sa source jusqu'à la longue gorge à travers laquelle il s'est frayé un chemin dans la direction de Tripolis. Le pays qu'il traverse avant d'entrer dans cette gorge s'appelle aujourd'hui le Tchal-Ova ; en réalité, il se compose de deux vallées, séparées par un chaînon de collines peu élevées. La vallée occidentale contient l'ancienne ville de Dionysopolis; celle de l'est est identique aux *Hyrgaleiei Campi*. M. Waddington a justement placé *Hyrgalia* en cet endroit; nous avons maintenant la preuve que c'était non pas une ville, mais une association de villages portant le nom de τὸ κοινὸν τοῦ Ὑργαλείου πεδίου. Le sanctuaire autour duquel cette association s'est formée était un temple de *Mêtêr Lêtô*, dont le culte, identifié à celui de la grande déesse asiatique, ne s'était rencontré jusqu'à présent qu'en Lycie. *Anastasiopolis* était probablement une cité qui, à l'époque byzantine, prit la place de l'association *hyrgaléienne*. La carte de Kiepert est si inexacte pour cette région qu'on risquerait plutôt d'induire en erreur en indiquant les noms modernes de ces emplacements.

« Au sud de *Tchal-Ova* se trouve le pays appelé *Baklan-Ova*. C'est là qu'était la ville ancienne de Lounda, dont le nom n'avait été rencontré jusqu'à présent que dans les listes byzantines; nous y avons lu sur une inscription en l'honneur de Septime Sévère, dédiée par le sénat et le peuple : ///ΟΥΝΔΕΩΝ, c'est-à-dire Λουνδέων.

« Je place par conjecture la ville de Peltæ sur les limites du *Baklan-Ova* et de l'*Ishekly-Ova*; je n'ai cependant aucune preuve péremptoire à l'appui de cette identification. Les Dix Mille ne suivirent pas la vallée du Méandre d'Apamée à Peltae, mais une route qui traverse un bas plateau et relie directement ces deux villes.

« Attanasses a conservé son ancien nom sous la désignation d'*Eski Aidan*, à cinq milles vers l'ouest d'*Ishekli* Eumeneia est bien connue : c'est l'*Ishekli* moderne La seule ville que mentionne encore Hiérocles dans cette région est Seiblia, connue d'ailleurs par les monnaies ; son emplacement paraît être occupé aujourd'hui par *Homa*, où l'on retrouve différents vestiges de l'antiquité.

« Nous quittâmes la Phrygie Pacatienne pour pénétrer dans la Phrygie Salutaire par une route très importante, qui ne me paraît pas avoir été encore explorée : elle traverse le *Douz Bel* à *Homa* à *Sandukli* et elle est coupée par la route d'*Ishekli* (Eumeneia) à *Konieh* (Iconium). Nous suivîmes toute la plaine, du nord au sud, entre *Dinair* (Apamée) et *Sandukli*: elle renferme quatre emplacements importants. L'un, à *Mentesch*, à quatre

heures au sud-ouest de Sandukli, offre les ruines d'un théâtre; les autres se trouvent à *Katch-Hissar*, à *Emir-Hissar* et à *Kara-Sandukli*. Dans un article du *Bulletin de correspondance hellénique* (1882, p. 503 et suiv.) j'ai émis l'opinion que cette vallée alentour de Sandukli contenait les trois cités de Bronzos, Hiéropolis et Otrous. Cette opinion est aujourd'hui pleinement confirmée. J'avais déjà identifié Bronzos avec *Kara-Sandukli*; j'ai maintenant le témoignage d'une pierre milliaire permettant de placer Hiéropolis à *Katch-Hissar*. Il est vrai que le nom d'Otrous ne figure dans aucune des inscriptions que j'ai découvertes; mais l'abondance des monnaies de cette ville dans les hameaux de la vallée est un argument qui s'ajoute à ceux que j'ai déjà fait valoir dans le *Bulletin* et le *Journal of hellenic studies*. Je place aussi la ville de Stectorion et le tombeau de Mygdon (Pausanias, X, 27, 1) à *Emir-Hissar*; c'est là du reste une simple conjecture, fondée sur ce fait que des monnaies de Stectorion m'ont par deux fois été offertes dans cette vallée et qu'une rangée de tumulus, dont l'un est très grand, s'étend à un demi-mille de l'emplacement présumé de la cité. J'ai déjà souvent exprimé l'opinion que Stectorion se trouvait dans ces parages; l'ordre suivi par Hiéroclès est un témoignage qu'il est impossible de récuser.

« J'ai acheté dans les environs une monnaie avec la légende ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ : le style de cette pièce et sa provenance montrent que j'avais en partie raison lorsque j'écrivais, dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (1882, p. 506), que les monnaies portant cette légende doivent être rapportées à Hiéropolis et non pas à Hiérapolis dans la vallée du Méandre. Il faut néanmoins admettre que les bronzes d'Hiérapolis portent aussi quelquefois la légende ΙΕΡΟΠ. Nous possédons maintenant le témoignage de deux inscriptions donnant le nom d'ΙΕΡΟΠΟΛΙΣ à la cité de la Phrygie Salutaire.

« Une indisposition m'a empêché de prendre une copie nouvelle et un estampage de l'importante inscription d'*Alexandre fils d'Antonius*; mais M. Sterrett voulut bien le faire à ma place. Il confirme de tous points l'exactitude de ma copie telle qu'elle a été publiée dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (voir la note additionnelle, 1883, p. 327); seulement, il croit que les lignes 3 et 4 sont peut-être incomplètes au commencement et à la fin; les lignes 1-2 sont complètes à la fin.

« Vous me croirez à peine si je vous dis que nous avons trouvé un fragment du tombeau de saint Abercius avec une partie des lignes depuis ΕΙϹ ΡΩΜΗΝ jusqu'à ΕΔΡΑΞΑΤΟΠΑΡΘΕ[1]. Ce n'est malheureusement qu'un petit morceau, mais il présente quelques leçons importantes, telles que ΠΑΥΛΟΝ ΕΧΩΝ, ΣΥΡΙΗϹ ΠΕΔΙ, ΕΥΦΡΑΤΗΝ ΔΙΑΒΑϹ. Le marbre est encastré dans le mur des bains, et ce n'est pas sans

1. Cette épitaphe est donnée par Siméon Métaphrastes, *Acta Sanctorum*, 22 oct. Dans le *Bulletin de correspondance hellénique* de juillet 1882, M. Ramsay a publié une épitaphe chrétienne calquée sur celle de saint Abercius.

peine, à cause de l'humidité, que nous réussîmes à faire un estampage de l'inscription, avec la même eau thermale dont saint Abercius, suivant la tradition, a doté jadis ses concitoyens d'Otrous. Les inscriptions chrétiennes d'une époque très ancienne abondent dans cette vallée ; l'une d'elles doit appartenir à la première moitié du second siècle avant J.-C., puisqu'elle mentionne M. Ulpius Nectareos et M. Ulpius Sabinus.

« Nous avons ensuite exploré et relevé topographiquement le district inconnu situé au nord-ouest de la vallée de Sandukli. J'ai trouvé l'emplacement de la ville ἡ προκεκριμένη τοῦ Μοξεανῶν δήμου Διόκλεια à *Doghla*, sur la route directe de Sandukli à Acmonia. *Doghla* est éloignée de six milles vers l'est d'Acmonia, et les inscriptions d'*Aghar-Hissar* publiées par Le Bas appartiennent à la même localité.

« De là, nous passâmes dans le *Sityhanli-Ova*, où je m'attendais à trouver le site d'Eucarpia ; mais je fus étonné de découvrir que cette vallée appartenait à la Phrygie Pacatienne. Une inscription fort mutilée que j'y copiai du côté de l'est prouve que la ville de Kidyessos était située en cet endroit. Je place par conjecture Aristion dans la partie occidentale du *Sityhanli-Ova*, au pied de la grande colline nommée *Ahar-Dagh*, où sont les vestiges d'une ville ancienne.

« Telle est, en résumé, la besogne proprement archéologique dont nous nous sommes acquittés pendant cinq semaines de voyage. Mais les découvertes épigraphiques n'ont pas été cette fois mon but principal ; j'ai consacré beaucoup plus de temps et d'attention à corriger la carte de Kiepert dans les districts que nous avons traversés. L'objet essentiel de notre voyage est la restauration de la carte de Phrygie telle qu'elle était dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. J'ai négligé de vous signaler quelques sites anciens de moindre importance, dont les équivalents me sont inconnus.

« Vous pouvez faire de ma lettre tel usage qui vous semblera convenable ; si vous la publiez en entier ou en partie, je vous prie de dire que M. Kiepert a eu la bonté de dresser à notre intention une carte de Phrygie à grande échelle qui nous a été d'une extrême utilité. »

Les lecteurs de la *Revue* ne nous reprocheront certainement pas d'avoir laissé la parole à M. Ramsay, dont nous avons traduit la lettre presque entièrement, en ne supprimant que quelques détails personnels. Le fait même de nous avoir adressé d'Ushak une lettre si longue, au retour d'un voyage fatigant et difficile, prouve non seulement la parfaite obligeance, mais l'activité et l'énergie singulières du jeune voyageur anglais. Les importantes découvertes qu'il nous communique, s'ajoutant à ses découvertes passées, lui assurent désormais une place à côté des Leake, des Fellows, des Hamilton, de tous ces explorateurs savants et hardis dont la tradition, interrompue depuis quelque temps, a été renouée avec un rare bonheur par M. Ramsay, sous le patronage de l'université d'Oxford et de la Société anglaise pour l'encouragement des études grecques.

M. Sayce m'écrit d'Oxford, à la date du 9 août, qu'il a reçu une lettre

de son élève annonçant la découverte du tombeau de Mygdon. M. Ramsay est reparti, au commencement du mois d'août, pour une seconde tournée en Phrygie.

—— Dans le *Bulletin de correspondance hellénique* de l'année courante (janvier 1883) M. Stillmann a publié et décrit une admirable cuirasse de bronze ornée de dessins au trait, découverte dans le lit de l'Alphée et faisant partie aujourd'hui de la collection d'un Anglais à Zanthe. C'est à Zanthe que M. Stillmann avait vu ce précieux objet, dont le possesseur lui-même était loin de soupçonner l'importance. En effet, la cuirasse était couverte d'une couche d'oxyde si épaisse qu'on n'y distinguait pas la moindre trace de figures. Ayant obtenu la permission de l'emporter à Athènes pour essayer de la remettre en état, M. Stillmann travailla pendant plusieurs mois à désoxyder le bronze et il se servit à cet effet d'un procédé de son invention qui a donné le meilleur résultat, comme le prouve l'aspect des photographies publiées par le *Bulletin*. L'article où M. Stillmann racontait sa découverte a été traduit par moi en français ; mais nous n'avons pu ni l'un ni l'autre en corriger les épreuves et il s'y est glissé une faute d'impression que M. Stillmann me prie de signaler à l'attention des archéologues. A la ligne 12 de la page 2, on a imprimé *acide nitrique* au lieu d'*acide citrique*, dans le paragraphe où M. Stillmann fait connaître les procédés de nettoyage auxquels il a eu recours. Or, si quelque collectionneur avait eu la malheureuse idée de nettoyer un bronze à l'aide d'acide nitrique, il l'aurait abîmé d'une manière irréparable. Justement désireux qu'un accident de ce genre ne puisse être attribué à la lecture de son article, M. Stillmann me prie d'insérer la note suivante, où il expose un procédé de nettoyage tout nouveau qu'on pourra appliquer avec profit dans les collections publiques.

« Dans le *Bulletin de correspondance hellénique* du mois de janvier dernier, j'ai inséré une note relative à une cuirasse grecque archaïque découverte par moi ; une erreur typographique m'y fait indiquer, pour le nettoyage des bronzes antiques, un procédé des plus dangereux, à la place du procédé très sûr que j'ai employé et que je recommande. Je ne sache pas que personne ait encore eu l'idée de s'en servir. Il consiste à recouvrir l'objet oxydé de ouate (*cotton-wool*) imprégnée d'une solution saturée d'acide CITRIQUE ($C^6 H^8 O^7$) et non d'acide NITRIQUE, comme me l'ont fait dire les typographes, ce qui aurait pour effet infaillible de détruire complètement le bronze. Au contraire, l'emploi de l'acide citrique n'offre aucun danger, bien qu'il exige un temps assez long. En effet, cet acide n'attaque pas le métal, mais seulement les oxydes métalliques, et en l'employant de la manière que j'ai indiquée on permet à l'air ambiant de fournir la quantité d'oxygène nécessaire pour que les oxydes déjà formés soient parfaitement solubles. Cette méthode, il est vrai, enlève la patine, et il faut se garder de l'employer là où l'on désire que la patine reste intacte ; mais l'importance de la patine est nulle lorsqu'il s'agit de ren-

dre à la lumière des dessins ou des inscriptions d'un grand intérêt archéologique. L'opération nettoie complètement le métal et ne l'entame aucunement, tout en faisant disparaître jusqu'aux dernières traces de l'oxydation. »

—— M. Clerc, membre de l'École française d'Athènes, conduit en ce moment une campagne de fouilles dans l'île de Samos, où M. Paul Girard avait exécuté quelques travaux en 1879 (*Bulletin de correspondance hellénique*, t. IV, p. 383, pl. XII). Les résultats de ces fouilles, qui ont déjà été satisfaisants, seront publiés dans le *Bulletin* de 1884.

A Délos, où l'École française est à l'œuvre depuis huit ans, la direction des fouilles a été confiée cette année à M. Paris, membre de l'école. Le *Messager d'Athènes* du 17 août nous apporte la nouvelle d'une découverte curieuse faite par notre compatriote dans la partie de l'île voisine du théâtre.

C'est une maison de l'époque alexandrine, dont on a déjà déblayé la cour entourée de colonnes et douze chambres. Le sol de la cour est couvert d'une belle mosaïque sur laquelle sont dessinés des poissons, des fleurs et d'autres motifs d'ornementation. Au milieu de la cour on a trouvé un bassin plein d'eau. On a découvert aussi la porte d'entrée et l'espèce d'avenue qui s'ouvrait devant la maison.

Cette exploration présente un grand intérêt, car l'on sait combien nous connaissons mal les maisons particulières des Grecs; il sera désormais facile de contrôler, à l'aide d'un document certain, la description faite par Vitruve de la maison alexandrine. Nous pensons que l'emplacement où M. Paris a fouillé est celui même que nous avons signalé dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (1838, p. 464) : « A mi-chemin du Cynthe, entre le théâtre et le Sérapiéion, on voit les ruines d'un édifice non encore déblayé, consistant en fûts de colonnes qui entourent une cavité rectangulaire. » Nous avions cru, bien à tort semble-t-il, y reconnaître une sorte de réservoir.

Jusqu'à présent, on n'avait guère fouillé les habitations privées à Délos, dont il existe un grand nombre, mais à une profondeur considérable, sur les collines entre le lac Sacré et la mer. Ulrichs avait recommandé cet emplacement à l'attention des archéologues ; il pensait qu'on pourrait y découvrir quelques bronzes d'art importants. M. Homolle, en 1879, y a déblayé en partie une maison dont les murs étaient revêtus de stucs d'une très vive couleur (Lambros, *Athenæum*, 18 décembre 1880). Un peu plus au nord, j'ai découvert en 1882 le vestibule d'une autre demeure particulière avec des colonnes de marbre et une décoration en stuc analogue. Nous avions l'un et l'autre suspendu nos recherches à cause de la grande quantité de terre qu'il nous fallait enlever. La découverte de M. Paris prouve qu'elles méritent d'être reprises et que les demeures des hommes, dans l'île d'Apollon, ne sont pas moins dignes d'étude que celles des dieux.

SALOMON REINACH.

BIBLIOGRAPHIE

Essais orientaux, par James Darmesteter. 1 vol. in-8°. A. Lévy, 1883.

Très jeune encore, M. James Darmesteter n'est pourtant déjà plus de ceux dont on dit qu'ils promettent beaucoup; dès maintenant, les juges compétents reconnaissent en lui l'un des esprits les plus distingués et les plus originaux dont s'honore l'érudition française. Comme M. Renan en France, comme M. Max Muller en Angleterre, il possède à la fois des aptitudes diverses qui ne se trouvent pas souvent réunies; c'est à la fois un philologue éminent et un écrivain capable d'exposer avec ampleur des idées générales et des vues d'ensemble. Interprète de l'*Avesta*, il a montré quelle précision et quelle méthode critique il portait dans ces recherches minutieuses et patientes qui permettent seules d'aborder de textes tels que les inscriptions phéniciennes, les Védas ou les Upanishads ; c'est ce qui l'a fait associer par M. Max Muller à la grande entreprise de la traduction des livres sacrés de l'Orient (*Sacred books of the East*), où il a déjà donné une version, qui a reçu le meilleur accueil, d'une partie de l'*Avesta*[1]. En même temps qu'il s'acquittait de cette tâche difficile, il publiait, sous le titre d'*Études iraniennes*[2], deux volumes de mélanges destinés à un public très spécial ; bientôt après il rassemblait, dans le volume que nous annonçons, des essais qui s'adressent à toutes les intelligences cultivées. Nous ne pouvons ici qu'indiquer les titres de ces différents morceaux dont les uns avaient paru dans des recueils périodiques ou sous forme de brochure, tandis que d'autres étaient inédits.

Les pages très nourries et très brillantes qui sont intitulées *l'Orientalisme en France* donnent un résumé des découvertes qui, depuis la fin du siècle dernier, ont successivement révélé à la curiosité moderne la Perse, l'Inde, l'Égypte, l'Assyrie et la Chaldée, enfin le Cambodge. La conclusion de cette enquête n'est pas de nature à nous décourager. « Dans quatre domaines sur cinq, la découverte initiale appartient à la France, et, dans tous, la plupart des pas décisifs ont été faits par un savant français. » On devine la conclusion : « A présent qu'un souffle plus pur, à la suite des tempê-

1. *The Zend Avesta* : part. I, *The Vendîdad*, 1880 ; part. II, *The Sirôzahs Yasht, and Nyâyis*, 1883. Oxford, at the Clarendon press.

2. *Études iraniennes*, 2 vol. in-8°, 1882-1883, Vieweg éd, *Études sur la grammaire historique de la langue persane* ; II, *Mélanges iraniens*.

tes d'hier, a passé sur l'esprit de la nation, la France reprend les nobles traditions de curiosité désintéressée qui firent la gloire de la Restauration, et, dans toutes les branches de la science, elle recommence à marcher en avant. C'est donc le moment de rappeler en France, aux esprits curieux qui cherchent leur voie, que ce champ de l'Orient, si vaste et chaque jour accru, qui a tant donné déjà et avec si peu de travailleurs, et qui a des trésors enfouis pour des siècles de recherches, a été ouvert dans presque toutes ses avenues par des pionniers français. Que le gouvernement donne son concours, le public sa sympathie, la jeunesse des écoles ses recrues, et la France reprendra bientôt le premier rôle dans ce beau drame de la science orientale, où elle a été tant de fois le chef de chœur. »

La seconde étude, *Le dieu suprême dans la mythologie aryenne*, se résume tout entière dans ces phrases du début : « Les dieux aryens ne sont pas organisés en république, ils ont un roi. Il y a, au-dessus des dieux, un dieu suprême. Quatre des mythologies aryennes ont conservé une notion nette et précise de cette conception : ce sont celles de la Grèce, de l'Italie, de l'Inde ancienne et de la Perse ancienne. Ce dieu suprême s'appelle Zeus en Grèce, Jupiter en Italie, Varuna dans l'Inde ancienne, Ahura Mazda dans la Perse ancienne. » M. Darmesteter prouve ensuite, par des textes bien choisis et dont plusieurs sont de très nobles expressions du sentiment religieux, que ces quatre dieux ont bien eu, chez les différents peuples qui les ont adorés, le caractère qu'il leur attribue ; il montre que chacun de ces dieux a commencé par être un dieu du ciel, puis, en s'aidant surtout des Védas, il fait comprendre comment la conception abstraite et morale s'est greffée sur la conception naturaliste ; mais il fait remarquer la différence qui existe entre la conception même la plus épurée où soient arrivés les Aryens et celle qu'ont atteinte les Sémites avec les prophètes juifs. « Le dieu suprême des Aryens n'était pas le dieu *un* : l'Asura, le Seigneur, n'était pas le Seigneur à la façon d'Adonaï. » Il y a là un très juste et très fin sentiment des nuances qui, en pareille matière, ont une importance capitale.

L'analyse des autres mémoires nous entraînerait trop loin ; nous nous contenterons d'en signaler les titres :

III. *Les cosmogonies aryennes.*

IV. A. Réville, *Prolégomènes de l'histoire des religions* [1].

V. M. Bréal, *Mélanges de mythologie et de linguistique.* On remarquera là les objections très sérieuses que fait M. Darmesteter, après M. Bau-

1. Dans cet article critique, qu'a publié la *Revue philosophique*, M. Darmesteter a eu d'autant plus de mérite à rendre justice au livre de M. Réville, qu'au moment où fut faite la proposition de créer au Collège de France un cours de l'histoire des religions, il était l'un des candidats à cette chaire. Ce qui l'empêcha de réussir, ce fut sa jeunesse ; sa réputation n'était encore faite qu'auprès des érudits et d'un petit nombre de connaisseurs.

dry, à la célèbre théorie de M. Max Muller, qui voit dans la mythologie une *maladie du langage*. « Les êtres mythiques sont créés directement et non par métaphore ; tout phénomène, tout changement, pour la pensée de l'enfant et, par suite, de l'humanité dans son enfance, cache un être vivant, une personne ; toute action lui révèle un agent et d'autant plus puissant et merveilleux que l'action est plus puissante et plus loin de la prise humaine. L'enfant qui cherche la petite bête cachée derrière le ressort de la montre loge dans sa petite tête les vingt mille dieux aryens. »

VI. *La légende d'Alexandre chez les Perses.*

VII. *Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif.*

Nous recommandons particulièrement ce dernier morceau aux réflexions de tous les esprits sérieux ; il y a là, sur l'histoire du peuple juif et sur son avenir, des vues dont quelques-unes peuvent paraître contestables, mais qui toutes témoignent d'une haute et forte originalité de pensée. Nulle part le style de l'écrivain n'a des qualités plus frappantes de force et d'éclat.

G. P.

LE

VASE DE BRONZE DU CATILLON

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-TOURBE (MARNE)

D'APRÈS LES NOTES DE M. ÉDOUARD FOURDRIGNIER

Le vase de bronze dont nous offrons aujourd'hui le dessin à nos lecteurs appartient au Musée des antiquités nationales[1], auquel il a été généreusement offert par M. Édouard Fourdrignier. M. Fourdrignier nous envoie, concernant la découverte de ce curieux document, la note suivante[2] :

« La Tourbe est une petite rivière, presque un ruisseau, qui prend sa source à Somme-Tourbe, comme l'indique le nom de cette localité. Après avoir parcouru une partie de l'arrondissement de Sainte-Menehould elle va se jeter dans la rivière d'Aisne à l'extrémité nord-est du département. Les plaines arrosées par la Tourbe sont assez accidentées, contrairement aux autres contrées de la Champagne. On les désigne dans le pays sous le nom de Vallage, et elles limitent la contrée de l'Argonne. C'est dans les environs de la naissance de ce cours d'eau qu'ont été faites, depuis quelques années, les découvertes archéologiques les plus remarquables se rapportant à l'époque gauloise qui a précédé la conquête romaine.

« A trois kilomètres environ de la source de la Tourbe se trouve, sur le territoire de la commune de Saint-Jean-sur-Tourbe, une hauteur nommée *le Catillon*, ayant, d'après la carte de l'état-major, 191 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Ce point culminant

1. Ce vase était dans le plus déplorable état. Il a été très habilement restauré dans les ateliers du musée des antiquités nationales.

2. Extrait d'un rapport lu à la Société archéologique de Seine-et-Oise.

domine au sud la *Gorge-Meillet*, au sud-est la colline de *Somme-Bionne*, à l'est la *Côte d'Orgemont*. Ces trois emplacements se sont déjà fait connaître par les remarquables sépultures à char que l'on y a explorées[1].

« Le Catillon était autrefois surmonté d'un tumulus. Un faible exhaussement du sol en laisse encore apercevoir les amorces. Une tombe à char y avait été découverte, il y a une quinzaine d'années. M. Counhaye, de Suippes, rendit alors compte de cette bonne fortune (juillet 1868)[2].

« Il présenta la tombe comme appartenant à l'époque romaine. On n'osait pas encore alors donner à ces antiquités une date plus reculée. Cinq ans plus tard, en 1873, M. Abel Maître, chargé par le ministère Jules Simon d'explorer la contrée[3], et déjà plus éclairé sur le caractère de ce mobilier funéraire, dont le musée de Saint-Germain avait fait l'acquisition, voulut voir le théâtre de la découverte et y tenter une nouvelle fouille. Cette nouvelle exploration donna des tessons de poterie appartenant à des vases carénés, ainsi que plusieurs objets en fer que le premier fouilleur avait négligés, et qui ne laissaient aucun doute sur le caractère purement gaulois de la sépulture. Le plan de la tombe, que M. Maître dressa avec soin, acheva la démonstration. Cette tombe n'avait rien de romain[4] : cela ne fait plus question aujourd'hui. Nous sommes en présence d'une sépulture gauloise.

« Dans les premiers jours de 1881, bien que j'eusse la conviction que les dernières fouilles exécutées au Catillon eussent été habilement conduites, j'invitai néanmoins (c'est toujours M. Fourdrignier qui parle) un de mes plus intelligents fouilleurs à visiter à nouveau cette nécropole[5] et principalement les environs du tumulus. Peu après je recevais l'avis qu'une nouvelle sépulture était mise à découvert.

« Le défunt, la tête tournée vers l'est, l'orientation ordinaire,

1. Tout le monde connaît la belle sépulture à char de la Gorge-Meillet, qui a figuré à l'Exposition universelle au Trocadéro, salle I, en 1878, et qui appartient actuellement au musée des antiquités nationales et est exposée au deuxième étage, salle IX.

2. Voir le n° 792 de la bibliothèque du musée de Saint-Germain.

3. Voir au musée des antiquités nationales, salles VII et IX, le résultat de ces fouilles, qui furent des plus fructueuses.

4. Voir le dessin de cette sépulture dans le meuble à volet de la salle VII.

5. M. Maître avait constaté l'existence de nombreuses tombes sur le versant de la colline.

avait à sa droite une grande épée de fer enfermée dans sa gaine et mesurant (soie comprise) 65 centimètres. Cette épée est, comme toutes les épées des cimetières gaulois de la Marne, à deux tranchants et à pointe aiguë. Non loin de là était un fer de lance à nervure médiane très prononcée et à virole de bronze à la base de la douille.

« Un petit gobelet en terre à forme carénée était placé à la gauche du défunt ; plus loin gisait une assiette en poterie noire et lustrée, comme le vase, sans que rien les distinguât de la poterie ordinaire de nos autres nécropoles. A l'extrémité de la fosse et à la place qu'occupent d'ordinaire les grands vases carénés, une surprise agréable nous attendait. Un vase de bronze avait été déposé aux pieds du mort. Le poids des terres, malheureusement, l'avait écrasé. Il n'existait qu'en morceaux. Nous recueillîmes avec soin tous ces morceaux, dont j'ai fait don au musée de Saint-Germain.

« Ce vase, aujourd'hui restauré sous la direction de M. Alexandre Bertrand, par les soins de M. Abel Maître, mesure 33 centimètres en hauteur. Sa forme, ainsi que l'indique la photographie (pl. XXI) mieux que toute description, est ovoïde. Il est composé de deux cônes habilement martelés que l'on a ajustés par leurs grandes bases. A la jonction de ces deux parties qui s'emboîtent l'une dans l'autre, se voient en quelques endroits des traces d'un métal blanchâtre ne laissant aucun doute sur l'existence d'une soudure. Le pied a été obtenu en rabattant les extrémités du cône inférieur de manière à maintenir une petite plaque circulaire. Tout ce travail dénote une grande habileté de main, une telle adresse qu'aucune fissure ne se laisse pressentir.

« Le haut du vase a été fabriqué de la même manière, en y ménageant toutefois une ouverture pour y introduire le liquide. Sur cette ouverture s'appliquait un couvercle dont les débris ont été également retrouvés. Ce couvercle consistait en une légère feuille de bronze à laquelle étaient attachés plusieurs petits rivets aigus, dépassant légèrement la plaque du côté intérieur. Ces petites pointes conservaient encore les traces du bois, sans doute entouré d'étoffe, qui remplissait l'office de tampon pour fermer le récipient. Ce bouchon original possédait une petite chaînette qui, tout en lui laissant un certain jeu, le fixait au vase.

« Une anse s'appliquait au haut du vase au moyen d'une soudure et sans aucun rivet. Une palmette trilobée en ornait la base, soudée sur le milieu du vase, un peu au-dessus de la ligne de raccordement du centre.

« A la partie supérieure, en regard de l'anse déjà décrite, un pe-

tit tube de bronze de 6 à 7 centimètres de longueur était maintenu dans sa position élevée au moyen de quatre rivets. Le vase, bien que très simple, n'est pas absolument nu. Trois cordons circulaires d'annelets en relief, obtenus par le procédé du repoussé, s'échelonnent parallèlement du col à la base. Le même cordon existe sur le couvercle. Un trait qui alterne vient couper la monotonie de cette succession régulière d'annelets.

« L'épaisseur, l'aspect, la facture des feuilles de bronze employées rappellent, de la manière la plus frappante, le mode de fabrication des deux casques de bronze du musée de Saint-Germain provenant de la même contrée et de tombes analogues, le casque de *Berru* et le casque de la *Gorge-Meillet*. On n'ignore pas que le timbre de ces deux coiffures a été lui-même obtenu à l'aide d'une feuille de bronze façonnée en cône par le martelage.

« Cette identité de fabrication ne peut laisser aucun doute : il semble que tous ces objets sortent de la main des mêmes ouvriers, ou, au moins, d'une même corporation d'ouvriers. Si nous étendons nos rapprochements aux torques creux également obtenus à l'aide d'une feuille de bronze, si nous réfléchissons que le métal employé est le même, qu'il est employé de la même manière, que ces torques sont une parure nationale, dont on ne retrouve la trace que là où les Gaulois ont porté leurs armes, nous serons bien tentés de voir dans ce travail du bronze martelé une industrie nationale. »

M. Fourdrignier rappelle ensuite que de nombreuses découvertes ont été faites, sur les deux rives du Rhin, d'objets relevant de la même industrie, et il cite en particulier le vase du riche tumulus de *Wald-Algesheim*, publié par le professeur Ernest Aus'm Weerth en 1870, dans le *Fest-Programm zu Winkelmanns Geburtstag*, et en 1881 par Lindenschmit, dans les *Alterthümer*[1]. Ce vase a, en effet, les plus grands rapports avec le vase du Catillon. Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en en donnant une photographie en pendant de celle du vase de M. Fourdrignier (v. pl. XXII). L'ornementation si originale du vase de Wald-Algesheim pourrait donner lieu à de nombreuses observations, mais l'espace nous manque; nous croyons d'ailleurs savoir qu'un de nos principaux collaborateurs prépare un mémoire sur ce sujet. Nous espérons pouvoir le donner bientôt à nos abonnés comme complément de la présente note.

La Direction.

1. Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, Band III, Heft 1, Taf. 2.

NOTE

SUR DES

FOUILLES FAITES A PRÉNESTE

EN 1882

Depuis 1878 on n'avait entrepris aucune fouille sur le territoire de l'antique Préneste, qui avait rendu à la lumière dans les années précédentes tant d'objets précieux. Quelques travaux ont eu lieu à la fin de l'année dernière et un des élèves les plus distingués de M. de Rossi, M. Henry Stevenson, vient d'en rendre compte dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* (janvier-février 1883). Les résultats de ces fouilles confirment et complètent ceux que nous avons obtenus nous-même en 1878 [1].

Les fouilles ont eu lieu sur deux points. Les premières ont été faites le long du rameau de la voie Labicane devenu aujourd'hui la route de Rome, à une distance de 250 à 375 mètres du carrefour de S. Rocco. On a trouvé, à côté de débris de monuments funéraires en *opus lateritium* et *reticulatum*, des tombes grossières faites de grandes tuiles (*tegoloni*, *mattoni*) estampillées. Les estampilles recueillies sont les suivantes :

1. LAVRENTI ; rectangulaire, lettres en relief.
2. TI · IVLI · AGATHAE↑ ; circulaire, lettres en relief ; palmette au milieu.
3. Q↑T↑S ; rectangulaire, lettres en relief.

1. *Revue archéol.*, avril 1878.

4. Un caducée en relief sans inscription; M. Stevenson en a trouvé dans les environs de Préneste plusieurs exemplaires.

5. L POMPEI || FORTVNATI; rectangulaire, palmette entre les lignes; lettres en relief.

On a trouvé au même endroit, parmi les débris de maçonnerie, une inscription en deux morceaux :

D M
T · FL · PATERNVS MI
L · COH · X · PR γ SABI
NI · IVL · EMONA . MI
5. LITA ⊤ ⅄ VIT · AN · VII (erreur du graveur effacée)
VIXIT AN XXVI · T · FL ·
SEVERVS · MIL · COH ·
XXVI VOLVNTARIA
FRATER EIVS ET L · AE
10. LIVS CANDIDVS · EQ
SING AVG · HERE ED S FA
CIENDVM CVRAVER
VNT ·

D(is) M(anibus). T(itus) Fl(avius) Paternus, mil(es) coh(ortis) X pr(aetoriae), c(enturia) Sabini, Jul(ia) Emona[1]*; militavit an(nos) VII; vixit an(nos) XXVI. T(itus) Fl(avius) Severus, mil(es) coh(ortis) XXVI voluntaria[e], frater ejus, et L(ucius) Aelius Candidus, eq(ues) sing(ularis) Aug(usti), heredes faciendum curaverunt.*

Cette inscription a été gravée avec peu de soin, comme le prouvent à la ligne 5 la répétition d'une syllabe et à la ligne 8 l'omission de la lettre E dans le mot VOLVNTARIA(E); il faut sans doute attribuer à la même négligence les points qu'on voit à la fin des lignes 6, 7 et 13 et qui sont contraires aux usages épigraphiques. N'ayant pas l'estampage entre les mains, nous nous en tenons à la lecture de M. H. Stevenson.

1. Julia Emona ou Aemona, dans la Pannonie supérieure, aujourd'hui Laybach.

Cette inscription offre un certain intérêt en ce qu'elle présente un terme qu'on rencontre assez rarement dans les inscriptions ; c'est celui de *cohors voluntaria*. Les cohortes composées d'Italiens étaient ordinairement désignées sous le nom de *cohortes Italicæ*, *cohortes Italicorum civium Romanorum voluntariorum* ; M. Stevenson cite toutefois un exemple d'une *cohors prima volu(m)ptaria Campanorum*[1].

D'autres fouilles ont été faites de l'autre côté de la route de Rome, entre cette route et l'ancienne voie Prénestine, dans le terrain que nous avions exploré en 1878. M. Stevenson, à quelque distance de l'endroit où nous avions trouvé un abondant dépôt d'ex-voto en terre cuite, a ouvert plusieurs tranchées. Il a découvert un grand nombre de figurines semblables à celles que nous avons décrites dans l'article cité, membres, têtes d'hommes et de femmes, statuettes, animaux, petits vases, etc. ; les unes semblaient aussi offrir des traces d'archaïsme, les autres appartenir à une époque plus récente. Tandis qu'au milieu des terres cuites nous avions rencontré plusieurs spécimens d'*æs rude*, M. Stevenson a découvert : 1° plusieurs as et quelques monnaies divisionnaires de l'as ; les plus anciennes lui ont semblé appartenir au système triental et par conséquent n'être pas antérieures à la fin du ve siècle de Rome ; 2° une petite monnaie en bronze de Suessa Aurunca avec le buste de Mercure et Hercule qui terrasse le lion de Némée ; la légende au droit n'existe plus ; elle porte au revers SVESANO ; cette monnaie est postérieure à l'an 441 de Rome (313 avant notre ère)[2]. Rappelons que nous avions trouvé en 1878, à une profondeur de 6 mètres, une petite monnaie grecque fort mal conservée, représentant au droit une tête de Jupiter barbu, tournée à droite et peut-être laurée, et au revers un cheval libre, tourné à droite, sans doute une monnaie de la Campanie ou de l'Apulie.

Parmi les objets découverts il faut aussi mentionner plusieurs antéfixes, dont l'une reproduit un type assez commun parmi les terres cuites de Campanie : une femme ailée, vêtue d'une tunique qui descend jusqu'aux pieds, et qui tient par les pattes de devant deux lions ou panthères. C'est l'Artémis asiatique, que Pausanias rapporte avoir été représentée sur le coffre de Cypsélus.

Ces objets étaient déposés dans une sorte de sillon creusé dans le sol vierge, comme ceux que nous avons trouvés. M. Stevenson, tout

1. *C. I. L.*, VI, 3520.
2. Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. Blacas, I, 165.

en gardant une grande réserve, exprime l'idée que ces dépôts d'ex-voto étaient à ciel ouvert.

Assurément, dans les deux cas, il est difficile de croire à l'existence de *favissæ* en forme de puits; certains détails que nous avons signalés dans nos fouilles semblent pourtant montrer que les ex-voto avaient été cachés à la vue des profanes : « Au-dessous d'un terrain composé de débris d'amphores, de briques et de pierres calcaires, se trouvait une couche de blocs de pépérin régulièrement taillés; mais ils n'étaient pas unis par du ciment et formaient, sur une étendue assez grande, une sorte de dallage; nulle part on n'en a rencontré deux assises superposées. Ces blocs de pépérin recouvraient des terres cuites dont beaucoup étaient intactes ; il paraissait donc qu'elles avaient été recouvertes avec un certain soin. Au-dessous de ce premier lit de terres cuites, il y avait une couche de terre vierge d'une épaisseur de 50 centimètres environ, au-dessous de laquelle se trouvaient encore beaucoup d'objets de même nature et deux fragments d'*æs rude*. »

M. Stevenson, outre ce dépôt de figurines en terre cuite, a découvert deux cippes en tuf grisâtre, ayant la forme de pyramides tronquées et portant d'un côté, à la partie supérieure, des inscriptions archaïques[1]; un autre fragment portant quelques lettres semble avoir appartenu à un cippe de même nature. Ces cippes n'étaient pas des autels, mais des bases destinées à porter des ex-voto, comme le montre l'entaille faite dans la partie supérieure et destinée au scellement dont on voit encore la trace sur cinq autres cippes de forme conique et plus allongée.

Dans les mêmes tranchées, M. Stevenson a trouvé des morceaux de plomb ayant servi de scellement, dont l'un avec un pied de statuette, l'autre avec deux pieds, l'autre avec une statuette entière. « Cette dernière, haute de 0m,091, représente Hercule nu avec la peau de lion sur le bras gauche. Le bras droit est rompu, mais était levé et devait brandir la massue. Le style est archaïque et le travail assez négligé. Il est donc probable que le sanctuaire prénestin était riche en stèles portant des statuettes votives. »

Cette découverte a un grand intérêt, car elle confirme deux des trois inscriptions archaïques qui sont des ex-voto dédiés à Hercule. Dans notre précédent travail, nous avions émis l'hypothèse que le dépôt de terres cuites trouvé entre la route de Rome et la voie Pré-

1. La largeur du cippe qui porte l'inscription la plus longue est à la base de 0m,45, au sommet de 0m,41 ; l'épaisseur est la même; la hauteur est de 0m,885.

nestine était consacré à la Fortuna Primigenia dont le temple s'élevait sur les flancs de la colline. A vrai dire, la distance entre le dépôt et les dernières constructions du temple pouvait inspirer quelques doutes. L'existence d'un temple d'Hercule dans la partie sud-ouest du territoire de Préneste n'est pas démontrée, bien que M. Stevenson ait trouvé des restes de constructions ; mais il existait peut-être un *lucus*. Il faut espérer que de nouvelles fouilles donneront des résultats définitifs.

Il reste à parler des inscriptions archaïques gravées sur trois cippes. M. Stevenson en a donné dans le *Bulletin* une représentation en phototypie.

La première contient six lignes :

L·GEMENIO·L·F·ΓEL-
HERCoLE · DoNo T
DAT·LVBS·MERTO
ΓRO·SED·SVEQ
EDE · LEIGIBVS
ΛRA·SALVTVS

L. 1. *L. Gemenio.* *L. Geminius* est un *gentilitium* déjà trouvé à Préneste sur trois inscriptions sépulcrales archaïques [1]. Le dernier mot de la ligne est difficile à expliquer ; il faut y rattacher sans doute les lettres tracées par le graveur à la seconde ligne, la première ne lui ayant pas suffi : *Pelte* ou *Peltd*. M. Stevenson y voit un *cognomen*, mais déclare qu'il ne peut l'expliquer. Ce pourrait être aussi un nom de patrie : *Peltuinum Vestinorum* ?

L. 2. *Hercole dono(m)*. Le datif en *e* dans les inscriptions archaïques latines est très fréquent. Nous en avons un exemple dans une autre inscription prénestine trouvée au siècle dernier, mais dans un autre endroit, sur l'emplacement présumé du forum :

C·TAMPIVS.C·F·SER
TARENTEINVS·PR
HERCVLE·D·D·L·M·[2]

1. *Eph. epigr.*, I, 70-72 ; Garrucci, *Sylloge*, 674-6.
2. *C. I. L.*, I, 1134.

Nous avons aussi relevé dans le pays des Marses deux inscriptions dédiées à Valetudo avec cette forme archaïque : *Valetudne* [1].

L. 3. *Dat lub(en)s mer(i)to*. Ces abréviations sont très fréquentes : la forme *lubs* se trouve dans une inscription du pays des Marses [2] avec une autre abréviation *supn* pour *supinatum*.

L. 4. *Pro sed sueq* = *pro se suisque*. M. Stevenson remarque que cette inscription donne pour la première fois la forme *sed* pour *se*, déjà connue pour les pronoms de la première et de la seconde personne. Il explique avec vraisemblance le mot *sueq* par *sue(is)q(ue)*.

L. 5. Cette forme de l'ablatif pluriel trouve, suivant M. Stevenson appuyé de l'autorité de M. de Rossi, sa confirmation dans la ligne suivante. *Ede* signifierait *e(is)de(m)*; *eisdem legibus*.

L. 6. *Ara Salutus*. M. Stevenson rejette avec raison l'idée de regarder comme un génitif le mot *ara*; il construit ainsi la phrase : *donum dat lubens merito pro se suisque eisdem legibus* (*quas habet* ou tout autre complément) *ara Salutis*. La phrase ne serait-elle pas ainsi trop elliptique et ne devrait-on pas plutôt considérer *ara* comme un ablatif amené par l'idée de comparaison contenue dans le mot *eisdem?* Nous ne prenons pas, du reste, la responsabilité de cette hypothèse, que nous soumettons à des juges plus compétents. Quant à la forme *Salutus* pour *Salutis*, on la connaît déjà pour les mots *Castorus*, *Honorus*, *Cererus*, *Venerus* [3].

M. Stevenson rappelle que les temples et les autels n'étaient pas toujours élevés d'après les mêmes rites et ne possédaient pas les mêmes règlements; les termes *lex templi*, *ædis*, *fani* reviennent fréquemment dans les auteurs et se trouvent sur les inscriptions. Le célèbre autel de Narbonne fut dédié à Auguste *legibus iis q(uae) infra) s(criptae) sunt* (Wilmanns, 104) ; il en est de même d'un autel de Jupiter à Salone (Wilmanns, 103) et d'un sanctuaire de la Salus Augusta à Ariminum (Wilmanns, 102). Souvent, lorsqu'on dédiait un monument, on rappelait les règles et conditions usitées dans un sanctuaire de grand renom. Aussi M. Stevenson conjecture-t-il que l'*ara Salutis* dont il est ici question pourrait être l'autel qui

1. *Inscript. inéd. du pays des Marses*, 72-73.
2. *C. I. L.*, I, 183.
3. Garrucci, p. 592; Corssen, *Aussprc.*, II, p. 89.

fut élevé à la suite du vœu fait en 313 avant J.-C. par le consul C. Junius Bubulcus pendant la guerre du Samnium et dédié par lui en 302, sous sa dictature, après la victoire remportée sur les Eques. Les Prénestins pendant cette guerre furent du reste les alliés des Romains [1].

La seconde inscription est plus courte :

Q · K · CESTIO · Q · F
HERCoIE · DoNV
[*d*]EDERO

La dédicace est évidemment faite par deux personnes, comme le prouve la forme du verbe [*d*]*edero*(*nt*) : il s'agit donc de deux frères dont l'un porte le prénom de Q(uintus) et l'autre probablement celui de K(aesus) = Caesus. En pareil cas le nom de famille se mettait au pluriel : on connaît des pluriels de la seconde déclinaison en *eis* et en *es* ; on n'en connaît pas en *o*. M. Stevenson remarque toutefois que dans la vieille langue latine il existait un nominatif pluriel ayant la forme grecque *oi* = *oe*, que l'on retrouve encore dans le chant des Saliens, *pilumnoe, poploe*. Mais pourquoi dans l'inscription le suffixe *e* ou *i* aurait-il disparu ? M. Mommsen croit que ce fait est justifié par l'analogie du génitif singulier avec le nominatif pluriel : la lettre *i* a pu disparaître dans ce dernier, comme la lettre *o* a disparu dans le premier. Quant au nom de famille *Cestius*, à une époque reculée, on ne le trouve que sur les inscriptions prénestines.

La troisième inscription est très mutilée.

RO
BVS
TOS
ΠΓ

M. Stevenson propose : (*p*)*ro* (*sed*)...(*ede leigi bus*... C'est aussi une dédicace.

La forme des caractères archaïques semble indiquer que ces inscriptions appartiennent à la première partie du sixième siècle de

1. Tite-Live, IX, 16.

Rome, c'est-à-dire sont à peu près contemporaines de la première guerre punique et ne dépassent certainement pas la fin de la seconde.

Cette conclusion nous donne à peu près l'époque où furent déposés les ex-voto retrouvés par M. Stevenson et ceux que nous avions découverts en 1878. Ils étaient sans doute dédiés à Hercule, dont le sanctuaire ou le bois sacré devait avoir une certaine célébrité, bien qu'on ne puisse cependant la comparer à celle du grand temple de la Fortuna Primigenia.

EMMANUEL FERNIQUE.

L'INSCRIPTION D'HASPARREN

ET LES NOVEM POPULI[1]

LETTRE A M. A. LONGNON

I

Mon cher collègue,

Vous vous rappelez qu'au mois de juillet de l'an dernier j'ai publié, dans la *Revue archéologique*, un fac-similé de la fameuse inscription d'Hasparren : c'est, je crois, le premier qui en ait été donné. Ce fac-similé était la réduction du monument lui-même, d'après un estampage relevé sur l'original par M. Sacaze, de Saint-Girons. Faute de ce document indispensable, vous avez pu constater, comme moi, que tous les éditeurs précédents[2], — je suis du nombre[3], — avaient attribué à l'inscription qui se lit encastrée dans le tympan de l'église d'Hasparren (petit chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bayonne) une origine de trois siècles plus ancienne qu'il n'est possible de la lui assigner d'après l'inspection du monument lui-même.

1. Voyez la *Revue* de juillet 1882, p. 23-27.

2. Trouvée en 1660, elle fut d'abord publiée en 1703, dans le *Journal de Trévoux;* ensuite, elle le fut successivement dans l'*Histoire du Béarn*, de Mazure, p. 433; dans le *Voyage au pays basque*, par de Lagarde, 1835, p. 51; dans la *Revue de numismatique et d'archéologie*, par Poydenot, 1872 ; dans le *Congrès scientifique de France*, 39e session, tenue à Pau, par M. Fr. de Saint-Maur, séance du 11 novembre 1870 ; dans les *Œuvres de Borghesi*, t. VIII, p. 543, note de M. L. Renier.

3. Dans la *Gaule romaine*, II, p. 360.

Il est nécessaire de relire, sur cet estampage[1], l'inscription, composée des quatre vers latins suivants :

Flamen, item duumvir, quaestor pagique magister,
Verus, ad Augustum legato munere functus,
Pro Novem optinuit populis sejungere Gallos.
Urbe redux, Genio pagi hanc dedicat aram.

« Flamine, duumvir, questeur et *magister* du *pagus*, Vérus, s'étant acquitté de sa mission d'envoyé auprès d'Auguste, obtint, pour les Neuf Peuples, qu'ils seraient séparés des Gaulois. De retour de Rome, il consacre cet autel au *Genius* du *pagus*. » On avait remarqué dans ce texte des incorrections assez graves : 1° *legato munere functus* pour *legati munere functus*, solécisme d'autant plus facile à éviter qu'il n'était nullement nécessaire pour la quantité ; 2° *pro novem optinuit* ne peut entrer dans un hexamètre, *o* étant bref dans *novem*, ce qui donne une brève entre deux longues ; de plus, la dernière syllabe de *novem* s'élide devant *optinuit* ; 3° il faudrait *Gallis* et non *Gallos* : 4° l'élision de l'*i* de *pagi* devant le mot *hunc* n'est pas faite. En un mot, ces vers sont mauvais et surtout très incorrects ; on peut donc s'étonner qu'une inscription rappelant pour ce pays un aussi grand souvenir ait été exécutée, au temps d'Auguste, en vers faux, et l'ait été sur un monument d'aussi petites dimensions : 0m,45 de long sur 0m,30 de large.

D'autre part, lorsqu'on n'avait sous les yeux que le texte et non l'original de cette inscription, de très bonnes raisons pouvaient la faire considérer comme remontant sinon au règne d'Auguste, du moins au premier siècle de l'Empire.

D'abord, il semblait tout naturel que les peuples de l'Aquitaine proprement dite, c'est-à-dire les peuples transgarumniens, véritables Ibères, semblables à ceux de l'Espagne et différant des Gaulois, dit Strabon, non seulement par la langue, mais par les traits physiques, οὐ τῇ γλώττῃ μόνον, ἀλλὰ καὶ τοῖς σώμασιν[2], protestassent contre la fusion qu'Auguste avait opérée en les absorbant dans une même province administrative avec les *quatorze* peuplades gauloises comprises entre la Loire et la Garonne, tandis que ces peuples, compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, appartenaient indubitablement à une autre race : c'était là l'Aquitaine véritable, ce

1. Voy. le fac-similé dans le numéro précité de la *Revue*.
2. IV, i, 1.

qu'on pourrait appeler l'Aquitaine ethnographique. Ils durent donc supporter d'autant plus difficilement cette répartition blessante, cette adjonction forcée, sous la désignation nouvelle de province d'Aquitaine, ce qui étendait à des étrangers leur nom national, qu'ils n'avaient pris aucune part à la levée de boucliers, universelle dans la Gaule, de l'année 52, sous Vercingétorix, et qu'aucun peuple de leur pays n'avait paru sous les murs d'Alise. D'ailleurs, que demandaient-ils? Ils ne réclamaient, dans la requête adressée à Auguste, — si l'inscription d'Hasparren était bien authentique, — ni l'exemption d'aucune charge, ni leur liberté, ni leur autonomie : ils voulaient simplement être distincts des Gaulois, *sejungere Gallis*, n'être pas appelés du même nom. On pouvait admettre sans peine que cette faible concession eût été faite par l'empereur, puisqu'elle n'accordait qu'une faveur nominale, qui ne troublait en rien l'économie du système provincial. On comprend, en outre, que, n'osant espérer que l'on consentît, pour leur restituer, à eux exclusivement, leur nom national d'Aquitains, à modifier les désignations officielles des provinces, même des provinces impériales, on comprend, dis-je, qu'ils se soient contentés d'être distingués de tous les peuples gaulois par cette appellation modeste et inoffensive de *Novem Populi*.

Toutes ces considérations donnaient une très grande apparence de vérité à l'inscription d'Hasparren, et, son authenticité n'ayant pas été suspectée jusqu'à présent, elle apportait un fondement précieux à l'ancienne origine de la Novempopulanie. Tout le monde admettait dernièrement encore, avant la publication de notre fac-similé, que cette province de *Novempopulana*, — formée, à la fin du IIIe siècle, du dédoublement de l'ancienne province d'Aquitaine elle-même — dût son nom à cette « séjonction » des *Novem Populi*, reconnue par Auguste, comme représentant, au moins en souvenir, une race et une nation distinctes du reste de la Gaule.

On avait remarqué depuis longtemps que la *Novempopulana* de la *Notitia provinciarum Galliae*, au Ve siècle, comprenait non pas *neuf* cités, c'est-à-dire *neuf* peuples, mais *douze*, dont ce document donne, comme on sait, la liste détaillée; là, aucune erreur n'avait été possible, puisque ces douze cités répondent à autant de diocèses parfaitement connus pendant tout le moyen âge et dans les temps modernes. Il fallait donc que le nom de la *Novempopulana* fût plus ancien que la création des trois cités qui, en portant le nombre ancien des subdivisions de cette province à douze, laissait subsister une contradiction entre le nom et le fait. Il s'ensuivait donc que

cette désignation de *Novempopulana* devait être beaucoup plus ancienne; on devait le penser, du moins, et l'inscription d'Hasparren était venue apporter la preuve d'une supposition déjà fort probable.

Tout, dans ce texte, paraissait s'accorder avec ces données, déclarées parfaitement admissibles. On trouva tout naturel que les peuples de l'Aquitaine ethnographique eussent député vers Auguste un des magistrats municipaux d'une de leurs cités, un certain Vérus, qui avait exercé, évidemment dans les *Aquae Tarbellicae* (Dax), les fonctions de *quaestor*, puis celles de *duumvir juridicundo*, et qui enfin était parvenu au sacerdoce local, en qualité de *flamen civitatis*.

Tout cela paraissait très correct et, — qu'on le remarque, — les fonctions sont bien énumérées à leur rang, dans l'ordre inverse de celui dans lequel elles ont été exercées, en commençant par les plus élevées, c'est-à-dire par les dernières obtenues, et en finissant par les moindres c'est-à-dire par celles qui commencent la carrière, ce qui est également conforme à l'usage. On concevait parfaitement comment Vérus avait mentionné la modeste dignité de *magister* de son *pagus*, puisque c'est là qu'il avait élevé son autel au Génie du lieu.

Les incorrections de grammaire et de prosodie pouvaient se comprendre et s'excuser de la part d'un Aquitain.

Une seule particularité de détail pouvait faire hésiter : c'est que, les *flamines civitatis* étant toujours des *flamines Augusti*, il était difficile qu'étant flamine d'Auguste, Vérus eût accompli sa mission à Rome du vivant de cet empereur. On sait que ce fut après la mort et l'apothéose d'Auguste, par conséquent sous Tibère, que commencèrent à s'établir, dans les cités des provinces, les *flamines civitatis*, ou *flamines Augusti*, ou *flamines* tout court (ce mot seul exprimant toujours le sacerdoce de la divinité de l'empereur). — Mais ce n'était pas là une objection très sérieuse, car, le nom d'*Auguste* désignant tous les empereurs, on pouvait supposer que la députation de Vérus s'était adressée à un des premiers empereurs, à Tibère, par exemple; car il ne fallait pas, d'autre part, s'éloigner trop sensiblement du temps où la province administrative de l'Aquitaine avait englobé les *neuf* peuples, pour donner à leur réclamation une certaine opportunité.

Lorsque nous vîmes l'estampage de l'inscription originale, mes idées, les vôtres et celles de tous nos collègues du comité durent se modifier immédiatement.

La forme des lettres rendit absolument impossible l'attribution de ce monument au Ier siècle. Elle le fit descendre, à première vue, jusqu'aux tem de Dioclétien et de Constantin, et nous comprîmes

que cette inscription avait dû être exécutée vers le IVe siècle, ou au plus tôt à la fin du IIIe.

Malgré cela, je persistai d'abord à croire que le texte était du premier siècle et que, dans un intérêt facile à concevoir, on avait voulu le reproduire, comme un précieux souvenir national, au moment, sans doute, où le remaniement provincial de Dioclétien venait consacrer, par la création de la *Novempopulana*, une séparation nominale, déjà ancienne, réclamée et prévue depuis longtemps. Les exemples sont nombreux, à Rome même, de ces anciens titres restaurés à une basse époque, dans la forme archaïque qu'ils avaient autrefois. C'est donc à cette explication que je m'étais arrêté, au mois de juillet dernier (*Revue archéologique*), lorsque vos observations sont venues remettre tout en question.

II

Dans une des dernières séances de notre commission de la carte de l'ancienne France, le mercredi 17 janvier, vous nous avez fait part d'une remarque de la plus grande importance que vous avait suggérée la vue de l'estampage d'Hasparren : c'est que cette inscription pourrait bien dater en effet de la fin du IIIe siècle, texte et gravure, c'est-à-dire dater de la création même de la province de *Novempulana* et du démembrement de l'Aquitaine d'Auguste. Voici vos raisons :

Vous pensez que rien dans la teneur du texte ne s'oppose à ce qu'il ait été composé au moment même où le lapicide l'a exécuté. 1° Il y avait encore dans toutes les cités, au temps de Dioclétien, un *flamine*, des *duumviri juredicundo*, des *quaestores;* les *pagi* avaient leurs *magistri, aediles* ou *praefecti;* 2° les mots *ad Augustum* peuvent désigner tout autre empereur qu'Auguste; Dioclétien et Constantin étaient aussi appelés « Augustes », puisque ce nom était synonyme d'*Imperator;* 3° enfin, — et c'est là votre observation capitale, — rien ne prouve qu'il y ait eu neuf cités ou neuf peuples dans l'Aquitaine ethnographique ; au contraire, en interrogeant les anciens géographes, ceux qui ont composé leurs écrits entre l'époque de César et celle de Dioclétien, on ne trouve pas *neuf*, mais *cinq* cités, pour la région qui correspond à la future Novempopulanie du IVe siècle.

Vous attachant surtout à Ptolémée, dont les Tables présentent incontestablement l'énumération la plus complète des cités de la Gaule

au IIe siècle, vous avez parfaitement établi, devant nous, que sur les vingt-deux peuples ou cités qui composaient la province d'Aquitaine administrative, dans la table ptoléméénne, il n'y en avait que cinq d'imputables à l'Aquitaine ethnographique (voy. *Ptol.* II, VI [VII]); les dix-sept autres sont gaulois. Ces cinq peuples sont :

1° Les *Tarbelli*, au sud des *Bituriges Vivisci* et de *Burdigala* (Bordeaux), capitale de ces derniers, et s'étendant jusqu'aux Pyrénées; leur capitale était *Aquae Augustae* ou *Tarbellicae*[1] (Dax); leur pays correspondait surtout à la partie maritime de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées;

2° Les *Vassarii*, au sud de la peuplade gauloise des *Nitiobroges* (Agenois), et qui sont les mêmes que les *Vassei* de Pline[2], les *Vasatae* d'Ammien Marcellin[3] et la *Civitas Vasatica* de la Notice[4]; ils avaient pour capitale *Cossium* (Bazas) : c'est le Bazadais[5].

3° Les *Datii*, au sud des Gabali (Gévaudan); ce peuple qui n'a pas pu être encore placé avec certitude, non plus que sa capitale *Tasta*, et que vous proposez d'identifier avec les *Lactorates*, qu'on s'étonne en effet de ne pas voir citer par le seul Ptolémée[6]; ce serait une partie de l'Armagnac;

4° Les *Auscii*, au sud de ces derniers, avec leur capitale *Augusta*, Auch[7] (Gers et Hautes-Pyrénées);

5° Les *Convenae*, au pied des Pyrénées, avec leur capitale *Lugdunum* (Saint-Bertrand), correspondant au Cominges et à la haute vallée de la Garonne[8].

Vous nous avez montré comment les dix-sept autres peuples de l'Aquitaine de Ptolémée étaient tous gaulois et tous identifiés, à droite de la Garonne : par conséquent, les cinq qui précèdent occupaient seuls toute la Gascogne avec le Béarn, c'est-à-dire un pays qui répond très fidèlement à la Novempopulanie du IVe siècle et à l'Aquitaine ethnographique de César. Donc, au milieu du IIe siècle, cette région n'aurait pas compris *neuf*, mais *cinq* peuples seulement, et la dénomination de *Novem Populi* ne remonterait pas même jusqu'aux Antonins; or, comme l'inscription d'Hasparren, dans l'état où elle nous

1. Τάρβελλοι, καὶ πόλις αὐτῶν Ὕδατα Αὔγουστα. 17°, 44°-40', § 9.
2. IV, XXXIII, 1.
3. XV, XI, 14.
4. Guérard, p. 29.
5. Οὐασσάριοι, καὶ πόλις Κόσσιον. 18°-30', 46°, § 15.
6. Δατιοι, καὶ πόλις Ταστα. 19°, 45°-15', § 17.
7. Οὐσκιοι καὶ πόλις Αὔγουστα. 18°, 45°, § 18.
8. Συνναντοντες δὲ τῇ Πυρήνῃ, Κομουένοι, καὶ αὐτῶν Λουγδουνὸν κολωνια 17°, 44°, § 22.

est parvenue, n'est plus du premier siècle, comme on l'avait cru jusqu'à ce jour, et que c'était le seul texte sur lequel on pût établir l'hypothèse de l'ancienneté des *Novem Populi*, elle n'a plus aucune valeur à vos yeux. Telle a été votre conclusion. Je ne saurais partager entièrement votre opinion ; mais je crois que le point important, à savoir qu'il n'y a eu que cinq peuples dans l'Aquitaine propre au temps de Ptolémée et que les *Novem Populi* sont postérieurs au IIe siècle, est désormais acquis : c'est là une découverte.

Voyons, en effet, si les autres auteurs classiques ne démentent point cette donnée nouvelle.

César ne fait pas un tableau géographique des peuples de l'Aquitaine. Dans le récit de la troisième campagne, il cite, au cours des événements de la guerre de Crassus, son lieutenant, les peuples, grands et petits, qui y ont pris part. Il en mentionne quelques-uns des principaux ; mais il n'est pas tenu de les nommer tous. Il a l'occasion de citer aussi un certain nombre de petites peuplades qu'on peut considérer comme faisant partie de la clientèle des premiers. Parmi les plus importants, il y a évidemment les *Tarbelli* (III, 27), les *Ausci* (ibid.) et les *Sontiates* (III, 20, 21, 22), auxquels fut faite alors une guerre si acharnée qu'ils semblent avoir été détruits entièrement, car il n'en a plus été parlé depuis. Les autres sont les petites peuplades des *Bigerriones* (III, 27), les *Begerri* de Pline; des *Tarusates* (III, 23), les *Toruates* de Pline; des *Vocates*, des *Cososates*, des *Sibusates*, etc., qui sont de simples clients. Donc, dans César, deux grands peuples seulement sont cités des cinq que donnent les Tables ptoléméennes : les *Ausci* et les *Tarbelli*.

Il n'eut pas l'occasion de nommer, sans doute parce qu'ils ne prirent pas part à la lutte de 57, les *Lactorates* et les *Convenae*.

Strabon ne nomme que trois grands peuples : les *Tarbelli*, les *Ausci* et les *Convenae ;* mais il ajoute ceci : « Il y a encore plus de vingt peuples dans l'ancienne Aquitaine (ethnographique); seulement ils sont petits et sans importance [1]. » On pourrait s'étonner de l'omission des *Lactorates* et des *Vasates,* du premier surtout; mais on sait que les énumérations de Strabon ne sont pas plus complètes, au premier siècle, que celle d'Ammien Marcellin au quatrième; on ne saurait dire pourquoi.

Quant à Pomponius Méla, qui n'annonce qu'un rapide aperçu, on ne saurait trouver étrange qu'il se contente de nommer les *Ausci* [2].

1. IV, II, 1 : Ἔστι δὲ ἔθνη τῶν Ἀκουιτανῶν πλείω μὲν τῶν εἴκοσι μικρὰ δὲ καὶ ἄδοξα.
2. III, 2.

La géographie de Pline présente de grandes difficultés, car il cite, pêle-mêle, un nombre considérable de peuples dans l'Aquitaine administrative, entre les Pyrénées et la Loire, sans nous renseigner sur leur répartition, et sans distinguer les grands des petits, c'est-à-dire ceux qui correspondent à des *civitates*, et les simples clients. Il est possible toutefois de retrouver, dans cette foule, les cinq grands peuples que nous savons, au siècle suivant, par les Tables ptolémèennes, avoir seuls formé les cinq cités énumérées plus haut : les *Tarbelli*, les *Ausci*, les *Convenae*, les *Latusates* (pour *Lactorates*) et les *Vassaei* (pour *Vassarii* ou *Vasates*) [1].

Si bien que tous les textes classiques, lorsqu'ils ne mentionnent pas les cinq peuples, ou les cinq grandes cités de Ptolémée, du moins n'en nomment-ils pas davantage ; de sorte que les quatre autres peuples dont les documents postérieurs à Dioclétien nous fournissaient les noms et auxquels j'avais donné une existence anticipée, pour compléter les *Novem Populi* que je me croyais obligé de retrouver, — n'étaient pas encore entrés en scène. Les quatre cités qui auraient été ajoutées aux cinq grands peuples de Ptolémée entre l'époque où il a dressé ses tables et celle de Dioclétien, — et très probablement sous Dioclétien lui-même, puisque la liste de Vérone est le document le plus ancien où figure la province de *Novempopulana* comme dédoublement de l'ancienne Aquitaine, — seraient, selon vous : les *Boiates*, au N. des *Tarbelli* ; les *Elusates*, chef-lieu *Elusa* (Eause); démembrement tous deux du territoire des *Tarbelli* ; les *Bigerri*, où se trouvaient les *Aquae Convenarum* (Bagnères-de-Bigorre), et les *Consorani* (le Conserans).

Vous supposez donc que la *Novempopulana* ne commença d'exister qu'à la fin du IIIe siècle, et que le nom qui lui est donné dans la liste de Vérone s'accorde parfaitement avec l'inscription d'Hasparren et se trouve justifiée seulement sous Dioclétien. Quant au nombre des peuples de l'ancienne Aquitaine, ils n'auraient encore été que cinq au milieu du second siècle et il se serait trouvé porté, pour la première fois, à neuf au temps de la tétrarchie de 292.

Entre Dioclétien et Théodose, époque où la *Novempopulana* comprend, sur la liste des provinces et des cités, non plus neuf peuples, mais douze, il vous est facile de nommer les *Atureuses*, chef-lieu *Atura* (Aire), les *Benarnenses* (Béarn) et les *Huronenses*, chef-lieu *Huro* (Oloron), tous trois démembrés de l'ancien territoire des *Tarbelli*.

En faisant, bien volontiers, le sacrifice de plusieurs pages de

1 IV, XXXIII (XIX), 1.

mon second volume de la *Gaule romaine*, je ne puis cependant regarder, mon cher collègue, l'inscription d'Hasparren comme nous donnant un texte du temps de Dioclétien. Qu'en reste-t-il donc, direz-vous? Le monument est matériellement de la fin du IIIe siècle ou du commencement du IVe. Les incorrections qu'il renferme semblent accuser plutôt les bas temps que l'époque d'Auguste, et enfin il n'y avait certainement pas *neuf* peuples, mais cinq seulement, au milieu du IIe siècle, dans l'Aquitaine ethnographique. Tout cela est vrai; cependant j'ai peine à croire, s'il n'y avait pas neuf peuples ayant «obtenu», au Ier siècle, de former un groupe nominal à part, au pied des Pyrénées, que ce groupe, souvenir d'une ancienne nation, dernier et respectable vestige d'une race encore reconnaissable aujourd'hui même, n'eût pas existé. Au lieu des *Novem Populi*, c'étaient les *Quinque Populi*, sans doute, et, si je ne me trompe, l'inscription d'Hasparren va nous le prouver.

Il est incontestable qu'en l'année 105, sous Trajan, cette vieille Aquitaine, dépossédée de son nom national, nom étendu par Auguste, plus d'un siècle auparavant, à tous les peuples compris entre les Pyrénées et la Loire, a formé, pour le service des finances, une subdivision sous le nom de *provincia Lactorensis*[1]. Il faut se rappeler que ce morcellement des provinces politiques en divisions financières, aux trois premiers siècles, a été l'avant-coureur du démembrement des provinces politiques accompli sous Dioclétien. Nous avons de même, en *Tarraconensis*, la province financière d'*Asturia* qui devint plus tard la province administrative d'*Asturia* et *Gallaecia*, lors du démembrement de la Tarragonaise. Je vous ferai remarquer, en outre, que dans l'inscription de Pérouse la province financière, qui répond évidemment à l'ancienne région ethnographique de César, n'a rien retenu de son nom national, qui est passé, au contraire, au pays transgarumnien; ce dernier y prend la désignation de province financière d'Aquitaine, *procurator provinciae Aquitanicae*, ce qui comprend, remarquez-le, l'Aquitaine politique à l'exclusion précisément de l'Aquitaine ethnographique, c'est-à-dire des seuls vrais Aquitains. En tout cas, la subdivision existe, quelque nom qu'elle porte; la province financière de Lectoure, qui paraît dès 105, avait indubitablement les limites de l'ancienne Aquitaine

1. Marini, *Fratr. arv.*, I, p. 5; cf. Orelli, 3651 : PROCVRAT | PROVINCIARVM LVGDVNIENSIS (*sic*) · ET · AQVITANICAE · ITEM LACTORAE, etc (trouvée à Pérouse).

de César et celles de la future Novempopulanie de Dioclétien; seulement il faut renoncer à cette désignation anticipée de *Novem Populi*.

Je remarquerai en passant que le nom de *Lactora*, ayant passé à la province financière, ne dut peut-être pas être laissé à la cité, pour éviter toute confusion dans le langage officiel, et que c'est peut-être là l'origine de ces appellations étranges, inconnues des autres géographes et que nous donnent seules les Tables ptoléméennes, de *Datii* et de *Tasta*.

Je ne peux vous cacher, enfin, mon cher collègue, que ces quatre vers de l'inscription d'Hasparren conservent malgré tout, à mes yeux, une physionomie qui fait songer au temps d'Auguste, au Ier siècle du moins.

Non seulement ce nom *Augustus* semble exclure, au singulier, la tétrarchie des deux Augustes et des deux Césars, mais il est hors de doute que les mots *Urbe redux* ne peuvent s'appliquer ni à Nicomédie ni à Milan, et que *Urbs* n'a jamais signifié que Rome.

Enfin, c'est là ma dernière observation, et vous l'accueillerez sans doute d'autant plus volontiers que, si elle nous permet de laisser au Ier siècle de notre ère le texte primitif dont le monument d'Hasparren nous aurait conservé une copie plus ou moins altérée, elle donne une nouvelle force à votre remarque, si intéressante, touchant l'origine relativement moderne des *Novem Populi*.

Parmi les incorrections signalées dans le fameux quatrain, il en est une imputable à l'inattention du lapicide, *legato* pour *legati*, ce qui est un solécisme dans tous les temps; et d'autre part l'élision du dernier vers a été oubliée peut-être par la substitution de *hanc* à *illam*; — cela est peu de chose, mais il n'en est pas de même du troisième vers, qui est doublement incorrect par la faute de quantité *novem* et par l'élision omise. J'estime qu'au temps de la création de la province de *Novempopulana*, sous Dioclétien, il y eut, en effet, quatre peuples nouvellement érigés en cités, ce qui porta leur nombre à neuf, comme il y en eut trois autres plus tard, entre Dioclétien et la rédaction de la *Notitia provinciarum*, ce qui le porta à douze, sans que le nom de *Novempopulana* pût être modifié de nouveau, parce qu'il datait du grand remaniement provincial de Dioclétien. Je crois que l'on dut corriger alors le texte ancien, sans avoir égard à la quantité, en *pro Novem optinuit populis*, mais qu'il se trouvait sur le monument du Ier siècle: *pro Quinque optinuit populis*, ce qui était correct. Au temps de Ptolemée, l'ancienne Aquitaine pouvait donc

s'appeler les *Quinque Populi*, et le monument de Vérus, au Ier siècle, devait donner ainsi, dans une forme du moins exempte de fautes :

Flamen, item dumvir, quaestor pagique magister
Verus, ad Augustum, legati munere functus,
Pro Quinque optinuit populis sejungere Gallis.
Urbe redux, Genio pagi illam dedicat aram.

Croyez, mon cher collègue, à mes sentiments les plus affectueux.

ERNEST DESJARDINS.

LES

SCÈNES DE BANQUETS

PEINTES DANS LES CATACOMBES ROMAINES

ET NOTAMMENT DANS CELLE DES SS. MARCELLIN ET PIERRE

Parmi les thèmes sur lesquels se sont exercés les peintres des catacombes romaines, quelques-uns, comme le Bon Pasteur, Daniel, Jonas, la résurrection de Lazare, ont joui d'une faveur qui les a fait employer sans relâche à l'ornementation de tous les grands cimetières. D'autres, au contraire, n'ont obtenu qu'une vogue capricieuse. Les représentations de repas et de banquets semblent appartenir à cette seconde catégorie. On ne les a pas rencontrées jusqu'à présent en dehors des quatre cimetières de Domitille, de Calliste, de Sainte-Agnès et des SS. Marcellin et Pierre. Encore, à Domitille, n'a-t-on qu'un repas, l'un des premiers essais de la peinture chrétienne, qui remonte à la fin du Ier ou au commencement du IIe siècle. Si la catacombe de Calliste possède quatre banquets, elle en a été dotée pendant une courte période (fin du IIe siècle, commencement du IIIe), rassemblés qu'ils sont dans le groupe formé par les cubicula A^2, A^4, A^5 et A^6, dont M. de Rossi attribue la décoration à l'administration de Calliste lui-même[1]. Le contingent de la catacombe de Sainte-Agnès se réduit à deux banquets, l'un de cinq femmes (seconde moitié du IIIe siècle), l'autre de sept convives (période du IVe siècle immédiatement postérieure à la paix de l'Église). Quant à la catacombe des SS. Marcellin et Pierre, elle était plus riche en tableaux de ce genre que toutes les autres réunies ; elle a livré à l'iconographie un repas et neuf banquets. Mais ces dix ouvrages ont été exécutés

1. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 247.

entre la seconde moitié du IIIe siècle et le commencement du IVe, sauf un seul peut-être qui serait, à la rigueur, de la première moitié du IVe siècle.

A quelle cause faut-il attribuer l'intermittence du goût pour les scènes dont il s'agit et leur agglomération relative dans un même cimetière? On ne saurait le dire. Néanmoins ces peintures sont curieuses, et je crois intéressant de les passer en revue, d'autant mieux que trois d'entre elles ont été découvertes depuis peu de temps par M. de Rossi et viennent de lui fournir matière à précieuses observations[1].

Les anciens explorateurs des nécropoles souterraines n'avaient aperçu que six de ces monuments, quatre du cimetière des SS. Marcellin et Pierre, et les deux du cimetière de Sainte-Agnès. Du moins ce sont les seuls que Bosio et, après lui, Aringhi et Bottari aient reproduits. Bosio ayant qualifié d'agapes leur sujet, cette dénomination a été aveuglément acceptée pendant deux siècles et plus. Elle était inexacte pourtant, et elle ne convient non seulement à aucune des compositions que Bosio avait en vue, mais à aucune de celles que les investigations ultérieures ont fait trouver. En effet, si l'on étudie dans leur ensemble et si l'on compare entre elles les productions de l'art chrétien au temps de la primitive Eglise, on arrive à constater que la peinture s'est essentiellement inspirée de sujets allégoriques, symboliques, bibliques ou évangéliques; au delà de ce cercle, elle s'est permis quelques allusions directes à la personne du mort dont elle embellissait la tombe. Mais elle ne se préoccupait pas de retracer les usages de la société chrétienne, et rien n'autorise à supposer qu'elle se soit départie de son abstention au profit des agapes. Aussi, d'un avis presque unanime, adoptant le système d'explication proposé en 1844 par l'abbé Polidori[2], les archéologues modernes ont-ils reconnu aux images chrétiennes de banquets un caractère allégorique. Les onze fresques que les fouilles ont depuis trente ans arrachées à l'oubli sont venues confirmer la justesse de cette doctrine, à laquelle les travaux de M. de Rossi ont en même temps donné tout son développement et toute sa précision.

Il faut cependant accorder une signification réaliste à deux des peintures de la catacombe des SS. Marcellin et Pierre. Elles sont actuellement perdues; mais elles ont été copiées et gravées par les

1. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 111-130.

2. Luigi Polidori, *Dei conviti effigiati a simbolo*, etc. Milan, 1844, dans le journal *l'Amico cattolico*.

soins de Bosio. L'une[1] est celle dont on peut laisser la date indécise entre le règne de Dioclétien et celui de Constantin. Au centre, une femme coiffée en cheveux et habillée d'une longue tunique, debout derrière une table carrée chargée de quatre pains, de deux écuelles et d'un vase à large panse écrasée, élève la main droite et saisit de la main gauche le vase par l'orifice. Rangés sur le même plan qu'elle, mais cantonnés chacun vers une extrémité de la table, deux hommes debout se tournent, celui de gauche vers un voyageur appuyé sur un bâton et vêtu d'un collet et d'une tunique, auquel il remet une écuelle, celui de droite vers un second étranger qui, vêtu du même costume que le premier, s'avance les mains étendues. Le sujet consiste, de toute évidence, en une distribution d'aliments faite à des pauvres ou des pèlerins par une femme aidée de ses domestiques. Il est correct autant que facile de l'entendre à la lettre, et nulle raison plausible n'invite à le prendre au symbolique comme plusieurs savants en ont eu le désir. L'artiste a voulu perpétuer le souvenir des pratiques charitables auxquelles s'était adonnée durant sa vie la chrétienne ensevelie dans la sépulture qu'il était chargé de décorer.

L'autre fresque[2], que j'inclinerais à dater de la seconde moitié du IIIe siècle, avait trait à un récit de l'Evangile. On y voyait assis autour d'une table semi-circulaire trois hommes et trois femmes alternés. L'homme placé à l'extrême gauche se détournait pour recevoir une coupe de la main d'un serviteur dont on n'apercevait que le bras. Point de nourriture d'ailleurs, point de plats sur la table ; mais à terre, au premier plan, quatre urnes de grande dimension. L'insuffisance du nombre de ces urnes, quatre au lieu de six qu'exigerait la conformité avec le texte de l'Évangile, ne saurait tromper sur l'intention de l'œuvre, qui représente indubitablement le miracle des noces de Cana.

Ces deux exceptions éliminées, tous les repas et festins des catacombes sont allégoriques ; six se réfèrent au sacrement de l'eucharistie, neuf à la félicité éternelle des élus dans le Paradis.

Les quatre banquets de la catacombe de Calliste ouvrent la série la moins riche. Leur programme ne varie pas : sept hommes appuyés sur le coussin d'un lit semi-circulaire s'apprêtent à manger d'un poisson posé sur un trépied en avant duquel, à terre, sont alignées

1. Arcosolium 3e de Bosio ; Bottari, t. II, pl. CXXIX ; Garrucci, *Storia dell. arte cristiana*, pl. LVII 2.

2. Cubiculum 7e de Bosio ; Bottari, t. II, pl. CIX ; Garrucci, *l. c.*, pl. XLVII 1.

tantôt sept, tantôt huit, tantôt douze grandes corbeilles de pains[1]. Suivant la brillante interprétation de M. de Rossi, il y a là une association de deux éléments empruntés à l'Évangile, les sept convives rappelant les sept disciples présents au repas près du lac de Tibériade, les corbeilles, le miracle de la multiplication des pains; et cette combinaison vise la distribution de l'eucharistie aux fidèles pendant leur vie[2]. Elle a plu à Calliste puisque, soit sous son diaconat, soit sous son pontificat, elle a été répétée dans quatre cubicula du cimetière dont le pape Zéphyrin lui avait remis la gestion. Mais, après lui, elle a été délaissée par les peintres, car elle n'a reparu qu'une seule fois, et à plus d'un siècle de distance, à l'époque constantinienne, sur un arcosolium du cimetière de Sainte-Agnès. Entre temps, à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle, l'allusion à l'eucharistie s'est manifestée dans un cubiculum de la catacombe des SS. Marcellin et Pierre[3], sous la forme bien plus concise du repas où, convive unique, un jeune homme vêtu d'une tunique sans ceinture et assis près d'un trépied dirige sa main vers un plat qui contient plusieurs petits pains en boule. Au contraire, sur l'arcosolium du cimetière de Sainte-Agnès, le banquet est identique à ceux du cimetière de Calliste; seulement les sept convives, assis autour d'une table semi-circulaire sur laquelle sont étalés deux pains et trois poissons, occupent la voussure de l'arc, tandis que les sept corbeilles et deux vases à anse remplissent la lunette[4]. Bien que juxtaposés plutôt que réunis, les deux éléments me semblent assez rapprochés pour être inséparables et, par suite, pour rendre indiscutable le sens de l'allégorie. Néanmoins on serait forcé de les regarder comme indépendants l'un de l'autre, et, dès lors, de classer la scène de la voussure parmi les images de la félicité des élus, s'il était avéré qu'au lieu de sept hommes on dût voir à table quatre hommes et trois femmes ainsi que l'indiquent les planches de Bosio et du P. Garrucci, car la réminiscence du repas au bord du lac de Tibériade deviendrait en ce cas inapplicable. Les couleurs et même le dessin des figures sont maintenant fort endommagés, et je ne garantis pas que mes yeux n'aient pas été trompés par cet état de dégradation. Mais, sous cette réserve, je suis obligé de dire que,

1. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. XIV, XV, XVI et XVIII.

2. De Rossi, *l. c.*, p. 341 et 342.

3. Vu par d'Agincourt au XVIIIe siècle et retrouvé par M. de Rossi en 1851; Garrucci, *l. c.*, pl. LVI 4.

4. Cubiculum Ier de Bosio : Bottari, t. III, pl. CXLI ; Garrucci, *l. c.*, pl. LX 2.

malgré tous mes efforts, il m'a été impossible d'apercevoir chez aucun des personnages le moindre attribut féminin, et j'ai la conviction que les sept convives sont bien les sept disciples. Leur nombre typique concourt à fortifier ce sentiment.

Les allégories relatives à la béatitude éternelle offrent plus de diversité.

Dès ses débuts, l'art chrétien a épousé l'idée d'exprimer les délices du paradis sous les apparences de festins. Le repas figuré au fond du grand ambulacre de la catacombe de Domitille en est la preuve. M. de Rossi a établi qu'il est nécessaire de prendre pour deux bienheureux les deux hommes assis sur un siège double près d'un trépied garni de trois pains et d'un poisson, et servis par un homme debout, probablement un échanson[1]. Après ce premier exemple, toutefois, il faut franchir un intervalle de cent cinquante ans au minimum pour en retrouver un second et un troisième, sensiblement contemporains l'un de l'autre, dans le cimetière des SS. Marcellin et Pierre et dans celui de Sainte-Agnès.

A Sainte-Agnès, le sujet se complique d'une allusion à la parabole des vierges sages et des vierges folles. Non seulement le banquet n'a pour convives que cinq femmes, mais, limité à la partie gauche d'une lunette au milieu de laquelle domine une orante (vraisemblablement l'effigie de la défunte ensevelie dans l'arcosolium), il a pour pendant, sur la partie droite, un groupe de cinq femmes, debout, tenant chacune à la main un objet que l'on réputé être une lampe ou son équivalent[2]. Il est clair que ces deux pendants ont une étroite connexité. On estime communément que le groupe de droite met en scène les cinq vierges sages veillant, leurs lampes allumées, dans l'attente de l'époux. J'aimerais mieux y chercher les cinq vierges folles frappant vainement, après leur retour, à la porte de la salle des noces. Mais, de ces deux interprétations (les seules entre lesquelles on ait à opter pour le panneau de droite) quelle que soit celle que l'on préfère, on ne saurait disconvenir que le panneau de gauche montre les cinq vierges sages reçues à la suite de l'époux dans la salle et au festin des noces. Bien que d'un ordre spécial, c'est réellement une allégorie des joies réservées aux fidèles dans le royaume des cieux.

Le festin de la catacombe des SS. Marcellin et Pierre, qui appartient comme celui de la catacombe de Sainte-Agnès à la seconde moitié du IIIe siècle, se distingue entre tous par la multiplicité des

1. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 42 et 44-46.
2. Cubiculum 3e de Bosio; Bottari, t. III, pl. CXLVIII; Garrucci, *l. c.*, pl. LXIV 2.

personnages secondaires. Un couple assis à une table couverte d'un coussin, devant laquelle est un trépied; à droite, une femme assistante, debout, appuyant sa main droite sur le bord de la table; à gauche, vu de profil et tendant un vase à boire à l'un des deux convives, un échanson suivi d'un autre serviteur, celui-ci actuellement détruit; enfin, à l'extrême gauche, une femme, debout, accompagnée d'une petite fille; telle est l'ordonnance de cette composition [1], où l'on remarque pour la première fois la femme assistante qui garde ici l'anonyme, mais qui va, quelques années plus tard, en affichant au-dessus de sa tête en toutes lettres sa dénomination significative, intervenir de nouveau dans les derniers banquets dont il nous reste à parler.

Ces monuments forment au sein d'une même région de la catacombe des SS. Marcellin et Pierre un groupe de six. Bosio n'en avait trouvé qu'un. M. de Rossi en a découvert deux en 1851 ou peu après, et trois entre 1880 et 1882. L'un de ces derniers et l'un de ceux que les fouilles de 1851 avaient exhumés sont tellement ruinés que l'on en discerne à peine quelques vestiges et que l'on doit se borner à les mentionner pour mémoire. Heureusement, malgré les lésions qu'ils ont subies, les quatre autres ont conservé leur ensemble. A part certaines différences de détail, ils traduisent tous les quatre la même pensée par les mêmes moyens, et ils datent de la même époque.

L'époque, c'est la fin du IIIe ou le commencement du IVe siècle. Lorsque j'ai publié ici [2] ma *Chronologie des peintures des catacombes romaines*, on ne possédait encore que deux des fresques en question. Je les ai attribuées au règne de Constantin, assuré qu'elles ne pouvaient lui être postérieures, et enclin par circonspection à rajeunir plutôt qu'à vieillir les productions de l'art chrétien quand leur style laisse, et tel est le cas, une certaine latitude à la fixation de leur âge. Mais M. de Rossi a tiré de l'épigraphie et de la topographie du cimetière diverses informations plus décisives que les motifs de mon appréciation. Il corrige, en la discutant avec la gracieuse bienveillance dont son amitié m'a toujours honoré, la date que j'avais proposée, et celle qu'il fixe est nécessairement commune à toutes les peintures empreintes du même caractère artistique et situées dans la même région [3]. En effet, cette région n'a livré aucune ins-

1. Cubiculum 6e de Bosio; Bottari, t. II, pl. CVI; Garrucci, *l. c.*, pl. XLV 1.
2. *Revue archéologique*, septembre, octobre, novembre et décembre 1880.
3. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 114-121.

cription revêtue du monogramme constantinien. La croix n'y apparaît qu'une fois et sous la forme indifférente de croix gammée à double ligne. Les marques de fabrique frappées sur les plaques de terre cuite employées à la clôture des *loculi* n'accusent jamais un temps plus récent que le règne de Dioclétien. Il en va de même des acclamations dominantes, telles que celle-ci : *spiritus in bono* entre deux dauphins. Libellées tantôt en latin, comme VALENTINA IN PACE, tantôt en grec, comme ЄYCEBIA ЄN ЄIPHNH, parfois en un mélange des deux langues comme ΠΑΡΘЄNIC IN PACE, les épitaphes se composent presque toutes du nom suivi de la formule *in pace*. A ces signes il est impossible de méconnaître que les sépultures creusées dans la partie du cimetière ou nous les observons doivent être classées non à la période qui suit, mais à celle qui précède immédiatement la paix de l'Église, c'est-à-dire à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle. « Dans le style des peintures dont sont ornées les tombes, je ne vois, ajoute à bon droit l'illustre archéologue romain, rien qui répugne à cette détermination de l'âge des sépultures et de leurs épitaphes. Du reste, l'ornementation pourrait avoir été en partie exécutée dans les premières années de la paix constantinienne. La transition de l'une à l'autre période historique fut si soudaine qu'il est très difficile et souvent impossible de distinguer avec précision entre les œuvres d'art des derniers temps de la persécution et celles des commencements de la paix[1]. »

Le banquet mis en lumière par Bosio a pour convives trois hommes appuyés sur le coussin d'un lit semi-circulaire, dans l'échancrure duquel sont enfermés, à gauche, une urne posée à terre, au centre un trépied chargé d'un poisson[2], et à droite un enfant debout, une tasse à la main. A chaque extrémité du lit, une femme coiffée en cheveux et vêtue d'une longue tunique est assise; et, sur le champ du tableau, on lit au-dessus de celle de gauche, *Irene da calda*, au-dessus de celle de droite, *Agape misce mi*[3].

Dans le banquet du cubiculum rendu à l'étude depuis 1851[4], les convives sont au nombre de cinq dont deux enfants; l'échancrure du lit ne contient que le trépied chargé de poisson, sans addition d'urne

1. De Rossi, *l. c.*, p. 120-121.

2. Bosio avait pris ce poisson pour un agneau; mais son erreur a été aperçue et relevée par M. de Rossi dans la dissertation *De christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus*, insérée au *Spicilegium solesmense*, t. III.

3. Arcosolium 1er de Bosio; Bottari, t. II, pl. CXXVII; Garrucci, *l. c.*, pl. LVI, 1; De Rossi, *l. c.*, pl. III.

4. Vu au XVIIIe siècle par d'Agincourt, puis oublié.

sur le sol ni d'enfant debout. Une femme assise à l'extrémité du lit, du côté gauche, tient une tasse à la main; sa compagne placée du côté droit est debout; toutes les deux sont d'ailleurs coiffées et vêtues comme celles de la fresque précédente; et le champ du tableau est timbré de deux inscriptions : à gauche, *Agape misce nobis;* à droite, *Irene porge calda*[1].

Enfin, les deux banquets récemment découverts par M. de Rossi montrent autour du lit semi-circulaire, le premier, cinq convives, dont une femme à gauche du personnage central; le second, trois convives, une femme entre deux hommes. Dans l'échancrure du lit, près du trépied chargé de poisson, à gauche, une petite fille, et à droite, une femme élevant de la main une tasse à boire, se tiennent debout; et chaque tableau porte inscrit sur un champ, le premier[2], *Agape da calda* à gauche, et à droite, *Irene misce;* le second[3], *Agape porge calda* à gauche, et à droite, *Irene misce.*

Qui sont ces figures féminines, invariablement dénommées *Agape* et *Irene*, et interpellées par les convives en termes presque identiques dans les quatre peintures? Bosio les croyait elles-mêmes convives de l'agape funéraire qu'il s'imaginait avoir sous les yeux. A leur nom Raoul Rochette a su les prendre pour deux êtres emblématiques; seulement, en s'efforçant de concilier cette opinion avec l'explication traditionnelle de la scène, il les a considérées comme les symboles de « l'institution même des agapes destinées à entretenir la paix et la charité parmi les fidèles[4] ». Mieux avisé, en même temps qu'il reconnaissait avec une ingénieuse perspicacité dans le sujet du festin non plus une agape, mais une allégorie des joies de l'autre vie, l'abbé Polidori a conjecturé que l'*Irene* et l'*Agape* personnifiaient les idées de paix et d'amour inhérentes à celle du bonheur éternel; cependant il a concédé qu'elles pouvaient aussi bien représenter deux personnes réelles, deux chrétiennes qui auraient reposé dans la tombe revêtue de la fresque. Mais, en ce cas, pourquoi joueraient-elles le rôle de servantes que leur assignent les injonctions des convives effectifs : *Donne de (l'eau) chaude.* — *Mêle-moi (du vin et de l'eau)*, ou plutôt, *Emplis mon verre*[5]? Ces comman-

1. Garrucci, *l. c.*, pl. LVI, 5; De Rossi, *l. c.*, pl. IV.
2. De Rossi, *l. c.*, pl. V.
3. De Rossi, *l. c.*, pl. VI.
4. Raoul Rochette, *Tableau des catacombes*, p. 142. Paris, 1837.
5. *Miscere* était devenu synonyme de « verser le vin » ; les inscriptions des verres à boire disent indifféremment *inple me*, *misce me*. (De Rossi, *l. c.*, p. 129.)

dements énoncés dans l'inscription suffisaient, ce me semble, pour empêcher de confondre avec des défuntes l'*Agape* et l'*Irene*. Quoi qu'il en soit, toute incertitude a dû cesser lorsqu'en 1851 on a recouvré une répétition du banquet autour duquel s'agitait le débat; et les répétitions nouvellement conquises achèvent de prouver, par la surabondance des exemples, que les deux figures d'*Agape* et d'*Irene* sont employées à titre d'emblèmes de l'amour et de la paix. Ces emblèmes complètent de la manière la plus heureuse la composition dans laquelle ils entrent; car, en faisant de la paix et de l'amour les préposés au service, ils rendent aussi explicite que possible la conception mystique de la béatitude éternelle sous la forme d'un festin.

Néanmoins quelques archéologues continuent d'appeler agapes les festins que depuis trente ans la plupart des érudits regardent comme des allégories de la félicité paradisiaque. Désireux d'amener les réfractaires au sentiment commun, M. de Rossi a voulu renouveler et rendre plus catégorique l'exposé des motifs sur lesquels se fonde en cette matière l'interprétation par voie d'allégorie. La description des monuments que ses dernières fouilles ont déblayés dans la catacombe des SS. Marcellin et Pierre lui en a procuré l'occasion. Et je ne saurais mieux faire pour terminer cette revue que de résumer en peu de mots ses arguments.

Sur les sépultures chrétiennes, tout parle de l'espoir en la réalisation des divines promesses, c'est-à-dire de la confiance en la résurrection et en l'obtention des récompenses éternelles qui attendent les fidèles. Ceci constitue une forte présomption que les scènes de festins se rapportent à la vie future plutôt qu'à la vie présente, et la présomption doit se changer en certitude si l'on établit que les chrétiens ont volontiers comparé à un banquet les délices du paradis. Or les documents écrits nous attestent précisément que, dans l'usage, félicité éternelle et banquet céleste étaient synonymes. Interrogeons les prétendues constitutions apostoliques dont la rédaction date à peu près du même temps que les fresques de la catacombe des SS. Marcellin et Pierre. Elles opposent la sérénité du repas où les convives, couchés sur des lits de fête, goûtent une joie infinie, élus glorifiant Dieu qui les a appelés à la vie éternelle et réunis dans l'Église catholique, aux veilles et aux privations des hommes misérablement étendus sur le sol dans les pieuses assemblées que tant de périls et d'embûches environnent durant les persécutions[1]. Écoutons les

1. *Const. apost.*, II, 5.

paroles des martyrs et le récit de leurs visions qui font écho, en quelque sorte, aux symboles tracés sur les monuments, comme l'ont plusieurs fois démontré le *Bullettino di archeologia cristiana* et la *Roma sotterranea*. Dans les Actes sincères du martyre que Jacques et Marianus de Cirta souffrirent vers l'an 250[1], Jacques dit : *Ad martyrum beatorum pergo convivium. Nam ista nocte Agapium nostrum* (qui un peu auparavant avait été mis à mort pour la foi) *videbam... solemne quoddam et lætitiæ plenum celebrare convivium. Quo cum ego et Marianus, quasi ad agapen, spiritu dilectionis et caritatis raperemur, advenit nobis obvius puer, quem constabat esse alterum ex geminis ante triduum cum matre passis... et quid properatis? inquit: gaudete et exultate, eras nobiscum et ipsi cœnabitis.* Dans les Actes grecs de Carpos, Papilos et Agathonice, martyrs de Pergame[2], Agathonice, voyant à son tour la gloire de Dieu que Carpos disait avoir vue, s'écrie : « Et ce repas est aussi préparé pour moi ; il faut donc que moi aussi je m'assoie à la table glorieuse et que j'y aie part. » Consultons les liturgies funéraires dont M. Le Blant a mis en lumière, de la façon la plus éclatante[3], la relation avec les monuments funèbres; elles demandent à Dieu l'admission de l'âme, pour laquelle on prie, au banquet bienheureux, au banquet de Dieu. Les inscriptions ne sont pas moins éloquentes : *Pie zeses*, dit une acclamation qui se lit plusieurs fois dans les catacombes romaines. C'est, au surplus, à l'Évangile lui-même que les chrétiens ont emprunté ces métaphores. Le Rédempteur n'a-t-il pas promis à ses disciples, et en leur personne à tous les élus, de les accueillir à sa table et de boire avec eux le fruit de la vigne dans la maison de son Père? L'art chrétien avait donc juste cause de s'approprier une allégorie que les enseignements de l'Église rendaient familière à toutes les intelligences, et, véritablement, à ne pas s'en servir il eût manqué à toutes ses habitudes.

En outre, dans les peintures qui nous occupent, un mets unique apparaît sur la table, avec un très léger accompagnement de pain et le plus souvent sans accompagnement; et quel mets? Invariablement un poisson. Ce choix exclusif ne peut être le résultat du hasard et procède à coup sûr d'une intention réfléchie. L'intention (qui serait incompréhensible si la peinture représentait une agape réelle, prosaïque, où chacun apportait les aliments quelconques qu'il

1. Ruinart, *Acta martyr. sincera.*
2. Aubé, *Revue archéologique*, décembre 1881.
3. Le Blant, *Sarcophages chrétiens d'Arles.*

avait chez lui pour les mettre en commun et en faire part aux frères indigents, l'intention, disons-nous, est facile à pénétrer et témoigne justement que la scène a trait au banquet céleste. On connaît assez le sens secret que la primitive Eglise attachait au nom et à l'image de l'ΙΧΘΥC, emblème du Sauveur, ΙΗCOYC XPICTOC ΘEOY YIOC CΩTHP. Le poisson était donc le mets le plus convenable, tranchons le mot, le seul convenable à donner en nourriture aux bienheureux, car, aux termes du langage mystique, c'est du Christ même que se repaissent et se saturent les commensaux de la table divine.

Enfin, suivant la foi chrétienne, la félicité éternelle implique la paix et l'amour dans l'union avec les saints, cet amour et cette paix que plusieurs épitaphes gravées sur les sépultures des catacombes souhaitent aux défunts : *Corpus sanctis comindari:* IRENE *tibi cum sanctis: Quinta vale in pace.* — *Licinius Iustinæ coniugi merenti in* ☩AGP☩. — *Sabina in* AGAPE. L'idée de la béatitude céleste fut concentrée par excellence dans les deux mots solennels que les chrétiens conservèrent en grec au milieu du latin : AGAPE, IRENE. On conçoit sans peine que cette coutume ait suggéré aux artistes de compléter le festin symbolique en y introduisant les personnifications de l'*Agape* et de l'*Irene*, en qualité de dispensatrices du vin ; et cette invention s'adapte tellement au sujet qu'elle porte l'allégorie du banquet céleste au plus haut point de perfection et de clarté.

LOUIS LEFORT.

L'ORFÈVRERIE D'ÉTAIN

DANS L'ANTIQUITÉ

(SUITE) [1].

III

A côté des objets du culte proprement dits, destinés aux divers sacrements, nous retrouvons d'autres objets en étain d'un usage uniquement funéraire. Il faut évidemment voir dans l'existence de ces objets la continuation des pratiques déjà signalées dans l'antiquité à propos de l'ensevelissement des morts.

Nous avons montré les païens enterrant avec les cadavres tous les objets qui pouvaient servir dans la vie future. Ce n'étaient pas les objets eux-mêmes, mais des imitations ou simulacres, que l'on avait coutume de faire en étain ou en plomb. Cette habitude existait encore dans toute sa vigueur au moyen âge, en France et en Angleterre. Presque partout les fouilles opérées dans les tombes capétiennes ont mis à découvert des squelettes tout habillés, accompagnés d'objets distinctifs. Les prêtres ont près d'eux un calice d'étain, les seigneurs une épée de fer, les évêques ou abbés une crosse d'étain [2]. Quant à la croix qu'on y trouve aussi, elle est généralement en un métal plus précieux [3].

Les deux objets en étain le plus fréquemment retrouvés dans les tombeaux sont donc le calice et la crosse.

1. V. la *Revue*, t. XLIII, p. 226-237, nos de janvier-février, mars-avril et septembre 1883.

2. *La Picardie*, revue littéraire et scientifique, in-8. *Recherches sur les sépultures anciennes dans le nord de la France*, par A. Terninck; *Sépultures capétiennes*, p. 311.

3. Même source.

Cette dernière est bien plus rare, par le seul fait qu'elle était l'attribut des abbés et des évêques, tandis que le calice se mettait dans la tombe de tous les prêtres.

L'usage d'enterrer les prêtres et les abbés et évêques avec les attributs de leur ministère était pratiqué à l'époque des premières croisades. Les documents les plus anciens qui nous restent se rapportent en effet à cette dernière époque.

Nous lisons seulement à propos de saint Birin, évêque de Dorcester qui vécut au VIIe siècle, que sa tombe, ouverte en 1224, contenait un calice et une croix pastorale[1]. C'est le seul texte se rapportant à une époque antérieure au XIe siècle que nous ayons retrouvé. L'usage d'enterrer les ecclésiastiques avec les attributs de leur ministère aurait donc été en vigueur d'un façon certaine dans l'Eglise avant l'an 1000; auparavant, la chose, bien que probable, ne peut pas, croyons-nous, être démontrée.

A l'époque des croisades cette habitude est bien certainement universelle au moins dans le nord de la France.

A Troyes, l'ouverture successive de tombeaux situés dans une chapelle fondée en 1188 par l'évêque Aïce de Plancy mit au jour un certain nombre de cercueils d'anciens chanoines. A côté de chaque squelette étaient des calices en étain de la forme des calices du XIIe siècle. Un peu plus loin se trouvait la tombe d'Henri Ier le Libéral, comte de Troyes, mort en 1180. Près du cadavre il y avait une petite bouteille de verre dont le couvercle, fort grossièrement attaché, n'était autre qu'une coupe de calice auquel on avait coupé le pied[2].

Dans la même cathédrale de Troyes on ouvrit la sépulture de Nicolas de Brie, évêque de Troyes en 1233 et mort en 1269. Sur la poitrine du cadavre se trouvaient également un calice et une patène en étain. — Un peu plus loin, la tombe de Pierre d'Arcy, mort en 1395 sur le même siège épiscopal, contenait également un calice et une patène d'étain[3].

1. Surius, *De probatis sanctorum historiis*, t. VI, p. 772.

L'abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, v. *Anneau épiscopal*.

2. Notice sur les objets trouvés dans plusieurs cercueils de pierre à la cathédrale de Troyes (*Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, t. XII, 1re série, année 1844-1845, séance du 27 décembre 1844).

3. *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. XXX, 2e série, année 1866, p. 13 (Rapport adressé à Mgr l'évêque de Troyes sur les fouilles faites dans le chœur de la cathédrale au mois de juin 1864, par M. l'abbé Cothnet).

Si nous entrons en Normandie, l'ouverture des tombes des abbés de Jumièges au XIIe siècle nous donne les mêmes résultats [1].

L'abbé Cochet signale aussi un certain nombre de calices d'étain trouvés dans les sépultures. L'un d'eux est conservé au musée d'Amiens et d'après M. Boucher de Perthes il faudrait faire remonter son enfouissement au moins au XIIe siècle. — Un autre, qui fut en la possession de l'abbé Cochet, avait été recouvert d'or. Il était de la même époque, pesait 3 hectogr. et contenait 3 décilitres. Sa hauteur n'était que de 7 centimètres et demi ; la coupe, profonde de 4 centimètres, en comptait 10 de largeur. A côté de ces deux calices furent retrouvées les deux patènes, qui ressemblaient un peu à une coupe aplatie. Elles avaient 12 centimètres de diamètre ; leur profondeur était de 2 centimètres au moins. Dans les calices comme dans les patènes l'épaisseur du métal était de 1 à 2 millimètres [2].

M. Akermann a aussi trouvé près de Salisbury un calice de même forme que les deux décrits par l'abbé Cochet, avec une patène semblable. Ce calice n'était pas dans un tombeau, mais seulement en terre au côté gauche d'un homme qui avait passé l'âge moyen de la vie [3].

A Provins, la tombe d'un abbé du nom d'Odo et celles de nombreux religieux renfermaient des calices semblables à ceux de Troyes [4].

A Genève, les fouilles pratiquées dans l'église Saint-Pierre ont mis au jour un sarcophage qui contenait les restes de Jean de Courte-Cuisse, aumônier de Charles VI, évêque de Paris et de Genève, mort le 4 mars 1423, à la droite du corps l'on voyait une crosse, un calice et une patène d'étain, le tout en mauvais état [5].

1. L'abbé Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, v. *Crosse*, p. 567. Crosses en fer et en plomb. — Le cabinet archéologique de Mme Lepel-Cointet, propriétaire actuel de l'abbaye de Jumièges, possède les objets suivants : six crosses d'abbés du XIe au XIIIe siècle, trois en plomb (?) ou plutôt en étain, trois en cuivre doré ; quatre bouterolles, dont une en plomb, deux en fer et l'autre en cuivre. Une des crosses de plomb passe pour avoir appartenu à Thierry II, abbé de 1014 à 1028. On voit aussi un calice d'étain ou de plomb.

2. *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes* ; Paris, in-8. 1857, p. 384 et 385. Cet ouvrage fait suite à *la Normandie souterraine*.

3. *Archeologia*, t. XXXVI, *Notes of antiquarien researches in the summer and autun of* 1851, p. 11.

4. *Congrès archéologique de France*, séances générales tenues à Troyes en 1853, XXe session. Paris, in-8, Deroche, 1854. Rapport de M. Michelin.

5. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome VIII, p. 7.

Dans le tombeau de l'abbé Guillaume II, qui vivait au XIe siècle, on a trouvé, à Fécamp, une petite crosse en plomb [1].

D'Achery, dans l'histoire de Guillaume Lemaire, évêque d'Angers, raconte que lorsque son corps fut porté en terre on l'avait mis dans un riche cercueil, coiffé d'une mitre blanche; à son côté était une crosse en étain ou en cuivre (*crocia de stanno seu cupro*); sur sa poitrine se trouvaient un calice et une patène en plomb (Guill. Lemaire, mort en 1290) [2].

Enfin, de nombreux archéologues nous signalent l'emploi du plomb et de l'étain pour la fabrication des crosses et des calices destinés aux sépultures [3].

Presque tous les calices funéraires d'étain ou de plomb ont la forme de calices ordinaires, mais ne portent aucune espèce d'ornements, et Reusens [4], dans les *Éléments d'archéologie chrétienne*, a pu indiquer la forme la plus usitée pour cet usage, en donnant comme type de ces calices celui conservé au musée de Bruges.

La pureté et la netteté de certains de ces objets en étain ne permet pas de douter qu'ils ont été mis là sans avoir jamais servi auparavant [5]. Au surplus, pas un texte ni un monument n'ont donné un semblant de preuve que des abbés ou des évêques se fussent servis dans les cérémonies de crosses d'étain ou de plomb [6]; ces objets n'ont donc existé que comme insignes funéraires.

La fabrication des crosses en étain et des calices de même métal paraît avoir été simultanée; et, comme les crosses n'ont pas été en usage avant le VIe siècle [7], nous croyons que les crosses et calices en étain destinés aux sépultures remontent à l'usage universel des crosses

1. A. Martin, *Du bâton pastoral*, p. 73.

2. *Spicilegium veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis maxime Benedictorum latuerunt*, 1655-1677, 13 vol. in-4°, t. X, p. 251 et 252.

3. L'abbé Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, v. *Crosse*.

L'abbé Martigny, v. *Bâton pastoral*.

L'abbé Coffinet, t. XXX des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, p. 23.

A. Martin, *Mélanges d'archéologie*, 4 vol. in-fol.; Paris, 1856, t. IV, p. 153.

4. Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*; Louvain, 1875, 2 vol. in-8, tome I, p. 413; tome II, p. 347.

5. L'abbé Coffinet, *op. et loc. cit.*, p. 24.

6. Pascal, *Origines et raisons de la liturgie*, collection Migne, t. VIII v. *Bâton pastoral*.

L'abbé Texier, v. *Crosse*.

7. L'abbé Texier, *ut supra*.

Marlot, *Historia Remensis*.

Flodoard, *Histoire de Reims*.

dans l'Eglise comme insignes des évêques et abbés, c'est-à-dire à la période carolingienne. Cet usage fut longtemps en vigueur au moins dans certains pays, car le tombeau de Nicolas Bryard, conseiller et aumônier du roi Louis XIII, décédé à Celles en 1619, contenait encore un calice en étain et sa patène [1].

La similitude des deux métaux (étain et plomb) a pu les faire confondre souvent l'un avec l'autre, soit dans les textes monacaux qui nous sont restés, soit dans les descriptions de fouilles faites de nos jours. Ces calices et ces crosses, nous répétons notre première affirmation, n'étaient absolument destinés qu'à symboliser la dignité des prêtres ou des religieux dans les cercueils, et avant d'être mis dans les tombes ils n'avaient jamais servi à aucun usage [2].

Certains textes désignent par les mots *plumbum* et *plumbeus* la matière de ces crosses et de ces calices funéraires. Il y a là évidemment, ainsi que nous l'avons dit, une confusion qui s'explique par la ressemblance des deux métaux. Tout nous porte à croire, en effet, qu'il ne peut s'agir que d'étain. Première raison, et raison capitale, c'est que le plomb était absolument interdit pour la confection des vases sacrés, et l'étain au contraire explicitement toléré ; la révérence de nos aïeux pour les décisions de l'Eglise a certainement fait qu'ils n'ont jamais substitué une matière illicite à un métal permis. En second lieu, ne valait-il pas mieux employer l'étain à la place du plomb, de façon que le calice possédât à tout événement une utilité en servant à une église pauvre ? Enfin, n'était on pas plus habitué et plus en mesure de faire ces sortes de vases en étain qu'en plomb ?

Toujours est-il qu'en dehors des tombeaux l'on trouve encore des objets d'étain qui ont servi au culte, et que l'on n'en rencontre jamais en plomb.

Dès les premiers temps de l'Église nous avons vu que l'étain servait à la fabrication des objets du culte; nous allons le rencontrer maintenant dans la vie usuelle des communautés monastiques. N'était-il pas aussi employé dans la vie civile ? Le nier ne serait pas vraisemblable. En présence de la destruction de tous les objets

1. *Annuaire de l'Aube*, 1866. Dons faits au musée de Troyes en 1865.

2. D'Achery, *Spicilegium* ; Paris, 1723. 3 vol. in-fol, t. II, p. 161. « Corpus ejus ad tumulum detulerunt et posuerunt honorifice in sarcophago... cum crocia de stagno seu cupro et supra pectus ejus calix et patena plumbei metalli. »

L'abbé Coffinet, *Mém. de la Soc. académique de l'Aube*, t. XXX déjà cité, p. 24.

L'abbé Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, v. *Crosse*, p. 567.

Auguste de Bastard, *Études de symbolique chrétienne* ; Paris, 1861, in-4°, p. 82.

L'abbé Barraud, *Des crosses pastorales*, p. 9.

de l'époque, il nous a paru néanmoins à peu près impossible de reconstituer les habitudes du peuple dans la vie privée avant le XIIIe siècle[1]. L'on ne retrouve guère la trace de l'étain pour cette période que chez les moines, parce qu'eux seuls au moyen âge ont écrit et rapporté les détails des coutumes domestiques; or, les textes restant les seuls documents conservés, nous ne pouvons connaître que les usages des couvents.

Nous énumérerons dans l'ordre chronologique les textes et les documents qui peuvent servir à l'histoire de l'étain chez les moines.

L'étain est mentionné pour la première fois, comme servant à la fabrication de divers objets et ustensiles, dans les constitutions des moines de Cluny. Ces règlements, rapportés par d'Achery, ne datent que du XIIIe siècle[2], mais l'on peut certainement faire remonter les usages auxquels ils se rapportent aux environs de la date de la fondation de Cluny (910).

Les premiers de ces ustensiles d'étain se trouvent dans la sacristie et servent aux soins de propreté à donner aux objets du culte. C'est dans une grande vasque en étain que se nettoie le calice; et cette vasque d'étain, — nous apprennent les mêmes règlements de Cluny, — a été de tout temps dans l'Église catholique fabriquée en étain[3], « quæ de stanno semper est in Ecclesia ».

A côté de la vasque sont trois amphores en étain. L'une sert à apporter le vin, les deux autres de l'eau. Parmi celles-ci la première contient le liquide qui sert à l'ablution des mains, la seconde est destinée au lavage des calices[4].

1. Nous n'avons rencontré dans nos recherches qu'un seul objet en étain désigné par ces mots : *Isellium de stanno*, dont nous n'avons pu comprendre la signification. Cet *Isellium* est mentionné dans le cartulaire de Coudrie en Poitou au milieu de divers dons faits aux Templiers de 1130 à 1178 (*Archives historiques du Poitou*; Poitiers, 1873, in-4°, 2 vol., tome II, p. 156).

2. D'Achery, *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis delituerant*. Paris, 1723, 3 vol, in-fol., tome I, p. 641.

Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii, collectore S. Udalrico monacho benedictino.

3. D'Achery, *Spicilegium*; *Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii*, lib. II, ch. XXX; *De sacerdote hebdomadario*, tome I, p. 676.

« *Calicem vero. . . . . portat* AD AMPHORAM AQUÆ QUÆ DE STANNO SEMPER EST IN ECCLESIA ET IN LOCO COMPETENTI UT OMNES HI CALICES LAVENTUR. »

Voir aussi sur le même sujet D. Martène, *De antiquis monachorum ritibus*; Lyon, 1690, in-4°, p. 170.

4. D'Achery, *op. cit.*, lib. III, cap. XII, *De aprocrisario* (sacristain), t. I, p. 693.

« *Et amphora stannea cum qua vinum apportatur forinsecus*; *duæ aliæ cum aqua et de una manus abluantur et de altera calices.* »

Après les règlements de sacristie, nous arrivons à l'ordonnancement de la cuisine et là nous voyons les portions de chaque religieux mises dans des écuelles[1] dont la matière n'est pas explicitement indiquée, mais qui pouvaient bien être en étain. Car parmi les objets de cuisine énumérés dans les constitutions du couvent se trouvent des manches spéciales destinées à empêcher les vêtements des moines de se salir au contact de l'étain[2]. Un inventaire des ornements, des meubles et des livres de la sacristie de l'église de Nîmes (1218) énumère un grand nombre d'objets et entre autres un seau en étain[3]; ce seau devait être d'un usage très commun.

Enfin, dans les statuts de l'église de Nantes nous trouvons un règlement sur l'estimation des plats et objets d'étain en usage chez les prêtres[4].

Les textes que nous venons de citer démontrent non seulement l'existence de l'orfèvrerie d'étain chez les ministres du culte, mais surtout la fréquence de son emploi et son usage comme objet des plus ordinaires.

L'étamage est rarement cité à propos des objets du culte et c'est Du Cange à peu près seul qui nous fournit quelques détails à ce sujet. Il parle d'abord d'un évêque Herchambert de Freising qui se servait de calices et de patènes étamés. Ce texte semble être le seul qui, pour le moyen âge, se rapporte aux objets religieux[5].

Du Cange nous apprend ensuite que vers le XIIIe siècle les règlements cisterciens défendaient aux moines de se servir dans les harnachements de leurs chevaux de croissants étamés[6]. Ces croissants

1. D'Achery, *Spicilegium; Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii*, lib. II, cap. XXXV; *De coquis*, tome I, p. 680.

2. D'Achery, *loco citato*, cap. XXXVI; *De utensilibus coquinæ*, tome I, p. 682.

« *Item quatuor paria manicarum, ne stamineorum manica fratrum de nivelline coquinæ familiari sordidentur.* »

3. Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, 7 vol. in-4°; Paris, 1754, tome I, Preuves, p. 67 : « *Duos ferratos cupreos et tertium stagni.* »

4. D. Martène et D. Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*; Paris, 1717, 5 vol. in-fol., tome IV, p. 958.

Statuta synodalia ecclesiæ Nanetensis, cap. XXIV.

« Patellarum vero, *stannorum*, mensarum et aliorum sufficentiam utensilium, duorum aut trium proximorum rectorum arbitrio committimus æstimandam. »

5. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, v. *Stagnum*. « *Crucem unam deauratam et aliam crucem de stagno paratam. . . . . et alium calicem et patenam stagnatos.* »

6. *Glossarium*, v. *Stanneatus*. « *Caveant de cetero Hispaniæ et Vasconiæ et alii omnes abbates ordinis, ne sellis equorum curiosis aut frenis ornatis laminæ*

appliqués aux harnais étaient d'un usage fort ancien. Il se pourrait même qu'ils fussent compris dans les objets gaulois étamés dont parle Pline. Presque toutes les collections archéologiques gauloises contiennent des croissants en bronze surmontés d'un anneau destiné à les accrocher; fort souvent l'on trouve dessus des traces d'étamure.

Un auteur ecclésiastique, Isidore de Séville, parle aussi de l'étamage à la même époque (VIIe siècle). Il rapporte qu'on étamait fréquemment le cuivre, ce qui lui donnait plus de saveur et empêchait le vert-de-gris de se former. Il ajoute que l'étain servait encore à la fabrication des miroirs[1].

Selon toute vraisemblance, les procédés d'étamage que nous avons signalés dans l'antiquité n'avaient pas pu changer; mais nous croyons que le but de l'étamage était devenu tout différent, qu'au lieu de songer exclusivement à l'ornementation on était beaucoup plus préoccupé du soin hygiénique. Quelques troubadours du XIIe siècle nous ont seuls laissé la preuve de sa pratique[2], sans donner toutefois aucune explication de nature à nous édifier sur le rôle et sur la fréquence de l'étamage à cette époque.

Le livre attribué à l'empereur Frédéric II[3] est beaucoup plus clair. En précisant la nourriture à donner aux oiseaux de chasse il recommande de mettre cette nourriture dans des vases qu'il énumère, entre autres dans des vases de fer. Mais alors, ajoute-t-il, l'écuelle devra être étamée. Cette phrase a une importance capitale, écrite

vel lunulis stanneatis. . . . . utantur. » Cette citation est extraite du *Thesaurus novus anecdotorum* de D. Martène et D. Durand, t. IV, p. 1335. — *Selecta statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ex variis codicibus manuscriptis.* Statuta anni MCCXXXIII.

1. *Sancti Isidori Hispalensis episcopi opera omnia*, Collection Migne, tome III, p. 590.

Lib. VI, cap. XXIII, *De stanno.*

2. La Curne de Sainte-Palaye, Glossaire des Troubadours, ms. bibliothèque nationale.

V. *Estanhar.* Guillaume de Cabestaing. « *Coma sel que daur et estanha* », comme celui qui dore et étame.

« *Vayssels de coyre, si no son estanhatz* », vaisseaux de cuivre, s'ils ne sont étamés.

V. *Stagnar.* Peyrols d'Auvergne. « *Mi dauret gen so que ora mi stagna* », me dora gentiment ce qu'elle m'étame maintenant.

V. *Staingnar.* Guillaume de Berguedan. « *Car cho dauratz qu'altra poestaz staingna* », car vous dorez ce qu'une autre puissance étame.

3. *De arte venandi cum avibus*; Augsbourg, 1596, in-18, p. 188. Livre II, chap. XXXIII. « De præparatione loci in quo nutriuntur aves et modo nutritionis eorum. »

dans un traité de chasse, parce qu'elle permet d'affirmer qu'au temps des croisades l'étamage était fort répandu. Si l'on craignait de donner aux animaux leur nourriture dans des vases en fer qui n'auraient pas été étamés, à plus forte raison devait-il en être de même pour les hommes. Il est donc certain que pour prémunir contre la rouille les ustensiles en fer d'un usage journalier on avait le soin de les étamer. Du reste M. de Vaublanc, en décrivant le mobilier de l'époque, est explicite sur ce point [1].

Il est bien évident qu'en dehors des ustensiles de l'église on se servait aussi d'objets d'étain avant les croisades, et dans la majeure partie de la population, qui restait toujours gauloise, l'usage de l'étain, que nous avons signalé avant l'invasion, dut probablement continuer, non pas comme par le passé, mais d'une façon beaucoup moins conséquente [2]. Si nous n'avons ni textes, ni documents pour le prouver, il existe du moins des faits qui démontrent la parfaite vraisemblance de notre opinion. D'abord les mines d'Angleterre continuèrent à être exploitées comme auparavant. En second lieu l'étain, nous allons le voir, fut employé en grande quantité à différents usages moins appropriés à son caractère que ne l'était l'orfèvrerie. Enfin il y a un texte, mais un seul, qui est venu parler d'un objet d'orfèvrerie d'étain à l'époque carolingienne. La description du trésor de Saint-Richarius fournit une longue liste d'objets d'or, d'argent et d'auricalque au milieu desquels se trouve une coupe d'étain : *canna ex stanno* [3]. A côté de cela les inventaires d'églises et de couvents les plus anciens sont presque tous muets sur les objets d'étain, tandis qu'ils indiquent souvent des pièces de cuivre, de bois et autres, et cette pénurie de renseignements nous a permis de supposer que, tout en restant dans l'usage, l'orfèvrerie et la poterie d'étain avaient vu leur commerce fort restreint.

Nous disions, un peu plus haut, que l'étain servait à différents usages qui n'étaient pas absolument indiqués par ses propriétés. — Grégoire de Tours parle d'un toit en étain qui recouvrait une basilique de la ville dont il était évêque [4].

1. De Vaublanc, *la France aux temps des croisades;* Paris, 1844, 4 vol. in-8, tome IV, p. 197.

2. Voir Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, 2 vol. in-4°, Paris, 1867 ; tome I, p. XLIX de la préface.

3. D'Achery, *Spicilegium*, tome II, p. 310; *Chronici Centulensis* cap. III.

4. Grégoire de Tours, *Opera omnia ;* Paris, Ruinart, 1699, in-fol., p. 536. *Historiæ Francorum* cap. XVIII.

Son contemporain Venantius Fortunatus, le poète mérovingien, parle aussi d'un toit d'étain que l'on avait placé en ex-voto au-dessus de la tombe d'un saint enterré dans la basilique de Saint-Vincent, auprès de la Garonne [1].

Du reste les monuments sont venus corroborer le dire des textes et il existe au musée germanique de Nuremberg un morceau de toiture en étain antérieure au XIIe siècle [2].

La chronique du moine de Saint-Gaal, à propos d'une anecdote miraculeuse, raconte que sous Charlemagne les fondeurs de cloches manaient l'étain [3].

L'étain a quelquefois servi de sceau au bas des chartes [4], mais très rarement, car on lui préférait d'ordinaire le plomb.

Il était aussi employé en paillons comme dans l'antiquité. Théophile, moine, dans son traité [5] n'en parle qu'à ce point de vue, et, s'il faut l'en croire, on s'en servait pour faire ces plaques, dites d'argent, que nous admirons encore sur les feuillets enluminés des manuscrits.

Giraud de Borneil, troubadour du XIIe siècle, parle aussi dans ses poésies de l'usage de l'étain comme paillon [6].

Enfin l'étain avait aussi son côté funéraire. C'était dans une boîte en étain que souvent l'on enfermait le cœur de personnages importants lorsqu'on le mettait dans le tombeau. Lorsqu'en 1838 on fit les fouilles de la cathédrale de Rouen, M. Deville découvrit le cœur de Richard Cœur-de-Lion au milieu de débris d'*étain*, de soie et d'en-

1. *Venantii Honorii Clementiani Fortunati Italici presbyteri*, etc., *carmina*; Moguntiæ, 1603, in-4. Liv. I, pièce V.

2. Ce monument nous a été communiqué par M. Essenwein, que nous ne saurions trop remercier; grâce à lui, nous avons eu de nombreux renseignements joints à la communication de beaucoup de pièces des plus intéressantes; il n'a cessé de nous aider de sa prodigieuse connaissance de toutes les choses du moyen âge.

3. *Revue archéologique*, tome I, p. 128 (1844).

4. E. Hucher, *Sigillographie du Maine*. *Bulletin monumental*, tome XVIII (année 1852), p. 324.

5. Théophile, prêtre et moine, *Essai sur divers arts* (*Diversarum artium schedula*), publié par M. le comte Charles de l'Escalopier. Paris, 1843, in-4.

6. Raynouard, *Lexique roman*; Paris, 1840, in-8. V. *Estaingh*,

« *Estaings fouilhatz*
es men soven al bon azur
Per que mieills teigna e que mais dur. »

Étain feuillé est mis souvent avec le bon azur, afin qu'il teigne mieux et qu'il dure davantage.

cens [1]. Et cet usage ne paraît pas isolé, car l'année suivante, en 1839, lorsqu'on ouvrit à Veert, dans l'église Saint-Martin, la tombe du célèbre comte de Horn, on trouva son cœur intact avec sa forme et sa couleur, conservé dans une urne d'étain [2].

Il est bien évident que si l'étain était employé à des fins aussi simples et en aussi grande quantité qu'il le fallait pour une toiture d'église, il devait en même temps entrer continuellement dans la fabrication de la poterie et servir à l'orfèvrerie, comme dans l'antiquité et comme après les croisades, car à ce moment son emploi eut lieu d'une façon suivie, ainsi que nous le prouverons, aux monuments qui sont parvenus jusqu'à nous.

Y avait-il avant le XIIIe siècle des orfèvres ou des potiers d'étain, ou bien l'industrie de l'étain était-elle presque exclusivement pratiquée dans les couvents ?

Nous n'avons retrouvé qu'un seul texte qui, sans répondre à la question, nous indique au moins que certains moines se livraient au travail de l'étain, car l'un d'eux, du nom de Sarulfus, est qualifié de l'épithète de *Stagnarius* [3].

Le moine Théophile ne parle pas une seule fois dans son livre [4] de l'orfèvrerie d'étain : ce dernier texte de Mabillon et les règles de Cluny démontrent pourtant d'une façon certaine que l'industrie de l'étain était exercée dans les couvents.

Est-ce à dire qu'en dehors des couvents il n'y eût aucune espèce de potiers d'étain ? Malgré le manque de preuves matérielles, nous ne saurions l'admettre.

Le livre des métiers d'Étienne Boileau [5] inaugure la série des textes et des documents relatifs à la fabrication d'objets en étain et à l'emploi de ce métal.

Cependant M. Viollet-le-Duc a pu recueillir dans les fouilles de Pierrefonds quelques monuments de la vie usuelle des premiers temps du moyen âge. Ces fouilles ont mis au jour quelques cuillers et écuelles apparemment antérieures à l'époque des croisades [6].

La cuiller en étain que le savant architecte a trouvée pouvait

1. Voir le *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, séance du 18 décembre 1869, tome I (1867 à 1869) ; Rouen, 1870, in-8, p. 394.

2. *Messager des sciences et des arts de Belgique*, année 1839, grand in-8, p. 513.

3. Mabillon, *Vetera analecta* ; Paris, 1674, 4 vol. in-8, tome IV, page 644.

4. Jam cit. *Essai sur divers arts* (*Diversarum artium schedula*).

5. *Histoire générale de Paris* ; imprimerie nationale, 1879, gr. in-fol. *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, XIIIe siècle.

6. *Dictionnaire du mobilier*, tome II, v. *Cuillère*.

être destinée à toute espèce de services de cuisine ou de table. Elle a 18 centimètres de long et se rapporte absolument comme forme au type figuré dans les vignettes du XIIe siècle. La capsule en est parfaitement circulaire et très peu concave ; le manche long, étroit et terminé par un bouton.

Les assiettes également retrouvées à Pierrefonds ne sont pas antérieures au XIVe siècle. A ce propos il importe d'expliquer qu'avant le XIIe siècle les convives n'avaient point d'assiettes posées devant eux sur la table, et encore une assiette servait-elle, à cette époque, à deux personnes. « Auparavant, on prenait les mets découpés dans les plats, avec la main, ainsi que cela se pratique encore en Orient ; les débris étaient laissés sur la table ou jetés à terre. L'assiette devint d'un usage général quand l'art culinaire se perfectionna et que l'on servit des ragoûts, des crèmes. Les peuples primitifs font, avant tout autre mets, usage des viandes grillées. On servait sur la table certains brouets, mais chacun avait alors sa cuiller et puisait à même le vase comme nos soldats puisent à la gamelle. Avant de faire usage des assiettes, chez les personnages où régnait un certain luxe, les viandes étaient posées devant chaque convive par l'écuyer tranchant sur un morceau de pain plat. A chaque viande on changeait l'assiette de pain. L'usage de placer sous le menu gibier rôti des tranches de pain est une dernière tradition de cette ancienne coutume qui s'est conservée jusqu'à notre temps.

« Les assiettes les plus anciennes rappellent à très peu près la forme de nos assiettes modernes. Cependant elles étaient plus petites; très plates si l'on servait des mets secs, très creuses au contraire pour les mets liquides. On faisait rarement usage d'assiettes de terre. Le bois chez les pauvres, l'étain chez les personnes aisées, l'argent chez les grands seigneurs, étaient les matières employées. »

Tous les progrès accomplis pour les usages de la vie privée semblent l'avoir été d'abord dans les couvents. Ainsi nous croyons que longtemps avant le XIIIe siècle, époque que Viollet-le-Duc nous donne comme celle de l'introduction de l'assiette dans les repas, les moines se servaient déjà d'écuelles pour manger leur nourriture. Le texte des Institutions de Cluny le démontre, et, toute l'industrie et la science étant pour ainsi dire réfugiées dans les monastères, il est bien évident que la civilisation fut créée, développée et répandue par les ordres religieux, qui furent les véritables et les seuls pionniers de la civilisation durant tout le moyen âge.

Nous avons vu, durant l'antiquité, comment l'étain était extrait d'Angleterre et importé de là dans tout l'ancien continent. Les

mines de la Grande-Bretagne ne restèrent pas moins productives pendant tout le moyen âge [1]. Presque à tout moment nous voyons des chartes concernant les mines d'étain de Cornouailles [2]. Leur production est même considérable, à en croire l'importance que les souverains d'Angleterre attachent à la transmission de la propriété des mines à leurs enfants [3]. — Vers le XIIe siècle, on découvrit en Bohême d'autres mines [4], mais leur prospérité ne fut complète qu'au XVe siècle. Le centre de la production resta donc la Cornouailles. De là, on exportait comme autrefois l'étain pour tous les pays d'Occident [5], et même, à en croire M. Smith, jusqu'au fond de l'Afrique [6].

Bruges était le grand comptoir de l'étain pour les pays du Nord [7]. C'est même de cette ville que dans les premiers temps du moyen âge des espèces de caravanes allaient chercher ce métal pour le transporter à travers toute l'Allemagne jusqu'en Orient.

Dans toutes les villes hanséatiques il y en avait un commerce assez considérable, et les habitants de Dinant ne se contentaient pas au

1. Depping, *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe, depuis les croisades jusqu'à la fondation des colonies d'Amérique;* Paris, 1830, 2 vol. in-8, tome I, p. 341, et tome II, p. 334.

Balducci Pegoletti, *Pratica della mercatura,* ch. XXIX, p. 130; dans *Della decima et delle altre graveze,* Lisbonne, 2 vol. in-4, 1766.

Agricola, *De veteribus et novis metallis;* in-4, Bâle, 1546, p. 410.

Hœfer, *Histoire de la chimie.* Paris, Firmin-Didot, 1866, 2 vol. in-8, tome I, p. 492 et suivantes.

Hawkins, *Transactions of the Royal Geological Society of Cornwal;* Penzance, in-8, tome III, 1828, p. 126 et 127.

2. Jast, *Voyages métallurgiques;* Paris, 1781, in-4, 3 vol., tome III, p. 523 et suivantes. — Usages et coutumes du Devonshire et de Cornouailles pour les mines d'étain.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ;* Londres, 1739, in-fol., t. II, p. IV, p. 18, p. 161.

Hœfer, *Histoire de la chimie,* t. II, p. 492.

3. Rymer, *opere citato,* tome II, p. 161.

4. Balbin, *Miscellanea historica regni Bohemiæ;* Prague, 1679, gr. in-8, ch. XV.

Hawkins, *opere citato,* p. 126 du tome III.

5. Hœfer, *op. cit.,* tome II, p. 494.

Depping, *op. cit.,* t. I, p. 341.

Balducci Pegoletti, *Pratica della mercatura;* vide supra.

Hawkins, *op. et loc. cit.*

6. Smith, *The Cassiterides;* London, 1 vol. in-8, 1863, p. 26.

7. Hawkins, *op. cit.,* t. III, p. 127.

Worms, *Histoire commerciale de la Ligue hanséatique;* Paris, 1864, in-8, p. 215.

Depping, *op. cit.,* tome II, p. 324.

XIIe siècle de faire le commerce du cuivre ; ils faisaient aussi, avec les villes du Rhin et de la mer Baltique, un commerce considérable d'étain [1].

Ce ne fut que plus tard que les Vénitiens, alors les premiers navigateurs du monde, le transportèrent par mer jusqu'en Égypte, en Syrie, à Constantinople et au fond de la mer Noire [2]. Ils le recevaient en plaques assez épaisses et lui donnaient la forme de baguettes que nous avons signalée dans les stations lacustres de la Suisse et sous laquelle l'étain, à l'heure actuelle, est encore livré au commerce [3]. On le fondait aussi à Mayorque et en Provence, mais le plus estimé dans les stations de l'Orient était toujours celui de Venise [4]. On sait qu'les Orientaux en usaient considérablement, puisque tous leurs vases étaient étamés [5].

Enfin, on retrouve en Espagne de nombreuses traces du commerce de l'étain [6], et en France des chartes donnent continuellement connaissance de transactions dans lesquelles l'étain joue un rôle important [7].

1. *Messager des sciences et des arts de Belgique*, 1836, t. IV, grand in-8, p. 112 à 117. Charte de 1204 sur les privilèges des habitants de Dinant dans la ville de Cologne. *De stagno similiter de singulis centenariis singulos denarios. — sed si cuprum, stagnum, etc., ibidem emerunt, dabunt inde ut supra dictum est.*

Sartorius et Lappenberg, *Urkundliche Geschichte des Ursprunges der deutschen Hanse* ; Hamburg, 1830, in-4°, p. 58 et 60 (1252). Tarif de tonlieu entre la hanse allemande et la Flandre. « Lastum cupri transiens sex denarios ; si vendatur apud Dam XII den ; lastum stanni tantumdem. — Millenum stanni vel cupri transiens quatuor denarios et si vendatur apud Dam, octo denarios. »

2. Canciani, *Leges barbarorum antiquæ* ; Venise, 1792-3, vol. in-fol., t. III, p. 364. *Capitulare nauticum pro emporio Veneto*, cap. CXV.

Sanuto, *Secreta fidelium crucis*. Hanau, in-fol., 1611, t. II, p. 24. — *Gesta Dei per Francos*, lib. I, pars I, cap. IV.

Depping, *op. cit.*, tome II, p. 323.

3. Balducci Pegoletti, *Pratica della mercatura*, t. I, p. 130.

4. Célestin Port, *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*. Paris, 1854, in-8, p. 69.

Depping, *op. cit.*, tome I, p. 341.

5. Depping, *op. cit.*, tome II, p. 334.

6. Capmany, *Memorias historicas sobre la marina, commercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona* ; Madrid, 1792, 3 vol. in-4°, tome II, p. 3, 15 et 16 ; tome III, p. 19 et 21 ; tome IV, p. 18 et 20 de l'appendice.

7. De Laurière, *Ordonnances des rois de France de la troisième race* ; Paris (1723-1849), in-fol., tome I : (p. 423) *Mandement de Philippe le Bel sur le transport des marchandises hors du royaume* (1304) ; — (p. 599) *Lettre de Louis X le Hutin touchant le péage des marchandises vendues par eau* (1315) ; — (p. 670) *Priviléges accordés par Charles V aux marchands et dans commerçant avec Nîmes* (1366).

Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France pendant les* XIe,

Les procédés de fabrication furent les mêmes que ceux que nous avons indiqués pour l'antiquité. Barthélemy de Glainville, auteur du XIIIe siècle, parlant de l'industrie de l'étain, ne mentionne que des procédés déjà indiqués par Isidore de Séville[1]. Ce fait seul démontre qu'aucun perfectionnement ne fut apporté au commencement du moyen âge dans le travail des étameurs et des potiers d'étain.

Les écrivains de ce temps ont mis au jour des quantités de volumes sur l'alchimie dans lesquels il est traité de l'étain. Nous ne croyons pas devoir entrer dans les détails qu'ils donnent. Ces livres, excessivement longs et presque incompréhensibles aujourd'hui, sont faits pour un autre âge, et il suffit ici de signaler leur existence en passant.

Maintenant nous allons nous efforcer de faire voir quel était dans la seconde partie du moyen âge, en France, l'usage de l'étain, ce qui nous amènera à parler de la vie privée des différentes classes de la société et des corporations.

GERMAIN BAPST.

(*La suite prochainement.*)

XIIe, XIIIe et XIVe siècles; Paris, 1750, 2 vol. in-4°, tome II, p. 203. *Extrait du compte général des revenus du roi pour l'année* 1202. (Il y est parlé d'un millier d'étain, *uno miliario staminis.*)

Gallia christiana, tome VI, p. 144. *Concordia inter abbatem oppidanosque Villamagnæ et dominum de Felgariis in provincia Narbonense* (1197). Il est question de *carga ex stagno* estimée 3 deniers.

M. Moulenq, *Albias et ses coutumes*, d'après une traduction du XVIe siècle; *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*; Montauban, grand in-8°, 1869-1870, p. 132 — Ces coutumes datent de 1287; elles mentionnent : *Pour charge de fer neuf en platte et pour* ESTAING *deux deniers.*

1. *Le Propriétaire des choses*, traduit du latin par maistre Jean Corbichon; Paris, 1556, in-4°, livre XVI, ch. LXXXI : *Des pierres et métaux*; — *De l'estain.*

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 24 AOUT.

La mort de M. Défrémery porte à deux le nombre des sièges vacants à l'Académie. En quelques mots touchants, M. Alfred Maury, qui remplace M. Léon Heuzey au bureau, a rappelé les qualités du cœur et de l'esprit qui avaient rendu M. Défrémery cher à tous ses confrères.

Dans un mois, la vacance sera déclarée, selon l'usage.

Les deux élections se feront probablement le même jour, au mois de novembre.

Les candidats qui paraissent avoir le plus de chances de succès sont les deux concurrents du prix biennal de 20,000 francs, MM. Paul Meyer et Gaston Maspero. M. Paul Meyer est connu par ses études sur les dialectes romans de la France méridionale ; M. Maspero a publié sur la philologie, l'archéologie et la littérature de la vieille Égypte des travaux qui ont conservé à l'école d'égyptologie française un rang honorable entre tous.

M. Clermont-Ganneau a rendu compte de l'examen, auquel il s'est livré récemment à Londres, de plusieurs bandes de cuir qui portent écrits en caractères identiques à ceux de la fameuse stèle du roi moabite Mésa, contemporain d'Achab (IXe siècle avant notre ère), des passages du Pentateuque. Dans une note, parue il y a quelques jours, nous avons expliqué comment M. Clermont-Ganneau a réussi à démontrer l'origine de ces objets. Ce sont des bandes découpées dans la marge inférieure d'un rouleau tel qu'en possèdent les synagogues. Un copiste y a écrit des textes bibliques en se servant des caractères dont le type est fourni par la stèle de Mésa ; il a même essayé, dit M. Derenbourg, d'y introduire des formes du vocabulaire moabite, mais avec une maladresse qui rend la fraude évidente.

Le possesseur de ces objets en demandait une somme énorme ; c'est lui qui avait vendu au musée de Berlin les fameuses poteries moabites, reconnues fausses aussitôt après leur acquisition. Cette fois, les archéolo-

gues ont été avertis à temps. Puisse cette leçon décourager les fabricants modernes de fausses antiquités !

M. Egger, en son nom et au nom du docteur Fournier, communique un mémoire sur les couronnes chez les Grecs.

A l'origine, les couronnes consistaient en rameaux auxquels on mêlait le plus souvent la fleur du grenadier. On s'en servait pour orner la tête des convives dans les festins. La rose, la violette, le myrte, l'agnus-castus, le jonc fleuri, le mélilot, l'immortelle, le thym, la marjolaine, le romarin, l'aubépine, la menthe, le lis blanc, le nénuphar, la vigne, le lierre, la salsepareille, furent les plantes ou les fleurs qu'on préféra. On estimait surtout les couronnes de roses, dont on faisait macérer les pétales dans le vin. Plus tard, on eut les couronnes de métal pour les acteurs : elles étaient d'or ou d'argent. Elles jouaient le rôle de nos médailles dans les concours académiques ; on a la preuve que plus d'une fois elles furent une expression qui se réalisait au moyen de sommes d'argent. Il y avait, outre les couronnes des acteurs et des festins, celles que les sociétés religieuses ou civiles décernaient à leurs chefs sortant de charge, celles que les fiancés portaient le jour des épousailles, celles dont les courtisanes dans leurs orgies décoraient la statue de Marsyas...

Le mémoire dont nous résumons les premières indications est une intéressante monographie destinée au grand Dictionnaire des antiquités grecque et romaines, de MM. Daremberg et Saglio, en voie de publication chez Hachette.

M. Révillout communique un travail intitulé : « La vie d'artiste ou de bohême en Égypte. » C'est la traduction avec commentaires d'un texte démotique retrouvé sur un papyrus de basse époque. Le texte contient un portrait, à la manière de Théophraste ou d'Aristote, de l'Impudent, charlatan frotté de littérature, gonflé d'assurance, sensuel, gourmand et parasite.

M. Castan adresse une note, communiquée par M. Léopold Delisle. Il y est question d'une chronique universelle, rédigée en latin, par Gonzalve de Hinojosa, évêque de Burgos, entre les années 1313 et 1327, et que Charles V fit traduire en français par le carme Jean Goulain. Un bel exemplaire de la seconde partie de ce manuscrit existe à la bibliothèque de Besançon.

M. Ledrain lit une note sur un cachet judaïque. C'est une agate blanche gravée ; on y voit représentés une chèvre et un chevreau. Un nom uif, celui de Arinadab, y est écrit en caractères phéniciens.

SÉANCE DU 31 AOUT.

MM. Desjardins et Schefer sont élus membres de la commission de comptes.

M. Prou continue la lecture du mémoire de MM. Egger et Fournier sur les couronnes chez les Grecs et chez les Romains.

M. Ledrain communique la traduction de deux textes sumériens gravés, l'un sur une pierre de seuil de diorite noir, l'autre sur une statue. Le premier se traduit ainsi : « A Bigès, femme-ministre, fille d'Ana, dame de la résidence élevée, sa dame : Namkinni, *patési* de Sirpurla, son serviteur puissant, a fait venir pour la porte la pierre de diorite. » Le second est analogue, mais il émane d'un autre *patési* ou roi, Goudéa. M. Ledrain présente à ce sujet quelques considérations sur la chronologie des *patésis* de Sirpurla.

M. Oppert fait quelques réserves sur certains détails de la chronologie proposée par M. Ledrain.

M. Clermont-Ganneau signale quelques monuments phéniciens du Musée Britannique qui lui ont paru dignes d'attention, notamment trois petites coupes de bronze, qui sont ornées à l'intérieur de dessins géométriques et qui portent chacune un nom en caractères phéniciens.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE.

Les fouilles en Égypte. — Sur l'invitation du président, M. Maury, M. Maspero expose l'organisation du service des fouilles qu'il dirige dans la vallée du Nil.

Ce service fut créé en 1859 par le regretté Mariette, dans des conditions qui n'existent plus aujourd'hui. Saïd-Pacha donnait alors à notre compatriote d'assez fortes sommes ; il mettait même à sa disposition la corvée. C'est ainsi qu'il put, en plusieurs occasions, entreprendre de vastes opérations et remuer le sol de contrées entières. Mais ces largesses n'avaient aucune régularité, et, l'argent une fois dépensé, il fallait rester de longs mois à attendre un nouveau don. Ismaïl-Pacha se montra moins disposé à faire des dépenses pour l'archéologie égyptienne ; il garda le service des fouilles parmi les services de sa maison ; les sommes accordées pour les recherches et la conservation des monuments furent de plus en plus faibles et intermittentes ; il n'y avait rien de fixe que le traitement des trois employés européens.

En 1878, M. de Blignières organisa pour la première fois ce service et le transporta dans le ministère des travaux publics, département dont il avait la direction. Il y eut dès lors un budget régulier destiné à rétribuer les employés européens, les employés indigènes, à payer les dépenses occasionnées par les fouilles et par la conservation des monuments. Au moment où s'opéra cette réforme, Mariette était en proie aux plus douloureuses étreintes du mal qui allait l'emporter ; il ne put participer à l'œuvre nouvelle.

M. Maspero, devenu directeur général des fouilles, se trouva enfermé dans d'étroites limites financières. Ainsi le budget de cette année n'a permis d'attribuer aux fouilles que 26,000 fr. et aux acquisitions 7,500 fr. Néanmoins le régime actuel est préférable à l'ancien ; les fouilles sont moins grandioses, mais continues ; elles vont plus lentement, mais elles sont instituées de manière à être poussées à fond. En somme, le double but qui est d'assurer la conservation des monuments découverts, soit qu'ils existent dans les collections du musée de Boulaq, soit qu'ils aient été laissés en place sur le sol, et d'en découvrir de nouveaux, ce double but est réalisé dans une mesure qu'on peut trouver modeste, mais qui est efficace.

Il était difficile de trouver parmi les indigènes, au concours desquels il faut nécessairement recourir pour les fouilles, des gens relativement honnêtes. Naguère tous les menus objets disparaissaient ; aujourd'hui on estime que la moitié au moins de ces objets arrive au musée. C'est un progrès, auquel n'ont pas été étrangers les quelques contre-maîtres que Mariette avait réussi à former.

Pour la surveillance des monuments attachés au sol, on a accepté d'anciens officiers sortis de l'armée : leur nombre est encore insuffisant. On n'a pu placer aucun de ces *inspecteurs* ni dans le Delta ni dans la Nubie. Il n'y a guère qu'un tiers du pays qui soit réellement surveillé. Il y a six inspections, dans lesquelles nous citerons celles des Pyramides, d'Abydos, de Denderah, de Thèbes et d'Edfou. Par exemple, les groupes importants de Minieh, de Siout, d'Assouan, de Philæ, d'Eléphantine, restent sans protection, ou peu s'en faut. Outre les six officiers inspecteurs, dont le nombre devrait être porté à neuf au moins, il y a vingt-sept gardiens subalternes. C'est avec ce personnel de trente-trois hommes que M. Maspero doit pourvoir à la conservation des monuments depuis le Caire jusqu'aux premières cataractes. Ce personnel est loin d'être parfait ; il ne parle aucune langue étrangère ; il ignore la valeur des monuments et ne l'estime qu'à leur masse ; aussi a-t-on souvent perdu des objets précieux, médailles, bijoux, ornements divers, auxquels on n'attribuait aucune importance.

Depuis deux ans, une école a été créée au Caire ; là on apprend à quelques jeunes indigènes le français, l'anglais, l'italien ; on les instruit sommairement des hiéroglyphes ; on leur apprend à discerner les caractères qui servent à établir l'âge des monuments, à reconnaître certains cartouches royaux, etc. M. Maspero fonde les plus grandes espérances sur cette école ; il y trouvera, dit-il, une pépinière d'employés intelligents, capables de rendre des services à la direction des fouilles.

Dans les localités où sont installées des fouilles à demeure, il y a des contre-maîtres appelés *reis* (capitaines) dans la langue du pays. Ils sont payés 75 fr. par mois ; ils doivent recruter les ouvriers, les surveiller pendant le travail. Quelques-uns de ces *reis*, dressés par Mariette, ont fini par s'intéresser aux monuments et par les connaître.

La direction des fouilles entretient huit *reis*, disséminés entre Thèbes, les Pyramides, Abydos, etc. D'une manière continue, son personnel compte donc une trentaine d'hommes, inspecteurs ou gardiens, pour la conservation des monuments, et une dizaine pour l'organisation et la surveillance des fouilles. Avec ce petit bataillon M. Maspero a déjà fait des choses importantes : les fellahs, assure-t-il, finissent par comprendre que les monuments conservés sur le sol leur profitent d'une manière plus durable que les monuments débités par parties aux passants. Aujourd'hui, en Égypte, il n'y a plus d'autres destructeurs des antiquités que les touristes et les marchands qui trompent la surveillance des gardiens ou abusent du défaut de protection des monuments.

Continuation de la lecture du mémoire de MM. Egger et Eug. Fournier, sur les couronnes chez les Grecs et les Romains.

Note de M. Oppert, maintenant contre les observations de M. Lepsius que les traits à vive arête signalés sur une statue du roi chaldéen Goudéa ne sont pas des accidents, des plis de la pierre, mais bien les traits d'un étalon métrique ; qu'enfin les Chaldéens, dès la haute antiquité, connaissaient une unité de mesure théorique d'une extrême précision, équivalente au dixième de notre millimètre.

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

PRÉSIDENCE DE M. G. DUPLESSIS.

SÉANCES DES 11 ET 18 JUILLET.

M. l'abbé Thédenat expose que, s'étant transporté au collège de Juilly avec quelques-uns de ses collègues de la Société des antiquaires de France, MM. A. de Barthélemy, J. de Laurière, G. Schlumberger, A. Héron de Villefosse, il a été procédé à la reconnaissance du cœur de Henri II d'Albret, roi de Navarre, grand-père du roi Henri IV, déposé dans l'abbaye de Juilly par Nicolas Dangu, ancien chancelier de Navarre, mort en 1567, abbé de Juilly. Après avoir reconnu la présence du dépôt, ils l'ont remis en place et on a scellé de nouveau la plaque en marbre qui ferme la niche. M. l'abbé Thédenat communique ensuite le texte d'une longue inscription rédigée par les soins de Nicolas Dangu et gravée sur cette plaque ; elle énumère tous les titres de Henri II d'Albret.

M. de Barthélemy fait connaître à la Société que M. de Cessac, associé correspondant à Guéret, lui a signalé des briques présentant des sujets et des inscriptions empruntés à l'antiquité classique, qui ont une grande analogie avec des briques montrées il y a quelques années à la Compagnie et provenant de Neuvy-sur-Baranjon.

Ces briques, trouvées dans la commune de Saint-Alpinien, paraissent avoir été fabriquées au XVIe ou au XVIIe siècle dans le pays, pour l'ornementation des habitations particulières. M. de Cessac, parmi les inscriptions, signale : IVLIVS CAESAR, SPARTACVS, PANEM ET CIRCENSES ; il promet de communiquer des exemplaires de ces briques en original et de fournir des indications précises sur les fabriques d'où elles sortent.

SÉANCE DES VACANCES.

M. le baron David est nommé associé correspondant, à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

M. l'abbé Thédenat communique le dessin de deux mosaïques trouvées à Tabarka (Tunisie), par M. le capitaine Rebora. La première contient l'épitaphe de la vierge Castula; la seconde, de la fin du ve ou du commencement du vi^e siècle, représente un évêque debout devant un siége épiscopal, dans l'attitude de la prière.

M. l'abbé Thédenat communique en outre plusieurs inscriptions de Tabarka également découvertes par M. Rebora.

M. Mazard place sous les yeux de la Société les photographies de sculptures gallo-romaines provenant de Vittel (Vosges).

M. Flouest donne lecture d'une lettre de M. Morel, de Carpentras, signalant l'existence, dans sa collection, d'un casque en bronze de tout point semblable à celui qui a été découvert en 1882 à Breuvannes et qui a été gravé dans les Mémoires de la Société.

M. de Villefosse communique, de la part de M. l'abbé Cérès, directeur du musée de Rodez, le dessin d'une inscription romaine conservée dans la même localité. Cette inscription, qui provient probablement d'une borne milliaire, est datée de l'année 252 de notre ère.

M. de Villefosse signale également un cachet d'oculiste découvert à Reims dans les premiers jours du mois de juillet 1883 et dont une copie lui a été adressée par M. Demaison.

M. Duplessis lit un mémoire sur les différentes éditions de la Bible de Holbein.

Le Secrétaire.

Signé : E. MUNTZ.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— *Découvertes de tombes gauloises en Italie.* — En 1876, M. Alexandre Bertrand, dans son *Archéologie celtique et gauloise*, p. 362, publiait des dessins d'épées de fer, lances et fibules gauloises découvertes à Marzabotto, près Bologne, en Italie [1]. Les découvertes de tombes *gauloises* analogues se sont multipliées en *Cisalpine* depuis cette époque. Les musées de Reggio d'Emilia, de Bologne, d'Este et de Côme en contiennent maintenant un certain nombre du même caractère que celles de la collection Aria à Marzabotto. Ces tombes, jusqu'ici, étaient à *inhumation*, tandis que les sépultures des populations indigènes, Ombriens, Euganéens, etc., si nombreuses dans cette contrée, sont presque sans exception à incinération [2]. Une curieuse découverte vient d'être faite à *Introbio* par M. Pompeo Castelfranco, inspecteur des fouilles du district de Milan. M. Castelfranco nous signale sur ce point, c'est-à-dire entre le lac de Côme et la province de Bergame, un groupe de six tombes *gauloises* fouillées par lui, qui, bien que contenant de magnifiques fibules, une épée en fer et des umbo de boucliers du type très accentué de nos tombes des départements de l'Aisne, de la Marne et de l'Yonne, sont toutes six à incinération. — Nous espérons pouvoir donner bientôt une relation détaillée de ces fouilles.

— *L'inscription de Domitius Ahénobarbus à Tournairet (Alpes-Maritimes).* — On se rappelle qu'en 1879 M. Edmond Blanc annonçait avoir

1. Ces objets avaient été signalés pour la première fois par M. de Mortillet, au Congrès de Bologne, en 1871.

2. Les tombes à inhumation faisant exception à cette règle paraissent être des tombes liguriennes.

découvert à Tournairet, sur la limite des communes de Clans, Utelle, Lantosque et Venanson, c'est-à-dire à deux mille mètres d'altitude dans les Alpes, deux fragments de la célèbre inscription rappelant la soumission des populations des Alpes par Cn Domitius Ahénobarbus, l'an 122 avant notre ère. Publiée en 1774 par Durandi, cette inscription passait pour perdue. M. Mommsen, de plus, l'avait déclarée fausse. La découverte de M. E. Blanc fit donc sensation. La direction du musée de Saint-Germain chargea aussitôt M. Blanc de lui procurer ce monument national. Des fonds furent mis, à cet effet, à sa disposition par le ministère de l'instruction publique. En 1883 la pièce n'était pas encore parvenue à sa destination. Diverses circonstances fâcheuses avaient empêché M. E. Blanc de remplir sa mission. On commençait à croire à une mystification. En mai dernier, en effet, M. Ettore Pais avait inutilement exploré le plateau de Tournairet pour le compte de l'Académie de Berlin et n'avait rien trouvé. M. Mommsen constatait ce fait dans une lettre publiée par la *Revue épigraphique du midi de la France* (n° de juin-juillet 1883). La direction du musée de Saint-Germain, y est-il dit, ajouterait aux services qu'elle rend continuellement à nos recherches un nouveau service extrêmement important si elle voulait bien éclairer le public sur un retard aussi incompréhensible, aussi regrettable. M. Mommsen déclare de nouveau, dans cette lettre, que l'inscription, ainsi qu'il l'avait déjà avancé il y a trente ans, à ses yeux est fausse. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle ne se retrouve pas. Elle aurait été inventée par Meyranesco, auquel Durandi en a naïvement emprunté d'autres aussi peu authentiques. — Mais que devenait alors l'assertion si positive de M. E. Blanc? — Nous ne savons si, oui ou non, l'inscription est fausse et de fabrication plus ou moins moderne; mais voilà qu'il se confirme que la pierre existe bien à Tournairet. Si M. Ettore Pais ne l'a pas trouvée en place, en mai dernier, c'est qu'elle avait été récemment déplacée dans l'intérêt d'une exploitation de sapins. M. Alex. Bertrand vient d'en donner l'assurance à l'Académie des inscriptions. Une dépêche du préfet des Alpes-Maritimes portant la date du 8 octobre annonçait que les excursionnistes du Club Alpin, guidés par M. E. Blanc, venaient de retrouver la pierre. M. le ministre de l'instruction publique a immédiatement donné de nouveaux ordres pour que le monument fût sans retard transporté à Nice et de là dirigé sur Saint-Germain. M. le préfet est chargé de veiller à l'exécution de ces ordres. Notre musée des antiquités nationales sera donc bientôt en possession de ce précieux document. Les épigraphistes pourront l'étudier à loisir et vider en connaissance de cause ce vieux débat.

—— Nous lisons dans *le Soleil* du vendredi 12 octobre :

« Mardi, à trois heures, la commission des arènes s'est réunie sur le terrain de la rue de Navarre.

« Sous la direction d'un membre de la commission, M. Ruprich Robert, M. Duseigneur a fait procéder au déblayement de la grande entrée, longue d'environ 35 mètres, large de 6, qui descend par une pente assez prononcée vers l'arène. Les restes des murs encore debout sont imposants et atteignent une hauteur de 3 à 4 mètres.

« Il s'agit maintenant, dit le *Temps*, de procéder au déblayement de l'arène et des gradins. Il y a là une quantité énorme de terres provenant des tranchées ouvertes précédemment, sans compter une épaisseur de six mètres environ de terrain rapporté. Le travail sera long et coûteux.

« On peut dès maintenant se rendre compte de l'effet que produira l'aspect de ces ruines. La grande entrée forme un couloir important par lequel le visiteur descendra dans l'arène. A gauche il aura les débris des gradins s'étageant vers le niveau du sol de la rue Monge ; devant lui, le demi-cercle formé par le mur enceignant l'arène (*podium*), et à droite, dans la direction du Jardin des Plantes, le plan de la scène, rendu très saisissable par les substructions. Sous la scène passe le canal souterrain qui recueillait les eaux pluviales et les versait au dehors de l'édifice et de ses dépendances.

« Il sera facile, au moyen des dispositions du square à créer, de rendre ces ruines à la fois instructives et pittoresques. En attendant que la ville de Paris songe à acquérir l'autre moitié des arènes conservée et enfouie sous le terrain voisin appartenant à la compagnie des omnibus, le visiteur aura sous les yeux les restes d'une moitié de l'édifice parfaitement symétrique, et la moitié visible sera l'exacte reproduction de la moitié cachée. En plaçant dans le square les chapiteaux, les fûts de colonnes, les divers débris de sculpture provenant des arènes et conservés au musée Carnavalet, on achèvera de donner une idée du monument le plus ancien que nous connaissions à Paris, puisqu'il date du temps d'Adrien.

« Les fouilles n'ont produit aucune trouvaille d'antiquités qui mérite d'être signalée. On a recueilli en grand nombre des ossements qui seront déterminés : parmi ces débris on reconnaît des os de mouton, de bœuf, des dents de cheval, de sanglier. Il ne serait pas étonnant qu'on y retrouvât des restes de fauves qui servaient aux spectacles.

« En dégageant la grande entrée sur le terrain qu'occupait le jardin du couvent, on a découvert un squelette qui a été reconnu pour celui d'un jeune homme. Mais, chose singulière, ce n'était qu'une moitié du squelette, auquel manquaient les os du bassin et ceux des membres inférieurs.

« La commission va s'occuper d'établir un plan et un devis pour les fouilles et les déblayements qui restent à opérer. On espère que le sol des arènes fournira des antiquités intéressantes. »

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n°s 8 et 9, août et septembre 1883 (deux feuilles) :

Fouilles : W. Helbig, *Fouilles de Vulci* (avec un plan). — A. Mau, *Fouilles de Pompéi* : *Fouilles de Monza*, lettre du professeur A. Brambilla à G. Henzen. — A. Tardieu, *Découverte de l'établissement thermal gallo-romain de Royat*, dans le département du Puy-de-Dôme (avec un plan). — Monuments : V. Cicerchia, *Inscription votive de Préneste*. — G. Gatti, *Inscription de Segni*.

— On lit dans le journal *Paris* :

L'inspecteur des antiquités grecques, M. Kavadias, télégraphie d'Epidaure qu'il a découvert vingt morceaux de marbre couverts d'inscriptions. Il a pu recomposer ainsi deux des célèbres colonnes dont parle Pausanias, sur lesquelles étaient gravés les noms des malades guéris dans le temple d'Esculape, la nature de la maladie et les remèdes employés pour la combattre.

Voilà, je n'en doute pas, qui va révolutionner la médecine moderne.

CHRONIQUE D'ORIENT

FOUILLES ET DÉCOUVERTES.

—— L'Institut américain a définitivement terminé ses travaux à Assos, et le partage des antiquités découvertes vient d'être effectué par les soins de M. Démosthène Baltazzi, commissaire du gouvernement ottoman. Les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà, par les articles de M. Ludlow, les résultats de la première campagne, à laquelle M. J. T. Clarke a consacré un remarquable rapport. Un article publié dans la revue américaine *The Nation,* du 30 août 1883, nous permet de fournir quelques détails sur la seconde campagne qui vient de prendre fin ; nous les donnons ici d'autant plus volontiers que la relation générale des fouilles préparée par l'Institut américain ne paraîtra sans doute que vers la fin de l'année prochaine.

Au mois d'avril dernier, M. Clarke étudiait le temple d'Assos et ses murs, M. Bacon l'avenue des tombeaux à l'ouest, M. Koldewey l'agora et les monuments avoisinants. Ils n'avaient à leur disposition qu'une vingtaine d'ouvriers turcs du village de Behram. Le but principal des travaux était la restitution architecturale des édifices déblayés, restitution que la dispersion des matériaux antiques a rendue souvent fort difficile. L'agora était limitée à l'est par le Bouleutérion, au nord par un portique, à l'ouest par un monument où l'on croit reconnaître un temple, au nord par des thermes. Le Bouleutérion avait cinq colonnes de façade. Le portique était un édifice dorique à deux étages, avec quatre degrés et une rangée de colonnes sur le devant ; une seconde rangée de colonnes, au milieu, supportait le toit. L'étage inférieur était assez spacieux pour donner un abri, en cas de pluie, à tout le peuple rassemblé dans l'agora. La hauteur est presque la même que celle du portique de Pergame et de celui d'Attale à Athènes. Comme l'on n'a pas retrouvé un seul chapiteau de l'ordre supérieur, la restauration ne pourra pas être complète ; mais on assure que les autres éléments de la construction ont été parfaitement déterminés.

A l'ouest de l'agora est un édifice que l'on croit être un temple. La aussi se trouvait la principale porte donnant accès à l'agora ; on entrait par la rue venant de la porte occidentale percée dans le mur de la ville.

Au-dessous de l'agora étaient les thermes, dont la restitution est d'une grande importance, puisque c'est le seul édifice de ce genre que l'on puisse rapporter à l'époque grecque. La ville d'Assos n'avait pas d'égouts ; mais l'on a retrouvé une grande citerne, parfaitement conservée, large de 4 mètres et profonde de 7m,50. Dans l'agora, on a découvert un σήκωμα, c'est-à-dire un étalon pour la mesure des liquides, et une sorte de moule-type pour les tuiles et les briques.

On sait que jusqu'en 1864 le théâtre d'Assos était resté à peu près intact. A cette époque, les Turcs le détruisirent et en transportèrent les pierres à Constantinople pour servir à la construction des quais. Néanmoins, il a été possible d'exécuter une restauration à l'aide des vestiges subsistants. On a pu également restituer le gymnase, dont une partie avait été occupée par une église byzantine.

L'allée occidentale des tombeaux a été explorée avec soin. Ce sont tantôt des sarcophages, tantôt de petites caisses en pierre contenant des cendres, parfois renfermées dans un vase. Quelques tombeaux ont la forme de petits mausolées s'élevant au-dessus du sol. On a ouvert 124 sarcophages, dont un en terre cuite, et un autre d'une pierre volcanique très poreuse où l'on peut reconnaître la *pierre sarcophage* d'Assos dont parle Pline. Bien que la plupart des tombeaux eussent été anciennement violés, ils ont fourni un certain nombre d'objets intéressants en terre cuite, en bronze, en verre, et même en or et en argent. Les figurines de terre cuite sont très nombreuses ; on en a trouvé jusqu'à trente dans un tombeau, parmi lesquelles quatre musiciens, trois joueurs de flûte, deux Aphrodites debout, six figures assises dans l'attitude des statues des Branchides. Des vases de verre, d'une irisation très remarquable, des strigiles, des couteaux, des monnaies, des pointes de flèches, etc., ont été recueillis en quantité suffisante pour donner une idée de l'art industriel d'Assos.

Les sarcophages contenaient parfois les ossements de cinq ou six personnes. Les urnes cinéraires sont en terre cuite avec un couvercle de plomb (?). Parmi les monnaies, qui sont au nombre de plusieurs milliers, il y en a deux cents d'Assos, et quelques-unes en or ; on a aussi découvert quelques miroirs en bronze non gravés. Les inscriptions, dont l'étude est confiée à M. Sterret, sont au nombre de soixante-quinze et plusieurs sont très importantes. M. Clarke a fait une étude spéciale des murs de la ville, qui lui a permis de distinguer sept variétés de constructions, caractérisées par la forme des pierres et leur agencement. La porte de l'ouest, qui a été déblayée, est une construction militaire remarquable. Toutes ces découvertes seront reproduites et décrites dans la monographie en préparation, à laquelle les *Antiquités ioniennes*, publiées par les *Dilettanti*, doivent servir de modèle.

Il ne reste plus à explorer que la ville proprement dite ; mais ce travail serait très coûteux, peut-être sans grands résultats, et les explorateurs américains n'ont pas cru devoir l'entreprendre. D'ailleurs, au train

dont vont les choses, il ne subsistera bientôt plus que le souvenir d'Assos: les habitants de Behram n'ont pas attendu la fin des fouilles pour commencer à exploiter comme des carrières les monuments déblayés, et les couvercles des sarcophages ont été mis en pièces pour être transportés à dos de chameaux.

Voici maintenant les résultats du partage opéré par MM. Baltazzi et J. Clarke. Le gouvernement turc a reçu sept bas-reliefs de la frise du temple; les Américains en ont gardé deux, dont l'un représente un sphinx assis, et le second, des Centaures poursuivis par Hercule. Parmi les sculptures, le musée de Constantinople s'est réservé une tête d'athlète en marbre blanc, une tête de Bacchante et celle d'un personnage romain; l'Institut n'a eu qu'une figure barbue de l'époque byzantine (?). Les poteries, les terres cuites et les petits objets constituant le mobilier funéraire ont été répartis entre le gouvernement et l'Institut dans la proportion de deux à un. Quelques vases appartiennent à la classe dite des *porcelaines de Rhodes* et sont d'une grande beauté. Le gouvernement turc a encore reçu une main de femme en bronze, de grandeur naturelle et d'un excellent travail; une biche en bronze accroupie; l'inscription sur bronze contenant le serment des habitants d'Assos à Caligula, beaucoup de monnaies de bronze et d'argent, un στήκωμα parfaitement conservé, un anneau en or et des fragments d'architecture en terre cuite (grande tuile du temple, conduites d'eau des thermes et du théâtre, etc.). D'autres morceaux d'architecture nécessaires à la restauration des monuments ont été abandonnés aux savants américains [1].

Nous n'hésitons pas à le dire, un tel partage est éminemment préjudiciable aux intérêts de la science et constitue un précédent des plus fâcheux, propre à décourager les explorateurs qui ne sont pas de simples marchands. La frise archaïque du temple d'Assos, un des monuments les plus curieux de l'art grec primitif, se trouve aujourd'hui dispersée dans les trois musées de Constantinople, de Paris et de Boston; les terres cuites d'Assos, hier encore inconnues, devront être étudiées à Constantinople et en Amérique. Les publicistes des États-Unis avaient exprimé le vœu très sensé que l'Institut américain rachetât la partie de la frise qui revenait de droit au gouvernement ottoman. Si ce marché avait pu se conclure, nous croyons que les organisateurs de l'entreprise n'auraient pas refusé d'entamer des négociations avec le Louvre pour lui céder le reste de la frise en échange d'autres objets grecs plus aptes à satisfaire les goûts

1. En voici la liste, que je dois à l'obligeance d'un membre de la mission : Fragments d'un pavé de mosaïque; tuiles, chapiteaux, triglyphes, fragments d'épistyles et de corniches; triglyphes du temple, morceau du fronton, tambour de colonne, poutre du plafond; trois colonnes avec épistyle d'un petit tombeau; bloc du fronton du portique, avec un bouclier rond; colonne archaïque d'un tombeau, en pierre; fragments de chapiteaux en marbre. Plus, deux caisses d'échantillons géologiques de divers points de la Troade.

du public américain. La loi turque de 1874 statue que les objets *indivisibles* trouvés dans les fouilles devront être évalués par les deux parties et cédés à celle qui consentira à en payer le prix. Les archéologues américains auraient dû se prévaloir de cette disposition de la loi et maintenir que la frise d'un temple forme un tout essentiellement indivisible. Nous ne savons pas s'ils auraient été écoutés, mais tous les archéologues de l'Europe se seraient rangés à leur opinion.

—— On nous écrit de Constantinople qu'il se forme en ce moment dans cette ville, sous les auspices du Sultan, une *Société archéologique* qui doit être composée de membres payants et subventionnée par le trésor public. Elle se propose de pratiquer des fouilles sur la côte asiatique depuis Smyrne jusqu'à la Troade[1]. *Inchallah !* comme disent les Turcs. Nous attendons la société à l'œuvre et nous lui souhaitons d'obtenir du gouvernement toutes les ressources qui lui ont fait défaut jusqu'ici pour construire des routes, des ponts, des écoles, et réparer les mosquées de Constantinople.

SALOMON REINACH.

1. Le gouvernement austro-hongrois, qui était en instance depuis deux ans pour obtenir la concession des fouilles d'Élée (entre Myrina et Pergame), s'est vu refuser l'autorisation qu'il demandait, sous prétexte que le gouvernement turc « se réservait » l'exploration de cette côte. Après un pareil refus, la direction de Tchinli-Kiosk est moralement engagée à faire commencer sans retard les fouilles d'Élée ; il n'y a d'ailleurs qu'une nécropole à explorer, car la ville antique paraît avoir été détruite pour construire *Klisé-Keui*.

FOUILLES

DANS LES NÉCROPOLES DE

WATSCH ET SANCT-MARGARETHEN

EN CARNIOLE.

Lorsque M. de Sacken publia, en 1868, le résultat de ses fouilles dans la nécropole de Hallstatt, près de Salzbourg, il sembla qu'un monde nouveau et une civilisation nouvelle se fussent révélés à l'archéologie. Le style des objets découverts était si particulier, ils présentaient si peu de points communs avec les trouvailles antérieures, qu'on prit le parti de désigner sous le nom de *période de Hallstatt* l'âge historique ou préhistorique dont ces monuments, jusqu'alors presque isolés, étaient les témoins. Cette période est caractérisée par l'usage simultané du bronze et du fer, et la technique du premier de ces métaux paraît y avoir atteint un remarquable degré de perfection. M. de Sacken pensait que les bronzes d'art trouvés à Hallstatt étaient des objets d'importation fournis par l'Italie du nord et l'Étrurie, en échange du sel gemme qui constitue, aujourd'hui encore, une des principales richesses de cette région de l'Autriche. Quant aux bronzes d'un travail grossier et aux objets en fer, il y voyait les produits d'une industrie locale qu'il attribuait aux peuplades celtiques des Taurisques et des Noriques. Les découvertes récentes que nous nous proposons d'exposer dans cet article, d'après le remarquable rapport de M. Ferdinand de Hochstetter[1], fournissent des points de comparaison d'une importance capitale, qui, répandant un jour

1. *Die neuesten Græberfunde von Watsch und St.-Margarethen in Krain und der Culturkreis der Hallsttæter-Periode*, mit 2 Tafeln und 18 Holzschnitten, besonders abgedruckt aus dem XLVII. Bande der *Denkschriften der mathematisch-naturwissenschaftlichen Classe der K. Akademie der Wissenschaften*. Wien, 1883.

nouveau sur la civilisation de la période de Hallstatt, permettent de contrôler et d'étendre les résultats obtenus par M. de Sacken. Ce n'est jamais qu'à titre provisoire et dans l'attente de révélations ultérieures qu'on peut admettre des centres de civilisation isolés ; le progrès, en archéologie, consiste dans la constitution de séries nouvelles embrassant des régions géographiques de plus en plus étendues. Le fait qui se constate aujourd'hui pour Hallstatt s'est produit il y a quelques années pour Hissarlik, lorsque les découvertes de Mycènes, de Spata et de Ménidi sont venues prouver que l'art d'Hissarlik n'était pas isolé dans l'histoire de l'industrie humaine comme un ἅπαξ εἰρημένον dans Homère. L'avenir nous réserve encore bien des enseignements de ce genre, si l'on continue à porter dans l'étude des nécropoles antiques autant de savoir et de précision que MM. de Sacken et de Hochstetter.

I

Depuis le premier rapport sur les fouilles de Watsch, présenté en 1879 à l'Académie de Vienne par MM. de Hochstetter et Deschmann, les recherches dans cette nécropole et ses environs ont été poussées avec ardeur. Au mois de mars 1880, un paysan découvrit un squelette de femme avec 36 bracelets de bronze, 2 spirales du même métal, 4 fibules, 14 boucles d'oreilles et un grand nombre de perles d'ambre et de verre [1]. Le prince de Windischgrætz fit exécuter des fouilles en 1879, 1880 et 1881, et recueillit beaucoup d'objets intéressants dont il enrichit sa collection à Vienne. Les plus importants sont une ciste de bronze et des fragments de ceinturons avec des ornements circulaires dans le style de Hallstatt. Enfin, M. de Hochstetter et le musée de Laibach poursuivirent, en 1881, les recherches commencées trois ans auparavant, et obtinrent les résultats surprenants dont il sera parlé plus loin. Ils explorèrent surtout une colline qui contenait une grande quantité d'urnes funéraires avec un petit nombre de sépultures à inhumation. Les urnes étaient généralement recouvertes d'une plaque de pierre et entourées de charbon de bois ; lorsqu'il y avait deux urnes sous une même plaque, l'une d'elles était vide. C'est là une de ces nécropoles à urnes (*Urnenhügel*) comme on en a rencontré dans le Brandebourg, la Poméranie, le Mecklembourg et le Holstein. Les squelettes étaient tantôt au-

1. Ces objets ont été acquis par le musée de Laibach.

dessus, tantôt au-dessous des urnes funéraires, et l'on ne peut dire lequel des deux modes de sépulture a été pratiqué le plus anciennement. En général, les objets de bronze se trouvaient en plus grand nombre auprès des squelettes non incinérés [1].

M. de Hochstetter a fait reproduire par la gravure les objets les plus importants découverts dans cette nécropole. Ce sont : une aiguille de bronze, toute pareille à une autre trouvée à Sanct-Margarethen, aujourd'hui au musée de Laibach ; une fibule de bronze en forme de barque (*kahnfœrmige*), ornée sur la panse de zigzags rectilignes (deux objets identiques ont été trouvés à Sanct-Margarethen); une lampe en terre cuite à trois branches ; une hache en fer et, à côté, une pointe de lance en bronze.

Les fouilles suivantes, au pied d'une autre colline, explorée en 1878, donnèrent [2] : une fibule de forme serpentine, en 8; une grande fibule en demi-cercle avec ornements circulaires ; deux bagues de bronze avec la représentation grossière d'une tête. Après la conclusion de ces recherches, dont les produits ont été transportés au musée de Vienne, M. Deschmann a pratiqué quelques fouilles au profit de la collection de Laibach. Il a découvert notamment une fibule en bronze, en forme de lyre, d'un travail très élégant et jusqu'à présent unique en son genre, ainsi que le fourreau en bronze d'une épée de fer, sur lequel est gravée au pointillé la silhouette d'un bouquetin. Enfin, dans le courant de l'hiver dernier, des ouvriers ont découvert et fouillé deux tombeaux à inhumation remplis d'urnes de terre rouge ; auprès d'un des squelettes était un casque de bronze formé de plusieurs morceaux assemblés, une grande pointe de lance et des phalères du même métal ; auprès de l'autre on recueillit deux bracelets, sept fibules, un collier et surtout les fragments de deux bracelets ou pendants d'oreilles en bronze recouverts à l'extérieur et à l'intérieur d'une couche d'or, dont l'ornementation (des points circulaires ressemblant à des têtes de clous et formant un double méandre) rappelle exactement le « style géométrique » connu par les bronzes de Hallstatt et quelques spécimens très anciens trouvés à Olympie [3].

Toutes ces trouvailles doivent être rapprochées de celles que la

1. *Die neuesten Graberfunde*, etc., p. 1 4. Suit le procès-verbal des fouilles des 16-29 août.

2. Nous ne mentionnons pas les objets reproduits par la gravure dans le *Mémoire* de M. de Hochstetter.

3. Furtwængler, *Die Bronzefunde aus Olympia*. Berlin, 1880, p. 9.

commission préhistorique de l'Académie de Vienne et les archéologues du musée de Laibach ont faites en 1879, 1880 et 1881 dans les tumulus de Sanct-Margarethen en Carniole Inférieure. M. de Hochstetter se réserve de donner plus tard un travail détaillé sur ces tombeaux [1].

II

Pour étudier la période dite de Hallstatt, nous disposons maintenant de documents importants et nombreux. Ce sont, outre les trouvailles faites à Hallstatt même et celles dont il vient d'être question, les objets découverts en différentes localités de la Carniole (*tumuli* de Landstrass, tombeaux à urnes de Zirknitz, *tumuli* de Sanct-Veit et de Sanct-Marein, tombeaux à urnes de Lepenice, tombeaux de Santa-Lucia à Gœrz, etc.), de la Styrie (Mariarast, Purgstall, Klein-Glein), de la Carinthie et du Tyrol. Repoussant la théorie de l'importation, soutenue par M. de Sacken alors que la nécropole de Hallstatt était seule connue dans la région des Alpes autrichiennes, M. de Hochstetter résume ainsi ses conclusions : « Les résultats des dernières fouilles dans cette région nous imposent de plus en plus la conviction que les industries du bronze et du fer qu'elles nous révèlent étaient *indigènes*, qu'elles se développèrent indépendamment auprès des Alpes comme d'autre part en Italie et en Grèce, et qu'en général la technique métallique de la période de Hallstatt est le patrimoine commun de tous les peuples qui habitaient alors le centre de l'Europe. »

A l'appui de cette thèse, M. de Hochstetter a étudié d'abord une des trouvailles les plus importantes de Watsch, la curieuse *situla* de bronze ornée de séries de figures au repoussé, qui, découverte au

1. V. le rapport provisoire inséré dans le fascicule de décembre 1880 des *Sitzungsberichte* de l'Académie des sciences à Vienne. — Depuis que cet article a été écrit, M. Alexandre Bertrand a bien voulu nous communiquer une lettre de M. Hochstetter, du 16 octobre 1883, où le savant autrichien donne quelques renseignements sur les fouilles exécutées à Watsch dans le courant de cette année. On a trouvé 50 tombes à inhumation et un très grand nombre d'*Urnengräber*. Les premières sont en général des tombes de guerriers, ensevelis avec leurs lances et leurs flèches. Deux d'entre elles ont fourni chacune 42 et 38 pointes de flèches ; le bois a naturellement disparu. Les tombeaux de femmes ont donné des bracelets et des colliers de tout genre, ainsi que des perles d'ambre et de verre. La trouvaille la plus importante, qui appartient au prince Windischgrætz, est un ceinturon de bronze orné de figures au repoussé, cavaliers et fantassins représentés exactement comme sur la zone supérieure de la *situla* de Bologne.

printemps de 1882, est aujourd'hui au musée de Laibach[1]. Nous reproduisons ici, d'après le procédé de l'autographie, la vignette annexée au travail de M. de Hochstetter, ce qui nous dispensera d'une description forcément longue et néanmoins insuffisante (pl. XXIII). Cette *situla*, avec ses zones de figures superposées, rappelle au premier aspect les coupes trouvées en Assyrie, à Chypre et à Palestrine[2]; mais c'est dans les Alpes autrichiennes, c'est-à-dire tout près de Watsch, qu'on a découvert les objets qui lui ressemblent le plus exactement. Ce sont : 1° Les fragments d'un vase en bronze avec figures en repoussé trouvés à Matrei en Tyrol[3]; le style et la plupart des motifs sont identiques à ceux de la *situla* de Watsch (surtout les deux *pugiles* nus, de part et d'autre d'une espèce de trépied surmonté d'un casque), au point qu'on peut les croire exécutés d'après un même dessin ; 2° La ciste de Moritzing[4], trouvée en 1868 à Botzen dans le sud du Tyrol ; le dessin est beaucoup plus simple, mais le style et les vêtements des personnages sont les mêmes que sur les deux précédents ; 3° La *situla* de Hallstatt[5], dont le couvercle présente quatre animaux en repoussé : une panthère (ou un lion) tenant dans sa gueule la cuisse d'un animal (comme sur la *situla* de Watsch), un fauve à tête humaine, un cerf broutant un arbre, une chèvre (?) mangeant une plante qui paraît sortir de sa bouche ; 4° Un fragment trouvé dans un tumulus de Saint-Marein, au sud de Laibach, et reproduit sur la planche I, n° 6, du mémoire de M. de Hochstetter. On y voit, toujours en repoussé, des guerriers avec boucliers et lances, coiffés de casques en forme de plats, pareils à ceux que l'on a découverts dans les *tumuli* de Saint-Margarethen.

Parmi les trouvailles faites en Italie et qui doivent être rapprochées des précédentes, la *situla* de la Certosa de Bologne occupe le premier rang[6]. On peut voir au musée de Saint-Germain un fac-similé

1. Sur cette *situla*, v. Deschmann, *Mittheil. der K. K. Centralcommision*, 1883; Tischler, *Die Situla von Watsch*, *Corresp.-Blatt der D. Gesellsch. f. Anthrop., Ethnol. u. Urgesch.*, déc. 1882; Alexandre Bertrand, *Acad. des inscriptions*, 19 octobre 1883.

2. Layard, *Monuments of Niniveh*, 2e sér., pl. LVII-LXV; Cesnola-Stern, *Cyprus*, pl. IX (patère de Dali), pl. XIX, LI, LXVI; Inghirami, *Monumenti*, III, 19, 20.

3. Comte Benedict Giovanelli, *Le antichità rezio-etrusche scoperte presso Matrei*, Trento, 1845. Le contenu des tombeaux de Matrei est en général très semblable à celui de la nécropole de Watsch.

4. Conze, *Frammenti di vaso di bronzo trovati nel Tirolo*, dans les *Annali dell' Instituto*, 1874, et les *Monumenti*, t. X, pl. VI.

5. Sacken, *Das Grabfeld von Hal statt*, 1868, pl. XX et XXI.

6. Zannoni, *Gli scavi della Certosa di Bologna*, pl. XXXV, fig. 7 (1876). De-

de cette situle en galvanoplastie. Par leurs dimensions, la ténuité du métal, la zone inférieure d'animaux et le style général des figures, les deux *situlæ* offrent des analogies frappantes. Celle de la Certosa a été trouvée dans un tombeau à incinération. Zannoni pense, non sans vraisemblance, que Felsina était peuplée à cette époque d'Ombriens (Paléo-Italiques) et d'Étrusques, dont les premiers brûlaient leurs morts tandis que les seconds les ensevelissaient. La *situla*, selon lui, serait un objet de luxe conservé dans une famille ombrienne et ensevelie à Felsina aux débuts de la domination étrusque.

Les scènes représentées sur les *situlæ* de la Certosa et de Watsch appartiennent à la vie privée : ce sont des processions, des jeux, des banquets, sans aucune signification symbolique ni mythologique. Les artistes ne paraissent guère s'être préoccupés d'autre chose que de remplir un certain espace en combinant des modèles qu'ils avaient sous les yeux. Les panthères, les animaux ailés et certains ornements végétaux trahissent seuls une influence asiatique. Tandis que les herbivores sont représentés avec une branche de feuillage à la bouche, le lion ou la panthère, qui n'était connu que de nom, est figuré sur les bronzes d'Este, de la Certosa, de Hallstatt et de Watsch avec une cuisse d'homme ou d'animal dans la gueule, indication naïve qui ne se rencontre sur aucun monument égyptien, assyrien ou persan [1]. Ce détail seul suffirait à rendre suspecte l'hypothèse d'une importation orientale. Le dessin est d'ailleurs naïf et grossier comme il convient à des œuvres d'art de cette époque et de ces contrées, mais le travail du repoussé est très habile et témoigne d'une pratique déjà ancienne et avancée.

Il est remarquable que parmi les objets du style de la *situla* de Watsch pas un seul n'ait été découvert au sud de l'Apennin, c'est-à-dire dans l'Étrurie proprement dite. Ainsi l'hypothèse de M. de Sacken, qui croyait les bronzes de Hallstatt importés d'Étrurie [2], est inadmissible, non moins que celle de M. Helbig, qui voudrait y reconnaître des importations de Chalcis. Il paraît légitime d'y voir, avec M. de Hochstetter, les produits d'un art indigène particulier à des populations aryennes qui habitaient la région des Alpes d'Autriche

situlæ analogues ont été trouvées à Este, Sesto Calende et Trezzo, dans l'Italie du nord ; Zannoni les a fait graver sur les planches XXXV et XXXVI de son ouvrage, ainsi que le miroir de Castelvetro en Émilie. Toutes les localités d'où proviennent ces objets sont *cisapennines*.

1. Un des fauves de la *situla* de la Certosa, dévorant une jambe humaine, est muni d'ailes recroquevillées. C'est donc évidemment une bête féroce de fantaisie.

2. Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt*, 1868, p. 143.

et les contrées avoisinantes. Mais nous ne nous croyons pas autorisé à penser comme le savant autrichien que la *situla* de Bologne soit une importation des pays cisalpins ni qu'elle provienne de la Carniole elle-même. Elle pourrait aussi bien avoir été fabriquée dans la région de l'Italie au nord de l'Apennin, par exemple dans le pays des Euganéens (Este) ou dans les environs de Bologne. Si maintenant l'on compare aux deux *situlæ* reproduites plus haut les bronzes archaïques découverts à Olympie, les objets de Troie et de Mycènes et les vases du style géométrique [1], objets datant du VIIIe et du VIIe siècle avant notre ère, on reconnaîtra une certaine analogie non seulement dans les systèmes d'ornementation et la technique, mais dans la sphère des sujets représentés, qui appartiennent pour la plupart à la vie civile. Certains motifs de la *situla* de Watsch, comme les deux *pugiles*, se retrouvent sur un vase de Milo publié par M. Conze (pl. III). Ce dernier archéologue avait déjà signalé [2] une ressemblance de style entre les vases grecs archaïques et les bronzes des peuples du Nord, et essayé de montrer que le style géométrique est le patrimoine commun des races indo-européennes [3]. « Dès le XXe siècle avant J.-C., dit M. de Hochstetter, ce style se répandit sur toute l'Europe avec la technique du métal ; mais il se mêla de très bonne heure, en Grèce, en Italie et dans l'Europe centrale, à ce style dit *oriental*, particulier aux peuples sémitiques de l'Asie. Le nord de l'Europe seul paraît y être resté étranger. » Ainsi s'expliqueraient les animaux ailés et les ornements floraux que l'on rencontre déjà à Hallstatt et à Watsch. « Mais les *chalkeutes* [4] de la période de Hallstatt, bien qu'ils doivent également à l'Asie les éléments orientaux de leur art, les ont empruntés d'une manière indépendante, par une tout autre voie que les Telchines mythiques et les Grecs [5]. Leurs pérégrinations ne les ont pas conduits à travers la Grèce et l'Italie, puisqu'il n'y a rien, dans leur art, qui soit *spécifi-*

1. Furtwængler, *Die Bronzefunde aus Olympia*, 1880 ; Conze, *Zur Gesch. der Anfænge der griech. Kunst*, 1870 et 1873 ; *Melische Thongefæsse*, 1862 ; Hirschfeld, *Vasi arcaici ateniensi*, *Monumenti* et *Annali* 1872. Les 8000 bronzes trouvés à Olympie appartiennent, comme ceux de la Carniole, à l'époque *bimétallique* du fer et du bronze.

2. *Sitzungsberichte der k. Akad. in Wien*, 1870, p. 527.

3. Milchhœfer, *Die Anfænge der Kunst in Griechenland*, 1883, a adopté et même exagéré cette idée, à laquelle M. Dumont oppose d'assez forts arguments (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1883, p. 374).

4. Cette désignation a été proposée par Alphonse Müllner, *Emona*, Laibach, 1878.

5. Suivant Diodore, les Telchines ou inventeurs de la métallurgie passèrent de la Lycie à Rhodes, de là en Grèce et en Etrurie.

quement grec, ni vases peints, ni figures mythologiques. » En reproduisant cette phrase où la part de vérité nous paraît si grande, nous ne pouvons nous empêcher de penser à ces découvertes récentes faites dans le Caucase, à ces bronzes de Koban qui ressemblent d'une manière frappante aux bronzes de Hallstatt, et nous nous demandons si les races aryennes de l'Europe centrale n'auraient pas suivi, dans leur voyage vers l'Occident, la rive septentrionale de la mer Noire, la voie de terre, en se séparant des Italo-Grecs plus tôt qu'on ne l'admet généralement[1]. Les chalkeutes de Hallstatt sont peut-être les descendants directs de ces Chalybes qu'Homère place dans le voisinage du Pont-Euxin. Il semble vraiment que le temps approche où quelque hypothèse solidement établie jettera une lumière nouvelle sur toute cette partie de l'ethnographie aryenne.

III

M. de Hochstetter a consacré une étude spéciale[2] aux casques de bronze découverts à Watsch et à Saint-Margarethen. Ces casques appartiennent aux types suivants :

1° Casque en forme de chapeau, sans crête ; le profil de la calotte a l'aspect d'un fer à cheval[3].

2° Casque à double crête (fig. 1, p. 273), trouvé à Watsch, tout à fait semblable à celui de Hallstatt qu'a publié M. de Sacken[4]. Il est très digne de remarque que le casque de Watsch a été découvert avec les mêmes objets (pointes de lances, tiges en fer, ceinture de bronze, etc.) que le casque de Hallstatt ; ils étaient placés l'un et l'autre dans des tombes de guerriers.

3° Casque en forme de chapeau, sans crête ; le profil de la calotte a l'aspect d'une demi-ellipse. Il se compose de cinq morceaux de

1. Voir les excellentes pages de M. Sayce, *The route followed by the western Aryans in their migration into Europe*, appendice de ses *Principles of comparative Philology*, 2e éd., 1875.

2. *Die neuesten Graeberfunde*, etc., p. 19 et suiv.

3. En 1812, on a trouvé dans les Alpes autrichiennes, à Negau en Styrie, vingt casques de ce type portant des inscriptions indéchiffrables, *qui ne sont pas étrusques*. Cf. un casque de Hallstatt, Sacken, pl. VIII, fig. 6, et Lindenschmit, *Alterthümer*, I, 3, 2, 5.

4. Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt*, pl. VIII, fig. 5. Trois autres casques à double crête se trouvent l'un au musée de Saint-Germain, le second à Augsbourg, le troisième au musée Grégorien étrusque. M. Furtwængler en a signalé un cinquième à Olympie (*Inventar*, n° 6935).

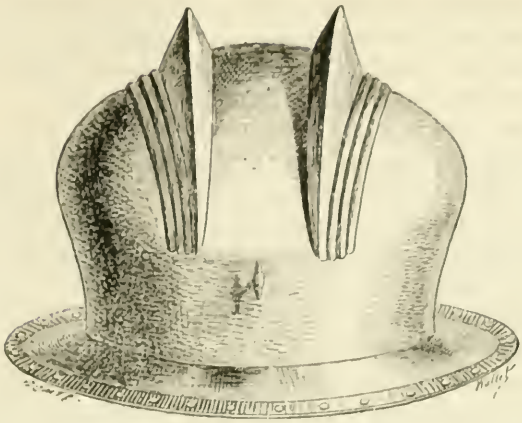

1

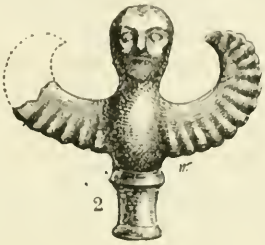

2

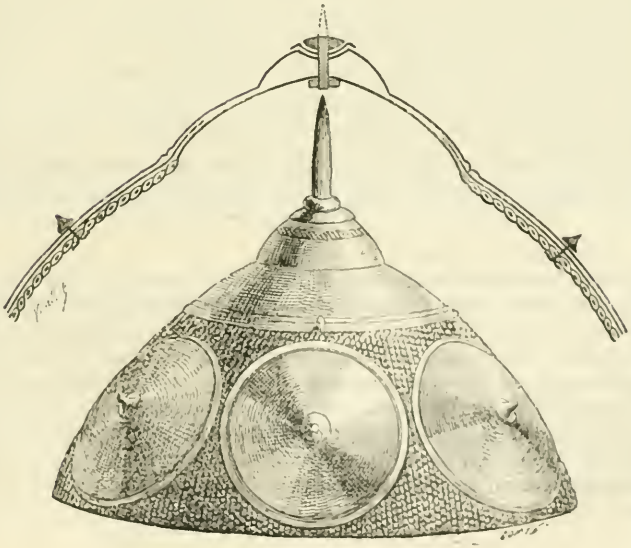

3

bronze assemblés au moyen de petits clous. Au sommet du casque étaient deux petits bustes ailés (fig. 2, p. 273) dont le seul qui subsiste rappelle un ornement de l'urne de bronze de Græchwyl[1]. Dans le même tombeau ont été découvertes des armes en fer.

4° Casque ayant la forme d'une demi-sphère ou d'une coupe, se terminant par une pointe comme la *Pickelhaube* moderne et orné sur les côtés de cercles dont le centre est marqué par des pointes (fig. 3, p. 273). Ce casque, porté par les cinq fantassins qui forment le second groupe de la *situla* de la Certosa, n'était encore connu que par cette représentation lorsqu'on en a découvert plusieurs tout semblables dans les *tumuli* de Sanct-Margarethen. Nous donnons ici une réduction du dessin publié par M. de Hochstetter[2].

5° Au cours des fouilles faites en 1880 pour le musée de Laibach, on a découvert un chapeau conique en treillis avec un grand nombre de clous de bronze. Ce casque tomba malheureusement en morceaux, mais il est facile d'en reconnaître le type dans la coiffure des quatre derniers guerriers de la *situla* de Bologne.

Il est inutile de pousser plus loin cette énumération en y faisant entrer quelques fragments dont la forme n'a pu être exactement constatée. Ce qui précède suffit à établir deux faits d'une haute importance : 1° que les casques dessinés sur la *situla* de Bologne et sur celle de Watsch se sont retrouvés *en nature* à Watsch et à Sanct-Margarethen ; 2° que plusieurs de ces types de casques ne se rencontrent pas ailleurs. Il n'en faut pas davantage, semble-t-il, pour prouver que les guerriers figurés sur la *situla* de la Certosa et les hommes représentés sur celle de Watsch ont réellement existé en Carniole et ont été ensevelis dans les tombeaux de cette région. Il devient dès lors tout à fait impossible de voir dans ces deux *situlæ* autre chose que le produit d'un art local et indigène. Si les modèles de ces objets ont été importés, ce qui n'est pas invraisemblable, il faut du moins admettre que les objets eux-mêmes ont été fabriqués

1. Lindenschmit, *Alterthümer*, II, 5, 2, 2.

2. Les six cercles de bronze sont fixés au moyen de clous sur la calotte du casque, qui se compose d'un treillis serré en bois de noisetier (*Haselnussruthen*), recouvert à l'extérieur de cuir dont il subsiste quelques fragments. Des casques analogues, mais moins bien conservés, se sont rencontrés à Sanct-Marein en Carniole et à Hallstatt (v. Sacken, p. 45). — On a prétendu que le casque de St.-Margarethen était en réalité un bouclier ; mais la représentation de la *situla* de Bologne paraît trancher la question dans le sens de M. de Hochstetter. Les bonnets en treillis sont assez fréquents à Chypre ; nous savons d'autre part que les Celtes se servaient de boucliers en treillis recouverts de cuir, dont on croit avoir trouvé quelques spécimens en Allemagne.

dans le pays, par des ouvriers appartenant à la race d'hommes qui les a placés dans ses tombeaux.

IV

La dernière partie du mémoire de M. de Hochstetter est consacrée à l'étude des nombreuses fibules trouvées en Carniole ; on y reconnaît toutes les formes que présentent les objets analogues dans les nécropoles de l'Italie du nord, antérieures à l'époque romaine. A Watsch on rencontre surtout la fibule demi-circulaire qui passe pour le type italique le plus ancien (Bologne, Moncucco, Golasecca, etc.)[1]. Une fibule qui ne s'est rencontrée encore qu'en Carniole et qu'on appelle « fibule de Watsch » présente une forme demi-circulaire avec une tige très noueuse qui lui donne l'apparence d'un collier de perles : la feuille, l'aiguille et la tête sont toujours de fer. Dans la nécropole récemment explorée de Koban, au nord du Caucase[2], on a trouvé presque exclusivement et au nombre de plusieurs centaines les fibules demi-circulaires si fréquentes en Carinthie. Les autres fibules les plus communes en Carniole sont la fibule *en arc* ou *en barque* (*Bogen oder Kahnfibel*), qu'on rencontre aussi à Olympie, à Dodone et à Mégare[3] ; les fibules en spirales très fréquentes à Hallstatt (on les a appelées *fibules de Hallstatt*) sont comparativement rares. On trouve en nombre les fibules serpentiformes très communes à la Certosa ; assez souvent la *Thierfiebel*, dont l'arc représente un animal, principalement un chien chassant ; souvent aussi les fibules en T ou en arbalète, qui, très répandues à Hallstatt, en Suisse et dans l'Allemagne du sud, sont presque inconnues en Italie en dehors de la Certosa de Bologne. On en a rencontré d'analogues dans le Caucase[4]. Comme ces différents modèles de fibules se sont souvent trouvés réunis dans un même tombeau, il ne paraît pas qu'on puisse, avec M. Tischler, considérer l'un ou l'autre de ces types

1. V. Tischler, *Ueber die Form der Gewandnadeln nach ihrer historischen Bedeutung*, dans la *Zeitschrift für Anthropologie und Urgeschichte Bayerns*, IV° vol., 1er et 2e cahiers, 1881.

2. E. Chantre, *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, série II, 1882 ; R. Virchow, *Das Græberfeld von Koban*, Berlin, 1883 (avec 11 planches). M. Virchow appelle cette nécropole « un véritable Hallstatt caucasique ». Elle sera l'objet d'une grande publication que prépare M. Chantre.

3. Furtwængler, *Bronzefunde*, etc., p. 105.

4. Bayern, *Die Ausgrabungen der alten Græber bei Mzchet*, dans la *Zeitschrift f. Etnnologie*, IV, pl. 12.

comme appartenant à une époque plus ancienne. Ce sont les produits naturellement variés d'industries locales, que le commerce a disséminés et qui ne se prêtent point à une classification chronologique. Nous voudrions même qu'on se montrât très circonspect en tirant des conclusions de la présence, dans les Alpes autrichiennes, d'un type de fibule simple qui se retrouve dans le Caucase; la part du hasard et l'insuffisance des recherches ne doivent jamais être perdus de vue, et l'on ne peut s'étonner de constater certaines ressemblances entre des objets destinés au même usage, quand les formes de ces objets ne sont pas d'une complication qui exclut les coïncidences fortuites.

V

Des fouilles toutes récentes faites en Styrie, dans les environs de Wies, ont prouvé que la civilisation de Hallstatt s'était également étendue sur cette région[1]. Un tumulus appelé Grebinz-Kogel, près de Klein-Glein, contenait vingt-six livres pesant de bronze, entre autres une cuirasse et une grande quantité d'armes, des poteries ornées de têtes de taureaux, des vases à décors géométriques, etc. D'autres *tumuli* plus récents, dans la même région, trahissent une influence romaine; on y rencontre de la poterie faite au tour, des monnaies du IIe siècle après J. C., mais plus aucune arme. Enfin, certains *tumuli* appartiennent à la période de transition et contiennent des vases de la période de Hallstatt à côté de vases faits au tour.

Le « champ d'armes » de Mariarast, exploré par MM. Alphonse Müllner et le comte Gundaker Wurmbrand[2], paraît bien appartenir aussi, en grande partie du moins, à la période de Hallstatt. Tout le monde connaît les casques de Negau et le chariot de Strettweg près de Judenburg, qui comptent parmi les monuments les plus importants de cette civilisation. En Carinthie, on peut y rattacher les *tumuli* voisins de Gmünd[3], ceux de Warmbad-Villach[4], et les tombeaux de Tscherberg dont l'exploration a été commencée en 1876. Le Tyrol paraît être très riche en restes de cette époque : citons seulement le « tumulus d'urnes » de Sonnenburg, à trois lieues au nord de

1. Hadinsky, *Die prähistorischen Denkmale der Umgebung Wiens*, dans les *Mittheilungen der anthrop. Gesellsch. in Wien*, t. XIII, 1883.

2. *Archiv für Anthropologie*, t. XI.

3. *Carinthia*, 1866, p. 61-65.

4. *Mittheil. der anthrop. Gesellschaft in Wien*, 1872, p. 7, et *Carinthia*, 1871, p. 285.

Matrei; le « champ à urnes » de Matrei, où l'on trouva les fragments de *situlæ* dont il a été question; les « champs d'urnes » des environs d'Innsbruck à Vols et à Hœtting. En Bosnie même, M. de Hochstetter a découvert, dans le tumulus de Glasinac, un petit chariot de bronze à quatre roues avec des figures d'oiseaux appartenant au style de Hallstatt [1].

MM. de Sacken, Lindenschmit, Genthe et même, bien qu'avec beaucoup de réserves, M. Conze, ont admis une exportation de bronzes étrusques vers le nord. M. de Hochstetter s'inscrit en faux contre cette opinion. Il pense au contraire que le vieil art italique n'est autre que l'art de l'Europe du nord à la période de Hallstatt [2], entre le xe et le xie siècle avant notre ère, et que les Proto-étrusques, descendant de leur ancien pays alpin vers l'Italie, ont apporté dans la péninsule ce « capital artistique primitif ». La découverte des bronzes d'Olympie a fait connaître une très ancienne technique du bronze en Grèce, dont le style est tout à fait en harmonie avec l'art ancien de l'Italie et celui de Hallstatt, et qui appartient à une période où la Grèce, comme l'Italie du nord et les pays alpins, connaissait depuis longtemps le travail du fer. Aussi, des objets que l'on qualifiait autrefois d'étrusques pourraient être rapportés avec beaucoup plus de vraisemblance à l'art grec [3]. « Mais la route par laquelle ces produits grecs sont parvenus jusqu'au centre de l'Europe n'est certainement pas la route de mer par l'Italie; c'est la route de terre par les Balkans et les pays danubiens. »

Le seul type de tombeaux sur la terre italienne qui corresponde parfaitement à celui de la période de Hallstatt se trouve dans la nécropole de Villanova, au sud de Bologne, découverte et explorée en 1853 par le comte Gozzadini. L'ensevelissement et la crémation y alternent comme à Hallstatt et à Watsch [4]. Les nécropoles à urnes

1. *Mittheil. der anthrop. Gesellsch. zu Wien*, 1881. D'après Undset (*Das erste Auftreten des Eisens in Nord-Europa*, p. 197), on a récemment découvert à Corneto un char tout à fait identique à celui de Glasinac; il est encore inédit.

2. C'est la thèse que M. Alexandre Bertrand soutient depuis 1873. Voir le mémoire intitulé : *le Bronze dans les pays transalpins*, lu à l'Académie des inscriptions, le 3 octobre 1873. (*Archéologie celtique et gauloise*, p. 187.)

3. L'hydrie en bronze trouvée dans le tumulus de Græchwyl, en Suisse, a été considérée comme étrusque par Jahn (*Mittheil. der antiq. Gesellsch. zu Zürich*, VII, 5, 1852) et Lindenschmit (*Alterth.*, II, 5, 2, 2); mais Furtwængler (*Bronzefunde*, p. 68) n'hésite pas à y voir une œuvre grecque du viie siècle.

4. M. de Hochstetter fait cette observation importante, que les vases d'argile des nécropoles autrichiennes ressemblent plus à ceux des terramares d'Italie qu'aux vases plus richement ornés de Villanova.

du type de Villanova sont très nombreuses en Italie au nord de l'Apennin [1]. Le comte Gozzadini après avoir considéré les tombeaux de Villanova comme étrusques, reconnut lui-même que cette appellation était impropre : on eut recours alors à celle de *proto-étrusque* ou *paléo-étrusque*. Conestabile leur assignait comme date le IXe et le Xe siècle avant J. C., immédiatement après l'époque du bronze pur, c'est-à-dire des terramares de l'Émilie et de la Lombardie [2]. En Suisse, dans le sud-ouest de l'Allemagne, en Bohême, sur le Rhin, en Hongrie, etc., la civilisation de Hallstatt est remplacée dans les derniers siècles avant J. C. par la civilisation dite de *la Tène* (« *late celtic* » des archéologues anglais [3]), dont les Gaulois semblent avoir été les propagateurs principaux. On n'a encore découvert dans les Alpes autrichiennes aucune nécropole de cette seconde phase et la période de Hallstatt paraît y confiner immédiatement à celle de l'influence romaine (Wies et Mariarast).

M. de Hochstetter n'admet que pour le nord de l'Europe une époque du bronze de longue durée et nettement caractérisée : dans l'Europe centrale et surtout dans le bassin méditerranéen, — entre autres Hallstatt, — l'existence d'une époque du bronze pur lui paraît avec raison fort douteuse. Les archéologues des pays du nord sont généralement d'accord pour dériver de l'Europe centrale, des régions entre la Hongrie et la Suisse, la *Bronzecultur* si développée et si riche de l'Europe septentrionale [4]. Elle ne vient certainement ni de Grèce ni d'Étrurie, car les caractères qu'elle présente sont tout différents. On est donc forcément amené à la conclusion que la civilisation septentrionale du bronze dérive directement de celle de la période de Hallstatt, c'est-à-dire du centre de l'Europe. Parmi les routes que suivit cette civilisation pour se répandre dans le nord, l'une des plus remarquables passe par la Moravie, la Silésie et la Posnanie. A l'ouest, la ligne du Rhin et du Weser forme une seconde route na-

1. Padoue, Golasecca, Sesto Calende, Bovolone et Poregliano près de Vérone, Bismantova et Pietole Vecchio près de Mantoue, Crespellano près de Bologne et les plus anciennes tombes de la Certosa. Au sud de l'Apennin, on a rencontré des vases du type de Villanova dans le riche tombeau de Corneto (musée de Berlin), ainsi que des fibules du même style.

2. Ces déterminations chronologiques perdent de leur valeur depuis que M. Helbig a montré (*Die Italiker in der Poebene*, 1879, p. 7) que les établissements des *terramare* datent d'époques différentes. Les plus récents peuvent être contemporains des tombeaux de Hallstatt.

3. Undset, *Das erste Auftreten des Eisens in Nord-Europa*, 1882, p. 21 et suiv.

4. Sophus Müller, *Die nordische Bronzezeit*, 1878, p. 2.

turelle entre le centre et le nord de l'Europe. Par ces deux chemins, de nombreux objets de bronze et aussi de fer pénétrèrent de bonne heure dans le nord [1]. La *Bronzecultur* septentrionale, si semblable en tous points à celle de Hallstatt, paraît avoir duré pendant plus de cinq siècles (1000-500 avant J. C.); puis elle s'effaça peu à peu devant la civilisation du fer de la période de La Tène qui, originaire de l'Europe centrale, se répandit sur toute l'Allemagne du nord jusqu'en Scandinavie, pour être supplantée elle-même vers le Ier siècle après J. C. par la civilisation romaine. « La civilisation de Hallstatt et celle du bronze dans le Nord, dit M. de Hochstetter, se touchent dans l'Allemagne centrale suivant une ligne mal déterminée et sont incomparablement plus proches parentes entre elles que la civilisation méditerranéenne et celle de l'Europe centrale. » A la désignation ancienne de « civilisation de Hallstatt » l'auteur voudrait substituer l'appellation plus générale de « civilisation de l'Europe centrale », patrimoine commun de tous les peuples aryens dans cette partie de notre continent, s'étendant d'une part jusqu'au Caucase, de l'autre sur le bassin du Danube, le sud de la Bohême, le sud-ouest de l'Allemagne, la Silésie, la Suisse, une partie de la France jusqu'aux Pyrénées [2], en poussant des ramifications en Grèce [3] et dans l'Italie du nord. Sous le nom de culture étrusque, l'archéologie a longtemps confondu deux couches de civilisation bien différentes : la culture *paléo-italique* ou ombrienne (*altitalische*), qui appartient à l'Europe centrale, et la civilisation proprement étrusque, née sur le sol de l'Italie vers le VIe siècle avant notre ère sous l'influence de l'Orient, de l'Egypte, de la Phénicie et de la Grèce. Les Ombriens, les Rasénas et les Boïens celtiques sont descendus de l'Europe du nord dans le bassin du Pô; c'est du nord qu'est venue la civilisation du bronze que l'on retrouve dans les terramares et dans

1. Undset, *Das erste Auftreten des Eisens in Nord-Europa*, 1882, p. 332, reconnaît dans les plus anciens objets en fer du nord de l'Europe l'influence de la civilisation de Hallstatt. Il reste difficile d'expliquer pourquoi ces objets sont relativement fort rares. — Le commerce de l'ambre, qui paraît remonter à une très haute antiquité, fut la cause principale de l'établissement de relations suivies entre le nord de l'Europe et le bassin de la Méditerranée. Cf. Oppert, *Comptes rendus de la Soc. de numism. et d'archéol.*, 2e sér., 3e part., 1879.

2. E. Chantre, *Etudes paléo-ethnologiques dans le bassin du Rhône, premier âge du fer* (Lyon, 1880), signale dans tout le bassin du Rhône et dans les Pyrénées des tumulus appartenant à la période de Hallstatt.

3. M. de Hochstetter insiste sur les ressemblances entre certains bronzes archaïques d'Olympie et les bronzes de Hallstatt. Nous ne pensons pas que ces ressemblances soient assez frappantes pour autoriser ses conclusions.

les constructions sur pilotis de cette région. « Ce que la civilisation de Hallstatt a de commun avec la civilisation étrusque n'est pas un *capital de civilisation* étrusque : l'opinion diamétralement contraire est la vraie. » Quant à l'origine première de cette civilisation du centre de l'Europe, c'est là une question étroitement liée à celle de l'origine des peuples aryens eux-mêmes ; elle est loin encore d'être définitivement résolue.

Si nous avons réussi à donner une idée précise des faits contenus dans le mémoire de M. de Hochstetter, le lecteur n'aura pas eu de peine à suivre les conclusions qu'il en tire. Le rôle de l'hypothèse y est en somme très restreint et nous ne pensons pas qu'un esprit non prévenu puisse se refuser à les accepter en partie. L'archéologie classique a longtemps épousé les préjugés des écrivains anciens : elle a traité de barbares les produits étrangers à son domaine et a refusé de leur accorder son attention. Depuis les découvertes d'Hissarlik et de Mycènes, elle a dû changer d'attitude à cet égard ; « le préhistorique, comme dit M. Curtius, est tout à coup devenu de l'histoire », et il s'est produit en archéologie quelque chose d'analogue au changement d'idées opéré en ethnographie et en linguistique vers le commencement de ce siècle, lorsque la découverte de l'unité indo-européenne prouva que les *Barbares* étaient les frères des Grecs et des Romains. L'archéologie aryenne, il est vrai, n'a eu ni son Schlegel ni son Bopp ; mais si elle se constitue lentement et sûrement, en se défiant des synthèses prématurées, elle n'aura bientôt rien à envier à son aînée, la science comparative des langues.

SALOMON REINACH.

DES

PROJECTILES CYLINDRO-CONIQUES

OU EN OLIVE

DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'A NOS JOURS

Un heureux concours de circonstances m'ayant amené à couper, pour les travaux du chemin de fer de Saint-Nazaire à Châteaubriant, la grande ligne d'anciens retranchements qui traverse presque tout le département de la Loire-Inférieure, de la forêt du Gavre à Candé, j'ai trouvé dans les fouilles faites à cette occasion une partie des éléments de l'étude qui va suivre. Quelques détails préliminaires serviront à en faire mieux saisir l'importance.

Dans un mémoire lu devant l'Association bretonne, pendant le congrès tenu à Châteaubriant au mois de septembre dernier[1], je me suis efforcé de démontrer, avec plans, coupes et documents de fouilles à l'appui :

1° Que cette longue suite de retranchements qui s'étend sur environ 40 kilomètres en ligne droite, avec forts circulaires échelonnés à peu près de lieue en lieue, a eu pour première origine des exploitations minières de fer ;

2° Qu'autour et le long des minières se sont groupées des habitations sur *mardelles*, comme celles des Vosges, du Berry et d'Angleterre ;

3° Qu'il a fallu fortifier cette ligne d'habitations et de silos, pour la protéger contre les attaques de l'ennemi ;

1. Il vient de paraître en tirage à part sous ce titre : *La grande ligne des mardelles gauloises de la Loire-Inférieure*, par R. Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Saint-Brieuc, Prudhomme, in-8, 4 planches.

4° Que les constructeurs et les habitants devaient être des Gaulois des trois derniers siècles de l'ère ancienne, et que cette grande ligne droite formait une sorte de chemin couvert abritant la route commerciale par laquelle les Venètes s'approvisionnaient de fer pour leur marine, l'arrondissement actuel de Segré étant criblé d'exploitations minières gauloises et se présentant comme le centre de cette industrie ;

5° Que César dut ruiner tous ces établissements situés au milieu des bois en les prenant d'enfilade, et en y portant l'incendie, suivant son système habituel ;

6° Enfin, que les traces de débris romains y étant fort rares, à peu près nulles par rapport aux débris gaulois, toute exploitation du minerai de fer en couches sous-jacentes paraît avoir cessé dans cette région depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, où on la reprend pour l'alimentation des grandes forges de Saint-Nazaire.

Mais cette étude ne pouvait présenter d'emblée que les traits généraux de la question. Il reste encore à examiner séparément une foule de détails particuliers du plus grand intérêt : la notice présente a pour but de préciser l'un des points les plus curieux des découvertes que m'a procurées la grande ligne des mardelles.

J'ai dit que de grands forts circulaires sont disposés à peu près de lieue en lieue au nord de la ligne pour concentrer la défense. Ceux du *Bé* en Nozay et du *Vieux-Château* en Abbaretz sont les plus considérables : leur relief est encore énorme dans les taillis et sur la lande ; nos officiers du génie exécuteraient aujourd'hui des mouvements de terre beaucoup moins imposants. Or ces forteresses ne pouvaient exister sans des approvisionnements d'armes défensives, et parmi celles-ci les principales étaient les armes de jet.

Nous en avons trouvé un très grand nombre, et toutes, en dehors des boulets sphériques en pierre ou en fer, peuvent se ramener à trois types bien caractérisés :

1° Des demi-sphères de 10 à 12 centimètres de diamètre, dont la base n'est pas plane, mais légèrement bombée de manière à tenir admirablement dans la main. On les lançait sans doute directement sans l'intermédiaire d'un instrument particulier.

2° Des cylindres ou disques de 8 à 12 centimètres de diamètre et de 4 à 5 centimètres de hauteur. On les lançait soit directement à la main, comme le discobole, soit au bout d'une palette bandée par un ressort.

3° Enfin des fuseaux à pointe amortie, ou sortes d'*olives* de 8 à 15

centimètres de longueur, qui ne pouvaient être lancées qu'à l'aide de frondes en chanvre ou en cuir.

Je laisse de côté provisoirement les deux premiers types pour ne m'occuper que du dernier, dont je présente deux spécimens aux figures 1 et 2 [1].

Je n'ai pas à apprendre que les Gaulois se servaient de la fronde; tous les auteurs anciens citent cette arme, et les bas-reliefs de la colonne Trajane ou des arcs de triomphe ne manquent pas de représentations des Germains ou des Gaulois portant en main la fronde.

Mais si l'on connaît l'arme en elle-même, je ne sache pas qu'on ait étudié de près la forme du projectile. C'est ce que nous allons faire en quelques traits.

Les coupes des pierres de fronde des lignes gauloises d'Abbaretz et de Nozay représentent des formes plus ou moins fuselées, ou plus ou moins en olive, comme les pierres figurées sur les anciens monuments; mais ce qui les caractérise au premier chef c'est leur section transversale circulaire ou elliptique et leur section longitudinale symétriquement amincie aux deux extrémités.

Or tel est le double caractère : 1° des pierres de fronde actuellement encore en usage chez les Canaques des îles de l'Océanie; 2° des projectiles les plus perfectionnés de l'artillerie moderne.

Cela, il faut l'avouer, mérite une singulière considération.

Les anciens Gaulois étaient donc arrivés par tâtonnement, par expérience, ou par tradition de plus anciens qu'eux, à reconnaître comme forme la plus utile du projectile celle que nos officiers d'artillerie n'ont découverte qu'à la suite de calculs et de considérations savantes que j'exposerai tout à l'heure en quelques mots; et cette forme trouvée expérimentalement par les anciens s'est transmise et conservée jusqu'à nos jours d'une manière continue chez les manieurs de fronde, sans que l'artillerie moderne ait eu l'idée d'aller leur demander des inspirations, en sorte que le dernier mot du perfectionnement expérimental a été le même que le dernier mot du perfectionnement scientifique.

Je dis que cette forme s'est continuée chez les manieurs de fronde depuis les anciens jusqu'à nous.

En effet, je la trouve déjà dans le combat singulier de David et de Goliath. Qu'on se rappelle le texte du premier livre des *Rois*. David, se préparant au combat, *elegit sibi quinque limpidissimos lapides de*

1. Planche XXIV.

torrente[1], c'est-à-dire, choisit dans le torrent cinq pierres parmi les plus polies. Or les galets des torrents n'ont pour ainsi dire jamais la forme sphéroïdale ils ont précisément la section transversale elliptique dans tous les sens, et l'une des plus belles pierre de la ligne des mardelles de la Loire-Inférieure, recueillie par M. Blanchard dans Nozay, présente aussi le type le plus parfait du galet roulé, régulièrement poli; mais, comme il n'y a pas de torrent dans cette région, ce galet a sans doute été apporté de la côte maritime voisine.

Cette forme de galet ellipsoïde a été absolument copiée par les *Carthaginois* pour leurs balles de fronde en terre cuite. J'en dois un spécimen à M. de Quiros, ancien consul d'Espagne à Tunis, et je me contenterai d'y signaler un léger méplat sur le profil de l'ovale de grand axe.

Je trouve ensuite la forme en olive dans la balistique *romaine*, non plus en pierre ou en terre cuite, il est vrai, mais en plomb; et si nous n'avions pas dans nos musées de représentations de ce projectile, dont l'on trouvera un type (reproduit ici, figure 3) dans le dictionnaire d'Antony Rich au mot *glans*, ce mot lui-même nous apprendrait sa forme, car les Romains n'eussent pas donné à leur balle le nom de gland si elle n'avait pas ressemblé à ce fruit. Or le gland possède justement la forme requise de la section transversale circulaire et de la section longitudinale amincie aux deux extrémités. Que ceux d'entre nous qui ont fait la campagne de 1870 se rappellent la balle prussienne du fusil à aiguille : c'est absolument la balle de fronde romaine. Nous y reviendrons bientôt.

Des Romains passons aux Irlandais : nous les voyons se servir de frondes à balles de pierre, au moins jusqu'à la bataille d'Hastings. Leurs poèmes nationaux ne laissent aucun doute à cet égard, et M. de la Villemarqué a bien voulu m'en signaler plusieurs passages caractéristiques. On appelait ces pierres *lia milidh*, pierres de guerrier. Ecoutez cet épisode de la bataille d'Ath-Comair :

« Et comme chacun des soldats de Lothar avait apporté une *pierre de guerrier*, leur chef en avait apporté une lui-même. Et il éleva le bras subitement, et il mit toute la force de son corps dans son poignet, et la force de son poignet dans sa main, et la force de sa main dans son arme de pierre ; puis, imprimant un mouvement de rotation à la pierre dure, il en frappa le roi[2]. »

Comment les manieurs de fronde parvenaient-ils à lancer la pierre

1. *Reg.*, I, XVII, 40.
2. Association bretonne, congrès de Landerneau, 1879, n° 51.

l'une des pointes en avant, à viser et à frapper droit au but ? Le problème me paraît assez difficile, et pour le résoudre d'une manière satisfaisante, il nous faudrait demander une représentation à quelque Canaque. Mais le fait est indiscutable : on vise et on frappe juste. L'*Énéide* nous en offrirait mille témoignages, et je n'ai pas besoin de rappeler une seconde fois le combat singulier de David et du géant Goliath.

Quoi qu'il en soit, il résulte de tout ceci que nous pouvons affirmer un fait maintenant hors de doute ; c'est que depuis les temps les plus reculés, et en particulier depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours, on a reconnu pour le meilleur projectile de la fronde le projectile symétrique à forme d'olive.

Aussi suis-je fort surpris de voir tout d'un coup apparaître la sphère dans les projectiles usités, aussitôt après l'invention de la poudre, dans les couleuvrines, canons et arquebuses. On crut, sans doute, obtenir une plus grande régularité dans la force de projection : on était sûr de l'appliquer au point central du projectile, tandis que la plus légère dissymétrie dans la pointe d'arrière empêchait la propulsion dans l'axe ; et l'on pensa que la grande augmentation de vitesse du projectile lancé par la poudre devait compenser son infériorité de forme par rapport à la résistance de l'air contre la régularité de la trajectoire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les balles et boulets des fusils et canons ont été maintenus sphériques pendant quatre siècles, et qu'il a fallu les progrès merveilleux de l'artillerie moderne pour arriver aux balles, obus et boulets allongés, allongement qui a été d'abord imaginé pour donner au projectile un plus grand poids pour un même diamètre ou calibre. La forme pointue en avant en résultait nécessairement pour réduire au minimum la résistance de l'air ; mais la difficulté de projection dans l'axe existant toujours avec l'arrière aminci, on a presque partout adopté le projectile allongé avec avant pointu et culot plat, malgré le désavantage de la dissymétrie, qui est une cause de déviation, le centre de gravité n'étant plus au centre de figure, et malgré le plus grand vide d'air causé à l'arrière pendant le trajet par la forme plate.

La tendance du progrès amenait cependant à rechercher des solutions conformes à la théorie, et nous trouvons en 1870 la balle prussienne du fusil à aiguille complètement symétrique et en olive, comme on peut le constater sur la coupe de la cartouche que j'ai cru devoir représenter (fig. 5). Les projectiles Withworth

de l'artillerie anglaise (fig. 6 et 7) s'en rapprochent aussi autant que possible.

En France on s'est préoccupé depuis longtemps de donner aux projectiles oblongs une forme de l'arrière meilleure que le culot plat. Les expériences nombreuses auxquelles on s'est livré à cet égard tendent toutes à démontrer qu'un amincissement du projectile au culot augmente la portée et diminue la dérivation, surtout dans le tir à grande distance.

En 1863, la commission d'expérience du camp de Châlons essaya des obus rendus symétriques par l'addition, aux obus à culot plat, d'un culot en bois de même forme que l'ogive métallique de la tête; mais, par suite de la différence de densité du bois et de la fonte, le centre de gravité ne se trouvait pas encore au centre de figure. Cependant on évitait au moins l'inconvénient du vide d'air exagéré qui se manifeste derrière le culot plat et l'on put constater que, sous les grands angles, les obus symétriques gagnaient beaucoup en portée, surtout lorsque, l'obus étant engagé par l'ogive métallique, le centre de gravité se trouvait à l'arrière. La dérivation était aussi considérablement diminuée. Ainsi avec le canon de 12, sous l'angle de 17°, tandis que l'obus réglementaire donnait une portée de 3530 mètres avec 114 mètres de dérivation, l'obus symétrique donna des portées supérieures de 400 mètres avec le centre de gravité à l'avant, et de 700 avec le centre gravité à l'arrière ; et la dérivation se trouva réduite de moitié dans le premier cas et d'un peu plus dans le second.

La commission de Calais reprit des études du même genre en 1872 et 1873, avec des obus français du système Olry et les obus anglais du système Withworth.

Avec les canons Olry elle a essayé simultanément des obus à culot plat, à culot sphérique (fig. 8), et des obus symétriques (fig. 9). Elle a constaté que les obus à culot sphérique n'ont pas grand avantage sur les obus à culot plat, mais que les obus symétriques, malgré certaines irrégularités de portée, donnent, sous de grands angles, des portées quelquefois supérieures de 1,000 mètres à celle des obus à culot plat, et une dérivation toujours plus faible.

Dans les canons Withworth, on a aussi tiré comparativement des obus à culot plat et des obus tronconiques (fig. 6 et 7). Ces derniers ont donné des portées bien supérieures. A 25° la différence s'est élevée jusqu'à 2,000 mètres. On a constaté, en même temps, que la dérivation, déjà faible dans le système Withworth à cause des rayures de l'obus, se trouve encore notablement diminuée par l'emploi de la forme tronconique.

Enfin, le polygone de Gavre a essayé, en 1874, des obus de 32 symétriques (fig. 10), dont il existe encore de grandes piles d'approvisionnement dans l'arsenal du port de Lorient. On a encore constaté avec eux des résultats analogues.

En résumé, de toutes ces expériences il résulte qu'avec un culot de forme tronconique on peut espérer allonger très notablement la portée, diminuer la dérivation et obtenir plus de justesse de direction. Si l'emploi de l'obus symétrique ne s'est pas encore généralisé c'est qu'on n'est pas parvenu à le lancer régulièrement, sauf dans le canon du système Withworth, et cette régularité doit être obtenue en campagne aussi bien que dans les polygones d'essai. On arrivera sans doute à l'obtenir, mais en attendant il reste acquis, comme dernier mot de la science balistique contemporaine, que le meilleur projectile est celui de forme en olive symétrique.

Tel était le projectile des Gaulois et tel est encore le projectile des Canaques. N'est-ce pas le cas de répéter encore une fois ce proverbe devenu banal : *Nil novi sub sole ?*

RENÉ KERVILER.

— — — — — — — —

L'ORFÈVRERIE D'ÉTAIN

DANS L'ANTIQUITÉ

(SUITE) [1].

L'ÉTAIN DANS L'ÉGLISE ET DANS LES COUVENTS DEPUIS LES CROISADES JUSQU'A LA RENAISSANCE.

Avec la fin des Croisades apparaît dans l'histoire de la civilisation une période différente et bien tranchée de la précédente. L'influence de l'Orient en Europe se fait continuellement sentir dans les usages les plus ordinaires de toutes les classes de la société féodale et par conséquent amène derrière elle bien des transformations et des innovations. En même temps, en France, sous la sage administration de saint Louis, le bien-être se développe partout, mais surtout dans les classes pauvres. Ces deux circonstances, l'influence de l'Orient, où l'étain et l'étamage étaient fort usités, et le développement du bien-être, durent forcément être le signal d'une extension beaucoup plus considérable de l'orfèvrerie d'étain et de l'étamage. Là où, au commencement du moyen âge, une famille pauvre ne possédait à peine que quelques pots de terre grossiers dans son ménage, aux débuts de la guerre de Cent Ans elle devait avoir, — à en croire les quelques données de situation mobilière qui sont parvenues jusqu'à nous, — une série d'ustensiles de ménage tout différents [2].

1. V. la *Revue*, t. XLIII, p. 226-237, nos de janvier-février, mars-avril, septembre et octobre.

2. Voir à ce sujet l'ouvrage de M. Siméon Luce, couronné du prix Gobert; Paris, 1875, *Duguesclin et son époque*, ch. III, p. 86.

Albert Babeau, *La vie rurale dans l'ancienne France*, Paris, in-8, 1883, dit (p. 27) « que l'étain avait précédé l'argenterie chez les bourgeois et même chez les dignitaires de l'Église. »

M. Guérard, dans la préface du cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille

Toutefois les documents conservés, inventaires, réglementations, etc., antérieurs à la Renaissance, sont encore bien peu nombreux ; mais différentes parties de l'étude que nous nous proposons, — que nous n'avions pu encore qu'indiquer, — telles que celles qui ont trait aux ouvriers en étain, pourront être étudiées (les textes sur les corporations n'existant pas avant le règne de saint Louis). Durant cette seconde période du moyen âge nous tâcherons de suivre toujours l'histoire de l'étain dans chacune des branches que nous avons déjà étudiées : son emploi comme ustensile de culte, son emploi comme ustensile privé dans les couvents, dans les chaumières, dans les palais, et enfin l'étamage. Mais nous ajouterons les quelques renseignements que nous avons trouvés sur les corporations, c'est-à-dire sur les fabricants d'étain et sur une branche toute nouvelle du travail de l'étain, celle des méreaux et des enseignes de pèlerinage.

I

Les objets du culte en étain ne furent probablement pas aussi fréquemment fabriqués dans cette seconde période que dans la première.

La raison de cet abandon peut se retrouver dans le développement considérable de l'orfèvrerie, qui, commencé par Suger, est vivement continué par saint Louis et arrive à son apogée au xve siècle. Il était bien évident que les couvents comme les églises, qui avaient souvent des revenus considérables, en usaient pour se faire faire les objets d'art les plus beaux comme instruments du culte.

En second lieu, les règlements de l'Église, qui ne faisaient que tolérer l'étain pour la confection des calices, furent de plus en plus

(*jam cit.*, *vide supra*) est de l'avis plus vraisemblable à notre sens, et mieux prouvé, que la première vaisselle fut en bois et en terre cuite, auxquels succéda ensuite l'étain.

M. Léopold Delisle a publié en 1851 un ouvrage récompensé aussi du prix Gobert, *Etude sur la classe agricole en Normandie au* XIIIe *siècle*. Nous n'avons pu y puiser aucune donnée sur la question qui nous occupe. M. Delisle, malgré sa profonde érudition et ses savantes recherches, ne nous met sous les yeux que des inventaires du XIVe siècle, se rapportant encore à des commanderies de templiers, où il est fait mention de vaisselle.

Lire également l'*Histoire de l'industrie française et des gens de métier*, pa- Alexis Monteil. Limoges, 2 vol. in-8, t. I, p. 140.

appliqués. Aussi retrouverons-nous beaucoup plus souvent des burettes ou d'autres objets accessoires, tandis que les documents ne nous parleront que rarement de calices d'étain.

Voici les calices dont nous avons trouvé trace durant toute cette période; ils sont au nombre de cinq. Ce sont des inventaires qui nous les signalent. Le premier de ces inventaires, de 1374, est extrait du registre de l'officialité de l'abbaye de Cerisy [1]; le second, de 1386, est donné dans les comptes de la succession d'un chanoine de la cathédrale de Troyes [2]; le troisième inventaire, en date de 1454, est la nomenclature des meubles, linges, ornements et joyaux de l'église Saint-Étienne de Brie-Comte-Robert; l'autre, de 1512, est l'état du mobilier du château d'Hallincourt, et le dernier, de 1527, est l'inventaire des objets mobiliers afférents au culte du prieuré de Saint-Martin de Bergerac [3].

Mais arrivons aux textes qui font mention des burettes. Nous allons les citer aussi dans l'ordre chronologique. Mieux que tous les commentaires ils apprendront ce que devint l'étain dans l'Église.

Le premier en date est un inventaire de l'année 1342, extrait du cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille et cité par Du Cange. Deux burettes d'étain y sont enregistrées [4].

Le procès-verbal d'une visite de l'Hôtel-Dieu de Gonesse (26 octobre 1351) énonce ensuite qu'il y avait dans la chapelle deux burettes en étain [5].

Du Cange cite encore un inventaire de l'église de Vence de l'an-

1. Gustave Dupont, *Le registre de l'officialité de Cerisy*. Caen, 1880, in-4°, p. 216 : « quia non erat calis argens ibi et celebrabant cum calice plumbeo. »

Bien que notre document fasse mention d'un calice en plomb et non en étain, nous avons cru devoir parler de cet objet. Il est cité comme une exception dans le registre de Cérisy ce qui prouve que le métal était prohibé par l'Église comme nous l'avons établi plus haut. Les calices de plomb n'avaient plus, nous l'avons vu aussi, qu'un usage funéraire.

2. *Archives de l'Aube*, A. 2280, f° 15, v°.

3. *Bulletin de la Société historique et archéologique de Seine-et-Marne*, 1865, t. II, p. 77.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, t. III, p. 68.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. IV, p. 183.

4. Du Cange, v. *Vinaterium* : « Item duas vinaterias de stagno. »

5. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, t. V, p. 271. Extrait des archives nationales, reg. Z, 7761, f° 85. *Mobilia dicte domus, Res capelle* : « Et 2 burete de argento, 2 alie de stanno. »

née 1361, où il est question de deux petits vases d'étain, évidemment des burettes [1].

En 1362 on faisait aussi l'inventaire du trésor de l'abbaye de Fécamp, et dans différentes chapelles on trouvait successivement huit « bulettes » d'étain (burettes), c'est-à-dire les petites bouteilles destinées à contenir le vin et l'eau pour le sacrifice de la messe [2].

A partir de cette date de 1362, les burettes reviennent assez souvent dans les inventaires d'abbayes : d'abord à Saint-Victor de Marseille en 1372 ; Du Cange les cite de nouveau dans un inventaire manuscrit de 1379, dont il ne précise pas le lieu ; en 1430 nous les revoyons dans l'inventaire de l'hôpital Saint-Jacques à Mons ; en 1454, dans celui de l'église Saint-Étienne à Brie-Comte-Robert, et enfin en 1476, dans les registres de l'abbaye de Flamarens. Les termes employés pour les désigner varient : tantôt nous trouvons le terme ordinaire *bulette*, dont nous avons fait le mot *burette*, ou *burlette*, puis successivement *pochon*, *pitalpha* ou *flascus*, *missarana*, *vinateria* [3]. Mais, malgré la différence de ces termes, le rôle des ob-

1. Du Cange, v. *Frascus :* « Item duos frascos de estagno. »

2. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XX, p. 160.

3. Le *pochon*, *poçon*, *poisson*, *pochon*, du latin *pochonus*, est un petit vase pour le vin, une burette dans l'Eglise.

Le *pitalfus*, *pitalphus*, *pitalpha*, *pitelfus*, n'était autre chose qu'une pinte à vin dans la vie civile. Mais son usage était beaucoup plutôt religieux que séculier : le pitalphus dans la sacristie est une burette (Du Cange, v. *Pochonus* et *Pitalphus*).

Le savant linguiste cite le cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, où il est fait mention en 1372 d'un « quodam pitalpho stagni » ; à cette citation il en ajoute une autre qui s'applique aux deux espèces de vases *pochons* et *pitalphus*. C'est un inventaire de l'année 1476, extrait des registres de Flamarens : « Item plus dixit se invenisse tres juxtas sive pitalphas stagni. — Item aliam pitalpham rotundam stagni, absque coopertorio, unius quarti. — Item unam pitalpham rotundam stagni, tenendæ quinque pochonos vini. » C'est de *flascus* qu'est dérivé le mot français *flacon*. Quant à *missarana*, ce terme implique un objet destiné au service de la messe.

Du Cange, v. *Missarana :* « Inventar. ms. ann. 1379. — Item duæ missaranae cum coverceleis et una alia sine covercello stagni. »

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne, année 1865, t. II, p. 77. Inventaire des meubles, linges, ornements et joyaux de l'église Saint-Étienne de Brie-Comte-Robert en 1454 : « Item six burettes d'estain, un encensoir, trois orfeaulx, deux petites clochettes. »

Voir aussi le *Messager des sciences et des arts de Belgique*, année 1855, p. 422, inventaire des meubles et ornements de l'hôpital Saint-Jacques de Mons en 1430 : « iiij pochons d'estain »; et les *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, t. III, p. 67, inventaire fait après la mort de Pierre Legendre, seigneur d'Hallincourt (1512) : « Item, deux chandelliers

jets qu'ils désignent est incontestable et ce sont les deux petits récipients qui servent à contenir l'eau et le vin du saint sacrifice de la messe que définissent les différents termes que nous venons de citer.

A ces renseignements il convient d'ajouter une coutume que nous avons déjà signalée, mais qui, dans les termes vagues où elle est rapportée, peut s'appliquer à tout le moyen âge. Il était d'usage que parmi les objets fournis par la dîme dans les Flandres fussent toujours des vases d'étain destinés à contenir l'eau et le vin de la messe. Et même, à en croire l'auteur qui nous donne ce renseignement, les burettes devaient être fournies deux à deux, et dans chaque paire une burette devait porter visiblement la lettre A, tandis que l'autre devait avoir la lettre V, où l'on peut voir facilement les mots *aqua* et *vinum* [1].

A côté des objets destinés au saint sacrifice de la messe viennent s'en ranger d'autres également destinés au culte et placés sur l'autel.

Le musée de Nuremberg conserve, par exemple, une croix d'autel en étain : elle ne doit pas être antérieure au xve siècle et a été faite, au moins pour son gros œuvre, au moyen de lames d'étain, coulées probablement dans la pierre, rajustées ensuite les unes aux autres et clouées sur une carcasse de bois. Pour la décorer davantage on l'a entièrement dorée au mercure.

Dans toute église, sur l'autel, à côté du crucifix, nous voyons des chandeliers et des candélabres. L'étain, pendant le moyen âge, a été aussi mis en œuvre pour leur fabrication. Deux inventaires de la seconde moitié du xive siècle en font foi sur deux points opposés du territoire ; ils parlent, l'un en Belgique, à Soignies [2], l'autre dans le Midi, à Vence [3], de chandeliers d'étain et de candélabres étamés.

Nous parlons ici en même temps de l'orfèvrerie d'étain et de l'étamage, quoique jusqu'à présent nous en ayons toujours fait l'ob-

de cuyvre à poinctes et deux petites burettes d'estaing, prisez ensemble seize solz parisis. »

1. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XII, p. 357. État ancien des paroisses dans le comté de Namur.

2. *Messager des sciences et des arts de Belgique*, année 1854, p. 477. Inventaire des livres et ornements de l'église du chapitre de Saint-Vincent à Soignies en 1382 (archives du royaume) : « ij candelers d'estaing ».

3. Du Cange, v. *Stanhatus*. Inventarium ann. 1361 ex Tabul. D. Venciæ : « Item sex brocas sive candelabros ferreos stanhatos. »

jet d'études différentes. Mais, dans la deuxième moitié du moyen âge, l'étamage paraît être absolument sorti des usages ordinaires de l'Église, et c'est la seule fois que nous en avons retrouvé trace, excepté pour les tuyaux d'orgue, dont nous allons nous occuper tout à l'heure.

Si l'on entre dans une église pour la visiter et l'étudier, on va généralement au chœur et par conséquent à l'autel ; c'est ce que nous avons fait en commençant à passer en revue les burettes, la croix et les chandeliers.

Si maintenant nous quittons le chœur et nous descendons la nef en nous dirigeant vers la sortie, nous nous trouverons en face de l'orgue, généralement placé au-dessus de la grande porte. Le bénitier est vraisemblablement non loin de là près du dernier pilier; dans une chapelle latérale, la cuve baptismale à la même hauteur. Puis tout au fond l'orgue que nous avons devant nous a eu, au moyen âge, ses tuyaux fabriqués tantôt d'étain, puis tantôt ornementés par l'étamage. Là encore, laissons parler les textes.

En 1451 on réparait les orgues de l'église collégiale de Namur et voici ce que nous trouvons dans les comptes :

« Payet :

« Item pour claux de patin, claux *stanneis* et fil d'arcal, ensamble II heaumes, I wihot et demi.

. . . . . .

« Item pour XV fuellez *d'estain* pour blancquit les buziaulz desdis orghenez, VI heaumes.

. . . . . .

« Item à Jehan Mastial pour XVI libvrez de plom et une libvre de *stain*, ensamble XL heaumes.

. . . . . .

« Item pour VI fuellez *d'estain* pour les huys des petitez orghenez, III heaumes et demi [1]. »

Un petit peu plus tard, en 1481, un incendie détruisit une grande portion de la cathédrale de Reims. L'orgue fut brûlé. Dans les procès-verbaux des réparations qui eurent lieu, nous lisons :

« Ont dit aussi et atteste tous les susnommés, attestans que en la dicte église ont été construictes et édifiées et faictes neuves certaines

1. *Annales de la Société archeologique de Namur*, t. XIII, p. 84, 85, 86.

grandes orgues somptueuses et de grande magnificence, dont les tuyaulz sont tous de fin *estain*, pour le service et honneur de Dieu en la dicte église, pour les tuyaulz des quelles orgues faire et parfaire a esté mis et employé par la dicte église, comme les dicts *Varmert* et *Ruzebois*, fondeurs et pottiers d'estain, ont attesté et affirmé la quantité de 14,5[illegible]0 livres d'estain et souldure et mieux, vallant le 100 de livres 16 livres tournois qui font en sommes 2,320 livres tournois [1]. »

La cathédrale de Reims est une des plus belles églises du monde, et les termes de notre citation prouveraient que les orgues en étain étaient, au XVe siècle, les plus recherchées ; du reste ce fait n'aurait rien d'extraordinaire, puisque aujourd'hui il n'y a guère de tuyaux d'orgues qu'en étain.

Au souvenir de la cathédrale de Reims vient s'ajouter encore un autre témoignage que nous trouvons dans l'une des plus charmantes églises du style flamboyant. Il s'agit de l'église Saint-Maclou de Rouen, dont le portail en demi-cercle est un des plus beaux motifs d'architecture du XVe siècle.

Si, après avoir passé le portail, on entre dans l'église, franchissant les portes de bois sculptées par Jean Goujon, l'on arrive au-dessous de l'orgue.

Celui que nous citons datait du commencement du XVIe siècle. « Pour en faire les tuyaulx », disent les comptes de l'église, les trésoriers achetèrent à deux Anglais, au prix de 263 livres, « deux saumons d'estain » [2].

Lorsqu'on est devant l'orgue, pour sortir l'on passe généralement devant le bénitier. Nous en avons trouvé quelques-uns en étain ; mais ces bénitiers ne sont pas ces grandes vasques de marbre placées au bas des nefs des cathédrales, ce sont simplement les vases qui contiennent l'eau bénite et dans lesquels trempe le goupillon avec lequel les prêtres donnent la bénédiction. Le plus ancien qui semble être signalé dans les textes est appelé *isellium*, diminutif de *sitellus* ; puis nous en trouvons successivement, au XIVe siècle, dans la chapelle de la reine Clémence de Hongrie [3] et chez un chanoine

1. Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, 1846, 4 vol. in-4°, t. IV, p. 6[illegible].

2. *Bulletin monumental*, t. XIX, p. 384. Note sur l'orgue de Saint-Maclou de Rouen, par l'abbé Cochet.

3. *Comptes de l'argenterie des rois de France*, publiés par M. Douët d'Arcq. Inventaire de Clémence de Hongrie (1328). Paris, 1874, p. 107.

de la Sainte-Chapelle[1] ; au xve siècle, dans la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques à Mons[2].

Le bénitier en métal, au moyen âge, n'était pas précisément une applique avec un petit récipient contenant le liquide bénit. C'était bien plus souvent un seau avec une anse. Ce bénitier portait souvent le nom d'orcel et d'orceau, et Du Cange nous en fait une description complète dans son dictionnaire. Quant aux formes, elles variaient ; le musée de Cluny et les collections de MM. Viollet-le-Duc et Gay nous en montrent une grande quantité[3]. Ces bénitiers n'étaient autre chose que des seaux (vases à anses) ayant en général la forme d'un cône tronqué. Il y en avait aussi à côtes en forme de pentagone[4] et à galbe courbé très gracieux de dessin. M. Viollet-le-Duc en donne plusieurs types.

Non loin du bénitier, placé à l'entrée de l'église, se trouve dans l'enfoncement d'une chapelle latérale la cuve baptismale. Aujourd'hui elle est généralement en pierre, quelquefois en bronze comme à Mayence, ou encore c'est une des belles pièces de dinanderie comme dans quelques villes de Belgique.

Les fonts baptismaux furent quelquefois en plomb. Le musée de Cluny en conserve de pareils, du xiiie siècle, où existent de petits décors peu intéressants ; la forme n'est pas gracieuse[5]. Nous avons encore trouvé trace de cuves analogues dans deux églises du Midi, à Bouret et à Verdun-sur-Garonne[6], et puis successivement à Beaumont-de-Lomagne, à Lombez, à Aubin, toujours dans la même région[7].

Ce qu'il nous a été donné de savoir ainsi sur les cuves en plomb

1. Archives nationales. Inventaire après décès des biens meubles de Jean de Hatomesnil (1380): « Item un petitet benoistier d'estain. » KK 328, f. 9.

2. *Messager des sciences et des arts de Belgique*, année 1845, p. 422. Inventaire, *jam cit.*, 1430 : « j benoîtier d'estain ».

3. Du Cange, *Glossaire*, v. Orceau, Orcellus.

Victor Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance*, v. Bénitier, p. 144.

Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, v. Bénitier.

Catalogue du Musée de Cluny, n° 5212.

4. M. le curé de l'Isle-Adam en possède deux de ce genre, l'un du xive et l'autre du xve siècle.

5. Voir le catalogue.

6. *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1872.

7. C'est à M. l'abbé Pottier, de Montauban, que nous devons ce renseignement.

ne tend pas à démontrer leur caractère artistique ni leur beauté. En général tous les objets de ce genre, à en juger par celui de Cluny qui a la forme d'un chaudron ordinaire, devaient être une espèce de récipient portatif à fond plat [1].

Mais à la fin du moyen âge nous avons retrouvé en Bohême des cuves baptismales en étain beaucoup plus décoratives, dont l'usage constant dans cette région nous est signalé. Elles ont une tout autre forme celle d'une cloche renversée ; au pourtour on voit des inscriptions et sur la panse des figures en relief ; ces cuves sont supportées par trois pieds d'un motif à fleurons du xve siècle [2].

Une fois que l'on a visité les fonts baptismaux, on se dispose à quitter l'église, mais auparavant il ne serait pas inutile de visiter la sacristie. A l'époque qui nous occupe, peu d'églises ont encore cette pièce. Les armoires placées dans les chapelles, de chaque côté de l'autel, en tiennent lieu, et c'est là que l'on trouve tous les objets accessoires du culte. En premier lieu nous rencontrons des plats ou plateaux d'étain ; c'est sur l'un d'eux que sont placées généralement les burettes. A côté se trouvent de nombreuses écuelles qui servent aux usages les plus divers ; là aussi nous voyons des ampoules où l'on conserve le saint chresme. Puis l'on aperçoit des navettes où s'enferme l'encens, et enfin on y rencontre aussi des aiguières avec leur bassin. Tous ces ustensiles sont souvent en étain. Ce sont des objets d'usage journalier, sans valeur, et qu'on surveille moins que le trésor, où sont gardées toutes les pièces précieuses de l'église ou de l'abbaye [3].

1. L'abbé Pascal, dans ses *Institutions de l'art chrétien* (t. II, p. 212), nous dit que le rituel de Toulon veut que l'intérieur de la piscine, si celle-ci est formée d'un bloc de pierre, ait une doublure de plomb, d'étain ou de cuivre étamé.

2. *Mittheilungen der K. K. Central-Commission*, Zinngiuss-Werke in Bœhmen. Vienne, in-4°, 1879, pp. 75 et 76.

3. Inventaire des meubles, vases et vêtements sacrés de la cathédrale de Genève (1535), dans le tome VI des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, pp. 126 et suiv.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XIV, p. 267. Inventaire du mobilier sacré de l'abbaye de Cambron.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. VII. Tours, 1855, in-8°, p. 200. Inventaire des meubles de l'église de Bueil (1564).

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XVI, pp. 140 et 158. *Description de la ville et du comté de Beaumont* : Chapelle de Saint-Ladre et de la Cymentière.

État ancien des paroisses dans le comté de Namur, jam cit.

Bibliothèque de l'École des chartes, t. XX, p. 160. « Inventaire fait des biens du thesaurier de Fescamp, par frères Thomas Maussel, Ricart de la Fontaine, Rie

Il demeure bien prouvé que ces objets étaient en étain, mais il y a une sorte de document qui nous fait absolument défaut et dont l'absence nous empêche de savoir comment étaient ces objets. Aucun d'eux n'a survécu, aucun dessin, ni dans les manuscrits, ni sur les monuments, n'a pu nous signaler leur style ou leur genre.

Exécutait-on ces objets avec tous les raffinements du luxe, ou bien étaient-ils traités avec simplicité? C'est là un point délicat à éclaircir, parce qu'il est très facile de prendre sur des objets d'art des moulages en terre et de couler de l'étain dans les moules. Les plus belles pièces d'orfèvrerie ont pu être, à toutes les époques, reproduites en surmoulé. Si, au moyen âge, il en a été ainsi, les objets surmoulés en étain n'étaient pas chers et on pouvait en disposer pour les usages les plus simples, ou dans les églises les plus pau-

de Neufmerz, Nicole Riote et plusieurs autres, le quint jour de décembre l'an L X II (1362) : « Item un petit vessel d'estin à mettre l'enchens ».

Du Cange, v. *Parasides*, ann. 1361, ex Tabul. Venciæ : « Item duodecim parasides estagnatos. » — V. *Platellus*, invent. 1419, ex Tabulario ecclesiæ Novioniensis : « Item quidam platellus stanneus lavandas manus. » — V. *Stannifex*, ann. 1484, ex Tab. S. Petri Insulæ : « Johanni Lampene stannifici pro cambio unius *disci stannei*, servientis in capella B. Johannis Baptistæ et duorum potorum in capella B. M. pro toto vij sol. »

Mémoires de la Société des antiquaires de France, 3e série, t. IV, année 1859, p. 229. Histoire et inventaire du trésor de la cathédrale de Bourges. Parmi les objets donnés au trésor depuis 1537, on rencontre : trois grands vases d'étain qui servent à apporter les saintes huiles quand les archevêques sont absents.

Messager des sciences et des arts de Belgique, année 1846, p. 222. La chapelle de Saint-Rémi, près de l'hôtel de ville, à Namur. Dans les comptes de la ville, entre autres achats faits pour cette chapelle en 1520, il y a celui de deux pots d'étain.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, 1874, in-8o, p. 117. Inventaire de l'Hôtel-Dieu de Beaune (1501). 1o la Chapelle : « A esté trouvé au revestuaire de ladicte chapelle : Item dix chasnettes et quatre platz d'estain servans à ladicte chapelle. »

Archives nationales. *Trésor des chartes*, registre 184, no 165. *Lettres de rémission* (1451) : « Le suppliant et Perrenet Moutin estans en l'eglise de Saint-Quentin virent en une chapelle où l'on contrepoise les malades, ung post d'estain à broceron. »

Note sur la dédicace de l'église de Champdeuil (*Seine-et-Marne*), par M. Gaucher, p. 92.

Compte rendu « par Pierre Georget, marglier de l'église parrochial Monsr Saint-Marcial de Champdeur le viiie may Vc cinqte cinq, des receptes et mises par luy faictes depuis le vingt-sixiesme jour du moys d'apvril mil cinq cent cinquantre troys jusques à pareil jour mil cinq cens cinquatre (*sic*) :

« Pour quatre petites sallieres d'estain qui ont esté achesptées par ed. Rendant pour mectre des sainctes reliques aux autelz de lad. eglise la somme de solz tourn. por ce X s. tz. »

vres. Mais, nous le répétons, rien ne nous a donné une indication là-dessus et nous ne pouvons qu'avouer l'ignorance où nous sommes.

En étudiant la vie privée dans les couvents, dans les villages et chez les grands seigneurs, nous n'avons pas pu trouver non plus la solution de cette question, au moins pour une certaine sorte d'objets ; les autres, par la nature même de leur usage commun, nous donnent la certitude qu'ils devaient être tout à fait simples, tandis que dans l'Église ils étaient destinés à la cérémonie la plus sacrée du culte ; il n'était pas nécessaire, malgré la pauvreté des églises, que ce fussent des objets sans décoration d'aucune sorte et surtout sans lignes étudiées et conçues avec goût.

Il aurait été important pour nous, même dans les cas où ces objets eussent été des plus simples, de pouvoir étudier leurs formes et leur caractère.

Dans la première partie du moyen âge, l'Église et les couvents produisent seuls dans les arts et l'industrie ; dans la deuxième partie, au moment où les corporations sont florissantes, couvents et églises ne produisent presque plus, mais font surtout produire et encouragent artistes et ouvriers. C'est donc principalement dans les objets religieux que l'on doit retrouver le goût le plus fin et le plus éclairé de l'époque.

Or le goût de tout un peuple ne s'étudie pas facilement sur des objets d'art de premier ordre, produits seulement de quelques artistes qui peuvent faire exception à la masse de la nation. Mais où il se retrouve complètement, où on peut l'étudier chez tout le peuple, c'est à coup sûr dans les objets de la vie de chaque jour, c'est dans un calice ou dans une burette qui servent tous les matins à une église pauvre. C'est dans l'aiguière ou le plateau les plus simples ; c'est dans la casserole ou dans le plat que la paysanne prend pour préparer le repas de la famille ; c'est aussi dans les objets de cuisine des grands seigneurs ; c'est enfin dans tous les objets les plus communs et les plus pratiques de la vie qu'il est possible de le retrouver.

Or c'est bien l'étain qui a dû servir à ces objets. C'est donc aussi l'étude de l'industrie qui le travaille qui eût pu nous éclairer sur ce point, mais les monuments ont fait défaut.

Dans le cas que nous indiquions tout à l'heure, où l'étain eût été une reproduction d'un objet d'art, son peu de valeur le rendait toujours usuel, et alors il aurait prouvé que le goût de cette époque, même pour les choses sans prix, était de se rapprocher le plus possible de ce que l'on considérait comme très beau.

Un peu plus heureux dans l'étude de la vie privée que nous ne l'avons été dans celle des objets du culte, nous retrouverons au moyen âge quelques types parvenus jusqu'à nous, qui nous permettront de constater ce qu'était le goût des masses.

Dans les couvents, les écuelles, les assiettes et, en résumé, tous les ustensiles que nous avons déjà cités, c'est-à-dire que nous appelons aujourd'hui la vaisselle, étaient souvent en étain, mais cela n'empêchait pas ces couvents de posséder en même temps des collections considérables d'ustensiles de table en matière d'or et d'argent.

Les règlements monacaux nous ont initié déjà à la vie intérieure des moines; des chartes, des chroniques et toutes sortes de documents continueront à nous instruire sur les habitudes des moines aux XIVe et XVe siècles. Naturellement les habitudes de bien-être et de propreté ne firent qu'augmenter. L'or, l'argent, l'étain, se retrouvent toujours dans les objets d'orfèvrerie, mais l'étain voit son rôle diminuer, il doit à la fin du moyen âge ne plus guère servir dans les couvents que pour la cuisine ou pour des usages plus communs.

Commençons par citer Du Cange ; il nous apprend par une charte de 1420 que le seigneur était quelquefois astreint à fournir la vaisselle d'étain à un couvent[1].

Mais, comme le luxe augmente dans les classes riches et dans les couvents, l'orfèvrerie d'étain diminue de jour en jour chez les moines; mais ce qui est objet commun chez les riches est quelquefois objet de luxe dans d'autres milieux.

C'est ce qui arriva pour l'étain au XVe siècle, car à mesure que le luxe et le bien-être se développent il disparaît peu à peu dans les couvents et chez les nobles, et augmente dans des proportions considérables dans la bourgeoisie, chez les paysans et dans les cuisines les plus luxueuses.

Remarquons en passant que le nombre de citations que nous trouvons à la fin du moyen âge est beaucoup moindre que celui que nous avons trouvé à l'époque des croisades; cependant la dernière période nous a laissé bien plus de documents que la première.

Il sera donc permis de conclure que si l'étain était aussi répandu

1. Du Cange, v. *Vaixella*. Tabularium S. Joannis Angeriacencis ; anno 1420 : « Et sui successores valeant de vaixella stagnea et aliis ustensilibus conventui prædicto providere... Et sui successores vaixellam stagneam quamcumque, qua de successione vel spoliis religiosorum nostri prædicti monasterii decedentium obvenerit, possint et valeant libere percipere. »

à ces deux moments il avait cependant une importance bien plus grande aux yeux des gens lors des croisades qu'au xve siècle.

Venons aux citations d'une charte de l'abbaye de Saint-Amand qui parle d'écuelles d'étain conservées chez les moines [1].

Lorsque nous arrivons à la seconde moitié du xve siècle, qui correspond à la fin de la guerre de Cent Ans, nous rencontrons une pièce importante et de nature à nous éclairer d'une façon plus certaine encore. Un chanoine d'Hildesheim, du nom de Buschius, fit partie, vers 1470, d'une mission ecclésiastique chargée de parcourir les couvents de la Saxe, qu'il s'agissait alors de réformer. Il a raconté avec détails l'histoire de cette mission. Dans plusieurs couvents de femmes il vit une certaine quantité de vaisselle d'étain qu'il a signalée :

Chez les religieuses de Sainte-Croix, à Erfurt, il y avait : 150 amphores, 70 coupes, 12 brocs, 33 écuelles du métal qui nous occupe ; — chez les religieuses de Saint-Cyr : 200 amphores, flacons ou pintes; — chez les Dames-Blanches, aussi à Erfurt : 41 amphores, 10 écuelles et 4 flacons ; — chez les cisterciennes de Saint-Martin : 150 amphores, flacons et écuelles [2].

Au commencement du xvie siècle nous trouvons un acte passé entre le seigneur de Noirmoutier et les bénédictins de l'abbaye de ce nom, acte semblable à celui dont parle Du Cange et que nous avons cité plus haut pour le xve siècle, et par lequel le seigneur demeurait obligé de fournir la cuisine du couvent des ustensiles nécessaires, et entre autres choses de vaisselle d'étain. « Assavoir : 12 plats sans bord, 12 écuelles à oreilles, 12 grands plats soupiers, 12 coupes d'étain [3]. »

Ajoutons à cette nomenclature un texte de Du Cange dont nous n'avons retrouvé ni la date ni l'origine, mais qui est extrait d'un cartulaire religieux. Il y est fait mention des mots « *potus* » ou « *poti* d'estain » [4].

Ces citations sont déjà assez longues et elles suffisent pour bien indiquer le rôle de l'étain dans l'Église, rôle qui continua toujours

1. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1874, t. I, p. 218 : « iij scutellos stagni. »

2. Leibniz, *Scriptores rerum Brunswicarum*. Hanovre, in-f°, t. II, p. 887 à 891. *De reformatione monasteriorum per Saxoniam.*

3. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. III, pp. 231 et 836.

4. Du Cange, v. *Potus*. *Poti* d'estain. Invent. utensilium ex Tabular. *Compend.*

en s'affaiblissant pour la confection des calices jusqu'à l'époque de la Révolution.

Nous arrêterons là nos citations pour le rôle de l'étain dans l'Église. Il continua jusqu'à l'époque de la Révolution, bien que cependant la fabrication des calices allât toujours en s'affaissant [1].

A partir, en effet, du concordat, nous croyons pouvoir affirmer que tous les objets consacrés destinés au saint sacrifice de la messe n'ont plus été en France qu'en matière précieuse. Quant aux objets moins importants, tels que les burettes, on a substitué au jourd'hui presque partout le verre au métal pour l'usage le plus ordinaire; mais jusqu'au XVIIIe siècle on rencontre très fréquemment des burettes en étain. Le musée de Cluny et presque tous les musées de province en présentent des spécimens [2]. Pour ce qui est des autres objets, plateaux et aiguières, boîtes à hosties, pyxides, ostensoirs, chandeliers, toutes ces pièces furent fabriquées en étain et presque toujours dorées après; ainsi pour ce qui concerne les vases aux saintes huiles ou boîtes à saint chrême l'abbé Pascal nous dit : « qu'il suffit qu'ils soient d'une matière propre et solide. On y emploie l'or, l'argent et l'étain. Les autres métaux sont exclus parce qu'ils sont sujets à rouille [3]. » Il y a même un fait caractéristique à ce sujet, c'est que quiconque veut étudier l'orfèvrerie religieuse française du XVIe siècle doit forcément, en présence de la destruction de toutes les pièces de valeur de cette époque, recourir à l'étude des objets du culte en étain. Pour notre part c'est seulement sur les quelques pièces d'orfèvrerie religieuse en étain de la renaissance que nous avons retrouvé le style des arabesques, des mascarons, des rinceaux, des branchages, dont on peut attribuer la paternité à Geoffroy Tory; malgré toutes les recherches que nous avons faites, nous n'avons guère retrouvé parmi toutes les pièces d'orfèvrerie françaises du XVIe siècle qu'une seule épave de nos révolutions, le chandelier du duc d'Anjou, à M. le baron Pichon.

Le musée Sauvageot, au Louvre, contient quelques petites merveilles d'étain. D'abord une pyxide dont la panse est en forme de coquille et dont tous les ornements sont du pur Henri II [4]. A côté

1. Mgr Affre, *Traité de l'administration temporelle des paroisses, jam cit.*
L'abbé Barraud, *Note sur les calices et les patènes, jam cit.*

2. *Catalogue du Musée de Cluny*, n° 5216.
Catalogue des objets d'art et de curiosité dépendant de la succession de l'abbé Coffinet. Troyes, 1882, Caffé, n°s 198 et 199, p. 19.

3. *Institutions de l'art chrétien*, t. II, p. 250.

4. Voir le catalogue du musée.

se trouve un ostensoir aux rayons fort petits. Enfin, personnellement, nous possédons une boîte à hosties dont le couvercle, en forme de dôme, et le corps de la boîte toute ronde, sont décorés d'arabesques des plus variées. Nous pourrions citer encore nombre d'autres pièces, mais nous nous bornerons à indiquer une fort jolie custode conservée au musée Vivenel, à Compiègne, et une monstrance appartenant à l'abbé Pottier, de Montauban. Ces objets sont tous d'un goût délicat et dénotent chez les dessinateurs ou chez les artistes qui les ont produits un talent fort éclairé. Mais il ne rentre pas dans nos vues d'étudier le XVIe siècle, et, après avoir signalé ce que nous y avons vu, bornons-nous à ajouter qu'à partir du XVIIe siècle nous ne trouvons plus dans l'Église aucun objet d'étain qui mérite le nom de pièce d'art.

Dans les couvents, l'usage de l'étain, à partir du XVIe siècle, n'a d'autre histoire que celle qu'il eut également dans la vie privée chez les particuliers. Nous expliquerons à la fin de cette étude pourquoi l'étain a pour ainsi dire complètement disparu de nos mœurs.

II

L'ÉTAIN DANS LA VIE PRIVÉE AU XIIIe SIÈCLE.

Nous avons exposé précédemment combien nos recherches sur la vie privée antérieurement au XIIIe siècle avaient été peu fructueuses : elles nous ont amené à retrouver l'existence de l'étain dans les couvents, surtout pour les objets se rapportant au culte, et en même temps elles nous ont permis d'apercevoir de loin en loin quelques-uns de ses usages dans la vie séculière. Mais avant de passer à l'étude des époques suivantes, il nous paraît nécessaire de résumer en quelques lignes l'histoire de l'étain jusqu'à la fin des croisades.

L'étain paraît avoir très peu servi pour l'orfèvrerie jusqu'au IXe ou au Xe siècle, excepté pour le culte. Ce ne paraît être qu'à la fin de la période carolingienne qu'il fut employé d'une façon suivie dans les couvents pour des usages se rapportant à la vie des moines. A cette époque de barbarie les couvents étaient le lieu de naissance de toute espèce d'industrie, et naturellement c'était d'eux que se répandait la civilisation dans toutes les classes de la société.

Dans la vie séculière, l'étain semble être rentré dans la fabrication des objets de cuisine peu de temps après qu'il a servi au même usage chez les moines. Comme orfèvrerie de table il ne peut y

remplir de rôle, par la raison très simple qu'elle n'existe que très sommairement avant le XIIIe siècle ; les plats, comme les récipients pour les boissons, servaient bien avant cette époque, et ils auraient certainement pu être en étain, mais tous les textes que nous avons trouvés nous ont semblé devoir démontrer que, tandis que le cuivre, le bois et autres matières servaient à leur confection, l'étain ne devait y entrer pour rien [1]. D'un autre côté, il n'y avait point encore de vaisselle proprement dite, on mangeait à même le plat, comme nous l'avons déjà dit ; car l'habitude de se servir d'écuelles et d'assiettes ne se développa dans les couvents qu'à l'époque des croisades. De là, naturellement, cet usage de propreté se répandit dans toutes les classes de la société auxquelles leur situation de fortune permettait ce luxe.

Aussi, lorsque nous arrivons au XIIIe siècle, nous trouvons l'étain répandu dans les couvents pour tous les objets de cuisine et de table. Nous le trouvons en même temps dans la vie privée pour les usages de cuisine, et commençant seulement à se répandre pour la table. Nous avons déjà rappelé les savantes études de M. Viollet-le-Duc sur ce sujet, et nous sommes heureux de constater que tous les monuments que nous avons retrouvés viennent absolument corroborer son dire comme celui de M. Guérard.

Nous ne trouverons pas la preuve de la fabrication de la poterie d'étain dans le livre de la taille de 1252. Nous y voyons bien mentionnés un certain nombre de corps de métiers désignés sous les noms de potiers, de cuilleriers, d'escuelliers, etc., mais aucune indication n'est donnée sur la matière première de leur industrie. Au contraire, la taille de 1300, sans être très précise, nous donne plusieurs indications : il y est mentionné : 1 batteur d'escuelles d'estain, 1 batteresse d'estain, 1 fabricant d'escuelles d'estain, 2 potières d'estain, 3 potiers d'estain. Quelque peu nombreuses que soient les indications recueillies dans ce document, elles nous fournissent des preuves indubitables de l'industrie de la poterie d'étain [2].

Lorsque l'on étudie le XIIIe siècle, les fouilles donnent conti-

1. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*. Paris, in-4°, 1857. Préface, p. XLIX.

2. Guérard, *Le rôle de la taille en* 1252. Documents inédits pour servir à l'histoire de France. Paris, in-4°, pp. 507, 521, 533.

Fagniez, *Etude sur l'industrie et la classe industrielle à Paris aux* XIIIe *et* XIVe *siècles*, dans le tome XXXIII de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*, pp. 13, 17 et 56.

nuellement des documents intéressants, en mettant au jour des assiettes ou des plats, ou des objets de table de toute espèce, que nous n'avions encore trouvés nulle part avant la fin des croisades.

Par exemple, on a trouvé à Paris, à Duranville (Normandie) et à Pierrefonds des assiettes du XIIIe siècle, quelques-unes avec des inscriptions à lettres onciales, d'autres avec des écussons, d'autres portant comme marque un marteau. Les lettres et les marques leur ont fait donner cette date [1].

Cherchons aussi des documents au Musée de Cluny. Nous y trouvons une petite salière fort jolie et décorée d'un goût parfait, qui est également du XIIIe siècle.

On comprendra que nous en parlions un peu longuement. De tous les objets d'étain réellement artistiques, c'est assurément le plus ancien connu. Elle consiste dans une petite boîte hexagonale qui peut mesurer 7 à 8 centimètres de diamètre. Le couvercle se meut au moyen d'une charnière placée non sur un des six côtés de la boîte, mais sur la base d'un triangle isocèle, dont les côtés égaux sont formés par deux côtés consécutifs de l'hexagone.

Le dessus du couvercle représente l'Annonciation. La Vierge est debout à droite ; à gauche, l'ange Gabriel. Le sujet est représenté sous un portique à plein cintre et quatre arceaux soutenus par trois colonnes. Le fond est très finement quadrillé et orné de petites rosaces; on peut y lire l'inscription suivante tout autour des figures : *Bossetus me fecit* : *Ave gratia plena Dominus tecum.*

Le dessous du couvercle est également décoré en bas-relief comme le dessus. L'encadrement et le fond sont les mêmes. Le sujet central représente le Crucifiement. L'inscription est changée et l'on peut lire, ce qui indique clairement que c'était un objet de table et destiné à contenir la nourriture : *Cum sis in mensa primo de paupere pensa : cum pascis eum pascis, amice, Deum.*

Sur les côtés, un médaillon à lobes entrelacé d'angles, au centre duquel est une tête de saint.

1. Lors des fouilles de 1867 pour la construction du boulevard du Palais, sur l'emplacement d'un ancien couvent de barnabites, les ouvriers trouvèrent un plat d'étain parfaitement conservé. Il était tout simple et mesurait environ 30 à 35 centimètres de diamètre; il avait pour marque: A saint Remi, en lettres onciales (E €), ce qui permettait de le croire du XIIIe siècle environ.

L'abbé Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéologique*. Paris, in-4°, 1866, pp. 362 et 363, note : « En 1859, à Duranville, dans le département de l'Eure, on trouva dans un puits huit ou dix assiettes en étain. Ces plats portent des noms d'hommes en caractères du XIIIe siècle et des écussons de cette époque. »

Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier français*, v. *Assiette*, pp. 18 et 19.

Cette pièce n'a pas été ciselée ni même reprise au burin. Toutes les parties principales ont dû être coulées d'un seul morceau et rajustées ensuite. Nous ne croyons pas que le moule de cette salière fût en métal, mais bien plutôt en pierre, ou peut-être en terre [1].

Telles sont les quelques pièces que nous avons retrouvées sur cette époque.

Mais nos preuves ont encore d'autres sources. Le XIIIe siècle, ce grand siècle français, a mis au monde, sous l'inspiration de saint Louis, une œuvre capitale : le Livre des métiers d'Étienne Boileau. C'est là que nous irons puiser maints renseignements sur les industries d'étain.

D'abord l'étain se teignait de diverses couleurs et servait à la décoration des cierges [2]. Les corroyers et les selliers se servaient aussi beaucoup d'étain [3].

Les premiers couvraient les ceintures de clous d'étain ou de métal étamé. Ils en faisaient des boucles et des mordants pour les ceinturons, et les ornementaient souvent de fils d'étain.

Les selliers fabriquaient pour les gens de religion des selles blanches garnies de clous étamés [4]. Ce fait se rapprocherait beaucoup de celui que nous avons déjà signalé dans un couvent de Languedoc, où les moines avaient des pièces de hanarchement étamées.

Ces mêmes selliers avaient aussi fabriqué des écus ou des selles, soit en bois, soit en cuir, recouverts de feuilles d'étain naturel ou coloré, et cette pratique devait avoir donné lieu à quantité de fraudes, car Étienne Boileau la prohibe formellement dans ses règlements.

Nous trouvons encore dans ce code quelques indices clair-semés, il est vrai, d'autres industries, telles que celle de la bimbeloterie, qui prit son essor complet au XVe siècle. Nous n'en parlons ici que pour mémoire, nous réservant de traiter la question au chapitre réservé à cette époque.

GERMAIN BAPST.

(*La suite prochainement.*)

1. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier français*, v. *Salière*, pp. 150, 152. *Catalogue du Musée de Cluny*, n° 5186.

2. *Histoire générale de Paris*, imprimerie nationale, 1879, gr. in-f°. Les métiers et les corporations de la ville de Paris, XIIIe siècle. *Le livre des métiers d'Etienne Boileau*, publié par René de Lespinasse et François Bonnardot. Introduction, p. XLIX.

3 et 4. Même ouvrage, pp. 54, 169 à 172.

LETTRE ADRESSÉE A M. G. PERROT

DIRECTEUR DE LA « REVUE ARCHÉOLOGIQUE »

Monsieur et très cher maître,

En revenant de Tunisie, et en parcourant les numéros de la *Revue archéologique* parus pendant mon absence, j'y trouve un article du P. Delattre sur quelques inscriptions de Chemtou[1] que j'ai copiées, l'an dernier, à peu près à la même époque que lui, et qui peuvent encore prêter à quelques observations. Je vous serais bien reconnaissant de me donner, pour les présenter, l'hospitalité de la *Revue*.

Je laisserai de côté les inscriptions funéraires que je n'ai pas vues; quant à celles qui sont publiées à la page 212[2] et qui sont gravées sur une même colonne de pierre, aux deux extrémités, le texte que j'en ai pris offre avec celui que donne le P. Delattre quelques différences qui ont leur importance; je transcrirai ici ma copie :

a. D · N · FLAV*io*
DELMAIIU
NOB · CAES
COL·SIMITTHVS
DEVOTA
I

1. Livraison d'octobre 1882, p. 243 et suiv. Cf. les observations de M. Héron de Villefosse à la suite de l'article du P. Delattre.

2. Octobre 1882, n° 57.

b. IMPP · CAESS
FFLL · VALENTI
NIANOETVALEN
TIAVGGDEVOTA
SIMITTHVS
I

Comme on le voit, la conjecture de M. Héron de Villefosse qui voulait lire FFLL, au lieu de FELL que portait la copie reçue par lui, est conforme à ma lecture.

Le P. Delattre ajoute à la suite de ces textes, et au sujet de l'orthographe du nom de la ville antique, l'observation suivante : « Ce nom, qui est gravé *Simittu* sur les inscriptions dont la beauté des caractères indique le Ier et le IIe siècle, se transforme au IVe siècle en *Simitthus* et *Simithus*. » C'est un point sur lequel il n'est pas inutile d'insister un peu plus longuement.

Tout d'abord, le nom de la ville est-il *Simittu* ou *Simittus*? L'Itinéraire d'Antonin donne différentes formes qui sont, d'ailleurs, rappelées au *Corpus*[1] : *Simithu, Simitu, Simittu, Sinuthu;* sur la Table de Peutinger on lit *Sunitu*. Ptolémée appelle cette colonie Σιμίσθου[2]. Enfin, sur les deux premières inscriptions où figurait l'ethnique, trouvées dans les ruines de Chemtou, on lit :

1° *viam a Simit(tu?)*[3] *usque Thabracam*
2° *veterani morantes Simittu.*

Tout portait donc à croire que le nom antique de la cité qui s'élevait à l'endroit dit aujourd'hui Chemtou était *Simittu*. Mais en examinant de plus près les documents qui viennent d'être rappelés on s'aperçoit que le témoignage de Ptolémée peut seul être invoqué à l'appui de cette opinion; on sait, en effet, que dans les listes de villes données par ce géographe tous les noms sont présentés au nominatif. Quant aux autres textes dans lesquels se rencontre le mot *Simittu*, aussi

1. VIII, p. 158.
2. IV, 3, 29.
3. Cf. *Rev. archéol.*, 1881, avril, p. 225, n° 3.

bien les itinéraires que les deux inscriptions citées, ils ne prouvent rien, puisque ce mot y est employé à l'ablatif.

Si, d'un autre côté, on se reporte à d'autres monuments que des découvertes récentes ont mis au jour, il semble que le nom de la ville se soit terminé non en *u*, mais en *us*, et qu'il se soit décliné. Aux deux inscriptions publiées par le P. Delattre que nous avons transcrites plus haut, on peut ajouter deux autres documents épigraphiques qui mènent à la même conclusion.

Le premier est inédit ; il se trouve sur la route de Chemtou à Hammam-Darradji (*Bulla Regia*), à trois kilomètres environ des carrières de Chemtou :

Sur une colonne de pierre. — Haut. des lettres : 0,03.

IMP CAES
FLAVIO CLAVDIO
IVLIA*n*O AVG
*si*MITTVS D*e*
VOTA

Le second a été publié par le P. Delattre dans la *Revue archéologique*, mais avec de graves inexactitudes[1] ; j'en ai pris deux copies et un bon estampage, et je crois pouvoir établir le texte de la façon suivante :

CIPID
*ma*GNENTIO
*se*MPER AVG
*c·i*VLNSIMIT
*t*HVSDEVOTA

[*Invicto prin*]*cipi? d*(*omino*) [*n*(*ostro*) *Ma*]*gnentio* [*se*]*mper Aug*(*usto*) [*c*(*olonia*) *J*]*ul*(*ia*) *N*(*umidica*) *Simit*[*t*]*hus devota.*

1. *Rev. archéol.*, 1882, mai.

Enfin, au témoignage de ces quatre inscriptions on peut, peut-être, en ajouter un autre, bien moins concluant, celui de l'anonyme de Ravenne où on lit le nom ancien de Chemtou écrit *Semitum*[1], mot qui semble être un accusatif.

La conclusion à tirer des textes qui viennent d'être rapprochés est la suivante : il n'est pas possible d'affirmer qu'au Ier siècle le nom antique de la ville n'était pas *Simittus;* c'est une question qui ne saurait être tranchée que par la découverte de nouvelles inscriptions[2]; mais aux bas temps de l'empire le mot fut certainement latinisé et comme tel soumis aux règles de la déclinaison.

Quelle était l'orthographe officielle de ce nom? *Simittus*, *Simithus*, ou *Simitthus*?

Pour répondre à cette question on ne peut avoir recours qu'aux inscriptions; or une seule de celles où se trouve l'ethnique, parmi les textes que nous connaissons jusqu'à ce jour, ne porte pas sa date avec elle : c'est l'épitaphe du tombeau élevé par les vétérans demeurant à Chemtou à L. Silicius Optatus; mais la forme des caractères ne permet guère de l'attribuer à la belle époque.

En comparant toutes les autres entre elles on obtient le tableau suivant :

Simit[*tu*]?	dans une inscription du temps	de *Trajan;*
Col. [*Si*]*mithensium*	—	des *Antonins;*
Simitthus	—	de *Dalmate;*
Simitthus	—	de *Magnence;*
Simittus	—	de *Julien;*
Simitthus[3]	—	de *Valentinien* et de *Valens.*

Il n'est donc pas absolument vrai d'avancer, comme il a été dit, que l'orthographe du nom a varié avec les siècles : elle semble plutôt n'avoir jamais été bien fixée; on peut néanmoins établir que, si l'orthographe *Simitthus* dominait au quatrième siècle, l'*h* a été employé dans l'intérieur du mot dès l'époque des Antonins.

1. *Anon. Ravenn.* (éd. Pinder et Parthey), 148, 8.

2. Il faut pourtant remarquer que les noms de villes indigènes en *u*, en Afrique, semblent avoir été originairement indéclinables. C'est ainsi qu'on trouve au génitif *Chullu* et *Mileu* (*C. I. L.*, VIII, 6710 et 6711).

3. *Simithus* d'après la copie du P. Delattre.

C'était évidemment un moyen de représenter par l'écriture la prononciation du double *t* berbère contenu dans le mot *Simittu*. Ptolémée, pour la même raison, écrivait Σιμίσθου[1].

Ajoutons que la dernière des inscriptions que j'ai transcrites, et où la ligne 4 est certaine, nous prouve que cette colonie portait le nom de *Julia* et non celui de *Flavia*, question qui n'était point encore résolue.

La double borne milliaire publiée par le P. Delattre indiquait-elle, comme il le pense, le premier mille sur la voie qui conduisait de *Simittus* à *Bulla Regia*? Il me semble bien difficile de l'affirmer; car les ruines ont subi un grand bouleversement depuis l'antiquité et il est fort possible que la colonne ait été employée dans une construction postérieure. C'est ce qui est arrivé pour deux autres bornes où on lit également le chiffre I : le premier milliaire de la route de *Simittu* à *Thabraca* qui est dans les ruines d'un édifice berbère, à l'intérieur de la ville, et la borne que j'ai reproduite plus haut (n° 3), elle a été trouvée dans les déblais de la carrière de marbre.

Il me faut aussi rectifier légèrement le texte de l'inscription publiée par le P. Delattre sous le n° 61[2], d'après ma copie et l'estampage que j'en ai pris; il faut certainement lire :

fl?AMEN
CVRIAE
caeles? TIAEHSX
*m·n lo*CAVIT
⌐MERITO · P · P
CVRIACAELEST
MESVLEVM P·SVA
ET EXVVIAS · FEC
ET NATALI EIVS XIK
APRIL AEPVLANTVR

les deux dernières lignes étant en plus petits caractères; ce qu'il faut expliquer, je crois :

fl]*amen*. . *curiae* ⌐*Caeles*]*tiae* HS X [*m*(*illibus*) *n*(*ummum*) *collo*]*cavit*

1. Cf. Tissot, *le Bassin du Bagrada*, p. 9, note 1.
2. *Ibid.*, p. 245 et 246.

b(ene) merito p(ro) p(ietate) ou *p(ecunia) p(ropria)*,[1]. *Curia Caelest(ia) mausoleum p(ecunia) sua et exuvias fec(it), et natali ejus, XI K(alendas) April(es), aepulantur.*

Ce monument paraît être une base élevée par un flamine de la curie *Cœlestia* à un personnage qui lui tenait de près ou qui avait une grande position dans la curie. On voit les honneurs que celle-ci lui avait décernés après sa mort.

Veuillez agréer, Monsieur et cher maître, l'expression de mon plus affectueux respect.

R. CAGNAT.

1. Les sigles P · P s'expliquent généralement par *p(ecunia) p(ublica)*, mais il semble qu'ici cette interprétation ne convienne pas. Cf. des cas analogues, *C. I. L.*, VIII, 307, 488, 4148, 7317.

ESSAI D'INTERPRÉTATION D'UN FRAGMENT

DU CARMEN APOLOGETICUM

DE COMMODIEN[1]

C'est un étrange petit poème que le *Carmen apologeticum adversus Judæos et Gentes* de Commodien[2], et dont la lecture suscite plus d'une question. Le titre de cet ouvrage est-il ancien et authentique? Il paraît donné arbitrairement et ne guère répondre à son

1. Les lecteurs de la *Revue archéologique*, sans doute, regardent ce que vaut un travail, sans s'inquiéter des sources diverses où l'auteur a puisé pour le faire, ni des livres qu'il a consultés. Je tiens cependant à dire ici que, dans cet essai d'interprétation d'un fragment du *Carmen apologeticum* de Commodien, systématiquement j'ai voulu ignorer tous les travaux explicatifs et exégétiques qu'a suscités en Allemagne ou en France la publication de ce singulier petit poème. Par cette abstention volontaire je me serai certainement privé de lumières précieuses et d'indications excellentes, qui auraient pu me guider; mais en revanche j'ai gardé plus franche et plus pleine ma liberté critique. Que si dans les idées qu'on trouvera dans ces pages je me rencontre avec quelque savant français ou allemand, c'est tant mieux pour moi; c'est sans connaître les thèses d'autrui que je les confirme. Je prie qu'on ne m'accuse pas, comme on l'a fait maintes fois, de les reproduire ou de les emprunter. Si au contraire les idées énoncées ici sont nouvelles, différentes de celles généralement reçues par ceux qui ont fait du *Carmen* l'objet de leurs études, j'accorde que ce soit tant pis pour moi, mais je prie qu'on se souvienne que le *Carmen* est un poème sibyllin, et qu'il peut y avoir plusieurs manières d'entendre les sibylles. En tout cas, vérité ou erreur, ce que je donne ici est tout mien et n'a d'autre origine que mes réflexions sur le texte du *Carmen*, qui appartient à tout le monde. Je n'ai connu que les quelques pages sur Commodien qui se trouvent dans le premier volume récemment publié de la traduction de l'*Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident*, de M. A. Ebert de Leipzig, lesquelles, comme les curieux peuvent s'en convaincre, ne pouvaient gêner en rien ma liberté d'interprétation.

2. Découvert et publié pour la première fois en 1852 par D. Pitra, dans le t. I du *Spicilegium Solesmense*, — et plus récemment (Leipzig, 1877) par M. Ernest Ludwig, dans la Bibliothèque de Teubner.

contenu. Qu'est-ce que son auteur? On dit que Commodien était évêque d'Afrique et qu'il a vécu et écrit au temps de Cyprien, au milieu du IIIe siècle. Il n'est pas bien sûr que Commodien ait été évêque. Son nom ne se trouve pas parmi les noms d'ecclésiastiques cités par Cyprien, pas même dans la liste des quatre-vingt-cinq évêques qui assistèrent au grand synode tenu à Carthage le 1er septembre 256 à propos de la controverse baptismale. Pour cette raison toute négative et pour quelques autres, j'inclinerais à croire qu'il n'appartenait pas à la hiérarchie de l'Église. Il fait l'effet d'un indiscipliné de l'école de Tertullien, esprit libre et indépendant bien éloigné de la sagesse moyenne, pondérée, politique des administrateurs ecclésiastiques du temps, dont Cyprien est le modèle. C'est un rêveur sombre, ardent, d'un sens lourd, grossier et, si j'ose dire, populaire. Par son esprit, sa langue, sa façon de prendre et d'entendre les choses, il est peuple [1].

1. Le dernier acrostiche du livre II des *Instructiones*, intitulé : NOMEN GAZÆI (*particula prior, edit. Ludwig*, dans la Biblioth. de Teubner, p. 52), donne ainsi le nom de l'auteur de ce petit ouvrage : *Christi mendicus Commodianus*. D'autre part, plusieurs passages des deux livres des *Instructiones*, et particulièrement le dernier acrostiche du premier livre : DE ANTICHRISTI TEMPORE, permettent d'affirmer très certainement, même en l'absence de toute autre indication plus explicite, que l'auteur des deux livres des *Instructiones* et celui du *Carmen apologeticum* ne sont qu'un seul et même personnage.

S'il en est ainsi, il suit que Commodien, qui s'appelle lui-même Gazæus, n'est pas Africain de naissance, mais né à Gaza, non loin d'Ascalon, dans la Syrie palestinienne. Il peut s'être établi de bonne heure dans quelque ville de l'Afrique romaine, et être ainsi devenu Africain par adoption ; mais on n'en sait rien de façon certaine.

Le premier acrostiche du livre I des *Instructiones* nous apprend qu'il naquit en dehors du christianisme.

> Ego similiter erravi tempore multo
> Fana prosequendo, parentibus insciis ipsis.

Ce dernier vers même donnerait à penser que, né au sein du judaïsme, il s'attacha quelque temps à l'idolâtrie. C'est au moins l'idée que suscite à l'esprit ce mot *parentibus insciis ipsis*. Cependant, outre qu'on ne passait guère du judaïsme au christianisme en traversant l'étape du polythéisme, le vers

> Abstuli me tandem inde, legendo de lege.

marque assez clairement que c'est la méditation des Écritures hébraïques qui l'amena à la foi chrétienne.

Dans le manuscrit du *Carmen apologeticum*, Commodien est désigné sous le titre d'évêque. Il serait assez étrange qu'un évêque fût partisan du chiliasme et de l'hérésie des patripassiens. Mais, bien que, dans le second livre des *Instructiones*

Son *Carmen apologeticum* est d'une poésie barbare, étrangère non seulement à l'élégance littéraire, mais encore aux règles formelles de la prosodie latine, aux lois de la quantité syllabique et de l'élision en matière d'hexamètres. L'accent grammatical tient d'ordinaire, à ce qu'il semble, la place de la quantité dans le second hémistiche. Quant au style, c'est un spécimen de la rude et saine langue vulgaire du temps, sans la fougue, l'énergie originale et l'éclat de Tertullien. Pour le fond, ce petit poème appartient à la famille des compositions apocalyptiques et sibyllines, où quelques traits d'histoire contemporaine se mêlent à beaucoup de fantaisies visionnaires empruntées parfois aux classiques du genre et surtout à l'*Apocalypse* de saint Jean, traits d'histoire fort trouble, souvent indéchiffrable, faite d'échos populaires, de récits confus et mal digérés.

Je voudrais étudier un fragment de l'épilogue de ce poème et en proposer une interprétation.

Commodien est manifestement partisan des idées millénaires. La dernière partie du *Carmen* est l'exposition des fins dernières du monde.

Les délices d'une vie nouvelle commenceront lorsque le monde aura parcouru sa carrière de six mille ans. Alors les fidèles verront l'accomplissement des divines promesses. Tirés de l'enfer, tous s'écrieront : Ce que nous avons autrefois entendu, nous le voyons aujourd'hui. Plus de douleurs, de blessures, d'alarmes cruelles ; mais la joie sans fin. Mais quand donc, dites-vous, ce jour heureux se lèvera-t-il ? Apprenez ce qui doit en précéder et en annoncer la venue.

« Le signe initial sera notre septième persécution. Voici qu'elle frappe à la porte ; se poussant les uns les autres l'épée dans les reins, la masse envahissante des Goths franchit le fleuve. Le roi Apolyon, nom redoutable, sera à leur tête, qui, les armes à la main, fait cesser la persécution des saints. Il marche vers Rome avec une multitude de nations : instrument de Dieu, il fait prisonniers nombre de ceux qu'il a soumis. Beaucoup de sénateurs captifs gémiront alors et,

surtout, Commodien enseigne de haut et avec autorité, on ne voit aucune raison décisive qui oblige d'affirmer qu'il ait appartenu en effet à la hiérarchie ecclésiastique. C'était, à ce qu'il me semble, un libre docteur qui faisait la leçon à tous, grands et petits, et ne craignait pas même de rappeler leurs devoirs aux pasteurs. Le silence absolu des écrits de Cyprien me paraît très fort contre l'hypothèse de l'épiscopat de Commodien.

vaincus par le barbare, blasphèment le Dieu du ciel. Ces gentils cependant nourrissent partout les chrétiens, les traitent en frères, et, pleins de joie, les accueillent mieux qu'ils ne font les débauchés et les adorateurs des vaines idoles. Ils poursuivent en effet les sénateurs et les mettent sous le joug. Voilà les maux que subissent ceux qui ont persécuté les amis de Dieu. Pendant cinq mois, ils sont égorgé par l'épée des ennemis. »

Et erit initium septima persecutio nostra :
Ecce jam januam pulsat et cogitur ense,
Quæ cito traiciet, Gothis irrumpentibus, amnem.
Rex Apolyon erit cum ipsis nomine dirus,
Qui persecutionem dissipet sanctorum in armis.
Pergit ad Romam cum multa millia gentes
Decretoque Dei captivat ex parte subactos.
Multi senatorum tunc enim captivi deflebunt,
Et Deum cœlorum blasphemant a barbaro victi.
Hi tamen Gentiles pascunt Christianos ubique,
Quos magis ut fratres requirunt, gaudio pleni,
Quam luxuriosos et idola vana colentes.
Persequuntur enim et senatum sub jugo mittunt
Hæc mala percipiunt qui sunt persecuti dilectos ;
Mensibus in quinque trucidantur isti sub hoste [1].

Il s'agit ici d'une persécution passée, dont tantôt le poète parle au futur, tantôt au présent : il la nomme précisément ; c'est, dans le catalogue déjà fixé de l'Église, la septième, celle de Dèce. La diversion des Goths, qui ont passé le Danube, y a mis fin, en même temps que, par ordre de Dieu, ils venaient punir les persécuteurs. C'est une idée courante à ce moment dans les cercles chrétiens. Le chef des Goths Kniva est nommé Apolyon, le destructeur, l'exterminateur, appellation empruntée à l'Apocalypse [2]. La marche sur Rome, la captivité du sénat, sont choses de fantaisie, mais non la mention des nombreux prisonniers faits par les barbares, ni les blasphèmes des païens contre les chrétiens et leur Dieu. N'accusait-on pas les chrétiens de tous les maux qui frappaient l'empire ? C'est pour

1. Commodien, *Carmen apol.*, v. 801-815.

2. Après que le cinquième ange a sonné de la trompette, du puits de l'abime sor une fumée, et de cette fumée sort une nuée de sauterelles qui tourmentent le hommes pendant cinq mois, et un ange de l'abime les conduisait, qui avait nom en grec Apolyon. *Apoc.*, IX, 1-12.

répondre à ces accusations que Cyprien, en ce même temps, prenait la plume et écrivait sa lettre apologétique *ad Demetrianum*. Quant au fait des fidèles épargnés, nourris par les barbares, traités par eux en alliés et en frères, il faut entendre par là que les chrétiens, dans le feu ou sous la menace de la persécution, ne voyaient pas sans certains sentiments de joie secrète les barbares se ruer sur l'empire et le déchirer, et les considéraient comme les agents du Seigneur et les instruments des représailles célestes, comme des libérateurs et des amis. La lettre dite canonique de Grégoire de Néocésarée nous apprend même que quelques-uns ne se bornaient pas à les aider de vœux platoniques, mais s'alliaient effectivement à eux, pillaient et saccageaient à leur suite et sous leur couvert[1]. Les cinq mois de carnage que subissent les païens pour avoir persécuté les amis de Dieu paraissent un détail emprunté à l'Apocalypse[2] et qui répond peut-être approximativement à la durée de l'invasion des Goths.

« Cependant, dans ce même temps Cyrus s'élève pour disperser les ennemis (de l'empire) et délivrer le sénat.

« De l'enfer revient celui qui avait déjà gouverné l'empire, celui que l'on connaît bien, gardé depuis longtemps avec son corps d'autrefois. Nous savons que celui-ci est l'ancien Néron lui-même, qui dans Rome jadis punit Pierre et Paul. Le voilà donc qui revient de nouveau à la fin des temps, sortant des obscures retraites où il était tenu en réserve pour cette œuvre. Le sénat s'étonne de voir subsister encore cet odieux personnage. Cependant, dès qu'il aura apparu, on le considérera comme un Dieu. »

Exsurgit interea sub ipso tempore Cyrus,
Qui terreat hostes et liberet inde senatum.
Ex infero redit qui fuerat regno præfectus
Et diu servatus cum pristino corpore notus.
Discimus hunc autem Neronem esse vetustum,
Qui Petrum et Paulum prius punivit in Urbe :
Ipse redit iterum sub ipso sæculi fine
Ex locis apocryphis, qui fuit reservatus in ista.
Hunc ipse senatus invisum esse miratur ;
Qui cum adparuerit, quasi Deum esse putabunt[3].

1. Tillemont, *Mémoires ecclés.*, t. III, p. 407-408.
2. Voir *Apocal.*, IX, 1-12.
3. *Carmen apol.*, v. 815-824.

Que signifient les deux premiers vers de ce passage, que je crois pouvoir détacher de ce qui précède et de ce qui suit? Quel est ce Cyrus suscité pour effrayer et disperser les ennemis et délivrer le sénat? Évidemment il s'agit ici du sénat romain, lequel peut ici figurer non l'empereur fragile et changeant, mais l'empire lui-même. Les « ennemis », par conséquent, ce sont les barbares qui l'avaient envahi et le tenaient captif, et qui y avaient exercé le pillage et le meurtre pendant cinq mois. Cyrus est par suite la figure d'un autre prince.

Dans la tradition constante de l'Écriture, Cyrus est toujours l'émancipateur du peuple de Dieu, celui qui lui a rendu son temple, la liberté de son culte et ses foyers; non précisément un fidèle, mais presque un ami. Cela accordé, ne pourrait-on pas supposer que, par Cyrus, le poète entend et veut désigner figurativement soit le successeur immédiat de Dèce, Trébonianus Gallus, soit Æmilianus, qui, après avoir vaincu les barbares en Mésie, tint un instant la pourpre? Ni Gallus, sans doute, ni Æmilianus ne méritent à aucun titre l'honneur d'être mis en parallèle avec Cyrus. Le premier cependant avec l'or, sinon avec le fer, sut débarrasser l'empire des barbares et rétablir pour un temps la sécurité publique en faisant la paix. Le second sut les vaincre avec ses légions et les rejeter au-delà du Danube. Pendant le règne du premier, l'Église, sinon tout à fait à Rome, au moins dans toutes les provinces et particulièrement en Afrique, jouit d'une tolérance précaire peut-être, mais pourtant fort douce, comparée au régime de terreur et aux exécrables violences du règne précédent. Sous le second, cette tolérance fut plus pleine encore.

Quelque chose pourtant en mon esprit même résiste à cette hypothèse, dès son seul énoncé. Cyrus est un grand nom historique, encore grandi par l'éloignement. L'empereur Trébonianus Gallus est un nom obscur, et, si l'on y regarde de près, assez méprisable. L'empereur Æmilianus n'est rien qu'une ombre. Quelle apparence qu'un poète, même en ses plus audacieux mensonges, ait pu désigner l'un ou l'autre de ces deux personnages de ce nom glorieux? D'autre part, Cyrus pour les docteurs et les historiens-poètes des juifs est un protecteur déclaré, presque une incarnation de la théocratie mosaïque, le restaurateur de l'indépendance politique et religieuse d'Israël: Gallus ou Æmilianus, son éphémère successeur, a-t-il joué vis-à-vis de l'Église un rôle pareil ou analogue? Tant s'en faut. Le premier a exilé successivement et coup sur coup Corneille et Lucius, les deux chefs élus de l'Église de Rome, avec plusieurs de leurs acolytes : il

a sournoisement continué la politique de Dèce. Où voit-on qu'il ait bien mérité des chrétiens? Quant à Æmilianus, il n'a eu que des velléités et des intentions; il n'a fait en somme qu'essayer la couronne, que traverser l'empire sans y laisser une trace visible.

Ces objections seraient très sérieuses en face d'un pur historien, exact et scrupuleux : mais l'auteur du *Carmen apologeticum* ne se pique aucunement d'écrire l'histoire. Il exprime moins des faits que des impressions, sans se soucier le moins du monde que l'avenir humain, auquel il ne croit pas, les confirme. Après beaucoup d'autres, il écrit le sombre poème des choses finales qu'il ignore, et, selon l'usage, le fait précéder de la description des choses présentes et réelles qu'il ne connaît qu'imparfaitement, qu'il mêle aux futures, et où son imagination et les figures classiques du genre interviennent pour une bonne part. Il a vu la septième persécution : il sait en gros que sa cessation a coïncidé à peu près avec l'invasion des Goths qu'il étend et grossit outre mesure. C'en est assez pour lui faire dire que cette invasion a été le châtiment de la persécution et la cause qui l'a fait cesser. Il sait qu'après Dèce, et sous ses deux successeurs immédiats, les barbares sont rentrés dans leurs territoires, et que l'Église a pu respirer et se réunir librement. C'en est assez pour que le nom de Cyrus, l'antique libérateur du peuple de Dieu, vienne sous sa plume. Cyrus dans son texte étant le vainqueur des ennemis du dehors et le libérateur du sénat, et dans la tradition celui qui a mis fin à la captivité du peuple de Dieu, qu'on cite un personnage historique auquel cette double qualité convienne mieux qu'à Gallus ou Æmilianus; car il n'est pas possible que le nom de Cyrus soit mis ici dans son sens propre et historique, le vers

Qui terreat hostes et liberet inde senatum

n'ayant plus alors de sens intelligible [1].

1. M. Ebert (*Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident*, traduction française, t. I, p. 106), dans la rapide analyse qu'il donne du *Carmen* de Commodien, écrit ici : « Mais voici qu'un Cyrus se lève pour délivrer ces derniers (les patens). C'est Néron qui sort de l'endroit même où il se tenait caché..... » On ne voit pas que Néron, c'est-à-dire l'Antéchrist, puisse être appelé l'effroi des barbares et le libérateur du sénat. Et Néron est lui-même la figure d'un prince. Cyrus serait donc la figure de Néron qui figurerait à son tour un autre prince. Mais lequel? Ce ne peut être Dèce, puisqu'il est mort sous les coups des barbares; ce ne peut être non plus ici Valérien, qui n'est connu par aucune victoire sur ces mêmes barbares.

Dès le troisième vers du passage cité ci-dessus, la scène change et un nouveau personnage apparaît. C'est l'Antéchrist classique, celui qui a régné autrefois, qui jadis à Rome versa le sang des deux grands apôtres Pierre et Paul, Néron lui-même. Il a quitté l'obscure retraite où le ciel le gardait pour le rôle qu'il doit jouer à la fin des temps. Il revient donc et on se prosterne devant lui. Il est sur le siège impérial. C'est un persécuteur, le dernier persécuteur des saints. Son nom, le poète l'indiquera plus clairement tout à l'heure.

« Mais avant sa venue Elie prophétisera pendant un temps marqué, pendant la moitié d'une semaine. Ce temps accompli, le maudit vient en scène. Avec les Romains les juifs aussi l'adorent, bien qu'il ne soit pas celui qu'ils attendent d'Orient. Et pour nous massacrer ils s'allieront avec leur roi Néron. Cependant Elie fait office de prophète dans la terre de Judée et marque du nom du Christ son propre peuple. Mais comme parmi ceux-ci (les juifs) beaucoup refusent de croire, plein de colère il supplie le Très-Haut d'enchaîner la pluie: alors le ciel se fermera, la rosée cessera d'en tomber. Et dans sa colère il change les fleuves en sang. La terre devient stérile, les eaux des fontaines tarissent, la famine sévit, la peste alors sera dans le monde. »

Sed priusquam ille veniat prophetabit Helias
Tempore partito, medio hebdomadis axe.
Completo spatio, succedit ille nefandus
Quem et Judæi tunc simul cum Romanis adorant,
Quanquam erit alius quem exspectant ab Oriente;
In nostra cæde tamen sævient cum rege Nerone.
Ergo cum Helias in Judæa terra prophetat
Et signat proprium populum in nomine Christi ;
De quibus quam multi quoniam illi credere nolun'.
Supplicat iratus Altissimum ne pluat, inde
Clausum erit cœlum, ex eo nec rore madescet :
Et flumina quoque iratus in sanguine vertit.
Fit sterilis terra, nec sudant fontibus aquæ,
Ut famis invadat : erit tunc et lues in orbe [1].

Au chapitre XI, 3, de l'Apocalypse de Jean, il est mis dans la bouche du Christ ces mots : « Et je commettrai mes deux témoins pour

1. Commodien, *Carm. apol.*, v. 826-839.

qu'ils prophétisent pendant douze cent soixante jours, revêtus de cilices ». Ces deux témoins sont Moïse et Elie, chargés de prêcher la repentance parmi les juifs avant la suprême catastrophe. C'est de là que Commodien a tiré son passage, en éliminant le premier de ces personnages et en produisant l'autre comme le précurseur nécessaire du grand avènement. Comme dans l'Apocalypse c'est parmi les juifs, en terre juive, qu'il doit prophétiser, et son ministère doit aussi durer le temps fixé, à savoir trois ans et demi, la semaine étant prise pour une durée de sept années, comme la critique l'entend des soixante-dix semaines dont il est parlé au livre de Daniel [1].

B. AUBÉ.

(*La suite au prochain numéro.*)

1. Daniel, IX, 24. Voir, au sujet de ce passage auquel nous nous référons, la longue note de Reuss dans son édition de la Bible, Ancien Testament, VIIe partie, p. 263-266.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCES DES 14 ET 21 SEPTEMBRE.

Archéologie. — M. Albert Dumont signale à l'Académie deux vases grecs très antiques, conservés au musée de Marseille. L'un a été trouvé dans cette ville en 1837, l'autre a été découvert récemment. Ils appartiennent à une catégorie très rare, analogue à celle qui existait à Santorin sous la pouzzolane. Tout ce qu'on peut dire de leur âge, c'est qu'ils représentent dans la céramique grecque une époque antérieure à l'influence orientale. Les vases retirés du fond des tombeaux de Mycènes reproduisent à peu près le même type. En tout, cela constitue dans les musées un groupe d'une vingtaine d'objets. Le modèle le plus ancien a la forme d'un petit broc pansu et assez fortement renversé en arrière ; à la partie antérieure et supérieure, on remarque deux saillies figurant les seins et attestant l'intention du fabricant primitif de reproduire d'une manière générale la forme humaine.

M. Alb. Dumont signale encore trois vases grecs à figures rouges, retirés du sol de la rue Saint-Joseph, à Marseille. Ils datent du IIIe siècle avant notre ère ; il cite avec éloges le concours qu'il a trouvé pour ses recherches au musée auprès de M. Penot, le conservateur, et de M. Augier, le dessinateur de cet établissement.

Philologie et histoire. — M. Ledrain communique la traduction d'une inscription araméenne existant sur une brique rapportée de Mésopotamie et portant un nom assyrien, Belschunu. M. Ledrain identifie ce vocable avec le nom du juif Bilschan, mentionné dans les livres d'Esdras et de Néhémie, et dont la vocalisation massorétique est défectueuse.

Le même savant donne la traduction d'une inscription sumérienne gravée sur une statue du roi Goudéa (collection de Sarzec, au Louvre). Voici ce texte : « A la dame des montagnes, dame servante du Destin, mère du fils des fils, sa dame, Goudéa, patési de Sirpurla, a construit le

temple de son séjour heureux. Il a fixé son culte brillant (de la déesse). Il a déterminé le service stable de sa divinité. Il a construit en briques le temple où elle est établie. La pierre *ag*, enfermée dans la carrière, en la montagne de *Magan*, il l'a taillée pour sa statue (Goudéa). La dame du ciel, de la terre, des êtres infernaux, la déesse Nintu, mère des dieux, a prolongé la vie de Goudéa, qui a fait son temple ; elle a proclamé la gloire de son nom, car il a construit le temple en briques. »

Nous répétons qu'il serait téméraire d'interpréter de trop près ces qualifications divines. Nous savons que la pierre *ag* est le diorite qui forme la matière de la statue. Le pays de Magan semble être situé au sud-ouest de la Mésopotamie, dans le massif montagneux du nord de l'Arabie. Quelques-uns croient y reconnaître l'Égypte.

M. Ferdinand Delaunay continue la lecture d'un mémoire de M. Robiou, professeur à la faculté des lettres de Rennes, concernant la date de l'Exode d'après les Écritures et d'après les monuments égyptiens.

M. Benlœw lit une étude intitulée : « De l'usage immodéré des formes diminutives dans les poésies albanaises. »

L'Académie, considérant que, dans la séance publique annuelle de l'Institut, un de ses membres, M. Léopold Delisle, fera le rapport sur le grand prix biennal, décide qu'elle ne désignera pas de lecture pour cette réunion.

Consultée par le ministre de l'instruction publique sur une prolongation de séjour à accorder à plusieurs membres de l'Ecole française de Rome, l'Académie, conformément aux propositions de sa commission, donne un avis favorable.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE.

Pierre de Flamenqui, d'abord vicaire général de l'évêché de Maguelonne, puis abbé de Saint-Victor de Marseille, a laissé divers écrits relatifs à ses fonctions auprès de l'université de Montpellier, et des sermons ou plutôt des plans de sermons, le tout conservé dans un volume que possède le dépôt d'archives des Bouches-du-Rhône. M. Germain, après avoir étudié dans la première partie de son mémoire tout ce qui concerne les usages universitaires et la collation des grades à Montpellier, vers le milieu du XIVe siècle, signale la présence dans le volume d'une pièce trouvée peut-être dans les papiers de l'abbé de Saint-Victor. Cette pièce inédite et même inconnue jusqu'à ce jour présente un intérêt historique. C'est la supplique adressée par les consuls de Naples au pape Clément VI, à l'occasion du meurtre de l'infortuné roi André de Hongrie.

Les consuls réclament l'intervention de la justice pontificale pour la prompte et sévère punition des assassins ; le pape était suzerain du

royaume de Naples, et à ce titre il pouvait faire droit à la demande des magistrats.

On connaît les faits. On sait comment, à l'instigation de son épouse Jeanne Ire, « femme voluptueuse et inconstante », dit M. Germain, le prince, qui n'avait que dix-neuf ans, fut étranglé avec une férocité inouïe par une bande de conjurés qui appartenaient aux plus grandes familles du pays. Le monastère de Saint-Pierre de Morone, non loin d'Aversa, avait été choisi pour servir de théâtre à ce drame odieux. Le scandale fut immense et l'indignation populaire se fait jour, non sans éloquence, dans la supplique des consuls, rédigée sans doute au lendemain de l'événement.

Archéologie et histoire. — A vingt-deux kilomètres au nord-est de Dijon se trouve le village de Mirebeau, qui fut à l'époque romaine une station importante.

En 1834, on y a trouvé des restes de constructions, des murs peints à fresques, des substructions de bains, des débris de colonnes et de chapiteaux, un aqueduc creusé dans le roc. Le musée de Dijon conserve une inscription funéraire provenant du même lieu. Elle est d'un vétéran de la huitième légion Augusta, de la tribu Térentina. Des tuiles portant l'estampille de la même légion ont été recueillies en grand nombre à Mirebeau. M. Mowat a constaté que les divers exemplaires recueillis sur ce point appartiennent à neuf variétés, sorties d'autant de moules différents. La légion huitième Augusta fut envoyée en Gaule pour coopérer à la répression provoquée par le Batave Civilis.

M. Léon Renier a signalé le séjour de ce corps à Néris-les-Bains en 88, alors qu'il s'agissait de réduire le légat révolté de la Germanie Supérieure. D'autres estampilles, trouvées en 1841, montrent diversement associés les numéros de plusieurs légions, au milieu desquels reparaît celui de la huitième Augusta.

C'est au conflit des Lingons et des Séquanes, c'est-à-dire à un lointain épisode de la révolte suscitée par Civilis, que M. Mowat attribue l'origine de l'établissement militaire de Mirebeau.

M. Chodskiewicz présente quelques observations intéressantes sur trois monuments appartenant à l'archéologie slave. Le premier est une bulle : au droit, la face de Varlaam Igoumène, abbé du couvent de la Tunique du Sauveur; au revers, la sainte Vierge. M. Chodskiewicz rappelle à cette occasion que la relique du *Chiton* ou Tunique de Jésus-Christ fut envoyée au tsar Michel Fedorowitch, en 1625, par le schah de Perse, Abbas, et déposée à la cathédrale de l'Assomption, à Moscou, au Kremlin. Le second monument est une médaille en bronze de saint Antoine le Romain, vénéré à Novgorod. Au droit, le buste du saint; au revers, le buste de la sainte Vierge. Le troisième est une croix en bronze avec diverses inscriptions liturgiques en langue slave. Cette croix a été trouvée à Beyrouth (Syrie).

M. Salomon Reinach communique une inscription grecque, parfaitement conservée. Elle provient de Delos : « Denys, fils de Nikon, Athé-

nien, dédie à Apollon la statue de Servius Cornélius Lentulus, fils de Servius, stratège et proconsul des Romains, son hôte et son ami, pour reconnaître l'équité dont il a usé à son égard. » M. Reinach reconnaît dans ce Servius Lentulus le préteur qui, en 169 avant Jésus-Christ, fut envoyé dans la Grèce et les Iles pour y chercher des alliances aux Romains contre Persée. A Délos, il aura reçu l'hospitalité chez Denys, fils de Nikon. Les inscriptions mentionnent plusieurs fois, avec le titre de gouverneur (*épimélète*) de l'île, un Denys, fils de Nikon, Athénien ; mais la date probable de sa magistrature est aux environs de l'an 122. D'où il suit qu'il faudrait ou bien supposer que le Denys, hôte de Servius Lentulus, est l'aïeul du Denys de 122, ce qui n'est pas impossible, ou bien que c'est le seul et même personnage qui aura vécu au-delà de soixante-quinze ans, ce qui n'a rien non plus d'invraisemblable. Un autre point notable de l'inscription, c'est le titre de *préteur* (stratège) et de *proconsul* donné à Lentulus, et dont l'existence à cette époque ne nous était pas connue.

L'Académie décide qu'il y a lieu de procéder au remplacement de M. Defrémery, décédé, et fixe au 16 novembre la discussion des titres des candidats ; au 23 novembre, s'il y a lieu, l'élection.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE.

Les diplômes militaires. — Lorsque les soldats avaient passé vingt-cinq années ou davantage sous les aigles, l'empereur, en leur permettant de quitter l'armée, leur accordait l'*honesta missio*, ce que nous pourrions appeler « les honneurs du congé ». Ces honneurs n'étaient pas une simple formule ; ils étaient réalisés par des avantages sérieux. Les vétérans recevaient le droit de cité : ils devenaient citoyens romains s'ils ne l'étaient pas encore. S'ils étaient déjà citoyens romains, on leur donnait le droit de mariage (*jus connubii*). Ce droit consistait en ce que les enfants nés des femmes que le vétéran pouvait épouser ou avoir épousées seraient ou deviendraient citoyens romains.

L'acte authentique de l'*honesta missio* était dressé à Rome par les soins de la chancellerie impériale, suivant des formules invariables, comme tous les actes publics, et gravé en double sur deux feuillets de bronze qu'un lien rattachait. Le diplôme, rédigé au nom de l'empereur, portait l'énumération des troupes de l'armée à laquelle appartenait le vétéran, les noms des consuls, celui du préfet de la cohorte, enfin celui du soldat.

On comprend que les diplômes, à cause de ces indications, soient pour l'archéologie des documents historiques précieux. Tel est le cas d'un diplôme inédit, trouvé à Coptos, en Égypte, et communiqué par M. Maspero à M. Ernest Desjardins, qui l'a étudié devant l'Académie.

La date du diplôme est le 9 juin de l'année 83 de notre ère, sous le

principat de Domitien, tribun pour la seconde fois. Nous connaissons les deux consuls du commencement de cette année ; nous connaissons aussi les deux consuls désignés (*suffecti*) pour l'année suivante ; mais, entre ces deux séries de magistrats, il en existe chronologiquement une troisième, qui a dû succéder aux consuls du commencement de l'année. On sait qu'à cette époque le consulat n'était plus annuel. Ces deux consuls sont nommés par le diplôme, malheureusement endommagé en cet endroit. Des noms du premier il ne reste que *Julianus* ; des noms du second, que les mots : *Erucius Homullus*. L'armée d'Égypte se composait alors, en ce qui touche les troupes auxiliaires, de trois *ailes* de cavalerie et de sept cohortes. Les ailes de cavalerie sont désignées ainsi : 1° *Augusta* ; 2° *Apriana* ; 3° *Commagenorum*. Les sept cohortes sont : « la seconde Pannonienne, la première Espagnole, l'Asturienne, la première et la seconde Thébaine, la première et la septième Ituréenne. » Le préfet de la cohorte est Fucius. Le nom du bénéficiaire, un centurion, n'a plus que les trois dernières lettres de visibles.

Le congrès de Leyde. — M. Barbier de Meynard rend compte à ses confrères des travaux du congrès des orientalistes, tenu récemment à Leyde et auquel il a assisté en qualité de délégué du Collège de France et de la Société asiatique.

M. Barbier de Meynard a rendu un légitime et chaleureux hommage à la courtoisie simple et cordiale qui a marqué l'hospitalité offerte au congrès par la vieille université de Leyde.

SÉANCE DU 12 OCTOBRE.

Bijou mérovingien. — M. Deloche place sous les yeux de ses confrères un fragment de bijou de l'époque mérovingienne, avec inscription. C'est une rondelle en or fin de 11 millimètres de diamètre et pesant 2 grammes. L'objet se compose de deux plaquettes soudées. Chacune d'elles porte une légende : l'une gravée soigneusement en beaux caractères disposées en cercle sur le bord de la rondelle; l'autre, d'une exécution moins soignée et dont les caractères sont disposés en ligne horizontale. Deux trous, situés à l'opposite l'un de l'autre et pratiqués dans la tranche de la rondelle, attestent qu'elle a servi de chaton tournant à un anneau, et qu'elle a pu être employée comme un sceau.

La première face porte au centre un chrisme et en cercle, au pourtour, ces caractères précédés d'une croisette : ROCCOLANESV. La seconde face porte : WARENDERTVSDEDI.

M. Deloche a d'abord songé à l'explication suivante. Le chaton proviendrait d'un anneau de fiançailles donné par Warendertus à sa femme Roccolana. *Warendertus a donné* (cet objet) *à Roccolana sa* (femme). On connaît plusieurs anneaux mérovingiens analogues. L'inconvénient de

cette explication, c'est la nécessité d'ajouter une lettre à chaque inscription (*Warendertus dedit Roccolane suE*).

Voici à quelle interprétation s'arrête de préférence M. Deloche. L'anneau a été donné par Warendertus, qui a fait graver sur une face du chaton les mots attestant le don. Cet anneau était sigillaire, c'est-à-dire qu'il servait de sceau et de signature à Roccolana. Il faudrait lire, en ce cas, la légende de la première face ainsi : *Roccolana subscripsit*. C'est une formule bien connue.

Quoi qu'il en soit, ce chaton est curieux et constitue une rareté archéologique. Il était dans la collection de M. Benjamin Fillon, d'où il a passé aux mains d'une nièce, héritière du célèbre collectionneur. On ne possède aucun renseignement sur le lieu et les circonstances de la trouvaille de ce bijou.

Histoire de la législation romaine. — M. Ferdinand Delaunay communique, au nom de l'auteur, M. Romanet du Caillaud, un deuxième mémoire sur la date qu'il faut attribuer à la loi *Junia Norbana*, réglant la condition des esclaves affranchis par testament et créant la catégorie des « Latins Juniens ». L'opinion commune aujourd'hui est que cette loi fut portée l'an de Rome 771, sous Tibère, cet qu'elle est postérieure à la loi *Ælia Sentia*, qui s'occupe aussi des affranchissements et fut faite sous le principat d'Auguste. Par une série d'observations nouvelles que lui suggère un travail récent de M. Cantarelli, savant juriste italien, M. Romanet du Caillaud s'attache à démontrer que la loi Junia Norbana appartient au principat d'Auguste ; que la loi Ælia Sentia la suppose, la complète ou la corrige ; qu'elle lui est par conséquent postérieure.

Epigraphie latine. — M. Ferdinand Delaunay dépose sur le bureau une série d'inscriptions latines, estampées et dessinées avec le plus grand soin par un jeune officier de l'armée d'occupation de Tunisie, M. Fonssagrives. Ces documents sont renvoyés à l'examen de MM. Ern. Desjardins et Tissot.

M. Revillout lit une note sur la valeur de l'argenteus égyptien.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE.

Archéologie. — M. Clermont-Ganneau signale la découverte sur le mont Garizim, en Palestine, d'un autel avec bas-reliefs permettant de supposer que le culte de Thésée a existé en ce lieu. Il signale aussi la découverte de plusieurs inscriptions romaines parmi lesquelles se trouvent des dédicaces à Junon Oricina et à la Déméter désignée sous le nom bien connu de *Mater Matuta*.

Un officier appartenant au corps de l'armée d'occupation en Tunisie, M. Raymond Renou, fait don à l'Académie d'une pierre qu'il a ramassée

dans les ruines de Carthage et qui porte des caractères puniques. M. Renan y reconnaît sur-le-champ un *ex-voto* à la déesse *Rabbat Tanit*. Les monuments de ce genre sont extrêmement nombreux ; pris un à un, ils n'offrent aucun intérêt, mais leur réunion dans le *Corpus* que publie l'Académie donnera lieu à une comparaison précieuse.

Concours. — Sur le rapport des diverses commissions spéciales, l'Académie a adopté pour programmes de concours les sujets suivants :

Prix Bordin : 1° « Etude sur le Ramayana. » (Sujet maintenu.)

2° « Etudier d'après les documents arabes et persans les sectes des dualistes, zendiks, mazdéens, daïsanites ; montrer comme elles se rattachent soit au zoroastrisme, soit au gnosticisme, soit aux vieilles croyances populaires de l'Iran. » (Sujet nouveau.)

3° « Du dialecte parlé à Paris et dans l'Ile-de-France jusqu'aux Valois. » (Sujet maintenu.)

4° « Etudier les ouvrages en vers et en prose connus sous le nom de Chroniques de Normandie. » (Sujet nouveau.)

Prix du budget : « Faire, d'après les textes et les monuments figurés, le tableau de l'éducation des jeunes Athéniens jusqu'à l'âge de dix-huit ans. On se reportera à l'époque comprise entre le quatrième et le cinquième siècle avant notre ère. On écartera du tableau tout ce qui concerne les exercices gymnastiques. » (Sujet nouveau.)

M. Hauréau est désigné pour lire dans la prochaine séance publique son intéressante notice sur les sentences du fameux Pierre Sorbon, contemporain de saint Louis.

L'Académie a reçu l'hommage du quatrième volume des œuvres du regretté Longpérier. Il renferme surtout des mémoires consacrés à la numismatique, science délicate dans laquelle le célèbre archéologue excellait.

Il y est question des monnaies épiscopales, des monnaies normandes, de celles de Reims, de Bourges, de Meaux, du Roussillon, etc.

Il y a aussi une remarquable étude sur l'iconographie au moyen âge et une autre sur le reliquaire de Charlemagne. On doit être reconnaissant à M. Gustave Schlumberger de conduire avec cette activité une publication aussi importante. Nul n'était mieux préparé que lui par ses travaux sur l'ensemble de la numismatique à recueillir et à classer l'œuvre du maître.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— *Une ville romaine retrouvée en Tunisie.* — La canonnière *le Jaguar*, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Massenet, vient, comme on le sait, d'accomplir une mission archéologique en Tunisie, aux environs de Brograra et de El Kantara (golfe de Gabès). Nous extrayons du rapport de cet officier quelques passages intéressants au point de vue spécial de sa mission.

L'ancienne Gicthis se trouve située près de la mer, dans un enfoncement de la côte ; ce n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines éparses, s'étendant au loin dans la plaine ; le sol de la ville, raviné par les pluies, ne permet d'en reconnaître les artères et la place des monuments que d'une façon approximative. On trouve peu de pièces en bon état parmi les décombres. Les sculptures sont rares ; tout semble faire croire à une architecture massive plutôt qu'élégante ; l'imagination reste frappée en effet par la dimension et la quantité des blocs de marbre qui ont été amenés et établis sur ce point.

Peut-être des fouilles patientes et bien conduites amèneraient-elles la découverte de fragments intéressants ; mais, en l'état des choses, les inscriptions latines seules méritent l'attention ; encore sont-elles pour la plupart si détériorées qu'il est difficile de les déchiffrer avec certitude. *Le Jaguar* a rapporté de Bograra tous les estampages qu'il a été possible de faire, entre autres celui d'une frise ; les moulages en plâtre essayés n'avaient fourni pour cette dernière que des résultats très médiocres.

En quittant Bograra, *le Jaguar* a fait route sur Tabella, où il a mouillé le 29 septembre ; c'est près de ce point, au sud de l'île de Djerba, tout près du lieu nommé El Kantara, que se trouvent de magnifiques ruines. Leur richesse, leur importance, leur étendue surtout, permettent de supposer qu'on se trouve en face de la capitale de l'île avant l'ère chrétienne. Rien de plus frappant que ces ruines d'une grande ville. On est saisi de la profusion des marbres semés çà et là, et on se demande avec admiration de quelle manière ont pu être édifiés ces monuments grandioses avec les moyens restreints dont disposaient les anciens.

A la suite des dernières fouilles pratiquées en cet endroit avec des ressources insuffisantes, les ruines d'un grand temple ont été mises à jour sur les bords de la mer, dans un endroit isolé de la ville; par son orientation et quelques autres indices, on peut croire qu'il était dédié à Zéphyr ; entièrement en marbre et d'une grande richesse architecturale, il est construit d'ailleurs en blocs cyclopéens, et il a environ 50 mètres carrés de base. D'immenses colonnes de marbre rouge et vert surmontées de chapiteaux artistement travaillés formaient l'entrée de l'est. La principale pièce de l'édifice était formée par une enceinte carrée bordée dans sa partie supérieure de frises en marbre blanc supportées à leur tour par des colonnettes torses.

A terre gisaient des statues en granit d'Égypte, et, détail curieux, toutes sont décapitées comme à dessein, car on n'a pu trouver aucune de leurs têtes.

A un kilomètre de là, on a découvert les restes d'un baptistère construit avec les marbres mêmes du temple païen d'El Kantara.

La ville ancienne était entourée de fortifications dont on suit encore la trace ; elle avait un pourtour de 4 à 5 kilomètres. Dans les maisons, des mosaïques très ornées recouvrent le sol. Malheureusement ces mosaïques sont restées si longtemps exposées à l'air qu'une simple pression des doigts suffit à désagréger les cubes.

L'île était reliée au continent par une chaussée de construction romaine, dont les vestiges sont encore très apparents.

(*Le Temps*, 18 oct.)

—— Des fouilles très intéressantes continuent à être exécutées en Carniole. On nous écrit de Vienne :

« Les fouilles de cette année à Watsch, près Laybach, ont été faites par la Société d'anthropologie de Vienne, sous la direction de M. Szombathy, secrétaire de la société. Outre de très nombreuses urnes contenant de la cendre de cadavres, on a découvert une cinquantaine de *tombeaux à squelettes*, parmi lesquels beaucoup de guerriers avec leurs lances, haches et flèches. Auprès de deux guerriers on a trouvé de véritables paquets de flèches, auprès de l'un quarante-deux, auprès de l'autre trente-huit. Naturellement il n'y a que les pointes de flèche en bronze qui aient été conservées. Les squelettes féminins étaient somptueusement ornés d'anneaux de bronze au cou, aux oreilles, aux bras, aux poignets, aux doigts, aux chevilles, de fibules de bronze ornementées de verre et de perles d'ambre. Mais les pièces les plus intéressantes sont une hache de fer avec ornements géométriques dessinés en zigzag et un ceinturon de bronze avec figures gravées représentant la lutte de guerriers à cheval et à pied, guerriers pareils à ceux qui figurent sur le registre supérieur de la situla de la Chartreuse de Bologne. Voici donc qu'on trouve à Watsch des représentations figurées exécutées d'après les mêmes *chalkeutes* que

celles de la *situla* de Bologne. Ce dernier objet se trouve entre les mains du prince E. Windischgrætz. »

—— Nous lisons dans *la Liberté* :

« Nous avons déjà annoncé que les fouilles qui ont été exécutées au *Forum Romanum* et au Mont-Palatin, à Rome, ont mis à jour la place où se trouvait la maison des Vestales.

« Ajoutons que les restes de cet édifice consistent en un *atrium* entouré d'appartements de différentes grandeurs, un *tablinum* revêtu d'un beau parquet en mosaïque de marbre, et trois grands piédestaux sur lesquels se lisent des inscriptions en l'honneur des principales vestales.

« On a également découvert plusieurs autres inscriptions, dont l'une rappelle le souvenir de l'empereur Commode, l'autre celui d'Alexandre Sévère, ainsi qu'une tête du premier de ces deux empereurs et un buste d'Annius Vérus.

« Ces découvertes archéologiques ont produit une grande sensation à Rome. »

—— *Le XIXe Siècle* reproduit la même nouvelle avec quelques détails de plus :

« M. Deihl, ancien membre de l'Ecole française de Rome, a annoncé samedi à l'Institut une trouvaille faite récemment dans cette ville, au *Forum*, auprès de l'église Sainte-Marie-Libératrice. Il s'agit d'un édifice orné de riches colonnes et somptueusement décoré, ayant servi de demeure aux vestales. Le fait est établi par une série d'inscriptions funéraires portant le nom de ces prêtresses. Les inscriptions sont gravées sur des cyprès parmi lesquels un est visiblement martelé. Au même lieu a été trouvée une certaine quantité de monnaies du xe siècle, provenant d'Angleterre, et qu'on pense avoir été envoyées pour le denier de Saint-Pierre. »

—— Le même journal annonce que l'on vient de placer au Muséum d'histoire naturelle, dans les galeries d'anthropologie, de nombreuses collections de photographies représentant les types de l'Europe orientale, de la Sibérie orientale, de la Birmanie et du pays des Somalis.

Outre ces photographies, les galeries se sont enrichies de pièces curieuses, notamment de six crânes de fellahs provenant des ruines de Babylone, et des crânes d'Indiens Garaounis que le regretté docteur Crevaux avait recueillis dans sa première mission au centre de l'Amérique du Sud.

———

BIBLIOGRAPHIE

La Première apparition du fer dans l'Europe septentrionale, étude d'archéologie préhistorique comparée[1], par le Dr Ingvald Undset; traduction allemande de J. Mestorf, avec 209 vignettes dans le texte et 500 figures sur 32 planches. Hambourg, O. Meissner, 1882, 524-xvi pages.

Le grand ouvrage de M. Undset sur les origines de la civilisation du fer dans le Nord a été publié en 1881 à Christiania; l'année suivante, Mlle Mestorf l'a traduit du danois en allemand. Comme l'auteur le remarque justement dans sa préface, les questions d'archéologie auxquelles est consacré ce volume n'avaient pas encore été l'objet d'un travail d'ensemble : non seulement M. Undset a coordonné, avec une immense érudition, tous les écrits de détail que ses prédécesseurs danois ou allemands ont disséminés dans les brochures et les revues spéciales, mais il a visité, le crayon à la main, *soixante* musées du nord de l'Europe, rassemblant des documents et des monuments qu'il a publiés pour la première fois. Son livre a la double valeur d'une étude approfondie sur un sujet à peu près vierge et d'un vaste recueil de matériaux inédits ou peu connus qui servira de base à tous les travaux futurs sur la matière. Il faudrait un grand nombre de pages pour donner une idée même imparfaite de la variété des questions qu'il a traitées et des résultats qu'il a obtenus; nous devons nous contenter de résumer ses conclusions telles qu'il les a formulées lui-même[2] : « Les premiers objets en fer arrivèrent dans l'Allemagne du Nord par l'influence de la civilisation de Hallstatt et des groupes sem-

1. *Das erste Auftreten des Eisens in Nord-Europa.* Eine Studie, etc., deutsche Ausgabe von J. Mestorf. — Pourquoi donner le nom équivoque de *préhistorique* à une archéologie qui, de l'aveu de l'auteur, s'occupe spécialement des cinq premiers siècles avant Jésus-Christ ? A cette époque le monde est déjà vieux et l'histoire n'est plus à naître. M. de Longpérier s'insurgeait avec raison contre l'épithète de *préhistoriques* appliquée aux vases de Santorin, contemporains d'événements bien connus de l'histoire égyptienne. Combien cela est plus vrai encore lorsqu'il s'agit des découvertes de Hallstatt ! Ce que M. Undset et bien d'autres appellent *vorhistorische Archæologie*, c'est tout simplement l'histoire de la civilisation, la *Kulturgeschichte*. Ne serait-il pas préférable d'employer ce dernier terme, en réservant celui de *préhistorique* aux études sur l'époque quaternaire ?

1. P. 341-347.

blables apparentés à cette civilisation dans le Sud. Mais cette influence ne donna naissance à une époque du bronze proprement dite que dans l'Est : ailleurs elle ne fait que préparer l'avènement de l'époque récente. C'est à la civilisation de la Tène qu'il était réservé de créer, par son influence, la civilisation du fer dans l'Allemagne du Nord. Ainsi la nouvelle *culture* s'est développée du sud au nord ; du côté de l'est, au nord des Carpathes, on ne constate aucune influence qui ait pu contribuer à produire la civilisation du fer dans le nord de l'Europe..... C'est l'influence des civilisations du fer *celtiques* dans l'Europe centrale qui a donné lieu à la première époque du fer dans l'Allemagne du Nord..... La date de l'importation du fer en Posnanie paraît être le ve, le ive et le iiie siècle avant Jésus-Christ ; c'est à cette époque qu'appartiendrait la plus ancienne période du fer, telle que nous la trouvons dans les tombeaux à urnes de la Posnanie et du Schleswig. Vers 200, la civilisation de la Tène aura été transportée dans la vallée de l'Elbe ; l'époque du fer pré-romaine dans le nord de l'Allemagne comprend les deux derniers siècles avant notre ère.. .. » Et encore[1] : « Dans le nord de l'Europe, en particulier à Bornholm, à Oeland et à Gottland, l'influence de la civilisation de la Tène s'est fait sentir à une époque antérieure. Le Jutland et le Schleswig ont également subi cette influence, qui s'est répandue de là sur les îles danoises ; mais ce n'est qu'avec le commencement de l'influence romaine que la période du fer se montre nettement et se généralise dans les pays scandinaves. La connaissance et l'emploi du nouveau métal se sont donc lentement répandus sur le nord de l'Europe par l'effet des relations commerciales avec le sud. De même que l'apparition du fer dans l'Allemagne du Nord ne fut pas causée par l'immigration de populations nouvelles, de même, en Scandinavie, les découvertes archéologiques ne permettent pas d'admettre la théorie, adoptée jusqu'à présent, qui fait coïncider le commencement de la période du fer avec l'arrivée d'un peuple nouveau ; là aussi, la révolution qui s'est accomplie n'a été amenée que par de longues et continuelles relations commerciales avec les contrées du Sud. Aussi l'apparition du fer dans les pays scandinaves ne s'est pas produite à une seule et même époque : on peut dire seulement que l'influence de la civilisation de la Tène s'est manifestée dans le premier siècle avant et le premier siècle après Jésus-Christ, d'abord à Bornholm et dans les pays de l'Est, plus tard dans les autres pays de cette région. Vers la fin du premier siècle après Jésus-Christ, l'influence romaine commence à s'exercer ; peu après l'an 100, la période du fer romaine établit définitivement sa domination dans le nord de l'Europe. »

Le résumé qui précède serait tout à fait insuffisant si nous n'y ajoutions pas l'indication rapide du contenu des différents chapitres.

Introduction. — Villanova, Marzabotto, la Certosa, Hallstatt, la Tène,

1. P. 498-503.

groupe rhénan. — Rapport entre les groupes de Hallstatt et de la Tène. — Commerce italo-étrusque. — Tombeaux à urnes de l'Europe centrale. — Mariarast. — Importance de la Bohême comme intermédiaire. — Sarka. — Wokovic. — Champs d'urnes.

I. Allemagne du Nord. — Chapitre i. Silésie. — ii. Posnanie et Pologne. Rapport avec le Sud. — iii. Prusse occidentale. Vases à visage humain. Cistes de pierre. — iv. Prusse orientale et pays baltiques. — v. Lausitz et Brandebourg. — vi. Saxe, Anhalt, Brunswick. — vii. Poméranie. — viii. Mecklembourg. — ix. Le Hannovre et la région entre le Rhin inférieur et l'Elbe. — x. Holstein. — xi. Résumé.

II. Le Nord. — Chapitre xii. Époque de la pierre et du bronze. Le fer dans des tombeaux de l'époque de la pierre. L'époque du bronze dans le Nord. Relations avec les civilisations du fer méridionales. Importations de Hallstatt et de l'Italie. Influence de la civilisation de la Tène. — xiii. Bornholm. Fouilles de Wedel. — xiv. La péninsule cimbrique (Schleswig, Jutland). — xv. Les îles danoises. — xvi. La première période du fer romaine. Les trouvailles des marais et la civilisation de cette époque. — xvii. La Suède, Gotland, la Finlande. — xviii. La Norvège. — xix. Résumé.

Aucun compte-rendu ne saurait tenir lieu de l'étude directe du livre de M. Undset; nous avons du moins voulu faire entrevoir les fruits que l'archéologie peut tirer de l'œuvre que nous signalons.

Salomon Reinach.

Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande, précédé d'une étude sur les manuscrits en langue irlandaise conservés dans les Iles Britanniques et sur le continent, par H. d'Arbois de Jubainville, professeur au Collège de France. Paris, Thorin, 1883, in-8, clv-282 pages.

Tel est le titre d'un ouvrage que vient de faire paraître un de nos collaborateurs. Pour en donner une idée exacte nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'en reproduire la préface et la table. Nous commençons par la préface :

« Il y a trente ans que la *Grammatica celtica* de Zeuss a paru à Leipzig. Cet ouvrage, un des titres de gloire de l'érudition allemande, a donné aux études celtiques une base solide dont elles étaient jusque-là dépourvues. Parmi les savants qui s'étaient occupés de ces études avant Zeuss, un grand nombre avaient cherché dans les langues et les littératures des races néo-celtiques la lumière qui devait dissiper l'obscurité dont est entourée l'histoire des ancêtres de ces races antérieurement à la conquête de la Gaule par les Romains. Ils avaient consulté les dictionnaires et les grammaires imprimés dans notre siècle et pendant les deux précédents en Bretagne, dans le pays de Galles, en Ecosse, en Irlande. Les textes néo-

celtiques les plus anciens qu'ils connussent étaient les lois galloises, dont les plus vieux manuscrits datent du XIIIe siècle, et des poèmes de bardes gallois conservés par des manuscrits de dates diverses, mais dont le premier ne remonte pas plus haut que la fin du XIIe siècle. Ils s'étaient surtout occupés de gallois ou de breton ; en général les formes les plus modernes du langage étaient les seules dont ils se fussent rendus maîtres, et c'était à des textes tout récents qu'ils demandaient l'explication d'un passé éloigné de plus de dix-neuf siècles.

Zeuss est entré dans une voie bien plus féconde en étudiant les gloses du Priscien de Saint-Gall et de celui de Carlsruhe, des épîtres de saint Paul de Wurzbourg, du commentaire des Psaumes de Milan, du *De ratione temporum* de Bède conservé à Carlsruhe ; en publiant et commentant les incantations de saint Gall et le sermon de Cambrai. Tous ces documents appartiennent paléographiquement les uns au VIIIe, les autres au IXe siècle ; et le vieil irlandais, langue dans laquelle ils sont écrits, présente des caractères d'antiquité qui manquent au gallois du même temps et, à plus forte raison, à celui du XIIe siècle et des siècles suivants, seul connu antérieurement à Zeuss.

La *Grammatica celtica* de Zeuss a été publiée en 1853. Depuis cette époque, la base nouvelle que ce savant avait trouvée aux études celtiques s'est singulièrement élargie. D'abord on a découvert des textes irlandais dans un certain nombre de manuscrits contemporains de ceux qui ont servi de fondement au beau travail du grammairien allemand. Mais, en outre, les remarquables publications de plusieurs érudits de Dublin, et en dernier lieu un excellent livre de mon savant ami M. E. Windisch, professeur à Leipzig, ont signalé à l'attention des érudits du continent une grande quantité de documents irlandais conservés dans les îles Britanniques par des manuscrits postérieurs ; et dans une partie considérable de ces documents, inconnus jusque-là, on retrouve aujourd'hui, sous les retouches des copistes, des originaux composés primitivement en vieil irlandais, comme les gloses des manuscrits du VIIIe et du IXe siècle dont Zeuss a été le premier interprète.

Les textes si précieux que Zeuss, avant tout autre, a signalés à l'attention du monde savant et a expliqués, offrent grammaticalement un intérêt de l'ordre le plus élevé. Mais les idées qu'ils expriment n'ont, en général, rien de nouveau. On y voit reproduites en langue irlandaise les doctrines contenues dans des documents latins depuis longtemps bien connus. Au contraire, parmi les textes que les savants irlandais et M. Windisch ont publiés depuis quelques années, un grand nombre présentent un tout autre caractère. On y découvre un vaste ensemble de doctrines et de traditions de toutes sortes, mais surtout mythologiques et légendaires, de forme épique, légales aussi, grammaticales même sous des formes diverses ; leur originalité est incontestable. Ces textes, en nous faisant remonter aux temps païens, nous mettent sous les yeux le commentaire inattendu des indications incomplètes et cependant si précieuses

que quelques anciens, comme César, Diodore de Sicile et Strabon, nous donnent sur la civilisation des Gaulois.

Parmi ces documents, ceux qui appartiennent à la littérature épique m'ont paru les plus curieux. Une partie d'entre eux doit être l'expression de traditions communes à toute la race celtique et antérieures à l'établissement du rameau irlandais de cette race dans l'île dont il porte le nom. De là pour nous l'intérêt d'un catalogue des monuments de la littérature épique de l'Irlande. Ces monuments nous donnent une foule de connaissances nouvelles sur les croyances et les mœurs des Celtes aux époques les plus anciennes de leur histoire, — Celtes du continent comme des Iles Britanniques. — Le catalogue de ces monuments remplit la plus grande partie du volume que le lecteur a sous les yeux. Je ne présente pas ce catalogue comme un travail complet. L'introduction qui le précède et où j'ai voulu mettre une sorte de tableau d'ensemble des manuscrits en langue irlandaise n'est pas non plus complète : outre beaucoup de lacunes, les savants qui ont étudié ces matières reconnaîtront dans mon livre bien des erreurs. Mais tel qu'il est et tant qu'il n'aura pas été remplacé par un travail meilleur, il pourra, je crois, rendre quelque service. Nombre de curieux et de débutants n'ont pas de la littérature irlandaise et des manuscrits irlandais une connaissance aussi approfondie que les savants, si peu nombreux, qui ont pris pour spécialité l'étude de cette littérature et de ces manuscrits, et qui par là se sont fait un nom. »

Voici la table de cet ouvrage :

INTRODUCTION. — Etude sur les manuscrits en langue irlandaise conservés dans les bibliothèques des Iles Britanniques et du continent.

CHAPITRE Ier. — Mission littéraire dans les Iles Britanniques.

CHAPITRE II. — Bibliothèques de l'université de Cambridge, du Corpus Christi College et du S. John's College de la même ville.

CHAPITRE III. — Musée Britannique.

CHAPITRE IV. — Bibliothèque bodléienne d'Oxford.

CHAPITRE V. — Bibliothèque de l'Académie royale d'Irlande.

CHAPITRE VI. — Bibliothèque du Collège de la Trinité de Dublin.

CHAPITRE VII. — Manuscrits des Franciscains de Dublin.

CHAPITRE VIII. — Bibliothèque de lord Ashburnham.

CHAPITRE IX. — Manuscrits en langue irlandaise dans diverses collections des Iles Britanniques.

CHAPITRE X. — Récapitulation chronologique des manuscrits en langue irlandaise conservés dans les Iles Britanniques.

Chapitre xi. — Manuscrits en langue irlandaise conservés dans les bibliothèques du continent.

Chapitre xii. — Essai d'une récapitulation générale, par ordre de matières, des manuscrits en langue irlandaise conservés dans les Iles Britanniques et sur le continent.

Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande.

Pièce justificative, liste B. H. v

LES

SARCOPHAGES ANTHROPOIDES

DU MUSÉE DE PALERME

Depuis que la collection phénicienne du Louvre s'est formée des dons de MM. Guillaume Rey et de Saulcy, des achats faits à M. Peretié et surtout des objets rapportés par la mission de M. Renan, tous ceux qui fréquentent le Musée connaissent ces sarcophages phéniciens, en marbre blanc, auxquels M. Renan a proposé de donner le nom d'*anthropoïdes*[1]; les archéologues ont volontiers adopté ce terme, emprunté à Hérodote qui s'en sert pour désigner l'apparence des caisses à momies.

Notre savant confrère, dans les pages qu'il a consacrées à ces monuments sur lesquels il appelait le premier l'attention, a montré que c'étaient bien là des ouvrages phéniciens, qu'on les rencontrait sur toute la côte de la Phénicie[2], et, hors de la Phénicie, là seulement où avaient longtemps vécu des colonies phéniciennes, ainsi dans la partie de Cypre qui a été le plus directement soumise à l'influence sémitique, dans l'île de Malte, dans les colonies tyriennes de Sicile et jusqu'en Corse, où les maîtres de la Sardaigne ont eu certainement quelques comptoirs. Nous ne nous arrêterons pas à refaire une

1. Sur ces monuments, voir Renan, *Mission de Phénicie*, p. 403-406 et 412-427, pl. LIX et LX. Cf. Longpérier, *Musée Napoleon III*, les notices des planches XVI et XVII.

2. Seule la nécropole de Tyr n'en a pas donné jusqu'ici ; mais il faut songer qu'elle a été plus complètement dévastée qu'aucune autre des nécropoles syriennes.

énumération qu'il a donnée très complète; nous n'expliquerons pas non plus après lui comment la forme caractéristique de ces sarcophages est le résultat d'une de ces adaptations où se complaisait l'esprit plus ingénieux qu'inventif de ces habiles artisans. L'idée première de ces sarcophages a certainement été suggérée par ces caisses à momies, en bois, que les marchands phéniciens voyaient partout dans la vallée du Nil; M. Renan a fait voir, par toute une série d'exemples qu'il a rapprochés habilement les uns des autres, comment, sous l'influence croissante de la sculpture grecque, ces sarcophages s'étaient écartés peu à peu du type primitif, jusqu'à ne plus le rappeler que d'une manière très lointaine. Sur tous ces points, il suffit de renvoyer aux réflexions qu'il a présentées à ce propos; avec lui nous admettons que la série qu'il a formée de ces monuments conduit à peu près jusqu'aux règnes des premiers Séleucides, jusqu'au troisième siècle avant notre ère.

Nous ne nous écarterions des opinions émises par notre savant confrère que sur un point : il ne nous semble pas que le style d'aucun de ces monuments permette de remonter, comme M. Renan inclinerait à le croire avec M. de Longpérier, jusqu'au temps de la domination assyrienne ; nous serions plutôt d'avis, avec M. Heuzey [1], que les plus anciens de ces sarcophages ne sont pas antérieurs au sixième siècle; ils appartiendraient tous à la période pendant laquelle la Phénicie a été rattachée d'abord à l'empire des Achéménides, puis à celui des Macédoniens. D'ailleurs, en l'absence de toute inscription dont le texte même ou le caractère paléographique permettent de fixer une date approximative, ce ne peut être là qu'une question d'appréciation, d'impression toute personnelle, et nous n'aurions peut-être même pas osé marquer ce dissentiment si nous n'avions été confirmé dans notre manière de voir par le jugement qu'a porté sur l'âge probable de ces monuments l'archéologue qui, dans ces derniers temps, a le plus minutieusement étudié, à propos des terres cuites, les relations de l'art oriental avec l'art grec archaïque et l'influence exercée par le premier essor du génie grec sur le goût de cette Phénicie qui a toujours cherché à l'étranger ses inspirations et ses modèles.

Quoi qu'il en soit, fabriqués en Phénicie même ou dans les colonies phéniciennes, les sarcophages anthropoïdes appartiennent à deux types différents. Dans le plus simple, dans celui qui est représenté

1. *Catalogue des figurines de terre cuite du musée du Louvre*, p. 85.

au Louvre par les échantillons les plus nombreux, la tête seule est figurée sur le dessus de la cuve, quelquefois avec la naissance du col et la rondeur des épaules; mais les fouilles de M. Renan à *Saida* en ont fait connaître un autre, où le sculpteur n'a pas craint d'aspirer à une représentation bien plus complète des formes humaines. Ce monument précieux est aujourd'hui au Louvre; il a été retiré, par morceaux, des terres si souvent remuées qui remplissent la caverne d'Apollon [1]. Il n'y a que la tête que l'on n'ait pas pu retrouver [2]. Si les hanches et les jambes sont encore ici comme cachées dans l'intérieur de la cuve, des bras se voient des deux côtés du couvercle, collés le long du corps; l'une des mains, la gauche, tient un petit *alabastron* ou vase à parfums; le bras sort nu de la manche courte d'une tunique qui ne couvre que l'épaule. Les pieds sortaient également de la gaine; mais ils ont été brisés. La matière est la même que celle des sarcophages précédemment décrits, un beau marbre blanc.

On avait d'abord cru ce sarcophage unique en son genre; mais

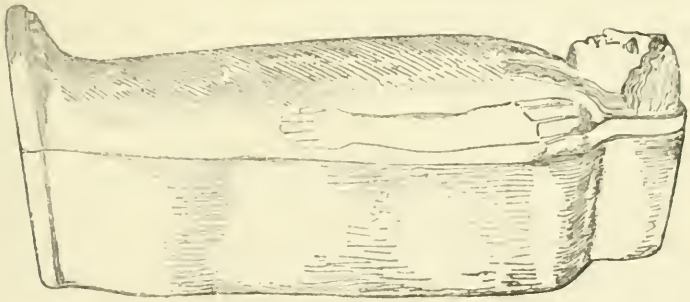

Sarcophage de Solunte. Marbre. Musée de Palerme.
Dessin de Saint-Elme Gautier.

cette découverte a conduit à tirer de l'oubli deux sarcophages du musée de Palerme dans lesquels on a reconnu les très proches parents du sarcophage sidonien. Ce sont ces monuments que nous voulons faire connaître aujourd'hui, grâce aux excellentes photogra-

1. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 403, et le *Journal des fouilles* de Gaillardot, *ibidem*, pp. 437-438.
2 *Histoire de l'art*, t. III, p. 187, fig. 132.

phies que nous en a envoyées très obligeamment M. le professeur Salinas, le savant conservateur du musée de Palerme. Ces deux sarcophages ont été signalés par M. Renan ; ils avaient été décrits dans un recueil périodique qui, publié en Sicile, est très peu connu hors de l'île même [1]. Découverts l'un en 1695, l'autre en 1725, ils avaient été longtemps oubliés dans des collections particulières. Le musée de Palerme les a acquis il y a une vingtaine d'années, et c'est en les comparant aux sarcophages de Sidon, qui venaient d'être mis en lumière par M. Renan, que les savants siciliens en ont reconnu le caractère et l'importance. Aucun dessin fidèle n'en avait été placé encore sous les yeux des archéologues ; ils ont été gravés très exactement, pour notre *Histoire de l'art dans l'antiquité*, et, vu la rareté des monuments authentiques de la statuaire phénicienne, nous croyons rendre service en les faisant connaître à nos lecteurs [2].

Ces deux sarcophages ont été trouvés dans des tombeaux, sur l'emplacement de Solunte, ville phénicienne qui s'élevait à quelques milles vers l'est de Panorme, aujourd'hui *Palerme*. L'un d'eux forme comme la transition entre les deux types que nous avons distingués ; les bras y sont indiqués le long du corps, mais il n'y a pas d'attribut ni de costume. L'autre, bien plus archaïque d'aspect, est de tous ces sarcophages celui où le sculpteur a poussé le plus loin son œuvre. Nous avons ici une vraie statue couchée (pl. XXV). C'est une femme, vêtue d'une tunique courte dont les manches s'arrêtent à l'épaule, et d'un long péplos qui tombe jusqu'aux pieds ; le bras droit s'allonge le long du corps et repose sur la cuisse, tandis que le gauche, replié sur le ventre, tient un alabastron ; sous la draperie, on sent la saillie des seins ; comme dans les figurines en terre cuite, trois boucles de cheveux pendent sur le col et sur la poitrine. La ligne sinueuse que décrit le contour de la cuve et le bourrelet saillant qui termine le couvercle et où s'appuient les pieds suffisent à prouver qu'ici, comme dans les monuments analogues de la Phé-

1. Il semble, d'après les planches de d'Orville (*Sicula*, t. I, Amsterdam, 1764, p. 42 et suivantes), que l'on connaissait au XVIIIe siècle trois de ces sarcophages. Il n'en reste plus que deux qui ont été décrits par d'Ondes Reggio, en 1864, dans le *Bullettino della commissione di antichità e di belle arti in Sicilia*, p. 1, pl. I, n. 1-37. Francesco di Giovanni en avait devine l'origine phénicienne ; sa dissertation a été reproduite en tête du Bulletin, avant celle de d'Ondes Reggio.

2. Nous devons à l'obligeance de notre éditeur, M. Hachette, d'avoir pu reproduire ici les deux dessins, dont l'un est inséré dans le texte et dont l'autre forme la planche XXV. Ils figurent dans le tome III de l'*Histoire de l'art*, p. 187 et 189.

nicie, c'est la caisse à momie qui a été le point de départ et le prototype. Les deux sarcophages de Palerme et les fragments de celui de Sidon doivent donc être considérés comme appartenant à un même groupe de monuments. On ne saurait trop engager les archéologues siciliens à continuer leurs fouilles sur le territoire phénicien de Solunte; car, des relations imprimées ou manuscrites que nous possédons, il résulte que les deux tombeaux ouverts au dix-septième et au dix-huitième siècle étaient intacts quand on les découvrit, circonstance qui ne se présente jamais en Phénicie.

G. PERROT.

ESSAI D'INTERPRÉTATION D'UN FRAGMENT

DU CARMEN APOLOGETICUM

DE COMMODIEN[1]

(SUITE ET FIN)

Qu'est-ce maintenant que cet Elie qui doit prophétiser pendant douze cent soixante jours ou trois ans et demi en terre juive ? Est-ce la figure d'un personnage historique de l'Eglise du milieu du IIIe siècle ? Si oui, je ne saurais trouver son nom. Dans les Evangiles aussi bien que dans l'Apocalypse, Elie est indiqué comme devant jouer le rôle de précurseur[2]. Il représente certainement la prédication chrétienne, laquelle trouve surtout des âmes rebelles parmi les juifs, que Dieu cependant ne peut se résoudre à perdre.

Mais ces trois ans et demi de prédication, bien qu'ils soient, suivant le style prophétique, annoncés pour l'avenir, ont eu lieu, puisqu'ils sont suivis d'événements racontés et non sans racines dans l'histoire ; d'où suit que cette prédication a été tolérée. Or il se trouve que ces trois ans et demi de prédication ecclésiastique répondent avec une suffisante justesse à cette période de paix dont jouit l'Eglise depuis l'avènement de Valérien, du commencement de 254[3], jusqu'au mois d'août 257, époque où cesse la tolérance et où l'empereur donne son premier édit. C'est alors en effet qu'en Valérien le Néron endormi se réveille, « succedit ille nefandus », et que le

1. Voir le numéro de novembre.

2. Ev. S. Matth., XVII, 10 ; cf. Marc., VI, 15 ; Jean, I, 21. « Helias veniet prius signare dilectos. » Commodien, *Instruct.*, I, 41.

3. Nous avons une inscription de Gallus et de Volusien, qui marque leur quatrième puissance tribunitienne, et qui est, par conséquent, de 254. C'est donc cette année qu'il faut faire commencer l'empire de Valérien. Orelli-Henzen, n° 1000.

massacre commence. Les juifs, dit le poète, ont en majorité résisté à la prédication d'Élie, qui n'a pu en ramener que quelques-uns. Le prophète irrité, de leur endurcissement, appelle sur l'empire et sur eux les verges divines. Comme autrefois Élie, il ferme le ciel ; comme Moïse, il change les eaux en sang. Il réunit en lui seul la puissance des deux grands prophètes, fait tomber sur le monde la famine et la peste. Ces deux traits historiques, à savoir le fait de la famine et de la peste, sont facilement changés en punitions envoyées de Dieu.

« Voilà ce qu'il (Élie) fera, et les juifs cruellement frappés se répandent contre Élie en mille fausses accusations : ils s'évertuent d'abord à enflammer la colère du sénat et disent qu'Élie est l'ennemi des Romains. Alors à la fin le sénat, excité par eux, s'adresse à Néron, le fléchit par ses prières et par d'injustes présents : « Mets hors du « monde, disent-ils, les ennemis du peuple qui refusent d'adorer nos « dieux et les foulent aux pieds. » Et lui, animé de fureur et vaincu par les prières du sénat, fait transporter d'Orient les prophètes par les voitures publiques, et, pour complaire aux sénateurs et certainement aux juifs, il les immole d'abord, puis il passe aux églises. Pendant leur martyre, la dixième partie de Rome s'écroule, et là sept mille hommes périssent sous ses ruines. Or, le quatrième jour, Dieu lui-même emporte dans le ciel ceux que les persécuteurs ont défendu d'ensevelir après leur mort. Il les relève de terre, les ayant faits vainqueurs de la mort, et leurs ennemis les voient s'élever libres dans les airs.

« Mais ce spectacle ne les a pas troublés : au contraire ils s'aigrissent au-dedans d'eux-mêmes, et leur haine contre le peuple du Christ s'exaspère encore davantage. Le Très-Haut en effet a endurci le cœur de ces méchants, comme jadis à Pharaon il avait endurci les oreilles. Alors le roi cruel, l'injuste Néron, l'expulsé, ordonne de chasser de Rome même le peuple chrétien, et il associe à son pouvoir deux Césars pour l'aider à poursuivre ce peuple d'une fureur maudite. Ils envoient des édits partout à tous les juges, avec ordre de forcer cette espèce d'hommes à renoncer au nom chrétien. Ils prescrivent aussi qu'on les oblige à répandre de l'encens devant les idoles, et, pour que nul ne puisse se dérober, à marcher la couronne sur la tête. Si le fidèle ne veut pas de cet appareil de comédie, il lui faut sortir de la vie par le martyre. S'il consent à le prendre, il est un de la foule. Alors il n'y aura aucun jour de paix, plus d'oblation au Christ ; mais le sang coule partout. Décrire cela me dépasse, les larmes sont plus fortes que moi, ma main défaille, mon cœur précipite ses

battements. Les martyrs cependant sont faits à supporter tant de coups. Les mers, les continents, les îles, les cachettes, on fouille longuement partout. On mène par troupes des victimes détestées.

« Voilà ce qu'alors fera Néron pendant trois années pleines et une demi-année, remplissant ainsi le temps qui lui a été fixé. Mais pour ses forfaits viendra la mortelle vengeance, si bien que sa ville et son peuple seront livrés avec lui, et l'empire qu'il a gouverné injustement, après qu'il a écrasé son peuple sous de funestes impôts, lui sera retiré. »

Ista quia faciet cruciati nempe Iudæi
Multa adversus eum confiant in crimina falsa,
Incenduntque prius senatum consurgere in ira.
Et dicunt Heliam inimicum esse Romanis.
Tunc inde confestim motus senatus ab illis
Exorant Neronem precibus et donis iniquis :
« Tolle inimicos populi de rebus humanis,
Per quos et dii nostri conculcantur neque coluntur. »
Et ille suppletus furia precibusque senatus
Vehiculo publico rapit ab Oriente prophetas.
Qui satis ut faciat illis, vel certe Iudæis
Immolat hos primum, et sic ad ecclesias exit ;
Sub quorum martyrio decima pars corruit urbis,
Et pereunt ibi homines septem millia plena.
Illos autem Dominus quarto die tollit in auras
Quos illi vetuerunt sepultura condi jacentes,
Suscitatque solo immortales factos de morte,
Quos inimici sui suspiciunt ire per auras.
Territi nec sic sunt, sed magis intra crudescunt,
Ad populum Christi execrantes odio toto.
Induravit enim Altissimus corde nefandos
Sicut Pharaoni prius induraverat aures.
Hic ergo rex durus et iniquus Nero fugatus
Pelli jubet populum christianum ipsa de urbe ;
Participes autem duo sibi Cæsares addit
Cum quibus hunc populum persequatur diro furore :
Mittunt et edicta per judices omnes ubique,
Ut genus hoc hominum faciant sine nomine Christi
Præcipiunt quoque simulacris thura ponenda ;
Et, ne quis lateat, omnes coronati procedant.
In histrionica si fidelis ire negavit,
Feliciter exit ; sin vero de turba fit unus.
Nulla dies pacis tunc erit nec oblatio Christo ;
Sed cruor ubique manat, quem describere vincor,

Vincunt enim lacrymæ, deficit manus, corda tremiscunt :
Quanquam sit martyribus aptum tot funera ferre.
Per mare, per terras, per insulas atque latebras
Scrutantur que diu, exsecratas victimas ducunt.
Hæc Nero tum faciet triennii tempore toto
Et anno dimidio — statuta tempora complet. —
Pro cujus facinore veniet vindicta letalis,
Ut urbs et populus ille cum ipso tradatur,
Tollatur imperium quod fuit inique repletum,
Quod per tributa mala diu maceraverat omnes [1].

Je crois qu'on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que ce long passage est le morceau capital et solide, le noyau historique du poème entier, bien qu'il soit tiré en partie et pour nombre d'expressions de l'Apocalypse, et que çà et là l'imitation aille jusqu'au pastiche.

Il y a là de l'histoire, sans un seul nom propre historique cependant. Dans la pensée du poète c'eût été un vrai contresens que d'en citer, puisqu'il prétend non décrire et retracer le passé, mais annoncer l'avenir. De là le futur qu'il emploie d'ordinaire, — c'est le temps apocalyptique, — ou le présent qui caractérise la vision extatique. Plusieurs verbes au passé cependant se sont glissés sous sa plume, comme à son insu. Ainsi dans les derniers vers de ce passage où il parle de la chute du prince « qui *gouverna* injustement et *avait écrasé* ses sujets sous de lourds impôts ». Nous l'avons noté déjà, l'histoire que l'on trouve ici est faite largement et à grands traits, soit sur le spectacle d'incidents généralisés à tort, soit avec des passions, des préjugés, des préoccupations religieuses qui l'altèrent ou la défigurent, soit sur des traditions d'un autre temps qui la déforment quand on prétend l'y ajuster. Evidemment, si cette histoire était exacte et claire, la question que nous étudions à l'heure présente, de savoir de quel empereur et de quel temps précis le poète veut parler, ne pourrait pas être posée.

On sait que la clef de l'Apocalypse de Jean, qui depuis si longtemps a tant exercé la critique et suscité des explications si diverses et parfois si bizarres, se trouve au dix-huitième verset du chapitre XIII : « Que celui qui a de l'intelligence calcule le nombre de la bête. C'est un nombre d'homme et son chiffre est 666. » On a démontré que la *tête blessée* ou *la bête* dont il est question est la

1. *Carmen apol.*, v. 840-884.

figure d'un homme, et que l'homme dont ce nombre est le signe est l'empereur Néron; Néron César, selon la valeur numérique des lettres qui composent ces deux mots en caractères hébraïques, donnant le nombre proposé [1].

Dans le long passage du *Carmen apologeticum* qu'on vient de lire, l'important est de même de savoir au juste ce que représente Néron. Ce nom n'est certainement pas la figure de l'empire romain, du pouvoir persécuteur en général, vu qu'on dit qu'il est revenu et qu'il a pris possession de l'empire; vu qu'on lui prête une série d'actes très déterminés, et qu'on le place dans un milieu concret et qu'il faut par suite le caser dans un point du temps. Néron avec son caractère et sa mission satanique est ici non une abstraction, mais le prête-nom d'un prince persécuteur particulier. Mais quel est ce prince?

La date, encore qu'approximative, de l'époque où a vécu Commodien, défend de remonter au second siècle, et il est même impossible de chercher ce prince en deçà du règne de Dèce, puisqu'au premier vers de notre fragment il est fait mention de la septième persécution, c'est-à-dire justement de celle qui porte son nom. Mais peut-on s'arrêter à Dèce lui-même? Je n'hésite pas à répondre par la négative, et cela pour les raisons suivantes :

D'abord parce que c'est après qu'il a été question de la persécution de Dèce (la septième), que l'invasion des Goths, selon le poète, a châtiée et fait cesser, et après l'intervention d'un prince dont le nom signifie en Israël un peu plus que la tolérance et la paix; c'est après une prédication libre, paraît-il, de trois ans et demi, que le nom et la personne de Néron apparaissent dans le poème.

En second lieu, c'est que la persécution que ce Néron ordonne lui est en quelque sorte arrachée, selon le poète, par les instances du sénat, et n'a pas un caractère spontané. Le Néron de Commodien, au commencement du moins, n'agit pas de son propre mouvement, mais suit l'impulsion du sénat. Je sais bien que ce sont là façons de parler, et qu'en fait le sénat n'avait d'autre rôle que d'enregistrer les volontés et les caprices du maître du jour quel qu'il fût. Il reste pourtant que Commodien nous présente ainsi les choses et que cela ne s'accommode pas à tout ce qu'on sait de Dèce.

En troisième lieu, dans le poème, la famine et la peste précèdent la persécution et en sont les causes au moins occasionnelles. Or la per-

1. Reuss, *Hist. de la théol. apost.*, *Apocalypse*. Nouv. Test., IVe part., trad. e comment., pp. 105-110.

sécution de Dèce a commencé au début de l'année 250, et cette peste fameuse, qui dura quinze ans, commença deux ans plus tard, après la mort de ce prince.

En quatrième et dernier lieu, l'auteur du *Carmen apologeticum* n'a pu dire que Dèce a persécuté les chrétiens pendant trois ans et demi, à moins, ce qui est très explicitement démenti par les derniers vers de notre fragment, qu'il l'ait écrit en 250, pendant le feu même de la persécution et avant la chute de ce prince.

De ces diverses considérations on peut tirer que le Néron de Commodien n'est pas l'empereur Dèce. Les mêmes raisons et d'autres encore excluent aussi Dioclétien et la terrible persécution qui signala les premières années du IVe siècle. Il est fort probable qu'à cette dernière date l'auteur de notre poème était mort. Enfin, un fait d'un caractère, ce semble, très positif, à savoir l'adjonction de deux Césars au pouvoir de l'empereur régnant, ne saurait traduire même en façon d'à peu près la tétrarchie inaugurée et constituée par Dioclétien.

Donc déjà et presque à priori, s'il s'agit dans notre poème d'une persécution qui a sévi après celle de Dèce et avant celle de Dioclétien, et d'un prince qui, après s'être laissé forcer la main, l'a conduite avec une telle rigueur qu'il puisse être appelé l'Antéchrist par un fidèle nourri de la capiteuse littérature des Apocalypses, le choix du temps et du prince est en quelque sorte forcé ; il s'agit de l'empereur Valérien. On ne saurait en effet penser à Aurélien, qui eut à peine vers la fin de son règne, des velléités de persécution sans effet, et auquel aucun trait indiqué ici ne s'ajuste. Moins encore, s'il est possible, est-il permis de songer à ce simulacre d'empereur appelé Numérien, dont le nom se trouve mentionné, il est vrai, dans plusieurs Actes de martyrs sans autorité, mais qui n'est pas marqué dans le catalogue ecclésiastique officiel des persécuteurs, qui ne s'est jamais associé deux Césars, qui a à peine régné nominalement en Orient et n'a point régné du tout en Occident, et dont la critique, dans son embarras, a fait parfois un officier ou un agent de la persécution de Dèce [1].

Cette conclusion, à savoir l'identité du Néron de Commodien et de l'empereur Valérien, qui paraît s'imposer en procédant par voie de rejections, selon la méthode de Bacon, s'établit aussi par voie positive et directe en analysant et en interprétant le dernier passage du *Carmen* que nous avons cité ci-dessus.

Elie, c'est-à-dire, comme je l'entends, la prédication chrétienne

1. Tillemont, *Mém. sur l'hist. ecclés.*, t. IV, p. 565.

aux derniers jours, s'est fait entendre pendant trois ans et demi, c'est la mesure donnée par l'Apocalypse[1] et en même temps l'intervalle de temps qui sépare l'avènement de Valérien et la date de son premier édit. Trouvant la plupart de ceux auxquels il s'adresse sourds à son suprême appel, Élie a fait tomber sur la terre la famine et la peste. Les juifs, cruellement frappés, accusent les chrétiens, excitent les alarmes et la colère du sénat, représentent Élie, c'est-à-dire les prédicateurs chrétiens, comme des ennemis des Romains. Le poète met ces accusations, alors communes à beaucoup, dans la bouche des juifs, peut-être parce que les juifs fournissaient peu de recrues au christianisme. La séparation entre juifs et chrétiens était depuis longtemps consommée, le rapprochement et l'union demeuraient l'espoir de quelques-uns, et entre autres, à ce qu'il semble, de notre poète[2]. Le sénat de son côté, l'histoire dit Macrianus, s'adresse à Néron, le fléchit par ses prières et ses présents, trait emprunté à l'Apocalypse, et lui demande de proscrire et d'exterminer les chrétiens. Valérien en effet fut d'abord très bienveillant pour l'Église et ne modifia sa politique à son égard que sous l'action d'influences étrangères[3].

1. *Apocalypse*, XI, 3. Seulement ici, dans l'Apocalypse, il ne s'agit pas d'un seul témoin ou prophète, mais de deux, Moïse et Élie.

2. Ce sont les derniers vers du *Carmen* si on les a bien lus, car les trente derniers vers du poème sont difficiles à déchiffrer :

de sanctis,
De duobus populis erit una plebs agia semper.

Les deux peuples saints désignés ici sont les juifs et les chrétiens, jusqu'alors divisés et en apparence irréconciliables.

3. Il est constant, d'après le très explicite témoignage de Denys d'Alexandrie, dans Eusèbe (*Epist. ad Hermammonem* citée *Hist. ecclesiast.*, VII, 10), que l'empereur Valérien fut très favorable aux chrétiens pendant les premiers temps de son règne, et que le revirement de sa politique eut lieu à la suite de pressantes influences étrangères. Denys, dans un des deux passages de sa lettre, qu'Eusèbe nous a conservés, marque positivement comme conseiller des nouvelles mesures de persécution Macrianus ; et dans l'autre il parle, sans le nommer, d'un *maître de la synagogue des magiciens d'Égypte*, διδάσκαλος καὶ τῶν ἀπ' Αἰγύπτου μάγων Ἀρχισυνάγωγος, qui persuada à Valérien d'user de rigueurs contre les chrétiens. On s'est demandé (Gisbert Cuper, *adnot. ad Lactantium de mortibus persecutorum*, p. 152, et, le même Cuper, *Lettres de critique, histoire, littérature*, p. 386-390) s'il s'agissait ici de deux personnages ou d'un seul (Moshelm, *De rebus Christianorum ante Constantinum Magnum commentarii*, pp. 548 et ss.), et si le second ne trahirait pas dans cette affaire l'intervention des juifs hostiles aux chrétiens. J'estime pour ma part que ces deux prétendus personnages n'en font qu'un et que, dans les deux pas-

Néron cède aux instances du sénat, fait venir d'Orient les prophètes par les voitures publiques, et, pour complaire au sénat et sûrement aux juifs, il les immole d'abord, puis il frappe les Églises. Ce transport de prophètes ou d'évêques chrétiens d'Orient en Occident par le service du *cursus publicus* est un détail si particulier et si topique qu'il semble devoir se rapporter à quelque fait historique ou à quelque on dit contemporain. Commodien a-t-il pensé ici au transport traditionnel d'Ignace d'Antioche à Rome? fait-il allusion au récit, recueilli par l'auteur de leur légende, du transport des chrétiens orientaux Abdon et Sennen à Rome? Nous l'ignorons. L'immolation des prophètes est donnée par l'Apocalypse [1], mais qu'elle ait eu lieu d'abord, en entendant par prophètes les évêques et les prêtres, puis qu'on ait passé aux églises, cela cadre assez bien avec l'histoire et marque en partie la différence de l'édit de 257 et de celui de 258 [2]. Ce qui suit : l'écroulement de la dixième partie de la ville, par un tremblement de terre sans doute, la mort de sept mille victimes par suite de cet écroulement ; les cadavres gisants par terre, privés par ordre de sépulture, ressuscités par Dieu le quatrième jour, et ravis dans les airs sous les yeux mêmes de leurs ennemis, sont autant de traits où l'auteur s'est mis peu en frais d'invention personnelle : ils sont en effet textuellement tirés de l'Apocalypse [3]. Rome seulement est mise à la place de Jérusalem. Le détail des morts privés

sages de Denys, il n'est question que du seul Macrianus, dont le patriotisme et le zèle pour les institutions de la religion romaine sont travestis par l'évêque d'Alexandrie en ridicules ou infâmes pratiques de magie. Cependant Denys peut avoir été l'interprète de rumeurs courantes au sujet de l'intervention de juifs jaloux et ennemis, et Commodien, dans le même temps, parlant des juifs qui « *sévissent avec leur roi Néron* » qu'ils adorent, qui essayent d'exciter la colère du sénat contre les chrétiens, et de Valérien qui frappe ceux-ci pour complaire au sénat et *surtout aux juifs*.

Qui satis ut faciat illis vel certe Judæis,

a pu de son côté être l'écho de ces mêmes rumeurs qui étaient venues jusqu'à lui. Plusieurs Actes de martyrs, d'autorité douteuse, il est vrai (*Martyrium S. Mamantis*, ap. Métaphraste, 17 août, éd. Migne, p. 571 ; *Passio Sancti Pontii*, dans Baluze, *Miscellanea*, édit. in-folio, t. I, p. 32), parlent de l'inimitié persistante et active des juifs à l'égard des chrétiens, et des cris qu'ils poussaient contre eux.

1. *Apocalypse*, XI, 7.

2. Cf. l'édit indiqué dans la première partie des Actes de Cyprien, dans l'interrogatoire de Denys d'Alexandrie (Eusèbe, *H. E.*, VII, 11), et l'édit de 258, résumé dans la lettre de Cyprien à Successus, *Ep.* LXXX.

3. Il en est de même du quatrième jour. « Et après trois jours et demi un souffle de vie rentra en eux », etc. *Apoc.*, XI, 11 et ss.

par ordre de sépulture peut être une allusion à l'interdit mis par ordre de Valérien sur les cimetières chrétiens, détail qui ne paraît pas non plus convenir à la persécution de Dèce, pendant laquelle les chrétiens paraissent avoir gardé le libre usage de leurs cimetières.

Dans l'Apocalypse de Jean, le tremblement de terre et les signes qui suivent remplissent de terreur les incrédules, qui rendent alors hommage au Dieu du ciel[1]. Ici les cœurs des infidèles sont moins flexibles. La haine augmente au contraire, et la colère, contre les chrétiens. Néron ordonne de les chasser de Rome, s'associe deux Césars pour les persécuter, envoie des édits dans toutes les provinces, ordonne qu'on force les chrétiens à offrir de l'encens aux idoles, à mettre des couronnes sur leur tête comme signe d'obéissance. Alors plus de paix, plus d'oblation au Christ, partout des poursuites acharnées, partout le sang et des troupes de victimes.

Voilà, avec l'exagération ordinaire du témoin passionné et intéressé, non une prédiction, mais une description de faits contemporains[2]. Les deux Césars mentionnés ici comme spécialement associés au pouvoir pour l'œuvre de la persécution sont Gallien et Valérianus le jeune, prince de la jeunesse (soit le fils aîné de Gallien tué en Gaule en 259, soit son fils cadet), nommés tous deux avec l'empereur Valérien dans plusieurs inscriptions[3], et dans les Actes proconsulaires de Cyprien. Les instructions ou édits envoyés partout aux présidents, et ce qui suit, sont faits communs à la persécution de Dèce et à celle de Valérien. La couronne placée sur la tête de ceux qui sacrifiaient, cette mascarade, comme dit le poète, était la tenue ordinaire pendant le sacrifice. Commodien put voir plus d'un apostat se pavaner dans cet appareil. De là à transformer l'obligation de la

1. « Et in illa hora factus est terræ motus magnus et decima pars civitatis cecidit, et occisi sunt in terræ motu nomina hominum septem millia, et reliqui in timorem sunt missi et dederunt gloriam Deo cœli. » XI, 13.

2. Cf. à ce sujet les détails qu'on trouve dans deux rédactions hagiographiques contemporaines, les *Actes des saints Lucius, Montanus et de leurs compagnons*, et les *Actes de Jacobus, de Marianus et de leurs compagnons*, qu'on lit parmi les *Acta sincera* de Ruinart. Le monde d'exaltation visionnaire où vivaient les confesseurs de l'année 259 est bien celui, semble-t-il, où vécut Commodien et où il puisa ses inspirations.

3. Orelli-Henzen, n° 5544. Froehner, *Médaillons de l'emp. rom.*, p. 210 et suiv. — *Act. proconsul.* de Cypr., édit. Hartel. — Il est vrai que Gallien, dans les pièces épigraphiques et numismatiques, est dit Auguste. Il est vrai aussi que sous Dèce on trouve aussi deux Césars, Hérennius Etruscus Messius Décius, son fils aîné, et Caius Valens Hostilianus, son fils cadet. Henzen (5538-5540). Ces deux aussi avaient reçu dès 250 la puissance tribunitienne.

couronne pendant la célébration des rites païens en signe de reconnaissance et en appareil obligatoire, il n'y avait pas loin. Dans nombre d'actes de martyrs, on trouve la mention d'obligations analogues, imposées aux fidèles, qui ne sont pas plus vraisemblables, et ont leur origine dans quelque fait qui nous échappe. Ainsi dans les Actes de sainte Cécile il est parlé de la porte d'un bourg ou d'un passage que nul ne pouvait franchir sans faire au préalable acte d'idolâtrie. Et de même dans l'histoire des martyrs d'Utique, connus sous le nom de Massa Candida, on raconte qu'à côté d'un four à chaux tout fumant se trouvait un autel, où force était de sacrifier ou d'être précipité dans la fournaise. Les rites chrétiens — *oblatio Christo* — devaient être à ce moment ou absolument suspendus, comme dans le cas des chrétiens condamnés aux mines à la fin de l'année 257[1], ou cachés soigneusement par crainte des dénonciations, des poursuites ou des violences populaires. On connaît l'histoire de Tarsicius, qui est de ce temps. Le sang qui coule partout, et les mots qui suivent et qui trahissent l'émotion poignante du narrateur, sont dans ce long morceau, où tant de passages sont simplement transcrits de l'*Apocalypse*, une touche personnelle et d'une absolue sincérité.

Mais la plupart de ces détails généraux peuvent s'appliquer à la persécution de Dèce, aussi bien qu'à celle de Valérien. Les derniers vers que nous avons cités nous forcent à reconnaître Valérien dans le Néron du poète.

« Voilà, dit-il, ce que fera Néron pendant trois ans et demi, — temps fixé d'avance, — et une mortelle vengeance payera ses forfaits : sa ville et son peuple seront livrés, et l'empire qu'il a gouverné injustement lui sera ôté. »

Ces derniers mots peuvent s'appliquer aussi bien à la mort de Dèce qu'à la capture de Valérien ; mais les premiers ne conviennent qu'à ce dernier prince. L'espace de trois ans et demi ou de quarante-deux mois, pendant lequel les justes doivent souffrir violence et persécution, est marqué plusieurs fois dans l'Apocalypse[2]. L'auteur de cet écrit avait lui-même tiré cette indication du livre de Daniel[3]. Mais dans le livre de Daniel elle n'est pas mise au hasard.

1. *Cypr. Epist.*, LXXVI, 3. « Illic (in metallis) nunc sacerdotibus Dei facultas non datur offerendi et celebrandi sacrificia divina. » Ed. Hartel, p. 830. Dans Daniel, IX, on lit : « et pendant la moitié de cette semaine (trois ans et demi) il fera cesser sacrifice et oblation. »

2. *Apocalypse*, XI, 2, 3 ; XII, 6, 14 ; XIII, 5.

3. Daniel, VII, 25. — En note à propos de ce passage, M. Edouard Reuss écrit :

Elle s'adapte assez bien à la durée de la persécution qu'Antiochus Épiphane a fait subir aux juifs à Jérusalem. A quel titre l'auteur du *Carmen apologeticum* peut-il dire que Néron a rempli cet intervalle, *statuta tempora complet*? — C'est que sa persécution a justement duré les quarante-deux mois marqués. Or cela exclut Dèce et s'applique au seul Valérien, dont la persécution, commencée au milieu de l'année 257, dura jusqu'en 260, date de sa capture par les Perses et de la fin effective de son règne. L'application se faisait d'elle-même et toute seule, et un autre contemporain, Denys d'Alexandrie, qui ne connaissait sans doute pas un seul vers de notre poète, visait au même moment très directement et très explicitement le même prince Valérien, quand il citait à son propos ce passage de l'Apocalypse : « Et il lui fut donné (à la bête, qui est la figure de Néron) une bouche qui proférait des paroles hautaines et des blasphèmes, et il lui fut donné de faire ainsi pendant quarante-deux mois[1]. »

Ce dernier passage, en somme, est la clef de cette nouvelle Apocalypse. Le Néron persécuteur des chrétiens pendant trois ans et demi ne peut être dans la pensée de l'auteur du *Carmen* que l'empereur Valérien. Les faits qu'il a l'air de prédire, il les raconte en témoin oculaire. Ces mots qui lui échappent : « Les larmes sont plus fortes que moi, ma main défaille, mon cœur frémit », attestent bien l'émotion présente et encore palpitante en face de faits réels. Les conceptions de l'esprit et les rêves sur l'avenir, si sombres qu'ils soient, ne produisent pas dans l'âme de si vifs mouvements. D'où nous croyons pouvoir conclure que le *Carmen* a dû être écrit en 260, et avant même que Gallien eût rendu la paix à l'Église.

Nous n'avons rien à faire avec la fin du poème de Commodien, du vers 984 au vers 1053. C'est un épilogue d'un caractère exclusivement mystique. L'historien n'y trouve rien à glaner. L'imagination et la fantaisie visionnaire remplissent ces quatre dernières pages, souvent inspirées, en plus d'un trait même copiées de l'Apocalypse. Le poète dit la ruine de Rome, attaquée par on ne sait quel nouveau roi d'Orient, second antéchrist traînant à sa suite des nations depuis longtemps effacées de l'histoire, et victorieux de trois Césars envoyés

« C'est la durée de la persécution d'Antiochus avant la purification du temple (I *Maccab.*, I, 55 et suiv.; IV, 52). » Trad. de la Bible, *Ancien Test.*, VIIe part., p. 257. — Cf. Daniel, XII, 11.

1. Denys d'Alexandrie, fragment de lettre cité dans Eusèbe, *Histor. eccles.*, VII, 10.

contre lui, et dont il livre les corps immolés aux oiseaux de proie[1]. Il dit la restauration d'un nouvel Israël gardé pur par Dieu dans l'extrême Orient et qui revient reprendre possession de la Judée[2]; il dit la ruine du monde et la glorification des justes. On est ici sur le terrain de la pure exaltation apocalyptique, et l'incertitude du texte dans les derniers vers ajoute encore à l'obscurité et à la confusion du tableau.

B. AUBÉ.

1. Exibunt illi tres Cæsares resistere contra
Quos ille mactatos volucribus donat in escam.
(V, 994-995.)

Quels sont ces trois Césars ? Dans la pièce XLI du premier livre des *Instructiones* du même Commodien, où l'on trouve le canevas du morceau que nous analysons, il est dit que le monde ne finira qu'après que l'Antéchrist aura vaincu trois empereurs.

Tum scilicet mundus finitur cum ille parebit
Et tres imperatores ipse devicerit orbi :
Cum fuerit autem Nero de inferno levatus,
Helias veniet prius signare dilectos.
. . . . . .
Sed medium tempus Helias, medium Nero tenebit
Tum Babylon meretrix in igne facta favilla ;
Inde ad Jerusalem perget, victorque Latinus
Tunc dicet : Ego sum Christus . . . .

Latinus est-il ici l'interprétation ancienne du chiffre de la bête, ou un synonyme de *Nero*, qui est deux vers plus haut ?

2. La peinture de cette réserve de juifs gardés par Dieu incorruptibles et comme dans un âge d'or est, au point de vue de la forme, ce qu'il y a de plus poétique dans le *Carmen apologeticum* entier.

INSCRIPTIONS

DE

L'ORACLE DE DODONE

ET PIERRE GRAVÉE

(COMMUNICATION FAITE A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS)

I

INSCRIPTIONS

Messieurs les membres de l'Académie se souviennent peut-être des inscriptions de l'oracle, que j'ai trouvées dans mes fouilles de Dodone et que j'ai communiquées à l'Académie avant même de les publier dans mon ouvrage. Ces inscriptions sont gravées sur des plaques de plomb très minces, et elles sont assez difficiles à déchiffrer à cause de l'usure de ces plaques et de l'entrelacement des lettres de deux, trois et quelquefois quatre inscriptions gravées sur la même plaque.

Les inscriptions que j'ai publiées dans mon ouvrage contiennent des demandes adressées à l'oracle par des États, par des villes et par des particuliers ; mais il n'y avait parmi elles aucune inscription pouvant être considérée, d'une manière certaine, comme une réponse de l'oracle. Il y en a deux ou trois composées de phrases bien lisibles et incompréhensibles, comme par exemple celle de ἔάλλαι μαστίαι, qui pouvaient être prises pour des réponses ; mais on pourrait avoir des doutes : si ces phrases étaient des réponses de l'oracle,

ou bien des demandes incomplètes. On pourrait donc supposer que l'oracle rendait ses réponses sans les faire inscrire sur les plaques de plomb et que c'étaient les demandes seules qui étaient inscrites sur ces plaques.

Après la publication de mon ouvrage sur les fouilles de Dodone, je suis parvenu à déchiffrer quelques autres de ces inscriptions, et dernièrement j'en ai déchiffré une qui contient d'une manière certaine une réponse de l'oracle. Sur l'une des faces d'une petite plaque carrée de 0m,03 sur 0m,03 et épaisse d'un demi-millimètre à peine est inscrite la demande suivante :

ΘΕΟ[CΤΥ]ΧΑΑΓΑ
ΘΑΕΡ[ΩΤ]ΕΙΑΝΤΙΟ
ΧΟ[CΤΟ]ΝΔΙΚΑΙΤΑΝ
ΔΙΩΝ[Α]ΝΥΠΕΡΥΓΙ
ΕΙΑC[Α]ΥΤΟΥΚΑΙΠΑ
ΤΡΟCΚΑΙΑΔΕΛΦ
ΑCΤ[Ι]ΝΑΘΕΩΝ
ΗΗΡ[ΩΩ]ΝΤΙΜΑΝ
ΤΙΛ[Ω]ΙΟΝΚΑΙΑ
ΜΕΙΝΟΝ ΕΙΗ.

Θεὸ[ς τύ]χα ἀγα-
θά. ἐρ[ωτ]εῖ Ἀντίο-
χο[ς τὸ]ν Δὶ καὶ τὰν
Διών[α]ν ὑπὲρ ὑγί-
εας [α]ὐτοῦ καὶ πα-
τρὸς καὶ ἀδελφ-
ᾶς τ[ί]να Θεῶν
ἢ Ἡρ[ώω]ν τιμάν
τι λ[ώ]ϊον καὶ ἄ
μεινον εἴη.

« Dieu et bonne fortune. Antiochus demande à Jupiter et Dioné lequel des dieux ou des héros il doit honorer afin qu'il lui soit

mieux et plus avantageux pour sa santé et pour la santé et de son père et de sa sœur. »

De l'autre côté de la plaque est inscrite la réponse suivante :

ΕΙΣΕΡΜΙ
ΟΝΑ
ΟΡΜΑ
ΣΑ
ΑΝΤΙ.

εἰς Ἑρμι-
όνα
ὁρμᾶ-
σα
ἄντι.

Ce qui veut dire, traduit mot à mot, et en prenant le mot ὁρμᾶσα comme une forme de participe féminin, forme dorique, au lieu de ὁρμῶσα, signifierait : « A Hermione, à celle qui s'élance vis-à-vis. »

C'est une vraie réponse d'oracle, parce que, tout en étant claire, elle peut avoir un double sens ; elle peut signifier : à Hermione même, à celle qui s'élançant de l'île d'Hydréa située en face et séparée par un étroit passage de mer ; et elle peut aussi signifier : vis-à-vis d'Hermione, c'est-à-dire à Hydréa.

Nous ne savons pas quelle était la déesse ou l'héroïne qui, venant d'en face, était adorée à Hydréa ; mais nous savons qu'à Hermione il y avait des temples assez connus de Cérès et Coré, de Vénus, de Diane et d'Iphigénie. Il est donc probable que l'oracle de Dodone recommandait à Antiochus d'honorer une de ces déesses ou l'héroïne Iphigénie.

On peut aussi remarquer dans l'inscription qui nous occupe la la forme du *sigma*. Dans la demande le sigma est de forme lunaire (C) tandis que l'epsilon (E), qui dans les inscriptions à sigma lunaire est ordinairement de la même forme, conserve ici la forme rectangulaire.

Dans la réponse le sigma, aussi bien que l'epsilon, ont tous deux la forme rectangulaire de la bonne époque des inscriptions grecques.

II

PIERRE GRAVÉE REPRÉSENTANT CÉSAR RECEVANT LA TÊTE DE POMPÉE

Sur une petite pierre chalcédoine, longue de 18 millimètres et demi, et large de 12 millimètres, un habile artiste a gravé tout un tableau historique. Cinq personnages composent ce tableau. L'un, assis sur une chaise, porte sur la tête une couronne de laurier ; il appuie sa main gauche sur la hanche et lève la main droite sur son visage. Trois sont debout ; ils sont casqués et revêtus du costume militaire romain : le premier est placé derrière le personnage assis, il tient de la main gauche son bouclier, et de la main droite sa lance ; le second est au milieu du tableau, il tient sa lance de la main gauche ; le troisième est placé à l'autre extrémité en face du personnage assis, il tient une torche allumée de la main droite et son bouclier de la main gauche. Le cinquième personnage est agenouillé devant la personne assise, et tient entre les mains une tête d'homme qu'il offre à cette dernière personne.

Le sujet de cette représentation me paraît être assez clair : c'est *la présentation de la tête de Pompée a Jules César*.

Pompée, après la bataille de Pharsale, tâcha de former une nouvelle armée en Asie, et, n'ayant pu réussir, se décida à chercher un asile en Égypte, auprès du roi Ptolémée Dionysos. L'esclave Photin, ministre tout-puissant de ce roi, ayant appris la décision de Pompée, crut utile aux intérêts de l'Égypte de tuer Pompée pour être agréable à César.

En effet, à l'arrivée du navire portant Pompée, des officiers romains, qui avaient auparavant servi sous les ordres mêmes de Pompée, le reçurent dans une barque pour le transporter à terre ; ils l'assassinèrent au moment où il mettait le pied sur le sol égyptien.

Ils lui tranchèrent la tête, qu'ils portèrent à Photin, et abandonnèrent son corps sur le rivage, où il fut brûlé par son affranchi Philippe.

César, poursuivant son rival, arriva en Egypte peu après son assassinat. Dès son arrivée, Photin lui fit présenter la tête de Pompée ; César, à cette vue, détourna les yeux et versa des larmes.

C'est cette scène que représente notre pierre gravée. César, assis sur une chaise, et entouré de trois de ses officiers, reçoit l'envoyé de Photin tenant entre ses mains la tête de Pompée, qu'il lui présente à genoux. A la vue de cette tête inanimée de son grand rival, César fait le signe de l'affliction bien connu, en levant la main vers sa tête. La présence du personnage portant la torche nous indique aussi que cet événement a eu lieu en une heure de la nuit.

La présentation à César de la tête de Pompée a été décrite par Corneille dans sa tragédie : « La mort de Pompée. » Elle fut aussi représentée par Giorgione, dans son tableau de « César recevant la tête de Pompée » ; mais je ne connais pas de monument antique représentant cette scène d'un événement des plus importants de l'histoire romaine. C'est à ce titre que j'ai considéré ma petite pierre gravée comme méritant l'honneur de vous être présentée et d'être connue par les archéologues.

C. CARAPANOS.

L'ORFÈVRERIE D'ÉTAIN

DANS L'ANTIQUITÉ

(SUITE) [1].

L'ÉTAIN AU XIVe SIÈCLE DANS LA VIE PRIVÉE.

A partir du XIVe siècle l'industrie de l'étain se divise en plusieurs sortes; il en est de même de ses usages dans la vie privée. Jusqu'à cette époque, soit que les documents nous aient fait défaut, soit qu'en réalité les diverses branches de l'industrie de l'étain n'eussent pas existé, il nous a été impossible d'en établir l'historique.

Au XIVe siècle nous voyons ces différentes industries apparaître en quelque sorte tout d'un coup, et alors l'étain non seulement sert chez le peuple et dans la bourgeoisie aux usages de poterie ordinaire comme par le passé, mais il prend aussi un côté artistique; on le transforme, — nous ne dirons pas en objet d'art, — en pièces de décoration. Plus tard, au XVe et au XVIe siècle, cette branche de l'industrie de l'étain produira de véritables chefs-d'œuvre. Enfin la poterie d'étain aura, au XIVe siècle, un dernier rôle chez les souverains et les grands seigneurs, où elle fut exclusivement reléguée à l'office pour les besoins de la cuisine.

I

L'ÉTAIN DANS LA BOURGEOISIE.

Les plus anciens inventaires de mobilier privé qui existent sont, je crois, ceux des Templiers, dressés au moment de leur procès,

1. V. la *Revue*, t. XLIII, p. 226-237, nos de janvier-février, mars-avril, septembre octobre et novembre.

c'est-à-dire au commencement du XIVe siècle. Ces inventaires sont d'une importance capitale, parce qu'ils nous apprennent l'état du mobilier dans les commanderies, où se trouvait à coup sûr une certaine aisance. — On y possédait des ustensiles pour la table, mais aucun n'était en étain. Tantôt nous les trouvons en bois, tantôt en cuivre ou en terre. Cependant nous rencontrons l'étain à différentes reprises. Il joue dans ce mobilier un rôle qui paraît avoir été fort important pour lui à partir du XIIIe siècle au moins : c'est celui de récipient ou de mesure pour la boisson.

« Dans le cellier une douzaine que pintes que quartes d'estain — six pintes d'estain — deux justes d'estain [1]. »

Nous le verrons continuellement cité à cet usage dans tous les pays du nord de l'Europe centrale et particulièrement à Bruges et en France [2].

Même encore à l'époque de la découverte de l'imprimerie, qui a donné lieu à tant de controverses, nous voyons certains vases en étain, à Harlem, servir à Junius de base à une argumentation en faveur de Coster contre Guttenberg. A l'heure qu'il est encore, dans tous les débits de boissons ne trouvons-nous pas l'étain servant de mesure ?

Mais au XIVe siècle et aux suivants, comme dans l'inventaire des Templiers, nous retrouvons souvent signalé son rôle de contenance pour le vin.

Les comptes d'Étienne de Lafontaine, argentier du roi Jean le Bon, en 1351, mentionnent le payement fait à Huguennin de Besançon, potier d'étain, de six quartes d'estain [3].

Les lettres de rémission nous parlent, le 8 mars 1375, d'un vol de pintes d'étain. — En août 1376, c'est un nommé Jean Lebeuf qui, dans une querelle de cabaret à Courtemont, frappe son compagnon d'un pot d'étain servant à mettre le vin [4].

1. Léopold Delisle, *Etude sur les conditions de la classe agricole en Normandie au* XIIIe *siècle*. Evreux, 1851, in-8°. pp. 722, 723, 728.

13 octobre 1307. Inventaire des biens des maisons du temple de la baillie de Caen. — Maison de Beaugée. — Maison de Breteville le Rabel — Maison de Louvigny.

2. L. Gilliodt van Severen, *Archives de la ville de Bruges*. Inventaire des Chartes. Bruges, in-4°, t. II, p. 204. Anno 1303, f° 49, verso, n° 2 : « It. van Teninen flasche i » (pintes d'étain).

3. Archives nationales, registre KK 8, f° 31.

4. Archives nationales. *Trésor des chartes*. Reg. 108, n° 224, f° 128 ; 109, n° 206, f° 95.

Un des registres de l'hôtel de ville d'Amiens, en 1365, lui indique le même rôle [1].

Pierre Bouquet, dans son étude sur le droit public [2] et les archives de Florence en 1361, le font voir aussi sous ce jour-là [3]. Enfin, sur tous les points du territoire nous le trouvons signalé comme ayant cette destination.

Au xve siècle l'étain reparaît souvent encore comme mesure pour les boissons et même comme bouteille et récipient ordinaire [4].

Cet usage était en vigueur dans le Midi comme dans le Nord. Nous avons trouvé un document capital : la relation d'un procès fait à des potiers d'étain de Nîmes, en 1438-1439 [5].

Nous avons là en son entier le tableau d'une boutique de potier d'étain au xve siècle, avec l'indication précise de tout ce qu'il fabriquait. Les objets dont il s'agit avaient été saisis chez deux de

1. Du Cange, v. *Estiva, estivelot. Lib. rub. fol. parvo Domus publ. Abbavillæ*, f° 117, v° ad ann. 1365 : « Un pot de demi lot d'estain, trois estivelos et deux sausserons d'estain. »

2. Pierre Bouquet, *le Droit public de France éclairci*. Paris, 1761, in-4°, p. 320.

3. Luigi Cibrario, *Economia politica del medio evo*. Turin, 1852, 3 vol. in-8. T. II, p. 117. « Verano poi fiasche di stagno. »

4. Archives nationales. *Trésor des chartes. Lettres de rémission* (1461). Reg. 189, ch. DXXI, « ung frieul, un pot d'estain » (1401). Reg. 156, ch. CLVIII, « un flacon ou bouteille d'estain » (1404). Reg. 59, ch. LIX, « un vaissel appelé justelette qui estoit d'estain » (1416). Reg. 169, ch. CCXXIII, « une juste ou pinte d'estain ».

De Laurière, *Ordonnances des rois de la troisième race*, t. XVI, p. 342. 3 août 1465. Ordonnance du roi Louis XI portant abolition de quelques impôts sur les marchandises dans les ville et faubourgs de Paris. Entre autres marchandises, nous voyons des *pots d'étain*.

Voir encore, dans les *Mélanges* des Documents inédits pour servir à l'histoire de France, les *testaments francomtois* du règne de Charles VI, publiés par M. Tuetey. Paris, in-4°.

Le 15 novembre 1407, sous le n° 463, il est question de *pintes*, de *chopines* et d'*aiguières* d'étain.

Le 9 juin 1421 (n° 640), une « *pinte d'estain* » est léguée par un testateur.

Enfin, au n° 326, nous pouvons lire le legs d'*une quarte*, d'*une pinte* et d'*une chopine d'étain*.

Compte de la dépense des meubles du roi Louis XI, 1468-1469. Archives nationales (reg. KK 61, f° 34). « Guiot de Marenues, pintier d'estaing, demeurant à Tours, la somme de trente cinq sols tournois qui deue lui estoit pour deux flascons d'estaing tenant chacun pinte, prints et achactez de lui au dit mois de janvier et livrés à maître Olivier le Mauvais, barbier du Roy notre dit seigneur, pour en iceux mectre l'eau rose et de fumeterre pour le dict seigneur, pour ce par quictance cy rendue la dicte somme de XXXV s. t. »

5. Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, t. III, pp. 257-260. « Processus factus contra Johannem Nyela et Hugonium Budossini poterios habitatores Nemausi. »

ces industriels accusés de donner un alliage de mauvais aloi et contraire aux statuts de la corporation ainsi qu'aux règlements de la ville. La saisie avait porté sur la totalité des marchandises en magasin ; on peut, par conséquent, voir dans cette pièce l'indication très authentique des divers produits de la fabrication des potiers d'étain dans le midi de la France. Nous reproduisons dans son mauvais latin provençal l'énumération des objets [1] :

« *Inventarium factum de potaria, premissorum pretextu capta.*

« Primo XIX platellos non brunitos. Item II platellos brunitos. Item XXIV scutellas brunitas. Item de scutellis non brunitis IV XII^c. Item XIV scudellerios, cum aurelha, non brunitos. Item II scudellerios brunitos. Item XIII scudellas, cum ansibus, brunitas. Item de pintis sine cobescello V; plus de pintis cum cobescello V. Item IV aygaderias. Item I mostarderiam. Item I pintam coopertam.

« *Plus fuerunt capta in absentia ipsorum.*

« Primo duo pitalfe, cum leco. Item III pitalfe, quælibet de uno cartayrono cum dimidio. Item VI pinte, quælibet de uno cartayrono. Item III pinte, quælibet de medio cartayrono. Summa istius barati, XIIII poti; testibus presentibus magistro Jacobo Pagesii, notario, Jacobo de Lagesses.

« *Restitutio facta de sequentibus.*

« De scutellis platis II XII. Item de scutellis cum ancibus IIII XII. Item de platellis I XII. Item IV platellos magnos. Item VIII pintas de uno cartone quolibet. Item III pintas, quolibet de una folheta. Item II magnas pintas.... Item I pintam de IIII quartonis. Item I pintam de III cartonis. Item I de II cartayronis.

« *Alia restitutio facta eisdem poteriis.*

« Primo I pintam de IIII pitaltis. Item I pintam de III pecheriis. Item VIII pintas quelibet de II pecheriis. Item III pintas de III folhetis quelibet. Item IIII aygaderias. Item I mostarderiam. »

1. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, année 1874, Ier, p. 121.

Cette dernière pièce nous prouve que l'étain ne servait pas seulement à contenir les boissons. Au XIVe siècle son usage se développe beaucoup plus que dans la période précédente, et au XVe il est très répandu. Tout nous en fait foi [1].

Les lettres de rémission au XIVe siècle nous parlent d'assiettes chez les paysans, et l'un d'eux, le sieur Nicolas Bellâtre, à Lorris en Gâtinais, était volé de deux plats d'étain par la femme Mathilde la Cacoe en 1353 [2].

Dans les villes les ouvriers possèdent également de la vaisselle d'étain ; nous trouvons au milieu du XIVe siècle un document fort curieux. C'est l'inventaire d'un serrurier. Il est inutile d'insister sur l'intérêt que présente une pièce aussi rare. En la parcourant nous tombons sur le chapitre de la vaisselle et y voyons enregistrées : douze assiettes plates et une aiguière d'étain [3].

Si l'on entre dans la bourgeoisie, la situation est encore la même. Nous avons cité un inventaire du XVe siècle à Nîmes. Nous en citons maintenant un du XIVe du nord de la France (Normandie) :

« *Lotties des biens meubles de feu Guillaume du Bosc père.*

« Et premièrement ensuit le premier lot.

« . . . . . .

1. *Notes sur l'histoire de Bergerac*, par M. Ch. Durand. Statuts et coutumes au XIVe siècle. Revenus et dépenses de la ville.

Parmi les droits de la communauté, on trouve :

Le droit de marque des pots, pintes, chopines, roquilhes d'estain, poids à peser, mesures d'huile ou d'autres liqueurs, mesures de sel, de blé, de graines et denrées ; droit réglé à *trois deniers* par chaque marque.

Petit-Thalamus, *Cartulaire publié par la Société archéologique de Montpellier*. Montpellier, 1840, in-4°, pp. 194-196 (année 1473). Règlement pour les potiers d'étain.

2. Archives nationales. *Trésor des chartes*. Reg. 82, n° 157, f° 103. Lettre de rémission.

3. *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, années 1875-1881. Lyon, 1882, in-4°, p. 32. Anno 1372 : « Duodecim discos *stanni*, unam aygeriam stanni. » Archives du Rhône, Testaments, t. VIII, f° 119.

En Angleterre, les habitudes étaient les mêmes, car une charte de la fin du XIVe siècle mentionne de la vaisselle de *peutre* en assez grande quantité, plats, assiettes, salières, et aussi un encrier d'étain.

Rymer, *Fœdera, litteræ, conventiones*, t. III, p. 139 (1382) : « Nec non certa vasa de Peutro (videlicet) sex chargeones magnas ; viginti et quatuor discos ; vigenti et quatuor sausseria de magna forma. Unum calamare de stanno. »

« Item deux pos de cuivre dont l'un pens à une chaîne fer et un bachin d'arain...

« Item six PLATS *d'estain* dont il y en a trois grands et trois petits, douze ESCUELLES *d'estain*, c'est assavoir six grandes et six petites avec six petis SAUSSIERS *d'estain*. XV s.

« Item trois POTS *d'estain* à la mesure de Fontaines, une PINTE à la mesure de Rouen, deux CHOPINES *d'estain* à la mesure de Fontaines, deux SALIERES *d'estain*. XXX s.

« Ensuit le second lot.

« . . . . . .

« Item traize grans plas et six petis et ung GRAND PLAT *d'estain* perchie. LVI s. VIII d.

« Item deux douzaines de GRANDES ESCUELLES *d'estain* et six PETITES. LXIII s. IV d.

« . . . . . .

« Item cinq SALLIÈRES *d'estain*, quatre grans et une petite. VII s. VI d.

« Ensuit le tiers lot.

« Item une juyste de trois pos, ung gallon, une carte, ung pot de III choppines, quatre pos, sept pintes, deux choppines, une autre petite choppine, deux gardes-nappes et trois sallieres apresagies CXI s. VIII d.[1]. »

Il ne faut pas seulement rester dans les maisons. Mais si au XIVe et au XVe siècle on se promène dans la rue l'on passera certainement devant les boutiques de barbiers; comme de nos jours, elles sont indiquées au passant par le plat à barbe, c'est-à-dire un plat ordinaire allongé et facilement reconnaissable à une large entaille en demi-cercle destinée à contenir l'espace du cou lorsqu'on tient le plat au-dessous de la tête du client.

Autrefois, paraît-il, ce plat n'était jamais en cuivre comme de nos jours, car les statuts de la corporation des barbiers publiés au XVIIe siècle ordonnaient que les enseignes fussent de couleur blanche, à la

1. *Bulletin monumental*. Paris, in-8°, année 1852, t. XVIII, p. 427 et suiv.

Un partage mobilier en 1412, publié et annoté par Stanislas de Saint-Germain, membre de l'Institut des provinces.

Voir encore L. Gilliodts van Severen, *Archives de la ville de Bruges*. Inventaire des chartes, t. II, p. 204 (ann. 1303, f° 34, v° n° 6 : « It. van teninen scuetelen XXX s. »

différence de celles des chirurgiens qui devaient être jaunes, c'est-à-dire de laiton battu et non étamé, et le texte des statuts est ainsi conçu qu'il laisse clairement voir que ce n'est pas une nouvelle prescription qui est émise, mais au contraire un vieil usage que l'on ordonne de continuer [1].

Une fois au XVe siècle, la vaisselle d'étain se multiplie encore. Il serait trop long de citer tous les textes ou de parler de tous les objets que les expositions rétrospectives viennent montrer tous les ans. Du reste, toute cette vaisselle, à l'exception de quelques pièces, est peu intéressante. Les assiettes et les plats qui en forment la partie principale sont tous fort simples, et quant aux autres objets, nous nous efforcerons d'en faire la description [2].

Les salières continuent, comme celle du musée de Cluny, à être fabriquées en étain [3].

La bourgeoisie se mit à posséder, dans la deuxième partie du moyen âge, certains objets en étain qui, certainement, dénotaient du goût et une connaissance très approfondie de l'appropriation de l'objet à l'usage auquel il était destiné. Au XIVe siècle ces objets nous paraissent rares.

Tandis qu'au XIIIe siècle nous nous bornions simplement à indiquer combien il était regrettable de ne connaître aucune des formes des objets d'étain, au contraire au XIVe siècle, en raison de ce que nous venons d'exposer, nous avions l'occasion de loin en loin de signaler quelques détails sur le goût que les industriels déployaient dans la fabrication de la vaisselle.

1. Voir *Glossaire archéologique* de Victor Gay, v. *Bacin à barbier*, p. 95.

2. Archives nationales. *Trésor des chartes. Lettres de rémission* (1418). Reg. 170, ch. CLXXV : « six plats, six écuelles, tous de mette ». *Mette*, d'après Du Cange, veut dire *étain*.

Annales de Bourgogne, par Guillaume Paradin de Cuiseaulx. Petit in-f°, Lyon, Gryphius, p. 972.

Collections de MM. Jules Frésart, Henri Micheels, Bonnefoi, J. Gielen, Springuel-Hennebert, Vierset-Godin, *Catalogue de l'Exposition de l'art rétrospectif à Liège en* 1881, n°s 578, 579, 580, 582, 583, 584, 585, 586, 587.

3. *Testaments francomtois*, plus haut cités. 9 octobre 1402, n° 312, n° 326.

Archives nationales. *Tresor des chartes. Lettres de rémission*, 1406, reg. 161, ch. XLIX : « un petit sausseron d'estain ». 1460, reg. 195, ch. CCCXI : « Jehaninen Karesmel commença à prendre un sausseron ou salière d'étain sur la table. »

Rymer. *Fœdera, litteræ, conventiones*, t. IV, p. 76, 4 mars 1405. Lettre du roi Henri IV d'Angleterre (fournitures du camp de Haldegh) : « tres duodenas et octo sausarias de peutre. »

Commençons par citer quelques vers d'Eustache Deschamps, qui se rapportent à notre sujet et qui décrivent ce qu'un homme aisé doit mettre dans son intérieur pour lui donner une décoration de goût [1].

Et si fault, ains que tu eschappes,
Belles chaièses et beaux bans,
Tables, tretiaulx, fourmes, escrans,
Dreçoirs, grand nombre de vaisselle ;
Maint *plat* d'argent et mainte *escuelle*
Si non d'argent, si com je tain,
Les faut-il de plomb ou d'*estain* ;
Pintes, pos, aguiers, chopines,
Salières, etc., etc.

La description d'Eustache Deschamps est des plus positives. Elle nous fait voir l'étain employé non plus à des objets de cuisine ou de table, mais simplement à un objet dont l'unique destination est de décorer la pièce la plus luxueuse d'une maison bourgeoise. Plusieurs savants ont généralement donné au produit industriel de l'étain le rôle et le nom d'orfèvrerie de la bourgeoisie, par opposition à l'or et l'argent qui deviennent l'orfèvrerie de la noblesse [2]. Nous voyons par ce texte et par tous ceux que nous serons à même de citer au xve et surtout au xvie siècle, que l'étain eut réellement ce rôle, et certes il est glorieux pour la France, puisque c'est cette industrie qui mit au jour le plat de la Tempérance de François Briot.

Mais au point de vue archéologique et historique, tout en reconnaissant comme vraie l'assertion de MM. Jules Labarthe et Paul Mantz, nous ne saurions l'accepter sans restrictions. Nous croyons avoir démontré, textes et documents en preuve, que le rôle de l'étain fut bien plutôt usuel et journalier, et que les deux raisons fondamentales de ce fait étaient ses deux qualités d'être sain et peu élevé de prix.

Les bourgeois, dont le luxe ne pouvait atteindre aux vases d'or et d'argent, ni aux porcelaines de Chine, paraient leurs dressoirs de vaisselle d'étain sous la forme de brocs, de plats, d'assiettes, de cuil-

1. *Le Miroir du mariage*, poème inédit d'Eustache Deschamps, publié par P. Tarbé, correspondant de l'Institut. Reims, Dubois, imp.; Brissart-Binet, lib.; in-8°, 1865.

2. *L'art ancien au pays de Liège*. Exposition de 1881. Catalogue officiel. Liège, in-8°, 1881, p. 137.

lers, de fourchettes et d'écuelles. On rencontre encore des huiliers, des plateaux, des aiguières, des chandeliers d'assez jolie forme.

Les plus anciens objets de ce genre conservés faisaient partie du cabinet de M. Viollet-le-Duc. C'est d'abord une coupe en étain du XIVe siècle, dont le dessin nous est donné par le savant architecte. Il est inutile d'insister sur la forme et sur la ligne de cet objet, on n'a qu'à le regarder pour se convaincre du goût que possédait l'artisan qui en est l'auteur. Du reste, si l'on parcourt encore le cabinet de M. Viollet-le-Duc, un peu plus loin on trouvera une écuelle dont nous pourrons aussi admirer la ligne, et dont les oreilles, coulées en étain sur de fort bons modèles, reproduisaient des figures du style français du XIVe siècle, très élégantes, et que nous aurions aimé à reproduire ici.

Les cuillers en étain, au moyen âge, ne furent pas très rares, et un certain nombre de musées archéologiques, comme le National Museum de Munich, en possèdent des collections fort nombreuses, qui toutes peuvent se rapporter au XIVe ou au XVe siècle. Quelques-unes peuvent même être du XVIe.

La plupart de ces cuillers sont fort jolies de décoration. Nous en signalerons une qui peut être un peu basse comme époque mais qui est à peu de chose près de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle.

Mais revenons au rôle de l'étain comme mesure pour le vin. Au XVe siècle l'étain sert à fabriquer la cimarre ou cimaise, destinée à offrir le vin d'honneur. La forme en est assez connue, car l'objet en lui-même n'est pas rare à rencontrer. On le trouve à Cluny et dans tous les musées du Nord. Il est d'une forme assez allongée et muni d'un couvercle et de deux anses ; l'une est mobile, attachée en haut du col ; l'autre, fixée sur le côté, permet de verser. Son usage était universel dans l'Occident. Quelquefois elle diffère un peu de forme. Le bouton de son couvercle, finement découpé, prenait divers contours élégants. Quant à son anse mobile, elle était souvent exécutée au tour et peut être considérée comme un modèle du travail du tourneur. Nous en avons trouvé une fort jolie dans une des salles de la mairie de Bar-sur-Aube, différant, il est vrai, un peu des formes ordinaires, mais charmante dans ses détails et dans son exécution. Il n'y a pas de musée en Belgique qui ne possède plusieurs types de la cimarre. On la retrouve aussi à Cluny, à Amiens, à Lyon et pour ainsi dire dans tous les musées d'Europe.

Pour bien nous convaincre de l'importance de la cimarre, nous pouvons nous rendre à Rouen dans la bibliothèque de la ville, y

prendre le fameux manuscrit d'Aristote, et nous y trouverons en miniature la reproduction d'une boutique d'orfèvre. Derrière le comptoir se tiennent l'orfèvre et son apprenti ou son compagnon. Sur le devant sont les acheteurs et l'un de ces acheteurs emporte une cimarre, tandis que quatre autres sont à l'étalage dans le fond de la boutique et une autre reste sur le comptoir.

Les deux tiers de ces objets sont représentés en étain, tandis que l'autre tiers est en cuivre. Quelquefois la cimarre se transforme en un petit vase à boire toujours très élégant, dont on peut voir le type représenté dans l'un des deux fameux panneaux d'Holbein de la Pinacothèque de Munich. Parcourez les hôtels de ville de Belgique et partout vous retrouverez les mêmes petits vases avec leurs pieds élancés, leurs larges cols élégants et leur anse gracieusement attachée [1].

Cette coupe, nous l'avons dit, servait à offrir le vin d'honneur aux rois, aux princes ou aux seigneurs qui entraient solennellement dans une ville. Par extension, on en fit une espèce d'objet d'art que l'on donnait en récompense aux vainqueurs des tirs à l'arbalète et à l'arquebuse. C'étaient des coupes ou des hanaps montés sur de longs pieds, avec des inscriptions, comme on en rencontre encore beaucoup du XVIIe et du XVIIIe siècle en Belgique. C'est comme cela que François de Roussy, amurier de François Ier et roi de la couleuvrine à Lyon, reçut comme prix de son adresse un objet d'art en étain [2].

Cet usage était répandu en Suisse, en Bourgogne, sur les bords du Rhin et en Belgique [3].

En 1475 les syndics de Chambéry établissent un prix spécial pour les couleuvriniers ; ils achètent d'un potier nommé Angelin Voiron *quatre pos d'eten pesans xiiij livres pour fere un pris et colovriny et abiliter les compagnons.* (Ménabrée, *Histoire de Chambéry*, p. 348.)

Dans les tirs offerts par les villes, en outre d'un bouquet, on donnait aux vainqueurs un certain nombre de prix consistant ordinai-

1. Schapkens, *Trésor de l'art ancien.* Sculpture, architecture, ciselures, émaux, mosaïques et peintures, recueillis en Belgique et dans les provinces limitrophes, 30 planches grand in-8°. Bruxelles, 1846. Planche XXVIII (27), p. 22 et 24.

2. Nous devons ce détail à notre ami M. Natalis Rondot.

3. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. V, 2e livraison, p. 454. Statuts du tir du département de Cossoneray.

Messager des sciences et des arts de Belgique, année 1832, p. 405.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. IX, 1865. Les Compagnies de l'Arc, de l'Arbalète et de la Couleuvrine en Savoie, par M. Perrin André, p. 25 et 147.

rement en vaisselle d'étain. (Comptes de la ville d'Yverdon en 1502.) *Libravit qui fuerunt apud Romanum monasterium* (Romain Môtier) *ubi luserunt plura precia vanellorum stani de quibus apportaverunt unum.*

DES EXERCICES OU SOCIÉTÉS MILITAIRES DE GENÈVE[1].

Ces exercices remontent fort loin. Les plus anciens paraissent être ceux de *l'arc* et de *l'arbalète.*

Il y avait des rois de l'exercice et des prix décernés au plus adroit.

Le 13 juin 1541 la ville accorda aux arquebusiers un prix de 4 livres d'étain par dimanche.

Depuis 1585 les mousquetaires et les arquebusiers tirèrent tous les quinze jours des prix francs pour lesquels le conseil alloua 26 livres d'étain aux premiers et 18 aux arquebusiers. (Règlement du conseil.)

Ces prix étaient marqués des armes de la ville et d'une arquebuse ou d'un mousquet.

Il s'agit évidemment d'objets fabriqués en étain.

En commençant nous citions les objets de décoration qu'Eustache Deschamps plaçait sur les dressoirs. Au XVIe siècle ils sont très nombreux, mais au XVe on en rencontre fort peu. Nous n'en citerons que deux exemples, que nous donne la collection de M. Victor Gay. Il s'agit de deux assiettes décorées et dont l'ombilic est en relief. Elles n'ont donc pas pu être destinées à un service usuel, mais uniquement, en raison de leur relief extérieur, à la décoration d'une pièce. « Du reste, nous dit M. Gay dans son savant dictionnaire, la vaisselle d'étain étant fabriquée en métal coulé et non battu comme l'est celle de cuivre et d'argent, l'épithète de batische ne semble devoir s'appliquer qu'à une ornementation estampée ou poinçonnée après l'opération de la fonte[2]. »

Il est bien évident que ce genre de vaisselle appelée batische devait, comme les deux assiettes que nous venons de signaler, être destiné à l'ornementation des appartements.

Si les différents objets que nous venons de citer, tantôt d'après des textes, quelquefois après les avoir vus nous-même, ne sont pas des

1. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. VI.

2. V. *Batische.*

pièces d'une valeur considérable, au moins ils ont un grand mérite à nos yeux, c'est de résumer le goût de toute une époque.

Chacun de ces objets, sans aucune espèce de décoration, nous présente toujours un objet conçu dans le caractère complet de sa destination. C'est le premier point capital qui frappe le regard lorsque l'on étudie les objets usuels de l'antiquité. Au moyen âge le fait est absolument le même. Chaque forme, chaque détail a sa raison d'être dans l'usage auquel est destiné l'objet que l'on fabrique. De là cette pureté de lignes toujours si remarquable. Jamais d'afféteries ni de recherches inutiles; tout jusqu'au moindre détail est à sa place et a sa nécessité. Et cette pureté de lignes, cette grandeur de formes dans les moindres objets, même dans les plus grossiers, est un signe caractéristique des temps. Ce n'est pas seulement le grand seigneur qui est un amateur et un connaisseur, mais l'artisan comme le dernier des manants qui forment la masse énorme de la population, ne trouve sous ses yeux et pour son usage que les objets les plus simples, il est vrai, mais toujours du meilleur goût, et que nous-même, après bien des siècles, nous sommes heureux d'étudier et sur lesquels nous allons la plupart du temps chercher nos meilleurs modèles. Ce n'est donc pas seulement, comme dans nos civilisations modernes, chez les classes élevées que l'on constate un goût recherché au moyen âge, c'est dans toute la population; les objets les plus usuels que nous venons de citer en sont une preuve.

Nous venons de voir que, chez les bourgeois, la vaisselle d'étain eut un certain caractère artistique. Elle n'a pas ce caractère chez les grands, où on la trouve reléguée à la cuisine; elle prit une grande importance dans l'office des princes et des grands seigneurs. Au XIVe siècle les inventaires et les détails de la cuisine nous parviennent suffisamment pour nous indiquer ce qu'était le mobilier de cette partie de la maison.

Chez le pape Clément V, à Avignon, un inventaire nous parle de 3 petits plats d'étain, d'un autre plat d'étain de peu de valeur, de 2 grands plats, de 22 écuelles et de 17 petites écuelles d'étain[1]. Nous ferons remarquer que cette *batterie* de cuisine est fort peu considérable par rapport aux innombrables ustensiles que des inventaires de simples particuliers nous montreront par la suite.

1. Du Cange, v. *Stannum*. Inventar. ann. 1379 ex Schedis cl. V : « Item tria parva stanna modici valoris... item unum stannum parvum... item duo magna stanna. » — V. *Scutellonus*, même inventaire : « Item XXII scutelle stagni; item XVII scutellonl stagni. »

De la cuisine du pape allons à celle d'Henri de Poitiers, évêque de Troyes; nous citons l'inventaire de ses meubles dressé en 1370-1371[1]. C'est d'abord un nombre considérable d'écuelles d'étain. Dans son palais de Troyes il en possédait 14 douzaines. A Aix-en-Othe il n'en avait guère que 3 douzaines. L'on voit après cela un nombre considérable de plateaux, puis un certain nombre de récipients pour la boisson désignés sous les noms de cimarre, pintes découvertes ou quarrées, tierces, et en dernier lieu deux chesnettes[2] à mettre vin et eau.

Passons chez Richard Picque, archevêque de Reims[3]; en « l'hôtel du chastel de Porte Mars » nous trouvons :

« Vaisselle d'estain, escuelles, pots, pintes, prisés sur le pied de 9 d. la livre. 12 l. 13 d. »

A Courville, au châtel du même archevêque.

« 43 l. de *mette*[4], en poz à clochier, burettes, chopine, escuelles, plat et sauceron, prisé la livre 8 d., valent 28 s. 8 d. 46 l. de fin estin en plats et escuelles, prisé la livre 14 d., valent 8 s. 8 d. »

A Paris, en l'hostel de Monseigneur.

« Plats, escuelles, une grande escuelle à aumosne, quarte, avec et sans couvercles, carrées, rondes, à façon d'argent, chopines et pintes en estain pesant 155 livres, à 14 d. la livre valent 116 s. 8 d. »

Dans le compte de vente des meubles et effets mobiliers de Monseigneur de l'Éttanger, archevêque de Rouen (28 juillet 1391), nous lisons :

« Item XIX escuelles et XI petitz plaz d'estain pesant XXX liv.

« Item I pot d'estain ront pes. V liv.

« Item ij autres (bassins) de potin et une choppine, ij petiz plaz, iij escuelles d'estain[5]. »

1. Archives de l'Aube. Reg. G, 508, fol. 4, 9, 10 et 11.

2. Roquefort nous dit que le mot *chynettes* désignait les burettes du saint sacrifice. Son origine est *canna* (Glossaire roman).

3. *Société des bibliophiles de Reims*, 1842, in-8°, p. 18, 52 et 63. Inventaire après décès de Richard Picque, archevêque de Reims (1389).

4. Mette, métal étain ou cuivre. Glossaire français de Du Cange.

5. Archives de la Seine-Inférieure. Reg. G, 9.

En 1401. — « Payet

« Item, à Simonnet le Cavelier, pour VII douzaines d'escuelles d'estain et III douzaines et X plas d'estain pour III justes et III gallons et VIII pots tous d'estain, qui pèsent tous en somme II^c IV^xx XVII livres d'estain.... »

En 1403. — « Despence pour les ustensiles de l'ostel de Rouen :

« A Simonnet le Cavelier, estaincier, pour VIII XX^nes de plaz d'estaing, pesans XXX livres.... LXXV s. VIII d. »

« Item, à ycelluy, pour la vente de IIII gallons de mort estain pour la pension de celui hostel pour présenter le viu aux seigneurs de l'Échiquier, les quels pèsent XXVIII livres et demi d'estain.... »

En 1406. — « Item, ce j^r, paye à l'estaignier p^r la vesselle d'estain semblablement, XV livres [1]. »

A ces textes il conviendrait encore d'ajouter un « Louage de vesselle » ainsi indiqué dans les mêmes comptes [2] :

« Item, ce j^r paiée à l'estaignier p^r la vesselle d'estaing sept semaines seulement.

« Item, baillé à l'estaignier pour le louage de la vesselle pour VI semaines XV liv. »

L'inventaire après décès des biens de Jean de Hatomesnil, chanoine de la Sainte-Chapelle (24 février 1389) [3], porte au chapitre de la cuisine :

« Item dix-huit platz d'estain que grands que petis, quarante-cinq escuelles, une escuelle à aumosnes. »

Celui d'Yves Berthier (1386), chanoine de la cathédrale de Troyes, dénote un intérieur fort riche. Il avait dans sa maison 5 douzaines d'écuelles en étain, des plateaux, des flacons, des pots, des pintes ordinaires et carrées, des chopines et des tierces du même métal.

La cuisine renfermait 15 écuelles et quatre plateaux [4].

Du reste l'usage de la vaisselle d'étain chez les gens d'église était fort ancien, puisqu'en 1340 les comptes de la succession d'Albert de Roye mentionnent les honoraires qui furent payés à un potier d'étain appelé en qualité d'expert pour estimer la vaisselle d'étain [5].

1. Archives départementales de la Seine-Inférieure. Registres G, 17, G, 19 G. 24.

2. Année 1408 (G. 24).

3. Archives nationales, KK, 328, f° 8.

4. Archives de l'Aube. Reg. G. 2280.

5. Bibliothèque nationale, mss., fonds latin, 9228, fol. 22 : « Item Drouardet poterio apprecianti ustensilia stannea iiij sols. »

Quittant le clergé, papes, archevêques ou chanoines, nous irons compulser les comptes des rois ou des reines de France. Successivement nous passerons en revue des comptes du XIVe et du XVe siècle. Partout, dans les inventaires de Jean le Bon [1], de la reine Clémence de Hongrie [2], de Charles VI, de Charles VII [3] et d'Isabeau de Bavière [4], nous retrouverons l'étain dans la cuisine. Tantôt ce seront des achats considérables faits pour le compte général du roi, tantôt ce sera un fonctionnaire qui achètera pour le service dont il est titulaire, tantôt même pour des circonstances extraordinaires il s'agira de location considérable de vaisselle d'étain.

Ce sont surtout des écuelles et des plats que nous rencontrons dans les comptes des rois de France. Mais à côté de cela ce sont de temps en temps des plateaux, des vases, des moutardiers, puis naturellement toute espèce de vases pour le vin.

Un détail à signaler c'est que, tandis que le plus souvent les écuelles sont citées sans autre espèce d'indication, quelquefois nous les trouvons mentionnées avec ces mots : « pour manger fruits [5] ». Dans ce cas l'étain n'eût pas été proprement réservé pour la cuisine et aurait eu son débouché à la table du roi.

Un autre point assez curieux c'est cette mention faite dans un compte de cuisine du roi Charles VI pour le terme de la Saint-Jean 1390 : « le dit Goupil pour la façon d'un mole desdiz potz d'estain, pourceque le dit mole ailleurs ne lui povoit servir et que de la façon desdiz potz n'a pris ne que de façon commune. » Elle nous démontre d'abord ce que nous avions déjà dit, que l'étain était coulé dans les moules fabriqués par les potiers, et en second lieu, que l'on fa-

1. Comptes d'Étienne de Lafontaine, argentier du roi Jean (1351-1352). Archives nationales, KK 8, fo 31.

2. *Nouveau recueil des comptes de l'argenterie des rois de France*, publié par M. L. Douët-d'Arcq. Paris, Renouard, 1874. Inventaire de Clémence de Hongrie : Hernoys de cuisine, p. 94, 102 et 106.

3. *Comptes de l'hôtel des rois de France aux* XIVe *et* XVe *siècles*, publiés aussi par M. Douët-d'Arcq ; Paris, 1865.

Extraits du 1er compte de l'hôtel du roi Charles VI, du 1er octobre 1380 au 1er juillet 1381 ; du 2e compte pour le terme de Noël 1381 ; du 5e compte pour le terme de la Saint-Jean 1383, et du 18e compte pour le terme de Noël 1389. Cuisine, p. 76, 78-80, 180, 228, 254.

4. Compte de l'hôtel de la reine Isabeau de Bavière pour le terme de la Saint-Jean 1401. Cuisine, p. 151.

5. 21e compte de l'hôtel du roi Charles VII pour six mois (1er octobre 1450 31 mars 1451) : Cuisine, p. 333 et 334.

briquait pour la cour des objets différents de ceux dont le peuple usait, mais cependant au même prix.

DÉTAILS SUR LA VIE PRIVÉE D'ANNE DE BRETAGNE FEMME DE CHARLES VII ET DE LOUIS XII

(XVe ET XVIe SIÈCLE).

L'on possède des détails sur la *vaisselle d'étain* affectée au service des cuisines.

En descendant du roi de France jusqu'à un grand seigneur nous retrouvons à peu de chose près les mêmes objets. Ainsi nous extrayons de l'inventaire après décès de Jeanne de Presles (1344) le passage suivant concernant notre métal :

« *Vaisselle de cuisine*..... deux chauderons blans.....; trois grans plas d'estain, VIII moiens plas, quarante-cinq escuelles, tous d'estain. Item trois grans plas d'estain, douze soulz. Item huit plas d'estain, seize soulz. Item quarante-six escuelles d'estain, que bonnes que mauvaises, quarante soulz. Item deux quartes d'estain, six pintes quarrées d'estain et deux chopines d'estain, et un pot d'estain à aumosnes, tout vint soulz [1]. »

Enfin nous devons au baron Pichon la publication du *Ménagier de Paris* et là nous entrons de plain-pied dans la cuisine d'un homme riche, bourgeois, financier ou grand seigneur, mais à coup sûr gourmet et gourmand, et dont la cuisine est des mieux montées. Nous y trouvons l'étain ; nous indiquons même le texte comme le modèle et le type de ce que devait posséder une cuisine de premier ordre au XIVe siècle.

« Item deux escuiers de cuisine et deux aides avec eux pour le dressouer de cuisine; desquels l'un ira marchander de l'office de cuisine, de paticerie et du linge pour six tables . . . . . .

« . . . . . .

« Et aussi marchandera de la *vaisselle d'*ESTAIN ; c'est *assavoir dix douzaines d'escuelles, six douzaines de petits plas, deux douzaines et demi de grands plas, huit quartes, deux douzaines de pintes, deux pos à aumosnes.* »

Les pots à aumônes étaient des vases placés sur la table ou sur

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXIX, p. 19.

un dressoir et dans lesquels on faisait remettre une portion des mets placés devant soi pour la donner aux pauvres [1].

GERMAIN BAPST.

(*La suite prochainement.*)

1. *Le Ménagier de Paris*, composé vers 1393 par un bourgeois de Paris ; traité d'économie domestique. Paris, Crapelet, 1847, 2 vol. in-8°; t. II, p. 115.

Voir encore pour le xve siècle : *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XXI, p. 224.

Menu d'un dîner en 1412, *publié par M. Douët d'Arcq.*

« Despense faicte en l'hostel de vénérable homme maistre Pierre le Dyerre, chanoine de la Saincte Chapelle du Palaiz.

« . . . . . .

« Pour un grand plat d'estain, qui fu perdu à ycellui disner . . V s VI d. »

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE.

Archéologie. — M. Barbier de Meynard rend compte d'une communication faite à l'Académie par M. le commandant de Juffé, du corps d'armée d'occupation de Tunisie. M. de Juffé a trouvé à Meydia quelques inscriptions latines déjà connues, dont il envoie les estampages. Il a pris, en outre, l'estampage de deux inscriptions arabes, dont le caractère funéraire est hors de doute. Ces inscriptions ont été trouvées dans la kouba de Meydia. La première offre au début, en écriture coufique, quelques mots lisibles, qui permettent de fixer la date (597 de l'hégire, 1201 de notre ère) du monument et de préciser le nom du personnage enseveli dans ce lieu. C'est le roi Mohamed-ben-Abd-el-Kerim-el-Koumi, usurpateur bien connu dans l'histoire des sultans fatimites. La deuxième inscription est complètement illisible. Il est à souhaiter que ces monuments, qui intéressent le passé de cette région africaine, soient placés dans un musée local, ainsi que ceux du même genre qui seront découverts ultérieurement. L'Académie adresse des remerciements à M. de Juffé pour le zèle qu'il montre et le bon exemple qu'il donne.

M. Alexandre Bertrand continue sa communication relative aux cistes à représentations figurées de la Cisalpine et des Alpes autrichiennes. Ces cistes peuvent donner une idée exacte non seulement de l'état de l'industrie du métal dans la Cisalpine et les Alpes autrichiennes cinq ou six cents ans avant notre ère, mais de l'état social des populations auxquelles ces vases servaient d'urnes funéraires, et dont l'établissement en Italie datait d'une époque bien plus reculée. Les scènes qui y sont représentées appartiennent à la vie réelle : ce sont des tableaux dans lesquels revivent les mœurs et les usages des tribus que les anciens désignaient par les noms d'*Umbri*, de *Veneti*, d'*Euganei*, d'*Orobii*, de *Taurisci*, de *Rhetii*, de *Carni*, de *Norici*, et probablement des Celtes.

Ces cistes, ou plutôt les nécropoles où elles sont déposées, s'échelonnent de Rimini à Hallstatt, près Ischl, c'est-à-dire qu'elles occupent la

plus grande partie des vallées du Pô, du Tessin, de l'Adige, de l'Inn, du haut Danube, de la Drave et de la Save.

M. Bertrand s'attache ensuite à démontrer que ces objets sont de fabrication locale, qu'ils ne proviennent d'aucune importation étrusque, grecque ou phénicienne. Chemin faisant, il saisit l'occasion de redresser une appellation erronée. Les archéologues italiens, ayant reconnu que ces sépultures n'étaient ni romaines, ni étrusques, les qualifièrent de *préhistoriques*, puis de *celtico-italiques*. Il est certain aujourd'hui que toutes ces sépultures ne sont pas de même époque, et que, si elles sont *pré-étrusques* (relativement du moins à l'établissement des Etrusques dans la Transpadane), elles ne remontent pas si haut dans la nuit des temps qu'on puisse les considérer comme préhistoriques.

On a divisé l'âge tout entier de ces sépultures en quatre périodes sous le nom générique de « Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Périodes du premier âge du fer ». Ces périodes auraient été précédées d'une période plus ancienne, appartenant à l'âge du bronze, et que représenteraient les stations lacustres proprement dites, les établissements sur pilotis, les palafittes des lacs de Varèse et de Garde, ainsi que les stations sur lacs artificiels des provinces de Parme, Modène et Reggio, connues sous le nom de « Terramares ». Sous la réserve de cette cinquième période, qui lui paraît rentrer dans les quatre précédentes, M. Alex. Bertrand accepte cette classification de MM. Zannoni, Brizio et Prosdocimi.

Concours. — Nous rectifions, ou plutôt, nous complétons ce que nous avons dit des concours dans notre article précédent.

L'étude sur le Ramayana ne constitue pas un programme « maintenu », mais un programme en voie d'exécution ; le terme du dépôt des ouvrages pour ce concours n'expire qu'au 31 décembre 1884.

Nous avons omis de signaler le sujet maintenu pour le prix Ordinaire. En voici le texte : « Etudier les traductions hébraïques, faites au moyen âge, d'ouvrages grecs, arabes ou même latins, concernant la philosophie ou les sciences. »

Aujourd'hui, l'Académie adopte pour un des prix Bordin le programme suivant : « Numismatique de l'île de Crète ; déterminer ses rapports avec les autres monuments du pays. » Terme du dépôt des mémoires : le 31 décembre 1885.

M. Miller, absent, a été remplacé à la commission des comptes par M. Charles Jourdain.

M. Revillout lit un travail relatif aux dépenses du culte sous Ptolémée Philadelphe.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE.

Archéologie africaine. — M. Olivier d'Espina annonce la découverte

aux environs de Sfax, d'une inscription funéraire chrétienne : *Memoriæ æternæ Consortiolæ. In pace.* Dans ce lieu, on a trouvé des ruines assez importantes d'un bain de l'époque romaine et des fragments d'une grande mosaïque à dessins variés. Il serait désirable que des fouilles régulières fussent établies sur ce point.

M. A. Poulle a consigné dans un mémoire, présenté par M. Ch. Robert, les inscriptions trouvées dans les fouilles entreprises en Algérie par ordre du gouvernement. Le forum de Thimgad a fourni des textes importants; par exemple, un *cursus honorum* et une inscription, malheureusement fruste, qui donne la liste des principaux personnages attachés à l'*officium* du gouverneur et fixe les honoraires dus par les administrés qui avaient affaire à eux. Ces honoraires, taxés suivant le rang des fonctionnaires et suivant l'importance de l'affaire, étaient évalués en froment, au *modius* (boisseau), et s'acquittaient soit en nature, soit au moyen d'un équivalent en argent; cet équivalent, variable selon le cours de la denrée, est désigné par le mot *pretium*. Ainsi, il est dit que « pour un rôle unique » le rédacteur « devra recevoir deux boisseaux de froment ou leur valeur ». A Lambèse, cette mine si abondante de souvenirs militaires, on a découvert des listes sur lesquelles des bas officiers et des soldats de la légion IIIe Augusta sont mentionnés avec leurs lieux de naissance; ils appartiennent pour la plupart à l'Orient. En terminant, M. A. Poulle parle avec éloges des jeunes architectes chargés des fouilles et rend hommage à la mémoire de M. Maintenay, qui a payé de sa vie le courage avec lequel il a bravé, par les fortes chaleurs, les miasmes sortis des terres qu'il faisait remuer.

Les antiquités préétrusques. — M. Alex. Bertrand continue la lecture de son travail et arrive à une cinquième proposition ainsi formulée : « Les antiquités préétrusques de la vallée du Danube et de la haute Italie sont en relation intime avec les légendes du cycle homérique et argonautique, ainsi qu'avec les récits des plus anciens logographes. » Le cycle homérique peut être considéré comme représentant une sorte de croisade de l'Europe contre l'Asie. L'expédition des Argonautes est plus justement encore l'histoire épique de la découverte d'un nouveau monde par la race des Hellènes. Le rôle que joua le mythe de Jason dans la haute Italie est attesté par la trouvaille d'une figurine du héros, en ivoire doré, provenant du sarcophage archaïque de Pérouse. Au temps de Strabon, on pouvait encore suivre les traces du culte de Jason de la mer Noire aux Apennins. M. Bertrand analyse ensuite les données des *Argonautiques*. Les Argonautes remontent le cours du Danube et, poussés par un vent impétueux, sont entraînés jusqu'au milieu du fleuve Eridan, dont les bords sont infectés par des exhalaisons suffocantes. Par bonheur, un autre fleuve, le Rhône, affluent de l'Eridan, s'offre à eux. Ils y entrent et se trouvent au milieu des lacs dont le pays des Celtes est couvert. Or la géographie d'Apollonius, qui a rédigé les *Argonautiques*, est rétrospective,

homérique, ou même antéhomérique. Les exhalaisons de la vallée du Pô, les lacs du pays celtique, offrent à M. Bertrand des traits qu'il considère comme décisifs en faveur de la thèse qu'il soutient.

Il y voit une allusion à la manière de vivre des populations lacustres du haut Danube, de la Suisse et de la haute Italie, enfin à l'établissement dans la vallée du Pô de ces nombreuses palafittes auxquelles les Italiens donnent le nom de *terramare*. Les stations lacustres et les terramares sont contemporaines des nécropoles les plus anciennes où ont été recueillis les objets précédemment étudiés par M. Alexandre Bertrand; elles se rapportent à la même civilisation, à la même industrie; elles s'échelonnent, comme les cimetières préétrusques, de Belgrade au lac de Genève, d'un côté, à Reggio d'Emilia et Modène.

D'autre part, l'habileté de main que révèlent les antiquités, les grands travaux de canalisation et les créations de petits lacs artificiels ne permettent pas de supposer que de tels progrès aient été accomplis d'un seul coup, sans transition, par les populations indigènes que la couche inférieure des nécropoles, caractérisée par la présence des coupes dites *prosdocimi*, nous montre en plein âge de pierre. Nos études archéologiques, conclut M. Bertrand, nous font donc assister à l'arrivée des populations de l'Asie Mineure ou des versants septentrionaux du Caucase aux sources du Danube.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE.

Candidatures. — Rappelons qu'il y a deux places vacantes à l'Académie des inscriptions, par suite du décès de MM. Ed. Laboulaye et Ch. Defrémery.

Les candidats dont les noms suivent ont adressé au président des lettres sollicitant les suffrages des académiciens, soit pour tel ou tel fauteuil, soit sans désignation précise :

MM. Paul Meyer, Benoist, Gaston Maspero, Gustave Schlumberger et Léon de Rosny.

M. Paul Meyer est professeur au collège de France. Ses travaux sur les langues romanes du Midi au moyen âge et les services rendus à l'Académie comme auxiliaire à la commission des travaux littéraires lui ont valu, il y a quelques jours, le prix biennal de 20,000 fr., décerné par l'Institut. Le rapport du président de l'Institut a exposé les titres considérables de M. Meyer : par sa méthode, par ses recherches et ses découvertes, il a véritablement renouvelé l'étude et la connaissance des dialectes romans méridionaux.

M. Benoist est un latiniste distingué. Il a publié sur le texte de Plaute, de Catulle, de Virgile et de Tite-Live des commentaires savants qui le classent aux premiers rangs des philologues contemporains. Son édition de Virgile en deux volumes est un véritable modèle de ce que doit être un livre d'enseignement destiné au maître. M. Benoist, malgré les labeurs

que lui crée la chaire qu'il occupe à la Sorbonne, n'a pas cessé un instant ses travaux de philologie latine. Il a entrepris la publication de Tite-Live, dont un volume vient de paraître; il achève cependant un travail analogue sur Horace.

M. Gaston Maspero, professeur au collège de France, est le jeune chef incontesté de l'école d'égyptologie française. C'est le disciple du vicomte Emmanuel de Rougé, qui a porté avec tant d'avantage les rigoureuses méthodes de la philologie nouvelle dans l'interprétation des textes hiéroglyphiques; c'est le successeur d'Auguste Mariette, un archéologue incomparable, dont les explorations nous ont rendu tout un monde enseveli dans les sables et dans les grottes funéraires de la vallée du Nil. M. Maspero réunit les qualités de ces deux maîtres éminents, philologue comme de Rougé, archéologue comme Mariette. Ses publications, très estimées du monde savant, ont trait à la littérature et à la religion des anciens Egyptiens. Son enseignement à l'Ecole pratique des hautes études et au collège de France l'a fait surtout connaître et apprécier en France et à l'étranger. Ses titres ont paru assez considérables pour balancer ceux de M. Meyer dans le concours du prix biennal.

M. Gustave Schlumberger, notre savant collaborateur, pose aujourd'hui sa candidature moins en vue d'un succès immédiat qu'en vue d'un succès ultérieur qui ne saurait lui manquer. C'est un numismate érudit, un des plus brillants élèves du maître éminent dont l'Académie ressentira longtemps encore la perte : je veux parler d'Adrien de Longpérier, dont M. Gustave Schlumberger recueille les travaux disséminés dans une publication importante. M. Schlumberger s'est occupé avec succès des sceaux de l'Orient latin; il y a là, pour l'histoire et la numismatique, une mine nouvelle, qu'il a ouverte et creusée avec une sagacité rare et une science de bon aloi.

M. Léon de Rosny, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, est connu par ses publications relatives à la langue et à la littérature du Japon. Il s'est attaqué récemment au déchiffrement des hiéroglyphes de l'Amérique, question peu avancée encore, malgré de nombreux et louables efforts.

La double élection aura lieu le 30 novembre, à cause de la séance publique annuelle, fixée, comme nous l'avons annoncé, au 23 courant.

Toute la séance d'aujourd'hui a été occupée par le comité secret durant lequel l'Académie a entendu l'exposition des titres des candidats.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu aujourd'hui sa séance publique annuelle. M. Heuzey, qui présidait, a lu un discours annonçant les prix décernés en 1883 et les sujets de prix proposés pour 1884. Il y a fait applaudir l'érudition pleine de goût avec laquelle il a

présenté les travaux des lauréats. Au cours de ce rapport, M. Heuzey a donné des renseignements intéressants sur notre École d'Athènes, qu'il a récemment visitée :

« Il m'a été donné, dit-il, après vingt-trois ans, de revoir cette École d'Athènes où j'ai passé quatre années que je compte parmi les meilleures de ma vie, et j'ai pu me figurer pendant quelques jours que j'y recommençais l'existence d'autrefois. La maison a changé de place ; mais la chose est restée la même, c'est-à-dire un milieu merveilleux pour l'étude, un séjour enviable entre tous, pour quiconque est épris de l'antiquité. Les pentes du petit mont Lycabette sont bien un peu éloignées et rudes à monter quand il fait grand chaud ; en revanche, la vue est incomparable. Il fait vraiment bon travailler au milieu de cette bibliothèque, depuis nous bien accrue, en contemplant devant soi, dans une lumière sans égale, la plaine des oliviers et la magnifique bordure des montagnes de l'Attique. Je plaindrais les jeunes gens qui, appelés à vivre là pendant un temps trop court, n'apprécieraient pas leur bonheur !

« Si j'ai trouvé quelque chose de nouveau dans la vie de l'École, ce sont des améliorations et des progrès : une direction scientifique offrant aux travaux des jeunes gens un point d'appui des plus sûrs, un esprit plus méthodique et moins flottant que par le passé, des moyens de travail et d'action beaucoup plus développés ; je veux parler du *Bulletin de correspondance hellénique*, œuvre commune et pour ainsi dire quotidienne de l'École, et de la collection des Mémoires, où tous les travaux de quelque valeur sont assurés de trouver, dans un délai rapproché, une publicité honorable. Il faut ajouter à cela un champ d'observations et d'études qui ne cesse de s'accroître, des découvertes journalières, de nouveaux musées que nous ne connaissions pas, où s'accumulent de jour en jour les merveilles les plus délicates de l'art grec à côté des produits les plus étonnants de l'industrie primitive de la Grèce.

« L'École elle-même est devenue un musée, grâce aux heureuses explorations de ces derniers temps, mais un musée qui n'est pas trop avare de ses trésors et qui ne demande qu'à en faire profiter, lorsque le moment est venu, nos grandes collections nationales. Je ne pouvais naturellement y rencontrer les marbres de Délos, qui appartiennent à la Grèce, cette belle suite de sculptures qui ont permis à M. Homolle de reconstituer tout un chapitre de l'art grec, et que la France, qui les a découvertes, devrait s'efforcer de posséder au moins par des moulages. Il n'en était pas de même des nombreux objets et surtout des charmantes terres cuites grecques recueillies en Asie Mineure et principalement à Myrina, dans les fouilles conduites avec un rare succès par MM. Edmond Pottier, Salomon Reinach et par leur regretté camarade, M. Veyries. Ces petits monuments avaient pu être rapportés à l'École, formant un ensemble doublement précieux par son unité scientifique. Cependant M. Foucart, répondant à un vœu exprimé naguère par notre Académie, a pensé que la science française en tirerait encore un meilleur parti si la collection

était transportée en France et exposé, dans nos galeries du Louvre. Sur la proposition qu'il a faite à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, j'ai été heureux de contribuer, pour une part bien faible à l'exécution de ce projet vraiment libéral, qui mettra sous les yeux du public les services rendus par l'École d'Athènes. »

M. H. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique fort substantielle sur la vie et les travaux de Mariette-Pacha, le grand égyptologue. M. Hauréau a lu ensuite un travail sur les propos de Me Robert de Sorbon, fondateur de la Sorbonne, dans lequel il a relevé ce qu'il y a de caustique et d'enjoué, de vives saillies et de propos badins dans ses œuvres.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE.

Élections. — Après la lecture en comité secret de la partie du procès-verbal relative à l'exposition des titres des candidats, la séance redevenue publique, le président, suivant l'usage, lit les articles du règlement qui concerne l'élection des membres ordinaires.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Laboulaye, décédé. Les candidats sont MM. Paul Meyer, Benoist et de Rosny. Il y a 33 votants ; majorité, 18.

M. Paul Meyer est élu par 19 suffrages contre 10 donnés à M. Benoist, 2 à M. de Rosny, 1 à M. Schlumberger, 1 à M. Maspero.

On procède ensuite à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Defrémery. Les candidats sont MM. Maspero, Gustave Schlumberger, de Rosny. Il y a 34 votants ; majorité, 18.

Comme nous l'avions dit, M. Gustave Schlumberger n'entendait en aucune manière faire échec à M. Maspero, dont l'élection paraissait parfaitement assurée ; il demandait à ses amis la faveur d'une voix au premier tour de scrutin. Les partisans de M. Schlumberger, c'est-à-dire les académiciens qui sentent la nécessité d'un numismate parmi eux, ont été si nombreux, que les deux candidats (nous ne disons pas les deux concurrents) ont obtenu exactement le même nombre de suffrages, 17.

Le second tour de scrutin a donné à cette circonstance sa véritable signification. M. Maspero a été élu par la presque unanimité des suffrages, c'est-à-dire par 31 sur 34. M. Schlumberger a conservé trois voix.

Archéologie gauloise. — M. Nicaise, président de la Société académique de Châlons-sur-Marne, présente à l'Académie une collection d'objets trouvés en 1863 dans un tumulus, à Attancourt (Haute-Marne). Ces antiquités, d'un grand prix à cause de leur rareté, appartiennent à l'époque et à la civilisation que caractérise le cimetière de Hallstatt. Les archéologues les font remonter jusque vers le ve ou le vie siècle avant notre ère,

et les attribuent aux Gaulois. Ces antiquités consistent en objets de bronze fondu. C'est d'abord un gros brassard (*armilla*), haut de sept à huit centimètres, formé de trois sections réunies par des charnières, très élégant, et dont le moule a été obtenu par un modèle en bois ou en bronze repoussé. Des traits d'ornement au burin se remarquent à la surface. La matière est un beau métal dont les reflets blancs attestent dans le cuivre la présence de l'argent. Une patine verte, épaisse, recouvre l'objet. M. Nicaise présente encore : un anneau de jambe auquel étaient suspendues deux perles de matière vitreuse, de couleur bleu foncé ; une de ces perles reste encore attachée à l'anneau ; des fragments de deux bracelets de bronze ; deux colliers (*torques*) de bronze, dont la partie supérieure porte en relief des figures d'oiseaux affrontés ; des pointes de flèche de bronze.

Ces antiquités sont cataloguées dans l'importante collection que M. Nicaise a formée à Châlons-sur-Marne et dont il fait les honneurs à tout venant avec une libéralité et une courtoisie très appréciées des archéologues.

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

PRÉSIDENCE DE M. G. DUPLESSIS.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE.

M. Berthelé est nommé associé correspondant à Niort.

M. de Marty communique à la Société un anneau d'or du xve siècle, trouvé près de Gonesse et portant la légende « Je m'y atens ».

M. de Villefosse annonce qu'il a été informé, par M. Georges Guigue, d'une importante découverte épigraphique récemment faite à Lyon dans la crypte de Saint-Nizier; c'est celle de l'épitaphe métrique de saint Sacerdos, évêque de Lyon, mort en 522, épitaphe qui n'était connue que par une copie du xive siècle. Il place sous les yeux de la Société un estampage de ce texte intéressant, exécuté par M. Grisard, conducteur principal des travaux de la ville de Lyon.

M. de Villefosse communique ensuite le texte d'une inscription votive découverte à Vichy, qui lui a été adressé par M. Bertrand, président de la Société d'émulation de l'Allier. Le nom topique du dieu Vérogius, qui se lit dans cette inscription, est précisément celui d'une localité antique, voisine de Vichy, inscrite sur la carte de Peutinger sous la désignation *Verogium*; c'est aujourd'hui Vouroux, faubourg de Varennes-sur-Allier.

M. l'abbé Thédenat offre, de la part de M. de la Blanchère, un mémoire intitulé *Monnaie d'or de Ptolémée, roi de Mauritanie*, et lit une note du même auteur contenant des additions au mémoire. Dans cette note, M. de la Blanchère, après avoir examiné les hypothèses qui peuvent expliquer l'existence de la monnaie en question, la considère comme le résultat d'une émission illégale du roi Ptolémée.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE.

M. Courajod communique de nouveaux détails sur le groupe de Pégase, de la collection d'Aubras, dont il a précédemment entretenu la Société.

Lors d'un récent voyage à Vienne, il a pu se convaincre de la parfaite ressemblance de cet ouvrage avec ceux de Bertoldo, l'élève favori de Donatello. Il regrette de ne pouvoir placer sous les yeux de la Société une photographie de cette pièce curieuse.

M. Guidoz, dans une lettre adressée à M. de Barthélemy, appelle l'attention des membres de la Société sur la description qu'un journaliste anglais vient de donner du parc de Yellow-Stone. Pour percer une route à travers les rochers d'Abridienne on a allumé de grands feux sur ces masses et, quand elles ont été suffisamment dilatées par la chaleur, on les a inondées d'eau froide. Les blocs se sont fondus et brisés, et on a fait un chemin de voiture d'un quart de mille de long sur ce verre volcanique. Il est intéressant de comparer ce fait à l'histoire du passage des Alpes par Annibal et de le joindre aux documents relatifs aux forts vitrifiés.

M. de Barthélemy communique en outre, de la part de M. Michel, conservateur-adjoint du musée d'Angers, la photographie d'une dague trouvée près de cette ville; de la part de M. Nicaise, une liste de sigles figulines découvertes dans le département de la Marne et faisant partie de la collection de l'auteur; de la part de M. Leclerc, des détails sur l'antiquité de la butte de Vaudemont; enfin, de la part de M. Coumbay, une note sur les sépultures de la Chézane.

M. Maxe-Werly présente un ustensile de bronze, de forme ovoïde, trouvé à Reims.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE.

M. de Barthélemy dépose un mémoire de M. de Baye sur les sujets du règne animal dans l'industrie gauloise.

M. Bertrand place sous les yeux de la Société une curieuse plaque de ceinturon découverte à Watsch (Carniole) et faisant partie de la belle collection du prince de Windisch-Grætz. On y voit le combat de deux cavaliers accostés de deux fantassins. M. Bertrand croit reconnaître deux Gaulois du Danube.

M. Courajod signale l'existence, au Musée des antiquités silésiennes, à Breslau, d'une suite de médaillons de cire représentant les principaux personnages de la cour des Valois. Cette suite, exécutée antérieurement à 1573, contient notamment les portraits de Clément Marot et du chevalier Olivier.

M. de Barthélemy lit, au nom de M. de Boislisle, une note sur une enceinte fortifiée existant dans la forêt de Montmorency.

M. Flouest annonce la découverte, dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, d'un poignard offrant les plus grandes analogies avec celui qui a été récemment trouvé à Angers.

M. Nicaise examine une série d'objets antiques découverts près de Reims.

Le P. de la Croix présente une statuette de Mercure trouvée à Sanxay.

M. de Villefosse pense que ce petit bronze se rattache à l'école de Polyclète. M. Rayet y reconnaît la copie de l'Hermès de Polyclète.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE.

M. Bertrand présente une jambe de cheval antique, d'un fort bon style, trouvée en Suisse.

M. l'abbé Thédenat, le dessin d'un manche de patère en bronze trouvé à Grand (Vosges) et portant le nom de l'ouvrier, L. Ansius Diodorus, nom qui appartient à une famille de bronziers et de briquetiers établis dans le sud de l'Italie.

M. Saglio lit un mémoire de M. Lafaye sur les antiquités de la Corse.

M. Nicaise montre à la Société deux pointes de flèches en bronze, à douille et à ailerons, découvertes dans un tumulus de la Haute-Marne, ainsi que des ornements funéraires provenant du cimetière gaulois de Coupetz (Marne).

Le P. de la Croix présente différents objets en bronze découverts dans les ruines de Sanxay, notamment une statuette représentant un homme jeune, imberbe, coiffé du bonnet phrygien et portant une bipenne au bras gauche, statuette dans laquelle M. Rayet croit reconnaître un Pâris.

M. Maxe-Werly communique différents noms de fabricants de bronze qu'il a réunis pour une étude sur les bagues et fibules à inscriptions de l'époque gallo-romaine.

Le Secrétaire.

Signé : E. MUNTZ.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— *Une nouvelle copie du Mercure arverne.* — Un cultivateur de Dampierre (Haute-Marne), M. Garnier-Royer, vient de faire une découverte intéressante, dans une pièce de terre qui lui appartient, sur le territoire même de cette commune. Depuis longtemps déjà, chaque fois qu'on labourait ce champ, le soc de la charrue venait se heurter contre un obstacle insurmontable, un gros bloc de pierre placé presque à fleur de terre. Cette année, M. G.-R. prit le parti d'enlever cet obstacle et, ayant fait une fouille à l'endroit même où il se trouvait, il découvrit un autel rectangulaire, en pierre blanche, avec base et corniche, mesurant 1m,17 de hauteur sur 40 centimètres de largeur dans la partie centrale. Sur la face antérieure de cet autel on lit l'inscription suivante, gravée très nettement en grands caractères :

MERCVR

Mercur(io)

Il n'y a sur la pierre que ce seul mot ; celui qui a fait élever le monument n'a pas jugé à propos d'y inscrire son nom, selon l'usage, au-dessous de celui du dieu. La surface supérieure présente une partie plane parfaitement appareillée, de forme plutôt ovale que ronde.

En même temps, et près de cet autel, le même cultivateur trouva une statue de Mercure, également en pierre, mais fragmentée. Le dieu est représenté *assis*, dans l'attitude ordinaire de Jupiter, coiffé d'un pétase ailé ; il est imberbe ; sa chlamyde jetée sur l'épaule gauche vient passer sur l'avant-bras gauche et retombe de chaque côté sur les cuisses, en laissant les parties viriles à découvert ; il est chaussé d'élégants brodequins garnis de petites ailes, et porte le caducée sur le bras gauche ; un double filet très mince, en relief sur la partie nue, forme comme une petite ceinture à la hauteur de la taille. Il est assis sur un siège sans dossier (*sella*), une sorte de tabouret dont les deux pieds antérieurs sont légèrement courbés. Au-dessous, et entre les quatre pieds du siège, est couché un chevreau ou un bouc, dont la tête apparait du côté droit du dieu. La hau-

teur totale de la statue est de 1m,80. Malheureusement le bras droit manque ainsi que la main gauche et une partie du caducée; les pieds et le bas des jambes ont beaucoup souffert. De la tête, qui est séparée du corps, on ne reconnaît, du côté droit, que l'oreille, la joue, l'œil, une partie de la chevelure et le pétase; tout le côté gauche est mutilé.

Cette statue, d'un style tout à fait local qui rappelle assez celui de l'Apollon d'Entrains, aujourd'hui conservé au musée de Saint-Germain, se termine par une base carrée. Elle est certainement indépendante de l'autel décrit plus haut.

On sera frappé de la ressemblance qui existe entre le Mercure de Dampierre et le Mercure représenté sur le bas-relief de Horn, avec la dédicace *Mercurio Arverno*. Même pose, même agencement des draperies et du caducée, même animal symbolique placé également sous les pieds du siège, rien ne manque; les deux figures, étant mutilées, se complètent l'une par l'autre, mais, autant qu'on en peut juger sur la gravure publiée par M. Mowat, le Mercure de Horn est beaucoup plus endommagé que celui de Dampierre, ce qui augmente par conséquent l'intérêt de la nouvelle découverte. M. Mowat, en publiant le monument de Horn[1], y a très justement reconnu la copie affaiblie d'un chef-d'œuvre à jamais perdu, la statue colossale exécutée par Zénodore pour les Arvernes, dont un passage de Pline nous a conservé le souvenir. Je n'hésite pas à voir dans le Mercure découvert à Dampierre une seconde copie du Mercure de Zénodore et par conséquent un monument fort précieux pour la Gaule[2].

Il y avait au même endroit une seconde statue de Mercure dont il n'a été retrouvé que deux fragments, mais dont on découvrira probablement les autres morceaux dès que le propriétaire pourra reprendre les fouilles aujourd'hui interrompues. La seconde statue devait être d'un meilleur style que la première et de dimensions plus petites, à en juger d'après les deux fragments recueillis, qui consistent en une tête de bouc vigoureusement rendue et le bas d'une jambe ailée. Cinq monnaies de bronze absolument frustes ont été recueillies dans les fouilles; on distingue avec peine sur deux d'entre elles la tête de Faustine mère.

Le terrain de M. G.-R. se trouve donc sur l'emplacement d'un sanctuaire de Mercure; il est certain qu'on y ferait de nouvelles découvertes. Nous sommes heureux d'apprendre que les objets recueillis ne seront pas dispersés et qu'ils trouveront un asile au Musée des antiquités nationales

1. *Lettre à M. Adrien de Longpérier sur la restitution de la statue colossale de Mercure exécutée par Zénodore pour les Arvernes*, avec une planche (*Bulletin monumental*, 1875, t. XLI, p. 557 et suiv.). Cf. F. Hettner, dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1883, p. 427-428.

2. Sur le manche d'une patère en bronze, conservée au musée de Rouen, on trouve une troisième répétition du Mercure Arverne. Le dieu est représenté assis, avec le bouc à ses pieds. Près de lui on voit un autel carré, placé sous un édicule et indépendant de la statue, absolument comme celui qui fait partie de la découverte de Dampierre.

de Saint-Germain en Laye, dont le directeur rassemble avec tant de zèle tous les monuments qui peuvent servir à écrire l'histoire religieuse de la Gaule à l'époque romaine. ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

—— *A propos des fouilles.* — *L'Indépendant vauclusien* a annoncé, dans son dernier numéro, que les travaux de redressement du chemin de la Crozette, quartier de Marignane, avaient amené la découverte d'un gisement d'urnes romaines.

Les fouilles ont continué cette semaine, et si elles n'ont pas mis au jour des objets nouveaux, elles ont permis de se rendre compte de la singulière disposition de ces urnes dans le terrain, disposition bien faite pour stimuler la perspicacité des archéologues et l'imagination des curieux.

Un mot d'abord sur ces urnes. Ce sont des vaisseaux de poterie assez grossière, peu élégants de forme, et rappelant plus les dames-jeannes modernes que les amphores antiques, dont elles se rapprochent d'ailleurs par l'évasement du goulot, l'attache des anses et le fond terminé en pointe conique. Elles ont 70 centimètres de hauteur sur 40 de diamètre environ. Elles ne paraissent pas, ainsi qu'on pourra en juger, avoir été destinées à un usage domestique.

Elles étaient enfouies à $2^{m},40$ au-dessous de la terre arable, dans une fosse, protégées par des murs latéraux, rangées par cinq sur cinq lignes parallèles, panses contre panses. Un mur a été dégagé au point où sont momentanément arrêtés les travaux, dans la direction du levant. On a pu constater qu'au delà de ce mur une nouvelle série de vases recommence, avec même disposition symétrique et même orientation.

Mais ce qui est de nature à dérouter l'esprit, c'est que ces vases, exclusivement remplis de sable, sont encastrés par leur partie inférieure et jusqu'à mi-hauteur dans un mortier grossier, et supportaient, par leurs goulots, un large entablement poli de béton, d'une épaisseur de 15 à 20 centimètres, et formé de ciment et de menus débris de briques rouges.

Ces conditions excluent tout d'abord l'idée d'un dépôt temporaire, que la non-valeur de la matière enfouie ne justifierait pas. Bien au contraire, elles témoignent de l'intention d'une construction fixe, durable, et très vraisemblablement elles révèlent, comme nous le dirons tout à l'heure, une pensée se rattachant au symbolisme païen.

Aucune monnaie, aucun ossement, un seul fragment d'un chapiteau de marbre mêlé au déblai : voilà tout.

Était-ce là, comme le supposait quelqu'un, un dépôt de sable verrier ? une sorte de sous-sol imperméable à l'humidité, ou la tombe de quelque chef romain ou carthaginois, comme le disaient quelques autres ? Il n'y a pas, croyons-nous, à s'arrêter à pareilles hypothèses.

C'est à une idée religieuse qu'il faut, selon nous, demander le mot de l'énigme. Mais c'est avec la réserve que commande notre incompétence en ces matières que nous proposerons une réponse qui vaut ce qu'elle vaut.

Pour nous, la pensée pieuse qui a présidé à cet étrange arrangement de vases dont rien n'indique la destination utilitaire ressort des considérations que voici :

1° Immobilisation absolue de vases servant de support à un pavé en béton, et absence de toute construction supérieure ;

2° Qualité du sable renfermé dans les urnes, différente de la qualité du sable des environs ; sable évidemment rapporté, et ayant par conséquent une valeur autre que vénale aux yeux des architectes du temps ;

3° Présence d'un débris de marbre, vraisemblablement détaché d'un autel ;

4° Enfin, traces, dans la partie du remblai touchant le pavé, d'incinérations pouvant provenir de sacrifices païens.

Était-ce là l'emplacement d'un autel et d'un foyer domestiques ? Les dimensions et l'importance de la construction ne le font pas supposer. Et d'ailleurs, les vases auraient contenu quelques ossements ou quelques cendres, ainsi que cela se rencontre sous les foyers et les autels voués au culte des ancêtres, c'est-à-dire de la famille.

C'est à une piété d'une nature moins étroite, à des rites d'un caractère plus social qu'il faut sans doute rapporter l'établissement de ce sol consacré.

On sait que, il y a quelque cinquante ans, une table de marbre portant une magnifique inscription, et déposée aujourd'hui à notre Musée, fut découverte au même quartier de Marignane, et à quelques mètres seulement du lieu où sont les substructions dont nous parlons. Cette table votive dédiée au *Génie de la colonie*, indique assez que sur ce point existait un monument, temple ou simple enceinte, où avaient lieu les cérémonies du culte de la colonie, c'est-à-dire de la cité.

On sait que, dans le monde antique, chaque cité avait son culte particulier comme chaque famille avait son culte privé. On sait aussi les rites qui accompagnaient toute fondation de ville, tout établissement de colonie.

Chez les anciens, la religion était le seul lien social. La patrie était le lieu où reposaient les ancêtres, où résidaient les dieux protecteurs. L'autel, le foyer, étaient ainsi doublement sacrés, et attachaient d'autant plus fortement l'homme à la terre natale, que ses croyances et ses traditions l'astreignaient à un culte personnel envers les morts et les dieux.

Le culte primitif avait été celui de la famille. Plus tard, quand le groupement en familles donna naissance à la cité, cette nouvelle agglomération s'organisa sur le modèle de la famille. Elle eut ses dieux et son culte propre, distincts des dieux et du culte de la cité voisine. Les mêmes cérémonies, ou des cérémonies analogues, furent instituées en l'honneur des héros ou des dieux protecteurs.

Le citoyen se trouve lié à la cité comme l'homme à son foyer, et soumis à des pratiques pieuses d'un caractère national. De là, les temples aux divinités locales, et plus tard la création de sacerdoces auxquels fut confié le culte de la cité.

Lorsqu'une colonie se détachait de la métropole et allait au loin fonder une ville, l'emplacement de celle-ci était l'objet d'un choix religieux. Les prêtres étaient consultés, les augures interrogés ; puis les limites de la cité étaient tracées et le point du territoire voué aux dieux tutélaires, qui n'étaient autres que ceux de la mère-patrie, solennellement consacrés.

Souvent, lorsque la chose était possible, et surtout dans les premiers âges, où les idées religieuses étaient toutes-puissantes, les colons emportaient avec eux de la terre natale et la répandaient dans l'enceinte du temple, ou l'entassaient sous le foyer de la cité nouvelle.

Est-il trop téméraire d'attribuer une origine de cette sorte aux substructions dont nous nous occupons? de voir en elles les vestiges du lieu sacré de la cité?

Ce Génie de la colonie, dont l'autel ou la statue était à peu près sur l'emplacement même ; ce fragment de marbre, vraisemblablement détaché du monument religieux ; ce sable, différent du sable des environs, qui remplit les vases et peut avoir été pris au sol d'une métropole plus ou moins lointaine ; ces traces d'incinérations, indices d'un foyer longtemps entretenu ; tout cela constitue-t-il un ensemble de présomptions suffisantes pour donner quelque valeur à notre façon de voir ? Nous osons l'affirmer. Mais enfin c'est une hypothèse qui en vaut une autre et qui, dans tous les cas, ne saurait faire mauvaise figure à côté de l'hypothèse d'une usine à verre, d'un pilotis en poterie et en sable, ou de la tombe d'un chef romain ou carthaginois. R. V.

—— Valais. — On écrit de Martigny à la *Gazette de Lausanne*, en date du 25 novembre :

« La commission cantonale d'archéologie instituée par le conseil d'Etat depuis un an environ vient d'obtenir un succès aussi remarquable que réjouissant.

Depuis quelques semaines, elle faisait opérer des fouilles dans les prairies au midi de Martigny, à l'emplacement qu'occupait l'ancienne Octodurum. On avait découvert de gros murs, des pierres de taille, des corniches en marbre jurassique d'un beau travail et beaucoup de matériaux. La nature de ces vestiges indiquait que l'on était sur les ruines d'un édifice qui avait eu une certaine importance, tel qu'un temple, par exemple.

Dans la journée du 23 novembre, les ouvriers tombèrent sur des pièces capitales et exhumèrent de magnifiques fragments de statues antiques en bronze doré. Ces fragments, fort bien conservés, mais couverts de vert-de-gris, sont de la meilleure époque romaine. Ce sont : un bras et une jambe de proportions colossales; la partie antérieure du corps d'un personnage vêtu d'une toge, avec la main et l'avant-bras droit, et, enfin, une tête de taureau avec l'une des jambes de devant.

Les fouilles continuent, et si l'on parvient, comme on l'espère, à trouver les pièces qui manquent de ces statues et à les reconstituer, on sera en possession de spécimens de l'art romain de la plus grande valeur.

C'est près de cet endroit que, il y a une dizaine d'années, un particulier, en faisant des travaux de nivellement dans un pré, avait mis à découvert toute une batterie de cuisine romaine comprenant plus de quarante objets. Cette collection, fort curieuse en son genre, fut acquise pour le compte du musée d'antiquités de Genève.

La commission d'archéologie fait aussi opérer des fouilles sur un autre point de la campagne de Martigny, où se trouvent les vestiges d'un cirque ou amphithéâtre. Ces vestiges consistent en une muraille passablement dégradée, mais qui, en certains endroits, a encore 3 mètres de hauteur ; elle forme une arène ovale, longue de 75 mètres sur 62. »

—— *Proceedings of the Society of biblical archæology*, 14e session, 1883-1884. Première séance, 6 novembre 1883.

Lœwy, *Sur le faux manuscrit du Deutéronome* récemment proposé au Musée britannique par Saapira. — Budge, *Sur la quatrième tablette de la série de la création, qui raconte le combat entre Marduk et Tiamat.* Observations de Pinches sur cette série. — Pinches, *Sur l'art babylonien, d'après certains monuments rapportés récemment par M. Rassam.* — Reichardt, *Sur un cylindre acheté à Damas et qui représente le Baal d'Aphaca.* — Sayce, *Sur les tablettes cappadociennes écrites en caractères cunéiformes.* — W. Wright, *Une tablette samaritaine; Photographies de monuments palmyréniens.*

—— *Archæologische Zeitung*, 1883, deuxième cahier :

A. Kalkmann, *Représentations du mythe d'Hippolyte*, suite (pl. IX et une vignette). — A. Furtwængler, *Combat de centaures et chasse au lion sur deux lécythes archaïques du Musée de Berlin* (pl. X et vignettes). — K. Purgold, *Jason combattant le taureau, peinture d'un vase de Ruvo* (pl. XI). — O. Rossbach, *Sur l'art grec le plus ancien, à propos d'une bague de Mycènes* (vignette). — Mélanges : M. Frænkel, *Bronze romain du pays du Harz* (vignette). — A. Milchhœfer, *Sur différentes œuvres archaïques de l'art grec*, suite (V et VI). — A. Furtwængler, *Sur les coupes de Duris.* — Nouvelles. *Acquisitions du Musée britannique en 1882.* — *Séance solennelle de l'Institut archéologique à Rome.* — *Séances de la Société archéologique de Berlin, mai et juin.*

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° X, octobre 1883, 1 feuille :

W. Helbig, *Les fouilles de Chiusi.* — A. Mau, *Les fouilles de Pompéi* (suite). — G. Henzen, *Inscription d'Ostie.*

CHRONIQUE D'ORIENT

FOUILLES ET DÉCOUVERTES.

—— M. Edmond About, ancien membre de l'École française d'Athènes, a profité du train-éclair organisé par la Compagnie des wagons-lits pour faire une courte visite à Constantinople. Sous le titre : « De Pontoise à Stamboul, féerie authentique », l'aimable voyageur publie dans *le XIXe Siècle* [1] ses impressions de touriste, d'homme politique et de critique d'art. En véritable Athénien qui ne renie pas son mémoire sur l'île d'Égine, M. About a passé quelques instants au musée de Tchinli-Kiosk, tandis que ses compagnons de *sleeping-car*, moins épris des restes de l'antiquité, allaient contempler les derviches tourneurs à la Corne-d'Or. *Le XIXe Siècle* du 13 novembre contient le récit de cette visite, où l'auteur de *la Grèce contemporaine* avait pour *cicerone* le directeur du musée impérial, S. E. Hamdi-Bey. M. About a été enchanté de son guide et lui décerne des éloges auxquels nous souscrivons volontiers. Malheureusement, cette appréciation judicieuse est comme noyée dans un déluge d'erreurs que la publicité du *XIXe Siècle* et l'autorité de son rédacteur en chef nous font un devoir de relever en quelques mots.

« Le musée de Tchinli-Kiosk, dit M. About, n'est pas encore très riche, d'abord parce qu'il est nouveau [2], ensuite parce que les Turcs se sont laissé reprendre tous les chefs-d'œuvre qu'ils avaient pris... Le savant épicier Schliemann *a trafiqué du trésor de Priam et des reliques d'Agamemnon sans rien offrir à la Turquie, si ce n'est un collier moderne mais dont l'or est antique, à ce qu'il dit, et je le crois sans difficulté, car la nature ne fabrique plus d'or depuis quelques milliers de siècles.* » — Il y a de par le monde beaucoup de gens qui, n'ayant pas lu l'autobiographie de M. Schliemann dans *Ilios*, s'imaginent que le célèbre explorateur s'est enrichi du produit de ses fouilles. Or, 1° M. Schliemann n'a pas *trafiqué* du trésor de Priam, puisqu'après l'avoir enlevé aux Turcs et payé 50,000 francs de dommages-

1. Numéros des 21, 26, 31 octobre, 8, 11, 13 novembre 1883.

2. La collection se formait déjà en 1850, comme nous l'avons montré ailleurs (*Gazette archéologique*, 1883, p. 253).

intérêts au Musée de Constantinople [1], il a donné ledit trésor au Musée de Berlin ; 2° M. Schliemann n'a pas *trafiqué* des reliques d'Agamemnon, puisque Mycènes est en Grèce et que tous les objets qu'il y a découverts sont conservés au *Polytechnicon* d'Athènes, où M. About peut aller les admirer ; 3° le collier moderne et d'autres bijoux bien antiques que l'on montre dans la même vitrine à Tchinli Kiosk n'ont pas été *offerts* par M. Schliemann, tout au contraire ils lui ont été volés. Voici la vérité sur ce petit point d'histoire [2]. En 1873, trois mois avant la découverte du trésor dit de Priam, deux ouvriers grecs employés aux fouilles trouvèrent, à une profondeur de 10 mètres, un petit vase qu'ils dissimulèrent et dont ils se partagèrent le contenu pendant la nuit. La part de l'un d'eux, nommé Costanti, tomba entre les mains d'Izzet-Effendi (un ennemi personnel de M. Schliemann), qu'on avait averti de la découverte du trésor : cette part est au musée de Constantinople ou du moins elle y était autrefois, car plusieurs objets paraissent avoir été soustraits pendant la dernière année de l'administration de Déthier, prédécesseur de S. E. Hamdi-Bey. Les objets volés par le second ouvrier, Panayoti, avaient été confiés à un Hadji Alexandro, grand-père de la fiancée de Panayoti. Le recéleur les porta à Renkeuï, gros bourg turco-grec à deux heures de Troie, chez un orfèvre qui les fit fondre et les convertit en ornements de style turc pour la jeune fiancée. Ces bijoux *d'or antique*, confisqués également par la Porte, sont exposés à Tchinli-Kiosk. On voit que M. About a été mal renseigné et que « l'épicier Schliemann » n'est pas aussi bon spéculateur qu'on le suppose.

Suivant M. About, le musée de Tchinli-Kiosk possède « quelques jolis fragments de bronze, quelques vases antiques et un certain nombre d'inscriptions ». L'auteur de tant de *Salons* charmants ne s'est-il pas aperçu que les deux athlètes de Tarse [3], la patère de Lampsaque [4] et l'Hercule de Gueuridjeh [5] sont des chefs-d'œuvre dont on chercherait vainement les équivalents au Louvre ? Mais patience, si Tchinli-Kiosk est pauvre, il va bientôt s'enrichir : « Peut-être le tombeau d'Antiochus qu'Hamdi-Bey a découvert lui-même (!) dans les neiges, à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, livrera-t-il un certain nombre de sculptures précieuses. J'en ai eu comme un avant-goût en voyant des estampages assez beaux. » Nous pensions jusqu'à présent et nous pensons encore, puisque nous en avons la certitude, que les statues et les bas-

1. Sur le procès singulier intenté à M. Schliemann par le gouvernement turc, on peut consulter, outre le volume *Ilios*, Déthier, *Études archéologiques*, 1881, p. 40.

2. Cf. *Levant Herald*, 27 janvier 1874 ; *Revue archéologique*, 1874, p. 198 ; Schliemann, *Ilios*, p. 541.

3. *Gazette archéologique*, 1883, pl. I et II.

4. *Gazette archéologique*, III, pl. XIX.

5. *Monumenti dell' Instituto*, 1877, pl. XXVIII.

reliefs de Nemroud-Dagh en Commagène (le mausolée d'Antiochus) sont d'un travail expéditif et presque grossier; ensuite et surtout, que ce remarquable mausolée a été découvert en 1881 par un ingénieur allemand, M. Sester, puis visité et étudié aux frais de l'Académie de Berlin par M. Puchstein, en juin 1882[1], Hamdi-Bey ne s'étant rendu sur les lieux qu'au mois de mai 1883, comme nous l'avons annoncé ici même[2]. Il y précédait de quelques jours MM. Humann et Puchstein, envoyés par l'Académie de Berlin pour photographier le monument et en mouler les sculptures. A cette époque, un collectionneur de nos amis nous écrivait de Smyrne : « Je lis dans les journaux de Constantinople que Hamdi-Bey vient de télégraphier au ministère qu'il avait découvert, sur le haut d'une montagne, des bas-reliefs antiques trop lourds pour être emportés. » Ainsi la légende dont M. About s'est fait l'écho est antérieure à son voyage en *sleeping-car* : elle doit être attribuée sans doute à quelque admirateur trop exclusif d'Hamdi-Bey, pour qui les droits de MM. Sester et Puchstein ne valaient pas l'honneur d'une mention.

Comme complément aux renseignements de M. About, nous pouvons indiquer quelques antiquités nouvelles dont la collection de Tchinli-Kiosk s'est récemment enrichie. Le Musée de Berlin lui a fait présent de moulages de la Gigantomachie de Pergame, où M. About voit paraître, avec infiniment de justesse, quelque chose de la manière de Puget. Le nombre des objets originaux acquis depuis la publication de notre Catalogue s'élève à plus de 120. On signale notamment les deux magnifiques sarcophages de Smyrne[3] et les fragments d'un troisième[4], dont le reste paraît se trouver à Londres; une statue en marbre de grandeur naturelle, provenant d'Adalia, représentant un personnage debout en costume militaire; un fragment de banquet funéraire trouvé à Tchanak-Kaleh (Dardanelles), un bas-relief funéraire provenant du vilayet d'Ismid et comprenant deux hommes et deux femmes debout dans une niche, avec une petite servante en bas à droite ; en haut, fragment d'inscription de deux lignes :

ΥΓΕΙΑΤΗΜΗΤΡΙΑΡΤΕΜΕΙΣΙΑΚΑΙΑΚΥΛΑ(?)ΚΑΙΠΟΥΛΙΩΤΡΥΦ//
ΧΑΙΡΕ

Signalons encore quatre mosaïques de Cyzique, avec des portraits bien conservés, et un bloc de marbre portant sur une de ses faces l'empreinte

1. *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1883, p. 430. Cf. Perrot, *Revue archéologique*, 1883, II, p. 56.

2. *Revue archéologique*, 1883, II, p. 60.

3. *Revue archéologique*, 1883, I, p. 248.

4. *Revue archéologique*, 1883, II, p. 63. Les fragments conservés à Tchinli-Kiosk sont au nombre de douze; on les dit de toute beauté.

de deux pieds avec une inscription que nous ne pouvons donner, faute d'en avoir reçu un estampage[1]. Les monuments de cette dernière classe sont assez nombreux et ont été expliqués comme des ex-voto de pélerins[2]. Ils se sont surtout rencontrés jusqu'à présent à Eresos de Mitylène.

—— Les premiers résultats épigraphiques des fouilles de M. Cavvadias à Épidaure, dont nous avons déjà plus d'une fois entretenu nos lecteurs, ont été publiés dans les deux fascicules de l'Ἐφημερὶς ἐπιγραφική portant la date du 23 mai et du 18 juillet. Quelques-unes des inscriptions découvertes par le savant explorateur méritent d'être reproduites ici ; nous renvoyons, pour les commentaires qu'elles comportent, au journal de la *Société archéologique* d'Athènes.

1. Base carrée ; lettres d'époque romaine (Ἐφ. ἀρχ. p. 25).

Ζηνὶ καὶ Ἡελίῳ καὶ πᾶσι ν ἀειγενέεσσιν
ὀλβοδόταις καὶ ἐλευθερίοις καὶ λυσιπόνοισιν
ἱεροφάντης ΕΙΟ (*sic*), ὁσίῃ θεοπειθεῖ γαίων,
Διογένης Δηοῦς πρόπολος Παιήονος ἱρεὺς (*sic*)
ΡΟΔ ἔτει ἱεραπόλησας.

2. Base de statue (*ibid.*, p. 27). Le nom du sculpteur est nouveau.

Δίων Δαμοφίλου Ἀργεῖος ἐποίησε.

3. Base carrée ; lettres romaines (*ibid.*, p. 27). Le nom du poète comique est nouveau.

Ἡ πόλις τῶν Ἐπιδαυρίων
Διομήδην Ἀθηνοδώρου
Ἀθηναῖον ποιητὰν
κωμωδιῶν ἀνέθηκε.

4. Parmi les nombreuses dédicaces, nous citerons la suivante (*ibid.*, p. 91).

1. Peut-être : ΑΥΡ. ΧΑΡΙΔΗΜΟΥ ΑΣΚΛΗΠΙΑ....

2. Déthier et Mordtmann, *Epigraphik von Byzantion. Denkschr. des philos. histor. Klasse des K. Acad. zu Wien*, 1864, p. 73, pl. VII et VIII ; Boeckh, *C. I. G.*, 4946. Conze, *Reise auf der Insel Lesbos*, Hannover, 1865, p. 33, pl. XIII ; Raoul-Rochette, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XIII, p. 233 ; O. Müller, *Handbuch*, § 436, 2.

Ἁ πόλις ἁ τῶν Ἐπιδαυρίων Πολυκράτη Εὐάνθεος
Ἐπιδαύριον ἄνδρα φιλόπατριν ἀγωνοθετήσαντα
ὅτι ἀγαθῶς Ἀπολλωνεῖα καὶ Ἀκλαπιεῖα [καὶ
Καισαρῆα (*sic*) ἀρετᾶς ἕνεκα.

La dernière campagne de fouilles de M. Cavvadias a donné plusieurs nouveaux textes importants, que M. Palumbo a communiqués en partie au *Muséon* de Louvain (t. II, n° 4). Signalons une dédicace curieuse à *Zeus Kasios* :

Διὶ Κασίῳ Ἑλλανοκράτης Ἡρακλείδου.

Mais la plus remarquable des découvertes de M. Cavvadias est celle d'une vingtaine de fragments d'inscription en marbre qui, rapprochés et rajustés avec soin, ont permis de reconstituer presque entièrement deux des stèles mentionnées par Pausanias (II, 27, 3), où étaient inscrits les noms des malades traités dans l'Asklépiéion, le nom de leurs maladies et les remèdes qu'on leur avait appliqués. Voici le texte du Périégète :

Στῆλαι δὲ εἱστήκεσαν ἐντὸς τοῦ περιβόλου, τὸ μὲν ἀρχαῖον καὶ πλέονες, ἐπ' ἐμοῦ δὲ ἓξ λοιπαί. Ταύταις ἐγγεγραμμένα καὶ ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν ἐστιν ὀνόματα ἀκεσθέντων ὑπὸ τοῦ Ἀσκληπιοῦ, πρόσεστι δὲ καὶ νόσημα ὅ τι ἕκαστος ἐνόσησε καὶ ὅπως ἰάθη · γέγραπται δὲ φωνῇ τῇ Δωρίδι.

L'une des deux inscriptions est, dit-on, presque complète et comprend 125 lignes de 50 lettres chacune. Il est à peine besoin de dire que nous ne possédions encore aucun document de cette classe, bien que les auteurs y fassent parfois allusion. L'usage des registres de cas et de guérisons paraît avoir été assez général dans les *Asclepieia* du monde grec, dont ils étaient comme les titres d'honneur; Hippocrate, d'après une tradition antique, aurait dû une partie de son savoir à l'étude des registres de cas conservés dans le temple d'Esculape à Cos. L'inscription trouvée par M. Cavvadias ne manquera pas de fournir des renseignements précieux aux historiens de la médecine antique, et nous attendons avec impatience que l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική la fasse connaître en entier.

M. Cavvadias a encore découvert à Epidaure une petite plaque d'or, parfaitement conservée, portant deux têtes de style archaïque travaillées au repoussé. L'une d'elles est celle d'un homme barbu, l'autre celle d'une femme qui tient une branche de palmier.

Dans l'Asclépiéion même, les fouilles ont mis au jour un puits de construction ancienne, profond de 25 mètres, dont l'eau était sans doute employée au traitement des malades. Il ne serait pas impossible qu'en l'explorant avec soin on ne découvrît au fond quelques pièces de monnaie, offrandes des convalescents oubliées par les prêtres du sanctuaire.

— — La *Stoa* annonce la découverte, à Paros, d'une carrière antique

de l'albâtre qui servait à la fabrication des petits vases dits *alabastra* et de divers objets d'ornement. Suivant M. Cordella, le prétendu albâtre serait seulement l'espèce la plus recherchée du marbre de Paros, que les anciens appelaient λυχνίτης ou λυχνεύς. La compagnie belge qui exploite les carrières de l'île a retrouvé deux galeries souterraines à 70 pieds de profondeur; à l'entrée de chacune d'elles est un mot écrit en lettres rouges sur le marbre, ΕΛΙΗΣ et ΕΙΗΟ. M. Cordella se plaint qu'au lieu d'exploiter de nouvelles galeries la compagnie fasse poursuivre les travaux dans les anciennes, qui ne tarderont pas à être défigurées et perdues pour la science [1].

—— La *Société archéologique* a eu la main heureuse en 1883. Non seulement elle a découvert sur l'Acropole, à côté de beaucoup d'inscriptions et de fragments, les deux admirables têtes archaïques dont l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική a donné des dessins (pl. IV et VI), mais les fouilles entreprises par elle à Eleusis, sous la direction de M. Philios, ont donné des résultats aussi importants que celles d'Epidaure. L'Ἐφημερὶς a reproduit (pl. V) une tête de femme archaïque, du style le plus curieux, découverte le 13 septembre dans l'enceinte sacrée d'Eleusis, à une profondeur de 3m,50. Elle est en marbre pentélique, un peu plus petite que nature, et porte des traces de coloration. On peut y reconnaître une Coré, bien que, suivant la juste remarque de M. Philios, cette dénomination ne s'impose pas. Les yeux en amande, la saillie des pommettes, le travail régulier et comme mécanique des cheveux, permettent d'en rapporter l'exécution aux dernières années du VIe siècle, c'est-à-dire à la période d'archaïsme en progrès qui précède immédiatement l'époque de Phidias. M. Philios avait pensé, d'après des indices peu concluants, que c'était une œuvre archaïsante; mais il a eu raison de ne pas insister sur cette hypothèse, qui est absolument inadmissible.

Les inscriptions découvertes à Eleusis ont été publiées en partie dans l'Ἐφημερὶς. Une des plus importantes, trop longue pour être reproduite ici, est un fragment de compte, dont plusieurs détails sont très difficiles à expliquer [2]. L'épigramme suivante fait connaître un mot nouveau, προμόστης; nous laissons à de plus habiles le soin d'en comprendre les deux dernières lignes, qui sont parfaitement lisibles.

Ὦ ξεῖνοι θηεῖσθε μετ' εὐκλεὲ ἀνάκτορα Δηοῦς
καὶ γενεὴν πατέρων εὐκλεᾶ Πραξαγόρας,
ἣν ἔτεκεν Μελίτεὺς Δημόστρατος ἠδὲ Φιλίστη
φυντες Δαδούχων ἀμφότεροι τοκέων·

1. *Philologische Wochenschrift*, 1883, p. 1404 et 1437.

2. Cf. un autre fragment de compte des épistates d'Éleusis publié par M. Foucart, *Bull. de corr. hellén.*, 1883, p. 485.

ἀλλά με καὶ παίδων κοσμεῖ χορὸς, οἵ τὸ Προμυστῶν
ἄλλων ἐν τελεταῖς στέμμα κόμαισι θέσαν.

Nous empruntons à l'Ἐφήμερις un autre document épigraphique de même provenance, dont le lecteur appréciera l'intérêt :

1. Ἡ πόλις · Λ(εύκιον) Μέμμιον ἐπὶ Βωμῷ Θορίκιον, τὸν ἀπὸ Δαδούχων καὶ ἀρχόντων καὶ στρατηγῶν καὶ ἀγωνοθετῶν, τὸν καὶ αὐτὸν μετὰ τῶν ἄλλων ἀρχῶν καὶ λιτουργιῶν ἄρξαντα τὴν ἐπώνυμον ἀρχὴν, καὶ στρατηγὸν ἐπὶ τὰ ὅπλα καὶ ἐπιμελητὴν γυμνασιαρχίας Θεοῦ Ἀδριανοῦ καὶ ἀγωνοθέτην τρίς, πρεσβευτήν τε πολλάκις περὶ τῶν μεγίστων, ἐν οἷς καὶ περὶ γερουσίας, μυήσαντα, παρόντος Θεοῦ Ἀδριανοῦ, μυήσαντα Θεὸν Λούκιον Οὖῆρον Ἀρμενικὸν, Παρθικὸν καὶ Αὐτοκράτορα Μ(άρκον) Αὐρήλιον Ἀντωνῖνον καὶ Μ(άρκον) Αὐρήλιον Κόμμοδον Γερμανικοὺς, Σαρματικοὺς, λειτουργήσαντα τοῖν Θεοῖν ἔτεσιν ν (?) τὸν ἀρχιερέων (?) τὸν φιλόπατριν.

Le second article de M. Philios se termine par une inscription du IVe siècle en l'honneur de l'hiérophante Χαιρήτιος, εὔνους ὢν τῷ γένει τῷ τε Κηρύκων καὶ Εὐμολπίδων, décret rendu par les Céryces et les Eumolpides, qui décernent à l'hiérophante une couronne de myrte (καὶ στεφανῶσαι μυρρίνης στεφάνῳ, ὡς πατριόν ἐστιν αὐτῷ.) Le sens de ces quatre derniers mots est loin d'être clair.

—— A Tatoi, l'ancienne Décélie, où le roi de Grèce possède une résidence d'été, on a découvert une stèle de marbre portant un décret, gravé στοιχηδόν, que M. Koumanoudis a publié dans le second fascicule de l'Ἐφήμερις. C'est un document capital, qui fait connaître entre autres le nom d'une nouvelle phratrie, celle des Δημοτιωνίδαι [1]. Les extraits suivants donnent une idée du contenu de ce texte, que M. Koumanoudis a commenté avec son savoir et son laconisme habituels.

ΔΙΟΣ ΦΡΑΤΡΙΟ(υ). — Ἱερεὺς Θεόδωρος Εὐφαντίδο ἀνέγραφε καὶ ἔστησε τὴν στήλην. Ἱερεώσυνα τωῖ ἱερεῖ διδόναι τάδε · ἀπὸ τὸ μείο κωλῆν, πλευρόν, ος, ἀργυρίο III · ἀπὸ τὸ κορείο κωλῆν, πλευρόν, ος... Τάδε ἔδοξεν τοῖς φράτερσι ἐπὶ Φορμίωνος ἄρχοντος Ἀθηναίοις (en 396 av. J.-C.), φρατριαρχόντος δὲ Παντακλέος ἐξ Οἴο. Ἱεροκλῆς εἶπε · ὁ πόσοι μήπω διεδικάσθησαν κατὰ τὸν νόμον τὸν Δημοτιωνιδῶν, διαδικάσαι περὶ αὐτῶν τὸς φράτερας αὐτίκα μάλα, ὑποσχόμενος πρὸς τὸ Διὸς τὸ φρατρίο, φέροντας τὴν ψῆφον ἀπὸ τὸ Βωμὸ · ὃς δ' ἂν ὀόξῃ μὴ ὢν φράτηρ ἐσαχθῆναι, ἐξαλειψάτω τὸ ὄνομα αὐτὸ ὁ ἱερεὺς καὶ ὁ φρατρίαρχος ἐκ τὸ γραμματείο τὸ ἐν Δημοτιωνιδῶν καὶ τὸ ἀντιγράφο · ὁ δὲ

1. On connaissait jusqu'à présent trois ou quatre noms de phratries, les Ἀκνιάδαι (*C. I. G.*, 463), les Δυαλεῖς (*C. I. A.*, II, 600), les Θερρικ... (*Mittheil.*, II, p. 186S) et peut-être les Ζακυάδαι (*Mittheil.*, IV, p. 287). Il reste encore au moins sept noms à déterminer.

ἐσαγαγὼν τὸν ἀποδικασθέντα ὀφειλέτω ἑκατὸν δραχμὰς · ἱερὰς τοῖ Διὶ τοῖ φρατρίωι. κ. τ. λ

Ces dispositions et d'autres encore, pour maintenir les phratries dans leur pureté, peuvent être rapprochées de celles qu'indique un décret de Cos, publié par M. Dubois dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (t. VI, p. 249), décret qui a pour but de rétablir une liste exacte des adorateurs autorisés d'Apollon et d'Héraclès au sanctuaire d'Halasarna. Quant à la première partie de l'inscription de Tatoi, relative aux droits du prêtre sur les produits des sacrifices, elle rappelle un décret athénien fixant les cinq espèces de prémices que doit recevoir la prêtresse de Déméter Chloé [1].

—— Le compte rendu des travaux de la *Société archéologique* de janvier 1882 à janvier 1883 permet de se faire une idée exacte de l'activité vraiment admirable de cette compagnie [2]. Le volume s'ouvre par un rapport général de M. Koumanoudis ; il annonce que des mesures ont été prises dans la partie nouvellement annexée de la Thessalie pour la protection des monuments antiques. L'école de Larissa contient déjà 166 sculptures et inscriptions. D'autres objets trouvés dans cette province ont été transportés au Musée d'Athènes [3].

M. Stamatakis rend compte d'une fouille qu'il a conduite près de Thespiæ ; il y a découvert une sorte de *polyandrion* dans le genre de celui de Chéronée, entouré d'un mur quadrangulaire. Devant le milieu du mur septentrional se trouve un lion de grandes dimensions. Plusieurs stèles funéraires ont été employées postérieurement au pavage d'une route qui longe l'enceinte vers le nord ; elles contiennent des listes de noms de guerriers tombés dans une bataille, peut-être des Thespiens morts à Platées, bien que la forme des lettres ne paraisse pas indiquer une date si ancienne.

M. Cavvadias raconte les fouilles qu'il a conduites à Épidaure sur l'emplacement du célèbre *tholos* de Polyclète et du temple d'Esculape. Au théâtre, exploré en grande partie l'année précédente, il a mis au jour les murs d'angle de la *cavea* ; la scène a été refaite à une époque tardive avec des matériaux divers provenant du théâtre lui-même. Quant aux statues d'Esculape et d'Hygie, que l'on avait annoncées dans les

1. *C. I. A.*, II, 631, l. 16 : Δήμητρος Χλοης ἱερεία ἱερωσυνα : II : δεισιας κρεῶν, πυρῶν ἡμιεκτεω : III : μέλιτο, κοτύλης : III : ἐλαιου τριῶοτ κοτυλῶν : IC κ. τ. λ. Cf. Martha, *les Sacerdoces athéniens*, 1882, p. 121 ; Newton, *Essays on art and archæology*, 1880, p. 158.

2. Πρακτικα τῆς ἐν Ἀθηναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρειας, ἀπὸ Ἰανουαρίου 1882 μέχρι Ἰανουαρίου 1883. Ἀθηνησιν, ἐκ τοῦ τυπογραφειου ἀδελφῶν Πέρρη, 1883. M. Chr. Belger a donné un compte-rendu détaillé de ce volume dans la *Philologische Wochenschrift* du 27 octobre courant, p. 1350.

3. *Mittheilungen*, t. VIII, pl. II et III.

journaux comme des œuvres de Polyclète, ce sont certainement des marbres d'époque romaine et d'une valeur artistique médiocre.

Le plan du *tholos* a été dressé par M. Zenopulos et les détails dessinés par M. Gilliéron, excellent artiste français établi depuis longtemps à Athènes et qui a collaboré, entre autres, à la publication du tombeau de Ménidi. Il ne reste en place que les murs de fondation, mais on a recueilli d'assez nombreux fragments du reste de l'édifice pour qu'une restauration vraisemblable ne soit pas impossible. Le monument présente quelques analogies avec le Philippéion d'Olympie. L'aspect extérieur était celui d'un temple rond entouré de deux rangées de colonnes, doriques à l'extérieur (au nombre de 24 et épaisses d'un mètre) et corinthiennes à l'intérieur (épaisses de $0^m,60$). On n'a pas retrouvé de chapiteau des colonnes doriques, mais il existe des métopes, des tuiles, des têtes de lions formant gouttières d'un excellent travail, enfin tous les éléments constitutifs des colonnes corinthiennes. M. Belger a exprimé le désir qu'un architecte compétent ne tardât pas à se rendre sur les lieux ; nous ne pouvons que nous associer à ce vœu, avec l'espoir qu'il sera entendu de quelque pensionnaire de la villa Médicis.

A 25 mètres environ du *tholos* on a mis au jour les fondations d'un temple dorique long de $24^m,70$ et large de $13^m,20$. Parmi les débris se sont trouvés de nombreux fragments de sculptures provenant des frontons ; le fronton de l'est représentait une centauromachie, celui de l'ouest un combat d'Amazones. Au dire de M. Cavvadias, ces fragments seraient d'une grande beauté. Comment se fait-il que les archéologues grecs ne puissent pas s'habituer aux procédés de la photographie, procédés qu'un enfant peut apprendre aujourd'hui en quelques heures ? Le moindre cliché vaut mieux, pour le public savant, que les descriptions les plus enthousiastes, où des clichés d'un tout autre genre tiennent souvent lieu de renseignements précis.

Le rapport de M. Philios sur les fouilles d'Eleusis est accompagné d'un plan provisoire dressé par M. Dœrpfeld, l'architecte attaché à l'Institut allemand d'Athènes[1]. Les fouilles ont porté seulement sur le grand temple : pour les achever, il faudra détruire les cabanes de Lefsina, que la *Société archéologique* a peu à peu rachetées depuis dix ans. Les tranchées creusées par les *Dilettanti* en 1811 avaient été comblées depuis cette époque et presque tout le travail était à refaire. Les *Dilettanti*

1. En présence du grand développement que les travaux d'excavation ont pris en Grèce, il serait bien nécessaire qu'un architecte de profession résidât aussi à l'École française d'Athènes. Les architectes de la villa Médicis qui viennent passer à tour de rôle quelques mois en Grèce sont entravés dans leurs travaux par l'ignorance de la langue, souvent aussi par les effets d'un climat auquel ils n'ont pas eu le temps de s'habituer. Ne pourrait-on pas envoyer à Athènes, pendant une année entière, les *seconds grand-prix* d'architecture du concours de Rome, aux mêmes conditions que les membres de l'École ?

d'ailleurs se sont trompés en bien des points. Au lieu de quatre rangées de sept colonnes à l'intérieur du temple, il y en avait certainement six. Au lieu d'une seule entrée du côté de l'est, il y en avait deux, l'une à l'est e l'autre à l'ouest. Un détail tout à fait nouveau est l'existence de huit degrés à l'intérieur du temple, sur lesquels se tenait la foule des fidèles pendant l'accomplissement des cérémonies du culte. Ces degrés s'appuient aux quatre murs, mais au nord-ouest, où le temple touche au rocher, ils sont creusés dans le roc lui-même au lieu de former une construction distincte. Malheureusement, l'intérieur du temple a été détruit ou bouleversé de fond en comble, de sorte qu'une restauration complète sera toujours difficile.

Nous avons déjà fait mention des inscriptions découvertes par M. Philios et de la belle tête de femme d'ancien style qu'il a publiée dans l'Ἐφημερίς. Un torse de femme archaïque doit paraître dans un prochain numéro. L'Ἐφημερίς a également fait connaître (fasc. II, p. 107) des marques et des lettres d'assemblage lues sur les pierres de fondation du temple et sur les tuiles de la toiture. Les fouilles, qui ont coûté jusqu'à présent 16,000 drachmes, ont donné plus de 100 inscriptions et 50 fragments de sculptures.

Enfin, quelques travaux moins importants sont brièvement indiqués dans les Πρακτικά. M. Stamatakis a étudié le tombeau de Corinthe, orné à l'intérieur de peintures romaines, dont une excellente copie se trouve depuis 1882 au musée de Patissia. A Sicyone, il acquit pour le musée un lion de marbre long de 1m,10. En outre, le même *épistate* a ouvert 300 tombeaux à Tanagre et découvert quelques bijoux en or et trente inscriptions funéraires. Nos lecteurs connaissent déjà les importants travaux entrepris sur l'acropole d'Athènes, au sud du Parthénon et à l'entour du petit musée.

—— On sait que les fouilles de Pergame ont été reprises au mois de mai dernier par MM. Bohn et Fabricius, en l'absence de M. Carl Humann chargé d'une mission en Commagène. Comme le firman de l'Allemagne était expiré, la Porte n'avait d'abord consenti à le renouveler qu'à la condition que les objets découverts revinssent de droit au musée ottoman. A force de parlementer, on réussit à obtenir des conditions moins dures : il fut stipulé que toute antiquité *complétant les produits des fouilles antérieures qui se trouvent déjà au musée de Berlin* serait cédé à la commission allemande. MM. Bohn et Fabricius, très préoccupés de compléter les découvertes des années précédentes, ont démoli jusqu'aux fondements le mur byzantin qui formait une enceinte au sommet de l'acropole, et ils sont parvenus à dégager du mur *cent cinquante* fragments de différentes grandeurs faisant partie de la *Gigantomachie* et du groupe de Télèphe, ainsi qu'un bon nombre d'inscriptions. Parmi les fragments importants de la Gigantomachie se trouvent un pied colossal, une tête de géant dont l'œil est percé d'une flèche, une grande tête de femme et une tête de

serpent. Des fragments nouveaux portent des noms de géants et même, assure-t-on, des noms d'artistes. Le groupe de Télèphe s'est enrichi de deux figures. L'étude des inscriptions, qui sont très remarquables, a particulièrement occupé M. Fabricius. Le gouvernement turc recevra, pour sa part, une grande statue d'une prêtresse de Minerve Polias et un nombre considérable de fragments de sculptures et d'inscriptions. Au commencement du mois d'octobre, on avait démoli 60 mètres du mur byzantin ; il en restait encore autant à détruire. Les découvertes nouvelles ont jeté beaucoup de lumière sur le plan des édifices déblayés dans la première période. Les fouilles actuelles ont d'ailleurs moins pour but d'enrichir le Musée de Berlin que de compléter et de préciser les résultats des recherches antérieures. Remarquons encore que la convention passée entre l'Allemagne et la Porte pour la répartition des dépouilles est un modèle d'équité et de bon sens ; elle nous autorise à espérer que la Turquie se fera désormais une loi, comme en cette circonstance, de concilier les intérêts de ses collections avec ceux de la science, auxquels la dispersion des fragments d'une même œuvre cause un préjudice presque irréparable.

—— Chargé par le ministère de l'instruction publique d'une mission archéologique en Tunisie, nous devons prendre congé ici, pour quelques mois, des lecteurs de la *Revue*. Notre prochaine *Chronique* les mettra au courant des découvertes dont l'Orient grec aura été le théâtre pendant cet intervalle. Quant à celles qu'il pourrait nous arriver de faire dans l'Afrique française, la *Revue* serait des premières à en être informée. C'est un devoir pour nous de remercier nos correspondants de Smyrne, de Constantinople et d'Athènes, au moment où nous suspendons la publication régulière de cette *Chronique* qui est en grande partie leur œuvre, délaissant l'archéologie de cabinet, qui marque les points, pour revenir à l'archéologie militante, qui joue la partie.

SALOMON REINACH.

BIBLIOGRAPHIE

Le Cimetière gallo-romain de la Fosse-Jean-Fat, à Reims, par Aug. Nicaise. Reims, E. Renart, 1883, in-8 de 20 pages, avec un album composé de 4 planches in-folio.

Au Congrès de la Sorbonne tenu au mois de mars 1883, M. A. Nicaise a lu une communication relative à des objets antiques recueillis dans un cimetière antique connu depuis un certain nombre d'années. Ce cimetière est situé au nord de la ville de Reims, entre la route de Neufchâtel et le faubourg de Laon. M. Nicaise a acquis la plus grande partie des objets trouvés dans les fouilles de 1881, et, après en avoir fait part aux savants réunis à l'occasion du Congrès des sociétés savantes, il a jugé à propos d'en faire l'objet d'une publication spéciale.

Dans le nombre des objets antiques trouvés, on remarque un certain nombre d'inscriptions romaines ; c'est un fait important pour le pays, car on n'ignore pas combien la métropole de la Seconde Belgique était pauvre jusqu'à ce jour en monuments épigraphiques. Ces inscriptions, par elles-mêmes, n'ont pas un très grand intérêt, mais cependant elles révèlent quelques noms propres gaulois. Signalons aussi des urnes en terre portant sur la panse trois trous, percés dans l'argile après la cuisson et disposés en équerre, deux et un. M. Nicaise suppose que ces trois trous étaient destinés à représenter une figure humaine ; ces urnes cinéraires ont servi à des sépultures par incinération et se trouvent assez fréquemment dans le territoire de Reims.

Nous faisons des vœux pour que cette publication devienne la première livraison d'un album archéologique consacré aux antiquités de la Champagne. Il appartient à M. Nicaise de reprendre l'œuvre commencée par M. Morel et interrompue par les fonctions publiques qui ont forcé notre confrère à s'éloigner de cette région.

A. de B.

TABLES

DU TOME II DE LA TROISIÈME SÉRIE

I. — TABLE DES MATIÈRES

Nouvelles explorations dans les communes de Plozévet et de Plouhinec (Finistère), sépultures de l'époque de bronze, par M. Paul du Chatellier 1

Un symbole religieux de l'âge de bronze, par M. le baron de Bonstetten 20

Sylloge vocabulorum (recueil pour servir à la collation et à la description des manuscrits grecs), par M. Alfred Jacob (*troisième et dernier article*) 29

Notice sur une remarquable particularité que présente toute une série de milliaires de Constantin le Grand, par M. J. P. Revellat. 39

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (juin) 49

Société nationale des antiquaires de France (présidence de M. G. Duplessis) 53

Correspondance et nouvelles archéologiques 56

Chronique d'Orient, par M. Salomon Reinach 60

Femme tenant un serpent, bas-relief gallo-romain découvert à Xertigny (Vosges) et déposé au musée d'Épinal, par M. F. Voulot. 65

Notice sur une remarquable particularité que présente toute une série de milliaires de Constantin le Grand (*suite*), par M. J. P. Revellat 69

Lettre à M. Egger sur deux inscriptions grecques inédites de la Russie méridionale, par M. Ladislas Jurgievitch 79

Observations sur la chronologie de quelques archontes athéniens, postérieurs à la CXXII^e olympiade, par M. Salomon Reinach 91

Les huîtres nourries en eau douce dans l'ancienne Aquitaine (problème d'archéologie et de zooéthique), par M. A. F. Lièvre..... 102

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (juillet)..... 109

Société nationale des antiquaires de France (présidence de M. G. Duplessis)..... 112

Correspondance et nouvelles archéologiques..... 113

Chronique d'Orient, par M. Salomon Reinach..... 120

Bibliographie : 1. Gross (Victor). — Les Protohelvètes ou les premiers colons sur les bords des lacs de Bienne et de Neuchâtel (par M. A. de Barthélemy)..... 126

— 2. Maxe-Werly (Léon). — Collection des monuments épigraphiques du Barrois (par M. P. Charles Robert)..... 128

— 3. Taillebois (Emile). — Inscriptions gallo-romaines, découvertes dans le département des Landes. — Le même : Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie (par M. Robert Mowat)..... 131

— 4. La Croix (P. de). — Mémoire sur les découvertes de Sanxay (par X.)..... 132

— 5. Heuzey (Léon). — Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre (par M. E. Pottier)..... 133

Exploration des terrains tertiaires de Thenay (les silex qui en proviennent portent-ils des traces de travail humain ?), par M. Abel Maitre..... 137

Un glaive en bronze daté du xive siècle avant notre ère, note de la Direction..... 145

Notice sur une remarquable particularité que présente toute une série de milliaires de Constantin le Grand (*suite*), par M. J. P. Revellat..... 148

L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité (*suite*), par M. Germain Bapst... 156

Inscriptions grecques découvertes en Égypte, par M. E. Miller..... 172

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (août)..... 185

Correspondance et nouvelles archéologiques..... 190

Chronique d'Orient, par M. Salomon Reinach..... 192

Bibliographie : Darmesteter (James). — Essais orientaux (par G. P.). 198

Le vase de bronze du Catillon, commune de Saint-Jean-sur-Tourbe

(Marne), d'après les notes de M. Édouard Fourdrignier, note de la Direction 201

Note sur les fouilles faites à Préneste, en 1882, par M. Emmanuel Fernique 205

L'inscription d'Hasparren et les Novem Populi (lettre à M. A. Longnon), par M. Ernest Desjardins 213

Les scènes de banquets peintes dans les catacombes romaines et notamment dans celle des SS. Marcellin et Pierre, par M. Louis Lefort 224

L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité (*suite*), par M. Germain Bapst .. 235

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (septembre) 250

Société nationale des antiquaires de France (présidence de M. G. Duplessis) 255

Correspondance et nouvelles archéologiques 257

Chronique d'Orient, par M. Salomon Reinach 261

Fouilles dans les nécropoles de Watsch et Sanct-Margarethen, en Carniole, par M. Salomon Reinach 265

Des projectiles cylindro-coniques ou en olive, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par M. René Kerviler 281

L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité (*suite*), par M. Germain Bapst ... 288

Lettre adressée à M. G. Perrot, directeur de la *Revue archéologique*, par M. R. Cagnat 306

Essai d'interprétation d'un fragment du Carmen Apologeticum de Commodien, par M. B. Aubé 312

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (octobre) 321

Correspondance et nouvelles archéologiques 328

Bibliographie : 1. Undset (Dr J.). — La première apparition du fer dans l'Europe septentrionale, traduction allemande de J. Mestorf (par M. Salomon Reinach). 331

— 2. Arbois de Jubainville (H. d'). — Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande (par H-y) 333

Les sarcophages anthropoïdes du musée de Palerme, par M. G. Perrot. 337

Essai d'interprétation d'un fragment du Carmen Apologeticum de Commodien (*suite*), par M. B. Aubé 342

Inscriptions de l'oracle de Dodone et pierre gravée (communication faite à l'Académie des inscriptions), par M. C. Carapanos 354

L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité (*suite*), par M. Germain Bapst... 354
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (novembre)..... 376
Société nationale des antiquaires de France (présidence de M. G. Duplessis)..... 384
Correspondance et nouvelles archéologiques..... 387
Chronique d'Orient, par M. Salomon Reinach. 393
Bibliographie : Nicaise (A.). — Le cimetière gallo-romain de la Fosse-Jean-Fat, à Reims (par A. de B.)..... 404

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Académie des inscriptions..... 49, 109, 185, 250, 321, 376
Arbois de Jubainville (H. d'). — Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande. (Bibl., par H-y.)..... 333
Aubé (B.). — Essai d'interprétation d'un fragment du Carmen Apologeticum de Commodien..... 312, 342
Bapst (Germain). — L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité. 156, 235, 288, 359
Barthélemy (A. de). — Les Protohelvètes, par Victor Gross. (Bibl.).. 126
Bonstetten (baron de). — Un symbole religieux de l'âge de bronze. 20
Cagnat (R.). — Lettre adressée à M. G. Perrot, directeur de la *Revue archéologique*..... 306
Carapanos (C.). — Inscriptions de l'oracle de Dodone et pierre gravée..... 354
Correspondance et nouvelles archéologiques. 56, 113, 190, 227, 328, 387
La Croix (P. de). — Mémoires sur les découvertes de Sauxay. (Bibl., par X.)..... 132
Darmesteter (James). — Essais orientaux. (Bibl., par G. P.)..... 198
Desjardins (Ernest). — L'inscription d'Hasparren et les Novem Populi. 213
Dr Chatellier (Paul). — Nouvelles explorations dans les communes de Plozévet et de Ploubinec (Finistère), sépultures de l'époque de bronze..... 1
Fernique (E.). — Note sur des fouilles faites à Préneste en 1882.... 205

FOURDRIGNIER (ÉDOUARD). — Le vase de bronze du Catillon, commune de Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne) 201

GLAIVE (UN) en bronze daté du XIVe siècle avant notre ère, note de la Direction 145

GROSS (VICTOR). — Les Protohelvètes, ou les premiers colons sur les bords des lacs de Bienne et de Neuchâtel. (Bibl., par M. A. DE BARTHÉLEMY.) 126

HEUZEY (LÉON). — Catalogue des figurines antiques de terre cuite du musée du Louvre. (Bibl., par M. E. POTTIER) 133

JACOB (ALFRED). — Sylloge vocabulorum; recueil pour servir à la collation et à la description des monuments grecs (*suite et fin*) 29

JURGIEVITCH (LADISLAS). — Lettre à M. Egger sur deux inscriptions grecques inédites de la Russie méridionale 79

KERVILER (RENÉ). — Des projectiles cylindro-coniques ou en olive, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours 281

LEFORT (LOUIS). — Les scènes de banquets peintes dans les catacombes romaines et notamment dans celle des SS. Marcellin et Pierre... 224

LIÈVRE (A. F.). — Les huîtres nourries en eau douce dans l'ancienne Aquitaine (problème d'archéologie et de zooéthique) 102

MAITRE (ABEL). — Exploration des terrains tertiaires de Thenay.... 137

MAXE-WERLY (LEON). — Collection des monuments épigraphiques du Barrois. (Bibl., par M. P. CHARLES ROBERT) 128

MILLER (E.). — Inscriptions grecques découvertes en Égypte..... 172

MOWAT (R.). — Inscriptions gallo-romaines, découvertes dans le département des Landes. — Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie, par M. ÉMILE TAILLEBOIS. (Bibl.) 131

NICAISE (A.). — Le cimetière gallo-romain de la Fosse-Jean-Fat, à Reims. (Bibl., par A. DE B.) 404

PERROT (G.). — Les sarcophages anthropoïdes du musée de Palerme. 337

POTTIER (E.). — Catalogue des figurines antiques de terre cuite du musée du Louvre, par M. LÉON HEUZEY. (Bibl.) 133

REINACH (SALOMON). — Chronique d'Orient..... 60, 120, 192, 261, 393

— Observations sur la chronologie de quelques archontes athéniens postérieurs à la CXXIIe olympiade 91

— Fouilles dans les nécropoles de Watsch et de Sanct-Margarethen en Carniole 265

— La première apparition du fer dans l'Europe septentrionale, par M. J. UNDSET. (Bibl.) 331

Revellat (J. P.). — Notice sur une remarquable particularité que présente toute une série de pierres milliaires de Constantin le Grand..... 39, 69, 148

Robert (P. Charles). — Collection des monuments épigraphiques du Barrois, par M. Léon Maxe-Werly. (Bibl.) 128

Société nationale des Antiquaires de France..... 53, 112, 255, 384

Taillebois (Émile). — Inscriptions gallo-romaines, découvertes dans le département des Landes. — Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie. (Bibl., par M. R. Mowat)..... 131

Unset (Dr J.). — La première apparition du fer dans l'Europe septentrionale. (Bibl., par M. Salomon Reinach) 331

Voulot (F.). — Femme tenant un serpent ; bas-relief gallo-romain découvert à Xertigny (Vosges) et déposé au musée d'Épinal..... 65

TABLE DES PLANCHES

XIII. — Urne cinéraire en terre. Tumulus de Plouhinec (Finistère).

XIV. — 1. Dolmen de Penker en Plozévet; 2. Tumulus de Pitévin en Plouhinec.

XV. — Monument mégalithique de Saint-Dreyel en Plouhinec.

XVI. — Établissement gaulois de Kélouer en Plouhinec.

XVII. — Bas-relief gallo-romain de Xertigny (Vosges).

XVIII-XIX. — Coupe sd'une fouille dans le terrain moyen à Thenay.

XX. — Glaive en bronze du XIVe siècle avant J.-C.

XXI. — Vase de bronze du Catillon, territoire de Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne).

XXII. — Vase de bronze de Wahl-Algesheim en Birkenfeld (rive gauche du Rhin).

XXIII. — Situle de Watsch, Matrai et Saint-Marein (Carniole).

XXIV. — Pierres ou plombs de fronde.

XXV. — Sarcophage de Solunte ; marbre ; musée de Palerme.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

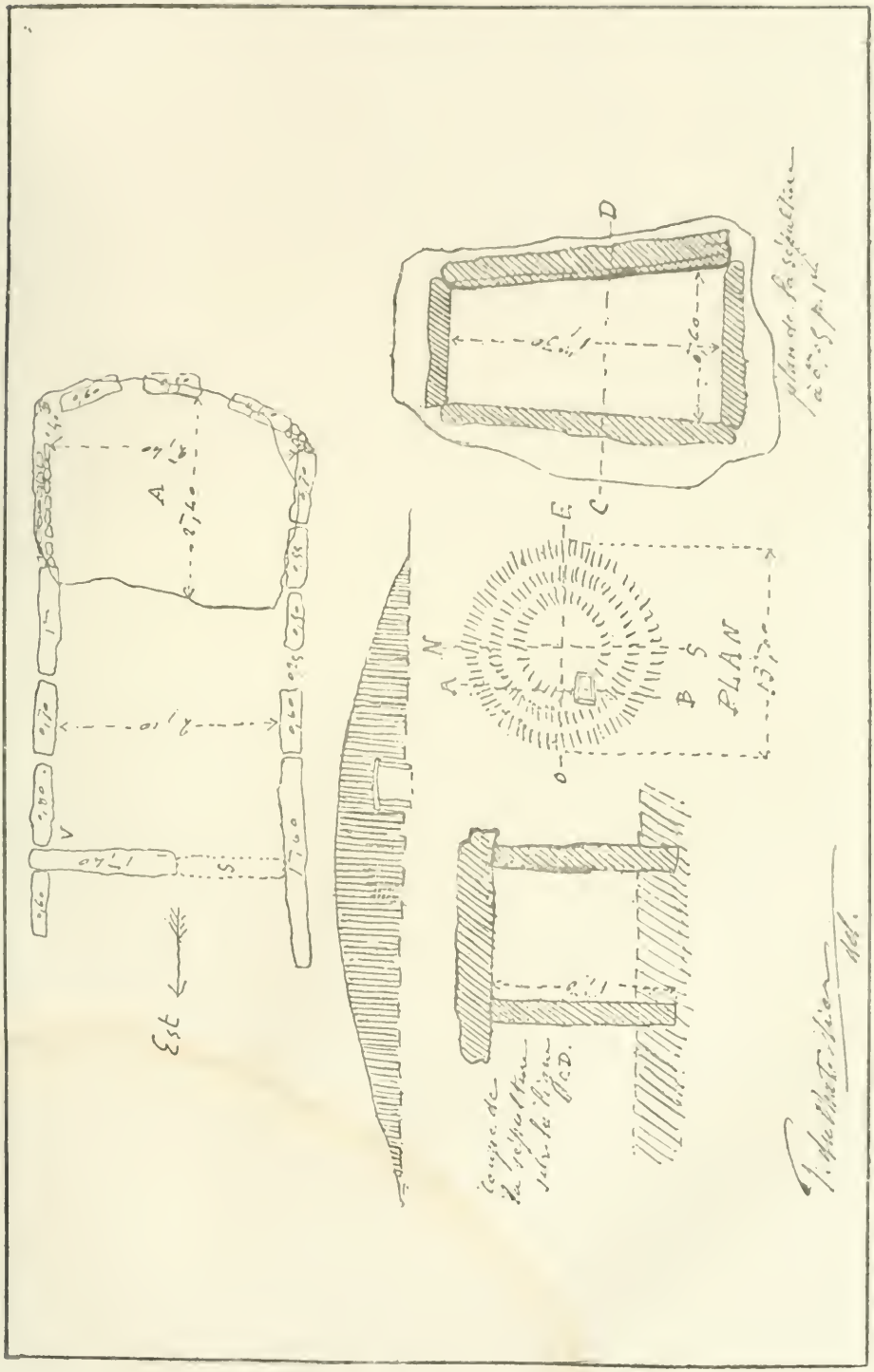

I. DOLMEN DU PENKER EN PLOZEVET.
II. TUMULUS DE PITÉVIN EN PLOUHINEC.

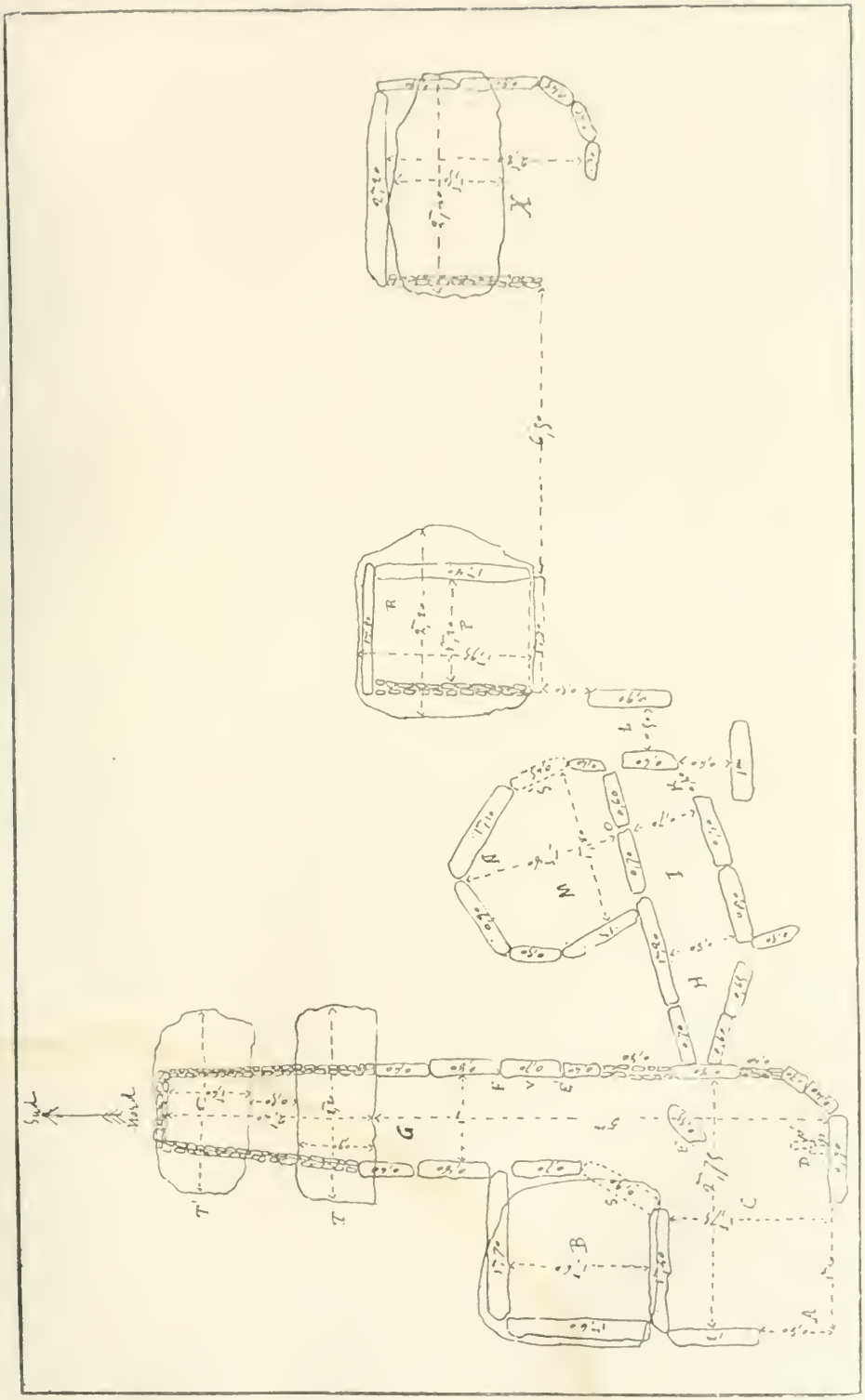

MONUMENT MÉGALITHIQUE DE SAINT-DREYEL, EN PLOUHINEC.

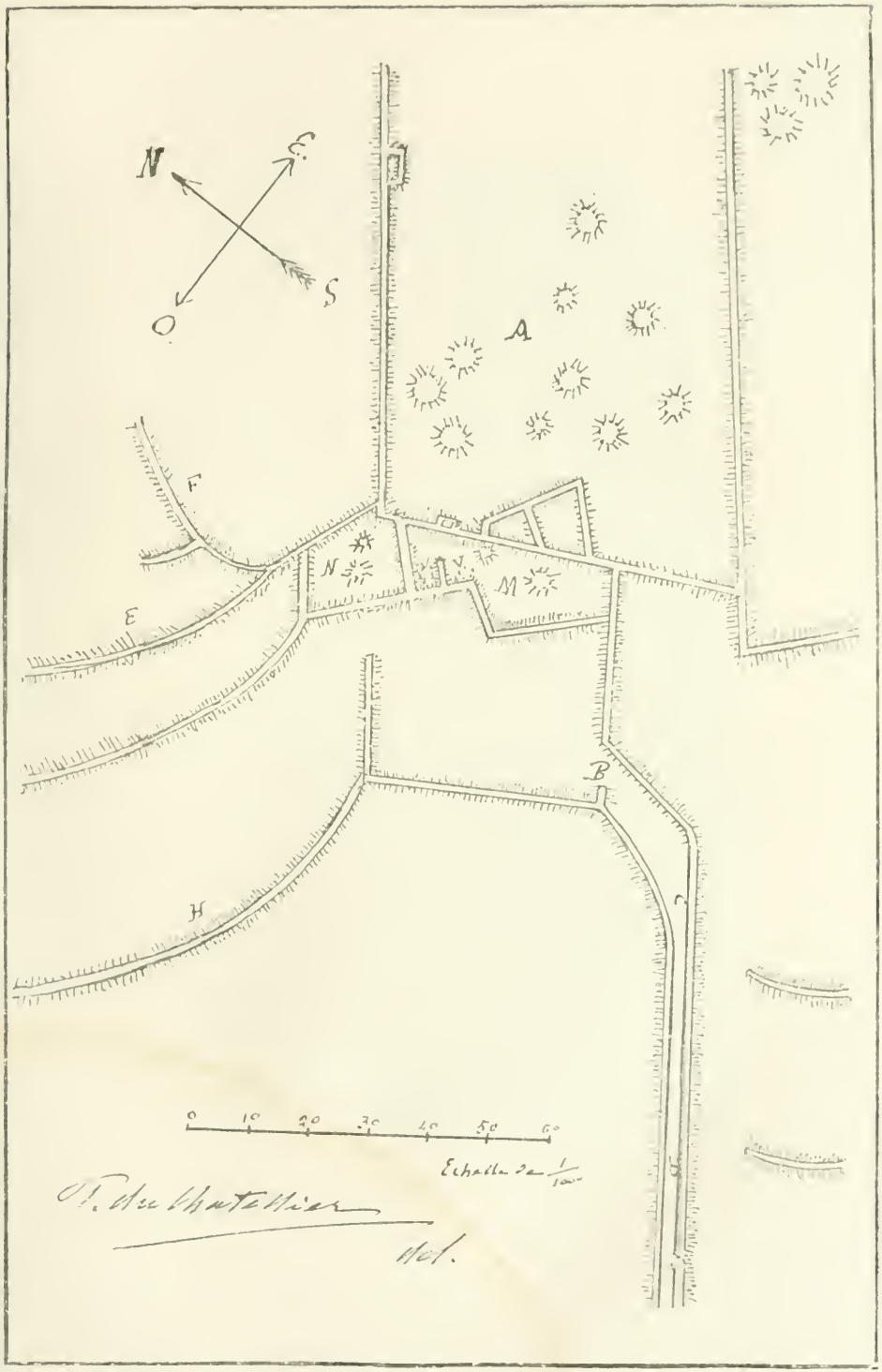

ÉTABLISSEMENT GAULOIS DE KÉLOUERT EN PLOUHINEC.

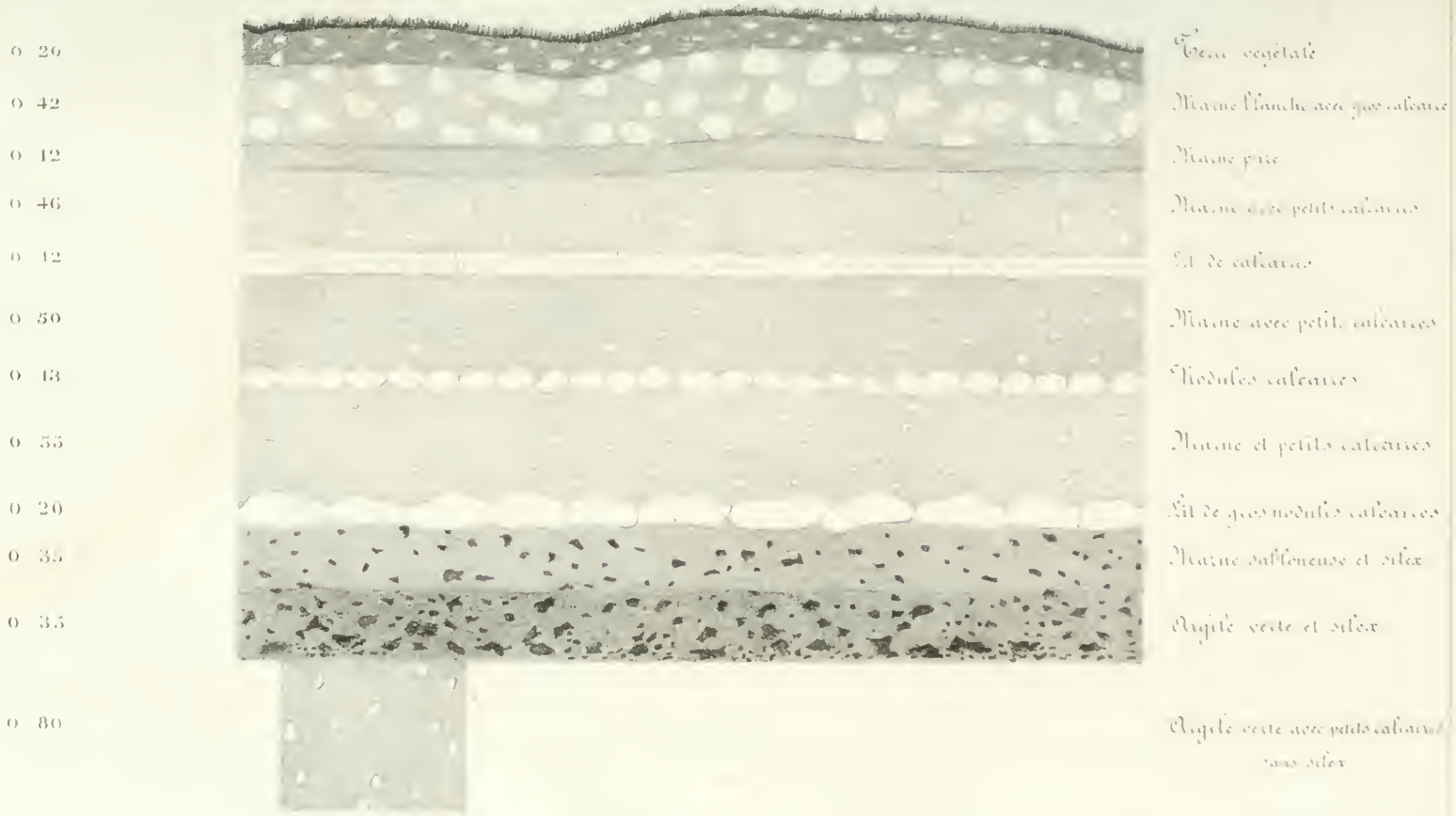

COUPE D'UNE COUCHE DANS LE TERRAIN QUATERNAIRE MOYEN
A LIBRAN

1 Terre vegetale
2 Marne blanche avec gros calcaires
3 Marne pure
4 Marne avec petits calcaires
5 Lit de calcaires
6 Marne avec petits calcaires
7 Nodules calcaires
8 Marne et petits calcaires
9 Lit de gros nodules calcaires
10 Marne sablonneuse et silex
11 Argile verte et silex
12 Argile verte avec petits calcaires sans silex

COUPE DU PUITS FORÉ DANS LE CHEMIN DE FER DE PARIS
A ROUEN

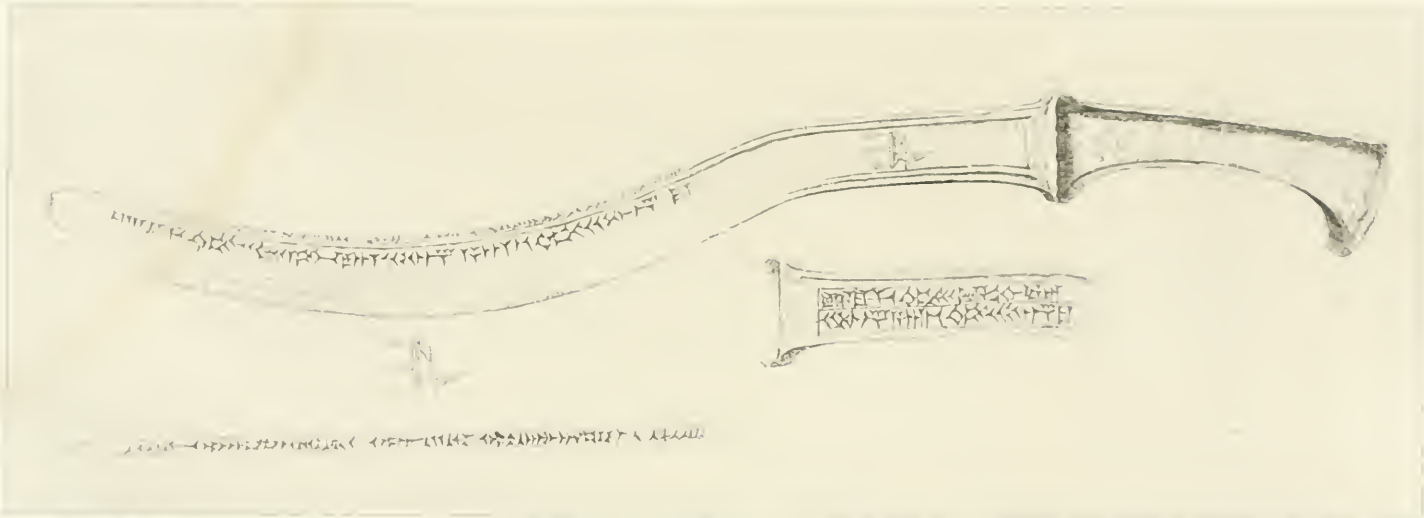

Phot. Dujardin — Lith. [illegible]

VASE DE BRONZE DU CATELLON

Trouvé en [illegible] à Cabrières (Gard)

VASE DE BRONZE DE

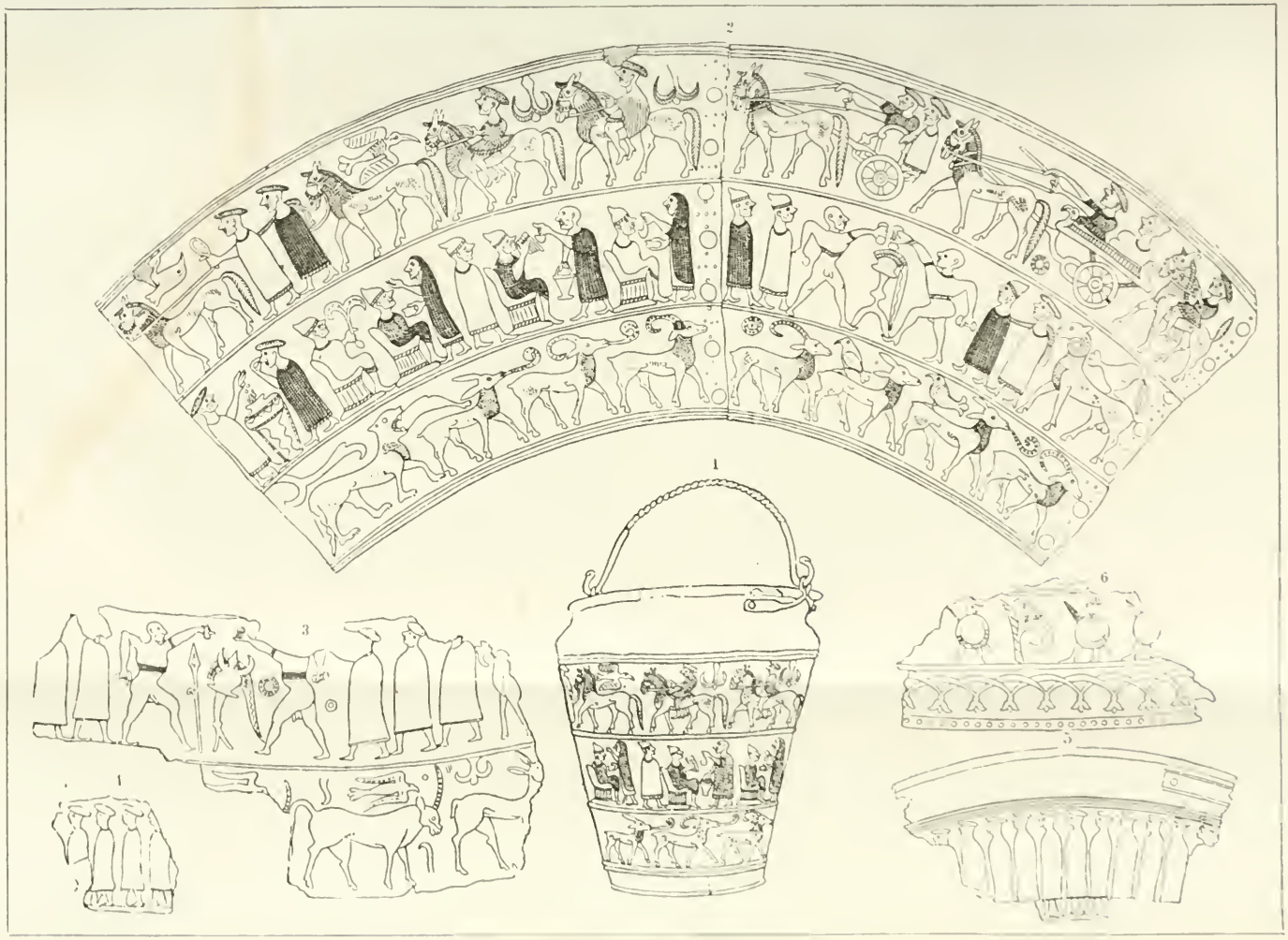

1 et 2. — Situle de Watsch (Carniole).

6. — Fragment découvert à St-Marein (Carniole).

PIERRES OU PLOMBS DE FRONDE

Pierres gauloises de la Loire-Inférieure.

Balle de fronde carthaginoise en terre cuite.

Plomb romain (Glans)

Canaques de la Nouvelle-Calédonie.

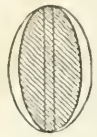

Collection de Quiros. (Demi-grandeur.

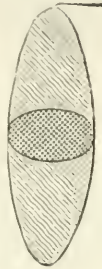

Fig. 1. Près la Butte du Trésor en Grand Auverné.

Fig. 2. Petit Pezay en Nozay. (Demi-grandeur.)

Fig. 3. D'après A. Rich. (Grandeur naturelle.)

Fig. 4. (De ma collection.) (Demi-grandeur.)

ARTILLERIE MODERNE

Cartouche prussienne du fusil à aiguille.

Artillerie anglaise. Projectiles Whitworth.

Artillerie française. Projectiles du canon Olry.

Essais de Grave en 1873.

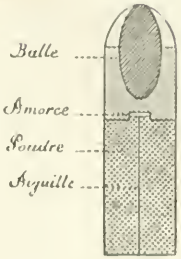

Fig. 5. (Grandeur naturelle.)

Fig. 6.

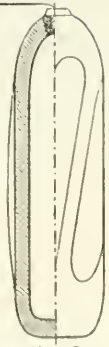

Fig. 7. (Échelle 1/10.)

Fig. 8.

Fig. 9. (Échelle 1/5.)

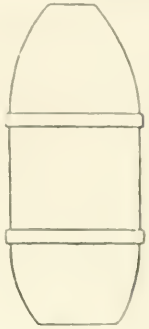

Fig. 10. (Échelle 1/5.)

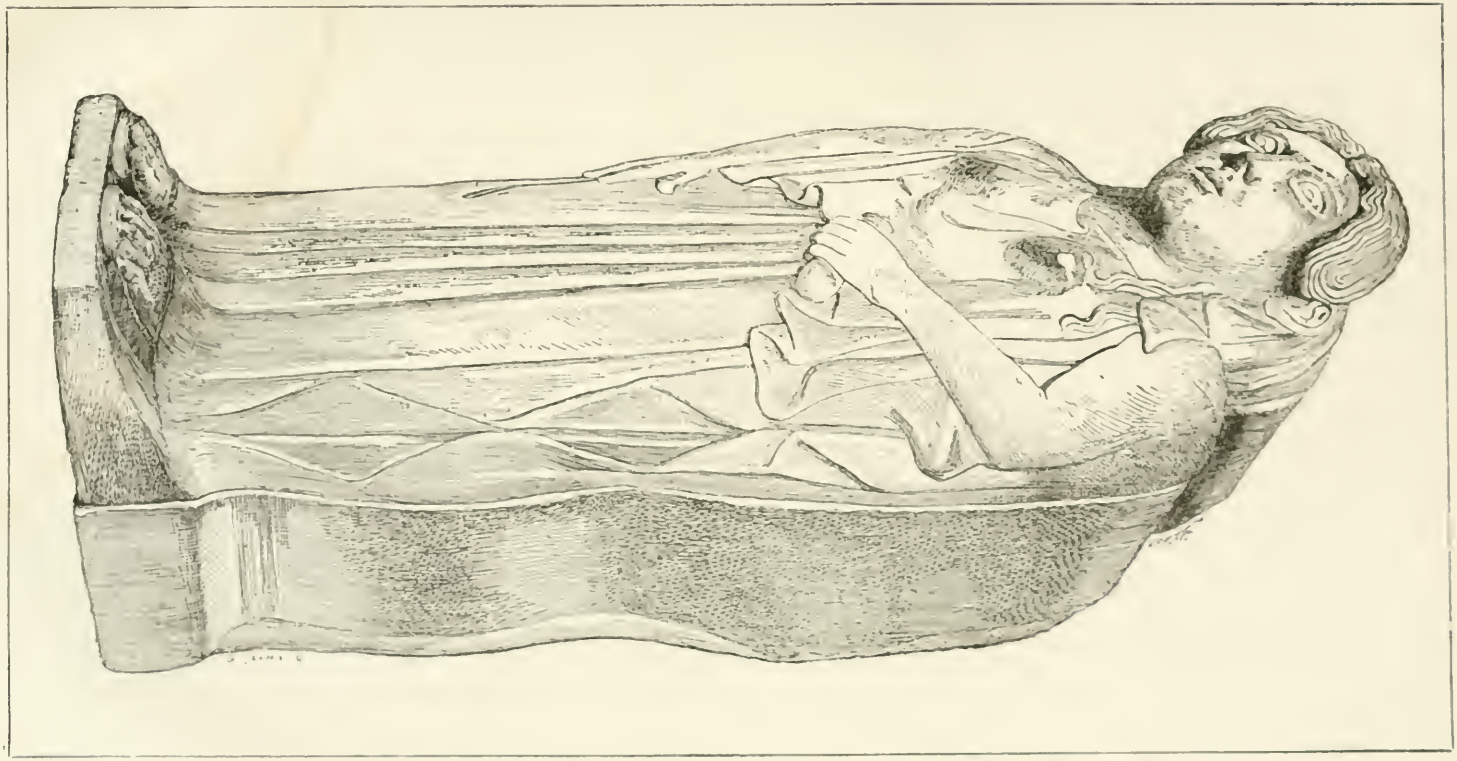

Sarcophage de Solunte. Marbre, Musée de Palerme. Dessin de Saint-Elme Gautier.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00459 3584